This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

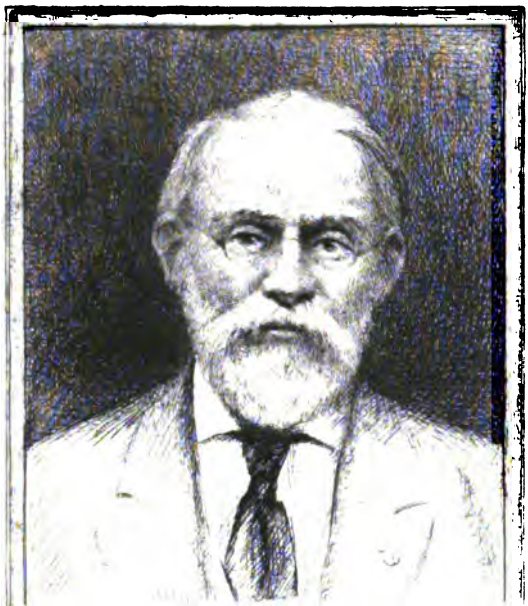

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

NC
61
N8
A3

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1904-1905.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1904-1905

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

1905

Journ. de Math.
7-2-31
13603

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

TENUE LE 14 DECEMBRE 1905, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Présidence de M. RAOUL DESBUISSONS.

Le jeudi 14 décembre, à huit heures et demie du soir, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le général Jourdy, commandant la 5e division, M. Fosse, préfet du département, M. Leblond, maire de Rouen, accompagné de plusieurs membres de l'Administration municipale, M. Surugue, secrétaire général de la Préfecture, MM. Lemonnier, Caulle et Richer, vicaires généraux, ainsi qu'un grand nombre de représentants des diverses administrations publiques, avaient pris place sur l'estrade.

M. le Général, commandant le corps d'armée, s'était fait représenter.

M. le Premier Président, M. le vicomte de Montfort, sénateur, MM. Borgnet et Louis Quesnel, députés, s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Compagnie.

M. le Président a ouvert la séance et a donné la parole à Mgr Fuzet, pour la lecture de son discours de réception.

S. G. Mgr l'Archevêque avait pris pour sujet : l'Archevêché à travers les âges. Après avoir retracé les péripéties de la construction et de la reconstruction de cette antique demeure, l'éminent récipiendaire montre quelle place elle occupe dans les annales de la cité.

M. le Président répond à ce magistral exposé et rappelle les liens qui, dès l'origine de notre Compagnie, unirent l'Académie et les archevêques de Rouen.

M. Samuel Frère donne lecture de son rapport sur les prix de vertu. Le prix Dumanoir est décerné à Mlles Ouin et Courbe, directrices de l'Orphelinat de Bihorel ; les deux prix O. Rouland sont décernés à Mlle Malvina Leroy, de Fauville, et à M. Albert Piednoël, du Havre.

La séance a été levée à dix heures et demie, au milieu des applaudissements de l'auditoire.

LE MANOIR ARCHIÉPISCOPAL DE ROUEN

DISCOURS DE RÉCEPTION

De Mgr FUZET

MESSIEURS,

Appelé par vos suffrages unanimes à siéger dans votre Compagnie, je ne devrais cet honneur qu'à votre bienveillance, si vous aviez voulu uniquement récompenser mes écrits. Que pourraient-ils en effet, ajouter au trésor de vos gloires? Mais, en m'ouvrant vos rangs, vous avez eu un plus haut et plus juste dessein. Vous avez voulu rester fidèles à vos traditions et renouer le lien qui vous attachait aux archevêques de Rouen. C'est un mérite peu banal à une époque qui se plaît à rompre, en tout, avec le passé, et c'est un éloge qu'il m'est une consolation de vous adresser à l'heure même où s'accomplit la plus funeste des séparations.

Ces traditions, ce lien remontent à vos origines. Vous étiez à peine nés que vous inscriviez le nom du

cardinal de La Rochefoucauld sur vos listes d'académiciens titulaires ou résidants (1).

Lorsque le Concordat eut rendu la paix religieuse à la France, je voudrais pouvoir dire pour toujours, hélas ! je ne puis dire que pour un siècle, les Cambacérès, les de Bernis, les de Croÿ, les Blanquart de Bailleul, en héritant du siège de La Rochefoucauld, héritèrent de son titre d'académicien. Ils le durent, les deux premiers à l'élection (2) ; les deux derniers à un article de vos anciens statuts (3). Comme les premiers, je ne le devrai qu'à la liberté de vos choix. J'ose dire qu'il ne m'en sera que plus précieux.

Le souvenir de mes prédécesseurs n'est pas le seul qui explique la faveur que j'ai trouvée auprès de vous : en me l'accordant, vous avez songé encore, j'en suis certain, à cette grande Eglise de Rouen où, dès votre création, des érudits, des lettrés, des artistes, les uns célèbres, et vous avez contribué à leur célébrité en les admettant parmi vous, les autres modestes travailleurs, ont mérité vos couronnes et votre estime ? Aussi bien, pour ne nommer que celui-là, le dernier ecclésiastique que la mort vous a pris, était-il fier de vous appartenir. Les travaux de M. l'abbé Fouard sur Jésus-Christ et les origines du christianisme n'ont pas seulement servi la religion et donné à nos jeunes critiques des modèles de sagacité et tout à la fois de prudence ; ils ont, de plus, par leur art et leur succès, jeté quelque lustre sur

(1) A. Héron, *Liste générale des membres*, p. 32.
(2) Id., *ibid.*, p. 57 et 62.
(3) Id., *ibid.*, p. 20.

le premier corps savant de la cité. Vous lui rendîtes justice, Messieurs : je vous en remercie.

Le clergé d'ailleurs fut, de tout temps empressé à vous servir.

Que de faits je pourrais citer ! Quand le petit jardin botanique du faubourg de Bouvreuil, qui fut son berceau, parut à votre Compagnie trop éloigné du centre, le Chapitre lui donna un asile sous les arceaux gothiques de sa Bibliothèque (1). L'abbé Le Gendre, qui vous avait quittés pour accompagner à Paris son archevêque François II de Harlay, imprima à votre première jeunesse une vigoureuse impulsion, et, par sa générosité, assura votre existence (2). Au cours du XVIIIe siècle, l'archevêché, j'en suis plus fier que jamais, abrita, dans la salle des Etats, plusieurs de vos séances, dont l'une au moins fut présidée par votre premier protecteur, le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie (3).

Puisque nous sommes dans le manoir archiépiscopal, agréez que nous nous y arrêtions, et que je vous en entretienne dans ce discours. Je vous raconterai les péripéties de sa construction et de ses reconstructions. Je vous montrerai la place qu'il tient dans les annales de votre cité. Si ma parole ne répond pas à votre attente, mon sujet, du moins, me vaudra l'indulgence d'auditeurs aussi Rouennais, aussi Normands, aussi Français que vous.

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie*, t. Ier, p. 7.
(2) *Ibid.*, p. 5.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 36.

I

Je ne vous imposerai pas, Messieurs, une fastidieuse dissertation sur l'emplacement primitif du manoir archiépiscopal et sur le partage des biens ecclésiastiques à l'époque un peu indéterminée où la vie commune cessa entre l'évêque et ses clercs. Je m'en tiens aux conclusions certaines que je tire des savantes notices de M. de Beaurepaire (1), notre maître à tous, et des chartes, comptes et inventaires recueillis à notre demande par l'érudit abbé Jouen, et que nous nous proposons de publier prochainement.

1° L'évêché de Rouen, comme la plupart des évêchés de la Gaule, était dans la cité, près des murs de l'enceinte romaine ; il était là où vous le voyez encore aujourd'hui ;

2° Lorsque le partage des biens se fit, les chanoines gardèrent le cloître et la demeure la plus rapprochée de la rue Saint-Romain, et l'évêque se réserva le bâtiment qui avoisinait le chevet de la cathédrale ;

3° Le développement régulier de l'archevêché se fit de l'Ouest vers l'Est, c'est-à-dire du portail des Libraires vers Saint-Maclou ;

4° Enfin le sort de l'archevêché fut presque toujours lié à celui de la cathédrale. Endommagés ou détruits ensemble, ensemble ils étaient restaurés ou rebâtis

Vous verrez ces conclusions se dégager de l'histoire

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notice sur le Palais de l'Archevêché de Rouen*. Cf. *Mélanges hist. et arch.*, du même.

de notre monument, longue et brillante histoire, mais dont je ne puis que marquer les phases principales.

Dans la morne solitude de Rouen devenu barbare, saint Victrice, au témoignage de saint Paulin de Nole, éleva comme par enchantement, à la fin du IVe siècle, des églises et des monastères (1). Il agrandit la cathédrale, puis, au flanc nord de cet édifice, en face d'un monastère de vierges, auquel un diplôme de Louis-le-Débonnaire fera plus tard allusion (2), il établit l'*episcopium*, la demeure épiscopale témoin de son zèle pastoral, et qui abrita, après lui, les vertus de saint Evode et de saint Filleul, le luxe et les malheurs de Prétextat.

Cette demeure primitive subsista sans doute jusqu'à l'époque où remontant la Seine, dans leurs barques légères, les cruels émigrants du Nord mirent à feu et à sang la terre dont bientôt, en lui donnant leur nom, ils devaient faire leur nouvelle patrie (3).

Ce que Rollon avait brûlé, l'archevêque Robert, arrière-petit-fils de Rollon, le releva, et ce qu'avait commencé le fils de Richard Ier, le bienheureux Maurille l'acheva. Cela est vrai, totalement, de la seconde cathédrale ; mais cela n'est vrai qu'à moitié du second archevêché. Commencé au Xe siècle par ces deux archevêques, il ne fut achevé qu'au XIIe par Guillaume-Bonne-Ame.

C'était l'époque d'un magnifique épanouissement

(1) Paulin, *Ep. XVIII.* Cf. Vacandard, *saint Vitrice*, chap. IV.

(2) *Monumenta Germania historica. Leges. Formulæ.* p. 305.

(3) *Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast*, édit. de la Société de l'Histoire de France, p. 45 et 77.

architectural. Eglises et monastères couvrent rapidement notre sol. Partout on veut faire grand, et on y réussit. En vain saint Bernard, et ici, comme en d'autres circonstances, que son historien (1) me le pardonne, je le trouve trop morose censeur, s'insurge-t-il contre « la hauteur immense des églises, leur longueur extraordinaire, la richesse des matériaux polis, le luxe de la décoration et du mobilier » (2); rien ne détourne les architectes et les artistes de la grandeur et de la beauté de leurs conceptions, rien n'arrête la foi enthousiaste des foules s'attelant aux lourds chariots pour transporter les pierres destinées à la construction des cathédrales et des abbatiales (3).

En vain, un peu plus tard, un écrivain ecclésiastique judicieux, mais trop sévère aussi, Pierre-le-Chantre, au risque de froisser son ami, Maurice de Sully, l'illustre évêque de Paris, applique-t-il aux demeures épiscopales les reproches que saint Bernard adressait aux églises, et s'écrie-t-il : « A quoi bon l'élévation que vous donnez à vos palais? A quoi bon ces donjons? A quoi bon ces remparts? » (4) En vain lui signale-t-il comme une maladie dangereuse ce qu'il appelle la maladie de la pierre, *morbus œdificandi;* de tous côtés s'élèvent, près des églises géantes, des évêchés qui

(1) M. l'abbé Vacandard, membre de l'Académie.

(2) *Apologia ad Guillelmum*, chap. XII, Cf. édit. Palmé, II, p. 285.

(3) Lettre de Hugues, archevêque de Rouen, à Thierri, évêque d'Amiens, Cf. *Chronique de Robert de Torigni,* édit. L. Delisle, t. Ier, p. 238, not. 2.

(4) *Petri Cantoris Verbum abbreviatum : Patrol. latine,* de Migne, f. CCV, col. 257.

visent à être des châteaux, ou, du moins, des manoirs seigneuriaux.

Le rêve que Maurice de Sully devait réaliser à Paris, Guillaume-Bonne-Ame l'avait accompli à Rouen. Pour le prouver, il suffit de rapporter le témoignage contemporain d'Orderic Vital, que Guillaume avait ordonné prêtre : *Claustrum episcopii domosque convenientes a fundamentis eleganter renovavit* (1).

De cet archevêché des XIe-XIIe siècles, il reste encore une salle basse enfoncée aujourd'hui dans le sol comme une cave, et dont l'un de vous, éminent archéologue (2), a donné récemment une excellente reproduction photographique dans une description très intéressante du palais de l'archevêché.

Tout près de cette cave, on trouve une partie des substructions de la chapelle que Gautier-le-Magnifique, à moins que ce ne soit Pierre de Colmieu, éleva parallèlement au chevet de la cathédrale, et qu'un peu plus tard l'austère et infatigable Eudes Rigaud dota richement (3). Cette chapelle, d'après divers indices donnés par les comptes du XVe siècle (4), était probablement à deux étages, comme celles de Laon et de Meaux.

A la fin du XIIIe siècle, de nouveaux bâtiments s'ajoutent aux anciens et le domaine du manoir archiépiscopal achève de se constituer.

(1) Orderic Vital, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 314.

(2) Dr Coutan, membre de l'Académie, *Le Palais de l'Archevêché, de Rouen.*

(3) *Arch. dép.*, G. 857.

(4) *Arch. dép.*, G. 40.

Guillaume de Flavacourt, pour permettre au Chapitre d'élever, en éventrant sa salle commune, un portail latéral au nord de la cathédrale, lui abandonne le terrain compris entre la demeure des chanoines et le manoir. En échange, le Chapitre lui cède quelques maisons à l'autre bout de la rue Saint-Romain (1).

Ainsi, ce que j'appellerai le troisième archevêché, celui des XIIIe et XIVe siècles, se trouve clairement et définitivement délimité : au nord, la rue Saint-Romain ; au sud, la rue des Bonnetiers ; à l'ouest, le passage des Boursiers ou des Libraires et la cathédrale ; à l'est, la continuation en retour d'équerre de la rue des Bonnetiers allant rejoindre la rue Saint-Romain au carrefour des Savetiers et longeant les anciens remparts et le cours du Robec.

Les documents de cette époque ne nous indiquent pas seulement les limites de l'archevêché, ils nous donnent aussi une vue générale des constructions qui le composent, et nous permettent d'en apercevoir les beautés intérieures.

Sur la rue des Bonnetiers, près de la chapelle de la Vierge nouvellement agrandie, se trouve le cellier, et sur sa porte en auvent les jeunes gens jouent à la paume, au risque de briser les vitraux de la cathédrale (2); tout près, la grande porte chartrière que le Chapitre vient de faire bâtir « noble et solide » (3), et que protège un saint Michel, domine les alentours de ses tourelles

(1) *Arch. dép.*, G. 857.
(2) *Arch. dép.*, G. 2126.
(3) *Arch. dép.*, G. 857.

et de ses chambres aux archives. Entre l'extrémité nord de la rue des Bonnetiers et de la rue Saint-Romain, par conséquent le long de la rue actuelle de la République, l'officialité, avec sa conciergerie, son parquet, les sièges des notaires, sa salle d'audience et la demeure de l'official dans la rue Saint-Romain ; entre cette maison et le palais proprement dit, un long mur; enfin, le palais lui-même. Reconstruit par Guillaume de Flavacourt, il comprenait la grosse tour d'angle, autour de laquelle se groupent les cuisines et les salles basses du tinel ; puis, à peu de distance, ce que, avec raison, je crois, Viollet-le-Duc appelle la grande salle, ce que d'autres ont appelé et ce qui fut certainement plus tard la chapelle des Ordres ; enfin, entre la cathédrale et la rue Saint-Romain, le long du passage des Libraires, l'appartement de l'archevêque, la chambre vermeille, la chambre de Monseigneur, et tout cela communiquant avec l'église et la chapelle par des galeries couvertes (1).

Au cours du XIVe siècle, surtout sous Guillaume de l'Estrange et Guillaume de Vienne, cet archevêché, triste et austère à l'extérieur, offrait à l'intérieur un aspect des plus brillants : sur des dressoirs aux fines sculptures, une riche vaisselle d'argent ; aux murs, des tapisseries de Flandre à grands personnages ou aux riantes verdures; dans la grande salle, un nombreux personnel d'écuyers, de fauconniers, de serviteurs de tout ordre ; aux écuries, des chevaux de poste, de

(1) Pour tous ces détails, Cf. les Comptes de l'Archevêché de Rouen à la fin du XIVe siècle, *Arch. dép.*, G. 8 et suiv.

carrosse et de selle ; devant la porte du palais, dans la cour d'honneur, contre le puits que surmonte un gracieux baldaquin en fer forgé, un banc qui sert de marchepied lorsque l'archevêque se met en selle ; dans le jardin, des paons à l'éclatant plumage, des fleurs variées et des vignes vigoureuses, dont les raisins mûrissaient (1).

Abandonné sous Louis d'Harcourt et La Roche-Taillée, le palais reprit son éclat et son animation avec Louis de Luxembourg, le chancelier trop fidèle de celui que, pendant près d'un demi-siècle, on appela à Rouen le roi de France, Henri VI d'Angleterre.

Louis de Luxembourg répare, agrandit, embellit. C'était le temps où dans toute la Normandie on construisait d'exquises maisons en bois avec étages en encorbellement, présageant les fantaisies de l'art moderne. Luxembourg céda à la mode. A côté de la sombre tour et des lourdes constructions en pierre de taille, il éleva une maison élégante et pittoresque où il plaça sa bibliothèque, et plus loin, le long de la rue Saint-Romain, une autre maison à tourelles où il logea son official et son vicaire (2).

Partout il fit mettre des vitraux armoriés, vraie somptuosité à cette époque où les vitres ordinaires étaient assez rares (3). La tour, les tourelles furent sur-

(1) *Arch. dép.*, G. 9, Inventaire après la mort de « Guillaume de Letrenges, jadis archevêque de Rouen ».

(2) *Arch. dép.*, G. 39 à 43.

(3) Voir aux *Arch. dép.*, G. 2140, une délibération capitulaire prouvant que l'usage des verres aux fenêtres des maisons particulières n'était pas commun à la fin du XVe siècle.

montés d'épis ouvragés, et selon la charmante expression de Christine de Pisan, « par dessus les pignacles de l'ostel étoient belles images dorées ».

Le successeur de Louis de Luxembourg fut un chanoine de Rouen, Raoul Roussel. Il fut économe, trop économe, car, lorsque le cardinal d'Estouteville, habitué au luxe de la vie italienne, prit après lui possession du siège de Rouen, il fut frappé du délabrement où il trouva le palais archiépiscopal resserré entre le passage des Libraires et la tour du Guet. Il résolut de l'agrandir. De Rome où il était retourné en toute hâte, il ordonna qu'on lui envoyât un plan qui lui permit de réaliser son projet. En 1459, le doyen de Notre-Dame-la-Ronde, Guillaume Mézard, porte à Rome le devis du nouvel hôtel dressé par le maître maçon de l'église de Rouen, Geffroi Richier (1).

Dès l'année suivante, les ouvriers sont à l'œuvre. On démolit une partie du vieil hôtel, on respecte la grande salle, qu'on étaye. De Vernon, de Saint-Leu, de Sotteville et d'ailleurs, on apporte pierres, sable et chaux. Le vicomte de Rouen vient en personne inspecter les fondations. En 1461, les magnifiques cuisines à pilier central et à voûtes surbaissées sont achevées ; la grande vys est commencée, et sur son huys Jacquet et Guerouldin sculptent les armes de Monseigneur, ainsi qu'un angelot soutenant un des piliers du grand degré (2).

En 1464, le nouvel hôtel est achevé. Il a grand air

(1) *Arch. dép.*, G. 56.
(2) *Arch. dép.*, G. 56 à 72.

avec ses tourelles que surmonte un riche épi, avec les hautes fenêtres de la grande salle, avec son toit gothique percé de lucarnes plombées aux épis de fer, avec la monumentale porte d'entrée qui le termine en face de la rue des Chanoines, et où, l'année suivante, furent placées trois images de pierre, celles de Notre-Dame, de saint Michel et de saint Romain.

De 1461 à 1465, environ quatre cent mille francs sont dépensés, cadeau vraiment royal fait à l'Eglise de Rouen par ce grand seigneur qu'était le cardinal d'Estouteville, ami et émule des Médicis.

Sa magnificence ne fut dépassée que par celle de son second successeur, Georges Ier d'Amboise. Georges d'Amboise trouva le logis archiépiscopal fort incommode. Aux vieux appartements de l'ancien archevêché, d'Estouteville, n'avait ajouté que deux chambres superposées entre la tour du Guet et la nouvelle grande salle et des galetas au-dessus de cette dernière : d'Amboise conçut un plan d'ensemble vraiment grandiose. Les travaux durèrent douze ans et coûtèrent près de deux millions. Ne vous étonnez pas. Quoique ennemi du cumul des bénéfices, et ce n'est pas pour son temps un mince éloge, Georges Ier avait des revenus immenses. N'était-il pas légat du pape en France et en Avignon, ministre tout-puissant de Louis XII, et surtout vice-roi du Milanais? De sa fortune, nous disent les chroniques, il faisait trois parts, une pour les pauvres, une pour lui et la troisième pour la construction et l'entretien de ses palais. C'est ainsi qu'il trans-

forma le château de Vigny (1), qu'il éleva la merveille des merveilles, le château de Gaillon, et qu'il compléta magnifiquement le manoir archiépiscopal de Rouen.

Reprenant l'œuvre là où l'avait laissée d'Estouteville (2), il fait partir ses constructions de la nouvelle porte voûtée en face la rue des Chanoines, élève un grand corps d'hôtel contigu à la salle des Etats et comprenant, au rez-de-chaussée, de nouvelles cuisines ; au premier étage, trois pièces qui furent longtemps appelées la salle à manger, le salon de la Croix ou des Insignes et la chambre de l'archevêque. Plus pratique que son prédécesseur, il fit un second étage surmonté de galetas sous le toit aigu. A la suite de ce corps d'hôtel neuf, un bâtiment à deux étages, mais moins élevés, comprenait au second une chapelle, au premier les amorces d'une galerie qui, en équilibre sur un mur à haut encorbellement, allait rejoindre le premier étage d'un élégant pavillon élevé à l'angle de la rue Saint-Romain et des Barbiers. On l'appela pavillon Saint-Romain. Pour lui faire pendant, un autre pavillon identique est construit à l'angle des rues actuelles de la République et des Bonnetiers. On l'appela pavillon Notre-Dame ou du Cerf. Les deux pavillons furent réunis par une galerie, elle aussi audacieusement jetée sur un mur en encorbellement.

Ainsi se trouvèrent formés deux côtés d'un quadri-

(1) G. Tubeuf et A. Maire, *Monographie du château et de l'église de Vigny*.

(2) Pour comprendre l'œuvre de Georges Ier d'Amboise, voir les Comptes de l'Archevêché, *Arch. dép.*, G. 81 à 95.

latère. Les deux autres côtés furent constitués par une autre galerie qui, partant du pavillon Notre-Dame, parallèlement à la rue des Bonnetiers, tournait ensuite à angle droit pour venir aboutir, perpendiculairement à la rue Saint-Romain, à l'extrémité du corps d'hôtel neuf. Cette dernière galerie, plus riche sans doute que les autres, s'appela la galerie aux belles vitres, à cause des superbes verrières que d'Amboise y fit placer.

D'Amboise, qui avait doté la ville de Rouen de belles fontaines alimentées par les eaux de sources captées à Darnétal, en plaça une au centre du jardin qu'il créa entre les quatre galeries du nouveau palais. Quatre-vingts ans plus tard, Ch. de Bourgueville écrivait, dans ses *Recherches et Antiquités de la province de Neustrie* (1) : « La maison archiépiscopale (de Rouen) est la plus somptueuse de France, avec un plaisant jardin, au milieu duquel flue une claire fontaine, haute et levée avec une grande cuve de marbre. »

Ce plaisant jardin fut dessiné et planté par un habile horticulteur, Guillaume Cornehot, venu de Crèvecœur. On y voyait, disent nos documents, des romarins, des œillets, des violettes, des marjolaines, des pêchers, des groseilliers, des cerisiers et quelques plants de vigne. Aux angles, des volières monumentales peintes et dorées renfermaient des faisans, des outardes, des poules d'Inde, des poules du Loudunois, tandis qu'en d'autres réduits gracieusement agrémentés de peintures multicolores s'agitaient cerfs et biches, lévriers et épagneuls,

(1) P. 35.

chiens courants et chiens à renard. Un grand cerf en plomb, œuvre de Pierre de Valence, monté sur un socle de pierre portant les armes et l'Ordre du Roi, ornait l'entrée du pavillon Notre-Dame, qui, de là, fut appelé souvent le pavillon du Cerf. Des têtes d'animaux, des bustes à l'antique se dressaient çà et là dans les galeries aux arceaux dorés, aux voûtes azurées, aux pilastres de bois, aux colonnes de marbre, aux pavés émaillés à fleurs de lys et à tête de lion.

A l'intérieur des appartements, et dans la grande salle dorée que des artistes en renom avaient couverte de riches peintures décoratives, on admirait des tableaux, des tapisseries, des tentures de soie et de velours, des meubles précieux, les uns en marqueterie, les autres peints et dorés.

Dans cet ensemble merveilleux, si le gros œuvre était resté gothique, parce qu'il fut achevé avant le premier séjour de Georges d'Amboise à Milan, le mobilier et l'ornementation, qui étaient postérieurs à 1502, apportent une preuve nouvelle que le vice-roi du Milanais fut en France un des promoteurs du mouvement artistique de la Renaissance. Mais c'est à Gaillon surtout qu'éclatent la lutte entre l'art gothique et celui de la Renaissance, et la victoire définitive de ce dernier.

Gaillon fut l'œuvre de prédilection de Georges d'Amboise. A ses derniers moments, nous dit le pénitencier Dadré, il aurait regretté d'avoir fait Gaillon si beau, et exprimé la crainte que l'attrait de ce séjour enchan-

teur ne détournât ses successeurs de résider à Rouen (1). Cette crainte ne se vérifia que trop. Si Georges II d'Amboise entretint avec soin le manoir bâti par son oncle (2), les archevêques qui vinrent après lui, le laissèrent tomber en ruine.

Les plus négligents furent les trois cardinaux de Bourbon. Au début du XVIIe siècle, les terrasses des pavillons sont trouées, l'eau s'infiltre partout, les pierres s'émiettent, l'ancien palais s'écroule (3). On démolit la voûte de la chapelle des Ordres par peur des accidents ; les marbres des galeries gisent à terre, et Henri IV est obligé d'écrire au Parlement pour empêcher que le Chapitre, peu scrupuleux, ne les enlève et ne les fasse servir à des constructions quelconques (4). Il fut dans la destinée du ministre de Louis XII de ne rien faire de durable ! Une chose du moins doit durer : c'est la reconnaissance des Rouennais pour celui qui fit de leur ville, au début du XVIe siècle, la première ville de France par la richesse et la beauté de ses monuments religieux et civils.

Quand, aux XVIIe et XVIIIe siècles, sévit la manie de tout bouleverser par horreur du gothique et par amour de la nouveauté, l'archevêché ne put échapper à ce vandalisme d'autant plus dangereux qu'il était le produit d'une civilisation plus raffinée. A la fin de l'an-

(1) Jean Dadré, *Chronologie historiale des Archevêques de Rouen* p. 328.

(2) *Arch. dép.*, G. 95 à 134.

(3) *Arch. dép.*, G. 1143, 3641.

(4) *Arch. dép.*, G. 3641.

ciennerégime, du manoir du XVIe siècle il ne subsistait que la façade nord de la rue Saint-Romain, mais tronquée, enlaidie par l'étoupage des fenêtres ; les trois tourelles d'escalier, dont deux coiffées d'un hideux chapeau qui remplace les fines aiguilles primitives ; les sculptures d'angle et les fenêtres à meneaux du pavillon Saint-Romain, mais mutilées ; à l'autre pavillon, la tourelle d'escalier, et, à la fenêtre du haut de cet escalier, une petite persienne finement ajourée qui, aujourd'hui encore, de ses élégantes moulures en bois déteint, semble braver et l'outrage du temps et l'avidité des collectionneurs et la fantaisie destructrice des restaurateurs.

D'Aubigné, de Saulx-Tavannes, La Rochefoucauld furent les principaux artisans des dernières et malheureuses transformations que subit l'archevêché.

La vieille chapelle disparaît ; à peu près sur son emplacement on construit des remises et des écuries (1) ; une nouvelle chapelle vaste, mais sans caractère, vient aboutir perpendiculairement contre la cathédrale, dont elle masque plusieurs fenêtres; un escalier d'honneur (2), très beau en soi, contraste étrangement avec la grande tourelle du XVe siècle à laquelle il est accolé. Un majestueux et lourd portique, celui d'aujourd'hui, remplace sur la rue des Bonnetiers la vieille porte chartrière (3) ; les pavillons Notre-Dame et Saint-Romain perdent leur

(1) *Arch. dép.*, G. 3626

(2) *Arch. dép.*, G. 2751.

(3) Voir aux *Arch. dép.* G. 8691, le devis, dressé en 1742 par Mathieu Le Carpentier, des transformations que subit l'Archevêché Le devis dépasse 63,000 livres.

couronne de créneaux ; la salle des Etats voit ses fenêtres remaniées, ses poutres dorées et ses peintures murales disparaître sous une décoration de plâtre marbré faite de niches, de colonnes, de pilastres, de guirlandes et de médaillons où prennent heureusement place quatre grands tableaux d'Hubert Robert représentant Dieppe, Gaillon, Rouen et le Havre. La chapelle de Georges d'Amboise est démolie et le corps de l'hôtel est agrandi d'un appartement à deux étages, qui se prolonge par une annexe plus basse aboutissant au pavillon Notre-Dame et destinée à recevoir une riche bibliothèque. L'intérieur des salons et des chambres est modernisé. Tout plaît, tout sourit agréablement, mais, hélas ! où sont les splendeurs de la Renaissance?

Dans ces derniers temps, des appropriations ont été faites pour donner au palais plus de commodité, et aussi pour lui rendre ses salles basses voûtées, en attendant qu'on lui restitue sa façade intérieure du XVe siècle. Je n'ai pas à juger ces nouvelles dispositions. Si j'admets avec M. Enlart que le palais des d'Aubigné et des Saulx-Tavannes fait vivement regretter celui de Georges d'Amboise (1), il me permettra de trouver celui du commencement du XXe siècle plus confortable, et dans son ensemble plus harmonieux que celui du XVIIIe siècle finissant.

(1) Camille Enlart, *Rouen*, p. 105.

II

Mais ces murs n'ont pas seulement leur histoire, ils ont une vie, la vie de tout un peuple, qui se déroula à leur ombre. Que d'institutions fécondes, que d'évènements importants, que d'hommes illustres ils abritèrent !

A l'époque mérovingienne, saint Victrice, saint Prétextat, saint Ansbert et peut-être saint Ouen réunirent et présidèrent dans l'évêché des Conciles dont les décisions furent autant de décrets organiques pour la discipline ecclésiastique et autant de bienfaits pour la civilisation dans toute la Neustrie. Fréquents encore aux XIe et XIIe siècles, ils se firent au contraire de plus en plus rares, à mesure que le pouvoir royal versa davantage dans l'absolutisme. Au XVIIIe siècle Lavergne de Tressan écrivait à l'évêque de Saintes « que la tenue des Conciles provinciaux est quasi-inconnue » (1). L'ère des Conciles se rouvrira sans doute bientôt, mais où se réuniront-ils ?

Pasteurs des âmes, les archevêques étaient aussi seigneurs temporels. Investis par l'Eglise de la juridiction sur les clercs, ils avaient, de par l'autorité civile, droit de haute, moyenne et basse justice sur leurs vassaux, de là dans l'archevêché une organisation judiciaire des plus complexes et des plus complètes.

L'Echiquier archiépiscopal, appelé aussi les Hauts jours du temporel des aumônes de l'archevêché, diri-

(1) *Arch. dép.*, G. 2077.

mait en appel les causes civiles jugées en première instance par les vicomtés de Déville, Dieppe, Aliermont, Gaillon, Pontoise et Louviers (1).

L'officialité jugeait les causes ecclésiastiques en première instance pour le diocèse, en appel pour la province. Or le diocèse se composait de vingt-sept doyennés et la province, de six évêchés suffragants.

Cette juridiction comptait plusieurs centaines de clercs, scribes et secrétaires, et près de cent notaires. Au-dessus de ces employés subalternes et de ces auxiliaires nécessaires, on trouvait les fonctionnaires proprement dits de l'officialité, l'official, le vice-gérant, le promoteur, le promoteur volant, le scelleur, le maître des testats et des intestats, et tous ces fonctionnaires étaient logés dans le manoir, un peu sans doute comme les grands seigneurs du règne de Louis XIV étaient logés à Versailles, c'est-à-dire très mal!

Quant au tribunal lui-même, il fut toujours dans l'enceinte du manoir. Au XIIIe siècle il siégeait (les actes d'Eudes Rigaud en font foi) (2) en de petits logements voisins de l'église; aux XIVe et XVe siècles, il était à l'extrémité de la rue Saint-Romain, sans doute dans les maisons que le Chapitre avait cédées à Guillaume de Flavacourt, en face des hôtels de la Tuille, de la Pierre, de la Coupe, tavernes tentatrices pour la nonchalance des scribes et des notaires, du moins à ce

(1) Les Archives départementales possèdent presque tous les plumitifs des Hauts-Jours pendant le XVIIIe siècle.

(2) *Registrum Visitationum*, p. 672.

que raconte l'un d'eux, le notaire annaliste Pierre Cochon (1).

Georges d'Amboise rasa l'officialité et la conciergerie, pour y élever des galeries et des pavillons; il transféra l'officialité dans la vieille grande salle, et, pour servir de conciergerie, fit construire, le long du passage des Libraires, un bâtiment d'une solide beauté, devenu aujourd'hui la cage sévèrement gracieuse des infatigables rossignols, qui sont nos chers maîtrisiens.

Outre cette juridiction ordinaire, l'archevêché donna souvent asile, je ne dis pas au tribunal de l'inquisition (il n'exista jamais chez nous), mais à la juridiction inquisitoriale. C'est qu'ainsi qu'au XVe siècle, plusieurs procès en matière de foi furent jugés dans la chapelle du manoir (2). C'est ainsi que cette chapelle eut le triste honneur d'abriter plusieurs séances du procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Mais alors le siège était vacant, il n'y avait pas d'archevêque de Rouen.

A la condamnation de Jeanne, les archevêques de Rouen n'eurent donc aucune part, mais ce furent eux qui la firent réhabiliter. L'instigateur du second procès fut le cardinal d'Estouteville, qui venu à Rouen pour faire les enquêtes préliminaires, fut à l'archevêché l'hôte de Raoul Roussel. Lorsque la sentence de réhabilitation fut prononcée, elle le fut dans le palais archiépiscopal,

(1) « Moy existant en l'ostel de la *Pierre* près la court, là où j'estoie pour boire ». (*Chronique normande*, p. 352).

(2) Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc.*

et l'archevêque d'alors, c'était par une délicate attention de la Providence, le même cardinal d'Estouteville.

Tout cela, vous le savez, Messieurs, mais je ne le dirai jamais trop haut, et ce que vous savez, pourquoi une inscription commémorative faite pour le peuple ne le dirait-elle pas au peuple qui ne le sait pas ? (1).

Je n'en finirais pas s'il me fallait citer toutes les circonstances où l'archevêché donna l'hospitalité aux manifestations de la vie religieuse et civile de vos pères. Je ne puis pourtant passer sous silence, celles qui entre toutes, jetèrent sur notre palais l'éclat le plus brillant, les assemblées des Etats de Normandie.

Consciente de ses devoirs, mais jalouse de ses droits, la Normandie, loyalement soumise au roi de France, n'oublia jamais le temps où, sous les voûtes de la cathédrale, l'archevêque de Rouen, passant au doigt du nouveau duc l'anneau d'or, symbole de son alliance avec la « duché », lui faisait jurer de respecter les droits et privilèges du pays. Parmi ces droits, le premier c'était pour la Normandie, comme pour tous les pays d'Etats, de voter elle-même l'impôt, de ne payer que l'impôt consenti. Au XIVe siècle, un des plus célèbres archevêques de Rouen, Pierre Roger, plus tard pape sous le nom de Clément VI, revendiqua fièrement ce droit devant Philippe de Valois ; il protesta « contre les grandes et insupportables levées qui se faisaient sur la province », et il obtint du Roi la promesse, pour l'avenir, « qu'il ne se ferait plus aucune levée sur le peuple

(1) Cf. abbé Jouen, *Jeanne d'Arc et l'Archevêché.*

sans le consentement des trois Etats » (1). Ce droit fut respecté pendant trois siècles.

En 1627, François Ier de Harlay, élu délégué de l'Eglise aux Etats de Normandie, rappela la conduite de Pierre Roger et promit de s'en inspirer (2). Mais il eut beau faire, cette institution tutélaire allait disparaître comme beaucoup d'autres.

Trente ans plus tard, les Etats de Normandie avaient vécu. François II de Harlay alla à Versailles plaider la cause des Normands. « Oui, sire, ce puissant corps est porté par terre. Ce n'est plus qu'un cadavre, je dis trop peu, ce cadavre a été déchiré en morceaux. Sire, voyez ce spectacle, vengez ce crime, et remédiez aux maux d'un clergé si religieux, d'une noblesse si courageuse, d'un peuple si fidèle » (3). Louis XIV n'imita pas Philippe de Valois : ce que l'omnipotence royale avait détruit, elle ne le ressuscita pas. Inefficace, le geste de l'archevêque de Rouen n'en est pas moins beau, et grâce à lui le surnom gardé par la grande salle de l'archevêché est un titre de gloire plus précieux encore : elle mérite doublement de s'appeler toujours la salle des Etats.

(1) *Arch. municip. Registres de l'Hôtel-de-Ville*, 1627.

(2) *Ibid.*

(3) Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. III, p. 397.

III

Une autre gloire de l'archevêché, c'est d'avoir abrité, depuis ses origines, une foule presque innombrable de grands personnages.

Il me plairait de faire défiler devant vous tout ce glorieux cortège, mais il est aussi long que glorieux, et je dois me borner à citer rapidement les noms les plus éclatants : Sigisbert, Mérovée, Brunehaut, Chilpéric, l'altière Frédégonde, qui vient jouir de l'agonie de Prétextat, assassiné par ses ordres (1) ; Louis le Débonnaire, qui aime à revoir son ancien maître Gilbert.

Les 9, 10 et 11 mai 1131, Hugues d'Amiens a l'honneur d'y recevoir un pape et un grand saint. Innocent II, que saint Bernard accompagnait, s'y rencontra en effet avec le roi Henri Ier d'Angleterre, et il y signa une bulle adressée à Suger pour confirmer les privilèges de l'abbaye royale de Saint-Denis (2). Quatre ans plus tard, on ramenait à Rouen le cadavre de Henri, mort à Lyons-la-Forêt. On l'embauma dans une chambre de l'archevêché, nous dit Orderic Vital (3). Détail pittoresque : celui qui fit l'opération mourut empoisonné, et, conclut l'historien contemporain, *Hic fuit ultimus ex multis quos rex Henricus occidit.*

(1) Grégoire de Tours, Edit. de la *Collection des textes pour servir à l'Etude et à l'Enseignement de l'Histoire*, t. I, p. 140, 147, 162-167 ; t. II, p. 75-77.

(2) Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, t. I, p. 819. Cf. Vacandard, *Hist. de saint Bernard*, t. I, p. 310, not. 1.

(3) Edit. Le Prevost, t. V, p. 51.

Au XIIIe siècle, l'hôte le plus auguste fut saint Louis, l'ami d'Eudes Rigaud ; il vint à Noël 1264 et assista aux offices de la Cathédrale (1).

Dans les siècles suivants, l'archevêché voit passer Charles V, Charles VII, Louis XI ; ils le trouvent quelquefois bien étroit et fort mal entretenu. Lorsque Charles VII y vient en 1449, on bouche les fentes des cheminées des deux salles où le roi réside et on vide le palais du foin qui le remplit (2). En 1470, au passage de l'infortunée Marguerite d'Anjou, on nettoie la vieille cuisine qui est pleine de foin, « parce que la royne d'Angleterre venait loger à l'hostel, disent nos comptes, et il fallait qu'elle eust ladite cuisine » (3).

Quand Georges Ier eut achevé le palais, il y reçut magnifiquement Louis XII et Anne de Bretagne, à la fin de 1508. Leur séjour se prolongea plusieurs mois. La Ville offrit au Roi un mouton d'or pesant 35 marcs et à la reine une hermine d'or en pesant 21.

Représentations, cortèges et dîners de gala se succédèrent jusqu'à ce que Georges d'Amboise fût obligé de quitter Rouen pour aller négocier à Cambrai avec Marguerite d'Autriche (4).

L'archevêché offrit en ce temps une hospitalité un peu forcée à un homme qui devait porter la tiare et donner son nom à son siècle. L'anecdote est curieuse.

(1) *Regestrum Visitationum*, p. 505.

(2) *Arch. dép.*, G. 48.

(3) *Arch. dép.*, G. 68.

(4) *Arch. municip.*, série A. 11, Délibérations du 21 août au 5 décembre 1508.

Le lieutenant-général du bailli apprend que huit ou dix étrangers d'importance sont descendus dans un hôtel de la ville. Vite, on fait une enquête et l'on sait bientôt que l'un d'eux est le cardinal de Médicis qui, venu « des Allemaignes en Flandre », et voulant gagner l'Angleterre, a été jeté sur nos côtes par la tempête. L'illustre voyageur cachait sa dignité. Point de pourpre et point d'insignes. Ai-je besoin de vous le dire? La défiance normande soupçonna de noirs desseins et la municipalité prit délibération sur délibération. A une des séances, le chanoine Pierre Mesenge explique que la « Maison de Médicis est alliée à la Maison de France et qu'il n'y a point à supposer quelque malice ». On se rend à ses arguments, on va trouver le cardinal, on le prie de bien vouloir prendre logis à l'archevêché, mais... on met une garde à la porte, sous prétexte d'honneurs. Médicis, voyant son incognito découvert, demande à envoyer un homme au roi. On le lui accorde, mais... à condition que deux Rouennais l'accompagneront. Alors, il veut faire partir non pas deux Rouennais, mais six ou sept hommes à lui. La défiance augmente. Heureusement, arrivent des lettres de Georges d'Amboise qui ordonnent de traiter le cardinal avec tous les honneurs qui lui sont dus, et, lorsqu'il partira, de le faire convoyer une heure de route par les officiers du roi. Dès le lendemain, le futur Léon X quitta une ville qu'il dut trouver bien gardée (1).

Le 4 décembre 1617, sous François Ier de Harlay, le

(1) *Arch. municip.*, série A. 9, Délibérations du 4 au 11 décembre 1499.

roi Louis XIII ouvrit l'assemblée des notables dans la salle des Etats pompeusement parée : « Elle se composait, dit M. Hanotaux, de treize membres du clergé, seize de la noblesse et de vingt-cinq représentants des Cours souveraines » (1). Son cahier fut remis au roi le 26 décembre, par le cardinal du Perron, et le roi ne quitta Rouen que le 29.

Une dernière fois, en 1786, l'archevêché ouvrit ses portes au roi de France. Le bon roi Louis XVI avait fait à Rouen une entrée des plus solennelles. Venant de Gaillon et y retournant, ses instants étaient donc comptés. Les rues de la ville étaient enguirlandées, les façades des maisons enrubannées. Le cardinal de La Rochefoucauld voulut que l'archevêché fût digne du roi. Il fit dresser devant le grand portail un portique monumental dont les lignes architecturales devaient être dessinées le soir par l'illumination des pots à feu (2).

Louis XVI reçut les hommages de Messieurs du Chapitre, les six pains et les douze bouteilles de vin traditionnels ; il vit défiler devant lui tous les corps constitués ; il présida ensuite dans la salle à manger un dîner de vingt couverts, tandis que trois autres tables de seize couverts, dressées dans la salle des Etats, étaient présidées par les vicaires généraux de Rouen.

Après le dîner, le roi donna au cardinal 20,000 livres pour les hôpitaux, puis il remonta en voiture avec lui pour aller coucher à Gaillon. La foule criait, le canon tonnait, les cloches sonnaient. Tout à coup, au milieu

(1) Hanotaux, *Hist. de Richelieu*, t. II, p. 249.
(2) *Arch. dép.*, G. 8722.

des joyeuses volées, éclate un son discordant, comme une sourde plainte. Les cloches se taisent, et bientôt, le peuple apprend que « le gros », le vieux bourdon *Georges-d'Amboise* est fêlé. Il se disperse, tristement impressionné. Plus prophète que superstitieux, il vit là un présage de malheur. Il ne se trompait pas. C'était bien l'âme de la vieille France qui mourait avec le dernier son harmonieux de notre cloche ; c'était bien le glas de la royauté qui venait de retentir, c'était bien l'annonce de la fin d'un monde.

Quelques années après, le roi mourait sur l'échafaud ; l'archevêque partait pour l'exil ; la *Georges-d'Amboise* brisée était, à la fonderie de Romilly, transformée en canons ; l'archevêché devenait un club ou était abandonné au silence et à la ruine. Tout paraissait anéanti, et cependant tout revécut. L'archevêché et la cathédrale rouvrirent leurs portes, l'un au nouveau pasteur légitime, l'autre aux chrétiens toujours fidèles, et l'Eglise de Rouen connut encore des jours heureux.

Pourquoi faut-il qu'après un siècle de prospérité, de funestes présages viennent de nouveau assombrir l'avenir ?

Faudra-t-il donc que j'aie à pleurer, comme La Rochefoucauld, sur les ruines de mon Eglise ? Faudra-t-il que je dise comme lui adieu à ce palais où j'espérais finir mes jours, et que je connaisse, avec tous mes prêtres, les épreuves des plus mauvaises époques de notre histoire ? Non, non. Nos populations normandes, si attachées à leurs traditions religieuses, se presseront autour de leur clergé, unies, dévouées, confiantes.

Ainsi soutenus, nous nous instruirons aux leçons du passé. Pour le salut des âmes, pour le service de l'Eglise et de la patrie, nous ne nous résignerons pas à périr avec ce qui disparaît. Nous saurons reconnaître les évolutions nécessaires. Se transformer n'est pas mourir : rien ne meurt de ce qui est immortel.

LES ARCHEVÊQUES DE ROUEN A L'ACADÉMIE

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE MONSEIGNEUR FUZET

Par M. RAOUL DESBUISSONS, président.

MONSEIGNEUR,

La première parole qu'il convienne de prononcer ici, au nom de l'Académie, au nom de cette brillante et nombreuse Assemblée accourue pour vous entendre, doit être l'expression d'un sentiment de profonde gratitude pour le magistral exposé historique, qu'au milieu de vos nombreux travaux et de vos préoccupations pastorales, vous avez pris la peine de composer pour nous charmer ce soir.

A votre saisissant récit, courant à travers les âges, il nous semblait entendre, traduite en un éloquent langage, la voix même de ces vieilles pierres, noircies par les siècles, qui forment la résidence des archevêques de Rouen ; et nous goûtions avidement ces échos, recueillis par vous pendant six ans de séjour au manoir épiscopal, et disant leur naissance, leur transformation, leurs jours de gloire, les hôtes illustres qu'elles ont abrités, les évènements dont elles furent témoins, comme aussi leurs blessures et leurs angoisses récentes traversées par des lueurs d'espérance.

Oserai-je ajouter quelques détails à l'un de ces faits auxquels vous fîtes allusion et qui nous intéresse particulièrement ?

Le samedi 11 juillet 1761, dans cette magnifique salle des Etats dont vous venez de rappeler les origines, l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen tenait séance publique extraordinaire pour la réception de l'un de vos éminents prédécesseurs, Mgr Dominique de La Rochefoucauld.

Un des anciens directeurs de l'Académie, M. de Feydeau de Brou, intendant de la Généralité de Rouen, l'avait proposé dans une séance précédente pour remplir une place d'académicien titulaire, et « MM. les Officiers ayant jugé une pareille association très avantageuse et très honorable pour la Compagnie, cette proposition avait été admise unanimement par voye de scrutin ». Et « dans la salle des Etats », disent encore les feuillets jaunis de notre plus ancien registre, conservant la relation de cette solennité : « avant la séance publique, Messieurs s'étant assemblés, on a mis au second scrutin la proposition faite en la séance dernière de Mgr l'Archevêque, en qualité d'académicien titulaire dans la classe des Belles-Lettres, et la réception s'est faite d'une voix unanime. Après quoi, Messieurs l'ont invité à venir prendre sa place, ce qu'il a fait » (1).

La jeune Académie de Rouen n'était alors que dans

(1) Registre de la classe des Sciences. procès-verbaux des 8 et 11 juillet 1761.

On lit dans le procès-verbal de la classe des Lettres en date du

sa dix-septième année — la fleur de l'adolescence — et cependant le noble prélat, bientôt cardinal, et qui, pendant trente années, devait illustrer le siège archiépiscopal de Normandie et remplir un rôle important dans les grands évènements de l'histoire douloureuse de la patrie, avait tenu à lui apporter sa haute participation, affirmant ainsi l'intérêt, la part active, l'appui précieux que les princes de l'Eglise ont toujours apporté aux mouvements scientifiques, littéraires et artistiques de notre pays.

Ce sont ces mêmes sentiments, Monseigneur, que vous manifestez d'une façon éclatante en venant vous associer à nos travaux ; et les mêmes pensées de satisfaction et de reconnaissance qui animaient nos anciens, il y a quelque cent cinquante ans, sont encore celles de la vieille Académie de Rouen, au moment où elle est heureuse de vous ouvrir ses portes.

Vous me permettrez, Monseigneur, après avoir rappelé ce précédent glorieux, de m'attarder encore un instant, en interrogeant l'histoire de notre Compagnie, dans ses rapports avec les archevêques de Rouen, et de saluer un passé, honorable pour l'Académie, honorable

1er juillet précédent : « M. de Brou a invité l'Académie à tenir une séance publique extraordinaire pour..... et en même temps recevoir avec plus de solemnité Mr l'Archevesque (*sic*) qui désiroit entrer dans la Compagnie. L'Académie a indiqué pour délibérer sur cette proposition une Assemblée, l'un des jours suivants, chez M. le Directeur, dans laquelle cette proposition a été admise à la pluralité et non sans contestation. M. l'Archevesque a été admis à la séance suivante, a fait ses visites, et après le second scrutin, est venu prendre séance le jour de l'Assemblée publique qui s'est tenue dans la salle des Etats de son palais archiépiscopal. »

pour les sciences et les lettres, et, laissez-moi le dire, honorable pour l'épiscopat. Ces anciennes traditions ne se ravivent-elles pas aujourd'hui? Et si dans les formules et dans les protocoles, certaines choses se sont modifiées avec la marche des temps, à l'Académie, les idées essentielles et dominantes se sont conservées dans leur sérénité.

Comment en serait-il autrement, alors qu'elle a pour but l'étude et le progrès des sciences, la poursuite du vrai par les enseignements de la philosophie et de l'histoire, l'amour des belles-lettres et la conservation de ce goût qui a fait la gloire de la littérature française, la recherche du beau dans le culte et le développement légitime des arts, et alors que les moyens employés et seuls en honneur ici sont la passion du travail, la loyauté et la courtoisie dans l'échange des idées, le respect absolu de l'indépendance de chacun.

Pendant trente années, Mgr de La Rochefoucauld appartint à l'Académie, jusqu'aux jours néfastes où, comme elle, il fut victime de l'orage. Après les massacres de Septembre, où périrent deux prélats de sa famille, il se résigna, l'un des derniers évêques de France, à prendre la route de l'exil; et pendant sept années encore, sa voix pastorale parvint à son troupeau, dominant les éphémères agitations du schisme (1).

En même temps que l'évêque légitime se voyait contraint de disparaître, l'Académie dont il était membre

(1) Mgr de la Rochefoucauld est décédé à Munster le 23 septembre 1800.

était frappée par une loi tyrannique et spoliée de tous ses biens, bibliothèque, jardin botanique, collections et rentes, dons de généreux et savants bienfaiteurs.

Le triomphe de l'injustice ne peut jamais être de longue durée : l'Académie renaît de ses ruines, le 22 juin 1803, et, dès ce jour, au nombre des nouveaux titulaires élus par les anciens membres qui se sont retrouvés après une séparation de dix ans, figure le cardinal Etienne-Hubert de Cambacérès (1), nommé archevêque de Rouen en 1802, par l'accord du premier Consul et du Saint-Siège.

Ce prélat, dit l'auteur de la notice nécrologique qui lui est consacrée dans notre *Précis*, l'érudit Théodore Licquet, « cultivait la religion avec zèle et les lettres avec succès. » Sa mission était lourde au moment où il prit l'administration du diocèse. Il fallait relever l'autel abattu, repeupler les temples déserts. « Si tant de soins l'empêchèrent de fréquenter assidûment nos séances, l'urbanité de ses communications avec le Corps dont il faisait partie nous sont un sûr garant du prix qu'il attachait à l'honneur de pouvoir siéger parmi ses membres. » L'écrivain fait encore ressortir « l'esprit de justice et d'impartialité qui présidait à tous les actes du prélat, les sentiments de tolérance religieuse dont il était animé, l'habileté à concilier toutes les opinions, la fermeté de caractère dont il savait s'armer au besoin (2). »

C'est à juste titre que, dans le sein de l'Académie,

(1) Membre de l'Académie, 22 juin 1803 ; † 1818.

(2) *Précis* de l'Académie 1819, p. 136.

l'auteur de l'*Eloge* rendait hommage à ces vertus, habituelles d'ailleurs, sur le siège métropolitain de Normandie.

Cette fermeté de caractère, le cardinal Cambacérès en avait un jour fait preuve dans une circonstance mémorable : lui, qui devait son élévation inattendue à Bonaparte, lui qui, dans une homélie restée célèbre, avait payé son tribut d'admiration et de reconnaissance au héros d'Austerlitz, lui, membre du Sénat, comte de l'Empire et familier de la Cour impériale, il refusa, au grand mécontentement du souverain et de son frère, l'ancien Consul, archichancelier de l'Empire, d'assister au mariage de l'empereur avec Marie-Louise, union illégitime aux yeux de l'Eglise.

C'est que, chez les pasteurs des peuples, la faveur des puissants, même quand ils l'ont rencontrée, est de peu de poids lorsque parle la voix de la conscience ou seulement le sentiment de l'honneur.

Et si le cardinal Cambacérès réprouvait un acte contraire à sa foi, de même son prédécesseur avait, en 1771, encouru la disgrâce royale en refusant de célébrer la messe du Saint-Esprit au Palais de Normandie pour l'installation du Conseil supérieur qui remplaçait le Parlement exilé par un acte d'autorité de Louis XV et du chancelier de Maupeou.

L'Académie compte encore comme membre titulaire un troisième archevêque de Rouen. Bien qu'il n'ait résidé que très peu de temps en notre ville, le cardinal Pierre de Bernis, membre de la Chambre des Pairs, où il fit entendre sa parole éloquente, notamment en pro-

nonçant l'oraison funèbre de l'archevêque de Paris, Mgr de Talleyrand-Périgord, avait tenu, comme ses deux prédécesseurs, à entrer à l'Académie de Rouen, à laquelle il appartint de 1819 à 1823.

A cette dernière date, une modification, introduite dans les statuts, décide que certains hauts fonctionnaires, parmi lesquels les archevêques, en premier rang, pourront être admis dans la Compagnie sur la présentation du Bureau, « après que celui-ci s'est assuré de leur désir d'appartenir à l'Académie, et sans être élus au scrutin ».

Le premier des hauts personnages qui profita de cette disposition et reçut le titre nouveau de membre honoraire fut S. A. S. Mgr le cardinal prince de Croÿ. Le jour où le cardinal de Croÿ fit son entrée à l'Académie est noté comme une des dates brillantes que conservent nos annales. Il y aurait peut-être quelque intérêt aujourd'hui à relire les lignes consacrées à cet évènement, en termes assez pompeux, il est vrai, mais qui étaient alors de mise.

Dans le rapport annuel de 1824, M. Bignon, secrétaire perpétuel et professeur de rhétorique au lycée de Rouen, s'exprime ainsi : « Un prince de la terre et de l'Eglise, appelé par tous les vœux à nous éclairer de ses lumières, a daigné vous donner des marques touchantes de cette bonté communicative qui, à la première visite de son diocèse, ont commandé le respect et l'amour. La présence de ce prélat auguste vous a rappelé le temps d'illustre patronage où, jusqu'au sein de vos exercices publics, le vénérable cardinal de La

Rochefoucauld venait répandre l'éclat de la pourpre romaine et de la haute considération attachée à sa personne ; vrai Mécène de l'Académie par la protection de ses travaux, comme il était le digne archevêque de Rouen par l'exemple des vertus civiles et religieuses (1). »

Et le procès-verbal du 2 juillet précédent, en nous montrant la physionomie de la séance, rapporte quelques paroles du prélat : « Tout m'enchante dans ce pays où l'on me prodigue de toutes parts les marques du dévouement le plus sensible », a dit Mgr avec une sorte d'enthousiasme, « j'en suis comme électrisé ! »

Puis il prie l'Académie de vouloir bien poursuivre ses travaux : « pour prouver, dit-il, que je suis tout à fait des vôtres ! » Et, en effet, la séance continue ; le docteur Gosseaume, un des doyens de l'Académie, lit un mémoire sur la poésie des Hébreux, et M. Licquet un poème sur la campagne de Mgr le duc d'Angoulême dans le Midi en 1816.

Après ces deux lectures, « Mgr a présenté des réflexions très judicieuses sur l'une et sur l'autre », et les a terminées par ces mots du dernier vers de M. Licquet : « Dieu, la France et le Roy ». Et l'Assemblée tout entière, dit le procès-verbal, a répété ces mots en se levant pour reconduire le digne et vénérable prélat (2).

Cette manifestation, dans le sein d'une Compagnie où l'on écarte avec soin tout ce qui peut diviser les

(1) *Précis* de l'Académie 1824, p. 138

(2) Registre de la classe des Lettres, procès-verbal du 2 juillet 1824.

hommes et les partis, pourrait surprendre aujourd'hui, si l'on oubliait qu'elle n'était que l'explosion unanime et spontanée du patriotisme d'alors. En recueillir les échos lointains, c'est conserver comme un souvenir historique les vestiges d'un passé disparu.

Comment n'eût-il pas été le protecteur des sciences et des arts, ce prélat qui, croix et bannières en tête, conduisait processionnellement le clergé des quatorze paroisses de la ville et plus de six cents ecclésiastiques à l'inauguration du chemin de fer de Rouen à Paris, le 3 mai 1843, et bénissait cette œuvre de progrès, source de tant de prospérité !

Enfin, le successeur du cardinal de Croÿ (1), Mgr Blanquart de Bailleul fut également membre honoraire de l'Académie (2) ; mais, par suite des nouveaux statuts réglementaires adoptés en 1848, le titre de membre honoraire cessa d'être appliqué aux hauts fonctionnaires. Il fut donc le dernier des archevêques de Rouen que l'Académie ait eu l'honneur de compter parmi ses membres. Ses successeurs, néanmoins, n'ont pas cessé d'accorder à la Compagnie les marques de leur haute faveur ; l'illustre cardinal de Bonnechose, notamment, pendant les nombreuses années de son épiscopat, honora de sa présence les séances publiques de l'Académie avec une assiduité ininterrompue. Les jeunes gens d'alors qui recherchaient ces réunions, où ils venaient initier leur esprit et former leur goût, ont le souvenir de l'avoir vu, à l'angle de cette estrade, dominant l'As-

(1) Décédé en 1844.

(2) Membre honoraire de l'Académie, 1844 ; † 1868.

semblée, avec sa belle prestance, son fin et son bienveillant sourire et sa suprême distinction.

C'est cette même place, Monseigneur, que vous vintes reprendre à la séance publique de l'an dernier. Cette année, vous faites plus encore, et vous voulez bien, en recevant le titre de membre résidant qui remplace l'ancienne dénomination de membre titulaire, resserrer étroitement les liens précieux que je viens de rappeler.

Il importait, Monseigneur, que votre nom figurât sur la liste de l'Académie, à côté de ces prélats qui ont illustré le siège métropolitain de Normandie, et d'autres archevêques de France dont les noms sont encore à retenir, Mgr de Loménie de Brienne (1), archevêque de Toulouse, Mgr de Boisgelin de Cucé (2), archevêque d'Aix, et à une époque contemporaine l'érudit cardinal Billiet (3), archevêque de Chambéry, auteur de travaux scientifiques importants.

La haute mission dont vous êtes investi comme premier pasteur de la province normande vous donnait amplement ce droit aux yeux de tous, aussi bien d'ailleurs que l'éclat d'une brillante carrière ecclésiastique dont les étapes principales, à l'Université catholique de Lille, et sur les sièges épiscopaux de Saint-Denis de la Réunion et de Beauvais, ont été justement remarquées. Mais à ces mérites, plus que suffisants, vous

(1) Membre de l'Académie. 1er février 1753; † 1794.

(2) Membre de l'Académie, 24 avril 1757; vétéran en 1762.

(3) Membre correspondant de l'Académie, 17 février 1860 ; † 1873.

ajoutiez ceux de l'écrivain, du lettré, de l'historien érudit, de l'admirateur éclairé des beaux-arts.

L'Académie a reçu avec joie et gratitude l'offre que vous avez bien voulu lui faire de la riche collection de vos ouvrages. Il en est une part, la plus haute et la plus noble, sur laquelle je dois garder respectueusement le silence.

Si, dans le sein de l'Académie, des sentiments de courtoise réserve dominent toujours tout ce qui touche aux questions religieuses ou politiques, si le domaine, très vaste d'ailleurs de ses travaux, s'étend au-dessus de celles-ci et bien au-dessous de celles-là, comment pourrais-je ici parler, je ne dirai pas pour les apprécier, mais seulement même pour les louer, des écrits sur les questions de politique religieuse dont le retentissement a souvent dépassé les limites de votre diocèse, et des instructions pastorales, source d'enseignements de doctrine et de discipline ecclésiastique qui composent vos deux beaux volumes : *Dix ans d'épiscopat* et *Le Grand-Séminaire*. Tout au plus pourrai-je y remarquer, sans manquer à la déférence qui leur est due, l'unité directrice de l'idée, la précision de l'expression, l'élégance de la forme, la vigueur et la personnalité du style.

Mais il convient, ici même, de signaler quelques-unes des éloquentes homélies recueillies dans le premier de ces volumes : votre belle biographie du comte Paul de Salis, dont la trop courte vie a laissé à Beauvais une traînée lumineuse dans le monde des belles-lettres, des beaux-arts et des bonnes œuvres ; l'éloge funèbre du

vénéré frère Eugène, le directeur de ce magnifique Institut agricole de Beauvais, célèbre par toute la France et qui lui devait sa plus grande part de prospérité; puis les cris douloureux que vous arrachaient l'assassinat du Président Carnot et la mort cruelle du tzar Alexandre III, ce grand ami de notre patrie.

Ce sont de nobles pages d'histoire que vous écrivîtes encore : l'une à la Réunion, contenant un remarquable panégyrique de *Jean-Baptiste de La Salle*, à l'époque de sa béatification ; vous décrivez dans ses efforts, dans ses succès, dans ses épreuves, la vie sainte et féconde de l'homme qui a le plus fait en France pour l'éducation populaire ; vous le suivez à Reims, à Paris, à Marseille, dans les montagnes des Cévennes et dans celles du Dauphiné, à Rouen enfin, dans cette maison de Saint-Yon où il attendait la mort entre le travail et la prière; l'autre, ayant pour titre *Jeanne d'Arc et le diocèse de Beauvais*, où vous célébrez l'héroïsme de la prisonnière de Compiègne, et dégagez le clergé et le peuple de Beauvais de la culpabilité personnelle de l'évêque « extrême et furieux pour le parti des Anglais ». Vous formulez ainsi, avec une sévère sagacité, votre jugement sur le juge de Jeanne d'Arc : « Son malheur fut d'être un homme politique, dans un temps où les droits et les devoirs entre la France, la Bourgogne et l'Angleterre étaient partout discutés ; dans un temps où l'idée si radieuse et si précise aujourd'hui de la Patrie française sortait à peine, pâle et incertaine, des conceptions et des luttes féodales; son crime fut de sacrifier aux

contingences de la politique, les règles immuables et universelles de la justice ».

Vous trouverez dans nos rangs, Monseigneur, des hommes qui ont approfondi l'histoire de Pierre Cauchon et de son siècle, notamment notre éminent doyen M. Ch. de Beaurepaire, et notre érudit confrère M. Sarrazin, qui reconnaîtront en ce jugement largement motivé, la sentence définitive et impartiale de la postérité.

En relisant ces deux discours historiques, il me semblait qu'au moment où vous les écriviez une sorte d'affinité intuitive s'établissait déjà entre leur auteur et votre futur diocèse. Ne sont-elles pas nôtres, en effet, pour une large part, ces deux grandes gloires nationales que l'Eglise honore et que vous exaltiez, puisque c'est Rouen qui a l'honneur de posséder la plus belle œuvre d'art élevée à la mémoire de Jean-Baptiste de La Salle et surtout qui conserve les reliques du saint fondateur des écoles chrétiennes, et que si les cendres de Jeanne ont été dispersées au vent dans cet air que nous respirons, l'âme de la martyre plane, au-dessus de ces lieux qui ont vu son supplice, comme le *palladium* de notre antique cité?

Le peu de loisirs qui vous restait dans une vie avant tout consacrée aux devoirs du ministère ecclésiastique, vous l'avez réservé aux belles-lettres et aux arts. Les Académies du Gard et de Vaucluse, la *Revue de Marseille et de Provence*, la *Revue de l'Art chrétien* et d'autres publications périodiques ont profité de vos travaux archéologiques et de vos doctes communications.

Il y a nombre d'années, plus de trente ans, je crois, lorsque vos pas vous portaient près des remparts démantelés de Villeneuve-lès-Avignon, — vous étiez alors curé-doyen de cette paroisse, — vous aviez devant les yeux, sur l'autre rive du Rhône, la vieille cité des papes, avec ses murailles d'enceinte, ses créneaux, ses « bourguets », et que domine « se dressant sur le rocher des Doms, la masse imposante du palais pontifical, semblant une vision du moyen-âge. » (1)

A ce spectacle quotidien, l'image du XIVe siècle, avec ses troubles et ses grandeurs, se reconstitue vivante en votre mémoire d'érudit et de prêtre. Vous revoyez nettement cette époque tourmentée, la révolution qui conduisit le Saint-Siège sur les bords du Rhône, les souverains pontifes français, les princes, les Républiques, les savants, les lettrés de l'Italie. Vous en avez fait l'objet d'un tableau saisissant dans l'introduction de l'un de vos ouvrages. Puis une figure surgit devant vous, l'une des plus grandes de ce siècle, appartenant autant à la Provence qu'à l'Italie, qui même après la fulguration de Dante fut la plus brillante de la renaissance italienne, Pétrarque, qui vous attire et vous captive, et que vous méditez de mettre mieux en lumière dans les lettres françaises.

Le Pétrarque que la Renommée, cette dispensatrice souvent capricieuse de la gloire, a transmis à la postérité, c'est surtout le poète, l'auteur de ces prodigieux chants d'amour, élans et plaintes sublimes d'une

(1) E. Reclus.

passion coupable et presque purifiée parce qu'elle fut sans espoir.

Le Pétrarque que connaît le monde, c'est celui dont le fils du Titien — un assez mauvais sujet, d'ailleurs, — parlait ainsi, s'il faut en croire Alfred de Musset :

Lorsque j'ai lu Pétrarque, étant encore enfant,
J'ai souhaité d'avoir quelque gloire en partage,
Il aimait en poète et chantait en amant ;
De la langue des dieux, lui seul sut faire usage,
Lui seul eut le secret de saisir au passage
Les battements du cœur qui durent un moment,
Et riche d'un sourire; il en gravait l'image
Du bout d'un stylet d'or sur un pur diamant.

Un autre grand poète, José-Maria de Hérédia, a voulu suspendre parmi ses *Trophées* la célèbre et première apparition de Laure de Noves, à son chantre immortel :

Vous sortiez de l'église, et d'un geste pieux
Vos nobles mains faisaient l'aumône au populaire,
Et sous le porche obscur, votre beauté si claire,
Aux pauvres éblouis montrait tout l'or des cieux.
Et je vous saluai d'un geste gracieux,
Très humble, comme il sied à qui ne veut déplaire.
Quand tirant votre mante, et d'un air de colère,
Vous détournant de moi vous couvrîtes vos yeux...

Saluons en passant, au nom de l'Académie de Rouen, l'auteur de ces vers, le merveilleux ciseleur de sonnets dont le Parnasse français pleure la perte récente, et qui a voulu reposer auprès de nous, sur cette colline des Aigles qui regarde notre ville.

Ce côté spécial de la vie de Pétrarque ne devait tenir qu'une bien faible place dans vos ouvrages.

Le Pétrarque que vous avez étudié, c'est non seulement le lettré, le travailleur de génie, « qui donna le signal de la restauration des études antiques » (1), l'auteur de tant d'ouvrages, soit en langue latine, soit en la langue italienne dont il fixa définitivement la forme, mais aussi l'homme mêlé à tous les événements et qui approcha de tous les plus grands personnages de son siècle, l'ami des Colonna et du tribun Rienzi, le diplomate autorisé aux Cours de Naples ou de Milan, près des doges de Gênes, à Paris à la Cour du roi Jean, ou en Allemagne près de l'empereur Charles IV, le voyageur infatigable qui parcourut non seulement toutes les parties de l'Italie et de la France, mais l'Espagne, les Iles-Britanniques et l'Allemagne, le familier enfin de la Cour d'Avignon, principalement sous le pontificat du pape Clément VI qui, avant de ceindre la tiare, était, comme vous l'avez rappelé, le cardinal Pierre Roger, ancien archevêque de Rouen.

La correspondance si remarquable de Pétrarque vous a permis de suivre pas à pas, de retracer, de commenter en de superbes développements la vie extraordinaire de ce grand homme, poète, politique, philosophe et chrétien. S'il ne s'est pas fait ermite, même dans cette retraite favorite de Vaucluse, sur les bords de la Sorgue, que vous avez dépeinte en termes charmants, il n'a pas attendu d'être vieux pour embrasser une vie édifiante, allant presque jusqu'à l'ascétisme. « Travaillons, disait-il, espérons, croyons et nous pour-

(1) Dareste.

rons » ; ou encore, écrivait-il plus tard à son ami Boccace — presque converti lui-même, qui l'eût cru ? — « Je désire que la mort me surprenne écrivant ou lisant, ou mieux, si Dieu le permet, pleurant et priant. »

C'est au moment du cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, solennellement célébré en Italie et dans le Midi de la France, que parurent, dans la *Revue de Provence*, vos premiers écrits sur le poète italien, qui furent couronnés au concours du Centenaire dans la section des travaux d'histoire. Quelques années après, vous leur donniez une forme définitive dans votre beau volume édité à Lille : *Pétrarque, ses voyages, ses amis, sa vie chrétienne.* Enfin, au mois de mai de l'année dernière, dans un livre élégant : *Pétrarque à Vaucluse*, vous avez coordonné et réédité vos premiers travaux, ayant scrupule de faire davantage, avez-vous dit, et d'employer à des œuvres purement littéraires un temps que réclamaient les plus hauts intérêts de la religion et de la patrie.

Cette nouvelle publication vous était demandée à l'heure où la ville d'Avignon, toujours fidèle au souvenir du grand poète, célébrait encore le sixième centenaire de sa naissance. Ainsi, dans le Midi comme ailleurs, on recherche le luxe et la multiplication des centenaires. Ne le regrettons pas ; on n'honore jamais trop la mémoire des hommes vraiment grands.

Si, dans vos études sur Pétrarque, le XIVe siècle semble vous avoir livré tous ses secrets, il est une partie bien curieuse du XVIIe siècle que vous avez en-

core plus laborieusement approfondie. L'art de la critique historique, philosophique et littéraire avait pris un magnifique essor, à l'époque où écrivirent Villemain, J. Janin, A. de Pontmartin, Sainte-Beuve. Ce dernier avait fait paraître *Port-Royal*, le plus considérable de ses ouvrages. Vous avez pensé que sur le même sujet, même après Sainte-Beuve, et surtout après lui, il restait encore beaucoup à dire; et vous avez publié, en 1876, alors que vous occupiez le poste important de secrétaire général de l'Université catholique de Lille, un très important volume sous ce titre : *Les Jansénistes, leur histoire et leur dernier historien*.

Cet ouvrage dissipe quelque peu, au souffle de la vérité, l'épais nuage d'encens dont il fut de mode, même à l'Institut, d'envelopper « Messieurs » de Port-Royal, en exaltant, non sans raison, mais peut-être avec excès, l'austérité de Saint-Cyran, la dévotion d'Arnauld, la douceur naïve de Lancelot, le génial talent de Pascal.

A vrai dire, l'atmosphère d'hérésie qui se dégageait de leur doctrine, de leur attitude, de leurs écrits, n'était pas pour déplaire à ceux qui voulaient leur mettre au front une auréole de sainteté, à l'auteur des *Lundis* surtout qui devait y trouver le plus suave parfum.

Il était nécessaire, pour l'impartiale histoire, qu'une plume autorisée vint révéler bien des traits peu flatteurs laissés dans l'ombre, et en rectifier beaucoup d'autres, tracés par des admirateurs complaisants. Telle est l'œuvre que vous avez menée à bien, non pas à l'aide de déductions ou d'hypothèses, mais avec des documents précis et nombreux, avec les écrits même de ceux que

vous jugiez, et les relations de leurs contemporains. Vous avez redressé les regrettables erreurs, trop souvent échappées à l'historien de Port-Royal, de même que vous avez dû signaler la « moralité relâchée..... en matière de citations » de l'illustre auteur des *Provinciales*.

Quiconque voudra se faire une juste idée et des solitaires de Port-Royal et du Jansénisme au XVIIe siècle devra lire votre livre auprès de celui de Sainte-Beuve. Découvrira-t-il la certitude parmi la controverse? Peut-être. Mais que de chapitres pleins du plus vif attrait il trouvera plus sûrement encore : le péché originel des Arnaud, par exemple; l'histoire anecdotique des épitaphes d'Arnaud d'Andilly; ou encore les portraits, brossés de main de maître, des *Mères de l'Eglise* comme les appelait irrévérencieusement l'auteur des *Maximes*, la princesse de Guéméné, la duchesse de Longueville, Mme de Plessis-Guénégaud, Madame de Sablé et autres qui apportaient les manières et les mœurs de l'hôtel de Rambouillet parmi les discussions théologiques les plus quintessenciées.

La ville de Rouen et la Normandie — ce pays de sapience — n'échappèrent point aux atteintes du jansénisme qui se développait au milieu de réelles vertus; c'est même là que Pascal et sa famille, dont l'histoire à Rouen a été récemment écrite pour l'Académie par M. Ch. de Beaurepaire, s'attachèrent à cette doctrine, au contact, notamment de Jean Guillebert, curé de Rouville et de Yébleron, grand zélateur des idées nouvelles.

Un de nos anciens confrères, M. Fallue, dans une communication faite à l'Académie en 1848, avant la publication de son *Histoire métropolitaine de Rouen*, raconta les progrès faits par le jansénisme dans les rangs du clergé; les archevêques de Rouen durent à plusieurs reprises sévir contre cette doctrine que, dans votre livre, vous avez vigoureusement condamnée.

Je m'arrête, Monseigneur, regrettant de n'avoir pu donner de vos ouvrages une idée égale à leur mérite.

Dans leur lecture si attachante, promenade délicieuse faite avec le plus grand charme, je n'ai pas rencontré, au tournant d'une page, ce point délicat, ce léger écueil, redouté par les uns et attendu peut-être un peu malicieusement par les autres, d'où jaillit quelquefois — déplorable usage — la remarque piquante quoique inoffensive, qui, même dans les jardins d'Académus, parvient à se glisser sous les fleurs. Ce prétexte à critique, je ne l'ai pas trouvé. Ferai-je même l'aveu que, bien que convaincu qu'il était introuvable, je ne l'ai point cherché à la loupe? Quel eût été l'embarras d'un très modeste président, tenu à la sincérité et, ayant le redoutable honneur de haranguer un si haut récipendiaire!...

De cette sincérité, je donnerai la preuve en signalant une regrettable lacune dans votre remarquable discours. Parmi les transformations subies par le palais de l'Archevêché, vous avez omis volontairement de mentionner les dernières. Mais qui ne sait que « les travaux importants, poursuivis depuis cinq ans sont dus à

votre initiative éclairée (1)», et que, de même que vous avez orné ce palais d'objets d'art de haut intérêt, vous avez présidé à des restaurations archéologiques, notamment au rez-de-chaussée, conduites avec le goût le plus sûr?

MONSEIGNEUR,

Vous avez apporté votre pierre à l'œuvre comme à l'histoire du palais archiépiscopal. Plus encore vous aurez enrichi l'*Histoire littéraire des Archevêques de Rouen*.

Les premiers chapitres de cette histoire furent un jour ébauchés, en séance de l'Académie, par l'un de nos regrettés confrères, M. le chanoine Sauvage. D'autres chapitres — qui sont des volumes — sont dus aux plumes savantes de nos distingués confrères, Mgr Loth et M. l'abbé Vacandard.

Mais que de pages restent à écrire, s'il faut considérer, depuis les temps reculés jusqu'à nos jours, la longue théorie des prélats de Normandie protecteurs des lettres et des arts : les d'Estouteville, les d'Amboise, les Joyeuse, les de Harlay, pour ne citer que les plus célèbres; et parmi ces prélats — ne l'oublions point — deux devinrent membres de l'Académie française, François de Harlay, et Jacques-Nicolas Colbert, qui, plusieurs fois, eut mission de prendre la parole au nom de l'illustre Compagnie.

Grâce à vous, Monseigneur, le début du XXe siècle brillera d'un vif éclat dans l'*Histoire littéraire des*

(1) Dr Coutan, *Le Palais de l'Archevêché*.

Archevêques de Rouen. J'imagine la joie du futur ecrivain qui entreprendra ce travail, lorsque, arrivant à notre époque, il rencontrera devant lui l'historien de *Pétrarque* et des *Jansénistes*, offrant belle et noble matière à ses développements.

Une part de cette gloire rejaillira sur l'Académie de Rouen, qui est heureuse et fière, Monseigneur, de vous recevoir aujourd'hui.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. S. FRÈRE.

Un philosophe du dernier siècle disait un jour à ses élèves : « Nous vivons dans des conjectures si singulières que les vieillards n'y ont pas plus d'expérience que les jeunes gens ; nous sommes tous novices parce que tout est nouveau. »

Iriez-vous aussi loin, Messieurs, si vous aviez à juger votre temps ? Au fond, nous sommes toujours, comme nos pères, de bonnes âmes, de braves gens, d'honnêtes citoyens, des époux modèles, mais on dirait parfois que nous regrettons d'en avoir l'air.

En art, en poésie, en littérature, nous n'avons pas cessé d'aimer la clarté, la simplicité, l'ordre qui est une condition de la beauté ; sortons de chez nous, et voilà que nous nous comportons comme des esprits compliqués, ne vivant plus qu'au contact des paradoxes, des amphigouris, des quintessences, des curiosités, des chinoiseries, des ingéniosités chatoyantes et des dissymétries.

Le vieux bon sens, ce pot au feu quotidien qui trô-

nait à la table de nos aïeux, nous ne le supportons que servi sur le plat ciselé de la virtuosité.

Pour soulever nos bravos, M. de Bussy nargue Mozart, et au Salon d'automne Matisse raille Claude Lorrain.

Le dilettantisme nous a pénétré les moelles ; avides surtout du non entendu, du non vu, du non dit, nous voltigeons d'une aile vagabonde sur des chardons que nous appelons volontiers des lis, confondant la bizarrerie avec l'originalité, l'outrecuidance avec la hardiesse, les désiquilibrés avec les penseurs, et la réclame avec l'éloquence ; un peu plus et rencontrant ces immortels lieux communs qu'illuminait le génie de notre Corneille, la sainte morale, le devoir au front sévère, le sacrifice drapé dans sa bure sombre, nous souririons en dodelinant de la tête, et de nos lèvres dédaigneuses tomberait un vilain mot qui, dans le domaine de l'esprit, ressemble à un arrêt de mort : « Rengaine ! »

La passion elle-même nous est suspecte. Pour n'être pas banal, l'amour doit se faire complexe et sophiste : la haine s'épanouissait autrefois dans la crudité de ses sensations féroces. Le roman moderne l'a filtrée à l'usage du libraire au tamis d'une psychologie alambiquée.

En face de ce spectacle émouvant de l'homme luttant contre ses mauvais instincts, l'idéal c'était d'assister aux triomphes de l'âme sur les appétits : faites un livre sur cette donnée, il se vendra peu ; quelque critique le baptisera de ce sous-titre obligeant : *Arthur ou la vertu récompensée.*

Oh ! la vertu ! la vertu récompensée surtout ! Elle a le tort qu'on pardonne le moins dans le monde des superficialités et des superfluités élégantes. Passez-moi pour un moment ce blasphème ! Elle est ennuyeuse.

A la rigueur le dilettante l'applaudira au passage, cette vertu ! Homme de bon ton, il lui ôtera son chapeau, comme lorsqu'il croise une femme ou un prêtre, mais ne lui parlez pas du *comment*, du *pourquoi* de l'héroïsme. Non, il préfère s'en rapporter aux autres, il vous croit sur parole. Ne l'invitez donc pas à une réunion pareille à celle-ci, il ne comprendrait guère l'intime satisfaction éprouvée par vous, Mesdames et Messieurs, en écoutant une fois de plus, bien ou mal dite, l'histoire des titulaires des prix Rouland et Dumanoir.

*
* *

Ce récit, il est vrai, est le même que l'an dernier. Il ne varie jamais. C'est toujours l'histoire des cœurs simples, pour lesquels l'abnégation est un invincible besoin. C'est l'éternelle et supérieure revanche du bon sur le mauvais, de l'amour sur l'égoïsme, sans compter que ces natures généreuses s'ignorent elles-mêmes. Par surcroît, elles réalisent donc la victoire de la modestie sur l'orgueil.

Cette année, les lauréats du prix Rouland, réservé aux « membres de familles faisant preuve de dévouement envers leurs frères et leurs sœurs », sont M. Albert Piednoel, du Havre, et Mlle Malvina Leroy, de Fauville.

Albert Piednoel a vingt-cinq ans, il est à l'âge où

d'autres s'éloignent de la maison familiale pour fonder à leur tour la petite patrie dont ils seront les chefs ; lui aussi, il avait entrevu cet avenir enviable qui constitue le patrimoine naturel de nos ambitions. La Providence et sa volonté en ont décidé autrement. En 1902, sa sœur, Mme Auger, reste veuve avec six enfants. Du vivant de M. Auger, employé aux Docks du Havre, Albert Piednoel trouvait le moyen d'économiser sur sa paie d'ouvrier paveur, pour apporter à ses neveux un surcroît de bien-être..... Quand son beau-frère disparaît, il fait plus, il s'établit chez Mme Auger, il se substitue au père. Aujourd'hui, le produit de son travail passe en entier dans la bourse commune. Grâce à Piednoel, sept personnes sont à l'abri des chagrins et des tentations qu'amène la gêne : sa sœur, Mme Auger, puis un enfant de quinze ans, un autre de douze..., les derniers ont onze, dix, neuf et six ans. Non seulement il leur apporte son argent, mais il s'emploie à la direction de ce petit monde devenu le sien ; comme il est homme de sens droit, son influence morale se répand sur son entourage, et si le ménage n'est pas dans la richesse, il reste au moins dans l'honneur.

Mlle Malvina Leroy a commencé de bonne heure l'apprentissage de la vie laborieuse. A seize ans, elle entre en service à Rouen : elle reste dix-huit ans attachée à sa maîtresse, Mme Belot Curmer, puis elle devient servante chez M. Keittinger, et elle y demeure dix ans, c'est-à-dire jusqu'aux derniers jours de son maître.

Elle est alors âgée de quarante deux ans. Quelques

dons, quelques legs, l'esprit d'épargne lui ont procuré une aisance relative, mais à l'heure où elle va pouvoir se réserver à elle-même, elle apprend que son frère, ouvrier à Fauville est dangereusement malade : elle accourt, reçoit son dernier soupir, et s'installe chez sa belle-sœur, Mme Leroy pour l'aider à élever ses quatre enfants. Deux mois après, Mme Leroy meurt à son tour. Les orphelins n'ont plus que ces tombes et leur tante. Malvina Leroy n'hésite pas, elle s'improvise mère de famille : ses ressources, suffisantes pour une personne, sont bien maigres pour cinq. Les neveux ont onze ans, neuf ans, sept ans, trois ans. N'importe, sa mission lui paraît sinon facile du moins sacrée. Elle l'aborde sans vertige.

Depuis le 13 mai 1901, en dépit d'une santé précaire, Malvina Leroy n'a pas faibli devant sa tâche : pour employer l'expression de M. le curé-doyen de Fauville, « elle fait l'admiration de la paroisse par sa conduite exemplaire et l'éducation qu'elle donne aux enfants de son frère ».

Elle est donc bien digne, ainsi que Albert Piednoel, de recevoir le prix de vertu institué par Mme Rouland.

Nous vous retiendrions longtemps, Messieurs, si nous voulions vous initier à tous les dévouements du même genre racontés par les dossiers de l'Académie. Il nous arrive même d'apprendre par hasard, et trop tard pour les considérer comme des sujets de candidatures, de beaux traits d'amour familial dont bien entendu les auteurs sont les derniers à parler.

Ainsi, le mois dernier, on nous nommait un jeune

homme employé à Rouen, qui soutient en grande partie, depuis l'âge de quinze ans, sa mère et son frère. Obligé, en 1905, de satisfaire à la loi militaire, il a voulu que pendant l'année de son absence, les êtres chéris abandonnés par lui ne perdissent rien à son départ. En se chargeant d'un surcroît de travail, il est arrivé en secret à doubler ses profits dans la dernière période de son séjour à Rouen ; il a tout laissé à la maison pour payer le loyer de 1906, et il a couru au drapeau. Voilà, n'est-ce pas, un bien bon fils qui sera sûrement un bien bon soldat.

*
* *

Le legs de M. Dumanoir nous permet de récompenser une belle action en sortant du cercle exclusif de la famille. Ici nous rencontrons le mérite sous ses aspects les plus variés.

L'action d'éclat proprement dite, celle qui s'impose à l'admiration immédiate de la masse par la spontanéité et aussi par le danger du service rendu, nous est apparue bien des fois, et bien des fois aussi elle reçut, à l'Académie, un légitime éloge. Le dédain de sa propre sécurité en face du péril des autres ne constitue pas un accident dans la biographie du sauveteur. C'est une sorte d'état normal..... qui a sauvé, sauvera ! Sans réfléchir, sans peser les risques de son entraînement, il donne tête baissée dans la mer, dans le feu, dans les rangs d'une foule affolée où l'on s'écrase. Il accomplit alors comme une fonction professionnelle de sa destinée, et la crise finie aussi vite qu'elle est née, il

entend autour de lui retentir les applaudissements. La publicité de ces actes héroïques répand alors sur la personnalité du sujet une renommée aussi flatteuse que méritée : elle lui constitue un commencement de rémunération morale.

Les deux nobles femmes choisies aujourd'hui par l'Académie comme titulaires du prix Dumanoir n'ont pas eu ce genre de courage, pas plus que ce genre de dédommagement. Elles ont entrepris sans tapage, sans décor, sans public, un lent apostolat conduit pas à pas et jour par jour dans une ombre discrète. Leur belle action se continue et recommence chaque matin depuis 1883. J'ai nommé Mlle Ouin et Mlle Courbe, directrices de l'orphelinat de Bihorel.

Maria Ouin est née à Rouen le 31 décembre 1840. Elise Courbe à Saint-Germain-d'Etables, le 10 décembre 1844. Elles ne sont donc plus de la première jeunesse, mais je les surprendrais fort si je disais qu'elles ont atteint l'âge de la retraite. Pour de pareils cœurs, l'heure du repos sonnera seulement quand sonnera l'heure de Dieu. Si grâce, non pas à elles, mais à leurs nombreux amis, nous fouillons le passé de ces femmes d'élite, nous les rencontrons d'abord dans une petite chambre de la rue Saint-Nicaise, où elles abritent leur modestie et leur pauvreté. Le capital de l'association se résume en une machine à coudre. Couturières en effet toutes deux, elles mettent en commun leurs salaires, gain chétif à peine suffisant pour acheter les médicaments réclamés par la triste santé de Mlle Courbe. Certains soirs, les eaux sont bien basses,

croyez-le, dans la tirelire du ménage ; mais, par l'effet de je ne sais quel esprit de réaction exclusif des calculs d'argent ordinaires à ceux qui chiffrent, c'est juste le moment où Mlle Ouin pense le plus à réaliser le rêve de toute sa vie : ouvrir sa porte aux orphelins abandonnés.

Vous, Mesdames, vous êtes heureuses et vos enfants sont heureux, car ils vous ont. Une communion s'établit entre votre fils et vous. Il vous donne sa tendresse et sa grâce : vous lui donnez vos jours et vos nuits. Vous ne vivez que par lui et il ne vit que par vous. D'instinct vous confisquez votre existence pour l'offrir comme sur un autel au bébé grandissant. Sur son berceau, vous improvisez dans une langue qui est en même temps une musique et une poésie, des hymnes d'amour capables de conjurer la fièvre et l'insomnie. Plus tard, vous veillez religieusement sur son adolescence parce que vous savez que les fils sont encore plus, encore mieux élevés par leur mère que par leur père : quand il est écolier, vous apprenez le grec au besoin pour lui faire réciter ses leçons. Vous lui enseignez à aimer Dieu et la patrie. Jeune homme, il vous conte ses peines intimes, et vous appliquez sur ces premières blessures le baume savant de votre expérience.

Vous qui savez si bien accomplir, si bien comprendre toutes ces choses, vous savez aussi que par la grande ville, il y a de pauvres petits qui couchent dans les wagons des quais, à côté d'ivrognes cuvant leur vin, ou d'escarpes préparant leurs expéditions.

Leur mère est morte ou enfuie, le père fait ripaille

au cabaret, la maison est vide ; d'école, point ; de religion, moins encore : pour lui, l'église est un lieu où il va chauffer ses pieds transis quand le calorifère est allumé et que le suisse ne le renvoie pas. Le voilà divaguant par les rues, il y rencontre un plus fort, un plus corrompu que lui-même, il apprend à voler. Il débute par le vol à la foire ou à l'étalage des magasins. Le pain d'épice d'abord, les portemonnaies ensuite. A seize ans, il connaît tous les vices, toutes les roueries des tempéraments flétris ; la justice l'arrête, elle offre aux parents de le reprendre, en le surveillant. Hélas ! en avons-nous vu de ces pères dénaturés répondant au tribunal « qu'ils n'ont pas le temps », mot barbare, mot de tous les jours pourtant... Alors, quoi ? de chute en chute l'enfant s'enlise dans la vase du délit et du crime. La maison de correction, la cour d'assises le guettent, si la mort ne le prend pas à l'âge où les lois de l'hérédité évoluent fatalement dans ce jeune corps gangrené par l'ivrognerie, la tuberculose ou la débauche des ascendants.

Sans doute la philanthropie s'est émue en face de ces misères ; la belle institution des Comités de défense des mineurs traduits en justice vient tendre la main au déshérité. S'il est aux prises avec la vindicte publique, elle l'aide, elle le place, elle le surveille... Le remède arrive-t-il toujours à temps ? Souvent l'enfant est déjà perdu avant de comparaître en correctionnelle : seule la charité peut obvier à de semblables infortunes !

Avec l'instinctive lucidité de leur belle nature, les deux petites couturières de la rue Saint-Nicaise avaient

pénétré cet abîme. Les problèmes sociaux leur restaient étrangers. Elles montrèrent que la bonté soutenue par la foi religieuse fait des miracles d'intelligence.

Déjà, elles ont pris chez elles deux de leurs neveux quand, le 18 décembre 1883, M. l'abbé Regneaux, curé de la Cathédrale, au courant plus qu'aucun autre de leurs nobles aspirations, leur amène par la main les premiers orphelins. En juillet 1884, l'asile contient dix-sept enfants. Tout de suite la place fait défaut dans ce logis exigu destiné originairement à deux femmes. On manque de lits, on manque de pain, Mlle Ouin est malade, une épidémie de rougeole envahit l'appartement. Tout paraît conspirer contre l'entreprise. Mlle Courbe en est réduite à aller quêter de porte en porte comme une sœur des pauvres.

Grâce à vous, Mesdames, grâce à ceux qui autour de nous pratiquent l'art divin de la charité, elle réunit quelques souscriptions ; on loue une maison plus vaste dans le quartier Saint-Hilaire : en octobre 1884, elle adopte trente enfants. En 1894, ils sont soixante-dix ! L'œuvre est fondée. Elle monte sur les hauteurs. La maison du Boisguillaume prend alors le nom de Notre-Dame de Lourdes, en souvenir de la miraculeuse guérison de Mlle Courbe. Enfin et à la suite d'une nouvelle épidémie, les deux généreuses femmes sont une dernière fois contraintes de chercher un abri plus confortable : on s'installe définitivement à Bihorel, dans l'immeuble où elles vivent aujourd'hui, entourées et aimées des soixante petits garçons de deux ans à qua-

torze ans, dont elles sont ainsi les protectrices et les éducatrices ; disons le mot, les mères.

Elles surveillent ainsi avec un égal succès l'esprit et les besoins matériels de ces petits.

D'une piété élevée, elles leur montrent le ciel au-dessus des souffrances terrestres ; par les soins d'une institutrice munie d'un brevet supérieur, elles leur donnent l'instruction primaire ; à quatorze ans, quand ils sortent de l'orphelinat pour faire de la place aux autres, elles pourvoient à leur apprentissage à la campagne ou à la ville ; si besoin est, elles paient même les frais d'étude exigés par les carrières libérales ; on pourrait citer tel élève en médecine aujourd'hui externe des hôpitaux de Rouen qui leur doit son passé, son présent et, j'ose dire, son avenir.

Pour assurer le service de l'orphelinat, Mlle Ouin et Mlle Courbe ont dû, cela va de soi, se faire aider. En dépit de son énergie morale, Mlle Ouin était arrêtée par sa mauvaise santé après chaque période de surmenage. Pendant cinq ans, elles avaient supporté seules le poids du fardeau ; il fallut un jour chercher des auxiliaires.

Des femmes s'offrent alors de partager leur labeur ; mais si répétées sont les fatigues et les déboires d'un pareil ministère, qu'elles abdiquent les unes après les autres. Enfin, dans une de ses tournées d'Auvergne, Mlle Courbe rencontre dix jeunes filles chrétiennes auxquelles elle réussit à communiquer la flamme de ses espérances. La contagion du bien, elle aussi, enfante le bien. Elle les ramène à Rouen, elle les initie aux

secrets de leur vocation nouvelle, elle leur démontre par le fait comment, à force de persuasion, d'énergie, de douceur, de bons exemples, on parvient à pénétrer et à conquérir ces âmes d'enfant qui ont à la fois le mystère et la puissance de reflet des eaux dormantes.

Aussi bien, cet orphelinat de Bihorel, vous le connaissez tous avec ses organes soigneusement agencés, sa constitution exemplaire. C'est là ce qu'on voit ; c'est là ce qu'on admire dès le premier pas dans l'asile. Mais ce qu'on ne voit pas, et ce qu'on ne saura jamais assez, c'est la mesure de l'effort quotidien au prix duquel MM^lles^ Quin et Courbe sont arrivées à un tel résultat. Vous figurez-vous ces deux femmes intrépides parcourant, tantôt l'une, tantôt l'autre, les villes et les campagnes de la Normandie, de la Mayenne, de la Bretagne et de l'Auvergne, sonnant à chaque porte, tendant instamment leur bourse, accomplissant parfois à pied des trajets de six lieues dans les solitudes, chassées par les haineux, suspectées par les défiants, arrêtées même comme vagabondes par la police, suivies par les rôdeurs, mais partout escortées par la foi et par l'espérance, l'air calme et confiant, la prière aux lèvres, marchant toujours et quand même comme si l'ange de la charité leur montrait le chemin.

« Heureux, a dit Joubert, ceux qui ont une lyre dans le cœur, et dans l'esprit une musique qu'exécutent leurs actions ! Leur vie entière aura été une harmonie conforme aux nômes éternels. »

L'Académie française leur avait décerné le prix Bigot en 1903.

En 1905, le prix Dumanoir n'aura jamais été mieux placé qu'entre les mains de Mlle Ouin et de Mlle Courbe.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

ANNÉE 1904-1905

Par M. CANONVILLE-DESLYS, Secrétaire.

MESSIEURS,

La Classe des Sciences a perdu cette année un de ses membres, M. Pierre-Eugène NIEL. Dans une notice nécrologique dont vous avez voté l'impression, j'ai rendu un hommage ému et attristé à l'homme de bien, à l'amateur éclairé des Belles-Lettres et des Arts, au savant modeste et autorisé que fut M. Niel. Nous conserverons longtemps le souvenir de ce confrère excellent qui restera pour nous tous un exemple et un encouragement.

Sur treize membres que compte la Classe des Sciences, cinq seulement ont pris la parole dans nos réunions en 1905 et ont occupé neuf séances sur trente-deux. Tout en déplorant l'abstention des autres, que nous espérons entendre en 1906, nous sommes heureux de constater qu'il n'y a pas eu cette année faillite de la science.

M. Lecaplain, directeur de l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen, actuellement notre

vice-président, nous a, pendant trois séances consécutives, entretenu des diverses radiations aujourd'hui connues. Comme vous avez voté l'impression dans le *Précis* du résumé, merveilleux de clarté, que M. Lecaplain a fait sur cette question toute d'actualité, je me bornerai ici à indiquer les grandes lignes de son travail.

M. Lecaplain a tout d'abord passé en revue les diverses radiations lumineuses : les radiations obscures infra-rouges, les radiations ultra violettes, les rayons cathodiques, les rayons X, les rayons secondaires de Sagnac, les rayons N et N_1 de Blondlot, les rayons de Charpentier. Puis, il nous a parlé des substances qui émettent des radiations spéciales appelées rayons de Becquerel, substances dites radio-actives : l'uranium, le chorium, le polonium, le radium, l'actinium. Il a été ainsi amené à l'étude des travaux de M. et de Mme Curie, de la radio-activité induite, due à une substance spéciale nommée l'émanation ou l'ex-radio, qui semble être un gaz voisin de l'argon.

Notre collègue s'est enfin longuement étendu sur les applications du radium et a donné, en terminant, les conclusions suivantes :

« Les découvertes nouvelles ont jeté l'alarme dans le monde savant. On a cru fortement ébranlées les bases mêmes de la science. Il faut revenir sur ces appréciations trop hâtives. Le principe de la conservation de l'énergie n'est pas inconciliable avec les phénomènes de la radio-activité. Le radium ne crée pas de l'énergie ;

il ne fait que rendre l'énergie qui lui a été communiquée.

« Il faut renoncer, il est vrai, à l'atome insécable. Les électrons deviennent de nouveaux atomes. L'ancien atome reste, toutefois, un édifice très stable dans toutes les réactions chimiques produites jusqu'ici, et ce n'est que dans des circonstances toutes spéciales qu'il se dissocie. »

M. le Dr Giraud a, à diverses reprises, rendu compte à l'Académie de plusieurs ouvrages renvoyés à son examen : tome XVII de la *Société de médecine légale de France*, année 1901-1902; les divers bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, parus cette année.

Dans le volume de la Société de médecine légale de France, il appelle l'attention de l'Académie sur les questions suivantes :

1° « Dans l'état actuel de la législation, la Cour d'appel peut-elle choisir des médecins-experts en dehors de la liste du tribunal? » M. Lefuel conclut par l'affirmative ;

2° « Les autopsies à la guerre, à la marine et aux colonies », par le Dr Grandjux. A moins d'empêchement absolu, l'autopsie doit être faite lorsque les individus sont morts de maladies mal déterminées ; cette mesure est surtout importante quand les décédés sont marins, afin que les droits des veuves et orphelins à une pension puissent être établis en connaissance de cause ;

3° « Exercice illégal de la médecine, magnétisme, magnétiseur, absence de diplômes, passes magnétiques ». M. le Dr Giraud lit des arrêts de la Cour de cassation, de la Cour de Rennes et le vœu de la Section de médecine légale ainsi conçu : « L'hypnotisme et le magnétisme sont de véritables agents thérapeutiques, dont l'emploi inconsidéré peut entraîner de graves conséquences; la pratique en doit être réservée aux personnes pourvues du diplôme de docteur en médecine » ;

4° « Rapport sur la création d'asiles spéciaux pour les aliénés criminels » ;

5° « Les opérations sur la femme peuvent-elles être pratiquées sans l'autorisation du mari? » Question mise à l'étude par la Société de médecine légale ;

6° « Un cas d'intoxication par des chaussures jaunes noircies à l'aniline », rapport de MM. Brouardel, Riche et Thoinot; jugement de la huitième chambre ;

7° « Du fœticide thérapeutique », rapport de M. Maygrin. Le rapporteur conclut que l'autorisation du mari ou des proches ne va pas jusqu'à engager la vie de la femme inconsciente. Aussi, tout en tenant compte du désir exprimé, dans la mesure du possible, le médecin reste-t-il libre de passer outre sans encourir de responsabilité. Le seul cas où il serait responsable serait celui où il commettrait une faute lourde dans son intervention ;

8° « Aliénation mentale dans l'armée ». Il est indispensable, pour arrêter les aliénés au conseil de révision, d'obliger les maires des communes à signaler les

conscrits qui ont été internés et ceux que la notoriété publique désigne comme cérébralement atteints ;

9° « Nouveaux procédés pour le diagnostic de la provenance des taches de sang » ;

10° « Le secret professionnel en médecine mentale ».

Nous citerons également quelques-uns des articles suivants extraits des bulletins de la Société d'anthropologie, sur lesquels notre collègue a appelé notre attention :

1° « Les Maures d'Afrique : origine et historique du mot « Maure » et ses diverses significations », par M. Atgier ;

2° « La religion à l'âge du renne », par M. Ch. Lejeune ;

3° « Les idées religieuses des Tchouktchis », par M. Bogaraz ;

4° « Les Nouvelles-Hébrides, etnographie », par le Dr P.-R. Joly ;

5° « Associations, Congrégations et Sociétés secrètes chinoises », par Paul d'Enjoy ;

6° « Les Haounet de Tunisie », par Deyrolle ;

7° « Les races chevalines dans le temps et dans l'espace » ;

8° « Etude anthropologique des Bulgares » ;

9° « Investigations d'un puits funéraire de l'époque néolithique, période carnacéenne, à Pocancy (Marne) », par Emile Schmit ;

10° « Etude des variations squelettiques du pied chez les divers animaux », par Th. Volkov ;

11° « Les races de la primitive Egypte » ;

12° « L'âge des sépultures néolithiques des Chamblandes en caisses de pierres à squelettes repliés » ;

13° « Origine danubienne des Slaves » ;

14° « Evolution mentale, son apogée, ses lois », par le Dr Guibert ;

15° « L'atrophie infantile comme facteur de l'abaissement de la taille dans les faubourgs de Paris », par M. G. Variot ;

16° « Notes sur les Lo-Lo de Kien-Tchang », par M. Ch. François ;

17° « L'évolution de la famille japonaise », par M. de La Mazelière.

Enfin, M. le Dr Giraud a présenté à l'Académie une pousse de gui excrue sur un noyer d'Amérique, et a fait remarquer la rareté de la présence du gui excru sur cette essence d'arbre, comme, d'ailleurs, sur toute essence de bois d'ur.

M. Lechalas nous a donné lecture d'un travail sur les *Sourdes-Aveugles*, paru depuis dans une revue parisienne.

Il a recueilli de nombreux documents sur trois femmes de conditions différentes, atteintes de la double infirmité de la surdité et de la cécité : Laure Bridgman, qui est citée dans les traités de psychologie et dont l'éducateur, le Dr Howe, s'est acquis une gloire immor-

telle ; Miss Helen Keller, jeune Américaine qui a publié elle-même son autobiographie ; Marie Heurtin, élevée au couvent de Larnay, près Poitiers, par les Sœurs de la Sagesse.

Grâce aux renseignements fournis par la sœur Sainte-Marguerite et Miss Keller elle-même, M. Lechalas a pu montrer tout d'abord qu'il a existé des pensées avant l'usage de la parole proprement dite ; puis il nous a fait assister à l'instruction de ces malades qui débutent par le langage mimique ou idéographique, puis apprennent le langage alphabétique de la dactylogie, et arrivent même à l'usage de la parole dans une certaine mesure, travail plus pénible, car ils ne peuvent connaître les paroles d'autrui qu'au moyen du toucher des lèvres de la personne qui parle. Miss Keller, en particulier, sujet exceptionnel par l'intelligence, la volonté, la fortune, est arrivée à passer brillamment de nombreux examens sur le français, le latin, le grec, l'anglais, l'histoire, l'algèbre, la géométrie, l'astronomie.

Dans sa conclusion, M. Lechalas fait ressortir à quel point l'intelligence a besoin de peu de chose pour prendre un plein développement. La vue, l'ouïe, ces deux sens supérieurs, peuvent faire défaut, l'odorat et le goût peuvent disparaître à la suite, et cependant l'intelligence subsiste pleine et entière. En vain retarde-t-on au-delà de toute limite l'initiation aux idées religieuses : la notion d'une puissance supérieure vient hanter l'esprit humain.

M. Gascard a entretenu l'Académie d'une question toute nouvelle : l'*ultra-microscopie*.

Le microscope imaginé par Zacharie Jansen (1590), perfectionné par les physiciens et les constructeurs, muni enfin de l'objectif à immersion le plus puissant, ne permet pas de pousser les investigations au-delà du 1/6e de micron environ ; Albe lui assigna par le calcul la limite de 1/8e de μ.

Deux physiciens allemands, Siedentopf et Zsigmondy, ont franchi cette limite en suivant une autre voie.

S'appuyant sur ce principe que les particules les plus petites sont visibles, même à l'œil nu, pourvu qu'elles soient suffisamment lumineuses, ils ont cherché à réaliser le maximum d'éclairement tout en disposant les choses de façon que ces particules fussent vues sur fond noir. Pour cela, ils utilisent un faisceau de lumière perpendiculaire à l'axe du microscope et conduit par des lentilles de manière à produire, en face de l'objectif, un foyer fort petit. Dans ces conditions, le champ du microscope présente l'aspect d'un ciel étoilé.

MM. Cotton et Mouton ont réalisé un dispositif beaucoup plus simple, qui convient particulièrement à l'examen des liquides ; il consiste à placer la lame qui supporte la préparation sur un bloc de verre taillé. Un faisceau de lumière est amené perpendiculairement à la face latérale inclinée à 51°, par laquelle il pénètre. Il subit une première réflexion totale sur la face inférieure du bloc, puis une seconde sur la face supérieure de la lamelle. Une lentille placée sur le trajet du faisceau concentre les rayons au point où se fait la seconde réflexion ; une couche d'huile de cèdre interposée entre

le bloc et la lame les rend optiquement secondaires.

Le microscope, dans ces deux cas, fonctionne comme une lunette astronomique qui permet de résoudre une nébuleuse sans donner de détails sur les étoiles qui la composent; de plus, quand il s'agit d'un liquide, le mouvement crownien agite vivement les particules en suspension.

Malgré ces difficultés, il semble bien que les observateurs précédents aient vu les microbes de la péripneumonie et de la fièvre aphteuse qui traversent la bougie Chamberland modèle F, mais non le modèle B.

L'ultra-microscopie rendra sans doute de grands services dans le domaine de la physique pure en permettant l'étude des solutions colloïdales.

Des expériences faites sur des verres rubis, colorés par de l'or métallique, ont permis à MM. Siedentopf et Zsigmondy de calculer les dimensions des particules visibles à l'aide de leur méthode; ils ont trouvé comme limite inférieure 0,006 μ.

M. le Dr Merry Delabost nous a donné lecture d'une étude intitulée : *Le théâtre enfantin envisagé comme procédé pédagogique*. Ce travail devant être imprimé dans le Bulletin, j'en donne seulement une courte analyse.

M. le Dr Delabost, frappé de l'attention soutenue des enfants, même les plus jeunes, devant un Guignol, de leur passion pour les choses du théâtre, a eu l'idée d'utiliser cette attention et ce goût pour les instruire en les divertissant. Il veut que le théâtre enfantin serve à faire pénétrer dans l'esprit et la mémoire des vérités

qui, présentées sous d'autres formes, risqueraient d'être moins bien accueillies.

Il s'est fait, dans ces dernières années, constructeur de théâtre, directeur, machiniste, décorateur, auteur dramatique et metteur en scène

Les fables de La Fontaine furent le premier objet de ses préoccupations pédagogiques. Il met devant les yeux des enfants la fable elle-même, puis des scènes de la vie réelle correspondant à celles que le fabuliste a placées dans un monde fantastique qui déroute parfois leur intelligence juvénile. Trois fables lui ont servi à démontrer comment il a procédé : *le Corbeau et le Renard, le Héron, le Chêne et le Roseau.*

Le Dr Delabost est encore arrivé au même résultat : « amuser pour instruire et moraliser », à l'aide de pièces dont il a emprunté le sujet à quelques charmants récits : *La main de bois*, de MM. Paul et Victor Margueritte ; *La probité de l'enfant*, de Legouvé ; *Une leçon*, de Ch. Deslys.

Notre collègue a conclu en disant que les indications qu'il venait de donner ne sont que de simples jalons destinés à guider les premiers pas des personnes qui désireraient suivre cette voie et pratiquer comme lui l'*art d'être grand-père.*

Enfin, je terminerai l'histoire de la Classe des Sciences pour l'année 1905 en disant que, pour des raisons de santé, M. Canonville-Deslys a abandonné les fonctions de Secrétaire de la Classe des Sciences, qu'il remplissait depuis plusieurs années, et a été remplacé, le 15 décembre dernier, par M. A. Gascard, chimiste, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen.

RÉSUMÉ DE NOS CONNAISSANCES

SUR

LES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE RADIATIONS

Par M. LECAPLAIN

Directeur de l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen.

Les différentes espèces de radiations actuellement connues peuvent être classées comme il suit :

1° Rayons à la fois lumineux et calorifiques;
2° Rayons purement calorifiques ou infra-rouges ;
3° Rayons ultra-violets ;
4° Rayons cathodiques ;
5° Rayons canaux de Goldstein ;
6° Rayons X ;
7° Rayons S ou de Sagnac ;
8° Rayons N et N, de M. Blondlot, de Nancy ;
9° Rayons de M. Charpentier ;
10° Rayons électriques ;
11° Rayons de Becquerel, émis par les substances dites radio-actives.

1° RAYONS A LA FOIS LUMINEUX ET CALORIFIQUES OU RAYONS DE NEWTON.

Un rayon de lumière blanche, tombant sur un prisme, se décompose en rayons de diverses couleurs : violet, indigo, bleu, vert, jaune, oranger, rouge.

Ces divers rayons, en réalité en nombre infini, sont inégalement réfrangibles et, de plus, ils sont simples, c'est-à-dire indécomposables en de nouvelles couleurs. Le maximum d'intensité lumineuse appartient d'ailleurs aux radiations jaunes. Ces rayons sont en même temps lumineux et calorifiques.

Les expériences se font facilement avec un prisme en verre ou en sulfure de carbone.

2° RAYONS PUREMENT CALORIFIQUES OU INFRA-ROUGES.

Les rayons précédents ne sont pas les seuls que donne la lumière blanche. En opérant avec un prisme en sel gemme, et non en verre qui absorberait la plus grande partie des rayons à étudier, on reconnaît qu'au-dessus du spectre signalé tout à l'heure existe un second spectre à peu près de même étendue et ne comprenant que des rayons dépourvus de la propriété lumineuse, mais doués de la propriété calorifique. Un thermomètre très sensible (thermo-multiplicateur) de Nobilé révèle ces radiations. Le maximum de chaleur appartient à des rayons situés notablement au-dessus du rouge.

3° RAYONS ULTRA-VIOLETS.

Enfin, au-dessous du spectre de Newton existe une troisième région (spectre ultra-violet) composée de rayons qui ne jouissent ni de la propriété lumineuse, ni de la propriété calorifique, mais qui rendent phosphorescentes un certain nombre de substances, par exemple une dissolution de sulfate de quinine, et qui, de plus, décomposent les sels d'argent et agissent, par suite, sur les plaques photographiques.

En quoi diffèrent ces diverses radiations ?

Les diverses radiations que nous venons de signaler sont toutes dues à des vibrations de l'éther et ne diffèrent que par le nombre de vibrations exécutées à la seconde. Pour le rouge, ce nombre s'élève à peu près à 400 trillions de vibrations ; il augmente d'ailleurs progressivement du rouge au violet, et, pour cette dernière couleur, il atteint à peu près 700 trillions.

La longueur d'onde, c'est-à-dire la longueur modifiée par une vibration complète, varie :

De 0 mill. 006 pour le rouge,

Et de 0 mill. 004 pour le violet.

4° RAYONS CATHODIQUES.

Si, dans un tube de Crookes, où le vide a été fait, à quelques millièmes de millimètres près, on fait passer les décharges d'une machine de Ruhmkorff, on constate que le tube est obscur, mais que la paroi opposée à la cathode, c'est-à-dire au fil de platine constituant le pôle négatif, s'illumine d'une belle lumière verte.

Les rayons émis par la cathode (rayons cathodiques) jouissent des propriétés suivantes :

1° Ils marchent en ligne droite ;

2° Ils sont arrêtés par un écran ;

3° Ils produisent des phénomènes mécaniques ;

4° Ils produisent des phénomènes de phosphorescence ;

5° Ils rendent les gaz conducteurs de l'électricité et déchargent, par suite, un électroscope chargé ;

6° Ils traversent certains corps opaques pour la lumière.

Les rayons cathodiques ne constituent pas un faisceau homogène.

HYPOTHÈSES FAITES SUR LA NATURE DES RAYONS CATHODIQUES.

1° *Hypothèse.* — Ils ne seraient que des rayons ultra-ultra-violets correspondant à un nombre de vibrations supérieur au nombre de vibrations des rayons ultra-violets : c'est la théorie allemande ;

2° *Hypothèse, ou théorie du bombardement moléculaire due à Crookes.* — Les particules gazeuses qui restent dans le tube de Crookes s'électrisent négativement au contact de la cathode, qui les projette avec violence contre la paroi du tube opposé à la cathode, d'où la belle couleur verte dont s'illumine la région du tube ainsi frappée. Cette manière de voir, un instant abandonnée, a été reprise, mais profondément modifiée.

THÉORIE DES ÉLECTRONS.

Ce ne sont pas les molécules gazeuses elles-mêmes qui sont projetées par la cathode avec une vitesse de 150,000 kilomètres à la seconde, mais des particules mille à deux mille fois plus petites qu'un atome d'hydrogène, et qu'on appelle « électrons ». L'atome gazeux, dans ces conditions, serait dissocié. L'atome gazeux ne serait plus l'atome regardé jusqu'ici comme insécable ; il se subdiviserait en particules infiniment plus petites. La grandeur de l'électron, par rapport à l'atome, peut être comparée aux dimensions d'un bacille par rapport au globe terrestre. L'étude de la radio-activité semble confirmer d'une manière éclatante l'existence des électrons.

La conception la plus récente de l'atome appuyée sur de très nombreux et très importants travaux, le représentent comme formé d'un noyau positif autour duquel graviteraient des particules négatives ; il serait, somme toute, constitué comme un monde solaire.

Ne semble-t-on pas revenir ainsi aux tourbillons de Descartes ou aux courants particulaires d'Ampère ?

RAYONS CANAUX DE GOLDSTEIN (KANALSTRAHLEN).

La cathode qui, dans un tube de Crookes, bombarde, pour ainsi dire, la paroi du tube qui lui est opposée, est bombardée elle-même par des rayons positifs, dont les chocs répétés produisent la gaîne lumineuse dont elle est entourée. Ces rayons ont reçu le nom de rayons Canaux.

RAYONS X OU DE RŒNTGEN.

Les rayons X, découverts par Rœntgen, ne sont pas les rayons cathodiques. Ces rayons ne partent pas de la cathode, mais bien de la région du tube frappée par les rayons cathodiques. D'une manière générale, tous les corps solides, frappés par les rayons cathodiques, émettent des rayons X : voici les propriétés de ces rayons :

1° Ils marchent en ligne droite ;

2° Ils ne se réfléchissent pas, ils ne se réfractent pas, ne se polarisent pas ;

3° Ils déchargent les corps électrisés en rendant l'air conducteur ;

4° Ils décomposent les sels d'argent ;

5° Ils ne sont pas déviés par l'aimant : cette propriété les différencie des rayons cathodiques, sensibles aux champs magnétiques ;

6° Ils traversent des corps que la lumière ne traverse pas ; sont transparents pour ces rayons : le bois, le papier, le carton, le cuir, les métaux de faible densité, en particulier, l'aluminium. Les métaux de grande densité, tels que l'or et le platine, sont opaques pour ces radiations. Les tissus organiques, les muscles, le tissu pulmonaire, sont transparents. Les corps minéraux, et tous ceux qui en renferment, en particulier les os des animaux, sont opaques.

De cette propriété remarquable sont nées la radioscopie et la radiographie, dont les applications sont aujourd'hui si nombreuses et si intéressantes.

Les rayons X paraissent dus à des vibrations de l'éther. Ils sont sans doute des rayons ultra-ultra-violets, tandis que les rayons cathodiques sont dus à la projection des électrons. Leur constitution intime est donc fort différente de celle des rayons cathodiques.

RAYONS S DE SAGNAC, OU RAYONS SECONDAIRES.

Tous les corps frappés par les rayons X émettent de nouvelles radiations qui ont des propriétés analogues à celles des rayons X, mais qui s'en distinguent cependant : elles sont, en effet, plus rapidement absorbées par les différents corps, et, en particulier, par les gaz : on les appelle rayons secondaires.

Les rayons secondaires peuvent à leur tour, en frappant les corps, provoquer l'émission de rayons dits tertiaires, plus absorbables encore que les précédents. Enfin, les rayons tertiaires peuvent vraisemblablement faire émettre aux corps rencontrés des rayons quaternaires.

RAYONS N, DE BLONDLOT, DE NANCY.

C'est en cherchant si les rayons X sont polarisables ou déjà polarisés que M. Blondlot, de Nancy, a découvert l'existence de radiations spéciales, qu'il a désignées sous le nom de rayons N, pour rappeler que c'est dans la ville de Nancy que cette étude a été faite. Les rayons N se réfléchissent, se polarisent, propriétés que ne possèdent pas les rayons X. Ils peuvent traverser

un grand nombre de substances opaques pour la lumière. Un assez grand nombre de sources émettent des rayons N : le bec Auer, la lampe électrique de Nernst, une feuille de tôle, une lame d'argent, chauffées au rouge naissant.

L'acier trempé, le verre trempé ou comprimé, les larmes bataviques, et plus généralement les corps à l'état d'équilibre contraint sont susceptibles d'émettre des rayons N. M. Blondlot a pu mesurer les indices de réfraction et les longueurs d'onde de ces radiations. Les longueurs d'onde de ces rayons sont plus petites que celles de la lumière, quoique celles-ci n'atteignent que quelques dix millièmes de millimètre ; par suite, le nombre de vibrations est encore plus grand pour les rayons N que pour les rayons de lumière.

A côté des rayons N se placent les rayons N_1. Ces rayons alternent souvent avec les rayons N. Leurs indices de réfractions les distinguent des rayons N. Certaines sources, telles que des fils de cuivre, d'argent, de platine étirés, semblent n'émettre que des rayons N_1.

Certaines substances peuvent emmagasiner les rayons N : le quartz, les path d'Islande, le verre, etc., possèdent cette propriété ; l'aluminium, le bois, le papier, la paraffine ne les absorbent pas.

Toutes les expériences relatives aux rayons N sont d'une difficulté extrême et demandent un long apprentissage et une grande habileté. Bon nombre de physiciens distingués ne sont pas parvenus à répéter les très intéressantes et très ingénieuses expériences du professeur de Nancy, et l'existence des rayons N a été

mise en doute. De nouvelles expériences, faites au mois d'août dernier par M. Blondlot sur l'inscription photographique de l'action des rayons N, nous semblent trancher la question, et établir définitivement les résultats remarquables obtenus par le très habile expérimentateur de Nancy.

RAYONS DE M. CHARPENTIER.

On savait depuis longtemps que les corps vivants émettent des radiations, mais les travaux capables d'inspirer la confiance étaient rares. D'après M. Charpentier, il se dégagerait de l'organisme des émanations ressemblant beaucoup aux rayons N,. Il suffit, en effet, de promener sur le crâne d'une personne qui parle un écran au sulfure de calcium pour voir immédiatement son éclat augmenter. D'autres centres nerveux, la moelle épinière, se comporteraient d'une manière anologue. Ces rayons se produiraient quand le cerveau entre en fonction ; l'écran au sulfure devient plus brillant au moment où le sujet concentre sa pensée.

Ces expériences, dont l'intérêt n'échappe à personne, ont besoin sans doute d'être reprises et complétées ; telles quelles, elles ouvrent de nouveaux horizons et sont pleines de promesses. Si les résultats ainsi obtenus se confirment, on arriverait à une mesure possible du travail cérébral. Peut-être trouverait-on dans cette voie une explication des phénomènes de suggestion. Peut-être encore y découvrirait-on le secret de la transmission de la pensée d'un sujet à un autre.

RADIATIONS ÉLECTRIQUES.

Les radiations électriques utilisées dans la télégraphie sans fil sont dues à un mouvement vibratoire de l'éther. Elles ne diffèrent des radiations lumineuses que par le nombre de vibrations exécutées à la seconde, et, par suite, par la longueur d'onde. Tandis que la longueur d'onde des rayons lumineux n'est que de quelques dix millièmes de millimètres, celle des oscillations électriques varie de deux centimètres à quatre décimètres. Si, par un procédé quelconque, on arrivait à diminuer la longueur d'onde des vibrations électriques, l'électricité deviendrait de la lumière et réciproquement.

RADIO-ACTIVITÉ. — RAYONS DE BECQUEREL.

En 1896, Becquerel, en étudiant les rayons émis par les corps phosphorescents, observa que parmi eux les sels d'uranium étaient la source de radiations spéciales présentant de grandes analogies avec les rayons cathodiques et les rayons X. Cette émission de rayons ne puisant pas son énergie, au moins d'une façon apparente, dans l'absorption préalable de rayons calorifiques lumineux ultra-violets, on se trouvait bien en présence d'un phénomène entièrement nouveau, complètement différent de la phosphorescence et de la fluorescence. En effet, dans la phosphorescence et la fluorescence, la matière ne se comporte que comme un transformateur d'énergie. Elle reçoit des rayons de

petite longueur d'onde et elle les transforme en radiations de longueur d'onde plus grande.

L'uranium métallique et ses composés émettent ces rayons d'une manière spontanée et continue :

1° Ces nouveaux rayons traversent toutes les substances solides, liquides et gazeuses, à condition que l'épaisseur en soit suffisamment petite ;

2° Ils rendent les gaz conducteurs de l'électricité ;

3° Ils impressionnent les plaques photographiques à l'abri de la lumière.

En 1898, M. Schmidt et Mme Curie trouvèrent séparément que le thorium jouit de propriétés analogues. Mme Curie donna le nom de substances radio-actives aux corps tels que l'uranium et le thorium, et appela rayons de Becquerel les rayons qu'elles émettent spontanément.

Reprenant les travaux de Becquerel, Mme Curie confirma l'hypothèse, émise par ce physicien, que la radioactivité de l'uranium et du thorium était une propriété atomique, c'est-à-dire ne dépendait que de l'atome même de ces métaux.

Au cours de ses recherches, Mme Curie remarqua que certains composés naturels présentaient une activité beaucoup plus grande que celle de l'uranium et du thorium. Ainsi la pechblende, minerai d'oxyde d'uranium, se montrait quatre fois plus active que l'uranium ; la chalcolite (phosphate de cuivre et d'uranium) était deux fois plus active que l'uranium. L'excès d'activité constaté dans ces minéraux semblait indiquer l'existence d'une substance différente de l'uranium, du

thorium et des corps simples alors connus. Il fallait analyser la pechblende avec le plus grand soin. Cette longue et difficile analyse fut faite par M. et Mme Curie. Leurs efforts furent couronnés de succès : deux éléments nouveaux étaient découverts :

Le polonium, voisin du bismuth ;

Le radium, voisin du baryum.

Depuis, M. Debierne a trouvé l'actinum.

Les substances radio-actives aujourd'hui connues sont donc en résumé :

L'uranium ;

Le thorium ;

Le polonium ;

Le radium,

Et l'actinum.

A l'intensité près, les propriétés de ces corps sont les mêmes ; il suffit donc d'étudier l'un d'eux, par exemple le radium, qui est le plus actif.

EXTRACTION DES SELS DE RADIUM.

Le radium a été extrait de la pechblende de Joachimsthal, en Bohême. La pechblende est un minerai fort complexe, renfermant uranium, fer, aluminium, calcium, plomb, bismuth, cuivre, arsenic, antimoine, et, enfin, les matières radio-actives nouvelles : polonium, radium, actinium, mais en très petites quantités. Le traitement est des plus longs et des plus pénibles, et il a fallu toute l'habileté et toute la patience des distingués opérateurs pour mener à bien cette lourde tâche.

Par tonne de minerai on ne retire que 1 à 2 décigrammes de bromure de radium.

Le radium lui-même n'a pas été isolé. On y arriverait sans nul doute en appliquant la méthode de Bunzen pour la préparation du baryum. Du reste, en vue des applications, les sels ont plus d'importance que le métal lui-même.

On a préparé le chlorure, le bromure et l'azotate de radium.

Le spectre du radium est caractérisé par trois raies principales : une dans le bleu, deux dans le violet, une dans l'ultra-violet. Son poids atomique est très élevé : 225.

Résumons les propriétés des sels de radium :

1° Tous les sels de radium sont lumineux ; cette lumière rappelle celle du ver luisant ;

2° Tous ces sels dégagent de la chaleur.

Un gramme de bromure de radium dégage en une heure 100 petites calories. Ces dégagements de chaleur et de lumière semblent indéfinis ; du moins plusieurs années n'ont jusqu'ici diminué en rien l'énergie des échantillons soumis à l'observation, résultat qui, au premier abord, paraît fort surprenant.

MESURE DE L'INTENSITÉ DU RAYONNEMENT.

L'intensité du rayonnement peut être mesurée soit par la méthode photographique, soit par la méthode électrique.

MÉTHODE PHOTOGRAPHIQUE.

On place l'échantillon sur une plaque photographique. Si la matière est radio-active, elle marque une tache noire, d'autant plus noire, d'ailleurs, que l'intensité du rayonnement est plus grande. Cette méthode est simple, mais ne donne pas de mesure exacte.

MÉTHODE ÉLECTRIQUE.

Elle s'appuie sur la propriété que possèdent les corps radio-actifs de rendre l'air conducteur de l'électricité. On se sert d'un condensateur ordinaire à lame d'air formé de deux plateaux métalliques, dont l'un communique avec le sol et l'autre avec un électroscope à feuilles d'or chargé. On place la substance radio-active sur le plateau qui est en relation avec la terre. La couche d'air qui sépare les deux plateaux devient plus ou moins conductrice, et l'électroscope se décharge au bout d'un temps plus ou moins long ; la mesure du temps de décharge donne une mesure de la radio-activité.

RAYONNEMENT DES SELS DE RADIUM.

Les rayons émis constituent un faisceau hétérogène. On peut analyser ce faisceau, c'est-à-dire séparer les différents rayons dont il est formé à l'aide d'un électro-aimant qui produit un champ magnétique. La substance est placée dans une petite cuvette en plomb disposée entre les deux branches de l'électro-aimant. Les rayons émis sont inégalement déviés et se subdivisent

en trois groupes : rayons *alpha*, rayons β, rayons γ.

1° Rayons *alpha*. *a*) Ces rayons sont positifs ;
b) Ils sont très peu déviés par le champ magnétique ;
c) Ils sont peu pénétrants ;
d) Ils sont constitués par des particules violemment projetées, dont la vitesse est environ vingt fois plus petite que celle de la lumière ;
e) Ils sont analogues aux rayons de Goldsten ; ils sont toutefois plus pénétrants ;

2° Rayons β. — *a*) Ils sont fortement déviés par l'électro-aimant ;
b) Ils sont électrisés positivement ;
c) Leurs trajectoires sont circulaires ;
d) Ils semblent analogues aux rayons cathodiques ; ils sont constitués comme eux par des électrons ;
e) On a pu mesurer leur vitesse de propagation ; elle est considérable, ce qui explique leur grand pouvoir pénétrant ;

3° Rayons γ. — Les rayons ne forment qu'une faible partie du rayonnement ;
a) Ils ne sont pas électrisés ;

b) Leur pouvoir pénétrant est énorme ;

c) Leur pouvoir ionisant est faible ;

d) Ces rayons sont comparables aux rayons X.

Ces trois groupes de rayons sont eux-mêmes composés de rayons divers.

RADIO-ACTIVITÉ INDUITE.

Tous les corps solides, liquides et gazeux, placés pendant quelque temps au voisinage d'un sel de radium, deviennent eux-mêmes radio-actifs :

1° L'activité ainsi acquise est proportionnée à la quantité de sel de radium ;

2° Elle est indépendante de la nature du corps ;

3° Elle ne dépend ni de la nature, ni de la température, ni de la pression du gaz interposé. La radio-activité induite diminue avec le temps. Si on appelle I_0 l'intensité initiale, I l'intensité à une époque quelconque, t, k une constante, la loi de la désactivation est donnée par la formule :

$$I = I_0 \, e^{-kt}.$$

La quantité k est une constante qui, en prenant la seconde pour unité, est égale à : $2{,}01 \times 10^{-6}$.

CAUSE DE LA RADIO-ACTIVITÉ INDUITE.

La radio-activité induite n'est pas due au rayonnement même du sel de radium, mais à une substance spéciale émise par les sels de radium. C'est l'émanation ou l'ex-radio.

L'émanation se diffuse comme un gaz, se dilate comme un gaz, obéit aux lois de Marcotte et de Gay-Lussac. Elle se condense enfin comme un gaz. Elle paraît être constituée par un gaz voisin de l'argon.

DÉGAGEMENT D'HÉLIUM PAR LES SELS DE RADIUM.

Les sels de radium dégagent du gaz hélium. Tout récemment (août 1905), on a constaté la même propriété pour les sels d'actinum. Tout porte à croire qu'il y a là une véritable transformation d'une substance en une autre : le radium donnerait l'hélium.

Si ce point, d'une importance capitale, se confirme, la transmutation d'un corps en un autre est possible, et le problème des alchimistes peut ne plus être une chimère. L'hypothèse de l'unité de la matière semble recevoir une nouvelle confirmation.

APPLICATIONS.

Le radium brûle, paralyse et peut provoquer la mort.

Le radium agit sur la pigmentation et sur le pigment lui-même.

Il diminue l'activité des ferments ; il paraît avoir une action sur les venins.

Il agit sur les colloïdes.

On a constaté son influence sur l'évolution des tissus et de la matière vivante.

Il semble diminuer, détruire même la propriété germinative des graines.

Ces propriétés remarquables ont provoqué déjà d'utiles applications : traitement des nœvi, du lupus, du cancer, des maladies infectieuses.

Ne voyons pas cependant dans le radium une panacée universelle. On n'en est encore qu'aux essais ; l'avenir fixera la valeur de ce procédé nouveau.

RADIO-ACTIVITÉ DE CERTAINES EAUX MINÉRALES.

La plupart des eaux minérales sont plus ou moins radio-actives et renferment de l'émanation qu'elles peuvent perdre au bout d'un temps plus ou moins long.

Ce fait, bien constaté, expliquerait :

1° L'action spéciale de certaines sources ;

2° L'inaction de certaines eaux au bout de quelque temps, quoique la composition chimique n'ait pas varié.

La radio-activité modifie-t-elle les idées admises jusqu'ici sur le principe de la conservation de la matière et sur le principe de la conservation de l'énergie ?

Les découvertes nouvelles ont jeté l'alarme dans le camp des physiciens et des chimistes. On a cru fortement ébranlées les bases mêmes de la science. Un savant du plus grand mérite ne craignait pas de s'exprimer ainsi : « Les principes de la conservation de la matière et de la conservation de l'énergie n'existent plus ; il n'y a plus rien, tout est à refaire. »

Il faut revenir sans doute sur ces appréciations trop hâtives. La conception de l'atome est certes profondément modifiée, mais les idées nouvelles n'entraînent pas

la ruine de l'édifice. C'est l'électron qui devient l'atome considéré jusqu'ici, mais il reste vrai que l'atome ancien est quelque chose de très stable qui, dans toutes les réactions chimiques du laboratoire et de l'industrie, reste l'atome insécable ; ce n'est que dans des conditions tout à fait spéciales que l'atome se dissocie.

Les formules chimiques n'ont pas perdu leur valeur et elles règlent encore les procédés que la chimie met en œuvre.

L'émission continue d'énergie produite par les substances radio-actives est-elle inconciliable avec le principe de la conservation de l'énergie ? Il est permis d'en douter, et différentes hypothèses peuvent rendre compte d'un fait surprenant au premier abord.

Première hypothèse. — L'atmosphère est traversée par des radiations de toute espèce ; les unes sont connues, les autres restent à découvrir, car tout porte à croire que la science n'a pas dit son dernier mot à ce sujet ; le soleil émet des rayons de Becquerel, les substances radio-actives emmagasineraient certaines de ces radiations pour les rendre sous une forme ou sous une autre. Cette manière de voir ne présente rien d'invraisemblable ; malheureusement elle ne paraît guère susceptible de vérifications expérimentales.

Deuxième hypothèse. — D'après M. et Mme Curie, le radium serait constitué par des atomes en voie de formation. Chaque atome ne serait qu'une nébuleuse qui se contracterait peu à peu, et l'énergie émise serait une conséquence de cette contraction.

Troisième hypothèse. — Tout porte à croire que,

pour former un atome, il faut développer une quantité énorme d'énergie. De là résulte forcément que si l'atome se dissocie, il rend toute la provision d'énergie dépensée pour le constituer.

Quelle que soit l'hypothèse admise, ou celles que nous venons d'indiquer ou toute autre, on voit qu'il est encore possible de concilier les faits nouveaux avec le principe de la conservation de l'énergie.

Le vieil adage : *Ex nihilo nihil*, paraît encore l'expression de la vérité, malgré les merveilleux progrès de la science.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS POUR L'ANNÉE 1904-1905

Par M. G. DE BEAUREPAIRE, Secrétaire.

Qu'il me soit permis, dès le début de ce rapport, de rappeler les précieuses recrues faites cette année par l'Académie. Tous, n'est-il pas vrai ? nous avons encore présente à la mémoire la séance publique annuelle dans laquelle, au milieu d'une assistance aussi nombreuse que choisie, S. G. Mgr Fuzet prit rang parmi nous. L'éminent récipiendaire — et il s'en félicitait — devait son titre d'académicien non plus à l'article 28 de vos anciens statuts, article aujourd'hui abrogé, mais à la liberté de vos suffrages.

On sait l'intérêt que porte Mgr Fuzet à l'antique demeure des archevêques de Rouen. Dans une description archéologique, où l'on retrouve toutes les qualités de science et de précision, si familières à M. le Dr Coutan, notre confrère signalait récemment l'initiative éclairée qui avait présidé aux derniers travaux (1). Il

(1) Dr Coutan : *Le Palais de l'Archevêché de Rouen.* Extrait du *Bulletin de la Société des Amis des monuments rouennais*, année 1904.

était tout naturel qu'après avoir restauré le vieux palais, Mgr Fuzet en voulût retracer l'histoire et recueillir les échos. C'est ainsi que nous furent exposées, de façon magistrale, les péripéties de la construction et de la reconstruction de l'archevêché et que nous fut montrée la place tenue par ce palais dans les annales de la cité.

En réponse à ce discours, M. le Président Desbuissons analysa avec finesse la riche collection des ouvrages dus à la plume de Mgr Fuzet et voulut voir dans la présence du nouvel académicien un témoignage de la contribution prêtée par les archevêques de Rouen au mouvement scientifique, littéraire et artistique de notre pays.

Quelques jours plus tôt, devant un nombreux auditoire, vous aviez ouvert vos rangs à M. Edward Montier, un poète dont vous aviez remarqué les brillants débuts, et que, tout récemment, vous aviez proclamé votre lauréat. Le récipiendaire avait pris pour sujet de son discours *l'Education populaire*, et il vous apparut que M. Montier parlait, non en théoricien, mais en véritable éducateur qui avait fait ses preuves.

Dans sa réponse, M. le Président traita de l'influence de la poésie; il suivit M. Montier dans son œuvre, et nous montra le jeune poète, semblable aux *Vexillaires* qu'il avait si bien chantés, poursuivant sans cesse l'idéal de beauté vers lequel il conduit ses disciples.

Analyser plus longuement ces différents discours serait superflu. Ce fut un véritable plaisir pour tous de les entendre ; ce ne sera pas un moindre charme

pour vous de les retrouver insérés dans notre *Précis*.

Sur la liste de vos membres correspondants vous avez inscrit, avec empressement, les noms de MM. P. Beaudoüin, Delabarre, Ernest Dubois, G. Lenôtre et G. Le Bas.

Le rapport sur l'envoi de M. Beaudoüin vous a été présenté par M. S. Frère. L'esquisse que vous avait adressée le peintre vous avait déjà séduits par l'agrément de la composition, la fraîcheur et la lumière de l'exécution. Le rapport de notre confrère, transformé en une étude très substantielle, vous montrera comment l'artiste passionné pour la fresque a su la moderniser, comment, avec sa façon large et précise de dessiner, il a su l'employer, hormis son maître, mieux que personne.

Les étapes de la brillante carrière de M. Ernest Dubois vous ont été retracées par M. Gaston Le Breton. Notre confrère, jadis, avait eu l'occasion d'apprécier à sa juste valeur le jeune sculpteur, lorsque, praticien chez Chapu, il était venu à Rouen pour terminer sur place le monument de Flaubert.

M. Coutan vous a développé les titres de M. G. Le Bas, l'historien des *Palinods et des poètes dieppois*.

C'est encore M. S. Frère qui vous a entretenus des œuvres de M. Delabarre, un peintre délicat, à la brosse discrète, d'un spiritualisme très prononcé, classique convaincu, mais toujours naturel. M. Delabarre n'était pas d'ailleurs un inconnu pour l'Académie qui lui avait décerné, en 1903, le prix Bouctot.

Enfin, Mgr Loth a mis en relief l'érudition et le ta-

lent d'écrivain de M. G. Lenôtre (Théodore Gosselin), chercheur inlassable, qui déchiffrant les vieux papiers, fouillant les vieilles maisons, a pris rang parmi les historiens les mieux informés de l'époque révolutionnaire.

Les œuvres si diverses de ces artistes et de ces écrivains ne pouvaient échapper à votre attention ; en proclamant vos suffrages, vous affirmiez ce que vous pensiez de leur mérite.

Pourquoi faut-il qu'à la joie de recruter de nouveaux confrères, se mêle, hélas ! le souvenir de pertes qui nous sont particulièrement sensibles ? Pendant l'année qui finit, la Classe des Sciences a perdu M. Niel, la Classe des Lettres et des Arts, M. Hédou.

M. Eugène Niel avait été nommé membre résidant le 27 février 1885. En 1890, il fut président, et l'an dernier, alors que la maladie le retenait loin de vous, vous aviez tenu à lui conférer le titre de membre honoraire. Vous attestiez ainsi en quelle estime vous teniez ce confrère, aussi distingué par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Sa modestie s'opposa à ce que notre président pût manifester, lors des funérailles, nos regrets unanimes, mais vous retrouverez avec bonheur, dans le *Précis*, la biographie que lui a consacrée M. Canonville-Deslys.

M. Jules Hédou, entré à l'Académie en 1875, eut également l'honneur de présider à vos travaux. Au jour des obsèques, M. le Président Desbuissons, au nom de la Compagnie, adressa un dernier adieu à notre regretté confrère. Il rappela que M. Hédou avait fait deux parts de sa vie, l'une consacrée aux affaires du droit et au

Palais, l'autre réservée avec un soin jaloux aux recherches artistiques et à l'étude des maîtres normands (1).

Critique d'art, connaisseur habile, M. Hédou s'entoura de tableaux, de dessins et de gravures dont il s'attacha à faire revivre les auteurs. Ces collections, d'une grande valeur artistique, ne seront pas dispersées. Léguées par M. Hédou au Cabinet des estampes de notre ville, elles y rediront, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, la sagacité de son esprit et la sûreté de son goût. Ajouterai-je que pour rendre un digne hommage à la mémoire de votre ancien président, vous avez confié son Eloge à M. Paulme?

Nous avons encore appris avec regret la mort de deux de nos membres correspondants : MM. Montier et Mougenot.

M. Amand Montier, docteur en droit, avocat, maire de Pont-Audemer, avait toujours aimé les hommes et les choses de Normandie. Tout récemment encore, passionné pour les antiques demeures de nos pères, il publiait d'intéressants mémoires sur *les Pavés du Prédauge et de Lisieux*, sur *les Potiers d'Infreville* et sur *les Epis de toiture de Manerbe* (2).

M. Léon Mougenot, consul d'Espagne à Nancy, est décédé le 24 janvier dernier. Dans le rapport que vous adressa M. de Glanville en 1864, M. Mougenot vous

(1) Discours de M. Desbuissons, *Nouvelliste de Rouen*, n° du 19 septembre 1905.

(2) Voir dans *la Normandie, hist., arch., litt.,* n° de février 1905, un article du Dr Vercontre, intitulé : *M. Montier érudit.*

fut présenté comme un archéologue distingué, prenant avec chaleur et courage la défense des monuments anciens de la ville qu'il habitait.

Je dois maintenant, pour rester fidèle à la tradition, vous entretenir de vos travaux.

Notre Compagnie a tenu, cette année, trente-deux séances ordinaires : vingt-cinq ont été occupées par des lectures qui intéressent la Classe des Lettres et des Arts.

A côté de ceux que je vous ai déjà signalés, je vous rappellerai tout particulièrement les rapports si captivants et de forme si littéraire de Mgr Loth sur les œuvres de Mgr Fuzet, et de M. Paul Allard sur les ouvrages adressés à l'Académie par M. Edw. Montier. Nous donnant un exemple qui, malheureusement, n'est pas assez suivi, M. Desbuissons a tenu à vous entretenir de divers volumes renvoyés à son examen.

Dans cet ordre d'idées, je ne saurais oublier la lecture faite par M. Paulme sur les *Projets de réforme de l'orthographe*. Sans réserves, vous avez souscrit aux conclusions présentées par notre confrère ; vous avez même voulu qu'elles fussent insérées dans votre *Précis*.

Des travaux originaux importants se sont ajoutés à ces rapports. Certains d'entre eux, destinés à d'autres publications, n'ont pu être admis dans notre volume annuel, mais nous ne saurions assez remercier leurs auteurs d'avoir eu l'attention de nous en réserver la primeur.

Dans cette catégorie, je mentionnerai la notice

nécrologique consacrée par M. le Dr Giraud à Gabriel Gravier (1), votre regretté correspondant.

Nous savons quelles peines infinies a exigées de M. G.-A. Prevost la récente publication du manuscrit de Bigot de Monville sur les *Présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie* (2). Admirablement documenté sur cette époque, notre confrère nous a aussi tracé le portrait de Baptiste Le Chandelier, conseiller au Parlement de 1519 à 1549. Ce travail était destiné à la Société des Bibliophiles normands (3) : nous avons été les premiers à en bénéficier et nous avons reconnu avec notre confrère que ce magistrat méritait d'être cité parmi les plus capables et les plus justement considérés de cette haute juridiction.

Poursuivant sans relâche ses savantes études sur l'histoire ecclésiastique, M. l'abbé Vacandard — avant de livrer au public ses *Etudes de critique et d'histoire religieuse* (4) — nous a entretenus des *Origines du célibat ecclésiastique*. Si, dès la plus haute antiquité, le célibat fut, en effet, pratiqué par la majorité des

(1) *Bulletin de la Société libre d'Émulation*, Exercice 1904. p. 287.

(2) *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie par Bigot de Monville*, 1499 à 1550. Publié par M. G.-A. Prevost pour la Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, 1905.

(3) *Les Eloges des conseillers du Parlement de Normandie de Baptiste Le Chandelier*. Rouen, 1905.

(4) E. Vacandard, *Etudes de critique et d'histoire religieuse*. Paris, Lecoffre, 1905. — Voir également dans la *Revue des questions historiques*, nº du 1er juillet 1905, un article de M. Vacandard : *Le Cursus, son origine, son histoire, son emploi dans la liturgie*.

clercs, il semble que ce ne fut alors ni l'application d'une loi formelle, ni le développement régulier d'une institution apostolique. En réalité, la pratique du célibat embrasse deux périodes : la première qui va jusqu'au IVe siècle, où cette pratique est en honneur, sans être proprement obligatoire ; la seconde, où elle est soumise à des lois précises, beaucoup plus rigoureuses en Occident qu'en Orient. C'est cette seconde période que M. l'abbé Vacandard a étudiée, spécialement à notre intention.

Vous êtes toujours heureux, Messieurs, de voir vos membres correspondants s'associer à vos travaux. Aussi, avez-vous réservé le meilleur accueil à M. Léon Coutil, qui vous a entretenus du *Cimetière franc et carolingien de Criel* (*Seine-Inférieure*). Découverte en 1848, fouillée en 1866, puis en 1871, cette nécropole semble avoir été définitivement explorée en octobre 1904, au moins si nous en jugeons par la quantité et la variété des objets soumis à votre examen.

D'autres mémoires, presque tous consacrés à l'histoire, ont été spécialement composés pour notre Compagnie. Vous avez décidé leur insertion dans le *Précis*.

C'est une tradition — elle ne saurait remonter au-delà du XVIIIe siècle — que Pierre Cauchon, repentant, aurait construit la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Lisieux. M. Sarrazin a su faire bonne justice de ce prétendu repentir. En se rappelant que la chapelle en question fut construite en pleine occupation anglaise, que l'ancien juge de Jeanne d'Arc fut de tout temps attaché au duc de Bourgogne et aux

Anglais, la légende ne paraissait guère vraisemblable. De nouveaux documents, analysés par notre confrère, font connaître les circonstances exactes de cette reconstruction et excluent tout sentiment personnel de l'évêque de Lisieux.

Toujours fidèle à payer son tribut à nos séances, M. Ch. de Beaurepaire est venu ajouter au peu de renseignements que l'on possède sur G. de Scudéry et sa famille, ceux qu'il a pu recueillir.

De son côté, en vous exposant toutes les difficultés auxquelles donna naissance la nomination de Jacques Gravé, comme chirurgien de la peste, M. P. Le Verdier vous a rappelé comment se poursuivaient sous l'Ancien Régime les luttes de privilège à privilège, avec quelle ardeur les différentes Compagnies ou Corporations s'appliquaient à faire respecter leurs droits.

Mgr Loth connaît parfaitement les hommes et les choses de la Révolution. A propos d'un ouvrage, assez rare, intitulé : *La République universelle ou Adresse aux tyrannicides*, par Anacharsis Cloots, notre confrère vous a donné lecture d'une curieuse étude sur le fougueux conventionnel qui, tout imbu de théories internationales, rêvait de République universelle et d'unité mondiale, considérait Paris comme le laboratoire de l'esprit humain, le Vatican de la raison, et s'appelait modestement « l'orateur du genre humain ».

L'archéologie a toujours sollicité l'attention de M. le Dr Coutan. Le mémoire où notre confrère montre Didron enthousiasmé par l'étude des monuments anciens, parcourant à pied la Normandie, en est la

meilleure preuve. Les incidents de la route, les désillusions du jeune archéologue jettent une note amusante et imprévue dans cette description des ruines qu'il visitait.

Avec M. le Dr Delabost, nous assistons aux représentations du théâtre enfantin. Si le directeur de ce théâtre, aussi moral qu'instructif, appartient à la Classe des Sciences, il faut reconnaître, qu'à tous égards, le répertoire est essentiellement littéraire. Il était donc de toute justice que la Classe des Lettres le comprît parmi ses publications.

La bibliographie, vous le savez, n'a guère de secrets pour M. l'abbé Tougard, notre savant correspondant. Nous lui devons, cette année, la révélation de renseignements auxquels il a donné le titre de *Notes d'histoire littéraire*.

Quant à la poésie, elle est fort heureusement représentée par les vers de M. Desbuissons et par une tragédie de M. Iwill, membre correspondant.

Je note encore dans vos procès-verbaux une communication orale de M. Chr. Allard. Elle a trait aux origines de la grande Société de secours mutuels : *l'Emulation chrétienne*. En passant, je signale aux amateurs de céramique l'existence possible d'assiettes portant le nom et la devise de *l'Emulation* et qui auraient été fabriquées lors de la fondation de cette Société. M. Chr. Allard a cherché vainement une de ces assiettes : il les déclare introuvables. Du moins, a-t-il été heureux de rencontrer un exemplaire de l'*Almanach de l'Emulation* pour l'année 1853, opuscule d'une

extrême rareté, qui fournit des renseignements intéressants pour l'histoire locale.

M. Louis Deschamps vous a lu la première partie d'une étude consacré à l'*Influence sociale des diverses églises chrétiennes à Londres*, et il vous a promis de compléter ce travail.

Enfin, l'éminent confrère qui vous avait fréquemment entretenus des derniers jours du paganisme à Rome, qui, récemment encore, donnait à Paris une série de conférences fort remarquées (1), M. Paul Allard, vous a parlé, cette année, de sujets beaucoup moins graves. A propos d'une récente publication du baron de Maricourt (2), il vous a fait faire connaissance avec une aïeule de Guy de Maupassant, jeune et jolie personne, Marie-Anne-Adélaïde de Maupassant-Wardancher. Elle avait épousé en 1766 Daniel-Marc-Antoine Chardon, qui occupa des situations considérables, et que nous trouvons à cette époque Intendant de Corse. Cette union semble lui avoir réservé quelques mécomptes et avoir causé quelque scandale dans sa province. Si nous en croyons les mémoires du trop célèbre Lauzun, envoyé pour lutter contre Paoli, les charmes de l'Intendante auraient rapidement enflammé son inflammable tempérament, et, sous l'affectation de la

(1) Paul Allard, *Dix leçons sur le martyre*. Paris, Lecoffre, 1906. — Voir également dans la *Revue des questions historiques*, n° du 1er juillet 1905, un article de M. Paul Allard, intitulé : *M. Harnack et le nombre des martyrs*.

(2) *Un Intendant de Corse sous Louis XV. — Daniel-Marc-Antoine Chardon et sa famille*, par M. le baron de Maricourt. (*Revue des questions historiques*, n° du 1er avril 1905, p. 497.)

naïveté et de l'étourderie de son âge, Mme Chardon aurait peut-être assez mal caché le relâchement des mœurs d'une femme de Cour.

La mission du secrétaire — si fastidieuse qu'elle puisse vous paraître — ne se borne pas à résumer vos travaux. Il doit également vous rappeler tout ce qui, de près ou de loin, intéresse la Compagnie.

Fidèle aux traditions qui font son honneur et sa force, fidèle à ses statuts, l'Académie a fait célébrer en l'Église Cathédrale le service annuel pour ses membres défunts. M. le chanoine Tougard, membre correspondant, officiait. Vous vous êtes également fait représenter au service institué par M. le baron de La Reinty, cérémonie qui, cette année, a eu lieu dans l'église d'Allouville-Bellefosse.

Vous ne gardez pas moins fidèlement la mémoire de vos bienfaiteurs. Le cippe funéraire sous lequel repose, au Cimetière-Monumental, l'abbé Gossier, disparaissait sous les buissons et les herbes. Dès que cet état de choses vous a été révélé, vous avez tenu à concourir à la restauration qui s'imposait, et vous avez décidé d'assurer l'entretien de cette tombe au moyen d'une contribution périodique.

Aucun mémoire ne vous ayant été présenté, vous n'avez pu, cette année, décerner le prix Bouctot (Sciences) ; mais la vertu, heureusement, ne fait jamais défaut.

Après le rapport de M. S. Frère, révélant au public des mérites qui se cachaient, vous avez, au milieu d'applaudissements unanimes, proclamé les noms de

vos lauréats : Mlles Ouin et Courbe, directrices de l'Orphelinat de Bihorel, ont reçu le prix Dumanoir; vous avez décerné les prix O. Rouland à Mlle Malvina Leroy, de Fauville, et à M. Albert Piednoël, du Havre.

Rien de ce qui touche vos confrères ne vous trouve insensibles.

M. Ch. de Beaurepaire venait de terminer le septième volume de ses *Inventaires* (1), lorsque vous avez appris qu'après plus d'un demi-siècle passé dans les archives départementales, il avait décidé de prendre un repos mérité. En termes qui lui furent très sensibles, vous avez bien voulu lui dire les regrets que vous causait sa résolution. Vous avez exprimé les mêmes sentiments et vous vous êtes associés aux regrets des archéologues et des amis des arts lorsque vous avez appris que M. Gaston Le Breton, lui aussi, résignait ses fonctions de conservateur des musées de la Ville. Vous m'en voudriez de ne pas renouveler ici l'expression des regrets que vous avez éprouvés lorsque vous avez vu M. Léopold Delisle, notre illustre correspondant, s'éloigner de la Bibliothèque nationale où il rendait tant d'éminents services.

En retour, vous avez applaudi à la distinction de M. Richard Waddington, recevant de l'Académie des sciences morales et politiques le prix Drouyn de Lhuys pour son *Histoire diplomatique et militaire de la guerre de Sept-Ans*.

(1) *Inventaire des Archives de la Seine-Inférieure*, série G, t. VII, 2e partie. Rouen, Lecerf, 1905.

Désireux de vous associer aux manifestations publiques lorsqu'elles ont pour but de rendre hommage à nos gloires nationales, vous avez été des premiers à vous préoccuper du tri-centenaire de Pierre Corneille. Dans une séance extraordinaire, vous avez même décidé de prendre l'initiative d'une exposition cornélienne. Sur la liste du Comité local chargé d'organiser ces fêtes, vous retrouverez les noms de plusieurs de vos confrères. La même constatation s'impose si l'on consulte la liste récemment arrêtée du Comité rouennais de protection des sites et des monuments pittoresques. N'est-ce pas le meilleur témoignage rendu à la vitalité de notre Compagnie ? Et s'il en était qui voulussent dire que l'Académie se confine exclusivement dans l'étude du passé, ignorant tout du présent, je leur rappellerais encore les vœux que vous avez formulés et que vous avez adressés aux autorités compétentes.

Une première fois, vous avez émis le vœu qu'il ne fût pas donné suite au projet de décret réglementant l'orthographe. Vous estimiez avec raison que les modifications qui seules peuvent être admises doivent être l'œuvre lente et féconde du temps, de l'usage et du goût de chaque siècle.

Justement émus des conséquences que peut entraîner, au point de vue artistique, la séparation des Eglises et de l'Etat, vous avez — réservant la question de propriété — émis cet autre vœu que les édifices religieux et tous les objets présentant un intérêt historique ou artistique fussent protégés contre la destruction et l'aliénation par l'extension de la loi du 30 mars 1887.

Enfin — souhait peut-être platonique et qui, sans doute, avait pour but de dégager une prétendue complicité — vous avez émis le vœu que les noms des rues et des places pouvant présenter un caractère historique fussent scrupuleusement respectés. Dans le cas où une nécessité absolue obligerait à les remplacer, vous demandiez que, du moins, une plaque indiquât, sous le nom nouveau, l'ancienne appellation.

J'aurais terminé ce rapport si je n'avais à mentionner les élections du bureau qui clôturent l'année académique.

Elles ne présenteraient rien que de normal et de conforme à vos statuts si, pour des raisons de santé, M. Canonville-Deslys n'avait cru devoir abandonner le pupitre de secrétaire perpétuel des Sciences.

En le voyant déposer une plume aussi alerte qu'élégante, je suis convaincu d'être votre interprète en mentionnant ici même l'expression de vos regrets et de votre reconnaissance.

Décembre 1905.

L'ÉDUCATION POPULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. EDWARD MONTIER.

En prenant aujourd'hui, parmi vous, Messieurs, la place que vous m'avez si gracieusement offerte, je dirais que j'en suis tout à la fois indigne et confus, si La Rochefoucault, à qui volontiers on croit, n'avait donné à la modestie, même sincère et justifiée, cette réputation fâcheuse de n'être seulement qu'un art pour se faire louer deux fois.

Aussi bien, n'est-ce pas seulement la modestie qui pourrait me donner ce sentiment de confusion véritable, mais la simple clairvoyance et l'exacte appréciation au moins de ce que vous êtes, sinon de ce que je suis.

L'Académie, en me donnant ses suffrages flatteurs, a entendu, sans aucun doute, m'encourager plus que me récompenser, en escomptant l'avenir avec une bienveillance d'autant plus grande que mon court passé ne lui est qu'une bien insuffisante garantie.

Je crains fort que le discours même que les usages m'imposent de vous imposer ce soir, ne soit l'immédiate

et irréfutable confirmation de ce que je disais tout à l'heure, et il est heureux pour moi qu'il suive votre jugement au lieu de le précéder.

A d'illustres collègues qui ont augmenté les trésors de l'Académie de leurs patients et glorieux travaux, ma jeunesse n'apporte encore que ces choses légères méprisées de Platon, que des discours qui flottent de fleur en fleur et d'objet en objet sur l'aile du caprice, et même de ces choses légères je ne saurais guère vous entretenir avec compétence, plus heureux de les découvrir qu'habile à les expliquer.

Mais s'il est dans les destinées de la poésie de contribuer à l'évolution des peuples et des sociétés, je me permettrai seulement, ce soir, d'attirer votre attention indulgente sur l'éducation populaire.

Vous m'excuserez du choix d'un tel sujet, vous comprendrez même qu'indépendamment de tout autre motif, il ait tenté l'imagination d'un pêcheur de lune.

*
* *

Parmi les questions qui préoccupent les penseurs contemporains, il en est peu qui soient d'un intérêt plus actuel et plus prenant que les questions d'éducation.

Depuis bien plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent, comme dirait aujourd'hui La Bruyère, les solutions apportées à cette question ont varié avec les divers aspects sous lesquels elle a été envisagée, avec aussi le but que l'on a, par elle, prétendu atteindre.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous donne ce soir la nomenclature de tous les ouvrages qui ont touché à cette question, encore moins que je me permette d'analyser et de discuter les théories des moralistes, qui se sont transmis d'âge en âge, comme les coureurs de Lucrèce, le flambeau qui doit éclairer la jeunesse sur les routes de la vie.

Il suffit que la même préoccupation se retrouve dans les livres bibliques et dans les dialogues de Platon, dans Montaigne et dans Fénelon, et chez nos contemporains, avec une profusion de systèmes souvent contradictoires, pour que nous soyions bien persuadés de l'importance toujours actuelle d'une pareille question.

Je laisserai d'ailleurs à d'autres plus compétents la recherche des meilleurs systèmes pour l'éducation des fils de la bourgeoisie : que l'on vante le système classique de l'internat, avec la culture intensive des lettres antiques, ou le système plus moderne, plus apparemment libéral des maisons de famille et des collèges, dont les Anglo-Saxons nous ont fourni des modèles, heureusement imités, je ne saurais prendre parti, sans paraître mépriser un progrès que j'admire, ou me montrer ingrat pour un passé que je fus trop heureux de vivre pour ne le point aimer.

Ces divers systèmes peuvent se fondre admirablement et se compléter l'un l'autre ; ainsi seront formés des hommes plus parfaits, qui feront dès le collège l'apprentissage si difficile et cependant si indispensable de la liberté.

La question que je réserve, et qui suffit bien, est de

savoir si le peuple pourrait, en quelque manière, bénéficier de cette éducation méthodique et intégrale ; si à de jeunes hommes auxquels la Constitution de l'Etat confie, à vingt-un ans, les destinées de la nation, il ne serait pas possible de donner une connaissance plus exacte et plus efficace de la justice et de la beauté.

Autrefois, quand le peuple n'avait qu'à suivre le mouvement imprimé par les classes dirigeantes d'alors, on a pu croire qu'une instruction primaire lui suffisait.

Par suite de changements survenus dans l'organisation politique du pays, fils de prolétaires et fils de bourgeois sont égaux devant la loi, il semblerait bon, et même indispensable, qu'ils ne fussent pas trop inégaux devant la science et devant la beauté artistique et morale.

Or, les uns suivent les cours du collège jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans. Ils entrent ensuite dans des écoles spéciales où leur formation intellectuelle et morale peut se parfaire encore. Quand, à vingt-un ans, ils ont en mains le sort de leur pays, ils ont pu connaître les lois qui président à la prospérité des nations, ils ont eu le temps d'acquérir des idées générales qui doivent, en les guidant dans leur vie personnelle, leur permettre d'orienter à bon escient la vie nationale.

Les autres sont allés jusqu'au certificat d'études. Tout au plus tard à treize ans, ils en ont fini avec les travaux désintéressés de l'esprit, avec la paix nécessaire à l'éveil des pensées, avec les lectures substantielles et douces ; l'apprentissage, le métier les prend ; c'est à la semaine, à la quinzaine qu'ils vivront désormais, sans

pouvoir envisager la vie d'une large et belle façon, bornés non seulement dans leurs moyens, mais aussi dans leurs vœux, dieux tombés qui n'ont même pas la consolation de se souvenir des cieux.

Certes, et c'est la gloire de notre époque, il convient de signaler les louables efforts de tous ceux qui ont tenté, par des établissements utiles, de continuer après l'école l'éducation des fils du peuple.

Les musées se sont ouverts, les bibliothèques se sont fondées, des cours professionnels, des écoles du soir ont été organisés, mais parfois l'âme a manqué à ces institutions, ou la discrétion.

Les musées et les bibliothèques offrent pêle-mêle à la jeunesse le bon et le dangereux : la beauté qui n'est pas expliquée n'est pas toujours comprise, et tel livre sans préface peut dévoyer l'intelligence. L'enfant du peuple, à la bibliothèque, étudie sans discernement, sans maître.

Les cours professionnels, les cours d'adultes forcément se spécialisent, il feront aussi des spécialistes. Ils enseigneront le dessin, l'anglais ou l'espagnol, ils formeront des ouvriers d'art plutôt que des artistes, un interprète avisé de la langue anglaise ou allemande plutôt qu'un connaisseur de l'âme anglaise ou de la mentalité allemande.

C'est l'éducation pratique, nécessaire certes, et indispensable, mais qui n'est pas suffisante.

Le moyen-âge lui-même avait compris l'éducation intégrale de l'homme, il avait tenté de la réaliser selon ses moyens et d'après ses connaissances : il avait créé

l'Université. On sait quelle en fut la gloire. Mais l'Université, qui existe encore, est bourgeoise, j'entends qu'elle s'adresse surtout à des fils de bourgeoie ; il faudrait, en ménageant toutes choses, faire qu'elle devienne populaire. L'Université populaire, c'est le rêve plutôt que la réalité encore de notre époque.

Sans examiner ici les applications qu'a pu revêtir le principe, il convient de dire que l'idée d'une Université destinée à perfectionner l'éducation du peuple, à ménager aux fils de la démocratie les degrés d'une ascension toujours plus haute vers la beauté ne peut que réunir les suffrages de tous.

Il est par suite permis de souhaiter que des institutions, quel qu'en soit le nom, se forment de plus en plns, pour donner aux fils du peuple, au delà de l'instruction, en même temps que la science professionnelle et les diverses éducations spéciales, l'éducation en général.

De même que les collèges, en formant des bacheliers, doivent tendre surtout à parfaire des hommes, les œuvres destinées aux fils du peuple doivent faire également l'homme aussi complet que possible, non seulement l'ouvrier avisé et expert qui saura gagner sa vie, mais le penseur et l'artiste qui sauront, en l'ornant, mieux en profiter.

Le fils du peuple a-t-il besoin de cette formation, en est-il susceptible, et comment la réaliser avec efficace ?

Que le fils du peuple, émancipé par la loi, n'ait pas atteint son développement complet, et ne le puisse atteindre par les moyens actuellement à son usage et à

sa portée, c'est ce qui ne saurait être, je crois, sérieusement mis en doute.

Aujourd'hui que le fils du peuple est appelé à tout, on peut dire qu'il n'est préparé à rien. S'il y a progrès pour sa formation professionnelle, si pour défendre ses intérêts il a des instruments qui ne sont pas d'ailleurs sans danger entre des mains inexpérimentées ou trop avisées ; si, pour son bien-être matériel, il a des ressources que les générations ouvrières qui l'ont précédé n'ont point connues, sa formation morale a été bien délaissée et sa culture intellectuelle cesse au moment précis où elle deviendrait possible.

Il suffit de voir ce qui l'entoure et ce qui l'attire : on se rend vite compte des devoirs multiples qui incombent à tout homme conscient de sa solidarité avec le reste des hommes ; l'ambiance, à l'atelier, est malsaine, l'entraînement, dans la rue, est de tous les instants ; la famille ne rachète pas assez souvent l'atelier ; la même licence parfois y règne, quand ce n'est pas la même débauche ; l'alcoolisme guette les garçons ; un mal plus grand encore guette les filles. Les plus honnêtes familles, celles où le père est sobre et la mère laborieuse, manquent de cette éducation première et de ce tact sans lesquels les enfants sont défraîchis par les parents eux-mêmes, sans que ni les uns s'en aperçoivent ni les autres ne s'en repentent.

Les soucis matériels de l'existence absorbent tous les instants, et on n'en peut vouloir, après tout, à ceux qui peinent du matin au soir, d'ignorer les belles manières.

Cependant les enfants s'enlisent facilement dans le

bourbier quotidien ; rien bientôt ne les choque plus ; ils perdent même la faculté de rougir et la pudeur n'a plus de sens pour eux.

La criminalité monte avec l'immoralité ; toutes les bases étant sapées, le monument lui-même chancelle. Les Pouvoirs publics s'alarment en présence de l'enfance coupable et dégradée ; des Comités de toutes sortes se fondent pour enrayer le mal, pour arrêter les débordements de la pornographie ingénieuse qui s'étale à tous les kiosques, sur toutes les affiches, dans toutes les livraisons, sur toutes les scènes et se détaille à cinq centimes sous forme de cartes postales.

Des hommes courageux, de temps en temps, élèvent la voix, mais chacun sait comment les plus intéressés à les soutenir les raillent et de quels sobriquets sont affublés M. Béranger et les autres qui réclament contre la licence immodérée des rues, devenues inhabitables.

Cependant aujourd'hui des efforts sont tentés de toutes parts ; mieux coordonnés ils obtiendront un résultat. La législation elle-même va être réformée, et les magistrats ayant en main une loi plus souple, l'appliqueront plus volontiers. Heureux si on supprime l'exhibition éhontée du vice, si on revient sur la franchise donnée à l'imagination des pseudo-artistes qui prostituent et déforment la beauté ; heureux si la tolérance cesse d'être la connivence, et si d'une façon négative tout d'abord, le peuple est porté au bien par la disparition au moins des manifestations du mal. Ce serait un premier pas.

Trop d'enfants, de jeunes garçons et de fillettes, dé-

bauchés à l'atelier ou par les spectacles inévitables de la rue, feront encore fausse route dès leur entrée dans la vie et solliciteront l'attention des Pouvoirs publics.

Sur ce point encore, la grandeur du mal a provoqué la recherche opiniâtre et, par suite, efficace du remède.

A côté des Comités qui font une guerre courageuse à la pornographie, d'autres Comités se sont constitués pour assurer la défense, le placement, le relèvement des mineurs traduits en justice.

La société, enfin, a compris qu'il ne lui appartient pas de laisser sans défense devant les tribunaux les innocents qu'elle a, par ses déportements, corrompus la première. Les magistrats ont compris que la justice exige d'eux la pitié pour le plus grand nombre des enfants amenés à leur barre, et qu'ils ont à chercher en d'autres qu'en ces fillettes et ces petits vagabonds les véritables responsabilités.

L'enfant, aujourd'hui, dès qu'il tombe aux mains de la justice, n'a plus à ruser avec elle; il trouve des défenseurs, non seulement parmi les avocats dont le secours lui est accordé gratuitement, mais aussi parmi les magistrats qui dès à présent collaborent avec le barreau pour assurer le relèvement de l'enfance abandonnée.

Parmi les manifestations de la charité et de la solidarité contemporaines, il n'en est guère de plus belle que celle-ci : la défense des mineurs traduits en justice.

L'initiative est récente encore. Ne nous attardons pas à nous étonner qu'elle n'ait pas été prise plus tôt. Les idées évoluent lentement. Les magistrats les plus

respectables, les avocats les plus désintéressés, les citoyens les plus soucieux du bien public ne se sont pas avisés plus tôt de collaborer ensemble pour le sauvetage des enfants vagabonds ; on s'est borné à déplorer l'ancienne promiscuité des maisons de correction ; louons plutôt ceux qui, mieux conscients de leur devoir social, en récriminant moins, ont agi davantage, ceux qui ont organisé et soutenu les Comités de défense, et les magistrats auprès desquels, à tous les degrés, ils ont trouvé des auxiliaires compétents et autorisés.

Désormais l'enfant est protégé, défendu par ceux-là. même qui sont appelés à le juger. Il ne m'appartient pas de sortir de mon sujet en vous disant ici les résultats obtenus par les Comités locaux, qui ne sont plus ignorés. Il suffit que j'aie montré, par ces deux exemples, comment nos contemporains, émus de la situation lamentable faite à la jeunesse populaire, ont tenté de réparer le mal, en protégeant, défendant et réhabilitant les victimes d'une société corrompue.

*
* *

Aussi bien ce n'est pas rabaisser le mérite et l'importance de ces œuvres sociales que de dire qu'elles ne suffisent pas. Rien, d'ailleurs, en ce bas monde, ne se suffit à soi-même.

C'est là une défensive, la partie négative pour ainsi dire, qui consiste à enrayer le mal ; il s'agit de promouvoir le bien ; il ne suffit pas, pour faire l'éducation de la jeunesse populaire, de lui cacher la laideur, il faut lui découvrir la beauté.

L'aumône est chose utile et recommandable, et bien mauvais les cœurs qui ne la feraient pas ; cependant, l'idéal serait que l'on n'eût pas besoin de la faire, et si cet idéal n'est pas entièrement réalisable sur terre, nous n'en devons pas moins travailler comme si nous avions l'espoir fondé de le voir un jour, dès ici-bas, réalisé.

Mais, par suite du milieu dans lequel il se meut forcément, grâce à l'atmosphère morale et intellectuelle qu'il respire, aux journaux qu'il lit, aux discussions qu'il entend, aux spectacles qu'il ne peut pas ne pas voir, l'enfant du peuple est-il capable d'un affinement appréciable, et faut-il désirer pour lui autre chose qu'une honnête médiocrité morale? Pas de grands vices, des vertus pratiques, la probité approximative, la tempérance avec les tolérances admises, l'acceptation irraisonnée d'un état de choses qui donne beaucoup aux uns, et aux autres fort peu, une mentalité, en un mot, qui lui permette de ne pas se laisser prendre aux trop grossiers appas de meneurs intéressés, mais qui ne lui donne pas non plus de trop subversives curiosités.

Certains ont pensé, appuyés sur de formelles et précises expériences, que cette honnête médiocrité peut être dépassée, et si la plupart des enfants du peuple n'iront jamais très haut, c'est un devoir impérieux et relativement facile de chercher et de trouver parmi eux l'élite intellectuelle et morale, et de former, parmi les ouvriers comme parmi les bourgeois, des spécimens moins imparfaits de l'humanité.

Et cette tâche, ceux-là seuls pourraient la croire irréalisable qui ne l'ont point tentée, et d'ailleurs, une seule statue, enfin modelée, console de toutes les ébauches mal venues, de toutes les ratures qui encombrent l'atelier social.

La vie contemporaine, à ce point de vue, ne manque ni de travail ni d'agrément.

Jamais le peuple n'a intéressé autant, parce que jamais il n'a été vu de plus près et plus profondément. La Bruyère n'en avait aperçu que l'extérieur évidemment, et de loin, « dans ces animaux, mâles et femelles » qu'il voyait, des fenêtres de Chantilly, gratter la terre pour y chercher une maigre nourriture, et cependant, dès cette époque, il optait pour être peuple.

Toujours, et dans tous les âges et sous tous les régimes, le peuple a vu de ses fils brûler les étapes et émerger vers les classes supérieures. Il n'est pas besoin de citer des noms : que ce soit le fils du menuisier Hildebrand, ceignant la tiare pontificale, ou le fils du marchand de draps de Reims devenant ministre du grand Roi ; mais il ne s'agissait là que d'unités, brillants clous d'or semblables aux jours fortunés dont parle Bossuet, qui, disséminés sur la trame de l'histoire, donnent l'illusion du nombre, et qui, réunis, tiendraient dans le creux de la main.

Avec le progrès des âges et la disparition des douanes intérieures, l'évasion s'est faite plus facile d'une classe dans l'autre, ou plutôt les classes se sont fondues et mêlées ; les barrières sont peu à peu tombées devant

l'opinion, plus forte que les lois, puis devant les lois elles-mêmes.

C'est par séries, par promotions, que les fils du peuple, les fils de leurs œuvres, les hommes nouveaux, comme disait Cicéron, arrivent au premier plan, scandalisant quelquefois un peu par leur démarche hésitante sur les parquets cirés d'une société où l'on glisse facilement, et près de laquelle une gaucherie fait plus de tort qu'une malhonnêteté.

Mais l'homme que ses aptitudes professionnelles ou la fortune ont ainsi servi, est-il vraiment égal toujours à sa situation nouvelle ? et le défaut d'éducation première n'a-t-il pas stérilisé parfois l'action de la plus vaste intelligence ? Napoléon fut un tres grand génie, mais Talleyrand ne fut pas seul à s'apercevoir qu'il avait été très mal élevé.

La perfection de l'être humain a toujours consisté en une âme saine dans un corps sain, et c'est cette union désirable qu'il convient de réaliser par une éducation intégrale qui tendra à développer normalement et à équilibrer toutes les facultés physiques, morales, intellectuelles et sentimentales de l'individu.

Or ces facultés ne dépendent point, heureusement, de la fortune ou de la condition sociale, elles se retrouvent en germe dans chaque spécimen humain, et avec une vigueur et une fraîcheur toutes particulières dans l'enfant du peuple.

Mais s'il est vrai de dire qu'elles sont plus exposées à subir des influences délétères dans l'enfant du peuple, dont le travail ploie le corps, dont l'atelier défraîchit

l'âme, dont les mauvaises feuilles dévient l'intelligence, dont les promiscuités corrompent l'amour, il est vrai aussi de dire que nulle œuvre n'est plus utile que celle qui tend à empêcher cette déformation et à développer, au contraire, à faire s'épanouir dans les jeunes hommes toutes les beautés naissantes en l'enfant.

On prête encore à M. de Talleyrand ce mot qui n'est pas sans éveiller quelques regrets en certaines âmes élégantes, séduites par le dehors des choses : « Ceux qui n'ont pas vécu avant 1789 ne connaîtront jamais la douceur de vivre. »

Evidemment ce dut être une douceur exquise que la très lente longueur des jours majestueux coulant dans la sérénité inaltérée des discussions dont la solution n'importe point au bonheur, que l'aménité aussi des relations enrubannées d'urbanité, poudrées de cet esprit insaisissable et qui saisissait tout, et l'attrait est puissant encore d'une époque aux décors harmonieux jusque dans leurs caprices, au long desquels tout s'entre-croise sans se heurter, et il semble bien même que ce charme d'un temps qui fut cependant un automne a survécu jusqu'à nos jours dans la tradition des Académies, où l'on peut encore, avec des mots choisis et des malices veloutées, juger spirituellement des hommes et discuter agréablement des choses.

Et cependant il semble aussi que ces années d'avant 1789 n'ont pas emporté dans leur vol rapide tous les charmes de la vie.

Si elles furent douces en quelque chose, et si elles ont eu leur utilité, c'est précisément parce qu'elles ont

semé, en passant, l'intuition, vague encore et prématurée un peu, d'une meilleure répartition possible des charges de la société, c'est qu'elles ont deviné la solidarité qui doit unir tous les hommes, c'est parce qu'elles ont mis en certaines âmes l'optimisme imprudent et fécond qui leur a fait croire, jusqu'au martyre, que l'homme n'est méchant que s'il est égaré, et qu'elles ont préparé ainsi l'avènement d'un plus grand nombre à ces charmes d'une civilisation plus raffinée, d'une culture intellectuelle plus grande, dont Talleyrand n'a su jouir qu'en dilettante égoïste.

C'est cette douceur de vivre qu'il convient de procurer aux fils de la démocratie actuelle en l'élevant au-dessus des insuffisantes aspirations auxquelles la réduisait volontiers M. de Talleyrand.

Pour être bon il faut n'être pas trop malheureux, et nous devons ménager discrètement à tous les moyens d'être vertueux.

Les éléments de cette douceur de vivre ont changé depuis les dernières années de Louis XVI, et je doute fort que M. de Talleyrand, s'il revenait au monde, trouve plaisante la vie d'aujourd'hui, avec son activité fiévreuse, avec ses heurts et ses inquiétudes, et cependant, ce sont ceux parfois qui devinent le mieux ce que dut être la douceur d'alors qui sont les plus satisfaits aussi de la douceur d'aujourd'hui.

Mais pour connaître la douceur de vivre, il faut d'abord vivre, et la vie ce n'est pas l'égoïsme élégant ou féroce, la vie c'est l'action féconde, l'activité créatrice, la paternité perpétuelle et la genèse sans repos.

Le poète crée son poème, l'artiste sa statue, le commerçant son fonds de commerce, le négociant son industrie, l'armateur son comptoir; chacun d'eux met un peu de lui-même dans ses créations, et c'est dans la mesure seulement où il a mis quelque chose de lui dans son œuvre qu'il a vécu et qu'il est heureux !

Or si les créations matérielles donnent déjà de si douces et de si légitimes satisfactions, quelle sera la douceur de la vie d'un éducateur de la jeunesse, surtout si cet éducateur s'adresse non à des enfants attachés aux bancs de l'école et du collège par la volonté de leurs parents ou le souci de passer des examens, mais à des jeunes gens venus librement, sans autre souci que de s'embellir l'âme, de se meubler l'intelligence pour se rapprocher du type parfait, si cet éducateur travaille sur la liberté par la liberté, s'il a non des élèves mais des disciples que la seule force de la doctrine qu'il prêche attire et retient autour de lui.

Tout ce que l'on a imaginé au collège, tout ce que l'on a rêvé, le vivre, le voir vivre en d'autres, tirer de ces êtres rencontrés au tournant d'une rue la statue palpitante qui aura, avec la performance physique, la délicatesse du cœur, la vivacité de l'intelligence, l'ampleur de la volonté. C'est le bonheur, si c'est le rêve de la jeunesse réalisé par l'âge mûr.

Le mot patronage qui sert encore à désigner les œuvres confessionnelles ou non d'éducation populaire, prend ainsi son véritable sens, car il ne s'agit plus seulement de protéger, de soulager, de patronner, selon le mode ancien, un peu orgueilleusement, de petits pau-

vres, mais de découper en l'amplifiant la silhouette humaine au patron de cette projection lumineuse qui est l'essentielle et parfaite Beauté.

Le patronage ainsi conçu ne sera donc pas seulement une œuvre religieuse, ni seulement un club sportif, ni seulement un cercle littéraire, ni seulement un cercle d'études, ni même seulement une amitié entre ciel et terre, permettant à de certaines heures d'oublier le reste de l'humanité, ce sera tout cela réuni, je ne dis pas confondu, mais coordonné ou subordonné harmonieusement, pour prendre l'individu tout entier, pour donner satisfaction à toutes ses aspirations, réponse à toutes ses demandes, et, par l'ensemble des moyens employés, parfaire un être complet.

On conçoit que pour former ainsi un fils d'ouvrier qui travaille toute la journée d'un travail manuel, qui le soir retrouve la simplicité parfois minable d'une petite chambrette glacée l'hiver, étouffante l'été, qui d'ailleurs est averti et curieux de toutes choses, et très enclin à n'admettre, pour les questions actuelles, aucune des traditionnelles solutions, il faut du temps, beaucoup de prudence, beaucoup de patience, et, pourquoi le taire ? beaucoup de véritable amour.

Il faut éviter la trop grande condescendance qui l'humilierait, la hauteur aussi qui le révolterait, il faut s'intéresser d'abord à ce qui l'intéresse, pour l'amener peu à peu à s'intéresser à ce qui nous intéresse nous-mêmes. Il ne faut pas que les arts entrevus le détournent du travail quotidien, que la culture physique, favorisée par les sports, lui fasse désirer la vie, en apparence

plus heureuse, des coureurs professionnels ; il faut l'élever dans son milieu, sans lui donner le dégoût ni le dédain de ce milieu ; à moins d'exceptions, nombreuses si l'on veut, l'éducation populaire ne doit pas tendre à faire d'un ouvrier habile un professeur médiocre, mais de cet ouvrier habile un ouvrier supérieur.

Il n'y a pas de sots métiers, dit le proverbe, et ce serait vraiment rompre l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de la société que de laisser croire à un jeune homme que du jour où il saura apprécier une œuvre artistique, il sera indigne de lui de rester plombier ou comptable, et que pour être un athlète élégant il doit cesser de raboter du bois.

Vaut-il mieux pour lui s'élever seul en sortant de sa corporation que d'élever sa corporation tout entière avec lui en y restant? La question est intéressante, et ce n'est qu'en développant d'abord dans les esprits le sentiment de la solidarité et du désintéressement que l'éducation intensive du peuple ne risquera pas de faire des déclassés et des déracinés.

Persuader, sans le tromper, à un jeune ouvrier qu'il peut, s'il le veut, après dix ans de patronage, comme un fils de famille après dix ans de collège, avoir, en restant ouvrier, les mêmes jouissances intellectuelles, la même mentalité libre et personnelle, et la même beauté de vie, et cela, non par une résignation passive, mais par l'adhésion d'un esprit juste à l'ordre social, c'est là, je pense, le premier devoir de l'éducation populaire, qui ne veut pas le mal et le désenchantement pernicieux de ceux qui ont cru en elle.

Cela posé, et sans insister ici sur la nature du *Credo* religieux qui pourra être la meilleure base de cette éducation intégrale, le programme se développe logiquement, et mène les jeunes apprentis au delà même du service militaire pendant lequel ils devront vivre sur le fonds acquis précédemment de tempérance, de discipline, de possession et de respect de soi.

A l'heure où la solution des questions sociales préoccupe les penseurs et inquiète si profondément et si légitimement les masses populaires, sur la chair vive desquelles se feront les expériences des théoriciens, une éducation démocratique qui laisserait systématiquement de côté l'étude de questions vitales pour le peuple, ne remplirait pas, semble-t-il, son but.

A l'atelier, au bureau, au foyer ces questions font l'objet des discussions les plus vives et malheureusement les moins documentées.

Certes, rien n'est plus délicat, rien n'est plus difficile? Quel sera l'état social de demain? Qui pourrait l'indiquer, qui pourrait même le prévoir?

Cependant en face des jeunes gens du peuple venus spontanément au patronage, anxieux eux aussi, et ballotés entre les théories les plus opposées, n'est-ce pas un devoir d'envisager avec toute l'honnêteté et tout le désintéressement possible, avec la plus grande discrétion et la prudence la plus avertie, mais sans autre souci que la vérité, les différentes solutions proposées.

Parmi les groupements qui à notre époque ont tenté d'initier la jeunesse à ces sortes de questions, le *Sillon* paraît être un de ceux, qui, à côté d'initiatives que tout

le monde peut ne pas approuver, ont le mieux compris les méthodes de libre et loyale discussion.

Les jeunes gens, pourra-t-on dire, ne sont pas mûrs pour ces questions ; où les hommes se perdent, comment ne s'égareront-ils pas ?

En théorie, l'objection peut être irréfutable ; en fait, la question se pose autrement.

L'enfant du peuple, nous l'avons dit sans vous l'apprendre, un peu malgré lui, d'ailleurs, lit tout, entend tout ; tout le monde lui parle, tout le monde le prêche, beaucoup, sciemment, le trompent.

Si seulement, il pouvait être, par d'autres persuadé d'être moins enclin à accepter d'autant plus une théorie qu'elle est plus notoirement invraisemblable, s'il n'apprenait qu'à faire le jour dans ce fouillis d'opinions, à suspendre son choix, à se résigner à n'avoir pas tout de suite l'entière certitude sociale, aurait-il perdu son temps au Cercle d'études, et sa formation intellectuelle n'y aurait-elle pas gagné ?

Mais le cercle d'études peut être et doit être surtout une sorte de mutualité intellectuelle, le travail de chacun doit profiter à tous, les connaissances de tous doivent constituer le fond commun.

Il s'établira ainsi une émulation généreuse et utile, un entraînement de l'esprit, un développement de l'initiative et de la spontanéité.

Il ne faut peut-être pas accoutumer les jeunes gens à écouter d'une façon docile seulement, l'esprit ailleurs, une conférence et un discours. Il ne faut pas se tenir trop satisfait pour les avoir vus, quelque temps, suivre

aveuglement une règle qu'il n'ont point faite et admise ; car cette soumission absolue assez peu naturelle à la jeunesse semblerait indiquer l'indifférence plus que l'adhésion.

Il vaut mieux qu'il y ait au cœur des jeunes gens quelques tourbillons, des révoltes soudaines, des indignations, qui parfois prouvent qu'ils n'ont pas compris, mais qui certifient en même temps qu'ils ont examiné.

Lamartine, qui a cru plus que tout autre à la possibilié de l'éducation populaire, parle dans un de ses discours « d'une jeunesse studieuse et pure qui s'avance avec gravité dans la vie, mûrie avant l'âge par les grands événements dont elle fut le témoin. »

Est-ce de ses contemporains, ou par je ne sais quelle vision prophétique, de nos contemporains, à nous, que le grand poète a voulu parler ? J'ignore si les groupements populaires qui l'ont le plus enthousiasmé ont eu, de son temps, le mouvement, l'ardeur, la vie de certains groupements d'aujourd'hui, quand la journée faite, de jeunes ouvriers, à l'heure où les oisifs essayent en bâillant de s'amuser, viennent se réunir autour d'une table, cherchant avec indépendance et avec respect la vérité, touchant d'un doigt discret, mais ferme, aux institutions vénérables, ne jurant pas sur la parole d'un homme, mais se défiant d'eux-mêmes plus que de tout autre, prêts à avouer sans fausse honte leur incompétence et allant au vrai avec toute leur âme dans le sincère désir de connaître et de répandre la vérité.

Mais la jeunesse populaire malgré ses fatigues jour-

nalières déborde de sève et de vie, il lui faut des détentes violentes, des jeux en rapport avec ses énergies. Livrée à elle-même, elle sera un peu brutale, dirigée par la gymnastique et les sports, autrefois réservés aux classes supérieures, elle deviendra, elle aussi, élégante en devenant plus forte.

La gymnastique, telle qu'on la pratique aujourd'hui, rationnelle, progressive, intégrale, soumise à une hygiène scrupuleuse, s'éloignant de plus en plus des tours de force compliqués et des attitudes anormales, pour restaurer dans le jeu naturel des muscles, la vigueur et la beauté de la race, ne saurait manquer d'intéresser quiconque a dans les yeux encore et dans la mémoire la splendeur des anciens jeux olympiques.

Après de longs siècles d'oubli, c'est la Grèce qui se relève avec ses héros et ses athlètes et parce qu'ils furent des coureurs et des discoboles, la foule plébéienne apprend aujourd'hui que Phidias fut aussi un statuaire, Platon, un philosophe, et Périclès, la Bouche d'Or d'Athènes.

Elle apprend, en le courant de Rouen à la Bouille, que le « Marathon » n'est pas seulement un raid de quarante kilomètres, mais le raid couru, il y a des siècles, sur la terre d'Attique, du patriotisme et de la liberté.

Elle apprend, et puisse-t-elle s'en souvenir, qu'au matin des jeux olympiques les jeunes Hellènes venus de toutes les régions de la Grèce faisaient trêve aux dissentiments politiques qui déchiraient leurs cités respectives et concouraient, non pour des fonctions, mais pour des lauriers !

Elle peut remarquer aussi qu'en ces temps de gloire et dans ces paysages lumineux, la beauté physique était un hommage à la divinité. C'était aux Immortels qu'à Olympie et à Corinthe, la Patrie présentait d'abord, avec des hymnes et avec des Péans, la jeunesse vigoureuse et vaillante, soucieuse et fière à la fois de reconnaître et de proclamer que la beauté humaine n'est qu'un rayon émané de l'essentielle Beauté !

Les objections ne manquent pas aux adversaires de l'éducation physique, de la gymnastique et des sports.

Les exercices gymniques et sportifs sont populaires cependant, et en soi ils sont excellents ; ils prédisposent à la discipline, à l'abnégation, ils donnent la santé physique qui est la base nécessaire de la santé morale.

Si la France, à ce point de vue, n'arrive que huitième, après l'Allemagne, après la Suisse, après même des pays qui ne sont plus autonomes comme la Bohême et la Pologne, la gymnastique, malgré tout, depuis trente ans, y fait de continuels progrès et l'Union nationale, fondée en 1873, compte plus de huit cents Sociétés affiliées.

Une œuvre d'éducation populaire intégrale ne pourrait donc longtemps se désintéresser d'un mouvement qui entraîne tout le pays et qui a pour but la régénération des forces vives de la nation ; maintenant on rencontre des Sociétés de gymnastique un peu partout, et d'où qu'elles viennent elles fraternisent et luttent avec courtoisie.

*
* *

Il y aurait peut-être à craindre toutefois que la pratique exclusive des sports et de la gymnastique ne donnât aux jeunes gens une certaine rudesse de manières ou d'autre part une complaisance exagérée pour le galbe plastique.

Si les gymnastes actuels savent que Platon fut un athlète, et Périclès un lanceur de disque, il est bon qu'ils n'oublient pas non plus que ces hommes furent aussi des penseurs et des poètes, qu'ils ont su allier en des proportions harmonieuses la force à la beauté et la pensée à l'action.

Ils n'ont point dépravé par la brutalité du geste, comme les Romains de la décadence, la courbe apaisée des stades, et des vainqueurs éphémères d'Olympie ils ont fait les immortels exemplaires d'un art que toutes les civilisations depuis ont envié sans l'atteindre.

Les gymnastes doivent se souvenir que si nous pouvons aujourd'hui évoquer encore et voir apparaître en leur intégrale beauté les grands jeux d'alors, qu'ils tentent de reconstituer, c'est que le génie a illuminé et doré la poussière des pistes et couronné de strophes les héros; c'est que les Grecs avisés ont confié à leurs poètes la mission glorieuse d'immortaliser les vainqueurs.

Comme eux, et reprenant les mêmes traditions, il est bon de faire aussi dans toute la mesure possible des jeunes athlètes contemporains des penseurs et des artistes, d'assouplir leurs âmes comme leurs membres,

de leurs apprendre à se reposer d'un match de foot-ball en compagnie de Cicéron et de ses amis et de les mener par une suite d'ascensions, à travers l'évolution de l'esprit humain jusqu'à la suprême et immuable Harmonie !

Le cercle artistique et littéraire, l'étude des chefs-d'œuvres, est donc plus qu'à tous autres, utile aux gymnastes que leurs exercices corporels pourraient entraîner au culte exagéré de la vigueur physique et d'une plasticité opaque que le soleil intérieur de l'âme n'arriverait pas à percer.

S'il est bon, par un contact plus assidu avec le peuple, de fortifier et de viriliser les fils de la bourgeoisie, il n'est pas moins utile d'affiner autant que possible les fils du peuple, affiner sans efféminer, car la volonté peut et doit rester ferme, l'intelligence active, malgré l'émotivité du cœur et l'acuité des perceptions sentimentales.

Et voici le but poursuivi dans les cercles d'études artistiques et littéraires : affiner tellement les jeunes gens par le commerce continu avec le génie que la matière en eux ne prédomine jamais, qu'ils aient l'instinctif dégoût du mal, que toute grâce au contraire, toute harmonie de geste et d'attitude les séduise et les entraîne. Il faudrait leur donner cette heureuse impuissance à voir, à concevoir, à réaliser la laideur qui a fait de Lamartine le poète par excellence, la poésie même, le génie consolateur entre tous, le politique entre tous généreux, l'optimiste qui n'a reproduit, faute d'avoir retenu les autres, que les nobles sentiments et les pures physionomies.

Ce n'est pas au dilettantisme que doit aboutir fatalement l'étude désintéressée des chefs-d'œuvre humains. Toute science qui ne se tourne pas à aimer est maudite parce qu'elle est stérile. Toute beauté qui ne se tourne pas vers un acte périra sans souvenir.

L'antiquité, sous ce rapport, peut encore nous donner l'ébauche du chef-d'œuvre à parfaire. Ce peuple grec, si poétique, si épris des beaux-arts, qui eut des trouvailles dont le secret est perdu, qui vivifiait de l'intensité de sa vie non seulement les marbres lumineux, mais jusqu'aux fleurs des fontaines, ce peuple était héroïque et fier entre tous, amant de la liberté et de la patrie, autant qu'il était amateur de la beauté. Les gymnastes savaient s'attendrir aux beaux vers et imiter les belles actions plus belles que les plus beaux vers.

Inspirer aux jeunes gens du peuple, malgré la grossièreté ambiante, le culte de la beauté véritable, c'est faire œuvre sociale entre toute, c'est faire la société plus agréable, c'est orner la cité de propylées vivants. Ces jeunes gens, embelliront eux mêmes du reflet de leur beauté morale tout ce qu'ils toucheront, car s'il en est dont l'imagination arrive à tout salir, il en est d'autres dont la seule attitude harmonise un paysage et qui rendent tout très pur, parce qu'ils sont purs !

Et pour couronner l'œuvre de l'éducation populaire qu'il semblerait utile plus que jamais de donner, c'est de cette pureté dans l'amour qu'il conviendrait d'instruire aussi le jeune homme du peuple en lui montrant à la base de la vie sociale, la vie familiale et le rôle qu'il doit y tenir. On ne s'improvise pas fiancé, époux

et père, c'est là, une triple mission à laquelle il faut une longue et discrète préparation et dont on ne s'instruit pas par prétérition, entre parenthèse, ou par hasard, mais qui doit être proposée, définie et expliquée par une éducation spéciale, méthodique, aussi loyale et aussi sincère que toutes les autres.

Si délicate que soit cette tâche, je ne pense pas que nul, s'il a assumé la mission de former la jeunesse, ait le droit de s'y soustraire ou de la traiter légèrement.

Le cœur est le tout de l'homme, et l'éducation du cœur est la première éducation à faire.

De celle-là dépendent le succès et l'efficacité de toutes les autres, tout dans la vie du jeune homme est subordonné à l'amour. Si vous ignorez l'état de son cœur, l'idée qu'il se fait de l'amour, des femmes et du mariage, vous ne savez rien de lui; les autres passions, arts, politique, philosophie, ne troublent que le front de l'homme, l'amour bouleverse le tréfonds de son être et peut déplacer l'axe de sa vie; toutes nos dissertations passeront, glisseront sur les jeunes hommes si elles ne conviennent pas à l'état de leur cœur.

Mais le jeune homme aussi doit apprendre, en apprenant l'amour, que l'amour n'est pas non plus son but à lui-même. Il n'est que le moyen redoutable et glorieux donné à l'homme par Dieu pour contribuer intelligemment à l'œuvre de l'universelle création.

Et c'est de cela qu'il faut tout d'abord et surtout persuader le jeune homme dès les premiers battements de son cœur, il faut bien lui montrer que pratiquement tout amour qui ne tend pas à la création d'un foyer

par le mariage pour toujours, est un amour dévié de son seul et unique but, un désordre nuisible à la société comme à l'individu, et dont la morale n'a fait une faute que pour venger la nature elle-même outragée en ses lois.

On ne se prépare pas à une telle mission en n'y pensant jamais, sans en oser jamais parler, et lorsque partout, dans les journaux, au théâtre, à l'atelier, dans la rue, tout concourt à déformer le sens et le but de l'amour comme de la vie dans la jeunesse, n'y aura-t-il que ceux qui prétendent instruire cette jeunesse dans la vérité qui ne lui parleront jamais de ce dont tout le monde, et en quels termes, ne cesse de lui parler.

N'y a-t-il pas là une lacune dans le plan de toutes les éducations? De plus autorisés que moi pourraient en dire les raisons que je n'ai pas aperçues.

En tout cas, c'est cette lacune que d'autres ont tenté de combler pour réaliser une démocratie plus consciente d'elle-même, plus digne par conséquent du rôle qu'elle réclame et que l'évolution des âges semble lui réserver.

Il faut croire que ce contact quotidien avec la jeunesse populaire n'est pas meurtrier de toute poésie, mais qu'il est au contraire la source d'inspirations nouvelles, puisque l'Académie, ce soir, veut bien admettre à l'honneur de figurer dans ses rangs un de ceux qui n'ont fait que traduire les impressions éprouvées parmi les fils du peuple.

N'en déplaise donc à M. de Talleyrand, ceux qui n'ont point vécu en son élégante compagnie, avant 1789, ne

sont pas pour cela sans consolation sur la terre, et je sais pour ma part un endroit, où mieux qu'à l'Œil-de-Bœuf, on peut goûter dans sa plénitude, avec la confiance du peuple et aussi votre sympathie, Messieurs, une douceur de vivre que l'habile diplomate n'a jamais soupçonnée.

LE ROLE SOCIAL DU POÈTE

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. EDWARD MONTIER

Par M. RAOUL DESBUISSONS, Président.

MONSIEUR,

Qui pourrait, après vous avoir lu, et ce soir après vous avoir entendu, douter encore de la puissance de la poésie ? A quoi bon, disent certains, ce mode de l'expression de la pensée, vivant d'images, recherchant des idées rares, enfermé dans les liens dorés mais gênants du rythme et paralysé par la similitude des sons ? Est-ce que la forme simple et naturelle du langage, est-ce que la langue magistrale d'un Bossuet ou d'un Buffon, la prose harmonieuse de Châteaubriand, le style impeccable de Flaubert ne suffisent pas à toutes les exigences et à toutes les richesses de l'idée ?

Et ces contempteurs de la muse ne sont pas tous des « Philistins », comme les appelait notre illustre compatriote. Je sais nombre de fort honnêtes esprits, sages, avisés et même élevés à beaucoup d'égards, qui raisonnent ainsi, obéissant à un désir obstiné de précision et d'utilitarisme. A l'heure où les conquêtes répétées de la

science transforment le monde et le prétendent asservir à ses positives lois, à l'heure où les exigences de la vie moderne ajoutent tous les jours au prix du temps, à l'heure surtout où tant de questions sociales se posent et se pressent avec une acuité nouvelle, est-il encore permis de s'arrêter sur les pentes gazonnées de Parnasse ? Quelles forces l'homme et l'humanité puiseront-ils en s'abreuvant à l'eau claire des sources de Castalie?

Ce prosaïsme dogmatique ne saurait ici être en honneur.

Sans doute, si la poésie n'a d'autre objet que de plaire à ce dilettantisme que vous dédaignez avec raison, l'œuvre demeurera vaine, après avoir pu briller d'un charme fugitif. Encore ne conviendra-t-il pas quelquefois de lui faire grâce ? Pourquoi la poésie ? Alors pourquoi les fleurs ? Et le poète ne pourra-t-il pas réclamer ses droits à la reconnaissance sociale en disant, comme un de vos grands devanciers, que son but poursuivi avec passion est

> De fixer la pensée,
> Sur un bel axe d'or la tenir balancée
> Incertaine, inquiète, immobile pourtant,
> Eterniser peut-être un rêve d'un instant....

C'est bien quelque chose ; mais nous savons que le rôle et l'action du poète parmi le monde sont singulièrement plus grands.

Nous ne sommes plus, il est vrai, en ces temps héroïques qui virent la lyre d'Orphée rendre les tigres tendres comme des agneaux, modifier le cours des fleuves, faire vibrer d'émotion les arbres des forêts, et

les accents d'Amphion soulever les pierres inertes. Ne nous attardons pas à rechercher si certaines réalités ne se cachaient pas sous ces fictions antiques.

Il y a un peu plus d'un siècle, à la place même que vous occupez, M. Boistard de Glanville, le père de celui qui fut longtemps notre respecté doyen, consacrait un important discours à la démonstration de l'influence de la poésie sur le moral des peuples. Chez les anciens, il voyait le poète, philosophe, législateur, exerçant sur ses contemporains un ascendant presque tout-puissant. Les Hébreux, les Grecs, les Bardes offraient ample matière à ses développements. « Quand la harpe d'Asaph, disait-il, quand celles de toute la tribu de Lévy soutenaient et accompagnaient de tels chants, quels effets devaient en résulter? Quand d'ailleurs le poète, inspiré de Dieu même, communiquait aux assistants le feu dont il était embrasé, l'enthousiasme ne devait-il pas être universel? » A des époques moins reculées, il montrait encore le peuple de Naples s'agitant, se passionnant violemment pour Renaud ou pour Tancrède à la voix des rapsodes déclamant *la Jérusalem* du Tasse.

Les temps ne sont plus à ces élans soudains qui soulèvent les montagnes ou les peuples. Cependant, si la harpe qui faisait des rois est définitivement brisée, le poète n'est pas pour cela tout à fait dépossédé du sceptre d'or. Est-ce que les génies de Shakespeare ou de Corneille n'ont pas dominé et fait vibrer les âmes de leurs siècles? Et qui pourrait nier l'influence même

politique exercée sur leur époque par Lamartine ou par Victor Hugo ?

C'est que, quoi qu'on en dise, le souffle poétique ne saurait passer sur les masses sans les agiter et les émouvoir. L'âme humaine a toujours soif de ces surélévations qui la consolent, qui l'enchantent, et parfois l'illuminent. Souvent, cependant, à peine elle-même a-t-elle conscience de ces intimes aspirations qui sommeillent, engourdies sous le voile épais des contingences terrestres. Mais le poète vient les réveiller ; c'est lui le thaumaturge, — j'allais dire le magicien, — le héraut de l'idéal dont l'action s'impose encore aujourd'hui, au milieu ne nos modernités, plus lente peut-être, mais efficace et bienfaisante. Il est le « Vexillaire », et des phalanges de disciples se rangent auprès de lui.

C'est vous, Monsieur, qui, au souffle de votre large inspiration, avez trouvé cette belle image. Vous avez montré, tel le porte-étendard des cohortes romaines, — qu'il soit le vexillaire de Dieu, du droit, de la patrie ou de l'idéal, — le soldat d'élite, tenant le drapeau des beaux rôles, ayant au front le *Signum* qui rallie au bien contre le mal, et marchant toujours sans peur et sans repos.

Pour cette noble idée poétique, plus encore que pour la richesse de la forme, l'Académie, il y a deux ans, décerna le prix Bouctot au poème *Les Vexillaires*, ayant le plaisir de découvrir votre nom sous le pli secret du concours et de faire ainsi officiellement connaissance avec vous.

Aujourd'hui, lorsqu'elle accueille son lauréat dans

son intimité, et que celui qui vous parle, heureux de vous rappeler votre succès, essaye de définir le rôle social que le poète peut et doit tenir de nos jours, c'est l'image même développée dans vos beaux vers qui se présente d'abord à son esprit et qu'il emprunte, avec votre permission, comme la plus expressive et la plus saisissante.

Le poète est donc un militant dans le champ clos social, et, pour démontrer l'heureux effet de ses efforts lorsqu'il combat pour le bien et pour le beau, il suffit de regarder votre œuvre. Vous êtes né poète, donnant raison au vieil adage. Dès l'adolescence, sur les bancs de votre cher collège d'Yvetot, vous chantez ; vous êtes le barde qui égayez les camarades, qui célébrez les bonnes amitiés et évoquez les jeunes souvenirs. On sent déjà que votre verbe exerce une attirance sur ceux qui vous entourent. Ces *Choses qu'on chante* ont les honneurs de la publication en un recueil intime, vers faciles, saupoudrés souvent d'une malice badine et de bon aloi, ne craignant point les hardiesses familières et sans gêne, comme il convient à l'âge de l'auteur, faisant bellement la leçon à Salomon le sage : *Nil novi sub sole*, a-t-il dit ! ... Mais la vague scintillante de diamants, mais !... la mer s'éteignant à la brume....

Mon prince ! il fallait l'aller voir !...
Depuis ta mort que d'imprévu !
On en pourrait faire un volume
De ce que le Soleil a vu....

Un gros volume, oui vraiment, et même plusieurs. Œuvre de jeunesse aussi, vos traductions paraphrasées

d'hymnes, de proses de l'Eglise, de psaumes où le style est bien impuissant à se tenir à la hauteur des idées. Combien excusable êtes-vous, puisque notre grand Corneille lui-même, par de pareils travaux, a fait bien peu de chose pour sa gloire littéraire. Mieux inspiré fûtes-vous de préférer la prose pour votre mystère de Pâques, *Alleluia*. Au risque de me contredire, je reconnaîtrai volontiers que jamais vous n'écrivîtes plus haute poésie; mais aussi, c'est que cette prose était une heureuse adaptation d'une pensée plus qu'humaine, le récit évangélique.

Par ces essais, vous avez déjà charmé et consolé bien des jeunes âmes. Cependant, le poète qui était en vous exigeait davantage. La fréquentation de la jeunesse populaire, avez-vous dit tout à l'heure, n'a pas été meurtrière de toute poésie; elle vous a fourni des inspirations nouvelles que vous n'avez fait que traduire. Je crains, Monsieur, que vous n'ayez été mauvais juge en votre propre cause et que, par une modestie de circonstance, vous n'ayez rabaissé le rôle du poète à celui d'un simple traducteur d'impressions. Je crois, au contraire, que le poète a été l'initiateur, et c'est en cela que je saisis l'importance et la noblesse de sa fonction sociale qui ne doit pas être amoindrie. C'est le poète qui vous a fait assumer une des plus hautes missions que l'homme puisse aspirer à remplir ici-bas. C'est le poète qui vous a fait éducateur.

Et quelle est donc cette éducation qu'il sied à un poète d'entreprendre? Vous l'avez dit dans nombre de vos ouvrages et vous l'avez répété maintes fois ce soir :

c'est l'initiation de ses disciples à l'essentielle et parfaite beauté. Cette initiation, vous voudriez même l'étendre à l'humanité tout entière. Beau rêve ! Mais vous n'ignorez pas à quels abus et à quelles chimères il a pu conduire certains esprits. Il est une école qui, basée sur la négation de tous les problèmes de l'au-delà, croit néanmoins poursuivre un idéal limité dans la sphère étroite des terrestres horizons. Elle espère l'atteindre par la marche solidaire des sociétés vers l'amélioration des conditions matérielles et morales de l'existence de tous les hommes. Et ceux qui se font les propagateurs souvent bruyants de ces doctrines, dont quelques-uns peuvent être sincères et dégagés même de préoccupations non désintéressées de professionnels qui cherchent avant tout de personnels profits, réclament hautement pour tous non seulement la possession collective des richesses de la nature, mais la perception égale pour tous des connaissances intellectuelles et artistiques accumulées par l'effort des siècles.

C'est ce qu'ils appellent le droit au bonheur ou le droit à la beauté.

« Le droit à la beauté? dit l'un de ces théoriciens appartenant à une nation voisine, mais c'est le droit à la vie même ; car, en vérité, est-ce vivre que de travailler pour gagner juste de quoi ne pas mourir de faim, sans pouvoir jouir jamais de ce qui seul fait le charme de la vie, les œuvres de l'esprit? »

Qui ne verrait que cette thèse aboutit fatalement au droit à la jouissance et, l'auteur ne s'en cache pas, au droit à la révolte? Et qui ne s'apercevrait pas en même

temps que, sous le sophisme, se cache un manifeste dédain de certaines formes de la beauté, ou du moins de celles que tous les âges ont considérées et que nous considérons encore comme telles, la beauté du travail, du dévouement, du sacrifice ?

L'idéal de beauté vers lequel, dans une ascension toujours plus haute, vous voulez guider les fils du peuple, est bien loin de ces utopies. Vous venez de nous parler, en sociologue judicieux et avisé, de l'éducation populaire, de cette éducation intégrale qui, tout en élevant les mentalités, s'appuie sur le désintéressement, la discipline librement acceptée, la possession et le respect de soi. Vous avez réservé à dessein la suprême expression de l'idéale beauté sans laquelle, vous le croyez avec raison, cette éducation ne saurait atteindre son achèvement. Comment, en effet, monter jusqu'à la splendeur du Vrai si l'on ne tente pas au moins de s'élever jusqu'à la vérité éternelle ?

Mais si le philosophe, ici, s'est arrêté dans son discours, depuis longtemps déjà le poète avait parlé et avait agi :

> Je suis le prêtre ému des dieux qu'on a brisés,

avez-vous déclaré, et votre profession de foi était mise en pratique dans cette œuvre de Saint-Philippe-Néri où, depuis quinze ans, vous avez merveilleusement appliqué vos principes sur l'éducation populaire. Il suffit de lire vos différentes publications : *les Patronages chrétiens*, *l'Epopée des Philippins*, *la Réforme des Patronages*, *les jeunes Catholiques et les Arts*, pour

comprendre que, sous les ailes du poète, battait le cœur d'un apôtre. Là, dans une de vos épîtres... *ad Philippenses*, je trouve précisés à la fois, et la mission que vous remplissez pour le plus grand bien de la société, et l'idéal de beauté dont vous montrez la voie à vos disciples : « développer en l'âme lumineuse le galbe naturel qui distingue les spécimens les plus parfaits de la race créée à la ressemblance divine... »

Votre œuvre est grande, Monsieur, et j'en reporte l'honneur au poète dont la puissance, si elle ne commande plus aux éléments, a cet effet plus heureux de convaincre les âmes et de captiver les cœurs. Et c'est ainsi que la poésie fait sentir à notre époque son action utile et nécessaire.

« Cette fonction est à nos yeux sociale », dit M. Sully-Prudhomme dans la Préface à votre beau volume de vers, *l'Idéale jeunesse*, en ce sens que la poésie, telle que nous l'entendons, favorise le rapprochement des cœurs en les élevant ensemble vers le même sommet, je veux dire vers un commun type de vie supérieure où toutes les formes de la matière et de l'activité s'épurent et s'achèvent, en un mot s'embellissent. » Noble définition donnée par un maître qui n'a pas hésité à vous reconnaître un vrai poète; mais de cette fonction sociale, vous avez, il nous semble, étendu les limites.

Votre modestie voudrait feindre de ne pas y croire. Rééditant le mot d'un des plus jeunes académiciens de la grande Académie, vous semblez prétendre ne prendre

dans vos filets que les pâles rayons de l'astre des nuits tremblant à la surface des eaux.

Vous souvient-il de la même image, jadis employée, et même plus richement présentée, par un de nos poètes rouennais qui fut vraiment grand à certaines heures? Louis Bouilhet, un jour, montre un poète dédaigné et quelque peu affamé, remplissant ses poches des étoiles qu'il a vues flotter sur l'eau comme de grands sequins d'or. Il se croit riche, et cependant, en vain cherche-t-il à payer les hommes avec le billon des dieux. Mais, après qu'il est mort de faim, le monde surpris voit des rayons de Soleils intérieurs briller aux fentes de sa bière!

En rendant à notre concitoyen ce qui lui appartient, retenons de sa leçon (d'un pessimisme peut-être excessif) que la mission sociale du poète digne de ce nom n'est pas de recueillir les richesses de ce monde; il cherche d'autres trésors qu'il accumule pour les autres, et si son âme est assez imbue de l'inspiration divine, si son bras est assez vigoureux, le pêcheur de lune devient, selon le mot du Maître des maîtres, un pêcheur d'hommes.

Le poète aspire enfin quelquefois à une action plus douce. Maître on l'appelle, mais il veut le titre de père; grand est son orgueil, car il paraît vouloir ainsi se rapprocher du sacerdoce. Il convoite d'exercer son ascendant avec plus d'efficacité, parce qu'avec plus de tendresse. Il sait ainsi qu'il ne s'arrêtera pas à la simple leçon, si grave et si noble soit-elle, mais qu'il ira jusqu'à l'expansion intime, jusqu'à la confidence secrète qui

sied entre père et fils. Et s'il réussit dans cette voie si délicate, il étendra le rayonnement de l'influence familiale sur un grand nombre, un très grand nombre, et il rendra plus grand le bienfait social.

Telle est, Monsieur, votre audacieuse prétention. Non seulement ce sont vos fils, ces « petits bonnes gens », comme vous les appelez quelquefois, ces enfants du peuple auxquels vous consacrez généreusement votre vie, mais vous voulez pour fils tous ceux qui sont plutôt pour vous des camarades et des frères. Je ne vous demanderai pas l'âge de certains d'entre eux, dans la crainte d'ébranler l'harmonie de la fiction. Nous savons, par les dédicaces de vos poèmes, que très nombreux sont ces fils, et il faut vous féliciter d'être le père d'une aussi belle et d'une aussi bonne famille ; père poétique, entendons-nous, et même père spirituel.

Vous leur parlez avec esprit, mais surtout avec amour, et vous leur parlez des choses de l'Amour. Serait-il poète et prétendrait-il toucher le cœur de l'homme, celui qui ne saurait parler d'amour ? Serait-il même apôtre ? Il y a peu d'années, un journal très mondain posa à ses nombreux lecteurs la question de savoir quel écrivain avait avec le plus d'éloquence parlé de l'amour ? Et s'il m'en souvient, les noms qui, à l'étonnement des scrutateurs, recueillirent les plus nombreux suffrages dans ce *referendum*, furent ceux de saint Paul et de l'auteur de l'*Imitation*. Vous deviez donc consacrer une large place à ce chapitre de l'Amour dans le programme composé pour l'éducation de vos fils. Déjà dans une saynète, *l'Eveil d'Eros*, vous les mettiez

en garde, avec les leçons données en jolis vers par l'Amour païen à la Jeunesse de tous les temps, personnifiée en Néotès :

Le novice et le naïf Néotès dit à Eros, son professeur :

J'ai vu pleurer la nuit sur l'herbe des collines,
Mais moi je n'ai jamais pleuré !

EROS

Tu pleureras !...
As-tu senti ton cœur, quand sur lui tu t'inclines,
Palpiter et souffrir ?

NÉOTÈS

Jamais.

EROS

Tu souffriras....
Néotès, mes plus beaux présents sont mes blessures.

Votre sollicitude paternelle veut avec raison prémunir les âmes de vos fils contre les périls, armer celles-ci pour le rude combat et les élever à l'amour pur, à l'amour saint, à l'amour unique...

Sois fier en tes désirs et fier en ta pensée,
Sois fier en ta jeune âme à l'amour fiancée,
Sois fier en choisissant la reine de ton cœur.....

Votre apostolat poétique les avertit de se garer des fantômes qu'ils rencontreront à tous les pas et que dénonçait le pauvre Alfred de Musset auquel, à coup sûr, on ne saurait faire le reproche d'être un moraliste sévère :

Pas d'amour ! et partout le spectre de l'amour !...

mais qui connaissait les désordres ineffaçables imprimés dans les âmes de ceux qui sont tombés :

> La mer y passerait sans laver la souillure,
> Car l'abîme est immense et la tache est au fond !...

Dans votre brochure *l'Education du sentiment*, le premier des propos du Veghel, dialogue avec un de vos fils, dans une cabane, devant le calme des flots, vous avez mis hardiment le fer dans la plaie. Aux grands maux les grands remèdes. Je crois que vous avez raison, Monsieur, et que cette éducation-là convient à tous, sauf à choisir l'heure et le moment.

Et votre conclusion, dure peut-être mais nécessaire, est que le jeune homme doit se conserver à l'idéal amour et s'imposer une vertu égale à celle de la compagne qu'il jugera digne de partager sa vie. Cette conclusion, vous le savez, n'est pas seulement celle d'un dogmatisme rigoureux, c'est la solution unique donnée par des analystes au scalpel pénétrant, comme M. Brieux dans un de ses drames les plus retentissants, c'est celle donnée même par certains docteurs et savants qui n'envisagent ces hautes questions qu'au point de vue des considérations hygiéniques et sociales.

Continuez donc, Monsieur, votre apostolat de l'Amour auprès des jeunes, fils, disciples ou simplement amis, que votre cœur appelle, que votre parole attire et que votre art sait charmer et convaincre à la fois. Votre travail de poète et de père est bon pour la patrie.

Dirai-je enfin que le poète accomplit une bonne œuvre sociale en recherchant, en célébrant et en exal-

tant la Beauté à l'aide d'exemples historiques ? Un poète n'est pas de ceux qui peuvent concevoir l'éducation sans le spectacle de l'héroïsme des anciens, sans la mise en lumière de nobles actions et de beaux gestes dont le génie antique nous a légué le souvenir. Ainsi fîtes-vous en tressant la guirlande des Grecs, dans le premier livre de votre *Idéale jeunesse*.

Ainsi fîtes-vous encore en chantant *l'Automne des Lys*, saison terriblement agitée d'une époque dont vous avez décrit dans d'émouvants contrastes les dernières lueurs d'élégance, les légèretés, les imprudences, les heures d'angoisse et les suprêmes convulsions. La Beauté que vous cherchiez, vous l'avez surtout atteinte en décrivant la noblesse et l'héroïsme final des victimes.

L'Histoire comporte des enseignements : aussi, est-ce un devoir rigoureux, non seulement pour l'histoire, mais pour le poète-éducateur qui en immortalise les récits, de placer au-dessus de toutes choses la recherche de la vérité, cette essence première de la Beauté ! S'il a quelquefois, pour le plaisir de l'esprit, sacrifié à une légende, à un bon mot, et vous savez comme on les crée, il se prépare des regrets pour les jours, où, la documentation ayant redressé l'erreur ou l'injustice, il a conscience d'avoir donné à ces dernières un essor d'autant plus grand que l'envol de son langage immortel les aura portées plus loin. A part de très rares réserves qui ont dû être formulées, vos tableaux élégants, brossés de main de maître, peignent sous d'exactes couleurs les personnages et les temps. Vous en avez pour garant un des historiens les plus autorisés de cette époque

poignante, M. Pierre de Nolhac, un érudit pour lequel Versailles n'a pas de secrets. Votre intuition reste même parfois au-dessous de la réalité ; vous avez montré le dauphin, dans la nuit de Noël 1792, bercé par Simon au chant de la *Carmagnole*. Or, voici que d'un livre de compte récemment mis au jour et grossièrement tenu par un des concierges de la Tour du Temple, il appert que, du 8 novembre de cette même année, ce dernier avait dépensé pour Louis Capet et sa famille, d'après la demande accordée par le Conseil du Temple, à l'achat des pièces d'Haydn 183 livres, et de l'*Hymne des Marseillais* 1 livre 10 sols. Marie-Antoinette, en présence de ses enfants, alternant sur le clavecin les sonates d'Haydn et la *Marseillaise*, ce tableau pourrait prendre place dans votre collection.

Si vos vers, écrits pour la jeunesse populaire, ont connu les acclamations naïves, sincères et un peu bruyantes de la scène des Patronages, au décor modeste, l'*Automne des Lys* vous a valu des succès mondains.

Dans des salons élégants, remplis d'une société d'élite, après l'*Aria* de violon dont les dames se disaient charmées, bien qu'elles eussent continué de causer consciencieusement dans leurs fauteuils, après la romance sentimentale qui faisait rêver les Messieurs entassés debout dans l'embrasure des portes..., une charmante jeune femme, l'éventail en main, prend place devant la cheminée et, avec une émotion contenue, annonce le titre de la pièce qu'elle va dire :

Les Paniers.... où sont les paniers, marquise ? Ou bien : *La Pendule de Némorin*, celle, vous savez,

qui, dans le boudoir de Trianon, sonne trop vite ou trop lentement les heures ; ou encore, *les Nœuds*.

D'une voix gracieuse et caressante, elle dit :

Rubans étroits, à petits plis,
Froncés dans la moire et la soie,
Nœuds par le caprice assouplis
Et dont la forme instable ondoie,
Nœuds frêles, nœuds fins, nœuds légers,
Nœuds au zéphir flottant à l'aise,
Nœuds de corsets, nœuds de bergers,
Jolis, jolis nœuds Louis Seize !

Un peu plus loin, elle souligne l'intention tendre de l'auteur, avec un accent mystérieux mais réservé :

Nœuds bouillonnés, cadre enlaçant
D'une heureuse et frêle clôture,
La tête au profil ravissant
D'un Fragonard miniature....
Nœuds compliqués comme un secret
A la serrure de l'armoire,
Nœuds de secrétaire discret
Qui du cœur fermez le grimoire !...

Un léger frisson passe dans l'auditoire — qui cause encore, mais plus bas — quand la diseuse soupire en terminant :

O nœuds ! chaîne des cœurs épris,
Joug des colombes attelées ;
Rênes des conques de Cypris,
Nœuds aux volutes ondulées !...
Votre mode trop peu dura ;
Au front de la grâce française,
Hélas ! qui donc vous renouera,
Nœuds élégants, nœuds Louis Seize ?

Comme ces choses sont dites avec talent et finesse,

les vers paraissent encore meilleurs ; ils sont salués d'applaudissements en roulement nourri, mais voilé par la sourdine des gants blancs.

Les conversations reprennent animées :

— Oh ! charmant, délicieux !...

— De qui ces jolis vers ?

— Mais de M. Edward Montier, Madame.

— Ah ! quel talent !...

— Vous savez... c'est un vrai poète !...

Et votre nom vole de bouche en bouche, pendant que se prépare le tour de valse promis sur la carte d'invitation. En vérité, Monsieur, il n'est pas, de nos jours, de vraie gloire poétique qui ne soit consacrée par les honneurs du monologue.

Où toute l'imagination du poète peut librement se donner carrière, c'est lorsqu'il écoute, recueille et traduit les chants mystérieux qui sortent des vieux monuments, qui s'exhalent de l'âme des pierres ou que modulent les murmures des eaux. Fort utiles encore sont, pour les jeunes, les leçons ainsi données par les vieilles choses inanimées, lorsque ces enseignements s'imprègnent surtout de la beauté des souvenirs. Bien pleines de cette archaïque beauté sont vos jeunes chansons des vieilles fontaines de notre ville, par la bouche desquelles semble parler l'âme de l'antique cité. Tous les amis de notre vieux Rouen, les historiens, les artistes, les savants — et ils sont nombreux ici — vous en sont reconnaissants. Ils ne vous tiennent pas rigueur, vous le voyez, quand vous plongiez vos regards rêveurs dans l'eau de la vieille vasque qui orne le jardin de

cette demeure où nous siégeons, d'avoir écrit ces mots :

« L'Hôtel des Sociétés savantes »
Où l'on ne voit pas un savant....

C'était le soir, je gage, et, en pêchant ce rayon falot, vous n'avez pas remarqué là haut le profil moqueur de Séléné qui vous regardait en riant. Vous avez compris depuis le mauvais tour qu'elle vous a joué.

En vous ouvrant ce soir ses portes, l'Académie pansera votre légère blessure. Elle est heureuse d'accueillir en vous un poète dont l'œuvre, mieux qu'un discours, démontre hautement l'utilité sociale de la poésie. Cette œuvre, vous la continuerez et l'étendrez encore. Non pas seulement, sans doute, à raison de la dignité dont vous investit notre Compagnie ; mais je sais pour vous une douceur de vivre, autre et meilleure que celle vantée par le prince de Bénévent, et que vous rappeliez tout à l'heure. Cette douceur de vivre, ou plutôt cette nouvelle beauté de vie qui illumine votre foyer, ne peut manquer de faire jaillir de votre esprit de divines étincelles et de vous réserver de brillants succès.

Les poètes ne vont plus au Capitole, revêtus d'habits symboliques, chercher la couronne de myrthe ou de laurier. Voici cependant qu'on parle de fonder un Prix de Rome pour les poètes et d'établir un Salon de poésie. Saluons ce renouveau de faveur qui semble s'annoncer pour l'art divin des Muses. Tout ne paraît pas chimérique dans le projet. S'il plaît à Apollon qu'il se réalise, vous serez sans doute parmi les exposants, et nous y comptons bien, lauréat.

PIERRE CAUCHON

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Par M. SARRAZIN

En 1901, j'ai eu l'honneur de vous soumettre quelques notes d'histoire sur *Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc*, et vous avez eu la bienveillance d'en décider l'impression et l'insertion dans votre *Précis*.

J'ai ensuite converti ces notes en un modeste volume illustré qui a été édité à Paris, et dans lequel j'ai coordonné quelques documents, les uns peu connus, les autres absolument inédits, concernant l'ancien évêque-comte de Beauvais, puis de Lisieux.

Je n'ai eu d'autre prétention, en rédigeant cette série de notes biographiques, que d'essayer de mieux faire connaître la physionomie de ce politicien du XVe siècle qui doit sa triste célébrité au procès et au martyre de notre grande héroïne nationale.

Je me suis efforcé, dans cette étude, de rectifier certaines erreurs qui s'étaient accréditées — malgré les travaux de notre vénéré doyen M. Ch. de Beaurepaire, qui ont jeté une si vive lumière sur les hommes et les événements de cette époque — et à mettre nos contem-

porains en garde contre les exagérations de toute nature qu'ont provoquées dans la dernière partie du XIXe siècle la vivacité du sentiment national et notre admiration sans cesse grandissante pour la prisonnière et la suppliciée de Rouen, dont l'histoire émouvante a été si heureusement vulgarisée en France.

Je me suis attaché notamment à étudier la dernière partie de la vie de cet évêque traître à sa patrie, à partir de son élévation au siège de Lisieux, en 1432, jusqu'à sa mort subite survenue le 18 décembre 1442 dans le manoir des évêques de Lisieux, à Rouen.

J'ai constaté alors la pénurie des documents ou renseignements que nous possédions sur plusieurs points intéressant cette dernière période de sa vie et qui feront l'objet de la nouvelle communication que j'ai l'honneur de vous faire ce soir.

Je veux parler d'abord de la réparation ou reconstruction de la chapelle de la Vierge de la cathédrale, qu'une tradition sans fondement, enregistrée pourtant par M. Wallon, attribuait au repentir que l'évêque aurait éprouvé pendant les dernières années de sa vie. J'aurai l'honneur de vous entretenir plus tard de l'ancien manoir épiscopal, qui fut démoli au XVIIe siècle et remplacé par les constructions où sont installés les différents services de la justice ; enfin, de la pierre tombale de marbre blanc qu'on croit avoir retrouvée et dont un dessin lavé de Gaignières — que j'ai publié en *fac-simile* — nous conservait seul jusqu'à présent le souvenir, en même temps qu'il repro-

duisait plus ou moins exactement les traits du juge de la Pucelle.

En effet, les nouvelles recherches que j'ai faites depuis la publication de mon premier travail, et spécialement lors d'un récent séjour à Lisieux, m'ont permis de recueillir sur ces points spéciaux de la biographie et de l'iconographie de Pierre Cauchon des détails nouveaux d'importance secondaire assurément, mais qui sont restés inédits jusqu'à ce jour et qui m'ont paru devoir intéresser non seulement les érudits, mais encore ceux si nombreux que passionne — même par ses plus petits côtés — l'histoire de Jeanne d'Arc et de ses contemporains.

Je dois ces renseignements à plusieurs membres de la Société historique de Lisieux, que mon étude de 1901 a incités à creuser plus complètement les questions que j'avais soulevées, notamment à M. Lahaye, membre du conseil de fabrique de la cathédrale Saint-Pierre, et à M. le capitaine Engelhard, que ses liens de parenté avec un de nos regrettés concitoyens, non moins qu'un goût inné pour la paléographie et l'histoire, ont amené à faire une étude complète et définitive de la dernière partie de la vie de Pierre Cauchon.

J'ai donc mis à profit les communications qui m'ont été faites. Puis, après échange d'impressions et contrôle sur place, j'ai pris plaisir à rédiger cette note complémentaire pour l'Académie, qui avait bien voulu accepter jadis la primeur de mon travail sur le juge de Jeanne d'Arc.

Le prétendu repentir de Pierre Cauchon.

J'ai pour devoir de signaler tout d'abord une rectification de détail (1) que m'impose un examen plus attentif de l'un des bas-reliefs de la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Lisieux, chapelle qui fut reconstruite, vous le savez, par le juge de la Pucelle, devenu évêque de Lisieux.

Je rappelle que ces nombreux bas-reliefs, qui représentent avec une persistance assez singulière un clerc agenouillé que présentent à la Vierge divers personnages, avaient été considérés par quelques-uns comme l'attestation du remords de l'évêque et du besoin de pardon qu'il aurait éprouvé dans les dernières années de sa vie. Cauchon aurait cherché à expier son crime, disait-on, en élevant cette chapelle à la Mère de Dieu, et les bas-reliefs dont elle est ornée accuseraient éloquemment la nature des sentiments qui l'auraient alors inspiré.

Déjà je n'avais pas hésité à faire justice de cette interprétation qui me paraissait absolument fantaisiste et toute de sentiment.

(1) Par suite d'une erreur matérielle que je relève, je semble avoir attribué à M. de Formeville (pp. 16, 174 et 177), quelques aperçus et renseignements qui émanent de Noël Deshays, curé de Campigny, au diocèse de Lisieux.

M. de Formeville, dans son *Histoire de l'évêché-comté de Lisieux*, a simplement cité ce consciencieux et très impartial écrivain du XVIIIe siècle, lequel a écrit, vers 1760, des *Mémoires* sur les évêques de Lisieux qu'il serait injuste de passer sous silence, et dont M. le capitaine Engelhard a très justement signalé la valeur et l'importance.

Néanmoins on pouvait rester frappé de ce que l'un de ces bas-reliefs, que j'avais fait reproduire, où sainte Catherine (?) présente un clerc à la Vierge, semblait offrir sur un écusson les armes de Cauchon, évêque, qui sont, d'après Noël Deshays, « *à fasce d'argent accompagné de trois coquilles d'or* ».

L'artiste qui a dessiné ce bas-relief avait *restitué* plutôt que copié les trois coquilles des armes de Cauchon, sous prétexte qu'elles paraissaient avoir figuré sur l'écusson et que, sans doute, elles avaient disparu avec le temps, puisque les traces de l'une d'elles semblaient encore apparentes (1).

Mais un examen personnel m'a démontré que rien n'autorisait cette restitution des coquilles qui n'ont jamais figuré sur l'écusson, d'ailleurs peu fruste, de ce bas-relief. Il faut remarquer, en outre, que si l'on y trouve la bande ou barre qu'offrent les armes de Pierre Cauchon, on y observe, par contre, très nettement accusé, le *lambel* qui révèle des armoiries absolument différentes, appartenant évidemment à un autre personnage.

J'ai cru devoir signaler cette erreur commise dans la

(1) Un membre de la Société historique de Lisieux, m'écrivait en effet, le 4 novembre 1899 : « Je me suis rendu avec un de mes amis dans la chapelle de la Vierge. Nous avons examiné avec attention le bas-relief qui représente sainte Catherine, ainsi que l'écusson mutilé ou plutôt gratté de P. Cauchon. On ne voit plus les trois coquilles. Est-ce bien les armes de Cauchon? Je le suppose, puisque les quatre autres évêques inhumés dans cette chapelle n'ont pas de barre dans leurs armes..... »

restitution de l'écusson du bas-relief représentant sainte Catherine.

Si peu, en effet, qu'elle pût étayer l'hypothèse faite par quelques historiens du repentir de Pierre Cauchon, il était indispensable de ne pas la laisser subsister.

J'ajoute qu'il n'y a rien non plus à retenir — relativement à cette hypothèse — des armoiries de l'évêque, qui sont sculptées à l'intérieur et à l'extérieur de la chapelle, pas plus que de la présence dans cette chapelle des autres *ex-voto*, lesquels se rattachent sans doute aux sépultures des personnages qui y furent inhumés.

Les armoiries de l'évêque, en effet, alternent avec celles du chapitre de Lisieux, qui démontrent l'intervention des chanoines dans la construction de la chapelle. Quant aux *ex-voto*, dit M. le capitaine Engelhard dans l'étude encore inédite qu'il a bien voulu me communiquer (1), « ce sont très probablement des décorations pieuses, placées dans les murs latéraux en raison des intentions des chanoines ou des évêques qui y étaient enterrés. Jamais, avant l'enlèvement des boiseries qui les recouvraient, enlèvement qui remonte à une trentaine d'années seulement, on ne les avait invoqués comme témoignage de la tradition. Aujourd'hui que les plaques gravées qui les expliquaient ont disparu, il est d'une saine critique de ne pas les mettre à

(1) L'auteur y traite, en deux parties, de la tradition lexovienne devant l'histoire générale. La troisième partie est consacrée à une dissertation sur l'origine et les développements de cette tradition, et sur les auteurs qui en ont parlé.

l'appui du repentir de Pierre Cauchon et de s'en tenir à l'opinion des gens du XVIIe siècle, époque où les boiseries précitées ne les cachaient pas. »

« D'ailleurs, ajoute-t-il, ces *ex-voto* ont été sculptés sans plan d'ensemble et ne paraissent pas tous de la même époque. L'élégance et la profusion de détails qu'on remarque dans quelques-uns, les rattachent à la fin du XVe siècle ; d'autres, au contraire, semblent antérieurs. Pierre Cauchon n'a donc rien à voir dans la fondation de ces *ex-voto*. »

Je souscris absolument à cette opinion de M. le capitaine Engelhard après examen des curieux *ex-voto* que renferme la chapelle de la Vierge.

D'ailleurs, la légende du repentir de Pierre Cauchon ne saurait désormais subsister en présence des documents nouveaux qu'il a pu se procurer.

Ce sont deux accords entre l'évêque et le chapitre, en date des 1er *mai et* 30 *novembre* 1433, dont il est aujourd'hui l'heureux possesseur, et qui avaient été vantés déjà par Noël Deshays dans ses *Mémoires sur les évêques de Lisieux* (1).

Ces importants documents, qui éclairent d'un jour nouveau une question jusqu'alors restée obscure, sont en réalité tout l'intérêt de la communication que j'ai l'honneur de faire à l'Académie.

Spécialement, le deuxième de ces titres, qui concerne un terrain situé à l'orient du manoir épiscopal et de la cathédrale, et qui avait été employé en fortifications,

(1) De Formeville, t. II, p. 177.

démontre péremptoirement que la chapelle de la Vierge de la cathédrale fut reconstruite par suite de travaux nécessaires aux fortifications et dans des conditions par conséquent où aucun sentiment personnel de l'évêque de Lisieux n'est en jeu.

Cauchon n'a donc agi, en cette circonstance, que comme tout autre prélat soucieux de la conservation du culte et de la beauté de son église cathédrale.

C'est l'opinion que j'avais moi-même exprimée antérieurement sans l'autorité de ces documents inconnus ou plutôt méconnus alors, à l'occasion des fondations pieuses que l'évêque de Lisieux semblait avoir multipliées avec une générosité exceptionnelle.

« Si les libéralités de Pierre Cauchon, disais-je, furent importantes, il ne fit que suivre en réalité les pieuses coutumes en vigueur de son temps.

« Notons, en effet, qu'en dehors de la passion politique qui l'entraîna à renier le gouvernement légitime, et du procès de la Pucelle qu'il présida avec une partialité manifeste, Cauchon se comporta plus tard comme la plupart des prélats contemporains.

« Comment donc, ajoutais-je encore, pourrait-on tirer argument, pour établir la manifestation de son prétendu repentir, d'embellissements faits à la cathédrale de Lisieux, dans lesquels son amour-propre eut peut-être quelque part, ou de libéralités testamentaires qui ne diffèrent pas sensiblement de celles que beaucoup de ses complices au procès de la Pucelle firent eux-mêmes avant de mourir. »

A défaut de documents précis, on voit que le raison-

nement nous portait déjà à repousser, par une sorte d'intuition, la légende accréditée à Lisieux.

En 1897, le regretté comte de Marsy m'écrivait textuellement, à propos de la chapelle reconstruite par notre évêque-comte de Lisieux : « Il serait bon de relever le fait, avancé à tort par quelques historiens modernes locaux, que cette chapelle aurait été élevée en *expiation* de la mort de Jeanne d'Arc. Pierre Cauchon n'a jamais cru avoir commis un crime en condamnant Jeanne d'Arc. »

J'ai tout lieu de craindre que quelques-uns d'entre vous, Messieurs et chers confrères, ne s'effarouchent quelque peu de la hardiesse de cette dernière assertion.

Qu'ils réfléchissent cependant à l'opinion que beaucoup devaient avoir de celle qui accomplissait des actes si extraordinaires à une époque de foi naïve et de grossière ignorance.

N'est-on pas frappé de constater, par exemple, la bonne foi manifeste avec laquelle le chapitre de Notre-Dame de Paris ordonnait qu'une procession solennelle et expiatoire serait faite le jour même où la Pucelle, transgressant — dans son patriotisme ardent — les règlements sévères de l'Université, commettait le crime de donner l'assaut à la porte Saint-Honoré, malgré la solennité de la fête de la Sainte-Vierge?

En réalité, observe justement l'écrivain lexovien du XVIIIe siècle dont j'ai parlé plus haut, Noël Deshays,

curé de Campigny au diocèse de Lisieux (1), « si les Français considéraient avec justice Jeanne d'Arc comme une sainte inspirée de Dieu, les Anglais et leurs partisans la regardaient comme une sorcière qui avait communication avec les esprits de ténèbres; ce n'était pas le peuple anglais seul qui en pensait ainsi; beaucoup d'honnêtes gens — dans ce parti — par un préjugé dont il n'est pas souvent aisé de se défendre, pouvaient penser de même; il n'est pas surprenant que Pierre Cauchon, attaché de tout temps au duc de Bourgogne et aux Anglais, ait été de ce nombre ».

Nous avons eu, en France même, des gens qui en ont eu à peu près la même opinion : « Témoin, dit Pasquier, M. du Bellai-Laugei qui, dans son troisième livre de la *Discipline militaire*, s'est expliqué sans façon dans ce sens (2). »

Je suis, pour ma part, surpris de trouver pour ainsi dire, dans ces observations judicieuses du modeste historien du diocèse de Lisieux au XVIIIe siècle, comme un résumé précédant de plus d'un siècle les conclusions de la dernière critique moderne formulée en ces derniers temps par des érudits qui font autorité, comme M. Chatelain et son fidèle collaborateur le P. Denifle, bibliothécaire-adjoint du Vatican.

Toutefois, Noël Deshays, en rappelant plus amplement encore les motifs d'excuse qui ont été invoqués en faveur des juges de Jeanne d'Arc, ne va pas jusqu'à les

(1) C'est vers 1760 que Noël Deshays écrivait ses *Mémoires sur les évêques de Lisieux*, publiés par M. de Formeville, t. II, p. 175.

(2) *Recherches de la France*, liv. VI, chap. v.

considérer comme suffisantes pour faire absoudre l'évêque de Lisieux.

« Cauchon, dit-il justement, était trop dans le secret des Anglais pour ignorer que le procès qu'ils faisaient à cette héroïne n'était qu'une suite de l'animosité qu'ils avaient conçue contre elle dès le temps qu'elle leur fit lever le siège d'Orléans. D'ailleurs Guillaume Cauchon, neveu de l'évêque, en convint lors de l'information faite en 1456 en vue de la réhabilitation de la Pucelle, et il déclara avec serment devant les nouveaux juges de Rouen que la condamnation de l'héroïne avait été le seul effet de la haine des Anglais.

« Malgré tout cela, conclut Noël Deshays, il faut convenir que cette affaire ne parut pas alors avoir fait un grand tort à la réputation de Mgr Cauchon. Sans parler des emplois et des dignités par lesquels les Anglais reconnurent ses services, ce qui était tout naturel, les étrangers avec lesquels il eut à traiter dans les diverses négociations auxquelles il fut employé, l'ont toujours admis avec honneur aux plus augustes assemblées pour y conférer avec eux sur les plus grandes affaires. »

On ne saurait dire plus exactement, à mon sens, que le docte curé de Campigny, dont la mémoire mérite d'être mise en honneur plus que ne l'a fait M. de Formeville, et dont je me plais à signaler la prudente et curieuse dissertation.

Un critique de cette valeur ne pouvait admettre la légende du repentir de Pierre Cauchon qui avait cours

de son temps et qu'il était d'ailleurs bien placé pour apprécier.

« Mgr Cauchon, dit-il, fit bâtir la chapelle de la Sainte-Vierge qui est derrière le chœur de la cathédrale ; il fonda une grand'messe pour y être chantée tous les jours par le chapelain de la première portion de Notre-Dame et par les enfants de chœur. *On dit qu'il a fait cette fondation en réparation du jugement qu'il avait porté contre la Pucelle d'Orléans; cela n'est prouvé par aucun titre :* il a fait bien d'autres œuvres qu'on ne peut attribuer à ce motif » ; etc.

Non seulement, en effet, la tradition de Lisieux n'est prouvée par aucun titre, mais nous devons dire aujourd'hui qu'elle est absolument condamnée par des titres probants, c'est-à-dire par les accords précités de 1433.

C'est le document certain qui vient aujourd'hui confirmer sans réplique l'argumentation de ceux qui la repoussaient par le simple raisonnement.

Spécialement, l'accord du 30 novembre que possède M. le capitaine Engelhard ne laisse place à aucun doute, et la conclusion qu'il en tire s'impose définitivement :

« En résumé, dit-il, la tradition lexovienne ne tient pas debout quand on l'étudie à fond. Elle est née, soit à la fin du XVIIe siècle, soit au commencement du XVIIIe ; elle s'est développée dans le peuple et dans le bas-clergé à une époque où la notion des faits antérieurs s'était perdue. Elle a grandi dans le courant du XIXe siècle, et tout a été prétexte, dans la chapelle de

Notre-Dame, à sa confirmation. On n'a oublié qu'une chose qui la contredisait : c'est que cette chapelle avait existé « *de toute ancienneté* », qu'on l'a démolie pour cause de fortification, qu'on l'a rebâtie dès que les circonstances l'ont permis, et que l'évêque de Lisieux n'a eu aucune arrière-pensée en contribuant à son agrandissement. »

J'ajoute, conformément aux observations très judicieuses de M. Ch. de Beaurepaire, que Cauchon resté jusqu'à sa mort en pleine possession de la faveur des Anglais et fidèle à leur politique, se serait bien gardé d'exprimer, en pleine periode d'occupation, et même, sous cette forme, le regret d'avoir fait condamner leur plus implacable ennemie.

C'est ainsi, on le voit, que la vérité se dégage peu à peu des erreurs et des interprétations fantaisistes qui sont nées assez naturellement dans des temps si éloignés de l'époque où vivait le personnage ambitieux dont nous cherchons aujourd'hui à sonder la conscience et à interroger les intentions à près de six siècles de distance.

Si le devoir de l'historien est de rectifier les erreurs populaires qui, trop souvent, dénaturent la vérité, il ne me déplaît pas — ce devoir accompli — de terminer cette note à la fois complémentaire et rectificative, par la lecture d'un sonnet dans lequel M. le capitaine Engelhard, poète à ses heures, a voulu rappeler et conserver le souvenir de la naïve croyance lexovienne.

Il est intitulé :

PROPOS D'UN BOURGEOIS LEXOVIEN SUR LA CHAPELLE DE LA VIERGE DE LISIEUX, EN 1445.

Monsieur Pierre, vivant comte de Lisieux,
Homme sage entre tous et prudent politique,
A réédifié cette chapelle antique
Où l'on voit Notre-Dame en habits précieux.

Car c'était un évêque extrêmement pieux :
C'est lui qui condamna Jeanne, cette hérétique
Qui, suivant un récit qu'on m'a dit authentique,
Promenait par les camps son corps licencieux.

Or, avant de mourir, voulant sur cette terre
Témoigner son amour pour la divine Mère,
Il fit de ses deniers bâtir ce monument.

Aussi, quand il parut au tribunal suprême,
Son salut, demandé par la Vierge elle-même,
Lui fut-il accordé par Dieu — sans jugement.

Je termine volontiers, Messieurs, en souhaitant qu'il en ait été ainsi. Mais, dans tous les cas — et pour conclure, — ce sonnet, par lequel vous m'excuserez d'avoir cherché à égayer la fin de mon aride causerie, est bien tout ce qui doit rester de la légende du prétendu repentir du *juge de Jeanne d'Arc*.

NOTES SUR SCUDÉRY

Par M. Ch. de BEAUREPAIRE

C'est sur l'invitation de notre zélé président, désireux, à bon droit, de ne laisser passer aucune de nos séances sans lecture, que je me résigne à soumettre à l'Académie quelques notes, peu dignes d'être présentées, comme elles le sont, isolément, utilisables peut-être pour la rédaction d'une biographie que je n'ai point le moyen d'entreprendre. Ces notes sont relatives à Georges de Scudéry, dont le nom est aussi connu que ses œuvres, il faut bien le reconnaître, le sont peu. Je n'ai eu le temps ni de les abréger, ni d'établir entre elles une liaison qui aurait pu en rendre la communication plus supportable.

Elevé, comme nous l'avons été tous, dans le respect de Boileau, je me garderai de contredire au jugement de ce sévère critique.

J'ai encore présents à l'esprit ces vers de la satire II, qu'on nous faisait apprendre par cœur au collège :

> Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
> Peut tous les mois sans peine enfanter un volume,
> Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,

Semblent être formés en dépit du bon sens ;
Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire.

En y réfléchissant, toutefois, j'ai peine à ne pas trouver d'une dureté outrée cette qualification de *sots* appliquée aux nombreux lecteurs de Scudéry, parmi lesquels on accordera qu'il se trouvait plusieurs des écrivains les plus estimés du milieu du XVIIe siècle (1).

Et puis, avons-nous bien le droit de nous montrer si exigeants à l'égard d'un écrivain qui, remarquons-le, a précédé Corneille ; qui appartient plus au règne de Louis XIII qu'à celui de Louis XIV, où le goût littéraire atteignit, en France, la perfection ? N'est-il pas juste de lui être reconnaissant d'avoir, à l'exemple de Balzac, donné du nombre à la prose française, et tenté d'expurger notre poésie de la trivialité, pour ne pas dire de la grossièreté, qu'elle affectait trop volontiers.

Dans un livre récent, *Morceaux choisis des écrivains havrais*, M. Ch. Le Goffic a donné une place

(1) Balzac écrivait à Jean Chapelain :

« J'ay receu..... l'*Amour tirannique* de M. Scudéry de la lecture duquel je vous confesse que je suis encore tout esmeu et tout agité. Il y a bien quelques petites choses dans cette pièce que je voudrois qu'il reformast, et il pourroit s'en aviser de luy-mesme ; mais le reste, à mon gré, est incomparable, qui remue les passions d'une estrange sorte, qui m'a fait pleurer en dépit de moy, qui a fait que le *Cid* et *Scipion* ne sont plus mes délices. » (*Lettres de Chapelain*, p. 488). — Chapelain, de son côté, dans une lettre à Balzac (26 mars 1639), appelle Georges de Scudéry l'Apollon, et Madeleine de Scudéry la Calliope du Marais. (*Ibidem*, p. 406).

honorable, entre ces écrivains, à Scudéry, dont il cite quelques beaux passages.

Théophile Gautier, dans sa Galerie, *les Grotesques*, bien qu'assez peu favorable à Scudéry, dont l'originalité n'était pas assez tranchée pour lui, trouve que même le poème d'*Alaric*, comme couleurs et comme détails, renferme nombre de choses curieuses et représente beaucoup plus exactement l'époque où il fut composé qu'aucun des ouvrages qui lui sont supérieurs. « Quelques-uns de ses tableaux, ajoute-t-il, sembleraient avoir été crayonnés par Lebrun ou Parrocel. Dans ses dessins de fantaisies, les Tritons sembleraient avoir été fondus par les frères Anguier ou les Keller ; la Nymphe semblerait de Coysevox ou de Girardon. Le style est le même, et l'on ne sait pas si le poète décrit d'après l'œuvre du sculpteur, ou si le sculpteur réalise en marbre ou en bronze la description imaginaire. »

Le fait est que Scudéry avait une grande facilité pour décrire, et qu'il en abuse fréquemment au point de fatiguer le lecteur, dont l'esprit se perd au milieu de tant de minutieux détails.

On peut citer, à titre d'exemple, une pièce peu connue, insérée en tête d'un volume intitulé : *le Floriste françois traitant de l'origine des Tulipes par le sieur De la Chesnée Monstereul*, publié à Caen, en 1654. Invité par l'auteur à faire quelques vers en faveur de l'ouvrage, un Malherbe, était-ce un parent du poète ? s'en tira avec cette épigramme :

Tout est si beau dans ce Recueil
Qu'Adam relevant du cercueil
Voyant ces merveilles paroistre,
Douteroit s'il parle du lieu
Où la voix puissante de Dieu
Lui donna premièrement l'estre.

Scudéry fit plus, sinon mieux, pour contenter l'amateur caennais. Dans une poésie qui ne comprend pas moins de 160 vers, il décrit avec leurs caractères particuliers les fleurs propres à la décoration d'un jardin, et il leur préfère à toutes la tulipe, comme il y était naturellement obligé :

Elle est incomparable, et rien ne luy ressemble.
Seule, elle a des beautez plus que toutes ensemble :
Un esclat merveilleux : une diversité
Qui des yeux estonnez est la félicité !
O jeu de la Nature, aussi beau qu'admirable !
L'art peut-il rien avoir qui te soit comparable ?
Et l'arc qu'on voit au ciel fait-il voir des couleurs
Que l'on puisse opposer à tes Divines fleurs ?
Qui n'admireroit pas ces diverses nuances
Ce meslange reglé, ces belles différences,
Ces caprices heureux de qui les nouveautez
Nous donnent tous les ans de nouvelles beautez ?
L'une montre à nos yeux de la Neige ondoyante.
L'autre sur de la Neige est rouge et flamboyante.
L'une croise son blanc parmy de l'incarnat ;
L'autre d'un sombre obscur relève son esclat.
L'une de trois couleurs également esclatte ;
L'une paroist de Jaspe, et l'autre est une Agathe.
Celle-ci, jaune et rouge eblouït les regards ;
Et celle-ci, moins vive, est belle en toutes parts :
L'invisible pinceau de la docte Nature
Meslant plus d'une forme et plus d'une peinture
En compose un objet si beau, si précieux,
Que rien d'égal à luy ne tombe sous les yeux.

Si jamais un amateur de tulipes, passionné, comme il y en avait autrefois en France du temps de La Bruyère, comme probablement il s'en rencontre encore en Hollande, s'avisait de former un recueil des poésies inspirées par les charmes de ses fleurs favorites, certainement il ne pourrait, sans injustice, négliger l'hommage de Georges de Scudéry.

Mais, suivant moi, malgré leur antériorité de date, les vers de Scudéry devraient céder la première place à ceux-ci qui sont d'Honoré de Balzac, le romancier du XIXe siècle :

Oui, je suis la tulipe, une fleur de Hollande,
Et telle est ma beauté que l'avare Flamand
Paye un de mes oignons plus cher qu'un diamant.
Si mes fonds sont bien durs, si je suis droite et grande,
Mon air est féodal ; et comme une Yolande
Dans sa jupe à longs plis étoffée amplement,
Je porte des blasons peints sur mon vêtement.
Gueule, fascé d'argent, or avec pourpre et bandes,
Le jardinier divin a filé de ses doigts
Les rayons du soleil et la pourpre des rois
Pour me faire une robe à trame douce et fine.
Nulle fleur de jardin n'égale ma splendeur ;
Mais la nature, hélas ! n'a pas versé d'odeur
Dans mon calice fait comme un vase de Chine.

Quoi qu'il en soit du mérite littéraire de l'auteur d'*Alaric* et de tant de tragédies aujourd'hui oubliées, le discrédit dont l'a frappé Boileau dure encore ; et c'est là, je crois, ce qui explique le peu de renseignements que l'on a pris la peine de recueillir sur Georges de Scudéry. A ceux que l'on a donnés, j'en puis ajouter quelques autres, d'une valeur médiocre, je l'avoue,

mais qui pourront servir de point de départ pour de nouvelles et plus fructueuses recherches.

A vrai dire, ce que j'ai trouvé regarde plus le père du poète que le poète lui-même ; mais, pour être bien connu, un homme ne doit-il pas être replacé par la pensée dans sa famille et dans son milieu social ?

Suivant toute probabilité, Scudéry le père était venu au Havre à la suite d'André de Brancas, lequel fut d'abord lieutenant de cette place pour le duc de Joyeuse, gouverneur de Normandie, dont il était le parent par son mariage avec Catherine de Joyeuse.

Peu de temps après, Brancas voyait croître son crédit : il obtenait le gouvernement du Havre. Ce fut à l'occasion de sa prise de possession qu'un dîner et un déjeuner des plus somptueux furent offerts par lui aux notables du Havre. Nous pouvons nous faire une idée de la dépense et de l'abondance des mets par le marché passé entre le maître d'hôtel de Villars et un rôtisseur de Rouen. Supposez, Messieurs et chers confrères, pour excuser cette citation, que Scudéry le père a bien pu être de la fête.

21 aoust 1584. « Andrieu de Lyvet, rôtisseur, cuisinier de la paroisse St-Pierre-St-Honoré, s'engage envers Messire André de Villars, chevalier de l'ordre, gouverneur du Havre-de-Grâce, stipulant par François de Bripio, maistre d'hostel, de lui fournir au Havre, mercredi prochain, 22 aoust, à heure de midi, deux coqdindes, quatre courrieurs, 4 panneaux, 2 levraulx, 2 marquassins, 8 perdriaux, 12 teurtres, 12 cailles, 4 petits poulets dindes, 2 oisons gras, 12 bécassins,

8 rameaux, 4 lapins de garenne, 4 levraulx francs, 4 guelinottes à fleur, 1 chevreau, 4 cercelles, 12 petits poulets et 12 petits pigeonneaux, qui est et sera pour le soupper dudit jour de mercredi ; et en outre de livrer et fournir nombre de viandes que dessus... ledit jour de mercredi, pour servir le lendemain à diner, qui sera jeudi prochain. » Le prix convenu était de 50 écus sols deux tiers. Signé : François Bripio (1).

Nous n'avons pas les marchés des boulangers, des marchands de poisson, des pâtissiers, des marchands de vin. Il est certain qu'ils étaient à l'avenant, et que le tout réuni devait donner une haute idée de l'appétit de nos compatriotes de la fin du XVIe siècle.

Ces jours de fête durèrent peu. Bientôt vinrent les privations, les souffrances, les horreurs de la guerre, et de la plus triste des guerres, la guerre civile.

On sait que Villars prit parti pour les Guise ; qu'il fut le principal chef de la Ligue dans la Haute-Normandie, l'organisateur, aussi habile qu'intrépide, de la résistance de la ville de Rouen aux armées de Henri IV ; on sait aussi dans quelles circonstances et à quelles conditions il fit sa soumission au roi. Devenu grand amiral de France, tout en conservant son gouvernement du Havre, il fut tué lâchement au siège de Dourlens et enterré avec les plus grands honneurs dans la cathédrale de Rouen, le 5 septembre 1595.

Il eut pour successeur, dans le gouvernement du

(1) Cette pièce a déjà été publiée, avec quelques variantes de lecture, par M. Ed. Gosselin dans ses *Documents ..... pour servir à l'histoire de la marine normande*. Rouen, 1876, p. 65.

Havre, son neveu, Georges de Villars, lequel, heureusement pour la France, n'eut à signaler sa valeur que contre l'étranger.

On peut juger de ce que dut être la vie de ceux qui servirent sous un homme aussi actif et aussi entreprenant que l'était André de Villars ; Georges de Scudéry fut de ce nombre.

A un traité de mariage passé devant les tabellions du Havre, le 19 avril 1598, entre un nommé Robert Le Coq et Marie Grenier, fille de noble homme Etienne Grenier (1), enseigne de la compagnie de Villars, gouverneur en cette ville, Georges de Scudéry (le père du poète) avait promis (on ne dit pas pour quelles raisons) de payer à Jacqueline Grenier, sœur de la future épouse, 400 livres lorsque, à son tour, elle viendrait à se marier. Quatre ans après, cette condition se réalisait : Jacqueline Grenier épousait Pierre Greaulme (2), maî-

(1) En 1622, Etienne Grenier, bourgeois du Havre, contribue aux frais de la fonte d'une nouvelle cloche pour l'église de Gainneville. (*Arch. de la S.-Inf.*, G. 8304.)

(2) Pierre Greaulme, maître écrivain, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, et précédemment en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 4 juillet 1595. (Tabellionage de Rouen.)

Noël Greaulme, probablement son fils, exerçait, en 1614, la même profession d'écrivain. On lit dans le compte de la fabrique Saint-André de Rouen, 1614 : « A Noël Greaulme, écrivain, pour avoir écrit un cahier de missel, 45 s. » (*Ibidem*, G. 6246.)

Grucoq Greaulmes est cité comme un des régents du collège des Bons-Enfants de Rouen, vers 1575, dans un compte de tutelle des enfants Basire, que j'ai analysé dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen* de 1882-1883. — C'est le même que Me Grucoq Greaulmes, prêtre, demeurant paroisse Saint-Godard, qui donna procuration, le 10 février 1567 (n. s.), à Christophe Hébert, laboureur à

tre écrivain et précepteur d'enfants à Rouen. Scudéry tint alors sa parole et versa (le 15 novembre 1603) aux nouveaux mariés la somme promise. L'acte sous seings privés, rédigé à cette occasion, fut reconnu par les signataires, devant les tabellions de Rouen, le 15 juillet 1604.

Georges de Scudéry était alors lieutenant de la compagnie de Villars et par conséquent le compagnon d'armes de Grenier (1).

Des actes postérieurs à celui-ci nous apprennent que Scudéry était originaire d'Apt, en Provence, et qu'il avait épousé, étant domicilié au Havre, Madeleine de Goustimesnil, certainement proche parente d'un autre lieutenant d'André de Villars, Charles de Goustimesnil de Boisrozé, dont un brillant exploit, la prise du fort de Fécamp au moyen d'une escalade des plus audacieuses, a rendu le nom populaire (2).

Bretteville-en-Caux. (Tabellionage de Rouen.) — Un Jean Greaume, canonnier, est cité dans une *montre* de la garnison du Havre, du 20 octobre 1571. (*Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin.)

(1) On a écrit que Scudéry était lieutenaut du Roi au Havre. Autre chose était cette charge et celle de lieutenant d'une compagnie du gouverneur. — M. Borély parle de lui comme d'un officier versé dans l'art des fortifications. (*Hist. du Havre*, t. II, p. 314.)

(2) La place avait été confiée au maréchal de Biron. — Boisrozé, qui l'avait prise, se fit un mérite de la rendre à Henri IV. Le Roi, en récompense de cette cession, par lettres-patentes du 25 novembre 1597, lui assigna 1,300 écus sur les deniers levés pour la démolition du fort de Fécamp. Par d'autres lettres, datées de Fontainebleau, 8 novembre 1604, il ordonna que ce qui restait dû sur cette somme (716 écus 30 s., évalués à 2,149 l. 10 s.) fût payé à Boisrozé « en recongnoissance de ses mérites et du service qu'il rendoit chacun jour à l'Etat ». Boisrozé était alors lieutenant de l'artillerie du Roi

Georges de Scudéry, le poète, était issu de ce mariage. Il était donc Normand, non pas seulement par le lieu de sa naissance, mais par sa mère, qui appartenait bien et dûment à une des plus anciennes et des plus honorables familles du pays de Caux.

Le 24 juillet 1627, se déclarant majeur de ses ans, il donnait une procuration, vraisemblablement à l'occasion de la succession de son père, qu'il n'avait acceptée que sous bénéfice d'inventaire. L'acte est passé au tabellionage de Rouen. Cette année 1627 est précisément celle où Georges de Villars céda au cardinal de Richelieu le gouvernement du Havre et retourna en Provence, dans ce château d'Oise dont, pendant un certain temps, il avait pris le nom. Il est probable que la famille de Scudéry avait quitté le Havre lorsque lui-même s'en était éloigné ; mais au lieu de retourner en Provence où elle n'avait point de biens à administrer, elle était venue s'établir à Rouen.

Il est certain que Mme de Scudéry y avait, en 1635, son domicile sur la paroisse Saint-Sauveur. Ce fut là qu'elle mourut le 8 juin de cette année. Les actes de

en Normandie. — Mention de Charles de Gostimesnil, sieur de Bosrosey, demeurant à Bénarville, près Fécamp, 9 novembre 1590 ; de Charles de Gostimesnil, sieur de Bosrosey, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 50 chevaux ayant la garde noble des enfants mineurs de feu Georges Le Grand, sieur de Franqueville ; procuration donnée à David Grisel, signée Goustimesny, 29 janvier 1598 ; procuration donnée par Loyse de Goustimesnil, prieure des Béguines de Rouen, à Charles de Goustimesnil, sieur de Bosrosey, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1er septembre 1604. (Tabellionage de Rouen.) — Les armes de cette famille étaient : d'or à 3 marteaux de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.

l'état-civil indiquent son décès de la manière la plus laconique. Aux inhumations : « Le 8 dudit mois de juin 1635, d^lle^ Magdalene de Gostimesnil. » Il en coûta peu à ses enfants pour la cérémonie de ses obsèques. Le compte de la fabrique de la même année enregistre une recette de 4 livres « pour la sépulture de Mlle de Scudéry. »

D'après le témoignage de contemporains, le besoin de se procurer des ressources fut ce qui détermina sa fille à écrire les romans auxquels elle dut sa réputation et sa situation dans le monde. Il est plus que probable que le même motif dut déterminer la vocation littéraire de son frère, lequel fut son collaborateur et, suivant toute probabilité, son inspirateur.

Il est avéré que leur fortune était des plus médiocres. La succession paternelle, nous l'avons vu, n'avait été acceptée par Scudéry que sous bénéfice d'inventaire. Elle me paraît avoir consisté en une rente de 350 livres, dont une partie, 35 l. 15 s., au denier 5, fut vendue, le 10 juillet 1635, par Scudéry, à un vendeur de poisson pour le Roi à Rouen. Dans cet acte il se qualifie « escuier, demeurant paroisse St-Sauveur de Rouen, fils et seul héritier de feue demoiselle Madeleine de Goustimesnil. » La rente en question avait été constituée en faveur de cette dame par son frère Guillaume de Goustimesnil, chevalier, seigneur et châtelain dudit lieu, pour cause contenue dans une transaction sous seing privé, du 9 juillet 1627 (1).

(1) Tabellionage de Rouen.

Le 2 octobre 1637, on retrouve à Rouen Georges de Scudéry, se qualifiant de fils et *seul* héritier de feue demoiselle Madeleine de Goustimesnil (1). Il était logé sur la paroisse Saint-Sauveur, par conséquent dans le voisinage de Pierre Corneille. Ce fut précisément cette année-là qu'il présenta ses *Observations sur le Cid*, l'une des pièces capitales de la fameuse querelle à laquelle donna lieu le premier chef-d'œuvre de notre illustre compatriote.

Mais dès le commencement de cette année 1637, Scudéry et sa sœur s'étaient établis définitivement à Paris, comme on l'apprend par une lettre de Chapelain à M. de Belin, au Mans, datée du 22 janvier 1637 : « M. et Mlle de Scudéry sont icy qui se tuent à publier vos générosités et vos courtoisies (2). ». Il nous semble probable que c'est antérieurement à cette époque qu'avait commencé entre le frère et la sœur cette collaboration littéraire qui devait durer jusqu'en 1655 (3).

Ce que l'on sait de Scudéry peut tenir en quelques lignes : il servit d'abord dans le régiment des gardes françaises ; à trente ans, il quitta l'armée pour les lettres ; il fut nommé par Richelieu, en 1643, gouverneur

(1) L'acte est signé : De Scudery. — Scudéry revint à Rouen, en compagnie de sa sœur, en 1644, comme on l'apprend d'une lettre que celle-ci adressa à M. de Robineau et portant la date du 5 septembre de cette année.

(2) *Lettres de Chapelain*, t. 1, p. 134, dans la collection des *Documents inédits*.

(3) M. Rathery, *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*. Paris, 1873, p. 13. Passage rapporté dans l'ouvrage précité.

du fort de Notre-Dame-de-la-Garde ; il entra, en 1650, à l'Académie française, où il remplaça Vaugelas.

Il était né au Havre en 1601 et avait eu pour parrain Georges de Brancas-Villars.

Il mourut à Paris le 14 mai 1667.

Il avait épousé, en 1650, Marie-Madeleine Du Moncel de Martinvast, qui lui survécut d'un grand nombre d'années. Elle mourut à Paris le 6 septembre 1711, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il reste d'elle des lettres d'un style agréable, adressées, pour la plupart, à Bussy-Rabutin, et qui ont fait dire d'elle que « sa prose valait mieux que les vers de son mari » (1).

Mais, au point de vue littéraire, la personne la plus remarquable de cette famille de Scudéry fut, sans contredit, Mlle de Scudéry, que ses contemporains appelèrent la *Sapho* de leur époque.

Elle mourut à Paris le 2 juin 1701, âgée de près de quatre-vingt-quatorze ans.

Son roman de *Clélie* eut une vogue prodigieuse et la garda longtemps. Dans cet ouvrage, sous des noms supposés, elle racontait des intrigues de cour et des faits de guerre qui étaient tout modernes, et qu'on avait alors peu de peine à reconnaître. J'imagine que l'exploit de Boisrosé pourrait bien s'y laisser deviner. Mais c'est une vérification que je n'ai eu ni le temps ni le moyen d'entreprendre. Il n'est pas d'ailleurs aisé présentement de se procurer le roman de *Clélie*. Il en sera peut-être de même, dans l'avenir, de nos romans actuels les plus fameux.

(1) Voir les *Lettres de Chapelain*, t. II, pp. 41, 42.

Le nom patronymique de la famille Scudéry donne lieu à une observation curieuse.

Cette famille était originaire d'Apt, en Provence. Or, en provençal, comme en italien, le mot *escuderi* était l'équivalent de notre mot écuyer.

Le premier Scudéry qui vint s'établir au Havre fut souvent désigné sous le nom ramené à la forme française d'*escuier*.

Au registre de l'Hôtel-de-Ville du Havre, à la date de novembre 1599, est inscrit le mariage de noble homme Georges Lescuier avec Mlle de Goustimesnil.

L'acte de baptême de Scudéry, le poète, est conçu dans ces termes au registre de l'Hôtel-de-Ville : « 12 août 1601. Du dict jour fut baptisé Georges fils de Georges Lescuier, nommé par Roumain De la Champaigne et Charles Mathieu, et Blanche Toustain », et au registre du greffe du Tribunal : « Fut baptisé Georges Lesueri, etc. »

Le nom Scudéry paraît, mais sous une forme moins altérée, dans l'acte de baptême d'une sœur du poète (Arch. de la Ville) : « 23 juillet 1605, fut baptisée Juliette, fille de noble homme Georges Scurdery, nommée par damoiselle Ypolite d'Estrée femme de Monsieur de Villars, sieur de Brancars, gouverneur de ceste ville, et noble homme Gilles de Goustimesnil et demoyselle Catherine Derantes. »

Scuduery remplace Scurdery dans le même acte à la collection du greffe du tribunal civil du Havre.

Le nom de famille de Madeleine, l'auteur de *Clélie*, est encore rédigé d'une manière incorrecte en ce qui

concerne le nom de famille, nom inusité en Normandie et, par cela même, embarrassant pour un vicaire de paroisse :

1er décembre 1608. — Du premier jour fut baptisée Magdallaine fille de noble homme Georges de Scuderys, nommée par damoiselle Yolant de Malesh (1) et noble homme Jehan Terrier.

Le notaire de Rouen qui rédigea l'acte du 15 novembre 1603 fit mieux : il écrivit Georges Lescuier, sieur de Scudéricq.

On finit par s'habituer au nom Scudéry. Le poète signe invariablement : De Scudéry.

Bien que peu fortuné, il s'était attaché à former, pour la décoration de son cabinet, une collection de portraits des célébrités de son temps.

Il est probable qu'il y réserva une place pour celui de sa sœur et pour le sien.

Ce qui est certain, c'est que son portrait fut gravé par Soliman et qu'il donne une opinion favorable de son caractère.

On le trouvait parmi ceux qui se vendaient chez Desrochers, rue du Foin, à Paris. On y lit au bas cette légende :

> Tel étoit Scuderi dont la fertile plume
> Donnoit tous les mois un volume.

(1) Il faut lire, je crois, Yolant de Mailloc, femme de Guillaume de Goustimenil, fils de Gilles de Goustimesnil, gouverneur de Montivilliers. — La copie des actes de l'état-civil concernant la famille de Scudéry m'a été fournie par M. Barrey, le très obligeant archiviste de la ville du Havre.

Mais quoy que fécond il avoit de l'esprit.
Que s'il eût pu régler sa verve
Jamais de luy Boileau n'eût dit
Qu'il composoit malgré Minerve.

LE CHIRURGIEN DE LA PESTE

A L'HOTEL-DIEU DE ROUEN

Par M. LE VERDIER.

Malgré le nombre considérable de ses malades (on en comptait plus de 500 vers 1750), l'Hôtel-Dieu de Rouen n'eut longtemps qu'un personnel traitant fort restreint. Avant la Révolution, comme aujourd'hui, le service médical et le service chirurgical étaient distincts. En 1737, le service médical était aux mains de deux médecins seulement, et de même le service chirurgical ne comptait que deux chirurgiens. L'un de ceux-ci avait le titre de chirurgien de l'Hôtel-Dieu : le poste était alors occupé par le célèbre Lecat, qui depuis 1733 exerçait la survivance de son prédécesseur, Godin. L'autre avait le titre de chirurgien de l'hôpital Saint-Louis; on l'appelait aussi communément chirurgien de la Santé, de la peste ou du danger. Il avait été institué, en effet, pour soigner les pestiférés, réunis dans cet hôpital nouveau, annexe de l'Hôtel-Dieu, dit hôpital Saint-Louis, ou du Lieu-de-Santé. Ces deux chi-

rurgiens étaient aidés par quelques apprentis ou garçons aspirants, leurs élèves, sortes d'ancêtres de nos internes, et voilà, pour les deux établissements de la Calende et de Cauchoise, tout le personnel chirurgical.

Le sieur Jacques-Charles Gravé, de Rouen, où il était né vers 1707 (1), fut, en 1737, désigné pour l'emploi de chirurgien de la peste (2). Sa nomination suscita des difficultés, dont le récit, en nous conduisant à l'Hôtel-Dieu et au Conseil de la Communauté des chirurgiens, nous permettra de recueillir quelques usages, privilèges et débats curieux.

A l'époque où se place cette étude, les chirurgiens de Rouen ne possédaient aucun règlement particulier. Des statuts leur avaient bien été donnés par Charles VI en 1412, que Charles VII avait confirmés en 1452, mais ces antiques chartes n'étaient plus en rapport avec l'état social ni avec les progrès de la science ou art de la chirurgie, et elles étaient tombées en désuétude.

Car, après avoir été tenus en médiocre estime, les chirurgiens s'étaient grandis. Ils ne frayaient plus avec les barbiers. « Les barbiers-perruquiers-étuvistes ne

(1) Son acte d'inhumation, 14 décembre 1781, lui donne soixante-quinze ans (paroisse Saint-Michel) ; son acte de mariage, 17 décembre 1748, lui donne quarante ans (paroisse Saint-Martin-du-Pont). Je n'ai pu trouver l'acte de baptême.

(2) Ouin-Lacroix (*Hist. des anciennes corporations*, p. 312) écrit : « En 1721, Jacques Gravé, près de s'embarquer, fut interrogé sur la construction du corps humain, sur les opérations incisives, les infirmités corporelles, et sur la qualité des médicaments contenus dans le coffre embarqué. » Je n'ai pu trouver la source de ce renseignement ; en 1721, Jacques Gravé n'avait que quinze ans, au plus.

pourront exercer l'art de la chirurgie. » « Ceux des maîtres de la Communauté qui exerceront purement et simplement l'art de chirurgie seront réputez exercer un art libéral et jouiront de tous les privilèges attribués à tous les arts libéraux », disaient les édits nouveaux (1).

Les chirurgiens de Rouen étaient alors, de façon générale, régis par l'édit de règlement de septembre 1723 et les statuts y annexés, rédigés pour la ville de Versailles, mais applicables à toutes villes qui ne posséderaient pas de règlement propre. Ils obéissaient encore ou auraient pu prétendre obéir à la déclaration du 24 février 1730, portant statuts et règlements pour les chirurgiens du royaume. Mais la chose était discutable, car, on ne sait comment, la déclaration était restée dans les cartons de la Chancellerie et ne fut envoyée à l'enregistrement du Parlement de Normandie qu'au bout de vingt ans, en 1752 (2).

Or donc, en 1737, ne devenait pas maître agrégé à la Communauté des chirurgiens qui voulait.

(1) Edit de règlement du mois de septembre 1723, portant rétablissement des Lieutenants et greffiers du Premier chirurgien du roy dans les Communautés de chirurgiens, etc.; — et Déclaration du 24 février 1730, portant statuts et règlements pour les chirurgiens du royaume (*Recueil des Edits*, etc., *enregistrés au Parlement de Rouen*.)

(2) Lettres de surannation du 11 février 1752 et arrêt d'enregistrement à Rouen du 18 mai de la même année. (*Recueil des Edits*, etc.) Ce règlement permet aux Communautés de chirurgiens de proposer et d'obtenir des règlements particuliers : la Communauté de Rouen usera de ce droit et recevra des statuts par lettres patentes du mois de février 1756. (*Rec. des Edits*, etc.)

Le Premier Chirurgien du Roi, résidant à Paris, était le grand-maître de la chirurgie du royaume. Quand une ville possédait un corps de chirurgiens, ceux-ci formaient une Communauté composée de tous les maîtres reçus ou agrégés, à la tête de laquelle était placé un Bureau ou Conseil. Le Bureau était présidé par l'un d'eux, désigné par le Premier Chirurgien du Roy, et investi du titre de son Lieutenant ; celui-ci était assisté de deux prévôts, élus par les maîtres. La Compagnie entière délibérait. C'était elle qui recevait les maîtres, et nommait les chirurgiens qu'elle autorisait à exercer dans les localités dépendant de sa circonscription territoriale, quelquefois très vaste; la Communauté de Rouen s'étendait à tout le bailliage.

Sans compter des droits à payer aux officiers du Bureau, aux examinateurs et à la bourse commune, les conditions pour être agrégé maître étaient rigoureuses.

D'abord il fallait justifier d'un brevet d'apprentissage d'une durée de trois ans chez un maître ; puis, l'apprentissage fini, il fallait avoir servi un maître comme garçon pendant trois autres années : le stage donc durait six ans. Il est vrai que les trois années de service étaient réduites à deux années dans les armées, à une année dans un hôpital de Paris, ce qui abaissait le stage, suivant les cas, à cinq ou à quatre ans (1).

Alors seulement on pouvait être admis à se présenter aux examens devant les maîtres de la Communauté. La première épreuve consistait en un examen général sur

(1) Art. 29, 32 de l'édit de septembre 1723.

la chirurgie ; s'il était reçu, le candidat, un mois plus tard, pouvait affronter les suivantes, *les semaines*, comme on les appelait, parce qu'elles duraient trois semaines, à raison de deux par semaine, savoir une semaine d'ostéologie, une semaine d'anatomie, une semaine des saignées et médicaments. Quand, à toutes ces épreuves, le candidat avait été reconnu capable, il n'avait plus qu'à subir la huitième et dernière, dite examen de rigueur. Le patient enfin était reçu maître, agrégé à la Compagnie, ayant droit d'exercer, de soigner, opérer, bander, débander, poser et lever tous appareils, faire l'anatomie des cadavres, tenir boutique, c'est-à-dire droit de pratiquer en ville et au domicile, vendre des appareils, avoir des apprentis et compagnons, même former des élèves pour enseigner l'art où il était passé maître.

Il me paraît inutile de comparer ici les prescriptions de la dernière déclaration royale, celle de 1730 : elles ne diffèrent pas sensiblement en effet de celles de l'édit de 1723, que je viens de résumer.

Théorie et pratique, nombreuses et difficiles épreuves, longues années de compagnonnage : telles étaient donc les conditions de l'entrée au corps estimable. Rien de plus sage. On peut bien supposer aussi que ces rigueurs faisaient assez l'affaire des maîtres. Qu'ils ne fussent pas, en effet, très enclins à recevoir trop facilement de nouveaux confrères, on le présume facilement. En 1737 les chirurgiens agrégés dépassaient le nombre de vingt-cinq : si l'on songe que MM. les Médecins de Rouen n'étaient encore que neuf, c'étaient beaucoup

d'appelés au partage des profits de l'art de chirurgie.

Or y avait-il quelque moyen d'échapper à la nécessité de toutes ces épreuves? Si oui, du moins le procédé n'était pas à encourager, dans l'intérêt du public, comme surtout dans l'intérêt privé des confrères.

La chose était possible pourtant. Dans la plupart des grandes villes, à Rouen, une voie détournée s'offrait pour gagner la maîtrise, voie privilégiée, contraire à l'ordre public, au droit et à l'autorité de la Communauté; mais aussi voie ouverte, à de bien rares intervalles, dans un cas unique et exceptionnel, au profit du *chirurgien de la peste*. Ce personnage donc gagnait la maîtrise sans aucune des conditions habituelles. On pense bien que la corporation le supportait difficilement.

L'Hôtel-Dieu n'avait pas toujours possédé deux chirurgiens; il n'y en avait qu'un d'abord, mais, malgré l'aide de quelques apprentis ou garçons, il ne pouvait suffire au service. L'insuffisance apparut encore plus évidente lorsque l'Hôtel-Dieu se divisa en deux établissements, celui de la Calende et celui du Lieu-de-Santé, que l'on ouvrit pour soigner spécialement les nombreux malades atteints de la peste ou typhus. Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu resta à la vieille Madeleine, et pour la nouvelle, dite aussi hôpital Saint-Louis, agrandie depuis et devenue l'Hôtel-Dieu d'aujourd'hui, l'on créa un chirurgien nouveau, notre chirurgien de la peste ou du danger.

C'est le moment de faire observer que, afin de favoriser leur recrutement, des avantages étaient accordés

aux apprentis chirurgiens qui se faisaient admettre dans un hôpital. Aux termes de l'édit de 1723, ils étaient dispensés, on l'a déjà vu, de deux années de stage et pouvaient aspirer à la maîtrise au bout de quatre et en subir les examens, sans attendre l'expiration des six années habituelles. Ce n'est pas tout : après les trois années d'apprentissage, suivies de six autres passées dans un hôpital en qualité de premier compagnon chirurgien, autrement dit chirurgien adjoint, ils étaient dispensés des longs, coûteux et difficiles examens ordinaires, et gagnaient la maîtrise en se soumettant devant les maîtres de la Communauté à une simple expérience, épreuve de forme, mais nécessaire toutefois pour qu'ils pussent se livrer au libre exercice de la profession (1). A Rouen, les privilèges étaient encore plus considérables.

Au moins, avec l'édit de 1723 ou l'ordonnance de 1730, les premiers compagnons chirurgiens n'étaient d'ordinaire élevés à ce poste qu'après un examen de capacité subi devant les officiers de la Communauté, en présence des administrateurs de l'hôpital. A Rouen, rien de tout cela : le chirurgien privilégié de la peste était désigné par les administrateurs, les deux médecins et le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, tout seuls. Mais il y a plus : du jour même de son élection, accomplie dans les conditions qui viennent d'être dites, et sans attendre l'expiration de ses six années de service à l'hôpital, comme l'aurait voulu l'édit, sans même justifier des

(1) Edit de 1723, art. 23, 24, 29.

années d'apprentissage, ce compagnon chirurgien privilégié passait maître, de droit, sans aucun examen, pourvu seulement qu'il s'engageât à servir les pauvres de cet hôpital pendant douze ans ; de ce jour-là, il lui était permis d'exercer la chirurgie partout, en ville comme à l'hôpital, de tenir boutique ou leçons, et, par le seul fait de son emploi, par la seule volonté des chefs de l'Hôtel-Dieu, il était agrégé à la Communauté des chirurgiens, celle-ci n'ayant plus qu'à le recevoir, sans même lui payer les droits ordinaires. Il entrait de force, comme un intrus, dans une Compagnie, sans l'assentiment de ceux qui la composaient. C'était une manière de scandale. Et ce n'est pas tout encore : ce chirurgien, on le nommait avant que le poste fût vacant, pour n'entrer en fonctions qu'après la mort ou la fin du service du titulaire.

Certes la faveur, pour immense qu'elle fût, pouvait invoquer de bonnes raisons : c'était la récompense d'un dévouement au bien public qui méritait des égards, puisque le poste était éminemment périlleux. Rouen était particulièrement exposé à la peste ; dans le courant du XVIIe siècle, cinq chirurgiens de la Santé étaient successivement morts victimes de leur devoir professionnel (1). Mais aussi quel attentat aux prérogatives de la corporation ; quelle inégalité de sort entre le chirurgien privilégié et le commun des autres ! Quoi qu'il en fût, c'était l'usage ; la justice, la tradition l'avaient

(1) Dr Boucher, *La Peste à Rouen au XVIIe et au XVIIIe siècle.* (*Précis de l'Académie*, 1895-96, p. 213.)

consacré. Pourtant l'édit de 1723, l'ordonnance de 1730 étaient manifestement contraires.

Au mois de février 1737, le sr Jacques-Charles Gravé fut donc choisi pour chirurgien de la Santé par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Aussitôt les parties s'observent ; la lutte va s'engager.

Le 8 février, les administrateurs délibèrent que « le sr Gravé est autorisé à tenir boutique ouverte dans Rouen, aux termes des lettres patentes et des arrêts, et, au cas qu'il y soit troublé par les maîtres chirurgiens de cette ville, le Bureau prendra son fait et cause. » (1).

Et, le 12 février, la Communauté des chirurgiens, à son tour, arrête, « à la pluralité des voix qu'on écrira à M. de La Peyronie (c'est le Premier chirurgien du Roi, à Paris), pour leur permettre de faire des remontrances à S. M., aux fins d'obtenir une forme d'examens pour ces sortes de privilégiés. » (2).

Voilà donc le débat posé : l'Hôtel-Dieu prétend avoir créé un maître en chirurgie égal en droits à tous autres ; la corporation voudrait qu'à Rouen, comme ailleurs, par application des édits de 1723 et 1730, le chirurgien de la peste subît au moins un examen de capacité devant les maîtres compétents. Les chirurgiens n'avaient pas tout à fait tort, et l'on peut reconnaître leur modération.

(1) Arch. départementales. — *Registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu*, 1737.

(2) Arch. départ. — *Registre des délibérations de la Communauté des chirurgiens*, 1737.

Cependant Gravé, passé maître d'emblée, présenta sa requête pour être agrégé à la Communauté. On lui répondit qu'il serait sursis à sa réception jusqu'à ce que la Communauté eût reçu des ordres de M. de La Peyronie (1).

Alors Gravé se retourne du côté des administrateurs, et il expose « qu'ayant été admis par le Bureau pour être chirurgien de l'Hôtel-Dieu au Lieu-de-Santé, et en cette qualité jouir de la maîtrise en cette ville, il s'est retiré vers la Communauté des chirurgiens, suivant l'usage, pour y être aggrégé,... » mais qu'il y a *essuyé un refus*, et le Bureau décide « qu'il prendra le fait et cause dudit s^r^ Gravé et que l'instance sera portée en la grande Chambre du Parlement, où l Hôtel-Dieu a ses causes commises, pour faire jouir led. s^r^ Gravé de la maîtrise de chirurgie. » (2).

C'est le procès classique : prérogative contre prérogative, privilège contre privilège, compagnie contre compagnie ; la cause est sacrée, l'honneur est engagé. Les mémoires se préparent.

Le 2 juin, le Bureau de l'Hôtel-Dieu prend connaissance d'une requête présentée au Conseil du Roi par la Communauté ; elle se réduit à trois articles :

1° Il est abusif que le chirurgien de la Santé soit nommé à l'avance et longtemps avant l'expiration des douze années de service dus à l'Hôtel-Dieu par le titulaire ; il est abusif surtout que cette fonction ne soit pas donnée au concours ;

(1) *Registre des chirurgiens*, 18 fév. 1737.
(2) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 22 février 1737.

2° L'examen de capacité du chirurgien de la Santé ne devrait pas être subi seulement devant le Bureau de l'Hôtel-Dieu, les médecins et le chirurgien de cet établissement, mais encore devant la Communauté des maîtres ;

3° Le chirurgien de la Santé ne devrait acquérir la maîtrise qu'au bout de ses douze années de service et non dès l'instant de sa nomination (1).

La Communauté, certes, n'avait pas tout à fait tort, et, tout de même, ses deux premiers griefs étaient assez bien fondés, le premier surtout : la maîtrise conférée de droit, par la seule nomination à un poste, et ce poste ne devant être occupé que plus tard, peut-être jamais ! Quant au troisième chef, la Communauté aurait pu l'abandonner, si elle obtenait satisfaction sur celui de l'examen.

L'Hôtel-Dieu répondit à ces demandes par l'offre de quelques concessions : sur le premier article, il décida qu'à l'avenir la place ne serait donnée qu'à l'expiration des douze années du pourvu, que l'emploi serait décerné au concours et la vacance annoncée par des affiches. On se croirait au XXe siècle.

Sur le second article, voici le texte de la délibération, aussi honorable pour les chirurgiens de la peste que pour ceux qui les élisaient : « Après avoir demandé aux chirurgiens s'ils ont connaissance que jamais on en ait usé d'une autre façon qu'on en use actuellement pour l'examen du chirurgien de la Santé, et si quelquefois il a été exa-

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 2 juin 1787.

miné par la Communauté des chirurgiens, et qu'ils ont declaré qu'ils n'ont aucune preuve contraire à l'usage observé par l'administration dans cette réception ; après aussy qu'il leur a été représenté que de cet usage il n'en a jamais résulté d'abus, puisqu'il est à la connaissance du publiq que ceux qui ont été choisis par l'administration ont toujours été au nombre des plus habilles, il a esté arresté que les raisons du Bureau seront représentées au Conseil, pour en suivre la décision. »

Sur le troisième article, l'Hôtel-Dieu ne céda pas davantage : consentir à retarder le droit de maîtrise jusqu'à l'expiration des douze années de service, c'eût été tout simplement « anéantir le privilége, puisque celui à qui on l'aurait accordé, venant à mourir après s'être exposé à la contagion, avant l'expiration des douze années », ne transmettrait plus à sa veuve et à ses enfants les avantages que l'usage conférait à la famille. Au reste la Communauté reconnut la justesse de l'observation et renonça à ce chef de ses prétentions (1). Les administrateurs ayant accepté le premier, il ne restait plus que le second.

Encouragés par ce demi-succès, les chirurgiens imaginèrent autre chose. Ils proposèrent un projet d'organisation : il y aurait à l'Hôtel-Dieu deux garçons chirurgiens, internes (le mot y est) ; le chirurgien privilégié n'acquerrait plus la maîtrise, de droit, du jour de sa nomination, il ne serait plus qu'un *gagnant maîtrise*,

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 2 juin 1737.

comme dans l'édit de 1723, qui, logé et nourri dans l'Hôtel-Dieu, comme les deux internes, gagnerait en effet cette maîtrise par six années de services, et qui, devenu maître alors, y continuerait ses fonctions pendant six autres années ; cette place serait donnée au concours ; enfin les examinateurs, c'était le grand point ! seraient les officiers de la Communauté, savoir le Lieutenant du Premier chirurgien et les deux prévôts, avec le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, sans aucun autre(1).

Sur quoi, le Bureau délibéra, en premier lieu, que les ressources ne permettaient pas d'entretenir des internes. Observons ici que le droit d'exercer en ville, accordé dès l'instant de sa nomination, permettait au chirurgien de vivre, et qu'ainsi il ne coûtait presque rien à l'administration hospitalière. Bien plus, les apprentis ou garçons étaient même à la charge personnelle des chirurgiens de l'hôpital. C'est ainsi que, le 17 janvier 1738, Lecat, alors qualifié « chirurgien reçu en survivance du s[r] Godin, chirurgien de cet Hôtel-Dieu », faisait savoir au Bureau des administrateurs « qu'il travaille depuis quatre ans dans ledit hôpital aux opérations de la taille avec succès, ce qui avait été abandonné depuis nombre d'années, et qu'il est obligé d'avoir et nourrir deux garçons pour luy aider journellement aux autres opérations et pansements des malades dud. Hôtel-Dieu, ce qui luy cause une dépense qu'il ne peut continuer, si le Bureau n'a la bonté de luy accorder quelque gratification annuelle, jusqu'à ce qu'il jouisse de la survivance qui luy a été accordée. » Et le

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 3 août 1737.

Bureau, en attendant la mort ou la retraite de Godin, alloua à Lecat, pour les motifs invoqués, deux cent cinquante livres de gratification annuelle en outre des cent livres accordées précédemment (1).

Revenons au projet de règlement. Le Bureau estime qu'il serait trop onéreux d'entretenir deux internes et un chirurgien gagnant maîtrise ; qu'il vaut mieux garder le chirurgien privilégié de la peste, puisqu'il ne coûte rien et que la peste peut éclater d'un jour à l'autre. Pourtant les administrateurs reconnaissent qu'il serait bon et consentent que le chirurgien de la Santé ne gagne la maîtrise que par six années de services réels, accomplis dans l'un des établissements de l'Hôtel-Dieu, au Lieu-de-Santé, en cas de peste, au vieil Hôtel-Dieu de la Madeleine, quand le fléau ne sévirait pas, puis qu'il soit obligé ensuite à fournir ses soins pendant six nouvelles années en cas de peste seulement. Simple aspirant pendant la première période, il aurait dû tout son temps à l'Hôtel-Dieu ; passé maître, il eût, pendant la seconde période, joui des droits de tout chirurgien, se serait livré à la clientèle personnelle, sauf toutefois l'obligation de faire le service auprès des pestiférés du Lieu-de-Santé. C'était une large concession.

Quant au jury de l'examen préalable à l'entrée en charge, le Bureau ne mettait pas obstacle à ce qu'on y fît figurer les officiers du Conseil de la Communauté, mais il entendait qu'avec ceux-ci fussent juges du can-

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 17 janv. 1738.

didat, suivant l'ancien usage, les médecins et le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, que les administrateurs assistassent à l'épreuve et qu'à eux seuls appartînt le droit de désigner le chirurgien de la peste, sur le vu du rapport des examinateurs, car, disaient-ils, « outre l'habileté il faut des mœurs ».

Enfin, le Bureau ajoutait que le règlement ne statuerait que pour l'avenir, sans effet rétroactif, et ne préjudicierait pas à la nomination du sr Gravé, parce qu'elle était fondée non seulement sur la coutume et le droit, mais encore « parce qu'elle était une récompense de ses services. » (1).

Le Conseil du Roi, par arrêt du 19 octobre 1737, fixa le règlement nouveau. Il enregistra en somme les concessions de l'Hôtel-Dieu. Le poste de chirurgien de la peste serait attribué au concours, après publicité par affiches ; les maîtres de la Communauté participeraient, avec les médecins et les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, à l'examen des postulants ; les administrateurs assisteraient à l'épreuve ; la nomination leur appartiendrait exclusivement ; pendant six années le chirurgien ne serait qu'un gagnant maîtrise, par suite n'exercerait pas en ville ; après six ans il passerait maître, de droit, mais devrait ses soins pendant une nouvelle et semblable période, en cas d'épidémie de peste ou autre contagion seulement.

Restait encore à répondre aux requêtes dont le Conseil était saisi à l'endroit de Gravé, qui attendait tou-

(1) *Ibidem*, 3 août 1737.

jours sa réception : là l'échec de la Communauté fut complet, la loi ne peut avoir d'effet rétroactif. C'est ce qui résulte de la lettre suivante du Chancelier au P. Président du Parlement :

« Monsieur, La conduite des maîtres chirurgiens de la ville de Rouen dont j'ay été informé par M. l'Archevesque de cette ville n'est pas excusable ; ils n'ont aucun droit de s'opposer à la délibération par laquelle le s[r] Gravé a été élu maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; le nouveau règlement que le Roy a fait sur ce sujet par un arrest qu'on avait oublié de retirer du sceau (1) ne doit avoir aucun effet rétroactif, et ils devoient bien vous en croire lorsque vous les en avez assurés, sans vouloir chercher d'autres éclaircissemens. Après votre parole, c'est une témérité qui mériteroit une punition marquée. Au surplus, s'ils persistent dans leur opposition, le Lieutenant général de police ne manquera pas sans doute de les en déboutter, et il n'y a pas d'aparence qu'ils osent porter un apel de son ordonnance au Parlement. Vous pouvez faire voir cette lettre au Lieutenant général de la police. Je suis... *D'Aguesseau.* A Paris le 11 janvier 1738 (2).

Les chirurgiens persistèrent. Le 3 janvier 1738, ils avaient délibéré « que leur opposition à la prestation de serment et à la délivrance des lettres de maîtrise du s[r] Gravé subsisterait jusqu'à ce que l'arrêt du Conseil sur ce intervenu leur fût signifié. » (3).

Leur délibération du 14 janvier suivant témoigne encore qu'ils savaient être obstinés.

Le Premier Président avait fait dire au prévôt de

(1) Celui du 24 février 1730.
(2) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 1738.
(3) *Reg. des chirurgiens*, 1738.

la Communauté de se rendre à son hôtel le 13, et d'y apporter le registre des délibérations ; après avoir pris connaissance de la délibération précitée du 3, il avait enjoint à la Communauté de la bâtonner (1) et de lever dès le lendemain l'opposition à la réception de Gravé, faute de ce faire, le P. Président entendait constituer prisonniers les officiers du Bureau de la Communauté, et il avait donné lecture de la lettre du chancelier. Ces héros ne tremblaient pas devant le Ministre et bravaient la prison. Après ce récit, en effet, et les avis pris, dit leur registre, « il a été délibéré à la pluralité des voix que la délibération du 3 de ce mois subsistera jusqu'à ce que Mgr. le P. Président nous ait donné ses ordres par écrit pour nous obliger à lever l'opposition faite à la prestation de serment et délivrance des lettres du s[r] Gravé. » (2).

Il fallut bien s'exécuter : le 14 février l'on décida de lever la fameuse opposition. De son côté Gravé consentit à se soumettre à l'article 24 des statuts de 1723, c'est-à-dire à subir « une légère expérience » et à payer les quelques droits prévus. Sur quoi, le 17 mars 1738, au bout de treize mois, Gravé fut enfin, d'une voix unanime, reçu et agrégé au corps des chirurgiens. » (3).

En 1743, le privilège de la Santé faillit être remis en discussion. Lecat, dit le registre des délibérations, « présenta au Bureau des administrateurs de l'Hôtel-Dieu un mémoire relatif au privilège que l'administra-

(1) La délibération subsiste au registre, entière et non bâtonnée.
(2) *Reg. des chirurgiens*, 14 janvier 1738.
(3) *Ibidem.*

tion a de nommer tous les six ans un garçon chirurgien gagnant maîtrise aux termes de l'arrêt du Conseil du 19 octobre 1737, « afin que l'administration tasche de faire changer plusieurs dispositions de cet arrêt. » Lesquelles? je l'ignore ; le mémoire manque, et d'ailleurs le Bureau décida de ne pas donner suite à la proposition (1).

Les douze années de Gravé expirèrent en 1749. Il eut pour successeur, à la peste, Claude Le Père.

Les chirurgiens renouvelèrent alors leurs tentatives contre le privilège. Conformément à l'arrêt du Conseil de 1737, l'emploi fut mis au concours, le concours fut annoncé par affiches. Claude Le Père, garçon chirurgien au service du danger, posa seul sa candidature, puis les examinateurs convoqués se réunirent, pour, en présence des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, le soumettre « à l'expérience ».

C'étaient MM. de Boisduval et Delaroche, médecins de l'Hôtel-Dieu, Lecat, chirurgien du même hôpital, MM. de Moyencourt, Marette et Bunou, lieutenant et prévôts de la Communauté. Ceux-ci refusèrent de procéder à l'examen du candidat : il n'avait, disaient-ils, que quatre années de présence à l'Hôtel-Dieu, or l'arrêt réglementaire de 1737 prévoyait que pour passer maître il fallait avoir été sept années au service d'un chirurgien, trois comme apprenti et quatre comme garçon ou aspirant. Le Père répondit que l'arrêt de 1737 ne pouvait pas avoir aboli l'édit de 1723 ; or celui-ci, tou-

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 27 septembre et 11 octobre 1743.

jours en vigueur dans le royaume, établit l'équivalence d'une année passée dans un hôpital de Paris pour tenir lieu de quatre au service d'un maître; et, si une année à l'Hôtel-Dieu de Paris suffit pour aspirer à la maîtrise, quatre années accomplies dans celui d'une grande ville comme Rouen doivent bien être un titre sufffisant. Il aurait pu ajouter d'ailleurs que son poste n'allait pas lui conférer la maîtrise, mais lui permettre de la gagner, sans examens nouveaux, par six années de pratique.

Les officiers de la Communauté se retirèrent, et l'on décida de présenter requête au Conseil, en interprétation de son arrêt de 1737 (1).

La réponse fut conforme aux désirs de Messieurs de l'Hôtel-Dieu et de leur candidat, et celui-ci, reconnu capable, fut enfin élu. Voici exactement les fonctions et obligations qui allaient lui incomber : « Le s^r^ Claude Le Père, âgé de 30 ans, a été nommé, reçu et admis pour être chirurgien ordinaire de l'hôpital St Louis, dit la Santé, à la charge que ledit s^r^ Le Père sera tenu de panser les malades de l'Hôtel-Dieu sous le chirurgien dudit Hôtel-Dieu pendant six années entières et consécutives, à compter de ce jour, sans pouvoir pendant ledit temps travailler en cette ville en qualité de maître ; et, à l'expiration desd. six années, led. s^r^ Le Père aura la liberté d'ouvrir boutique ainsi que les autres maîtres, sans aucun nouvel examen, en rapportant par lui le certificat des administrateurs dud. Hôtel-Dieu des six

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 12, 26 juillet 1748.

années de service par lui rendues à leur satisfaction, et aussi à la charge que led. sr Le Père sera tenu de continuer pendant six autres années à servir les pauvres en l'hôpital de Saint-Louis ou maison de Santé, en cas de peste ou autre maladie contagieuse seulement, le tout aux termes dud. arrêt du Conseil du 19 octobre 1737, enregistré en la Cour de Parlement le 28 janvier 1738, et, dans led. cas de peste ou contagion seulement, il lui sera payé par l'Hôtel-Dieu 800 l. de gages par chacun an, payables par quartiers et d'avance. » (1).

Malgré ces attaques, il semble que le privilège du chirurgien de la santé ou de la peste demeura jusqu'à la Révolution.

Mais ces débats eurent cet heureux résultat de faire apparaître les incertitudes du régime légal des chirurgiens de Rouen, et de déterminer ceux-ci à user du bénéfice des règlements de 1723 et 1730 qui autorisaient les Communautés de chirurgiens à demander des statuts particuliers. La corporation prépara un règlement en cent vingt articles, pour lequel elle obtint l'approbation royale le 21 février 1756 et l'enregistrement au Parlement de Rouen le 31 juillet 1762 (2).

Bien entendu, dans ces statuts, l'on ne disait mot du chirurgien de la peste et de son privilège. Mais certains articles étaient inquiétants. Les articles 31 et 32, par exemple, qui parlaient en termes généraux du chirurgien de l'Hôpital général et des chirurgiens *gagnant-maîtrise*, statuaient que, suivant l'ancien usage,

(1) *Reg. de l'Hôtel-Dieu*, 5 août 1749.
(2) *Recueil des Edits*, etc.

ceux-ci ne pourraient être admis à l'examen préalable à l'admission aux hôpitaux, qu'après trois années d'apprentissage, qu'au bout de leurs six années de service dans les hôpitaux, ils gagneraient la maîtrise, mais qu'ils ne pourraient toutefois se livrer même alors à l'exercice de la chirurgie dans la ville ni être agrégés à la Communauté sans subir l'examen de capacité requis.

Quoi donc ? Et le chirurgien du danger ? Le Bureau de l'Hôtel-Dieu se pourvut par voie d'opposition auprès du Parlement, et il obtint, le 24 juillet 1762, une sentence qui, confirmant l'arrêt du Conseil de 1737, proclama une fois de plus que ce gagnant-maîtrise aurait la liberté d'ouvrir boutique, après ses six années de service, sans aucun nouvel examen, à la charge seulement d'être tenu de continuer à servir les pauvres dans ledit Hôtel-Dieu en cas de peste ou de contagion, et, s'il voulait obtenir son agrégation à la Communauté, de subir l'examen de forme dit l'expérience, comme tous les maîtres étrangers à la ville, suivant le droit commun (1).

Je crois que, dès lors et jusqu'à l'échéance de l'ancien régime, le chirurgien de la peste demeura, sans nouvelles tribulations, en possession de son privilège. Vivre au milieu des pestiférés, les assister, sans connaître grand chose à leur maladie, s'exposer à la contagion et risquer d'en mourir, sans savoir se soigner soi-même, c'était un honneur envié. Et l'expérience

(1) *Recueil des Edits*, etc.

que le titulaire acquérait dans ce poste, le courage qu'il y déployait ne méritaient-ils pas l'abréviation des années du stage professionnel, la dispense des examens et leur réduction à la simple formalité de l'expérience unique ?

A PROPOS D'UN LIVRE D'ANACHARSIS CLOOTS

Par Mgr LOTH.

Les livres ont parfois d'étranges destinées.

Je possède un exemplaire d'un ouvrage devenu, je crois, assez rare, intitulé : *La République universelle, ou adresse aux Tyrannicides, par Anacharsis Cloots, orateur du genre humain. A Paris, chez les marchands de nouveautés. L'an quatre de la Rédemption.*

Mon exemplaire porte une dédicace manuscrite « Pour Sophie Arnould ; de la part de l'auteur. » La célèbre artiste qui a fait aux agents du Comité révolutionnaire cette réponse bien connue, et paraît-il, bien justifiée : « Mes amis, j'ai toujours été une citoyenne très active, et je connais par cœur les Droits de l'homme », devait s'intéresser au sort de l'humanité et méritait l'attention de l'un de ses réformateurs.

Comme je suis de ceux qui lisent parfois les livres de leur bibliothèque, je me suis imposé la tâche de suivre très attentivement mon auteur pendant ses cent quatre-vingt-seize pages, et je viens avec confiance et sérénité vous faire part de mes impressions.

Disons un mot de l'auteur, car si son nom est historique, sa vie est moins connue (1).

Le baron Jean-Baptiste, Hermann, Marie de Cloots est né le 24 juin 1755, dans le château de sa famille, à Gnadenthal, duché de Clèves. Son père était conseiller privé du grand Frédéric de Prusse; il avait pour oncle Cornélius de Pauw, chanoine, écrivain et philosophe alors très renommé (2).

Il commença de bonne heure ses études dans un collège ecclésiastique de Bruxelles, puis chez les Jésuites de Mons et enfin, à Paris, au collège du Plessis.

Il entra ensuite à l'école militaire de Berlin. Il en sortit à vingt ans, après la mort de son père, et revint à Paris où il se lia avec les philosophes et notamment

(1) Elle a été écrite par M. G. Avenel, Paris, 1865, et par M. Henri Baulig dans la *Revue* publiée par la Société de l'Histoire de la Révolution. Année 1901. Le Dr Rodolph Kayser a consacré, en Allemagne, une notice à A. Cloots.

(2) Dans son livre de famille Thome-François de Cloots, père de notre personnage, a écrit en hollandais ce qui suit :

« 1755. Mardi 24 juin est né à 6 heures du matin un fils et a été baptisé le même matin en ma chapelle particulière de Gnadenthal par Monsieur l'abbé Behorst, curé de Donsbruggen et a reçu les noms Jean-Baptiste, Hermann, Marie »

Des frères et sœurs de Jean-Baptiste, seul le frère cadet François-Jean-Adrien-Marie baron de Cloots s'est marié Des sept enfants issus de ce mariage la fille aînée seule Claire-Françoise-Cornélie-Marie s'est mariée. Elle a épousé Arnould-Jean baron de Höwel de Westerflier. La veuve de François de Cloots est décédée à Gnadenthal le 23 octobre 1841. Avec elle le nom de Cloots s'est éteint et la propriété de Gnadenthal est entrée dans la famille du baron de Höwell auquel elle appartient encore.

Je dois ces notes à la bienveillance de M. le baron de Höwell.

avec le célèbre astronome de la Lande, qui faisait profession d'athéisme.

Cloots nous apprend qu'il soupait avec Lalande tous les samedis (1). C'est sans doute dans ce milieu qu'il perdit sa foi chrétienne, car on le voit publier, en 1779, à vingt-quatre ans, une critique amère de la religion de son enfance, sous le nom de « Certitude des preuves du mahométisme ». Il avait une fortune considérable et tenait à cette époque grand état de maison où fréquentaient toutes les fortes têtes de *l'Encyclopédie*, d'Holbac, Diderot, d'Alembert et leurs amis. Il était l'un des assidus du salon d'Helvétius et fut reçu chez Jean-Jacques Rousseau.

Le baron de Cloots poussa si loin son intempérance de langage qu'il fut menacé de la Bastille et qu'il se mit, pour l'éviter, à voyager par l'Europe. On cite de lui, à cette époque, des discours en faveur des Juifs qui lui ont toujours été sympathiques, et une apologie de Voltaire. Membre des sociétés secrètes, il fut des premiers à saluer l'aurore de la Révolution française. On le retrouve à Paris, dans les journées des 5 et 8 octobre 1789, parmi les principaux meneurs. Il est bientôt affilié au Club Breton, berceau des Jacobins, à la Société des Cordeliers, et devient l'un des orateurs du Club du Palais-Royal.

Ses opinions furent d'abord relativement modérées. Il acclame évidemment les débuts de la Révolution, il écrit en sa faveur sans se lasser. « J'ai été, dit-il à son

(1) *La République universelle*, 162.

oncle, un des plus ardents brochuriers que la Révolution fait pulluler dans le royaume (1) ». Il parle en toute occasion pour lui gagner des partisans. « Nous montons en chaire, dit-il encore, nous, laïques, et nos sermons sont suivis avec empressement. L'indépendance civile et religieuse, revêtue d'une morale intacte, fait l'objet de nos oraisons (2) ». Toutefois, il a encore quelque respect pour le roi « dont le gouvernement, écrit-il à M. l'abbé de Voisenon, est le règne de la bienfaisance ». « Le roi paraît fort tranquille : il se promène aux Tuileries, à la face d'Israël ; son embonpoint n'a pas souffert la moindre altération. Quant à la reine, son visage allongé, ses yeux battus indiquent beaucoup d'agitation dans son âme (3) ». « Le petit dauphin n'est pas moins bien gardé que son père. Nous le voyons tous les jours à la promenade, entouré de quatre hommes de la garde nationale. Il est joli comme les amours, et nous l'entendons s'écrier en montrant sa cocarde tricolore : *Je ne suis pas aristocrate, je ne suis pas aristocrate* (4) ».

On sait, par tous les témoignages du temps, que l'enfant royal était vraiment beau, avec son gracieux visage, son regard vif et doux, ses jolis cheveux blonds flottant sur ses épaules. On citait de lui des mots touchants Eckart nous apprend « qu'on procura au Dauphin un petit jardin qui faisait partie de l'enceinte des

(1) *La République universelle*, p. 126.
(2) *Id.*, p. 135.
(3) *Id.*, p. 137.
(4) *Id.*, p. 139.

Tuileries, à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau. Des détachements de la garde nationale y conduisaient le jeune prince... Une femme vint un jour le trouver au milieu de ses fleurs pour solliciter une grâce par son entremise. « Ah ! Monseigneur, lui dit-elle, si je l'obtenais, je serais heureuse comme une reine. — Y pensez-vous, dit le dauphin : heureuse comme une reine, moi j'en connais une qui ne fait que pleurer (1) ».

Il n'est pas étonnant que Cloots ait partagé alors l'impression générale, mais ses bons sentiments durèrent peu. Il prenait le vent et marchait avec l'opinion. Il s'imagina de grouper autour de lui les étrangers qu'il put conquérir aux idées révolutionnaires.

Il sacrifia bientôt son titre de baron et son nom de baptême qu'il changea en celui d'Anacharsis.

On le voit, le 19 juin 1790, paraître à l'Assemblée nationale à la tête de trente-six individus de toutes nations qu'il appelle l'ambassade du genre humain, et demander de figurer dans le cortège de la fête de la Fédération du 14 juillet.

Il porte la parole : « La solennité civique du 14 juillet, dit-il, ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore la fête du genre humain. La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde... Vous avez reconnu authentiquement que la souveraineté réside dans le peuple : or, le peuple est partout sous le joug des dictateurs qui se disent souverains en dépit de nos principes. On usurpe la dicta-

(1) Eckart, *Mémoires sur Louis XVII*. Paris, Nicole, 1817, p. 19, 23.

ture, mais la souveraineté est inviolable ; et les ambassadeurs des tyrans ne pourraient honorer votre fête auguste comme la plupart d'entre nous dont la mission est avouée tacitement par nos compatriotes, par des souverains opprimés.

« Quelle leçon pour les despotes ! quelle consolation pour les peuples infortunés, quand nous leur apprendrons que la première nation de l'Europe, en rassemblant ses bannières, nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes ! (1) »

L'ouvrage sur la République universelle est en germe dans ce discours qui fut très applaudi et qui permit à Cloots de prendre désormais le titre d'orateur du genre humain.

C'est en cette qualité qu'il vint faire hommage, le 21 avril 1792, à l'Assemblée législative, de son livre : *la République universelle.*

L'Assemblée lui conféra, quelques jours après, le titre de citoyen français.

Cloots, à cette époque, transforma une partie de sa fortune en achetant des biens nationaux et des domaines considérables dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise.

Il fut nommé député à la Convention nationale au mois de septembre 1792 par les électeurs de Saône-et-Loire et de l'Oise ; il opta pour l'Oise et devint membre des Comités diplomatique et de la Guerre. Il y exposa, le 26 avril 1793, sous le titre de *Bases constitution-*

(1) *Moniteur* du 20 juin 1790.

nelles de la République universelle, ses théories internationales qu'on a souvent plagiées depuis.

Voici l'idée mère : « Le genre humain est Dieu. Il n'y a pas d'autre Dieu que la nature, d'autre souverain que le genre humain, le peuple-Dieu... Il ne faut pas d'autre Dieu au genre humain que lui-même (1) ».

Il avait fait paraître, en novembre 1792, une brochure où il marquait sa rupture avec les Girondins, sous le titre *Ni Marat, ni Roland.* Marat ne la lui pardonna pas, car il le qualifia de mouchard prussien, et Robespierre, plus tard, fit peser sur Cloots le même soupçon, sans en fournir de preuves.

Cloots n'hésita pas alors, au procès du roi, dans la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793, à voter pour la mort.

Il faut lire les horribles paroles qu'il prononça pour motiver son vote : « Sommes-nous Français ou Egyptiens ? Le bœuf Apis est-il inviolable ? Le tigre Louis est-il Dieu ?... Nous enverrons Louis à l'échafaud au nom du genre humain. La raison d'Etat et la raison éternelle, rarement du même avis, prononcent ici la même sentence... Je conclus à la mort de l'ex-roi et de tous les rois qui seront amenés sur le sol de la terre libre ». L'abjection de ces propos est au-dessous de toute flétrissure.

Cet apôtre de la fraternité universelle devint bientôt un des membres les plus farouches de la Convention et poursuivit de sa haine, le 31 mai et le 2 juin, les Giron-

(1) *Bases constitutionnelles*, p. 4. Discours à la Convention, 27 brumaire, an II. *Opinion sur l'instruction publique*, p. 6.

dins, les Appelants et les Fédéralistes qu'il jugea dignes de l'échafaud.

Il prend place résolument au sommet de la Montagne, et ce qui l'y distingue, c'est sa fureur contre la religion. Il décide Gobel, le triste évêque intrus de Paris, à abjurer le catholicisme devant la Convention, le 7 novembre 1793 (brumaire an II), et organise avec Chaumette et Momoro, la fête sacrilège du 29 brumaire dans la Cathédrale de Paris (10 novembre 1793). Chose étrange, mais souvent répétée, Chaumette avait fait des études ecclésiastiques. Quant à Momoro, il poussa son fanatisme jusqu'à confier à sa femme le rôle de la déesse Raison dans plusieurs des cérémonies impies du nouveau culte.

S'il faut en croire les journaux du temps, la Raison n'était pas suffisamment idéalisée en Mme Momoro. « Cette déesse est très terrestre ; des traits passables, des dents affreuses, une voix de poissarde, une tournure gauche (1). »

Ils étaient un certain nombre dans la Convention qui voulaient à tout prix déchristianiser la France, en proscrire le culte et jusqu'à l'idée de Dieu, et à leur tête se signalait notre orateur du genre humain.

On sait ce qu'il advint.

Robespierre répugnait à l'athéisme. Il prit de plus ombrage de l'influence et des menées de ce groupe fana-

(1) *Mémoires sur la prison du Luxembourg*, t. II de la collection de Nougaret, 29 ventôse an II.

Cité dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* de Buchez et Roux, t. XXXII, p. 52.

tique où il voulut voir des auxiliaires de l'étranger, une conspiration pour déconsidérer la France aux yeux des nations civilisées, et il jura leur mort.

Il faut lire la séance du Club des Jacobins (1) où Robespierre prit à partie notre personnage.

« Pouvons-nous, dit-il, regarder comme patriote un baron allemand ? Pouvons-nous regarder comme sans-culotte un homme qui a plus de cent mille livres de rente? Pouvons-nous croire républicain un homme qui ne vit qu'avec les banquiers et les contre-révolutionnaires ennemis de la France ? Non, citoyens, mettons-nous en garde contre les étrangers qui veulent paraître plus patriotes que les Français eux-mêmes. Cloots, tu passes ta vie avec nos ennemis, avec les agents et les espions des puissances étrangères ; comme eux tu es un traître qu'il faut surveiller. »

« ... Citoyens, vous l'avez vu tantôt aux pieds du tyran et de la cour, tantôt aux genoux du peuple. Lorsqu'une faction liberticide dominait au milieu de nous, lorsque tous ses chefs tenaient les rênes du gouvernement, Cloots embrassa le parti de Brissot et de Dumouriez. Lorsque ces derniers servaient les puissances étrangères et nous faisaient déclarer la guerre, le Prussien Cloots appuyait leurs opinions avec frénésie ; il faisait des dons patriotiques, vantait les généraux et voulait qu'on attaquât tout l'univers.

« Sa conduite ne lui en attire pas moins le mépris de la faction. L'amour-propre lui fait publier un pamphlet intitulé : *Ni Marat ni Roland*... Il y donnait un

(1) *Moniteur* du 24 frimaire an II (14 décembre 1793).

soufflet à ce dernier, mais il en donnait un plus grand à la Montagne.

« J'accuse Cloots d'avoir augmenté le nombre des partisans du fédéralisme. Ses opinions extravagantes, son obstination à parler d'une république universelle, à inspirer la rage des conquêtes, pouvaient produire le même effet que les déclamations et les écrits séditieux de Brissot et de Lanjuinais. Et comment M. Cloots pensait-il s'intéresser à l'unité de la République, aux intérêts de la France? Dédaignant le titre de citoyen français, il ne voulait que celui de citoyen du monde. Eh ! s'il eût été bon Français, eût-il voulu que nous tentassions la conquête de l'univers? Eût-il voulu que nous fussions un département français du Monomotapa?

« Eût-il voulu que nous déclarassions la guerre à toute la terre et à tous les élémens?

« Ces idées prétendues philosophiques pouvaient-elles entrer dans la tête d'un homme sensé, ni même dans celle d'un homme de bien?

« Il est une troisième crise dont M. Cloots pourra se vanter, mais ce ne sera que devant des imbéciles ou des fripons. Je veux parler du mouvement contre le culte, mouvement qui, mûri par le temps et la raison, eût pu devenir excellent, mais dont la violence pouvait entraîner les plus grands malheurs, et qu'on doit attribuer aux calculs de l'aristocratie..... Eh ! Cloots, nous connaissons tes visites et tes complots nocturnes. Nous savons que couvert des ombres de la nuit, tu as préparé avec l'évêque Gobel cette mascarade philosophique. Tu prévoyais les suites funestes que peuvent avoir de sem-

blables démarches ; par cela même, elles n'en plaisaient que davantage à nos ennemis...

« Citoyens, je vous prie de faire une réflexion. Quand nous avons décrété des lois rigoureuses contre les nobles, Cloots a été excepté ; que dis-je excepté ! Dans ce moment là même, Cloots fut élu président des Jacobins ; donc, par une conséquence infaillible, le parti étranger domine au milieu des Jacobins. Oui, les puissances étrangères ont au milieu de nous leurs espions, leurs ministres, des trésoriers et une police... Paris fourmille d'intrigants, d'Anglais et d'Autrichiens... Ils siègent au milieu de nous avec les agents de Frédéric. Cloots est un Prussien... Je vous ai tracé l'histoire de sa vie politique. Prononcez. »

La conséquence de ce véhément réquisitoire fut l'exclusion de Cloots du Club des Jacobins. C'était aussi son arrêt de mort.

Exclu, comme étranger, de la Convention, le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), et arrêté dans la nuit du 7 au 8 nivôse (27 au 28 décembre), il fut d'abord incarcéré dans la prison de Saint-Lazare où il resta trois mois. « Les détenus n'ont pas eu beaucoup à se plaindre, dit *l'Almanach des prisons*, ni du régime de cette prison, ni des agents qui y étaient employés jusqu'à l'arrivée du farouche Vernet, élève de Guyard, envoyé par Robespierre pour tourmenter ses malheureuses victimes (1) ». Cloots fut transféré à la Conciergerie lorsque son jugement fut décidé. Compris dans le procès

(1) *Almanach des prisons*. Paris, Michel, an III, p. 167.

des Hébertistes et traduit devant le tribunal révolutionnaire le 1er germinal an II (21 mars 1794). Cloots subit un interrogatoire assez bref. Le principal témoin, Dufourny, raconte que Cloots l'a invité à un rendez-vous. « Nous y trouvons, dit-il, un dîner splendide, le dessert y correspond et c'est le moment où la conversation s'engage pour la femme Chemineau » (probablement Mme de Cheminot). Cloots avoue qu'il s'intéressait à cette dame qui avait fait un voyage en Angleterre et qui avait été portée sur la liste des émigrés. Il voulait seulement s'assurer de la légitimité de cette inscription. »

La procédure fut vivement menée.

Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, reconnaissant qu'il y avait eu une conspiration contre la liberté, la sûreté du peuple français, tendant à allumer la guerre civile, etc., et que Ronsin, Hébert, Momoro, Vincent, Laumure, Kock, Proly, Desfieux, Anacharsis Cloots, Péreyra, la femme Quetineau, Armand, Ancar, Ducrocquet, Leclerc, Mazuet, Bongeois, Dubuisson et Descombe, sont convaincus d'être les auteurs ou complices de cette conspiration, condamne les susnommés à la peine de mort. Déclare leurs biens acquis à la République.

Les journaux du temps nous donnent des détails bien suggestifs sur le séjour de ces différents personnages à la prison de la Conciergerie.

Le père Duchesne (Hébert), qui avait fait trembler Paris si longtemps, fut conduit à la Conciergerie pieds et mains liés. « Il a paru faible, embarrassé, et la der-

nière nuit, dans la prison, il a eu des accès de désespoir ». « Hébert montra jusqu'au bout une extrême faiblesse. Pendant le trajet de la Conciergerie à l'échafaud, le spectacle de son agonie empêcha que l'on pût être attentif à la contenance de ses compagnons. La foule, réunie sur tous les points par où devait passer le cortège, ne s'occupa que d'Hébert et ne fit entendre d'autres adieux aux ultra-révolutionnaires que la parodie des formules cyniques dont le *père Duchesne* composait habituellement son journal (1) »

Dulaure raconte qu'après avoir entendu son arrêt de mort, « Hébert, atterré, ne pouvait se soutenir ; les gendarmes furent obligés de le porter à la Conciergerie (2) ».

Riouffe dit aussi qu'Hébert est mort comme la femmelette la plus faible. Il tomba plusieurs fois en défaillance ; il était honteux et humilié (3).

Riouffe parle ainsi d'Anacharsis Cloots :

« L'orateur du genre humain, l'ennemi personnel de Jésus-Christ, Cloots, est mort comme il avait vécu, mais avec un courage que je ne lui eusse jamais soupçonné. Il était avec la tourbe Hébert. Ces misérables se reprochaient leur mort. Cloots prit la parole, et d'une voix haute leur cita tout au long ces vers si connus :

> Je rêvais cette nuit que de mal consumé,
> Côte à côte d'un gueux on m'avait inhumé,
> Et que blessé pour moi d'un pareil voisinage,
> En mort de qualité je lui tins ce langage.

(1) Buchez et Roux, t. XXXII, p. 52 et suiv.

(2) *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française.* Paris, Baudoin, 1824, t. III, p. 125.

(3) *Mémoire d'un détenu*, p. 75.

L'apologue eut son effet, on redevint amis ; et Cloots qui se mourait de peur qu'un d'eux ne crût en Dieu, prit la parole et leur prêcha le matérialisme jusqu'au dernier soupir (1). »

Tous les auteurs de Mémoires sur la Révolution ne s'accordent pas sur l'attitude de Cloots en face de la mort.

Dans l'*Histoire pittoresque de la Convention nationale*, on lit :

« Anacharsis Cloots, autre misérable arrogant dans la prospérité, disputa de bassesse dans l'infortune, à Vincent, à Mommoro, à tous les autres qui tombaient dans un découragement extrême ou dans des convulsions de rage que rien n'égalait. Ronsin, parmi ceux-là, fit preuve d'un peu plus d'énergie..... Nul ne fut plaint, et le peuple qui tant de fois avait applaudi Hébert dans ses fureurs, le poursuivait de ses sarcasmes, de ses huées, et allait crier autour du tombereau qui l'emportait presque insensible, à tel point tout courage humain l'avait abandonné : *Il est bougrement en colère le père Duchêne* (2) ».

Cloots fut guillotiné le 24 mars 1794 (4 germinal an II), vers quatre heures de l'après-midi.

Le convoi qui l'amena à l'échafaud comprenait trois voitures. Dans la dernière se trouvaient Cloots (3), Mo-

(1) Riouffe, *Mémoire d'un détenu*, p. 74 et 75.

(2) *Histoire pittoresque de la Convention nationale*, par M. L..., conventionnel. Paris, Ménard, 1835, t. III, p. 297-300. — Cet ouvrage est attribué au baron de Lamothe-Langon, qui n'a pas été conventionnel.

(3) Dans l'ordre d'exécution donné et signé par Fouquier (Tinville),

moro, Vincent, Ronsin et Hébert. « Le nombre des spectateurs, dit le compte rendu officiel, était immense sur toute la route, et l'indignation du peuple se contenait à peine en voyant les monstres qui l'avaient si cruellement trompé (1) ».

Le sequestre mis sur ses biens fut levé par arrêté du département de l'Oise du 12 fructidor an IV. Sa succession, gérée par le citoyen Sicarez, a été rendue à Mme la douairière de Cloots, veuve du frère d'Anacharsis, François-Jean de Cloots (2).

II

Maintenant que le personnage nous est bien connu, examinons son principal ouvrage, *la République universelle*.

Il définit tout d'abord le titre qu'il prend d'orateur du genre humain.

« Qu'est-ce qu'un orateur du genre humain ? C'est un homme pénétré de la dignité de l'homme ; c'est un

le nom de Cloots, le huitième sur la liste, en marge, est ainsi écrit : « Clootz ayant pris le nom d'Anacharsis ».

(1) *Procès des Conspirateurs*, p. 108.

(2) Il ressort des notes que M. le baron de Hövell a bien voulu nous adresser que Anacharsis Cloots demeurait en 1792 à Paris, rue Jacob, hôtel de Modène (passage Saint-Germain-des-Prés). Il avait acheté des biens d'église, comme tant d'autres révolutionnaires, notamment la ferme du chapitre de Notre-Dame de Paris, située à Brégy ; une maison située au Berval, paroisse de Bommesnil, et la ferme de Bommesnil, appartenant aux religieuses de Longpré (Oise) ; une ferme à Villeneuve-les-Anges-Saint-Vincent (canton de Crépy-en-Valois (Oise), etc.

tribun qui brûle d'amour pour la liberté et qui s'enflamme d'horreur contre les tyrans ; c'est un homme qui, après avoir reçu la sanction de son apostolat universel dans le sein du Corps constituant de l'univers, se dévoue uniquement à la défense gratuite de tous les millions d'esclaves qui gémissent d'un pôle à l'autre sous la verge des aristocrates ; c'est un homme dont la voix foudroyante se fait entendre sur tous les trônes, et dont la voix consolante se fait entendre dans les ateliers pour saper sourdement les trônes par une circulation de quarante mille artisans de toute nation qui portent ses discours, ses épîtres, ses harangues, ses homélies dans les caves et les chaumières des peuples environnants ; c'est un homme qui s'exile volontairement des foyers qui l'ont vu naître, des contrées qu'il a parcourues, des climats divers où un doux souvenir le caresse, pour rester inébranlablement assis dans le chef-lieu de l'indépendance, en renonçant à toutes les places honorables et lucratives où son zèle et ses talents l'appelleraient indubitablement ».

La phrase est un peu longue, elle est pavée de qui et de que et de bonnes intentions.

Il reprend : « La mission de l'orateur du genre humain ne finira qu'après la déroute des oppresseurs du genre humain (1) ».

« Je persiste à croire, disait Voltaire, que les philosophes m'ont daigné prendre pour leur représentant, comme une Compagnie fait souvent signer pour elle le moindre de ses commis ».

(1) *République universelle*, p. 3 et 4.

Anacharsis Cloots persiste, avec la même modestie, à croire que les peuples opprimés ont daigné le prendre pour leur représentant. « Je poursuivrai donc ma carrière d'un pas grave et sûr ; mes raisonnements seront peu volumineux et très substantieux *(sic)*. Ce n'est pas avec de gros livres qu'on opère des révolutions ; les grands ouvrages de Payne et de Sieyès n'ont que cent pages d'impression : ces deux brochures ont remué les deux mondes. Le vrai moyen d'éviter le poids du papier, c'est de viser au poids des idées (1) ».

Celles que va exposer notre auteur ne sont pas, en effet, de dimensions ordinaires.

« Le genre humain, dit-il, vivra en paix lorsqu'il ne formera qu'un seul corps, LA NATION UNIQUE (2) », car, à son estime, les corps provinciaux et les corps nationaux sont les plus grands fléaux du genre humain.

Tout son système tient dans une phrase : « Toutes les nations ne constitueront plus qu'un seul peuple, une république universelle, l'humanité qui sera à elle-même son propre Dieu ».

Ainsi, les habitants du globe ne formeront qu'une seule et même nation, une république universelle dont la capitale sera Paris.

« Il est essentiel, dit-il, pour l'harmonie universelle, d'avoir une capitale commune où toutes les lumières divergentes viennent se rectifier, où tous les caractères viennent se coordonner, où tous les goûts viennent s'épurer, où toutes les opinions viennent se combiner,

(1) *République universelle*, p. 5.
(2) *Id.*, p. 7.

où tous les préjugés viennent échouer, où tous les égoïsmes viennent se broyer, se confondre dans l'intérêt du genre humain (1) ». « Paris, situé au centre des éléments, sera le laboratoire, le creuset de l'esprit humain (2) », « le Vatican de la raison (3) ».

Paris donc gouvernera le monde. « Ce gouvernement fraternel ne sera qu'un vaste bureau central de correspondance pour avertir officiellement les cosmopolites de tous les événements qu'il importe de savoir... L'unité nationale bannira toutes les calamités morales. Aucune section de ma république ne souffrira de l'inclémence des saisons, car la communauté entière comblera le déficit local de la moisson ou de la vendeange. L'âge d'or reviendra quand l'erreur et la tyrannie ne surveilleront plus les domaines du souverain universel (4) ».

Mais les moyens de former cette unité mondiale? C'est très simple. « La Révolution française est le commencement de la révolution du monde (5) », « un souffle a fait disparaître les corporations particulières, un souffle fera disparaître les corporations nationales (6) ».

Il y faudra sans doute un souffle d'une certaine puissance, quelque chose comme le souffle d'Eole dans ses mauvais jours. Notre Anacharsis, brouillé avec les dieux, n'ose pas trop y compter. Il s'en fie aux hommes,

(1) *République universelle*, p. 45.
(2) *Id.*, p. 53.
(3) *Id.*, p. 48.
(4) *Id.*, p. 58-59.
(5) *Id.*, p. 59.
(6) *Id.*, p. 57.

bien qu'il les ait en assez médiocre estime. Il faut entendre ici sa théorie sur l'homme.

« Je doute, dit-il, qu'il y eut un seul homme exempt de vol et d'assassinat si la pratique du crime était aussi facile que la théorie du crime. Où est le mortel qui, dans un accès de colère et dans les ennuis de la misère, n'a pas tout massacré, tout dérobé mentalement? Or, le crime gît dans l'intention et non pas dans l'exécution. Vous pouvez plonger un poignard dans le sein de votre frère, très innocemment, très involontairement; mais vous ne pouvez pas lui souhaiter la mort sans être criminel très volontairement. Avouons-le naïvement, nous sommes tous des voleurs et des assassins (1) ».

Voilà certes qui est d'une belle audace. Notre Anacharsis se fait une singulière idée de la conscience, si même il en a l'idée. Il est permis d'en douter quand on l'entend faire cette profession de foi : « J'ai dit souvent, et je me plais à le répéter, que les hommes isolés sont des bêtes, et les hommes réunis sont des dieux (2) ». Il ne craint pas de se contredire plus loin en assurant que les sots et les ignorants forment une majorité imposante (3) ». Toutefois, c'est avec cette majorité qu'on « arrivera au terme invariable où tendront incessamment toutes les fractions de l'espèce humaine..... le nivellement final, la souveraineté universelle, la nation unique, le peuple humain (4) ».

(1) *République universelle*, p. 37.
(2) *Id.*, p. 55.
(3) *Id.*, p. 73.
(4) *Id.*, p. 188-189.

Et voici le tableau : « La France n'ayant plus ni provinces, ni généralités, ni seigneurs, ni vassaux, ni bourgeois, ni paysans, ni villes, ni villages, la France, nivelée en paisibles communes, est devenue une cité fraternelle, la cité de Philadelphie, dont l'enceinte embrassera nécessairement tout l'univers, toute la famille antropique. L'unité nationale et souveraine sera exprimée par un seul mot : Philadelphie.

« Toutes les villes et les cours disparaîtront à l'aspect imposant et consolant de Philadelphie. L'Europe, et l'Afrique, et l'Asie, et l'Amérique se donneront la main dans la cité vaste et heureuse de Philadelphie. J'ai démontré géographiquement, politiquement, physiquement, moralement, que la commune de Paris sera le point de réunion, le fanal central de la communauté universelle (1) ».

Notre Anacharsis, qui avait visité, à ce qu'il assure, bien des pays, avait dû aussi faire un voyage dans la lune pour y puiser de telles idées, mais, sous leur forme extravagante, elles recouvraient un système, un principe mûrement réfléchis, et qui reparaît aujourd'hui avec plus de précision et de style.

Bien d'autres avant Cloots avaient prêché la fraternité universelle qui est un principe chrétien. L'abbé de Saint-Pierre s'était rendu célèbre par son système de la paix universelle. Ce n'est pas cela du tout que voulait notre Anacharsis. Il faut voir comme il raille le pauvre abbé.

(1) *République universelle*, p. 162-163.

Il n'y a que « des penseurs épais » pour comparer son plan au rêve de l'abbé de Saint-Pierre.

« J'aimerais autant comparer la Diète de Ratisbonne à notre Assemblée nationale, la Constitution germanique à la Constitution française. Saint-Pierre invitait les puissances incohérentes de l'Europe à former un Congrès bizarre et ridicule qui aurait dicté plus souvent la guerre que la paix : et je propose un nivellement absolu, un renversement total de toutes les barrières qui croisent les intérêts de la famille humaine (1) ».

Ce qui gâte un peu cette douce vision, c'est que notre Anacharsis parle plus loin de « la guerre nécessaire que nous allons entreprendre, soit avec le canon, soit avec nos missions. Les apôtres d'un Essénien se vantaient de la folie de la croix ; eh bien, nous prêcherons la folie de la constitution ; et notre propagande sera plus rapide que celle des Nazaréens (2) ». Cloots ne dit pas qu'au besoin la Terreur et l'échafaud y aideront. On ne peut pas tout prévoir. A-t-on jamais vu une idylle tourner en massacre ?

Cloots n'était pas un fou, un déséquilibré, comme l'ont cru quelques-uns, c'était un homme instruit qui avait fréquenté chez les principaux encyclopédistes, un ami de de la Lande, un intellectuel bien renté, curieux d'art, de poésie, de philosophie. Comment en était-il arrivé à concevoir la république universelle et le culte de l'humanité? C'est ce qu'il nous faut dire avant de terminer cette étude.

(1) *République universelle*, p. 17.
(2) *Id.*, p. 171.

III

Cloots était devenu athée. Il ne l'avait pas toujours été. Il l'avoue en ces termes : « Quant à moi, j'ai été le champion du théisme au commencement de ma carrière philosophique, et je ne pense pas avoir rétrogradé en laissant cette hypothèse loin derrière moi (1) ».

« Les preuves de l'existence de Dieu, écrivait-il dans un de ses premiers ouvrages, sont parlantes ; elles portent pour ainsi dire, à mon insu, une pleine conviction dans mon âme ». « Dieu, en nous communiquant la vie, nous a dispensé, avec les cinq sens, tout ce qui constitue notre être : ce qu'il veut qu'on sache, il l'a mis dans notre cœur (2) ».

L'influence de de la Lande aura certainement modifié ses convictions. Il nous déclare « qu'il se défie beaucoup des raisonnements de tout le monde (3) ». On le voit de reste. Et il expose ainsi sa doctrine matérialiste.

« Subtituez le Cosmos incréé au Théos créateur, et vous soulagerez votre entendement et votre patrie d'un double fardeau. La nature vivifiante est si aimable ; tout ce qu'elle renferme est éternel, impérissable comme elle. La nature ne gagne rien et ne perd rien. Le grand tout est parfait, malgré les défauts apparents ou relatifs de ses modifications. Nous ne mourrons jamais ; nous transmigrerons éternellement dans la reproduc-

(1) *République universelle*, p. 39.
(2) *Certitude des preuves du mahométisme*, p. 552.
(3) *Id.*, p. 67.

tion infinie de tous les êtres qui se réchauffent dans le sein de la nature et qui se nourrissent du lait de ses infatigables mamelles... Avec le seul mot Cosmos nous pulvériserons la théocratie (1) ».

Cloots ne prend pas garde que le Cosmos, c'est-à-dire le monde, l'univers, et l'ordre, l'arrangement qui y président, cette splendeur des choses visibles, est précisément l'argument populaire qui frappe les plus humbles esprits comme les plus puissants génies. Le simple bon sens dira avec Voltaire :

« Un beau palais démontre un architecte ; l'arrangement de l'univers, l'immensité de l'espace, enfin cette fabrique incompréhensible, démontrent donc un fabricateur souverainement intelligent, puissant, éternel (2) ».

« Votre nature est un mot, un terme vague ; il n'y a point de nature, tout est art dans l'univers et l'art annonce un ouvrier (3) ».

Les hommes de génie répètent la parole de Napoléon à Monge :

« Tenez, ma religion est bien simple. Je regarde cet univers si vaste, si compliqué, si magnifique, et je me dis qu'il ne peut être le produit du hasard, mais l'œuvre d'un Être tout-puissant, supérieur à l'homme autant que l'univers est supérieur à nos plus belles machines. Cherchez, Monge, aidez-vous de vos amis les mathématiciens et les philosophes, vous ne trouverez pas une raison plus forte, plus sincère, et quoique vous fassiez

(1) *République universelle*, p. 164-165.
(2) *Œuvres de Voltaire*, t, XLVI, p. 228. Edit. de Kehl, in-12.
(3) *Id.*, p. 230.

pour la combattre, vous ne l'infirmerez pas (1) ».

C'est précisément le Cosmos qui prouve le Théos, et notre Anacharsis a fait là une singulière méprise.

Il était affecté d'ailleurs de cette maladie étrange qui a atteint un certain nombre de nos contemporains, la prêtrophobie. C'est un phénomène inexplicable que ces incroyants prennent en haine ceux qui croient. Qu'ils les plaignent s'ils les estiment dépourvus d'intelligence, mais pourquoi les haïr et les persécuter?

Quand Cloots parle des prêtres, c'est avec la passion d'un sectaire, « Les rois et les prêtres, dit-il, sont nos ennemis... Les habitants d'un état libre ne seront pas toujours stupides ». Pour lui, « le sacerdoce est absurde », « la messe une sorcellerie (2) ». « La France libre se lèvera un jour pour jeter son cri éclatant et unanime : Point de rois, point de prêtres (3) ».

« Les prêtres *farinocoles* sont nécessairement des imbécilles ou des fourbes; et toute la nation se cotise pour nourrir la fourberie et l'imbécillité! Cela est monstrueux en morale et en politique... Au reste, le peuple fera justice lui-même de l'absurde catholicisme... L'inutilité des frais exorbitans d'un culte méprisable et méprisé se fera sentir aux citoyens les plus bornés. Il n'y aura incessamment qu'un vœu pour transformer les basiliques, les oratoires en écoles de la jeunesse, en clubs fraternels... La Loi bienfaisante remplacera un Dieu insignifiant. Choisissez, lévites,

(1) Thiers, *Consulat*, t. III, p. 220.
(2) *République universelle*, p. 98-99.
(3) *Id.*, p. 100.

entre la vérité et le mensonge, entre l'honneur et l'ignominie (1) ».

A ce point de vue, Cloots était un précurseur, il montrait, dès 1792, la voie aux révolutionnaires de son temps et du nôtre, et si on a donné à ses invectives un tour plus littéraire et des formes parlementaires, on en a conservé scrupuleusement le principe et ses conséquences.

Il n'en veut pas seulement aux prêtres, mais à tous ceux qui professent une religion.

« Un homme religieux, dit-il, est un animal dépravé ; il ressemble à ces bestiaux qu'on n'apprivoise que pour les tondre et les rôtir au profit des marchands et des bouchers (2) ».

Il y a cependant une classe de croyants qui a trouvé grâce à ses yeux, celle des Israélites.

On rencontre dans son ouvrage une page mystérieuse qui fait rêver. Il n'est pas possible, dans une étude historique et philosophique, de la passer sous silence. Je m'abstiendrai seulement de la commenter, par goût d'abord, et aussi par mon profond respect pour notre règlement et nos traditions académiques.

« Nous trouverons (pour la propagande du genre humain), dit Cloots, de puissants auxiliaires, de fervents apôtres dans les tribus judaïques qui regardent la France comme une seconde Palestine. Nos concitoyens circoncis nous bénissent dans toutes les synagogues de la captivité. Le Juif, avili dans le reste du monde, est

(1) *République universelle*, 30-31,
(2) *Id.*, p. 27.

devenu citoyen français, citoyen du monde, par nos décrets philosophiques. Cette fraternisation alarme beaucoup les princes allemands ; d'autant plus que la guerre ne saurait ni commencer ni durer en Allemagne, sans l'activité, l'intelligence, l'économie et le numéraire des Juifs.

« Les magasins, les munitions de toute espèce, sont fournis par les capitalistes hébreux, et tous les agens subalternes de l'approvisionnement militaire sont de la même nation. Il ne faudra que s'entendre avec nos frères les rabbins, pour produire des effets étonnans, miraculeux.

« J'ai reçu à cet égard des réponses infiniment satisfaisantes de mes commettans du Nord. La cause des tyrans est tellement désespérée que les alimens les plus sains se changent pour eux en poison subtil.

« On accusa les Juifs, dans les siècles de ténèbres, d'empoisonner les sources et les puits ; et voici que dans notre siècle lumineux, les Juifs, en fournissant des viandes pures, aideront l'humanité à exterminer la tyrannie. Nous détruirons les oppresseurs en faisant avaler aux hommes le poison de la vérité (1) ».

Cette exception faite pour les Israélites, Cloots confond dans son mépris et sa réprobation tous les croyants, surtout les catholiques.

Et cependant, comme le sentiment religieux est naturel à l'homme ; que, selon M. de Quatrefages, « la moralité et la religiosité sont les attributs du genre

(1) *République universelle*, p. 186, 187.

humain (1), il faut à l'homme une croyance et un culte, Cloots ne croyant plus à la Divinité, il crut à l'humanité ; il n'avait plus le culte de Dieu, il imagina le culte de l'homme. Littré a dit quelque part qu' « un athée est un dogmatique à rebours (2) ». De là est né chez le baron prussien, comme chez plusieurs de nos contemporains, le dogme nouveau de l'humanité, destiné à remplacer le dogme chrétien.

Il faut plaindre ces victimes de l'incrédulité, « ces enfants des passions », comme ils se nomment eux-mêmes, qui ont senti

> Près du besoin de croire un désir de nier
> Et l'esprit qui ricane auprès du cœur qui pleure.

Il y aurait une étude très intéressante à faire sur la contrefaçon du dogme chrétien entreprise par la libre-pensée moderne, dans toutes les manifestations de la pensée et de l'action, sous ce vocable, l'humanité.

Les nouveaux apôtres se servent des lumières, des vérités, des institutions, des progrès moraux et sociaux acquis par vingt siècles de christianisme, comme s'ils les avaient inventés et créés eux-mêmes de toutes pièces et osent les proclamer comme les conséquences de leur propre doctrine. Ils sont nés dans un siècle et un milieu chrétiens ; leur intelligence a été nourrie des vérités chrétiennes, l'air qu'ils respirent est saturé de tous les parfums de l'influence chrétienne.

(1) *Rapport de* 1867, p. 37-71.
(2) *Paroles de philosophie positive*, p. 52.

Le poète l'a dit :

Nos siècles page à page épèlent l'Evangile (1).

Et ils s'imaginent avoir découvert des maximes qui règlent la pensée et les mœurs depuis dix-neuf cents ans. Ce qu'ils disent de vrai et de bon sur l'humanité est vieux comme le christianisme. Assurément il y a d'excellentes choses dans leurs livres et leurs journaux, à côté d'erreurs fondamentales; il y en avait aussi dans l'ouvrage d'Anacharsis Cloots, mais ils ont puisé leur zèle pour l'amélioration de la société, leur amour pour les hommes au même foyer, dans la parole et dans le cœur du plus grand ami des hommes, de leur Sauveur et Législateur, le Christ de l'Evangile et du Golgotha.

Quand les adversaires de notre foi ont été contraints d'avouer que « la morale évangélique est la plus haute création qui soit sortie de la conscience humaine et le plus beau code de vie parfaite qu'aucun moraliste ait tracé (2) », « qu'en lui s'est condensé tout ce qu'il y a de bon et d'élevé dans notre nature, qu'il a fondé la religion de l'humanité comme Socrate a fondé la philosophie, comme Aristote a fondé la science (3) », ce ne sont pas les prétendus apôtres de l'humanité, ceux de 1792, ni ceux d'aujourd'hui, qui pourront ajouter à son œuvre, pas plus qu'ils n'arrêteront le cours de ses bienfaits ni son éternelle durée.

(1) Lamartine.
(2) Renan, *Vie de Jésus*, p. 84.
(3) Renan, *Vie de Jésus*, p. 448 et Conclusion.

ÉPISODE

D'UN

VOYAGE DE DIDRON EN NORMANDIE

DURANT L'ÉTÉ DE 1831

Suivi d'une lettre à M. VITET, Inspecteur général des Monuments historiques

Par M. le Dr COUTAN

Le 25 août 1831, un jeune homme, au pas décidé, le bâton en main, le havresac au dos, s'éloignait de Paris, dans la direction de Saint-Germain. Il visitait le château, « tout rouge de briques et de rayons de lumière », gagnait Poissy, dont l'église est un spécimen original du style de transition, et arrivait à Triel pour y passer la nuit. Ce jeune homme, encore inconnu, n'était autre que Didron, le futur secrétaire du *Comité historique des Arts et Monuments*, l'un des fondateurs de l'archéologie nationale. Il était né, en 1806, au sein d'une famille bourgeoise de Champagne, à l'ombre de l'antique abbaye d'Hautvillers (1). Son visage était énergique, ses traits accentués mais réguliers, le front

(1) Cf. de Guilhermy, *Annales archéologiques*, t. XXV (1865-1868), p. 377-395.

superbe, surplombant de grands yeux au regard scrutateur. Tel nous le montre un portrait dessiné, sept ans plus tard, par Amaury Duval.

Cette journée était la première étape d'un voyage en Normandie, entrepris à l'instigation de Victor Hugo, dont il était, depuis deux ans, l'hôte assidu.

Au mois de mars de la présente année, avait paru *Notre-Dame de Paris*, où, selon la remarque judicieuse de M. Mâle, « la lumière se mêle à tant d'ombre » (1). Le succès du livre fut prodigieux ; incontestable, son influence sur les progrès du mouvement archéologique à peine naissant. Parmi tant de lecteurs, nul ne manifesta plus d'enthousiasme que Didron. « *Notre-Dame de Paris*, dit-il lui-même, avait développé en moi un germe qu'y avait déposé depuis longtemps le *Génie du Christianisme* (2) ».

Ce voyage, limité en réalité à une partie du département de l'Eure et à la Seine-Inférieure presque entière, se prolongea jusqu'au 20 septembre.

Notre voyageur avait contracté dès lors l'habitude de prendre des notes sur place, en face des monuments. Ces notes, tracées au crayon et repassées le soir à l'encre, sont parvenues jusqu'à nous. Elles constituent une liasse de quatre-vingt-dix pages, de format moyen, divisées en deux colonnes et couvertes d'une écriture fine et serrée. Elles nous renseignent sur l'état des monuments, à une époque déjà lointaine, et, à ce

(1) Emile Mâle, *l'Art religieux du XIIIe siècle en France*, 1re édition (1898), p. 491.

(2) *Annales archéologiques*, t. XV (1855), p. 113.

titre, mériteraient peut-être d'être mises au jour. Leur lecture, toutefois, ne laisserait pas que d'être, en plus d'un passage, aride et monotone. En 1831, la terminologie archéologique était loin d'être fixée, et l'auteur emploie trop souvent, dans ses descriptions, des termes vagues et mal définis. Aussi nous bornons-nous à publier le récit d'une mésaventure dont il fut le héros, récit où il donna libre cours à sa verve sarcastique.

« Mercredi 31 août 1831.

« Arrêté à Poses, vis-à-vis de la côte des Deux-Amants, sur les rives de la Seine où je me suis baigné ; arrêté sous prétexte d'immoralité et comme pouvant être un incendiaire. A midi, spectacle très curieux, chez l'adjoint du maire, M. Duval, d'hommes et de femmes, dans l'intérieur, de petits enfants, filles et garçons aux croisées, à l'extérieur.

« Une heure.

« On rédige le procès-verbal. J'écris à la plume mes notes au crayon. Je lance des sourires, de temps à autre, et des paroles qui font taire ou rire les spectateurs. Une femme qui dépose contre moi, une de celles qui, gâtées à l'intérieur, se parent de vertu au dehors, rougit et se sauve de honte, à une question qui prouve qu'elle m'a considéré longtemps et avec un certain plaisir. — Une bête brute, habillée en homme, tout rouge de vin à la face et, dans les entrailles, tout tapissé de lie, dépose contre moi, sans avoir rien vu et demande à me conduire, moi et mon escorte, sur un de ses bateaux, par la Seine, à Pont-de-l'Arche.

Il faut que je travaille, ou que je boive, répète-t-il toujours ; on le met à la porte. — Beaucoup de jeunes filles sourient au procès-verbal. C'est un moment qui m'a fait bien plaisir. L'examen en était très intéressant ; on voyait bien qu'elles ne se croyaient pas offensées.

« On me conduit chez le maire, pour rédiger le procès-verbal, dont l'adjoint ne peut venir à bout, malgré son envie de prouver qu'il n'est pas si ignorant que je le lui ai dit. Le maire est âgé, blanc de cheveux et bête, bonasse de nature ; il a vu dans mon fait une atteinte notoire, infâme à la pudeur. Sa femme, petite vieille sans dents, sans cheveux et sans yeux, est rouge, jusque dans ses rides, contre moi. Les jeunes filles en sont malades, s'écrie-t-elle par soupirs étouffés, tout en caressant son petit chien aussi vieux et aussi sale qu'elle. — Les paysans me fouillent jusque dans mes bottes. — Un monsieur Desaint, je crois, homme de quarante-cinq ans, sage et instruit, incline à la douceur. Il voudrait qu'on regardât comme simple contravention aux règlements municipaux ce que le maire et l'adjoint veulent être une atteinte à la pudeur. — Les marins, gardes-nationaux en blouse rapetassée, sont dans le jardin, manœuvrant, avec un plaisir singulier, leurs fusils chargés à balle. — Le procès-verbal est signé, paraffé. A 7 heures, un mandat est donné à un caporal pour me conduire. Lui et six hommes m'accompagnent. Un imbécile me fâche, au commencement du chemin. Je ne dis plus rien et nous arrivons chez le brigadier de Pont-de-l'Arche, qui me fait reconnaître et mener au dépôt. — Durant toute la

route de Poses à Pont-de-l'Arche, il n'est pas de conversations sales, de mots orduriers que n'aient tenus tous ces marins. Ce n'était pas moi qui en étais la cause, puisqu'ils ne firent jamais allusion à moi.

« Arrivé à la maison de dépôt de Pont-de-l'Arche, j'entrai dans une grande pièce sale, habitée par deux hommes sales, à mine rude, à poitrine velue. L'un coupait les épines d'une grosse branche, pour en faire une canne ; l'autre ne pensait, ne disait, ne faisait rien. — Une jeune femme, assez jolie, berçait sur son sein un jeune enfant et trempait un pain noir, dans je ne sais quelle sauce brune, qu'elle mangeait du plus grand appétit. On m'offrit du pain noir que je refusai. Je n'acceptai qu'un verre d'eau, d'une vieille femme noire, crasseuse, mais prévenante. Un gros garçon était à table, mangeant furtivement quelque peu de sucre destiné au petit enfant, qui pleurait, malgré les bercements doux de sa mère. — Derrière la table, dans un lit, se levait, d'intervalle en intervalle, une grosse tête noire, jetée dans l'ombre, homme, femme, ou enfant, car je ne pus voir qui c'était. Une mince chandelle éclairait cette vaste chambre, pavée en dalles froides, verrouillée à toutes les portes, cerclée de barreaux de fer à toutes les fenêtres. Un seau à fentes laissant passer l'eau ici, là un grabat caché par des rideaux noirs, percés, couverts de poussière; ici, une assiette cassée, là, une chaise à trois pattes, deux ébranlées, tout cela dans une ombre épaisse et dans un peu de lumière, avec cette mère qui chantait à son enfant, avec les yeux fixés sur moi, hors ceux de celui qui ne disait rien,

avec une conversation entrecoupée, de travail pour le lendemain, de fêtes aux environs, d'assemblées passées et à venir, traînant sur l'accent normand, avec la vieille verrouillant, déverrouillant à chaque moment les portes, remuant de la paille dans une espèce de cachot qui a servi autrefois de voûte à un escalier de cave, tout cela, dis-je, en faisait une scène digne de V. Hugo, ou de Rembrandt. C'était la tour maudite, l'habitation de son bourreau dans *Han*, moins les habits rouges, les instruments du supplice tachés de sang et la figure atroce des individus.

« Si monsieur veut venir coucher, me dit la vieille. Elle déverrouille une grosse porte en bois, bardée de clous à grosse tête en fer et me montre un lit de paille dans le cachot. Sur la fenêtre, elle pose un pot de terre cuite plein d'eau, à mes pieds un pot de nuit. Je m'étends sur ma paille, m'arrange de mon mieux, m'entoure la tête d'un mouchoir, et, Lamartine, le bâton de Poussin, et mon chapeau à mes côtés, je m'endors d'un sommeil quelquefois interrompu par les ronflements du geôlier, ou les cris du petit enfant.

« Jeudi 1er septembre.

« Le jour m'ouvre les yeux. Un lit de plumes m'eût été moins dur que la paille, mais j'ai assez bien dormi, sans rêves que je me rappelle. Toute la maison est levée, les hommes partent au travail ; la vieille entre, me demande comment j'ai passé la nuit, elle m'apporte une chaise, j'écris mes notes : elle rentre, me demande si je veux manger, m'apporte un gros morceau de pain

blanc. Je l'envoie me chercher des poires ; elle me les rapporte bonnes. Après les avoir mangées, bu mon eau, j'écris ma narration. Il est 10 h. 1/2 du matin ; j'attends les gendarmes qui doivent me mener à Louviers. Je me promène, de long en large, dans une grande pièce à cheminée, voisine du cachot. Elle a deux fenêtres à barreaux de fer, qui laissent lire une foule de noms propres, avec quelques sales paroles et bêtement écrites. Une inscription porte : *Guédon, victime de la potence de Vidoc.* Deux vaisseaux à pleines voiles, une maison avec un arbre, prairie, ciel et oiseau à pleines ailes, crayonnés au charbon, quelques phallus. 11 heures.

« Voyage de Pont-de-l'Arche à Louviers, entre deux gendarmes, qui sont venus me prendre à midi. L'un d'eux est entré dans la prison à grand bruit de verroux, de bottes et de sabre. Malgré mes protestations, il a fallu me laisser lier les bras avec une corde, et, ensuite, tête haute et bouche riante, quoique enrageant dans l'âme, j'ai traversé Pont-de-l'Arche, sous les regards des hommes et des femmes. Toute la route s'est passée en conversation savante sur les monuments romains, normands, gothiques de toute la France, avec un gendarme bon enfant et assez spirituel. — A Louviers, on m'a déposé aux mains du procureur du roi, homme de cinquante ans, un peu chauve. Il lisait le *National*. Je l'ai fait rire ; il a haussé les épaules au procès-verbal de Poses, a lu mes notes, m'a demandé si, à Paris, je connaissais quelques personnes marquantes. Je lui ai répondu, V. Hugo. — Connaissez-

vous Béranger, Barthélemy? — Non. — Philosophe comme vous êtes, vous avez dû bien dormir en prison ? Vous êtes républicain d'opinion, mais vous ne voudriez pas en venir à la Grève? — Non, pas plus qu'à la prison. — Faites viser votre passe-port, soyez en liberté et garantissez-vous de la garde nationale. »

De retour à Paris depuis un mois, Didron écrivit, le 20 octobre, à M. Vitet, une lettre qui est un long réquisitoire contre le vandalisme dont il avait été témoin au cours de son voyage. Cette lettre est donc antérieure de deux ans à celle que M. de Montalembert adressait, en 1833, à Victor Hugo, et qui fut publiée, seulement en 1839, en tête de l'ouvrage célèbre sous ce titre : *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art.*

Quatre jours plus tard, Didron recevait du secrétaire de M. Vitet une lettre évasive, qui ne répondait point à son attente. D'où, la réplique indignée du jeune archéologue.

Lettre de Didron à M. Vitet.

« 20 octobre 1831.

« J'arrive d'un voyage d'amateur en Normandie, terre des souvenirs et des monuments. Mais, si les souvenirs tiennent encore, au moins dans la mémoire des anciens, on abat chaque jour, ou l'on restaure, ce qui ne vaut guère mieux, les monuments qui, sur ce vieux sol, écrivent l'histoire en sublimes caractères. La compassion et la pitié m'ont fait élever la voix, m'ont fait demander grâce pour ces vénérables restes blessés,

mutilés, mourants ; mais j'étais à pied, seul, couvert de poussière et d'habits délabrés. Les uns m'ont ri au nez, les autres m'ont tourné le dos et personne ne m'a écouté. J'ai pensé que le Gouvernement aurait la voix plus forte, la parole plus puissante. Je m'adresse donc à son organe le plus spécial et le plus éclairé, pour sauver quelques lambeaux de notre gloire nationale.

« C'est à vous, Monsieur, d'arrêter la main du Français qui démolit, de faire lâcher prise à l'Anglais qui vole, d'éclairer l'ignorance qui laisse périr, ou qui restaure, de flétrir l'intérêt qui abat et d'effrayer l'impiété qui profane. Et qui, encore, si ce n'est vous, demandera à l'Etat quelques deniers pour retarder l'agonie, ou la mort de ces chefs-d'œuvre?

« Voici, parmi beaucoup d'autres, quelques faits déplorables, dont quelques uns sont sans remède, mais dont quelques autres aussi appellent l'attention et le zèle des hommes au pouvoir, car il est temps encore.

« La vieille église (1) où saint Louis a été baptisé tombe de caducité et de délaissement. Un ignorant architecte, chargé de la soutenir, a remplacé sa belle abside romane par je ne sais quelle niche lourde, maussade, bonne tout au plus à loger quelque demi-dieu grec, et la jolie chapelle de Saint-Pierre est semée de chapiteaux et de fûts romans, qu'on a cassés et renversés, pour y substituer une grossière maçonnerie de mortier et de grès. Heureusement que le soleil de juillet 1830 a tari les fonds alloués à l'architecte pour rapiéceter

(1) Notre-Dame de Poissy.

l'église et que les travaux sont arrêtés. J'aime mieux, en vérité, un grand trou qu'une sale pièce à un habit.

« On est sur le point d'abattre la belle tour de Carville à Darnétal, dont les pierres doivent servir à la construction d'une fabrique de rouennerie. — Le propriétaire du château d'Harcourt, à Lillebonne, va renverser le vieux palais roman de Guillaume, pour se ménager une vue plus large sur les bois et la Seine, tandis que la ville déblaie, soulage, étaie à grands frais, avec un zèle fanatique et prodigue d'argent, les misérables restes des constructions romaines qui sont au pied.

« A Mantes, l'eau ronge et les seaux des vieilles femmes écornent les charmantes arabesques de la fontaine. La tour de Saint-Maclou qui survit à sa nef et s'élève encore comme un mât, malgré la tourmente révolutionnaire qui a englouti le vaisseau, a été meurtrie par la grande tempête et demande un prompt appareil sur ses plaies. Ici, c'est une gouttière qui sort de la tête fracassée d'un empereur romain, en médaillon de la Renaissance ; là, ce sont de jolies figures peintes sur bois, que des enfants balafrent ou éborgnent ; ailleurs, ou pour mieux dire partout, les gamins, dans leurs jeux, brisent les faibles grillages qui défendent mal de superbes vitraux, et les pierres cassent têtes, bras et jambes aux plus beaux saints de verre. Des bas-reliefs sculptés sur des portes en bois, si beaux qu'on les dit de Jean Cousin, sont à la portée du premier indi-

vidu venu, qui peut s'en servir à aiguiser son couteau ou son canif.

« A Reims, vous avez vu une Saint-Barthélemy de statues, mais c'était pour garantir la tête d'un roi qu'on abattait celles des saints (1). En Normandie, on leur coupe la tête, on troue leurs chapes, on les écorche, on les rôtit au feu d'une forge, on les noircit à la fumée d'une manufacture, pour gagner quelques pièces de cuivre ou d'argent, quand on aurait de l'or avec, si on leur laissait la vie. — Lord Stuart a fait scier les belles pierres de la Grand'Maison du Grand-Andely, pour les emporter outre mer, et, dans vingt-cinq ans, nous ne trouverons plus la place où est mort le père de Henri IV.

« Il est si extraordinaire, en Normandie, qu'un Français considère avec intérêt et amour les antiquités de son pays qu'à Louviers un homme en blouse, me voyant arrêté devant l'ancien hôtel de ville, s'approcha de moi, en me disant : Monsieur est Anglais sans doute?

« Les Anglais, en visitant Jumiéges et Saint-Wandrille, ont empli leurs poches des statuettes, des chapiteaux, des culs-de-lampe, des dentelles de ces deux admirables abbayes. Ils n'ont pas même eu peur de l'ombre d'Agnès Sorel et lui ont volé toute sa chapelle. En conscience, nous ne saurions nous croire payés par la strophe que Byron a écrite, au crayon, sur une colonne de Jumiéges. M. Azaïs lui-même n'y trouve-

(1) Cf. Vitet, *Etudes sur l'histoire de l'art*, 2e édition, 1866, p. 847.

rait pas de compensation. Partout où on les a empêchés de piller, les Anglais ont acheté, à prix d'or, les dépouilles de nos monuments. Une honte pour nous, c'est que Richard Cœur-de-Lion et Bedfort aient des inscriptions sépulcrales sur des dalles en marbre à la cathédrale de Rouen et qu'un suisse vous montre, pour tout monument à Charles V, un mauvais trou, rempli de plâtre, sous l'aigle du lutrin, à l'endroit où sont déposées ses entrailles; c'est que Poussin soit inconnu au pauvre hameau de Villers; c'est que la Pucelle n'ait qu'une ignominieuse et impudique statue; que Corneille n'ait rien et qu'une des belles rues de Rouen porte le nom de Fontenelle. — Malheureuse Normandie, qui insulte à tous les souvenirs et qui raille la gloire, la sainteté et le génie !

« Le vil propriétaire du château d'Arques vend, vingt sous, le droit d'entrer dans cette belle ruine. Il a la fantaisie, vu le nombre des visiteurs, d'exiger deux et trois francs, pour monter sur les tours et les plateformes, parce qu'enfin, dit-il, un plus grand horizon doit se payer plus cher et que différents étages de ruines ne doivent pas être tous au même prix.

« Le plus beau type de l'architecture romane, la délicieuse chapelle de Saint-Julien, à Quevilly, est aujourd'hui coupée en deux étages, dont le premier sert d'écurie à vaches, le second de colombier et de grenier à paille. Dites au propriétaire que les pigeons salissent et dégradent les peintures de la voûte, magnifiques d'or, de cinabre et d'azur, que les fourches en enlèvent de grands fragments, que les cornes des vaches effeuil-

lent les plus beaux chapiteaux et qu'enfin une si belle chapelle ne devrait pas servir à cet indigne usage. J'ai ramené Jésus-Christ à son premier état, vous répond-il, et, puisqu'il est né dans une étable, il peut bien vivre à l'écurie. Les larges dalles tumulaires ont été enlevées et servent aujourd'hui d'auges à rafraîchir le lait, et les ossements des abbés, des saints, des saintes enterrés dans cette chapelle roulent maintenant broyés sous les pieds des vaches et mêlés à leur fumier.

« Hâtez-vous de regarder, visitez, car tout s'en va, me cria, en riant bêtement, le possesseur, ou plutôt le démolisseur de Saint-Wandrille. Et, en effet, des ouvriers sont occupés sans relâche à tailler en pierres brutes les saints, les chapiteaux, les clefs de voûte de la pauvre abbaye. Le marteau rompt, chaque jour, quelque faisceau de colonnes, brise quelque arcade ogivale, troue quelque pan de mur peint à fresque depuis six cents ans et la pioche déracine les fondements du vieil édifice, comme si ce n'était pas assez de laisser aux années, au vent, à la pluie, la tâche d'élargir et de raviver, chaque jour, des plaies mortelles et des blessures qui n'auraient pas tardé longtemps à saigner leur dernière goutte. Toutes les tombes du cloître ont été arrachées et si quelques petites dalles se cachent dans les ténèbres des angles, si on ne les a pas vues dans l'ombre, c'est qu'elles n'auraient pu servir à rien.

« Pourtant, une simple parole, un seul mot dit avec quelque autorité à tous ces barbares arrêteraient les dévastations. Le gouvernement conserve, entretient avec le soin le plus religieux, Saint-Germain, Fontai-

nebleau, Meudon. Pourquoi répudierait-il cet autre héritage sacré de nos pères? Pourquoi n'interviendrait-il pas au moins entre les possesseurs et ces monuments qui périssent sans que personne les secoure ou les plaigne? Les négociations certes ne seraient pas fort ardues et la diplomatie des Beaux-Arts n'aurait pas besoin de numéroter autant de protocoles que la diplomatie politique de Londres.

« Il est encore un grand service que les arts attendent de votre savoir éminent et de votre haute position : c'est de détruire les nombreuses et grossières erreurs entassées dans un ouvrage presque national et que recommandent des noms célèbres parmi les artistes (1). Quand on fait un ouvrage, auquel on sait que s'abandonneront, sur la foi d'une grande réputation, les gens qui veulent travailler sérieusement, il ne faudrait ni mal voir ce qui est, ni voir ce qui n'existe pas, ni voir surtout par des yeux étrangers et ignorants. Or, c'est une chose grave que de donner de l'ogive pour du plein-cintre et du plein-cintre pour de l'ogive, que de vieillir un système d'architecture de quatre cents ans qu'il n'a pas vécus, de prendre une *Reconnaissance au Temple* pour une *Assomption*, de voir une *Salutation angélique* dans les signes du Zodiaque, de faire des peintures ou des morceaux d'architecture contemporains d'un siècle, quand deux ou trois cents ans plus tard ils étaient encore à faire, de donner, enfin, pour

(1) Didron fait allusion au *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne Normandie*, publié par Nodier, Taylor et de Cailleux, de 1820 à 1825.

une réalité ce qu'une imagination brillante, admirable il est vrai, mais menteuse avec audace, rêve et invente. La vérité est encore plus belle.

« Il est aussi, en Normandie, quelques monuments plus humbles, mais intéressants de vieillesse, qui en appellent à votre pitié. Je veux parler des nombreuses maisons gothiques assises sur le sol de la Normandie. Elles sont rapées, ridées, il est vrai ; elles sont caduques, malades, mourantes, mais des soins délicats peuvent les conserver à la vie longtemps encore, si seulement par respect pour leur vieillesse, par reconnaissance pour leurs services, on les laissait mourir de leur belle mort. Mais on les renverse, on les déchire, malgré leur agonie, et j'ai vu de ces beaux débris gisant décharnés, parmi de fétides décombres, de sales immondices, quand, il y a trois ou quatre cents ans, tout bon bourgeois n'aurait pas passé sans admirer leur jeunesse, leur coquetterie et leur insouciante légèreté. Leurs rides sont encore belles pourtant, et, malgré la poussière qui leur a noirci et empâté la peau, de charmantes sculptures, d'admirables dentelles, de délicieuses arabesques, dont l'âge, d'ailleurs, ajoute encore à la beauté, témoignent de leur pureté, de leur fraîcheur, de leur coloris d'autrefois.

« Je vous conjure, Monsieur, d'avoir pitié de ces beaux débris, de ces admirables ruines, de ces monuments magnifiques. Je vous prie, comme un ami prierait pour un ami, et le plus petit secours, la plus légère consolation adressés à ces vieux chefs-d'œuvre adouciront l'amertume et la douleur qui m'ont accompagné

dans ma route, quand je pensais à mon impuissance et à l'urgence des besoins. C'était une douleur poignante, je vous jure, car vous savez ce que la France a souffert pour n'avoir pas pu secourir un peuple de frères et de martyrs. »

Réponse de M. Vitet.

« M. Vitet a reçu et a lu avec beaucoup d'intérêt la lettre de Monsieur Didron : il s'empressera de profiter des documents qu'elle renferme pour appeler de nouveau l'attention du Ministre sur les moyens de sauver d'une ruine prochaine tant de monuments admirables. Malheureusement l'économie rigoureuse que commandent les circonstances présentes et parfois aussi l'ignorance, le mépris des belles choses et une cupidité malentendue chez plusieurs propriétaires, qui se prévalent de leurs droits, sont de grands obstacles aux vœux des amateurs de l'antiquité.

« Il serait à désirer qu'il y eut fréquemment des voyageurs instruits et pleins de goût, disposés à explorer la France. Leur passage dans les provinces riches de souvenirs et de monuments signalerait au respect public des restes précieux trop négligés et contribuerait à leur conservation, en excitant, pour un but si utile, soit le zèle des autorités locales, soit l'intérêt des particuliers.

« M. Vitet, en exprimant ses remerciements à Monsieur Didron, a l'honneur de lui présenter l'hommage de sa considération.

« Paris 24 octobre 1831. »

« A cette lettre, M. l'inspecteur général des monuments de France a fait répondre quelques paroles brèves, sèches, administratives, paroles de grand seigneur, gelées et bouffies de bureaucratie. « On appellera, « dit-on en substance, l'attention du ministre ; mais le « Gouvernement est si rigoureusement économe qu'il y « a peu de chose à espérer pour nos belles ruines et nos « beaux monuments. »

« Je ne savais comment m'expliquer ce froid laconisme du secrétaire de M. Vitet, quand on m'a parlé de frais de tournée absorbés dans les restaurants de Paris et non dans les auberges de province, par M. l'Inspecteur, de voyages, il est vrai aussi, aux bureaux des journaux ministériels. Si M. Vitet croit sa présence indispensable à Paris, s'il est la clef de voûte de l'édifice élevé par M. Périer, s'il redoute les rhumes et les pluies de la mauvaise saison et les routes de traverse boueuses et trouées, qu'il le dise (1). D'autres prendront, avec plaisir et avec bonheur, le bâton du pélerin, le havresac du voyageur, et marcheront, visiteront, inspecteront. Il est ridicule, en vérité, que sous les yeux d'un inspecteur des monuments, jusque dans la capitale de la France, la pioche, le marteau et la scie qui démolissent l'église Saint-Benoît et la charmante nef du collège de Cluny, sifflent, crient, hurlent à ses oreilles, sans troubler ses digestions. Ainsi, dernière-

(1) Ces invectives ne semblent guère justifiées en cette année même où Vitet avait inspecté les monuments historiques du Nord-Est de la France et adressé un rapport important au Ministre de l'Intérieur. (Note de l'éditeur.)

ment l'on emportait nos rois en or, pendant que le conservateur dînait. Depuis quand donc est-il permis à la sentinelle de dormir? Quand Argus ronflait, il avait cinquante yeux ouverts. J'ai bien peur que, malgré mes pressantes prières, la malheureuse abbaye de Saint-Wandrille ne soit aujourd'hui rez pied, rez terre.

« A quoi sert donc un inspecteur *général*? Il sert, comme un conservateur, à conserver les sinécures dont s'accommode très bien l'économie sévère du Gouvernement. On a d'abord enlevé les médailles d'or; on profitera d'un second assoupissement pour prendre les médailles d'argent et, au troisième sommeil léthargique, nous n'aurons plus de bronzes, mais toujours un conservateur, qui, d'ailleurs, saura toujours s'éveiller à temps pour toucher des douzièmes au Trésor. — On renverse d'abord Saint-Wandrille, on abattra bientôt la tour de Carville, puis on sciera Saint-Germain-l'Auxerrois et la tour Saint-Jacques, qui, pour n'avoir pas vu Philippe-Auguste, (n'en déplaise pourtant à l'amateur estimable du *Constitutionnel*), n'en est pas moins une admirable chose. A la paix générale, que voulez-vous, en effet, qu'en fasse le plombier à qui elle appartient? Mais aussi nous avons toujours un inspecteur, dont, certes, la haute capacité ne vaudra jamais le plus humble édifice qu'il aura laissé périr. Il n'y aura pas encore compensation. »

ITINÉRAIRE DE DIDRON EN NORMANDIE

(AOUT ET SEPTEMBRE 1831) (1).

1re JOURNÉE. — *Jeudi* 25 *août :* Nanterre, Chatou, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Triel.

2e JOURNÉE. — *Vendredi* 26 *août :* Vaux, Meulan, Juziers, Limay, Mantes, Rosny.

3e JOURNÉE. — *Samedi* 27 *août :* Pacy-sur-Eure, Evreux.

4e JOURNÉE. — *Dimanche* 28 *août :* Evreux, château de Navarre (démoli en 1835).

5e JOURNÉE. — *Lundi* 29 *août :* Gaillon, Vézillon, le Petit-Andely, le Grand-Andely, hameau de Villers (le Clos-Poussin).

6e JOURNÉE. — *Mardi* 30 *août :* Le Château-Gaillard, Louviers.

7e JOURNÉE. — *Mercredi* 31 *août :* Pont-de-l'Arche, Léry.

8e JOURNÉE. — *Jeudi* 1er *septembre :* Pont-de-l'Arche, la Côte-des-Deux-Amants.

9e JOURNÉE. — *Vendredi* 2 *septembre :* Bon-Port, Moulineaux, château de Robert-le-Diable, Elbeuf, La Bouille.

10e JOURNÉE. — *Samedi* 3 *septembre :* Rouen (Saint-Maclou, Darnétal, Bon-Secours, le Petit-Quevilly, chapelle Saint-Julien).

(1) Le manuscrit de Didron est déposé à la Bibliothèque municipale de Rouen.

11e Journée. — *Dimanche* 4 *septembre :* Rouen. (Ancienne abbaye de Saint-Amand, la Cathédrale, hôtel du Bourgtheroulde, maison de Pierre Corneille, Saint-Gervais, ancienne église Saint-Laurent.)

12e Journée. — *Lundi* 5 *septembre :* Rouen. (Saint-Ouen, la Bibliothèque, le Musée, la fontaine de l'hôtel de Lisieux, Saint-Vincent.)

13e Journée. — *Mardi* 6 *septembre :* Rouen. (La Grosse-Horloge, la place de la Pucelle, le Palais-de-Justice, Saint-Godard, Saint-Vivien, la Croix-de-pierre, Saint-Paul, tour Bigot, ou tour Jeanne-d'Arc).

14e Journée. — *Mercredi* 7 *septembre :* Déville, Maromme, Malaunay, Saint-Jean-du-Cardonnay.

15e Journée. — *Jeudi* 8 *septembre :* Saint-Georges-de-Boscherville, Duclair, le Mesnil-sous-Jumiéges (maison dite d'Agnès Sorel), Jumiéges.

16e Journée. — *Vendredi* 9 *septembre :* Saint-Wandrille, fontaine de Caillouville, Caudebec-en-Caux, chêne et chapelle d'Allouville.

17e Journée. — *Samedi* 10 *septembre :* Yvetot, Valliquerville, Bolbec.

18e Journée. — *Dimanche* 11 *septembre :* Lillebonne (château, théâtre romain), Saint-Nicolas-de-la-Taille, Tancarville (château, Pierre-Gante), la Cerlangue, Saint-Romain-de-Colbosc, Harfleur.

19e Journée. — *Lundi* 12 *septembre :* Graville-Sainte-Honorine.

20e Journée. — *Mardi* 13 *septembre :* Le Havre, Honfleur.

21e Journée. — *Mercredi* 14 *septembre :* Montivilliers, Goderville, Fécamp, Cany.

22e Journée. — *Jeudi* 15 *septembre :* Saint-Valery-en-Caux, le Bourg-Dun.

23e Journée. — *Vendredi* 16 *septembre :* Dieppe, Arques.

24e Journée. — *Samedi* 17 *septembre :* Bures, Mesnières, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux.

25e Journée. — *Dimanche* 18 *septembre :* Gournay-en-Bray, Gisors.

26e Journée. — *Lundi* 19 *septembre :* Trie-Château, Neaufles.

27e Journée. — *Mardi* 20 *septembre :* Magny-en-Vexin, Vigny, Pontoise.

P.-A. BAUDOÜIN

PAR

M. SAMUEL FRÈRE

MESSIEURS,

Il ne suffit pas d'élever des statues aux artistes rouennais après leur mort. Il est bon de parler d'eux pendant leur vie, de marquer les étapes de leurs succès et de recueillir de leur bouche leur profession de foi esthétique.

Le peintre Paul Baudoüin mérite, ce me semble, qu'on s'arrête aujourd'hui devant une œuvre déjà si complète, en face d'un talent qui n'a pas cessé d'être jeune en grandissant et dont la récompense intime est de connaître la maturité sans les rides. Permettez-moi donc de m'entretenir avec vous du passé et du présent de notre compatriote sans exiger un travail d'analyse aussi complet que le voudrait peut-être le sujet de cette étude.

*
* *

Paul-Albert Baudoüin est né à Rouen le 24 octobre 1844 (1). Il fit ses études au Lycée et manifesta de

(1) Du 24 octobre 1844, à une heure et demie après midi, acte de naissance de Paul-Albert Baudoüin, né ce jour à dix heures et demie

bonne heure ses goûts artistiques. Sans couvrir de petits bonshommes les marges de ses cahiers, comme certains autres pour la biographie desquels ce détail constitue un cliché, Baudoüin, qui n'appartenait pas, à une famille d'artistes, et refusait de devenir commerçant, à l'exemple de son père, montrait à quinze ans une tournure d'esprit déjà originale, déjà indépendante, avec une disposition marquée à observer les choses et les gens sous l'aspect de la forme et de la signification plastique. A vingt ans, sa physionomie annonçait l'homme que nous connaissons : grand, maigre, un profil d'aigle, un front d'opiniâtre et de penseur, des yeux vivants, des cheveux en crinière, parleur, discuteur, enthousiaste, sensible, la mimique d'un Méridional.

Aussitôt ses études achevées, il entre dans l'atelier de Gleyre, dont le talent honorable devait lui paraître un peu lymphatique ; puis, dans l'atelier de Delaunay, qui joignait au culte des maîtres une singulière élévation de vues et constituait à Paris une personnalité de premier ordre. Baudoüin a toujours gardé pour Delaunay une affection sincère ; il lui doit ses qualités de dessinateur, son sens de la composition et son respect

du matin, au domicile de ses père et mère, rue des Carmes, nº 15, fils légitime du sieur Albert Baudoüin, âgé de trente-quatre ans, marchand de meubles, et de Augustine-Meala Lelièvre, sans profession, mariés à Bouzeville-la-Grenier (arrondissement d'Yvetot) le 28 mai 1839..... sur la déclaration du père de l'enfant... Témoins : Jean-François Guy, trente-sept ans, tailleur d'habits, rue des Carmes, 11, et Pierre-François Boucher, quarante-deux ans, marbrier, rue des Quatre-Vents, 27.

des principes primordiaux dont certaines écoles modernes font si bon marché. Delaunay lui apprit qu'il ne suffit pas d'avoir du tempérament pour devenir peintre : on doit ouvrir et retenir la grammaire, la syntaxe, les textes et la jurisprudence de l'art ; on doit étudier sans dédain ceux qui vous ont précédé dans la carrière, comme disent les simples. Nous avons eu, nous aussi, la bonne fortune d'entendre Delaunay plaider cette thèse chez Gounod, et Gounod, à son tour, disait à l'Académie des Beaux-Arts : « Si vous voulez devenir des maîtres, restez toute votre vie des disciples, ne confiez pas votre avenir à la « facilité » ; à moins d'être la servante du génie et du savoir, elle amollit le plus souvent les ressorts de l'entendement et conduit, par la suffisance, au dédain et au dégoût de l'étude. Or, l'étude c'est la charrue, c'est la fécondation de l'intelligence par le labeur de la pensée sous les rayons de la vérité qui est son soleil. »

Puvis de Chavannes, sous la direction duquel Baudoüin passa enfin, le mène sur des cimes d'où il contemple désormais de vastes horizons. L'illustre maître lui révèle les lois de la décoration murale.

A l'heure où nous parlons, Baudoüin est avant tout un peintre à fresque ; comme Puvis, il recherche les surfaces étendues, où l'inspiration s'épanouit, où l'exécution se dilate sans contrainte, manœuvrant les masses, évoquant les foules, faisant concourir au rendu de la symphonie picturale tous les instruments, tous les timbres, toutes les sonorités, toutes les valeurs,

comme un organiste ouvrant les mille tuyaux de son Cavaillé-Coll.

Vous retrouverez, Messieurs, l'influence de ces trois écoles dans les œuvres de M. Baudoüin.

A la première série correspondent les tableaux de peinture fine, saine, claire, mais d'une signification relativement étroite, période marquée par les envois au Salon de 1868 et 1869 (il avait alors vingt-quatre ans). *Pêcheurs de crevettes*, l'*Orage*, sont d'heureux mais modestes débuts.

La guerre le surprend en pleine étude ; puis, des voyages successifs en Italie le conduisent jusqu'en 1877. A Rome et dans la campagne de Rome, il réchauffe sa palette, purifie son dessin et fait provision de documents sans cesser de rester ce qu'il a toujours été : un esprit bien français.

Au Salon de 1878, nous saluons son *Paris de dix heures ;* en 1879, *la Noce passe* et *Strasbourg*, 1792 ; A la même époque, il exécute un grand panneau : *Matin d'avril*, pour le château de M. Boivin-Champeaux, à Bernay.

En 1880, il obtient le premier prix dans un concours ouvert par la Ville de Paris pour la décoration de la salle de dessin de l'école Dombasle, et sa toile, plus tard marouflée, lui vaut un succès au Salon de 1882. L'*Histoire du blé* est le premier pas de la troisième étape de sa vie ; elle lui mérite une troisième médaille.

La peinture murale, vous le savez, comporte plusieurs procédés : je vous demande la permission de les

rappeler ici, afin de classer plus exactement ensuite les décorations du peintre rouennais.

La plus simple méthode consiste à peindre sa toile dans son atelier avec des couleurs à l'huile, puis à fixer cette toile sur la superficie du bâtiment où elle doit rester à l'aide d'un enduit composé d'une matière gluante, résidu de pinceliers, et dont, par la cuisson à l'essence, on forme une colle tenace appelée jadis marouſle, d'où le mot marouſler.

Les inconvénients de la peinture sur toile avec marouflage, vous les devinez.

Les empâtements, les luisants, les chatoiements de la peinture à l'huile conviennent peu à l'ornementation de tenue plus ou moins noble, plus ou moins digne, d'un édifice dont le caractère doit inspirer le sentiment de la durée ; de plus, l'effet de la toile peinte au jour de l'atelier est tout autre sur le mur, car l'atelier est éclairé d'en haut et l'édifice de côté. Quelles déceptions ont causé maintes fois au public et au peintre la transposition de la toile à l'heure du marouflage.

La peinture murale demande donc à être exécutée sur place : je cite presque M. Baudoüin après tant d'autres. Inutile dès lors de peindre sur toile ; on travaille directement sur l'édifice, soit à la cire, soit à la détrempe, soit à la fresque. Hormis la cire, M. Baudoüin a employé tous les genres. Présentement il s'est fixé au dernier.

Dans la détrempe, on mélange des couleurs en poudre avec de la colle de peaux ou de pieds de chèvre, ou avec du jaune d'œuf, et l'on travaille sur un mur

enduit préalablement avec du plâtre fin. En préparant ainsi un panneau de bois, Baudoüin a fait de délicieux petits portraits à la détrempe. Beaucoup moins sujette à brunir que la peinture à l'huile, la détrempe a presque autant de consistance et moins de lourdeur.

Pour la peinture à la cire, les couleurs sont préparées à l'huile et détrempées sur l'échafaud dans la cire liquide mélangée d'essence, sans encaustique, c'est-à-dire sans intervention du feu ; on obtient de la sorte une exécution exempte de miroitement. Moins limpide que la fresque, la peinture à la cire donne des aspects mats et uniformes ; elle permet au spectateur de bien voir le sujet de tous les coins de la salle, et elle supporte la retouche. Les peintures de Saint-Germain-des-Prés, par Flandrin père, sont à la cire.

Enfin, la fresque. Les couleurs en poudre sont détrempées dans l'eau pure ; on peint sur un enduit de mortier de chaux grasse et de sable dont la muraille est revêtue. La proportion employée par M. Baudoüin est celle-ci : deux parties de sable et une partie de chaux. Pour que l'incorporation de la peinture au mortier s'opère, l'enduit doit être encore humide ou frais à l'instant où l'on applique la touche, d'où le nom de fresque, de l'italien *fresco* (frais).

La difficulté du travail est extrême. Chaque jour, en été toutes les quatre heures, le maçon prépare la superficie limitée du revêtement que le peintre pourra couvrir dans sa journée ou dans sa demi-journée. Celui-ci est donc condamné à opérer vite et du premier coup.

Il conduit ainsi sa fresque par fragments : chaque zone doit être entièrement achevée avant que la zone voisine soit seulement préparée et esquissée ; une fois que tout est terminé, on ne peut revenir sur rien ; les fautes de dessin, les erreurs de ton sont également irréparables. C'est dire quelle sûreté de main et de vision, quelle expérience exigent la fresque ; c'est dire aussi à quel degré de décision l'artiste doit pousser ses cartons, c'est-à-dire ses figures séparément dessinées, lavées ou peintes sur gros papier. Aussitôt que l'enduit est prêt, vous calquez vos cartons sur le mur avec une pointe d'ivoire, ou, comme M. Baudoüin, en piquant à l'épingle les cartons du dessin sur un papier appliqué derrière le carton. Passez ensuite de la poudre rouge au-dessus des contours avec un tampon, vous traverserez ainsi les piqûres et vous obtiendrez le dessin sur l'enduit.

Telles sont les exigences du procédé à la fresque ; ajoutez que cette méthode admet exclusivement l'emploi des couleurs dites terres naturelles ; les couleurs minérales sont interdites, les sels de chaux contenus dans l'enduit pourraient les altérer. Un peintre à fresque doit donc être doublé d'un chimiste.

Ainsi, que de difficultés à vaincre, que d'efforts pour mener à bien l'entreprise, mais en revanche, quand l'échafaud est enlevé, quand d'en bas l'artiste contemple sa vision réalisée en formes contingentes sur les parois du temple, quel plaisir pour lui de constater que ces images aux colorations blondes et distinguées empruntent à la pierre où elles s'identifient une sorte de force tranquille et durable. Il lui semble qu'au lieu

d'être surajoutées comme une parure extérieure, elles soient incorporées au monument et que les sentiments humains, suivant la belle expression de Charles Blanc, aient pénétré la substance de l'édifice.

Il faut entendre et voir Baudoüin racontant, dans son langage coloré comme son pinceau, les heures de satisfaction intime, qui sont la vraie revanche des jours d'appréhension et la récompense des laborieux intelligents. Modeste comme tous les vrais artistes, il éprouve sûrement une secrète fierté de pouvoir triompher en un genre inaccessible aux ignorants et aux malhabiles.

Ne l'oublions pas, d'ailleurs, Baudoüin n'est pas arrivé du premier coup à la fresque. Son *Histoire du blé*, en 1882, était peinte, nous l'avons vu, sur toile marouflée. La même année et de la même façon, il exécutait les figures du foyer du Théâtre-des-Arts de Rouen, placées entre les baies des portes et des fenêtres : *Mélodie*, *Danse*, *Chanson*, *Idylle*, *Orphée*, *Symphonie*, *Musique héroïque*, *Drame lyrique*, représentations symboliques de mérite artistique inégal. Ceux de ces personnages peints dans les tons clairs sont évidemment supérieurs aux sujets établis dans des colorations soutenues. Quoi qu'il en soit, ces peintures conviennent au style ambiant et concourent agréablement à la décoration de la salle.

Plus finis, plus pensés, sont les envois au Salon de 1885 et de 1886 : *Fiançailles*, *Travail*, *Famille*, toiles destinées à la décoration de la salle des Mariages de la mairie de Saint-Maur-les-Fossés, qui valurent à

l'auteur un premier prix et une deuxième médaille de la Société des Artistes français.

En 1887, Baudoüin, hors concours, expose aux Champs-Elysées le *Chemin de halage* et les *Maraîchers ;* puis il entre dans les rangs de la Société nationale des Beaux-Arts et devient sociétaire.

A partir de cette époque, c'est au Champ-de-Mars que nous devrions analyser les innombrables productions sorties de son atelier. Vous imposerais-je, à l'aide des livrets de la Société nationale, l'énoncé d'une compilation fort longue et non moins aride ? Pendant seize ans, Baudoüin a exposé cinq ou six toiles chaque année : des paysages, des sujets de genre, des études et surtout des portraits.

Dans ce riche patrimoine, attestant une fois de plus la puissance de travail de notre artiste, je rappelle le souvenir de *Fin de journée*, *Matinée d'octobre*, *Glaneuse*, *Enfant endormi*, 1891 ; *Repas des petits glaneurs*, *Dans les blés*, en 1892 ; *Mare normande*, en 1898 ; *la Traite*, *Pâtis du soir*, en 1899 ; *Baigneuse*, *la Brise*, *Etudes*, en 1901.

Les portraits sont légion. L'Académie nous dispensera de copier dans le catalogue ces insipides mentions : Mlle X..., M. Z... ; portrait de M. P. G..., de Mme D. C..., de M. l'ingénieur K. U... et du docteur R.-A. M... Ceux de vous, Messieurs, qui connaissent à Rouen les portraits faits par Baudoüin chez son ami le graveur Manchon, savent à quoi s'en tenir sur la valeur de ces morceaux exquis dont nous vanterons sans réserve la sincérité et la justesse : qualités de lumière, de légèreté

de touche, de transparence et d'harmonie ; aisance dans le métier, matières variées, pâtes limpides. Sans connaître le peintre, on voit que ses préférences sont pour les blondes ; toutes les fois qu'on lui amène un modèle jeune et gai, on est sûr de tenir un petit chef-d'œuvre.

Hâtons-nous de le suivre à nouveau dans sa ville natale et de rappeler les importantes commandes dont il a bénéficié à Rouen, car Baudoüin a toujours donné tort au proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. »

1892. — Décorations du vestibule de la Bibliothèque municipale : cinq grandes toiles marouflées, exécutées plutôt comme des tableaux que dans le style large de la peinture murale. — *Histoire du livre* en quatre tomes. Au nord, *le Signe :* deux de nos ancêtres appartenant aux races lointaines, découvrent avec surprise, à l'orée d'un bois, sur une pierre druidique, un signe tracé par un anonyme. (Exposé au Champ-de-Mars, 1892).

Au Sud, *le Papyrus :* rivage ensoleillé sur lequel aborde le vaisseau de l'Orient ; des savants d'Egypte développant aux yeux émerveillés de l'Occident la sheda jusqu'alors ignorée des Européens.

A l'Ouest, *l'Imprimerie :* un coin des ateliers Cagniard, délicate modernité grise et mauve, agrémentée par des portraits.

Le Manuscrit : le cloître de Saint-Wandrille où lisent des bénédictins entourés de manuscrits.

Enfin, au-dessus de la porte d'entrée, vers la rue, *l'Apothéose du livre*, figure de femme aux yeux intelligents, nature pensive, née de penseurs ; c'est le por-

trait de Mlle Alfred Dumesnil, de Vascœuil, devenue la femme du peintre.

1896. — Décoration de la salle du Conseil municipal : peintures à la détrempe exécutées sur place et directement sur le plâtre en même temps que le travail du mouleur et de l'architecte, M. Trintzius, en collaboration constante par conséquent avec toutes les parties de la décoration en ronde bosse. Ensemble harmonieux où tous les éléments accessoires se subordonnent à l'œuvre du peintre.

Six sujets synthétisant l'histoire communale de Rouen.

1° *Saint Victrice fondant la première basilique rouennaise au Ve siècle*, paysage des bords de la Seine côté Canteleu, ciel clair, tonalités rousses, l'évêque, entouré de bannières violettes, s'avance vers la foule inclinée... femmes, enfants vêtus de peaux de bête;

2° *Rouen au temps de Louis XII*, paysage de bords de Seine côté Sainte-Catherine, navires à quai, mâts et banderolles, groupes de promeneurs élégants, travailleurs, marins exotiques, colorations solides, de la vie, du mouvement;

3° *Une vieille rue de Rouen où la corporation de Rouen jure de défendre ses privilèges*, personnage principal vêtu de brun, montrant à tous la charte respectée;

4° *La noblesse faisant amende honorable devant la bourgeoisie normande*, 1335. Episode du sire de Préaux lisant à cheval la décision de la justice royale blâmant l'arrestation de Robin Legras, portraits connus,

entre autres celui de notre confrère M. le docteur Pennetier;

5° *Siège de Rouen par les Anglais sous Henri V*, soleil couchant, murs crénelés en ruines, plaques de neige sur les terrains, pauvres gens au pied des remparts, les vieillards, les bouches inutiles, ceux qui ne comptent plus pour la défense; fière expression des délégués rouennais prenant le parti de résister par la force et le désespoir aux propositions humiliantes du vainqueur;

6° *Les engagements volontaires en* 1792 *sur le parvis Notre-Dame*. Estrade adossée au portail, un commissaire recevant les engagés, foule contenue par les bonnets rouges; au premier plan, un vieillard exhortant son fils à partir.

Sans parler des études préparatoires, l'établissement de ces six sujets représente, vous le comprenez, une somme de recherches et de travail défiant toute comparaison. Un pareil effort suffirait à distinguer à lui seul la vie d'un peintre. Que n'ai-je ici le temps d'étudier de près ces pages de l'histoire rouennaise et de me demander avec vous s'il était d'autres évènements célèbres dans notre vieille cité qui eussent mérité quelque place à côté des scènes choisies par l'artiste. Contraint de résumer plutôt que de commenter, j'obéis rapidement à l'ordre chronologique et j'arrive à l'année 1898 : Travaux de la Chambre de commerce.

Au plafond du cabinet du président, Baudoüin a placé *la Seine et ses affluents*, dont il a bien voulu donner l'esquisse à l'Académie. Vue de bas en haut

dans l'aspect qui lui était destiné, la toile est d'excellente tenue, le personnage du premier plan, l'enfant qui l'accompagne, forment opposition au groupe de la Seine, de la Marne, de l'Oise et de l'Eure. C'est frais et jeune, mais j'ose le dire, toutes proportions gardées, votre esquisse a autant de couleur et de charme que le plafond de M. le Président.

Dans la salle de la Bibliothèque de la même Chambre, c'est *l'Apothéose de la cité*. En haut, Rouen appuyée sur un cartouche à ses armes et étalant les replis de sa robe dorée. Des figures allégoriques lui font cortège, ici la Seine vue de dos, plus loin, la Science, les Arts, l'Industrie. Au-dessous, s'envolant en forme de guirlande, l'Espagne chargée de raisins, l'Amérique ornée de gerbes, la Suède, la Norwège..., symboles suffisamment caractérisés et exempts de la banalité d'attitude qui fait trop souvent tomber de pareilles allégories dans le lieu commun.

1900. — Tympans du porche au petit Lycée de Joyeuse.

L'Étude et *la Récréation*, peintures à la détrempe.

L'Étude : une jeune femme abritée sous un dais de feuillage..., groupe d'enfants pyramidant autour d'elle, un écolier assis les mains sur les genoux, un gros luron fièrement campé, vu de dos, un vase antique pour boucher le trou de gauche.

La Récréation : même disposition, la femme est levée ; elle descend vers le spectateur pour réconcilier deux gamins après une bataille ; derrière elle, un arbre au tronc puissant. Enfants jouant au cerceau, aux billes ;

quelques portraits d'élèves fort connus des lycéens.

Même année. — Ecole primaire de filles, rampe Beauvoisine : peinture à fresque sur une vieille façade en galandage ; panneaux verticaux avec cartouche, branches de laurier, panneau central représentant une jeune fille blonde, lisant. Palette composée surtout de terre, d'ombre et d'ocres.

1902. — Tympan semi-circulaire du passage de l'ancienne Cour des comptes.

L'Arbre de vie, fresque reprise à l'œuf. Au centre, un énorme pommier chargé, pour la circonstance, de fruits et de fleurs tout à la fois. Ciel bleu par trouées, hommes nus maniant la bêche, deux femmes, l'une vue de face élaguant les branches, l'autre se profilant sur le fond dans ses vêtements de veuve, élancée, immatérielle, type Puvis de Chavannes ; à droite, un paysan, le portrait de l'auteur.

1903. — Deux panneaux à fresque sur la façade de la Bourse du travail : *les arts de la Force*, *les arts de l'Intelligence*.

Dans le premier, des forêts rousses, ciel bleu, bûcherons au travail, forgerons demi-vêtus maniant le marteau ; au premier plan, un vieillard tirant une barque échouée.

Dans le second, cadre d'arbres roux, mer bleue, groupe de femmes : l'une manipulant un engin d'électricité, d'autres sont penchées sur un globe terrestre ; une jeune fille se parant d'une rose personnifiant l'art de la mode. Palette rousse et bleue.

Enfin 1904. — Décoration de la chapelle Sainte-

Anne, édifiée à Bolbec par les soins de M. Desgenétais.

De l'extérieur de l'édifice, nous n'avons rien à dire ici, puisque le pinceau de Baudoüin n'y apparaît pas. Pénétrons donc à l'intérieur et écoutons un de nos plus distingués confrères, M. Louis Deschamps, qui a bien voulu réserver à l'Académie une description détaillée d'une des entreprises les plus récentes et les plus louables du peintre rouennais.

« La tonalité générale est celle de l'ocre claire.

« A défaut de la patine du temps, qui donne à nos vieilles églises les tons adoucis qui conviennent si bien au recueillement et à la prière, l'on ne saurait imaginer pour un temple neuf et fraîchement décoré, une tonalité qui convienne mieux que celle de murs et de verrières aux jaunes et bruns harmonieusement fondus qui tamisent la lumière, lui enlèvent sa crudité pour n'en retenir que les colorations les plus douces et les plus chaudes.

« Dans une décoration de cette nature, il semblerait que la monotonie soit à craindre, l'artiste y a heureusement obvié par la variété des motifs décoratifs.

« Ce sont d'abord deux larges frises se déroulant tout le long de l'édifice en deux longs rubans de fleurs et de feuillages. La frise inférieure sur fond brun clair est encadrée d'une double bordure de dessins géométriques que mettent en relief leurs vigoureuses teintes rouges. Les feuilles d'un vert pâle, les fleurs aux larges pétales roses ou blancs, jettent une note très claire, mais discrète, que font ressortir les tons plus accentués, plus bruns et plus rouges de la frise supérieure.

« Les mêmes motifs de feuillages encadrent chaque verrière.

« Aux quatre coins de l'arc triomphal se dressent les images des saints protecteurs de l'église. Saint Louis, le patron du fondateur, M. Louis Desgenétais ; saint Augustin, le patron de son père, M. Auguste Desgenétais, le chef d'une maison connue dans la France entière et au-delà ; puis, dans le transept, saint Joseph, saint Martin, sainte Agnès, sainte Catherine.

« Au-dessus des verrières, sont représentées les scènes suivantes de la Vie du Christ : « la Rencontre au temple de Siméon avec Marie portant l'Enfant-Jésus »; « le Christ sortant triomphant du tombeau », « l'Ascension devant les disciples prosternés », « la Descente du Saint-Esprit ».

« Mais des compositions plus importantes attirent vite l'attention. C'est, à l'entrée de l'église, dans une petite chapelle baptismale, le Christ baptisant lui-même un enfant que lui présente l'Eglise sous les traits d'une femme au long manteau d'or. Le père et la mère qui ont donné à l'enfant la vie naturelle, agenouillés, demandent au Christ de lui donner la vie surnaturelle ; le Christ montre d'une main le Ciel d'où vient cette vie nouvelle dont l'eau, qu'il verse de l'autre main, est le symbole.

« Dans le transept de droite, le fond entier est consacré à la vie de sainte Anne. Au premier plan, on la voit tenant un lys et conduisant par la main la petite fille qui sera plus tard la Vierge Marie. Dans un coin, un jeune berger la contemple en gardant ses moutons ;

de l'autre côté, une femme prie ; sans doute Elizabeth. Dans les cieux, les anges portent, dans un immense linceul, le corps d'une femme endormie, c'est Anne, la vénérable aïeule de la Sainte Famille, qui va recevoir la récompense de ses vertus.

« Au fond de l'abside, « l'Assomption de la Vierge portée par des anges » ; au-dessous, une longue théorie de prophètes, d'apôtres et de saints ».

A cette description, notre honorable vice-président a bien voulu joindre deux photographies permettant de se faire une idée, sinon des couleurs, du moins de la disposition d'ensemble. Vous êtes ainsi à même d'estimer l'ampleur du dernier travail officiel de M. Beaudoüin en Normandie. Depuis, il a décoré trois chapelles à Beaune, en Bourgogne, l'hôtel de M. Hanon, à Bruxelles, et la grande salle de son manoir de Vascœuil, où il habite avec sa femme pendant l'automne. L'amour de la fresque est passé chez lui à l'état de passion ; quand il en parle, citant les Italiens dont il a les procédés, et élevant son sujet à la hauteur d'une thèse, on se prend à partager son enthousiasme. Selon lui, la fresque, comme il la pratique, résiste aux injures du temps, à la pluie, au brouillard. Il s'est même amusé à peindre sur un enduit préparé à la chaux hydraulique. Il l'a recouvert d'eau ; la peinture n'a pas bougé. Aussi, entrevoit-il un avenir où, même en Normandie, le pays humide par excellence, l'ornementation des maisons sera ainsi transformée, et à bon marché, ajoute-t-il, car les couleurs en poudre, le sable et la chaux ne coûtent guère. « Savez-vous, s'écriait notre artiste,

combien j'ai dépensé de couleurs en tout pour Sainte-Anne, 40 francs, pas un sou de plus! » Nous serions loin de compte, s'il eut employé les tubes de Lefranc ou mieux les tubes d'Edouard!

Ne lui dites pas que la matité de la fresque la rend inférieure à la peinture à l'huile, il vous racontera ce qu'il a fait à Vascœuil. Au pied d'un mur, un superbe iris se dressait vigoureux dans sa parure de velours violet et de satin jaune. Baudoüin arrive, enduit le mur, peint à fresque un autre iris, cousin germain du premier, et de loin les visiteurs s'y trompent. L'iris à fresque et l'iris vivant ne se distinguaient plus.

Passez-moi le mot, un décorateur de cette trempe méritait à son tour d'être décoré ; personne ne fut donc surpris le jour où il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Complétons le bilan de cette fortune artistique exceptionnelle en indiquant que Beaudoüin a fait soixante-dix dessins pour *Graziella*, *le Tailleur de pierre de Saint-Point*, et *Raphaël*, de Lamartine.

*
* *

Il est temps de résumer cette physionomie rouennaise, si intelligente, cette vie si active, si féconde, si pleine de perpétuelle jeunesse, de bon sens, de franchise esthétique.

Aussi bien, toutes les œuvres dont nous venons de parler se ressemblent-elles par la couleur, par la pondération de l'ordonnance, par la façon large et précise de dessiner, par la facilité de son travail, par la transludicité du clair obscur, par la convenance du geste.

Les ombres intenses opposées aux lumières vives lui sont inconnues. Par tempérament, il préfère plutôt exalter ses lumières, et chercher ses valeurs dans le clair absolu, plutôt que de les atteindre par le repoussoir et la juxtaposition du noir et du blanc. Cet instinct, répondant à son état d'âme, devait infailliblement le conduire à la fresque qui proscrit les violences de contraste dans l'éclairage du sujet. Sa touche lui ressemble, elle n'a rien de mordant et de dur, elle est souple, aisée, distinguée, élégante, elle s'abandonne volontiers au modelé dans la pâte. Ses formes ont de la santé, il y fait couler le sang plutôt qu'il n'en exagère l'ossature, tantôt il les enveloppe dans l'ambiance, tantôt il les circonscrit par un contour indépendant et soigneusement accusé comme par un plomb de verrière.

Sans atteindre au niveau de Puvis de Chavannes, Baudoüin a su se faire une place à part dans le monde des arts. On a dit que sa peinture manquait de caractère, c'est une erreur. Sans doute, l'accent ému, le sens dramatique ou pathétique n'a pas chez lui l'intensité de vibration de certains génies. Sa muse trop en ailes se pose parfois d'un pied un peu léger sur les rives où elle plane, et surtout sur les rives où elle descend ; on voudrait, dans certains cas, la voir insister au lieu d'effleurer ; mais quel aimable poète ! quel vaillant chanteur de la chanson du pinceau, quel instinct de l'harmonie, de la ligne et des couleurs, quelle foi allègre dans le beau de l'art et le beau de la nature. Plus que tout autre, hormis son maître, il a su employer la fresque en la modernisant, c'est là l'originalité

et le caractère de son talent, fait plus de sentiment et de gaieté que de mélancolie et de profondeur.

Les conditions de l'existence se sont modifiées, le temps n'est plus aux grandes actions publiques, aux héroïsmes antiques. Comme disait un de mes anciens professeurs de seconde, on écrira notre histoire contemporaine avec de l'encre de « la petite vertu ».

L'*aurea mediocritas* domestique et bourgeoise a pris une place prépondérante, l'éducation s'est fait publique, la socialité s'est épanouie, Baudoüin a vu dans les accidents ou même les incidents de cette vie nouvelle, des spectacles moins solennels que ceux donnés par les générations disparues et plus conformes d'ailleurs aux tendances de son esthétique ; il les a trouvés dignes d'être perpétués par la représentation durable sur la pierre, rien que pour y inscrire une date, reproduire des costumes, des mœurs, des tendances; il a poussé cet esprit de modernisation le plus loin possible, puisqu'il a voulu, dans des représentations typiques, introduire des portraits d'individualités vivantes au lieu de copier des modèles anonymes. C'est ainsi qu'il a rajeuni la fresque, et en procédant de la sorte, il est resté le Français de son époque.

Ce Rouennais doit donc être tenu en estime par sa ville natale. En entrant dans notre Compagnie, il a fait honneur à l'Académie comme l'Académie lui faisait honneur.

LE THÉATRE ENFANTIN

ENVISAGÉ COMME PROCÉDÉ PÉDAGOGIQUE

Par M. le Dr MERRY DELABOST

MESSIEURS,

Il y a vingt et quelques années, durant un séjour à Cauterets, j'assistais volontiers, dans l'après-midi des journées chaudes, aux représentations d'un Guignol installé en plein air, sous les frais ombrages d'un parc.

Le directeur du Guignol était pourvu d'une imagination fertile ; ses compositions étaient gaies, humoristiques ; il laissait volontiers des conversations s'engager entre les personnages en scène et les jeunes spectateurs pressés autour de son minuscule théâtre, et ces dialogues, qui révélaient parfois chez ces derniers de l'esprit naturel et une remarquable vivacité de réparties et d'à-propos, me divertissaient fort.

Je n'avais jamais, jusque là, eu l'occasion d'assister à ce genre de spectacle ; ce fut pour moi une révélation.

Je fus surtout extrêmement frappé de l'attention soutenue que tous, sans exception, même les plus petits, prêtaient aux scènes qui se déroulaient devant eux, du

goût, j'allais presque dire de la passion, des enfants pour les choses du théâtre.

Je me dis alors qu'on pourrait sans doute utiliser ce goût et cette attention pour les instruire en les divertissant ; que les facéties de Polichinelle, fonds le plus ordinaire des représentations, et les coups de bâton qu'il distribue si libéralement à tous, femme et belle-mère, juges et gendarmes, pourraient être remplacés avec avantage par des exemples moins brutaux et de meilleur goût ; que les imaginations juvéniles, les fraîches mémoires des spectateurs seraient tout aussi bien impressionnées par des spectacles plus instructifs et moralisateurs, à la condition, toutefois, de ne point cesser d'être amusants.

Dans sa dédicace au Dauphin, La Fontaine, parlant des fables d'Esope, dit que, si l'apparence en est puérile, ces puérilités servent d'enveloppe à des vérités importantes.

Grâce à cette enveloppe, le théâtre enfantin devait, me semblait-il, se prêter à faire pénétrer dans l'esprit et la mémoire des vérités qui, présentées sous d'autres formes, risqueraient d'être moins bien accueillies et moins bien retenues.

Mais, à cette époque, mes occupations étaient trop absorbantes pour me laisser les loisirs de donner suite à ces idées. Ce ne fut que beaucoup plus tard, après ma promotion au grade de grand-père, et ma retraite des fonctions de directeur de l'Ecole de médecine, que je pus reprendre ce projet, inspiré par le Guignol de Cauterets.

Je devins alors constructeur de théâtre, directeur, machiniste, décorateur, costumier, auteur dramatique et metteur en scène.

Ce qui, pour un illustre poète, avait été un art, fut pour moi un métier, difficile parfois, jamais fastidieux. Je me sentais, à l'avance, si amplement récompensé de mes efforts par la joie de ceux à qui ils étaient destinés que je trouvais, dans ce travail, une distraction, un délassement aux fatigues professionnelles.

Bien des tâtonnements et des essais infructueux m'eussent été épargnés si, dès mes débuts, j'eusse pu connaître une publication spéciale fort intéressante, intitulée : *Mon Théâtre*. Mais, alors que ces débuts remontent maintenant à plus de cinq ans, la publication dont je parle ne date que du commencement de 1905. Peut-être existait-il, déjà, d'autres publications du même genre ; je ne les connaissais pas et dus m'orienter à travers les ténèbres.

La tâche serait considérablement plus facile pour ceux qui, mieux informés, désireraient suivre la même voie.

Sauf qu'il me semble utile de vous avertir que le grand théâtre de Lilliput mesure environ 0 m. 50 dans sa plus grande dimension, c'est-à-dire en largeur, entre cour et jardin, comme disent les gens du métier, je ne vous dirai rien du matériel.

C'est du point de vue pédagogique seul que je me propose de vous entretenir.

Bien qu'il ne s'agisse que de sujets tout à fait simples,

terre-à-terre, enfantins même, en concordance avec l'âge des destinataires, j'ose espérer qu'ils ne vous trouveront pas indifférents.

C'est qu'en effet, sous ces dehors puérils, se cachent des questions d'éducation et d'instruction auxquelles tous vous vous intéressez ; et puis encore, parmi mes honorables confrères, je compte un nombre respectable de grands-pères, et d'autres qui, sans doute, sont en passe de le devenir.

Les grands-pères ne sont-ils pas indulgents par destination ?

Si, bravant les dangers des coulisses, ils veulent bien m'accompagner sur la scène, en regardant par le trou du rideau, ils apercevront des figures animées, des joues roses, des yeux brillants de joie dans l'attente du spectacle. Ils s'imagineront voir d'autres petites têtes qui leur sont chères.

C'est l'illusion sur laquelle je compte, Messieurs, pour me valoir votre bienveillante indulgence.

Les fables de La Fontaine furent le premier objet de mes préoccupations pédagogiques. Ne furent-elles pas composées en vue de l'éducation du Dauphin ?

On les fait apprendre aux enfants, même très jeunes, et, certes, je suis bien loin de blâmer cette pratique ; elle était conseillée par Platon qui voulait qu'on fît sucer les fables avec le lait et recommandait aux nourrices de les apprendre à leurs nourrissons.

Auprès de ses protégés, ceux que je vise sont presque des vieillards ; et pourtant, il faut bien convenir que,

sauf d'assez rares exceptions, ils ne saisissent pas toujours la signification de ce qu'ils apprennent par cœur. La récitation des fables leur est utile surtout à titre de sport mnémonique, de gymnastique intellectuelle ; mais ce n'est que plus tard que la plupart d'entre eux, se les rappelant avec plaisir, en feront l'application à toutes sortes de circonstances de la vie.

Ne vaudrait-il pas mieux que *tous* pussent, en même temps, les apprendre et les comprendre ?

Le théâtre devait, à mon sens, permettre d'atteindre ce résultat en mettant sous leurs yeux, d'abord, la fable elle-même, lorsque cela est possible, puis des scènes de la vie réelle correspondant à celles que le fabuliste a placées dans un monde fantastique qui déroute leurs intelligences juvéniles.

Ce fut la méthode que j'adoptai.

Trois fables vont me servir à montrer comment je procédai : *le Corbeau et le Renard ; le Héron ; le Chêne et le Roseau.*

LE CORBEAU ET LE RENARD

Le rideau se lève sur un décor de forêt. Pendant qu'une voix, d'en haut, débite les vers, les personnages de la fable agissent.

Le public aperçoit un corbeau perché sur une branche. Il tient au bec un fromage dont l'odeur a dû se répandre au loin, car, bientôt, on voit apparaître, dans la clairière, un renard qui, la tête tantôt baissée, tantôt relevée, semble flairer l'alléchant parfum. Il ne tarde pas

à en découvrir la provenance. Peut-être, au fond du cœur, préférerait-il au fromage l'animal emplumé qui en est l'heureux possesseur; mais les raisins sont trop verts, je veux dire la branche trop élevée, et un renard sage se contente de peu quand il ne saurait avoir davantage. C'est donc au seul fromage qu'il s'en tient. Ses adroites flatteries, en même temps qu'un fil dissimulé derrière un portant, font ouvrir le bec du corbeau ; le fromage s'en échappe, et.... sur les conseils avisés du renard et les regrets tardifs de sa naïve victime, le rideau s'abaisse.

Bientôt il se relève et, du fond du théâtre, on voit s'avancer à pas comptés, jusque sur l'avant-scène, un personnage correct, en habit noir et cravate blanche. C'est le régisseur général, chargé de parler au public.

Nos spectateurs, n'ayant pas la ressource d'un programme qui les renseigne sur le titre de la pièce, le nombre d'actes qui la composent, les personnages qui y figurent, le régisseur général leur en tiendra lieu.

Après avoir fait savoir que la pièce qui va être représentée est une comédie en un acte, intitulée : *Corvaux et Vulpin*, il présente, un à un, les principaux acteurs ; ceux-ci se groupent autour de lui, afin de donner le temps au public de les bien connaître et de suivre en connaissance de cause le développement de la pièce.

Lorsque, après les trois coups traditionnels, le rideau se lève de nouveau, on se trouve en présence d'un site moins sylvestre : la cour d'un pensionnat.

C'est l'institution de M. Pelloux, « homme sévère mais juste », avait-on, jadis, coutume de dire à la suite d'un vocable de même consonnance.

On est en récréation. Dans le fond du théâtre, une foule d'élèves jouent, courent, crient, jettent des balles et doivent faire beaucoup de bruit.

Deux d'entre eux, pourtant, moins agités que leurs camarades, devisent sur l'avant-scène. Nous savons déjà, par le régisseur général, que l'un d'eux se nomme Vulpin. Il s'étonne de ne pas voir en récréation son ami Corvaux, et apprend que celui-ci a été demandé au parloir par sa mère, qui ne manque jamais de lui apporter force gâteaux....

« Qu'il partage avec ses camarades ? » interroge Vulpin.

« Oh ! pour cela, non. Corvaux est trop gourmand. »

Une pensée criminelle germe aussitôt dans la cervelle de Vulpin. Avec impatience, il attend le retour de Corvaux, qui ne tarde pas à apparaître, tenant à la main un gâteau.

C'est bien ce qu'avait prévu le rusé compère : il se précipite au-devant de son camarade et le sollicite de montrer ses remarquables talents de sauteur. « Il n'a jamais vu son pareil, sauts en hauteur, sauts en longueur, sauts d'obstacles. C'est épatant : une souplesse et une vigueur de jarrets comme personne dans la pension. »

Très flatté dans sa vanité, Corvaux va, sur le conseil de son ami, déposer son gâteau sur un banc dont on aperçoit le bout dans la coulisse, puis se livre à un sport

frénétique. Quand il est à bout de souffle, il cherche des yeux Vulpin pour jouir de son triomphe et solliciter ses applaudissements. Mais Vulpin n'est plus là. « Comment se fait-il ? Où peut-il être ? » Un soupçon naît dans l'esprit du crédule Corvaux. Il court au banc sur lequel il a déposé son gâteau. Hélas ! le banc y est toujours, mais le gâteau n'y est plus !

Attiré par le bruyant chagrin du pauvre dévalisé, M. Pelloux, « homme sévère mais juste », se fait expliquer l'affaire ; puis il montre à Corvaux que, s'il a mérité un premier prix de saut, ce mot peut s'écrire tout aussi justement en trois lettres qu'en quatre, car il vient de prouver qu'il n'avait absolument rien compris à la fable *du Corbeau et du Renard*, récitée le matin même ; autrement, il se serait tenu en garde contre les flagorneries de Vulpin, qui s'est joué de sa vanité, comme le renard de celle du corbeau.

Sur ces entrefaites, Vulpin, ayant achevé de manger le gâteau de son camarade, fait sa rentrée. M. Pelloux, « homme sévère mais juste », en profite pour lui faire une semonce qui dépasse un peu les limites de la fable, afin de lui faire comprendre que, parce qu'un animal sans conscience avait mangé un fromage volé au corbeau, qui lui-même l'avait volé, il ne s'ensuit pas qu'il eût le droit, lui, doué de raison, de manger un gâteau qui ne lui appartenait pas. S'il voulait faire une niche à un camarade gourmand et vaniteux, il devait se contenter de cacher son gâteau, mais non pas le manger.

Débitée sur une scène par une marionnette, la petite leçon de morale de M. Pelloux est, incontestablement,

écoutée d'une oreille moins distraite qu'elle ne le serait, dite par un professeur.

N'est-ce point une démonstration de l'utilité pédagogique du théâtre ?

LE HÉRON

Pour la fable du *Héron*, la scène représente un paysage champêtre. Une rivière coule d'un côté à l'autre. Quand je dis « coule », c'est une manière de parler. En réalité, pour éviter les accidents, le décorateur a substitué à l'eau du papier glacé.

Les spectateurs voient sortir de la coulisse un animal au long bec emmanché d'un long cou. Un fil tutélaire, descendant du cintre, le soutient, fort heureusement, car les mouvements alternatifs dont sont animées ses longues jambes seraient sans doute impuissants à le faire avancer. D'une allure majestueuse, il arpente les bords fleuris du fleuve. Diverses espèces de poissons se présentent à lui successivement.

Le héron les contemple du haut de sa grandeur et se contente de légères inclinaisons de tête.

Ce grand seigneur dédaigne les mets qui viennent, à contre-temps, solliciter sa gourmandise.

Cependant, les heures s'écoulent ; la faim arrive : plus de poissons. Le héron commence à regretter de n'avoir pas avancé le moment habituel de son repas.

Inconscient du danger, un limaçon s'avance en rampant. Le héron, affamé, va, sans doute, faute de mieux, se précipiter sur cette proie et n'en faire qu'une bouchée ! Mais la toile tombe, juste à point pour épargner

aux spectateurs la vue de ce festin peu distingué et à l'impresario la honte de ne s'être révélé qu'un très médiocre émule de Vaucanson.

Nouvelle apparition du régisseur général. Il vient annoncer au public que les célèbres artistes du grand théâtre de Lilliput vont avoir l'honneur de représenter *la Héronne*, comédie en trois actes, et il en présente les principaux acteurs.

Ce sont, d'abord, un oncle et une tante, avec leur neveu et leur nièce.

Ceux des spectateurs qui auront assisté à une représentation de *Corvaux et Vulpin* reconnaîtront, sans doute, sous les traits de l'oncle, une vieille connaissance, M. Pelloux ; c'est lui, en effet, avec cette différence, toutefois, que, toujours juste, il n'est plus du tout sévère ; c'est même, suivant une expression consacrée, un oncle gâteau.

Puis le régisseur présente divers personnages, entre autres un Pierrot, un pâtissier et une marchande de jouets.

La scène se passe à La Rosière, dans une foire champêtre, à laquelle les hasards d'une promenade ont conduit M. Pelloux, alors en villégiature à Forges-les-Eaux.

Au premier acte, on aperçoit un théâtre forain, sur les tréteaux duquel Pierrot fait la parade ; une boutique de pâtissier, et un bazar à treize sous.

Désireux d'être agréables, M. et Mme Pelloux offrent à leurs neveu et nièce spectacle, gâteaux et jouets. Le

petit garçon, très accommodant et de joyeuse humeur, accepte tout ce qu'on lui propose. Plus difficile, la nièce trouve le spectacle sans attraits, les gâteaux peu appétissants, les poupées défraîchies.

Sans nul doute, on rencontrera mieux dans une autre partie de la foire ; elle y entraîne sa tante.

Le second acte nous montre la fillette cherchant son idéal, sans guère de chances de le rencontrer, car on est, en plein, dans le marché champêtre, où se vendent bestiaux, légumes et fruits ; et, comme elle ne se soucie ni des uns ni des autres et que la faim commence à la tourmenter, elle se met à regretter le pâtissier, le bazar, et, plus encore, le théâtre, dont on a fait l'éloge devant elle.

Toujours aux ordres de sa capricieuse compagne, la bonne tante consent à retourner au premier emplacement ; c'est là, d'ailleurs, qu'on doit retrouver M. Pelloux et son neveu, à la sortie du spectacle.

Le troisième acte nous reporte donc dans le décor du premier ; mais la journée est avancée ; la marchande de jouets a vendu tout ce que contenait sa boutique ; la baraque de Pierrot est fermée, la représentation terminée ; le récit que fait le frère du plaisir qu'il y a goûté augmente encore les regrets de sa sœur. Elle va pouvoir, sans doute, se dédommager chez le pâtissier ; hélas ! il ne possède plus rien, qu'une brioche sèche et dure, datant de quatre jours au moins, qu'il n'ose mettre en vente

La fillette la réclame pourtant ; elle a si faim et si

soif! Elle va pouvoir la ramollir, pense-t-elle, dans un verre de vin. Tout le vin est vendu !!

M. Pelloux, juste et point sévère, lui fait remarquer qu'en se montrant trop difficile, elle a fait comme le héron, dont elle lui avait si gentiment récité la fable. Elle est *une héronne*.

Les pleurs de la petite fille ont vite fait d'attendrir son cœur d'oncle gâteau, et il la console en lui promettant qu'on va faire un excellent dîner à Forges. L'équipage s'est, en effet, avancé pour le retour. Mais, pour sauvegarder l'amour-propre du Vaucanson de pacotille, nos quatre personnages n'y prendront place que derrière le rideau.

LE CHÊNE ET LE ROSEAU

La fable *du Chêne et du Roseau* nous conduit sur les humides bords des royaumes du Vent, dans un site champêtre où nous retrouvons la rivière déjà vue. On aperçoit un chêne gigantesque, dont les rameaux touchent le ciel (à 35 centimètres du sol). Il s'apitoie sur la complexion délicate du pauvre petit roseau qui, à quelques pas de lui, s'incline au moindre souffle.

L'orgueilleux colosse ignore que, lorsque le vent cesse de souffler, un fil élastique ramène l'arbuste dans sa position première.

Confiant dans la vigueur de son ressort, le roseau écoute avec un certain scepticisme les condoléances de son puissant voisin et lui répond sur un ton légèrement sarcastique.

A ce moment, le vent redouble ; ses sifflements stri-

dents sont accompagnés d'éclairs, d'éclats de tonnerre, et d'une pluie diluvienne.

Terrifiés par cette tempête, nos spectateurs voient le géant des forêts s'écrouler d'une façon lamentable, alors que le frêle roseau reste debout, préservé de la catastrophe par son fil de caoutchouc.

Le rideau tombe.

Même pour un machiniste inexpérimenté, la mise à la scène de la fable n'offrait aucune difficulté. Il en fut tout autrement quand l'auteur dramatique improvisé dut, au moyen d'une pièce de comédie, faire comprendre aux abonnés du théâtre de Lilliput la signification de ce dialogue entre un arbre et un arbuste.

Pour que le théâtre puisse produire les résultats pédagogiques désirés, il est presque indispensable de faire tenir les principaux rôles par des personnages en rapport d'âge avec les spectateurs.

Les enfants s'intéressent aux faits et gestes des acteurs qui représentent leurs goûts, leurs défauts et leurs qualités. L'attention reste, alors, toujours en éveil.

Mais il n'en est plus de même lorsque le sujet de la pièce sort de ce cadre enfantin.

Cette raison m'avait déjà fait renoncer au thème primitivement choisi pour l'adaptation à la scène de la fable du *Héron*.

Ce dernier devait être figuré par un certain baron de Sotorgueil ; très infatué de sa personne, il commençait par refuser de magnifiques situations qu'on lui offrait,

estimant qu'aucune d'elles n'était à la hauteur de son mérite, puis, atteint par des revers de fortune, en était réduit, pour vivre, à solliciter un poste infime.

Les enfants n'y eussent rien compris ; je m'en rendis compte et abandonnai, pour un autre sujet, ma pièce déjà presque achevée.

La même difficulté, les mêmes exigences se reproduisaient pour adapter à la scène la fable *du Chêne et du Roseau*. Mais mon imagination demeurait stérile.

Très heureusement, un précieux concours, qui m'avait été déjà fort utile pour *le Héron*, et dont je suis très reconnaissant à Mme Ménat, directrice de l'Ecole normale, me fut encore gracieusement offert. De jeunes et fraîches imaginations, servies par une solide instruction, s'exercèrent sur ce thème : « Faire comprendre à de jeunes enfants, à l'aide d'un récit emprunté soit à l'histoire, soit à la vie de chaque jour, le sens de la fable *du Chêne et du Roseau*. »

Dans aucune de ces narrations (il n'y en avait pas moins d'une trentaine), je ne trouvai le sujet *enfantin* après lequel je courais ; mais j'y rencontrai, du moins, beaucoup d'excellentes idées qui m'aidèrent à sortir d'embarras.

J'eus alors recours à un procédé extra-physiologique bien connu, qui consiste à ouvrir l'entendement par la vue, à faire pénétrer dans les oreilles et la mémoire, par l'intermédiaire des yeux, les connaissances et vérités qu'on désire inculquer à ses auditeurs.

En d'autres termes, sachant combien les enfants aiment les spectacles brillants et bruyants, j'essayai de

remplacer la naïveté du sujet par l'agrément de la mise en scène. Nos spectateurs assisteront à un déploiement de forces considérable. Une armée, deux armées même ne seront pas trop.

La pièce est un drame historico-fantaisiste, en trois actes, dont le titre est : *le Seigneur et le Bûcheron.*

Il se passe vers l'an 1350 (1).

Au premier acte, le décor représente un paysage champêtre, animé par la présence de moissonneurs, de pâtres, de bestiaux. Sur la scène, près de sa rustique cabane, se tient un bûcheron, et, dans le lointain, on

(1) A cette époque, vivait un sire de Coucy, Enguerrand VII, en conflit (il est bien permis de le supposer par ce temps de guerres continuelles) avec le possesseur du fief de Pierrefonds, dont le domaine était voisin du sien.

Si, à la même époque, il n'y avait pas un seigneur de Pierrefonds, du moins la forteresse de ce nom existait.

Au XIe siècle, le domaine appartenait à une famille Nivelon ; le château-fort était édifié sur une colline, au sud-ouest du village, où se trouve la ferme du Rocher.

La famille Nivelon s'éteignit vers 1185 ; Pierrefonds fit alors retour à la Couronne de France.

Vers 1390, Charles VI, roi de France, donna le domaine de Pierrefonds, avec tout le Valois, à son frère Louis d'Orléans. Ce prince fit reconstruire la forteresse très importante qui existait antérieurement (2).

L'auteur de la pièce a supposé que le château, reconstruit par Louis d'Orléans vers 1390, avait été détruit en 1350, dans une guerre entre les seigneurs de Coucy et de Pierrefonds.

L'hypothèse de cette guerre n'a rien d'invraisemblable. Elle fournit un moyen de faire comprendre aux enfants le sens de la fable, et, en même temps, de leur donner quelques notions historiques, tout en les amusant par une pièce à grand spectacle.

(2) *Dictionnaire d'Histoire et Géographie* de Dézobry et Bachelet.

aperçoit, sur une roche escarpée, un château féodal : celui de Pierrefonds (un peu rajeuni pour la circonstance, le décorateur s'étant servi de gravures représentant le château reconstitué de nos jours par Viollet-le-Duc).

Le seigneur de Pierrefonds, en promenade, avec une nombreuse escorte, qui est supposée restée dans la coulisse, pénètre sur la scène avec deux hallebardiers, ses gardes du corps. Il y rencontre le bûcheron et le plaint de sa situation misérable, le comparant à un frêle roseau toujours secoué par les vents, pendant que lui-même, comme un chêne séculaire, ne redoute aucun orage.

La réplique du bûcheron est le reflet de celle du roseau, et, comme celle-ci, réserve l'avenir.

Juste à ce moment arrive, à bride abattue, un chevalier revêtu de son armure. C'est un des vassaux du baron : il vient prévenir son suzerain que son ennemi héréditaire, le sire de Coucy, arrive avec une armée nombreuse.

Le seigneur s'éloigne à la hâte pour mettre son château en état de défense ; et, bientôt, arrive l'avant-garde ennemie. L'orgueilleux Coucy (1), tout bardé de fer, fait son entrée sur un superbe cheval noir, que des connaisseurs trouveraient peut-être un peu petit pour son cavalier ; mais nos spectateurs n'y regarderont pas de si près.

L'armée défile et parade devant son chef : on voit

(1) Sa devise, attribuée à l'un de ses ancêtres, Othon IV, était : Roy ne suis, ne prince, ne duc aussi : je suis le sire de Coucy.

tour à tour des hallebardiers à pied, avec de brillantes armures, et des bombardiers à cheval, avec leurs canons dont la ressemblance avec ceux de cette époque est d'ailleurs assez vague.

En regardant avec attention, peut-être reconnaîtrait-on, dans cette succession ininterrompue de soldats, des guerriers déjà vus ; mais le grand public se montre-t-il donc si difficile quand il assiste aux cortèges de *la Juive* ou d'autres opéras ?

Lorsque toute l'armée est passée, il ne reste plus sur la scène que le pauvre bûcheron ; sa médiocrité le sauve du danger, et l'orage qui s'amasse passera sur lui, comme sur le frêle roseau, sans l'abattre.

Le rideau tombe.

Le second acte nous conduit dans une salle gothique du château de Pierrefonds. Le seigneur donne ses derniers ordres pour la défense de la forteresse, pendant que ses archers traversent la scène dans toutes les directions.

Mais un bruit insolite, terrifiant, se fait entendre. Un capitaine, qui arrive en courant, raconte à son maître une chose extraordinaire. L'ennemi continue de se tenir à une grande distance, bien au delà de la portée des flèches ; tout à coup, on a aperçu au loin une lueur bientôt suivie d'un bruit formidable, et, presque aussitôt, une énorme masse est venue s'abattre sur la herse, qu'elle a fortement ébranlée, ainsi que les chaînes du pont-levis.

Pendant ce récit, d'autres bruits semblables au premier se font encore entendre. Le chapelain, dont le savoir

est profond, pourra, sans doute, en indiquer la signification. Il arrive et explique qu'ils sont produits par une arme nouvelle, les canons-bombardes. Il n'y a pas lieu de s'étonner que le sire de Coucy, Enguerrand VII, la connaisse et l'emploie, puisqu'il est le gendre du roi d'Angleterre Edouard III, qui, le premier, en fit usage : d'abord, en 1327, dans une guerre contre les Ecossais ; puis, en France, aux sièges de Puy-Guilhem et du Quesnoy, et, enfin, à Crécy, où cette arme lui assura la victoire sur le roi de France, Philippe VI.

A ce moment, un homme d'armes vient annoncer que la herse est détruite, la chaîne brisée, le pont-levis abaissé, et que, sans doute, l'ennemi va en profiter pour donner l'assaut.

La première pensée du seigneur de Pierrefonds est de se faire massacrer avec toute la garnison, plutôt que de capituler ; mais, sur les sages avis du chapelain, et en raison de l'écrasante supériorité de l'armement de son ennemi, il se résout à user d'un stratagème : on entassera derrière la porte et les embrasures de la forteresse tout ce qu'on pourra trouver de substances combustibles et on y mettra le feu. A l'abri de cet incendie factice, toute la garnison pourra s'échapper par les derrières du château, que l'ennemi n'a pu entourer, et le seigneur retrouvera pour d'autres occasions plus favorables son armée intacte.

Le rideau tombe.

La pièce aurait pu se terminer là, sur la ruine du grand seigneur, comme la fable s'achève sur l'écroule-

ment du chêne. Mais, semblables aux lecteurs des romans-feuilletons, toujours anxieux de connaître la suite, au prochain numéro, nos jeunes spectateurs désirent savoir, eux aussi, ce que va devenir le seigneur de Pierrefonds, qui survit à son désastre.

Pour satisfaire leur curiosité, en même temps que pour leur faire saisir la moralité d'autres fables, telles que *le Lion et le Rat*, *la Colombe et la Fourmi*, l'auteur a ajouté un troisième acte, dans lequel on voit le seigneur de Pierrefonds sauvé par le pauvre bûcheron :

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Dans le lointain, l'incendie dévore le château ; si les spectateurs constatent que les flammes n'ont qu'une vague ressemblance avec celles d'un incendie véritable, du moins la fumée qu'elles sont supposées produire est-elle réelle ; il se pourrait même qu'elle eût des conséquences thérapeutiques aussi heureuses qu'inattendues, étant obtenue au moyen d'un papier antiasthmatique.

Enfin, on assistera à un nouveau défilé, — en sens inverse, — de l'armée de Coucy.

Je ne me dissimule pas que ce sujet de pièce est un peu sérieux pour les habitués du théâtre de Lilliput. Il eût été préférable d'en imaginer un en rapport avec leur âge. Néanmoins, comme ils sont tenus en éveil par la mise en scène, par les costumes militaires, et, surtout, par le bruit du canon, tous peuvent suivre les péripéties du drame, dont la contexture est extrêmement simple, et comprendre ses rapports avec la fable ; les plus âgés pourront, en outre, garder dans leur mémoire

quelques connaissances relatives au moyen-âge, à l'époque de l'invention de l'artillerie, etc.

La difficulté que j'éprouvai pour trouver un sujet de pièce capable de bien faire saisir à nos spectateurs le sens de la fable, me suggéra une idée que d'autres ont dû avoir avant moi, et qui, sans que je le sache, a peut-être été mise à exécution.

Ne serait-ce pas rendre un réel service que d'entreprendre la publication d'une édition de celles des fables qu'on fait le plus ordinairement apprendre aux enfants, édition dans laquelle chaque fable serait suivie d'un récit ou d'une petite scène qui transporterait l'action, du domaine de la fantaisie où l'a placée le poète, dans le cadre de la vie humaine, et, autant que possible, de la vie enfantine ?

Les enfants studieux, qui auraient ces livres entre les mains, les liraient avec d'autant plus d'ardeur qu'ils y trouveraient l'explication des fables, et les professeurs qui, par hasard, éprouveraient la même difficulté que moi à donner cette explication seraient tirés d'embarras.

Si la chose existe, qu'on veuille bien excuser mon défaut d'érudition.

Les trois exemples que je viens de citer suffisent à montrer quelle méthode j'ai suivie dans le but de faire comprendre et aimer les fables.

Cette méthode pourrait convenir à un assez grand nombre de fables, de La Fontaine ou d'autres poètes, mais non point à toutes. Je crois, d'ailleurs, qu'il fau-

drait se garder de trop généraliser cette manière de procéder ; il en résulterait une monotonie nuisible au succès de l'entreprise, qui veut *amuser* pour instruire et moraliser.

Mais ce même résultat peut être obtenu à l'aide de pièces dont on emprunterait le sujet soit à son propre fonds imaginatif, soit à des publications diverses.

Je me bornerai, à titre d'exemple, à analyser succinctement trois comédies, dont la trame m'a été fournie par de délicieux récits de Legouvé, de Ch. Deslys, et de MM. Paul et Victor Margueritte.

La main de bois, de ces derniers, transformée en *drame* en deux actes, est l'histoire d'un crime et de son châtiment exemplaire.

Incapable de résister à sa coupable passion pour les choux à la crême, Poum, après s'être laissé border dans son lit, a fait semblant de s'endormir. Puis, aussitôt sa bonne sortie, il se relève et se glisse, tout tremblant, dans l'office, où il sait trouver l'objet de son fatal amour.

Mais la justice immanente veille, et, au moment où, l'estomac repu, Poum se tourne pour regagner sa chambre, la porte du buffet se referme, pinçant un pli de sa blouse.

Poum, dont la conscience est fort troublée, car il n'est qu'un criminel d'occasion, s'imagine qu'une main vengeresse l'a saisi, et pousse des cris désespérés. Son père sort de la pièce voisine avec de nombreux amis ; et c'est devant cette imposante assemblée que

Poum est reconnu coupable de gourmandise, de vol et de mensonge. Quelle honte !

Pour comble de malchance, la peur effroyable qui a suivi de trop près sa gloutonnerie lui tourne le cœur, et l'infortuné ne conserve même pas le bénéfice gastronomique de sa faute.

Est-il supposable qu'après avoir vu, de leurs yeux vu, ce châtiment aussi sévère que mérité, les abonnés du théâtre de Lilliput soient jamais tentés de dérober à leurs parents des choux, fussent-ils à la crême ?

Avec un récit de Legouvé (1), *la Probité dans l'enfance*, devenu pièce en deux actes, nous nous trouvons en présence d'une faute plus grave, car c'est non seulement du sucre qu'un enfant a dérobé, une fois par hasard, mais encore de l'argent que, sur les conseils d'un camarade vicieux, il s'est mis à voler, et d'une manière continue, dans le porte-monnaie de sa mère. Celle-ci a découvert le véritable auteur des larcins ; mais, en présence de son mari et de son fils, elle feint de croire que le coupable est un petit domestique, fils de vieux et honnêtes serviteurs de la famille.

Très affligé de voir devenu voleur cet enfant qu'il croyait héritier de la probité de ses parents, le mari déclare qu'il va écrire au père et l'engager à mettre son fils dans une maison de correction.

A ces mots, mû comme par un ressort, le jeune garçon, sautant aux pieds de son père, lui crie, avec un

(1) *Nos fils et nos filles.*

mélange effrayant de sanglots et de larmes : « Je ne veux pas ! Tu n'iras pas ! Tu n'écriras pas ! Joseph est innocent ! C'est moi ! C'est moi seul le coupable ! »

Le père est tombé sur un fauteuil, anéanti. Sa femme le ramène à une appréciation plus exacte et moins sombre de la situation, en lui disant, après le départ de l'enfant : « Il vous a dit vrai. Il est coupable ; je le savais ; j'ai cru comme vous qu'une leçon terrible était nécessaire. J'ai tenté l'épreuve. Si cruelle qu'elle ait été, je m'en applaudis. Son aveu, et surtout la manière dont il a fait cet aveu effacent un peu sa faute à mes yeux.

La faute était d'un enfant ; l'aveu est d'un homme. Le fond même de son âme s'y est montré, et cette âme n'est pas basse. Calmez votre chagrin, mon ami. Nous avons écrasé la tête du serpent... Votre fils sera digne de vous. »

Le père pardonne et, modifiant quelque peu un mot célèbre : « Je te promets, dit-il, d'oublier ce qui s'est passé, mais, à une condition, c'est que tu te le rappelleras toujours ! »

Une exquise nouvelle de Ch. Deslys fait le sujet d'une comédie en trois actes. Le récit est intitulé : *Une leçon*. Il m'a paru que ce mot sonnerait mal aux oreilles de nos abonnés de théâtre, et je lui ai substitué un titre en rapport avec le vocabulaire habituel des écoliers : *Une mauvaise farce*.

C'est, en effet, une mauvaise farce que font à un pauvre pêcheur, le père Mathurin, trois garnements

qui, sans intention méchante d'ailleurs, et par simple gaminerie irréfléchie, jettent ses poissons à la mer et mettent un soldat de plomb au bout de sa ligne.

L'un d'eux connaît le pêcheur et sa famille ; il désapprouve les actes de ses camarades mais n'a pas la fermeté de les empêcher.

Au second acte, son père, qui en a eu connaissance, lui adresse de vifs reproches, lui fait comprendre que la faute, qui cause préjudice à un brave homme, est d'autant plus grave qu'elle a été commise par des enfants ayant reçu une bonne éducation, n'ayant eu que de bons exemples sous les yeux : qu'il ne lui suffisait pas, à lui, de ne point prendre part à une mauvaise action, qu'il aurait dû avoir le courage de s'y opposer, fût-ce même par la force ; et il exige qu'il aille faire des excuses au père Mathurin.

L'enfant regimbe, car il est vaniteux, et se croit, lui, fils de bourgeois riches, trop au-dessus d'un pauvre paysan pour lui faire des excuses.

La situation est dénouée par l'arrivée du père et de la mère Mathurin. Le pêcheur a tenu à rapporter l'argent qui lui avait été versé à titre d'indemnité, car tous ses poissons, renversés dans une flaque d'eau sans communication avec la mer, ont pu être repêchés, et il n'a subi aucun dommage.

La mère Mathurin a voulu accompagner son mari pour défendre « le p'tit monsieur, parce qu'il n'est pas fier comme les autres p'tits baigneux, c'ti-là, et que quand il a d' l'argent pour s'acheter des gâteaux, il le donne aux malheureux. Un p'tit jeune homme qui fait

cha n'est pas capable ed' fai du mal à d' pauv' gens. V'là c' qu'a voulait dire. »

L'enfant, ému, se jette dans les bras de la mère Mathurin, en avouant sa faute, puis, après une courte hésitation, dans ceux du vieux pêcheur qui lui dit : « L' premier poisson que j' prendrai, ça s'ra pour vous. Autrement ça n' serait pas juste, comme dit not' juge de paix. »

La paix est faite, et si bien faite qu'au troisième acte, une dizaine d'années plus tard, nous retrouvons le « petit baigneux », devenu un grand jeune homme, servant de parrain au premier né de son ami, le petit-fils du père Mathurin; et... tous les invités s'en vont au baptême, aux sons joyeux des cloches et clochettes, en chantant le chœur des Montagnards de *la Dame blanche*.

Permettez-moi de faire observer, au risque de me répéter, que les leçons de morale qui se dégagent de ces scènes, vécues, pour ainsi dire, devant eux, frappent l'esprit des jeunes spectateurs d'une manière plus vive, et sans doute plus durable, que ne le ferait un récit ou une lecture.

Or, que de défauts, insignifiants chez de jeunes enfants, et dont parfois même, à tort, les parents et les amis s'amusent, qui, lorsqu'on les a laissés prendre racine et se développer, font de l'adolescent ou de l'homme mûr des êtres insupportables!

Qu'on fasse passer devant les yeux des enfants des peintures vivantes de leurs défauts les plus habituels,

en les mettant à même d'en apprécier les côtés fâcheux qu'ils ne soupçonnaient même pas, et l'on fera naître, chez certains d'entr'eux tout au moins, le désir de s'en corriger.

Le théâtre est donc un excellent moyen de moralisation pour l'enfance.

On peut encore le faire servir à son instruction de la manière la plus simple, sans même qu'il soit besoin de pièces de comédie.

Rien qu'avec des décors bien choisis on trouve matière à enseignements, très attentivement écoutés. Comme unique exemple, j'indiquerai *la Banquise*, éditée par le journal *Mon théâtre*, dont j'ai déjà parlé.

La toile de fond représente un paysage polaire, avec une aurore boréale ou australe ; sur la scène se trouve un navire bloqué par les glaces, donnant l'illusion d'un relief étonnant ; des montagnes de glace forment les coulisses.

Transformé pour la circonstance en conférencier, notre régisseur général, toujours en habit noir, malgré le froid polaire, et une baguette à la main, donne aux spectateurs l'explication de ce qu'ils aperçoivent ; sans effort, fatigue ni ennui, ceux-ci apprennent ce qu'on appelle un iceberg, une banquise, une aurore boréale ; sans qu'ils soient tentés de s'endormir, ils entendront raconter les principaux épisodes des voyages de Nansen, de Nordenskjold, du Dr J. Charcot.

Sans doute, avec de bons livres, des gravures et des leçons de choses on obtient des résultats semblables ;

mais il me paraît incontestable que les facultés des jeunes spectateurs sont plus vivement exaltées encore par des exhibitions sur le théâtre, avec une marionnette pour démonstrateur.

L'intérêt se trouve accru par des changements de coloration, qu'on réalise facilement à l'aide de papiers translucides, surtout si l'on dispose de lampes électriques; on figure ainsi des levers ou des couchers de soleil, des lueurs d'incendie, et même des éclipses de soleil ou de lune. Les phénomènes atmosphériques, la pluie, le vent, les éclairs, le tonnerre, sont également de puissants auxiliaires.

Ces indications ne sont, est-il besoin de le dire, que de simples jalons destinés à guider les premiers pas des personnes qui désireraient suivre cette voie. Il y aurait beaucoup d'autres choses à ajouter, mais je n'ai que trop abusé déjà de votre patience, Messieurs, et je m'arrête. Il ne m'a fallu, croyez-le bien, rien moins qu'une foi robuste dans l'indulgence de tous mes confrères, et plus spécialement de ceux qui pratiquent *l'art d'être grand-père*, pour avoir osé vous entretenir, et si longuement, de ces puérilités.

PROJETS DE RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Par M. PAULME

Mes chers confrères du Bureau, sur l'instigation de de notre aimable archiviste, m'ont joué le mauvais tour de renvoyer à mon rapport le travail dans lequel M. Faguet a résumé les conclusions de l'Académie française sur les projets de réforme de l'orthographe.

Sans doute, je dois l'honneur de cette désignation au dépôt récent d'une protestation que vous avez bien voulu faire vôtre dans notre séance du 24 février dernier et dont vous n'avez pas perdu le souvenir.

Mais, en vérité, je n'ai rien des qualités nécessaires pour vous parler avec quelque compétence des travaux dont il s'agit : c'est à l'un des philologues, à l'un des savants que vous comptez dans vos rangs qu'il eût fallu confier le soin de dépouiller le rapport de M. Faguet, à l'un de ces maîtres en l'art d'écrire que vous possédez, et qui unissent la science, l'érudition à la méthode comme au style ; et vous avez préféré, par une spirituelle fantaisie, demander un simple compte rendu à un volontaire amateur de littérature. Ne vous plaignez

point si vous êtes mal servis ; c'est à vous que le mauvais tour sera joué.

Tel cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne lui-même.

Je n'ai point à vous rappeler la campagne ardente que depuis quelques années ont entreprise un certain nombre de professeurs et d'hommes de lettres pour ce qu'ils appellent « la réforme de l'orthographe ».

Vous avez tous présents à la mémoire les multiples articles publiés à ce sujet, et si j'en juge par l'unanimité avec laquelle vous vous êtes associés, Messieurs, à la motion que j'avais déposée sur votre bureau, vous étiez, non du côté de ces réformateurs plutôt révolutionnaires, mais avec ceux qui s'en tenaient à l'orthographe, telle que l'a faite « l'œuvre lente et féconde du temps, de l'usage et du goût de chaque génération ».

Vous serez donc très satisfaits, je pense, de constater que notre grande sœur aînée, l'Académie Française, tout en « reconnaissant qu'il y a des simplifications désirables et possibles à apporter dans l'orthographe française », a repoussé la plus importante partie des modifications proposées par la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.

Car les partisans des réformes avaient réussi à mener leur campagne avec assez d'entrain pour décider le gouvernement de la République à s'émouvoir : et le Ministre de l'Instruction publique, comme tout bon Ministre qui sait son métiér, s'était empressé de constituer une Commission dont M. Faguet, non sans

quelque malice académique, se plaît à répéter, à chaque ligne de son rapport, le titre, un peu long et prétentieux, de « Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe ».

Constatons toutefois que cet « organe », ce « mécanisme » n'a pas le « rendement » qu'en avaient attendu et espéré les promoteurs de son installation et de son fonctionnement. Le principe même, sur lequel s'appuie et d'où est comme partie, dit M. Faguet, cette Commission : *Rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique, la parole écrite de la parole parlée*, n'a point été appliqué par elle avec la rigueur.... d'un principe. Non seulement la Commission ne va pas jusqu'au bout du chemin qu'elle ouvre, mais encore elle se défend à plusieurs reprises d'y vouloir aller.

Eh bien ! — et je suis pas à pas, Messieurs, le rapport de l'Institut — ce principe, l'Académie française l'écarte résolument. « Elle pense qu'il n'y a rien de plus arbitraire qu'une orthographe phonétique ; que la phonétique varie de génération en génération. »

L'argument est irréfutable pour tout esprit non prévenu : il suffit de penser aux différences d'accentuation, aux variétés de prononciation des mêmes mots dans les diverses provinces de notre chère France pour être convaincu que s'il y a unité de langue comme unité de patrie, il y a, certes, multiplicité de phonétique. Le cadet de Gascogne ne prononce point comme le gars normand, le Marseillais de Provence comme l'habitant de Lille en Flandre, et le Parisien, qu'il soit natif de la rue du Bac ou du boulevard de Belleville, « accentue » de

toute autre façon que le Lorrain de Nancy et le montagnard des Vosges.

Il se produit là, tout naturellement, le résultat que, dans son histoire de la langue française, Littré constate au point de vue de la formation des mots.

« Quand le latin eut définitivement effacé les idiomes indigènes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, la langue devint *une* pour ces trois pays, mais le parler vulgaire y fut respectivement différent.... Si le latin n'avait pas été parlé dans chaque pays d'une façon particulière, les idiomes sortis de ce parler latin n'auraient pas de caractères distinctifs; ils se confondraient. Mais ces Italiens, ces Espagnols, ces Gaulois, conduits par le concours des circonstances à parler tous le latin, le parlèrent chacun avec un mode d'articulation et d'euphonie qui leur était propre. »

Donc « que, si l'on admettait le principe de la conformité de l'orthographe à la prononciation, ce serait *plusieurs* orthographes françaises qu'il faudrait établir et consacrer, sans qu'on pût du reste en fixer le nombre ! »

Notre immortel Molière n'avait-il point déjà comme préparé cet argument pour les défenseurs de l'orthographe du XXe siècle dans l'amusante scène du *Bourgeois gentilhomme ?*

M. JOURDAIN (*au maître de Philosophie*).

Apprenez-moi l'orthographe.

LE MAITRE DE PHILOSOPHIE.

Pour bien suivre votre pensée et traiter cette matière en philosophe, il faut commencer par une exacte connaissance des lettres et de la différente manière de les prononcer toutes....

Mais si l'Académie française écarte l'orthographe phonétique, elle se confesse très attachée à l'orthographe étymologique dont la Commission ne veut pas se préoccuper.

L'Académie ne méconnaît point que dans les recherches de l'origine des mots, dans les efforts faits pour rattacher la langue dérivée à la langue primitive, on a pu être parfois maladroit.

« Mais est-ce une raison, dit-elle, pour abandonner cette manière de faire? N'y a-t-il pas lieu de la garder en y apportant seulement plus de méthode et plus de savoir exact? Le moment est-il bien choisi pour travailler à effacer le souvenir des origines de notre langue? » Non, surtout si l'on envisage l'intérêt supérieur de la diffusion, de ce que Rivarol appelait « l'universalité » de la langue française. L'Académie ne s'est donc pas émue de voir qualifier de *pitoyable*, par la Commission, l'argument étymologique.

Et, d'autre part, elle attache également beaucoup de prix à la « physionomie des mots » qui, dit-elle encore, fait partie de la beauté même de la langue et, en une certaine mesure, la constitue. Dans cette langue élaborée en cinq ou six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur en soi, son individualité ; il est, selon l'expression du poète, un « être vivant » qu'on mutilerait en modifiant son orthographe.

Ne semble-t-il pas que la *scintillation* des étoiles s'éteindrait si l'on écrivait désormais *cintilation*?

Au surplus, l'Académie est d'avis que l'objection la plus sérieuse à l'adoption des réformes demandées « est

encore le bouleversement qu'elles apporteraient dans toutes les habitudes des Français ».

L'on affirme bien qu'on appliquera ces réformes avec modération, avec tempérament.

Quelques précautions qu'on y mette, il ne faut point se faire d'illusions sur les résistances instinctives ou volontaires, sur la longueur du temps qui sera nécessaire pour faire accepter au public la nouvelle orthographe et déraciner des habitudes vieilles de plusieurs siècles.

Même en se bornant aux modifications — très restreintes par rapport aux projets et aux désirs des néo-orthographistes farouches — proposées par la Commission, quelle incertitude, quelle anarchie, pendant une durée impossible à définir !

Avez-vous songé, Messieurs, à ce qu'une décision de ce genre — si jamais l'Ad-mi-nis-tra-tion s'avisait de la sanctionner et de l'imposer, comme le demande si libéralement un membre de l'Institut qui n'a point assez de blâme et de reproches pour le rapport « anonyme » de l'Académie, M. Louis Havet (1) — apporterait de trouble dans l'industrie du Livre. Obligerait-on, par commissaire de police, tout imprimeur d'un nouvel ouvrage ou d'édition nouvelle d'un ouvrage ancien, à se conformer par ordre à l'orthographe réglementaire ?

C'est pour le coup que l'on entendrait retentir, comme dans le dialogue de Boileau (2), les plaintes des pauvres libraires ruinés soit à ne plus vendre les ouvrages im-

(1) Lettre publiée dans le *Temps* du 11 avril 1905.

(2) Fragment d'un dialogue contre les modernes qui font des vers latins.

primés en vieille orthographe, soit à ne pas vendre du tout ceux imprimés selon la nouvelle !

Que serait-ce si les intransigeants — dont est M. Louis Havet — qui trouvent l'Académie rétrograde, « routinière, incohérente, vieille, dénuée de sens » (ce sont les galants qualificatifs que dans sa ferveur de néophyte ce membre de l'Institut prodigue à ses confrères), arrivaient à faire triompher l'orthographe, complètement *rationnelle*, complètement phonétique, avec le renouvellement devenu nécessaire de l'alphabet ? Quel admirable moyen de « simplifier » les études !

La littérature elle-même, dont les intérêts, du moins aux yeux de l'Académie — glisse ironiquement le rapporteur — sont dignes de quelque considération, n'éprouverait-elle point une gêne matérielle certaine, un embarras profond, dans une transformation si étendue de l'orthographe, telle que d'aucuns la rêvent. Et l'Académie rappelle cette opinion de Renan, exprimée, dit-elle, avec une animation inusitée chez lui : « Le mot est pour moi non pas seulement un son, mais une forme très précise, de lignes nettes, non sans beauté ; je le vois se lever devant moi, se détacher, et, détruit en sa forme, je le chercherais en vain et j'en serais dénué, comme s'il avait disparu. »

En fin de compte, le rapporteur, en quelques lignes d'une fine ironie, constate que, dans les conclusions de son travail, la Commission *chargée de préparer la simplification de l'orthographe* se reproche à plusieurs reprises de manquer de logique — « et sur ce point, ajoute-t-il, il paraît difficile de la contredire, —

ce qui sera dit, non point pour la moquer, mais pour montrer dans quels embarras on se jette quand on touche à quelque chose qui, étant l'œuvre des temps successifs, n'est point logique à la vérité, mais, aussi, ne peut guère recevoir la logique comme remède ».

Et après avoir signalé le grand nombre « de confusions de mots entre eux, après quoi la Commission chargée... etc., semblait courir, ce qui a paru contestable comme procédé de simplification », l'Académie approuve la tendance à supprimer dans certains mots les lettres doublées, — critique quelques nouvelles « graphies » très choquantes adoptées par la Commission, alors que d'autres innovations, qui le seraient moins, ont été négligées, — souligne l'arbitraire à peu près absolu de ces altérations et de ces maintiens, et précise, dans deux paragraphes assez étendus, celles des modifications proposées que la Haute Compagnie rejette et celles qu'elle accepte.

Il m'est difficile, Messieurs, de vous les faire connaître. La lecture « orale » en serait longue et fastidieuse : seule, la lecture « visuelle » vous en pourra être fructueuse et utile.

Mais vous écouterez avec un vif intérêt les considérants qui accompagnent ces conclusions.

« L'Académie française, ne se liant par aucun des principes généraux et impérieux qui sont si gênants quand on en arrive à l'application ; considérant même qu'il lui est presque interdit d'en avoir, puisqu'elle est avant tout greffier de l'usage ; voulant donc être respectueuse de l'usage établi et ne le guider, ce qui est

aussi son rôle, que très doucement et discrètement ; croyant qu'il est bon, — et pour ne pas rompre la suite de l'histoire et même pour ne pas rendre plus difficile aux étrangers qui savent le latin l'intelligence de la langue française, — de respecter l'orthographe étymologique là où elle est et quand elle est réellement étymologique ; tenant compte des réclamations très légitimes des artistes littéraires concernant la physionomie des mots, quand cette physionomie est consacrée par la manière dont les grands écrivains les ont écrits,

« A rejeté et accepté ce qui suit » :

L'esprit qui a inspiré ces raisons, simplement et nettement déduites, est bien le même qui vous dictait, il y a quelques semaines, la protestation dont vous retrouvez, Messieurs, l'écho autorisé dans le rapport de l'éminent M. Faguet.

Avec une modestie, consciente de sa valeur et de son autorité, l'Académie française se qualifie, en matière d'orthographe, ce qu'elle est en matière de linguistique, le « greffier de l'usage ».

On ne saurait mieux dire, ni mieux préciser son rôle et son devoir.

Et il faut espérer que le Ministre devant lequel les révolutionnaires de lettres ont porté leurs revendications, et à l'intervention de qui M. Havet n'hésite pas à recourir contre les réserves prudentes et sages de l'Académie, — car, dit spirituellement un homme de lettres, journaliste plein d'humour, le dernier argument des anarchistes de sa sorte, c'est toujours l'appel au gendarme, — ce Ministre aura le grand bon sens,

trop rare, de ne pas toucher à la liberté du mot français, tel que nous l'ont légué, dans son allure et dans sa forme, nos devanciers et nos aïeux.

Et vous me permettrez de terminer cette rapide et bien imparfaite analyse en vous lisant les derniers vers d'un petit poème — car les poètes, gardiens de la Beauté, s'élèvent eux aussi pour la défense des mots — que l'auteur de *Cyrano de Bergerac* écrivait hier, d'une plume alerte.

Il imagine s'être attardé, la nuit, dans sa bibliothèque, et, tout d'un coup, au milieu de l'obscurité, entendre des mouvements anormaux dans l'armoire où sont enfermés les mots.

Il prête l'oreille....

« On nous fait d'horribles choses ! »
Criaient sous les rideaux verts
Les mots qui sont dans les proses,
Les mots qui sont dans les vers....

Et c'est un concert de plaintes, de gémissements, de lamentations qu'entend le poète impuissant et désolé.

Et le jour parut.

NOTES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

Par M. l'abbé TOUGARD, membre correspondant.

Les moindres trouvailles dans l'histoire littéraire ne doivent pas être négligées par les travailleurs qui en sont favorisés. Mais une note discrètement ajoutée à quelque bonne biographie suffit presque toujours à fixer ce progrès tel quel de nos connaissances. Par ces temps en effet de florissante critique, aussi fine qu'approfondie, *Mes petits sont mignons* serait tout au plus pardonnable à quelque vieux hibou arriéré.

Trois lignes avaient donc grossi une précédente annotation, sans arrière-pensée d'en tirer une notice. Mais M. Ch. de Beaurepaire, un bon juge malgré sa bienveillance extrême, ayant estimé que la chose mérite quelque publicité, il m'a semblé que l'Académie ne serait pas fâchée d'en recevoir la primeur.

I

Enrichissons donc d'un fleuron philologique la modeste couronne littéraire d'un homme aujourd'hui bien oublié. Ce qu'on en sait se réduit d'ailleurs à peu de de mots, qui suffisent néanmoins à montrer en lui l'un

des principaux personnages de l'Eglise de Rouen durant le premier tiers du XVIIe siècle.

Adrien Behotte, « du diocèse d'Evreux, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine et grand archidiacre de Rouen, vicaire-général en 1627 (1) », a joui d'une grande considération dans le Chapitre de Rouen.

Vicaire-général de la grande aumônerie de France dès 1622 (2) et, suivant l'abbé Guiot, syndic général du clergé de Normandie, Behotte, fils de Simon Behotte, bourgeois de Louviers, et de Marguerite Turgis, était né dans cette ville en 1578 (3). Il fut trois fois député aux Etats de la province, en 1607, 1614 et 1637. Le Chapitre apprit le 13 avril 1638 que le grand archidiacre était mort le 10 à Paris, « où il se trouvait pour les affaires de la province ». Il y fut inhumé dans l'église de Saint-Barthélemy.

Son testament léguait à la cathédrale « plusieurs volumes de fort bons livres » (4) et lui mérita le titre

(1) *Inventaire sommaire des Archives départementales*, G. 21.

(2) Ce renseignement et plusieurs autres ont été recueillis à mon intention par M. l'abbé Jouen, au cours de ses belles études sur nos annales diocésaines.

(3) Tout ceci est dû à MM. Lerenard-Lavallée, président du tribunal civil de Bernay, et Hébert, bibliothécaire de Louviers ; sur une première information prise à la Bibliothèque nationale par M. Ch. Bréard. La famille Behotte était, au milieu du XVIe siècle, honorablement connue à Louviers, où Simon était bailli, Etienne échevin, et Nicolas receveur des deniers municipaux.

Au commencement du XVIIIe siècle, Noël Behotte était bourgeois d'Elbeuf. (*Cartulaire de Louviers*, t. III et IV, *passim.*)

(4) D. Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale*, pp. 166 et 371.

de bienfaiteur de la Bibliothèque capitulaire (1). Son portrait y fut mis le 30 avril 1650 avec celui du chanoine Le Prevost.

Cet archidiacre prit une part active à la vie littéraire de notre cité. Les registres capitulaires mentionnent le 6 mai 1609 son *Livre apologétique contre le nommé Rigault*. Il ne s'était pas imprimé sans difficulté : on y lisait une phrase contre de Thou (2).

Prince du puy de Sainte-Cécile en 1617 et juge aux Palinods, il y présenta en 1624 une poésie latine sur le prix que Mgr de Harlay venait de fonder. Il devint enfin (1632) prince de ces Palinods. Le 13 janvier 1637, il fut choisi avec Acarie et J. Le Prevost pour examiner et corriger les proses qu'on ajouterait au missel. Un mois après, il écrit à Urbain VIII une épître latine pour obtenir la confirmation de la fondation de 600 livres, que venait de faire Mgr de Harlay à la Bibliothèque capitulaire (3).

Voici maintenant un épisode tout à fait inconnu de la vie studieuse de Behotte.

(1) On a parfois dit qu'il en avait été conservateur. Le silence de l'abbé Langlois suffirait à en faire douter. Ce qui est plus décisif, c'est que ce titre ne lui était pas donné sur le portrait dont il va être question.

(2) Cette sorte d'index laïque avant la lettre surpasse les rigueurs du S.-Office. Constatons à cette occasion que Léon XIII a fait effacer de l'Index l'*Histoire* de de Thou, malgré la double condamnation qui la frappait.

(3) La liste de ses écrits qu'ont naguère publiée les *Trois siècles palinodiques* (I, 94, note) ne cite pas deux pièces que la bibliothèque de Ch.-M. Le Tellier possédait : *Censura animadversionis* [D. Buthillerii] *per A. Behottium*. Rouen, 1613 ; in-8°. — *Défense du Chapitre de*

Il y a quelques semaines (c'est-à-dire vers la fin de novembre 1904) passait aux enchères, dans une vente publique de Rome, une édition de Stace qui parut digne d'attention (1). Peu de jours après, elle venait grossir une assez bonne collection de classiques aux portes de Rouen.

Qui eût jamais soupçonné qu'en traversant la ville, ce livre passait près du logis de l'un de ses collaborateurs ?

A la page 513 on a imprimé un billet dont voici la traduction : « Adrien Behotte à l'illustre Georges Turgot (2), proviseur du collège d'Harcourt, salut.

« J'ai collationné rapidement les livres de *la Thébaïde* avec deux volumes manuscrits, et il n'a pas semblé à propos de refuser aux hommes d'étude les variantes que j'ai notées : ainsi j'ai pris soin de les insérer dans cette édition vieille et nouvelle (*novantiquæ*)

Rouen, 1618 ; in-4°. Peut-être n'en diffèrent-elles que par un léger changement de titre, qui suppose sans doute deux éditions. — Léopold Marcel lui attribue encore : *Moyens contre M. Mésange, curé de Sahurs ;* 1627.

(1) En voici le titre complet : *Papinii Stercli Statii opera quæ extant. Placidi Lactantii in Thebaida et Achilleida commentarivs. Ex bibliotheca Fr. Pithoei, I. C. Collatis mss, veteribusque exemplaribus, recensuit partim nunc primum edidit Fr. Tilibroga* (pseudonyme de Lindenbrog), *adiectis variarum lectionum obseruationibus, indiceque vberrimo, — Parisiis, ex officina Plantiniana, apud Hadrianvm Perier, via Iacobæa. MDC. Cvm privilegio Regis christianiss.* In-4° de 536-116 pp. L'argument du douzième livre de la Thébaïde (p. 400) recouvre un texte bien différent.

(2) G. Turgot appartenait sans doute à la même famille normande que le célèbre économiste du XVIIIe siècle.

tout ensemble (1). Aucun signe n'indique chacun des manuscrits ; quand ils sont conformes, les lettres *mss* en préviennent.

« C'est à vous de préférence que je les adresse, vous qui avez droit de me faire rendre compte de mes loisirs et de mes occupations. Adieu. En votre maison d'Harcourt, le 1er août. »

Le privilège du roi, qui suit l'avis au lecteur, étant daté du 21 juin 1600, il est probable que Behotte écrivit en 1599. Il avait alors vingt et un ans.

Cette collation ne fut pas l'affaire de quelques heures, puisqu'elle fournit tout près de dix-huit cents variantes. Et ce qui rend cette tâche encore plus méritoire, c'est qu'environ deux cents remarques sont de vraies gloses plus ou moins développées. Il est bon d'en citer quelques-unes.

I, 157. *Emissus*. — « *Msurus*, sur la lettre *m* est tirée une ligne d'une autre plume que celle qui a écrit le livre. »

II, 76. *Illic*. — « Ce vers avec les trois suivants manque à un manuscrit. »

II, 142. *Gradum*. — « L'autre ms. *gradu*, mais d'une encre plus récente. Car cette première page étant plus d'à moitié altérée, on en avait comblé les lacunes. »

II, 556. *Infringens*. — « *Infigens*, mais récrit, la leçon primitive effacée ; on n'en voit que la rature. »

(1) Cette qualification est justifiée par l'éminent critique dont il va être parlé tout à l'heure : « Lindenbrog, dit-il, y a conservé plus que de raison le texte des éditions antérieures. »

II, 620. *Increpitans; unusque viri.* — « *Increpitansque minis, ne v.* Mais, pour ne rien cacher, le *que* avait été d'abord omis, puis inséré ; mais de même encre. »

Le jeune pensionnaire d'Harcourt ne prétendait offrir que deux variantes aux vers indiqués. En réalité, le lecteur du volume de 1600 en possède trois pour les passages où le texte de Lindenbrog ne concorde pas avec celui que Behotte avait sous les yeux. Bornons-nous à ces deux exemples :

II, 644. Ed. 1600 : *Menœten;* Behotte : *Menœtem, Menetam.*

II, 658. Ed. 1600 : *Sequeris timidœ;* Behotte . *Sequeris timide, timide sequeris.*

Comme il n'arrive que trop souvent à des travaux accessoires mais utiles, nos vingt-quatre pages de collation, intercalées entre la table du volume et le commentaire (116 pp.) de Domitius Calderinus sur les *Silves* (d'abord publié à Rome le 1er août 1475), ont si bien passé inaperçues que les bibliographes n'en ont point parlé. Et, parce que c'est surtout dans son pays qu'on n'est pas prophète, le *Stace* édité à Rouen par R. de Beauvais en 1613 n'en a pas profité. Ce petit volume n'est accompagné d'aucune préface ou avertissement quelconque; mais les variantes mêmes consignées en marge ne rappellent en rien Behotte ni son œuvre laborieuse (1).

(1) La librairie rouennaise ne dédaignait pas alors des classiques de troisième ordre. Dès 1612, elle mit au jour un Valérius Flaccus de petit format exécuté avec beaucoup de soin. Toutes les variantes

La *Behottiana collatio* finit toutefois par se faire, et à juste titre, une petite place dans l'outillage de la critique. Le monde de l'érudition la connaissait suffisamment en Allemagne pour que Dübner n'ait pas eu besoin d'en marquer l'édition, lorsqu'en 1837 il publia à Leipsick son *Stace* en 2 vol. in-8° (1).

« L'un des deux manuscrits collationnés, nous dit cet éminent humaniste, est celui de Leipsick ; et il est excellent » (2). Quant à l'autre, il reste encore indéterminé, à moins qu'il ne soit perdu.

Pour apprécier tout l'intérêt de la minutieuse recension exécutée par le futur archidiacre, il suffit de remarquer qu'environ deux siècles et demi plus tard, et après une dizaine d'éditions recommandables, Dübner ait encore pu les citer fréquemment dans les soixante pages de son savant commentaire.

A l'heure actuelle, le manuscrit inconnu demeure le principal attrait qui s'attache au petit monument de critique verbale élevé par Behotte. En effet, il n'y a guère moins d'un siècle qu'on a insisté sur l'attention

étaient accompagnées en marge de judicieuses conjectures et d'un choix de notes. Ce fut en revenant de Paris que l'éditeur anonyme (on soupçonne André Schott) prépara ce savant volume dans ses moments perdus. Le docte P. Burmann n'a pas dédaigné d'insérer sa préface dans la belle édition donnée à Leyde en 1724, in-4°.

On peut encore citer de Rouen le Martial de 1618 et le Phèdre de 1633.

(1) La *Nova scriptorum latinorum Bibliotheca*, que le professeur Charpentier dirigeait à Paris en 1845, ne fit que reproduire page pour page l'édition allemande.

(2) Comment Behotte n'a-t-il pas mieux déterminé ce *codex*, déjà employé par Bernartius ? C'est un petit problème qui reste insoluble.

que méritent les éditions primitives d'un auteur ancien, non pas seulement pour l'exécution matérielle du livre, mais encore pour la bonté du texte (1). Il a été reconnu que, pour un ouvrage de saint Augustin entre autres, les meilleures recensions modernes sont inférieures à une vieille impression. Ce fait, qui d'abord paraît invraisemblable, s'explique sans difficulté. Le manuscrit sur lequel la composition typographique s'est opérée, était parfaitement correct pour un passage altéré ailleurs. La publication faite, le manuscrit a disparu ou a cessé d'être examiné; et l'imprimé qu'il a fourni s'est trouvé réduit à quelques exemplaires, que ne recommandent ni l'éditeur ni le libraire (2).

Stace n'a guère attiré les méditations des lettrés depuis le joli mot de Géruzez qui préférait les *Silves* à ses autres ouvrages parce que le poète « n'y avait pas eu le temps de n'être pas naturel ». Mais s'il s'en fait quelque jour une publication aussi définitive que

(1) Par une multitude d'exemples, la Société des Humanistes français a constaté que, même pour des auteurs tout modernes, les réimpressions sont souvent infidèles. Et, à moins d'être procurées par un éditeur scrupuleux, il est fatal qu'il en soit ainsi : car souvent ces altérations atteignent à peine le sens ; par exemple, *il répondit* au lieu de « *il lui répondit* ». En soi, néanmoins, toute inexactitude demeure blâmable et doit surtout préoccuper dans les écrivains qui se sont piqués de beau style.

(2) L'helléniste Em. Egger regrettait que les volumes de la Patrologie ne satisfissent pas à toutes les exigences de la critique. Mais, on le voit, la parfaite constitution du texte ne saurait être obtenue qu'en confirmant la leçon des meilleurs manuscrits par la collation complète de toutes les éditions partielles.

puissent l'être les choses humaines, il faudra relire les notules d'Adrien Behotte (1).

Le bel exploit philologique de notre archidiacre excusera peut-être un mot sur l'humaniste bas-normand Robert Constantin, dont les ouvrages lexicographiques ne furent pas éclipsés par le *Thesaurus* même d'H. Estienne.

Son *Supplementum linguæ latinæ* (Lyon, 1573; in-4°; d'une correction typographique malheureusement insuffisante) mérite d'être signalé aux amis du vieux français. Il y a là, empruntés à divers patois, plusieurs centaines de noms de poissons, de coquillages et de fleurs. Que sont-ils devenus après trois siècles et demi?

Constantin cite comme termes rouennais : « crado », lire peut-être « cardo » (*apua*), « tumbe » (*cornuta*) et « salecoque » (*squilla*). Donnons aussi une mention au mot normand « pasquette » (*bellis*) devenu, par une intercalation inexpliquée, le français « pâquerette ». Enfin un lot de petits poissons s'appelait ici « de la menuise », collectif conservé en un autre sens dans la banlieue du Havre.

(1) A. Behotte est cité parmi les *Adversaria*, *Exercitationes*, *Lectiones* d'une soixantaine d'érudits, mis en vente au mois de janvier 1789 avec la riche bibliothèque de Soubise (n° 5637). On n'ose croire qu'il s'agisse de quelque œuvre inconnue. Car, un siècle plus tôt, les de Thou, qui avaient commencé cette grande collection, possédaient déjà deux écrits de notre archidiacre.

II

Voici maintenant un modeste volume in-12 (0,142 × 0,084) de quatre-vingt-huit pages, véritable bijou pour notre histoire locale, où la particularité la plus notable risquerait de passer inaperçue, bien qu'elle soit dans le titre : « CAROLI DE LA RUE E SOCIETATE JESU IDYLLIA. Vignette. ROTHOMAGI. *Typis* MAVRRIANIS, In officina RICHARDI LALLEMANT prope Collegium. M. DC. LXIX. »

Cinq auteurs se partagent ces quarante feuillets. Le P. de la Rue y occupe naturellement la plus large place par ses idylles latines (1) auxquelles sont jointes cinq strophes alcaïques de son confrère le P. Jacques Tourné, et six autres du P. Riguez, également S. J. (2), avec le sonnet de Bensserade (*sic*) « sur l'embrasement de Londres ». Mais pour nous, Rouennais, que disent tous ces noms à côté de celui du grand Corneille « *Tragicorum principem* », comme parle la dédicace du volume, épître de six pages. Le P. de la Rue, qui semble avoir vécu dans son intimité, y publie en outre une poésie latine sur la mort de Charles Corneille, fils du grand homme. Enfin P. Corneille lui-même y insère quelques pièces. C'est ainsi qu'il chante les victoires

(1) Crouslé a jugé assez sévèrement les vers latins des jésuites, et on ne peut dire qu'il soit absolument injuste. Mais cela prouve surtout que nos pères étaient moins difficiles que nous. Etait-ce un malheur ?

(2) Notre volume permettrait un peu plus de précision à la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* dans les notices sur ces deux poètes.

remportées par Louis XIV en 1667, dans une poésie de dix pages qui ne fait que traduire les beaux hexamètres des jésuites ; puis il écrit cinq strophes sur la conquête de la Franche-Comté et les met aussi en vers latins. Surprendre le grand Corneille, à soixante-trois ans, après avoir rempli plusieurs centaines de pages de ces vers que Racine jugeait « cent fois plus beaux que les siens », se traduire lui-même en distiques comme un simple rhétoricien, cela nous fait rêver.

Seize gravures d'une finesse exquise rehaussent toute cette littérature poétique. Il en est plusieurs de répétées ; mais, en revanche, cinq sont à pleine page. Faudrait-il croire que ces gravures aient été tirées à Rouen? Il n'est pas probable que Rouen ait alors possédé des imprimeries en taille-douce.

Cette série de gravures est du même artiste. Il a signé tout au long *L. Cossinus* les grandes pièces et s'est borné pour les autres à ses simples initiales L. C. Son vrai nom était Coquin ; et en 1683 il fit le portrait de Corneille. Coquin a beaucoup gravé ; mais les notices les plus détaillées n'ont pas connu les neuf compositions de nos *Idyllia*.

Venons enfin à ce titre, qui est resté bien insignifiant pour la grande majorité des lecteurs. Un habile typographe, bien versé dans l'histoire de sa noble profession, se refusait, en le lisant, à croire que le volume ait été vraiment exécuté en 1669. C'est que, par une louable initiative, les ouvriers rouennais y employèrent le *j* et l'*u*, qu'on remplaçait jusque-là par *i* et *v*, ainsi que le mot *mavrrianis* en témoignait.

Cette amélioration, si naturelle et si désirable, s'était fait attendre plus de deux siècles. Mais, comme si le bien n'était jamais durable en ce monde, serions-nous donc sur le point de faire en cela du progrès à rebours? Ces jours derniers un prospectus de luxe imprimait *Edovard*, conformément à l'orthographe IESVS, dont nous jouissons depuis plusieurs années.

Et cependant, à la fondation de la Société de l'Histoire de Normandie, l'illustre maître que son grand savoir voue au meilleur respect du passé, M. Léopold Delisle, protestait contre ce retour à l'*i* consonne et au *v* voyelle, et même contre l'emploi des *s* longues, vieilleries, selon le mot heureux de son confrère Louis Quicherat, « vieilleries qui ne sont pas des antiquités ». Sa lettre, plusieurs fois imprimée, ne nous a point sauvés de cette fureur d'archaïsme à outrance, qui en vient à la *stribligini semi-barbaræ*, dont se moquait aussi le bollandiste Papebroch, après avoir écrit en latin une vingtaine d'in-folios. Encore un peu de patience, et l'alignement nouveau des titres reviendra sans doute aux premières lignes des incunables :

SANCTI AUGU

STINI, HIPPENSIS EPI.

En attendant qu'il faille remettre aux alphabets l'avis de bien prononcer *j* les *i* consonnes, et *u* les *v* voyelles, félicitons l'atelier de R. Lallemant d'avoir eu le mérite d'un progrès excellent ; et persistons à écrire *conjicere* au lieu de *conicere* qu'on y substitue magistralement, sans doute pour rendre un peu moins claire encore une

langue qui est déjà pourtant assez énigmatique à la plupart des lecteurs (1).

La rencontre toute fortuite des *Idyllia* en troisième édition a été une véritable satisfaction, mais pour deux motifs bien différents.

Publié à Paris en 1672 par Simon Bénard, rue Saint-Jacques, ce volume fut achevé d'imprimer le 15 janvier, en vertu du privilège daté du 29 décembre précédent. Il compte cent huit pages et renferme quelques pièces de plus que l'édition originale, ce qui permet une addition à la bibliographie du jésuite Gilles Alleaume.

Mais les Parisiens ont moins bien soigné la besogne typographique que nos Rouennais Maurry et Lallemant. Le tirage de plusieurs gravures est moins net, et huit fautes d'impression ont exigé un errata.

III

Cinq mots insignifiants du P. Artus du Moustier sont l'origine de cette notice.

A la page 518 de sa *Neustria pia*, on lit : *Ex Bibliotheca Ludovici Martelli Rothomagensis.* Gendre de Behourt et professeur libre, comme nous dirions aujourd'hui, L. Martel donna des leçons aux fils de

(1) Pour le plain-chant, sous prétexte de reproduire plus fidèlement les anciens textes, on en vient à superposer les notes, au lieu d'avancer la seconde un peu vers la droite, ainsi qu'on le faisait depuis près de trois siècles.

Comme nos pères, s'ils revenaient au monde, s'amuseraient à nos dépens, en nous voyant leur emprunter gauchement des imperfections qu'imposaient aux siècles passés un outillage rudimentaire, la rareté du parchemin, la cherté des matières premières, etc.

Ch. Groulart. Ces renseignements, empruntés aux immenses lectures de M. Ch. de Beaurepaire, peuvent faire espérer que Martel sera quelque jour l'objet d'une monographie spéciale, qui profitera des secours fournis par M. Léopold Delisle dans son précieux *Cabinet des manuscrits*.

Mais, dira-t-on peut-être, tout commentaire est ici bien superflu. Quoi de plus naturel, en effet, qu'un Rouennais communique à son compatriote en quête de matériaux un texte dont il a des premiers saisi l'importance.

Outre que la chronologie fait douter que Martel et du Moustier aient pu se fréquenter, une remarque préalable prouve que les choses ne se sont point passées aussi simplement. Notre citation n'est pas tombée de la plume de du Moustier. Il n'a fait que la transcrire du cardinal Baronius. Sous l'année 1035 de ses *Annales*, le grand historien de l'Eglise a inséré (nos 1-4) une lettre sur la présence réelle et contre les erreurs de Bérenger, avec cette suscription : *Ex Bibliotheca*, etc.

Baronius ne la cite pourtant pas de première main, car il ajoute en note : « La pièce se rencontre à la fin du tome III de la Bibl. saint. » Cette *Bibliothèque Sainte*, publiée par le dominicain Sixte de Sienne, a eu au moins six éditions de 1566 à 1610.

Ainsi, par une étrange péripétie des informations littéraires, il fallut qu'un mince cahier conservé dans un cabinet rouennais fût imprimé en Italie pour venir à la connaissance du bon Récollet du faubourg Bouvreuil. Qui nous dira maintenant comment Martel s'était

procuré cet écrit du haut moyen âge, et comment il le fit passer au frère prêcheur auquel Baronius l'emprunta ?

Mais notre bonne ville devait rendre par cette pièce un nouveau service aux études religieuses. Mabillon, qui avait remarqué des lacunes dans les impressions antérieures, collationna le manuscrit Martel, entré alors dans la bibliothèque d'Emeric Bigot, avec un manuscrit de l'abbaye de Saint-Ouen, et en donna le premier une édition irréprochable dans ses *Vetera Analecta* (pp. 446-447 de la réimpression). Et l'illustre moine a gardé la supériorité sur le texte des *Annales* de Baronius, même dans la belle réimpression donnée à Bar-le-Duc en 1869.

IV

Les manuels se sont étonnamment multipliés depuis quarante ans, à tel point qu'on pourrait se demander s'ils ne sont point une innovation du XIXe siècle. Toutefois, les contemporains de saint Louis ont connu deux abrégés assez présentables : celui de la science religieuse, dans cette *Summa theologiæ* que nous ne rendons plus maniable qu'avec six vol. in-18 compacts ; et celui des études philosophiques, dans cette *Summa contra Gentiles*, dont on a fait trois beaux volumes in-8°.

La faveur extraordinaire dont a joui Aristote jusqu'au règne de Louis XIV (1) emprunte une nouvelle

(1) En 1708, un Anglais assurait qu'en deux siècles on avait écrit douze mille volumes sur la philosophie d'Aristote. (Fabricius, *Bibliotheca græca*, III, 388, Harless.)

preuve aux *Aristotelis sententiæ omnes* (1), petit (0,079 × 0,118) et mince (104 ff.) volume sans aucune préface ni mention d'auteur, encore qu'il y ait eu un grand courage à condenser ainsi la quintessence de l'énorme in-folio qui réunissait alors les œuvres complètes d'Aristote.

Ce n'est vraiment qu'un manuel, un fort modeste manuel, où la foule des étudiants s'armait pour ces argumentations subtiles et passionnées qui étaient alors la vie de l'Université, comme elles continuèrent de l'être dans l'enseignement des grands séminaires jusqu'en 1840 ou environ.

Et ce qui démontre jusqu'à l'évidence que ces *Sentences* sont bien un ouvrage classique, c'est que, en dépit du titre, elles analysent divers auteurs. Sur trente-quatre chapitres, il en est quatre qui appartiennent à Porphyre, à Gilbert de la Porrée, à Boèce et enfin à Averroès.

Quelques recherches portent à croire qu'après trois siècles et demi, les exemplaires encore existants sont loin d'être communs.

Pour un livre populaire, cette rareté ne prouve nullement qu'il a été tiré à petit nombre ; au contraire. Le nôtre se serait-il donc publié tous les ans ? Ce qui est certain, c'est que la Bibliothèque nationale conserve

(1) Titre entier : *Aristotelis sententiæ omnes, undiquaque selectissimæ, quæ indicis vice in absoluta et integra ejus opera esse queant, postremo jam editæ.* — Vignette. — *Parisiis, apud Martinum Juvenem, sub insigni D. Christophori, e regione gymnasii Camera-censium.* M. D. LIII.

des *Sententiæ* de titre identique (sauf des additions empruntées à Sénèque et à Apulée) que le libraire Cavellat débitait en 1554 (219 pp.), tandis que celui qui nous occupe se vendit l'année précédente chez M. Le Jeune (*Juvenem*). La différence d'éditeur est notable.

Deux ans plus tard, la même librairie donnait les *Thesauri Aristotelis*, en quatorze livres, avec commentaires de P. Sainctfleur. Ce qui ne dissuada pas, en 1560, Jacques Bouchereau de recueillir chez de Marnef les *Flores illustriores Aristotelis*, qui reparurent en 1563 et 1575.

Déjà, les douze dernières années du XVe siècle avaient vu paraître en Italie, en Flandre, en Allemagne, et même à Rouen et à Caen, de semblables recueils (*Auctoritates*, *Axiomata*, *Dicta*, *Propositiones*). Tout ce zèle aristotélique n'était donc pas de fraîche date ; et cette longue tradition classique nous dit la place prépondérante qu'occupait dans la culture intellectuelle de l'époque celui que tout le moyen âge avait appelé « le Philosophe ».

Qui eût su alors prévoir que, deux siècles plus tard, devant les spectateurs les plus éclairés du monde, les comédiens feraient disserter Aristote sur les propriétés du tabac, ajouteraient à ses ouvrages un « chapitre des chapeaux » et concluraient en traitant de *benêt* l'une des plus vastes intelligences que Dieu ait jamais créées.

La gloire littéraire la moins discutable serait-elle donc plus fragile encore que celle des « ravageurs de province ? » En ce qui concerne le maître d'Alexandre,

la réaction du ridicule n'empêcha pas la *Medulla Aristotelis* de Gilbert Flamant d'avoir au moins deux éditions avant 1693. En définitive, ni le sarcasme ni l'engouement ne sauraient nuire à la juste estime que la saine raison doit aux hommes et aux livres de mérite.

BROTONNE [1]

Par M. Raoul DESBUISSONS

I

Sur des esquifs bombés, épars dans l'Estuaire,
Portés par le reflux aux grands flots bondissants,
Des gens venus du Nord, peuplade ripuaire,
Mènent en Occident leurs pas envahissants.
Ils accostent un jour, et de leurs nefs nombreuses,
Dans une anse du fleuve aux immenses détours,
Ils débarquent hardis, sur les rives ombreuses
Du bord senestre, où les coteaux des alentours
Sont couverts de forêts aux chênes séculaires.
Ils vont, la hache en main, à travers les halliers !
Les aigles tournoyant s'envolent de leurs aires ;
Ils font fuir devant eux les loups, les sangliers
Et les grands cerfs surpris dressent leurs nobles têtes !

(1) Le château de Brotonne, situé à Bourneville (Eure), hameau de Brotonne, à peu de distance de la forêt de ce nom, a été démoli en 1903. Ce château était une chapelle transformée dont on voyait encore de nombreux vestiges, et qui existait anciennement, en la paroisse de Bourneville, sous le nom de « Notre-Dame de Brotonne ». A la fin du XVIIe siècle, le fief de Brotonne avait été érigé en fief de haubert par la réunion de plusieurs petits fiefs.

Ces hommes sont barbus, portent les cheveux longs,
Hâlés et bruns, demi-vêtus de peaux de bêtes ;
Ils ont gravi la pente abrupte des vallons,
Puis trouvent un plateau d'humus gras et fertile.
Leur choix est fait, c'est là qu'ils campent triomphants.
La faune des taillis offre un butin facile ;
Ils amènent du bord les femmes, les enfants.
De vingt huttes bientôt la clairière est parée,
Abris contre le fauve et les durs éléments.
Par le labeur humain la lande préparée,
Bienfaisante, à chacun fournit des aliments.
Ces nautonniers-colons sont de race bretonne,
Celtes, joints sur les flots aux barques des Northmans,
D'où la terre a pris le nom « Brotonne » !

II

Jadis, non loin de là, dans un lieu consacré,
Au sanguinaire Odin adressant leur prière,
Les Druides, le front orné du gui sacré,
Versent le sang humain sur le dolmen de pierre.

L'âge suivant a vu les aigles des Romains
Passer. Voici les camps, les faisceaux ! Les portiques,
Les cirques élégants surgissent de leurs mains ;
Un temple en la forêt pavé de mosaïques
Raconte les exploits de Diane et de Vénus !

Après les dieux de sang, après les dieux du vice,
Le monde est consolé par de nouveaux venus.
Portant la croix, ils vont à la foule novice
Prêcher la charité, le labeur et la paix.
Taurinus et Gorgo, Landulphus et maints autres,
Sur les erreurs d'antan jettent un voile épais ;

Ils parlent en docteurs et meurent en apôtres.
Arrosé de leur sang le sillon est fécond
En le pays Romois ; la voix de l'Evangile
Aux sentiments secrets de ce peuple répond ;
Le miracle divin fixe la foi fragile.

Puis les moines actifs ont visité ce lieu,
Du Bec et de Fécamp partis des monastères,
Pour le bonheur de l'homme et la gloire de Dieu
Défrichant, cultivant, enrichissant les terres.
En amont, dans le flanc des coteaux séquanais,
Leur art ingénieux a percé des carrières ;
Les bateaux dont le flot faisait craquer les ais
Aux rives du Vieux-Port ont transporté les pierres,
Et les bœufs accouplés hissent jusqu'au plateau
Les blocs assujettis par de puissantes chaînes.
Hardi ! les compagnons ! La hache, le marteau
Frappent dans la forêt les gigantesques chênes.
Un monument surgit aux murs larges et forts,
Ménageant dans les pans les cintres des fenêtres ;
Au nord comme au midi montent des contreforts.
L'abside du levant, sous l'autel où les prêtres
Viendront renouveler le mystère touchant,
Se clôt par un pignon percé de deux rosaces
En quadrilobes qui, du côté du couchant,
Se répètent en haut et dominent les places
Où les huis équarris du porche s'ouvriront.
De longs arbres entiers s'entrecroisent au faîte
Du haut toit, sur lesquels les âges passeront !
Le temple est achevé ; la foule, à chaque fête,
Y célèbre sa joie ou gémit ses douleurs.
Le renom vole au loin de la bonne chapelle
Où d'un culte d'amour on connaît les douceurs.

Ave Maria !... Le son clair de la cloche appelle
Dans le champ des Bretons les peuples riverains
Au monument béni fondé pour la Madone.
De Caux et du Vexin viennent les pèlerins
A Notre-Dame de Brotonne.

III

Des siècles ont passé. Chevauchant dans son fief,
Un jour certain seigneur se dit : La place est belle,
A ma terre je veux donner quelque relief ;
Prochaine est la forêt, vétuste est la chapelle !...
Ce sire, il le faut croire, est un peu mécréant,
Il a peu de souci de l'antique promesse
Et même dit, trouvant le propos bienséant,
Qu'un joyeux hallali vaut vingt fois une messe.
« Ici même, a-t-il dit, j'entends faire un manoir,
Et les barons voisins en crèveront d'envie ! »
Au galop cadencé de son destrier noir,
Entraînant après lui son escorte ravie,
Du domaine à créer il trace les contours :
— Ici le colombier, signe de haut parage,
Ici le puits, ici l'étang, ici les cours,
Là communs et chenils ! Qu'on se mette à l'ouvrage,
Palsambleu ! dès demain, tel est mon bon plaisir ! »
Les murs sont bons. Le reste, on abat, on disloque,
On maçonne, on charpente, on transforme à loisir,
Du haut toit cependant on respecte la coque.
La brique et le silex obturent les arceaux
Des jours étroits et longs. Des fenêtres carrées,
Chacune cloisonnée en cent petits carreaux
S'ouvrent dans les deux pans. Les dalles réparées
De la nef, pavent la cuisine et le palier.

La porte du parvis clora le vestibule
D'où monte large et droit le nouvel escalier
Aux degrés aplatis, très bas, pour que la mule
De la douairière puisse y grimper sûrement.
Deux pavillons jumeaux prolongent l'édifice,
Massifs et recouvrant d'un épais bâtiment
Les roses des pignons. Puis, habile artifice,
Le porche bas devient le manteau du foyer,
Atre monumental où, les jours de ripailles,
Alors que les greniers regorgent à ployer,
Des agneaux tout entiers flanqués de vingt volailles
Ensemble rôtiront au feu clair des sarments.
Une borne de grès fera tourner la broche,
Activant, par son poids très lourd, les mouvements
D'un système monté là-haut. La vieille cloche
Qui tintait l'*Angelus* sonnera le dîner.
L'autel de bois sera placé dans l'oratoire
Qu'aux dames galamment on offrit d'ordonner.

Le castel ainsi fait eut son nom dans l'histoire
Comme son fondateur au début le rêvait :
Plus tard, on y joignit le fief de Tocqueville
Et la châtellenie ayant au Montlivet
Son siège, et Gribaumare, et Beaumont et Guesville.
Et sur tous ses voisins gardant le premier rang
En plein fief de haubert tenant de la couronne
Un jour fut érigé par le Roy Louis le Grand
Le beau domaine de Brotonne.

IV

Les premiers froids d'automne ont jauni la forêt.
Le soleil a percé les brouillards. La journée

Sera belle. C'est fête au château ; tout est prêt ;
Les chevaux sont sellés et l'aubade est donnée.
Les grands briquets couplés hurlent impatients
Tenus par des valets à perruques poudrées,
Et dans l'air matinal sifflent les fouets pliants.
Vêtu d'un vert pourpoint aux soutaches dorées,
Le piqueur chef parcourt d'un regard anxieux
Tout l'ordonnancement du nombreux équipage.
Le seigneur de Brotonne et de maints autres lieux
Chasse à courre le cerf, céans ; un joli page
De la comtesse tient tout caparaçonné
Le palefroi gris-blanc, présent de sa marraine.
Sur le bord de l'étang, les trompes ont sonné
Le départ. La fanfare au loin encor entraîne
Le flot des invités groupés en ce moment :
Chevaliers et barons, deux comtes, trois vidames,
Monsieur le Sénéchal, Messieurs du Parlement.
Tous ont élégamment rendu l'hommage aux dames
Qui devant le perron pavanent en paniers,
La haute canne en main et la mouche au visage.
Nœuds et rubans ! Frou-frous ! Et peut-être derniers
Eclats d'un temps joyeux que menace l'orage.
On sait que des points noirs sourdent à l'horizon ;
Le *Mercure* l'a dit ; mais le bon roi Louis Seize
Mettra le peuple, enfant terrible, à la raison.
Puis qu'importe demain ? Qu'on en prenne à son aise
Aujourd'hui. Sans souci, qu'on fête les beaux jours,
La chasse, les bons vins, la forêt, la nature !
Madrigaux le matin, et le soir, les amours.
Un jeune baronnet, rassemblant sa monture,
Franchit d'un bond hardi le mur bas du château
Qui clôt la cour d'honneur en double parabole ;

D'un beau geste salue, agitant son chapeau,
Et par les prés reprend sa galopade folle
Des dames acclamé par un « Vivat » aigu.
Il rejoint les chasseurs dans la forêt profonde,
Au rendez-vous fixé, près du rond de Nagu,
Sous l'immense chênaie où le gibier abonde.
D'un gros troupeau de faons, de biches et daguets
Où déharde un vieux cerf à la superbe tête.
Depuis un mois déjà le piqueur aux aguets
A fait choix pour ce jour de cette noble bête.
Les chiens sont découplés ; seuls admis au lancer
Les limiers au nez sûr, prudents, mènent la quête.
Ils savent au début se laisser distancer
Pour parer aux défauts. Certaine est la conquête,
L'hallali sonnera lorsque poindra la nuit !
La meute des hurleurs se presse, turbulente.
On lâche maint relais qui plus vite poursuit,
Remplaçant les traînards à la course trop lente.
On appuie, on galope à travers monts et vaux.
La fougue des veneurs ne souffre point de trêve ;
Quand les chevaux sont las on change de chevaux ;
S'il n'en est plus de frais, qu'alors le coursier crève
Plutôt que d'arrêter. La chasse tour à tour
Monte, descend, revient, s'éloigne encore, et passe
Au Rond-Victor, à la Charmante, au Carrefour
De Mortemart. Au Val du Bourg, la bête lasse
Et les jarrets raidis, fait tête à ses vainqueurs,
Découd deux ou trois chiens et brame. Un voile sombre
Passe sur ses gros yeux où déroulent des pleurs,
Chancelle sous les crocs..... Il faut céder au nombre !
Sur l'herbe du vallon est tombé le dix-cors,
Agonisant enfin devant la noble escorte.

On lui coupe le pied, puis on charge le corps
Sur une mule qui jusqu'au château l'emporte.
Bientôt sa chair est là, dépecée en lambeaux,
Et longtemps dans les airs le son des cors résonne,
Pendant que resplendit la curée aux flambeaux
Devant le manoir de Brotonne !

V

Encore un siècle passé, et tout est bien changé !
Brotonne est une cour de ferme très tranquille :
En deux mares l'ancien étang est partagé
Par un chemin pierreux, d'un accès plus facile
Aux granges, pour les chars qui portent les épis.
Les maîtres ont cessé de venir... Le domaine
N'est plus que de rapport. Les murs sont décrépits.
Rides des monuments que la vieillesse amène,
Des lézardes partout. On ne répare plus ;
Branlants sont les piliers, boiteuses les barrières.
Dans le château, planchers, lambris sont vermoulus ;
Sous les plafonds les rats ont creusé des carrières.
Le soleil et le vent entrent par tous les bouts,
Et le grand toit jauni, sous ses tuiles moussues,
Est plein de cavités où soufflent les hiboux.
Cependant, malgré tant de misères reçues,
Le manoir vaillamment soutient l'effort des ans.
Ces bâtisses d'antan serviraient de modèles
Aux maçons d'aujourd'hui. Longtemps les intendants
De père en fils, très vieux, y logèrent fidèles,
Pressentant que le terme approcherait bientôt.
Et lorsque le dernier fut mort octogénaire,
Plus personne jamais n'habite le château
Qui veut mourir aussi, lui, six fois centenaire...

Et le démolisseur vint y mettre les mains...

Faudrait-il donc penser que dans l'âme des pierres
Vibrent quelques reflets de celle des humains ?
Ainsi choses et gens ont leurs heures dernières !...
Rosaces, porche, arceaux, dégagés des plâtras
Une dernière fois ont revu la lumière,
Vestiges du lieu saint! Maintenant tout est ras...

Pauvres sont les témoins de la splendeur première :
On voit encore enclos le puits de trois cents pieds
Qui montait dans le pré l'eau des sources profondes.
Mais treuil, chaîne et barils, reposent estropiés,
Et les cailloux lancés ont aveuglé les ondes.

Un pan du mur d'appui, le colombier debout
Attestent l'ancien temps au passant qui s'étonne ;
Quelques tas de moellons dans l'herbe, et voilà tout
Ce qui reste du vieux Brotonne !

Août 1905.

LA BELLE AU BOIS

LÉGENDE SAVOISIENNE

Par M. Raoul DESBUISSONS

Entre Praz et Combloux, de toutes les bergères
Arlette était la plus jolie, et les fougères
Du mont Darbois ne virent jamais, tricotant
Ses longs bas bruns, plus fraîche et gracieuse enfant,
Ayant les yeux plus clairs et plus roses les lèvres,
En gardant ses troupeaux de grands bœufs et de chèvres.
Elle allait et chantait, passant sa vie autour
Des torrents écumeux du Maz et de La Tour
Qui, dans la combe ayant creusé de larges failles,
Mugissent entre deux gigantesques murailles
Et mènent, descendant des sommets du Joly,
Leurs flots tumultueux dans les eaux de l'Arly.

Là, parmi le chaos des blocs et des grès roses,
Les mélèzes barbus et les sapins moroses,
Mâts géants enlacés tendent leurs bras d'argent,
Au-dessus de l'abîme, et souvent trébuchant
Forment des ponts vertigineux sur l'eau profonde.
Ou bien, par les granits enfermée, on voit l'onde
Bondissant du rocher verser ses flots saillis
En cascades ou « Dards » comme on dit au pays.

Le « Dard du Maz » flottant, telle une écharpe blanche,
Dans le gouffre sans fond descend en avalanche
Puis s'envole, poussière aux replis onduleux
Où les rayons d'Iris croisent leur mille feux.

Arlette dédaignait tous les gars du village;
Trop fière elle semblait, mais était-elle sage?
On pensait au hameau qu'un orgueil sans répit
Dans un cœur de vingt ans cache un secret dépit.
Même on médit, surtout — ceci par parenthèse —
Lorsqu'un beau pastoureau venu de Tarentaise
Apparut maintes fois au pays Megévan.

Or, vers le même temps, la belle très souvent
Délaissait son troupeau, rêvait dans la campagne,
Et pendant qu'il broutait, tout seul à la montagne
Sous la garde des chiens, elle allait en courant
Cueillir aux bois touffus plongeant sur le torrent.
Auprès du brun pastour — ô jeunesse fragile ! —
La saignante framboise et la noire myrtille.
Le jour passe trop vite à de pareils travaux
Et lorsque vient le soir, ce sont attraits nouveaux.
L'imprudente y resta très tard à la nuit brune
Où glissait un obscur demi-quartier de lune.
Mais voici que parti des flancs du Mont Charvin
Et soudain formidable un orage survint.
Le feu du ciel grondait en charges continues
Et fendait les rochers de granit. L'eau des nues
A la foudre prêtant son terrible concours
Des torrents débordés fit dévier le cours ! . . .

Jamais plus ne revint Arlette la bergère !

Avait-elle émigré vers la terre étrangère?
Un simple montagnard, ami du merveilleux

Pour la belle voulut un sort plus glorieux.
Il vit qu'au Dard du Maz une forme nouvelle
Depuis l'affreuse nuit pendait en cascatelle.
— Arlette, assura-t-il fuyait un grand danger
Et la nymphe des Eaux voulut la protéger.
Telle autrefois Biblis à l'onde mélangée,
La bergerette fut en cascade changée,
Et désormais, unie au liquide élément,
Au pays demeura blanche éternellement!...

De chalets en chalets l'histoire en est allée,
Et depuis ces jours-là, dans toute la vallée
Que baigne le matin l'ombre du Mont Darbois,
Le Dard de Maz fut appelé : « La Belle au Bois! »

Megève, août 1904.

AUTOUR D'UNE SÉRÉNADE

TRAGÉDIE EN UN ACTE, EN VERS

Par M. J. IWILL.

Personnages :

ALBA, jeune patricienne.
SILVIO, seigneur vénitien (1).
La voix de MARINO.
Chanteurs, musiciens, gondolier.

(La scène se passe à Venise).

Le théâtre représente la galerie d'un palais. Un balcon à colonnettes, fleuri de lauriers roses, domine la lagune. Au loin, l'église de la Salute et ses campaniles s'enlèvent sur le soir mourant d'un beau jour d'été.

Les premières lumières de la ville s'allument, une étoile apparaît au firmament.

Porte à droite dans la galerie.

Haute sedia florentine, fauteuils, coussins au pied de la sedia. Devant une image de la madone, une lampe brûle.

(1) Créé par M. Armand Gauley, du théâtre de l'Odéon.

SCÈNE I

Au lever du rideau, Alba, accoudée au balcon, écoute la musique d'une sérénade qui passe. La nuit se fait peu à peu.

MANDOLINISTES, GUITARISTES, CHANTEURS

Vola,
O Serenata :
La mia diletta è sola,
E, con la bella testa abbandonata,
Posa fra le lenzuola :
O Serenata,
Vola !

L'onda
Sogna sul lido,
E'l vento su la fronda ;
E'a baci miei ricusa ancora un nido
La mia signora bionda !
Sogna sul lido
L'onda.
Vola
O Serenata.

La sérénade s'éloigne.

(Les mandolines seules jouent le même air très loin pendant la première partie de la scène suivante) :

ALBA *(au balcon).*

Sous la pâle clarté de la nuit commençante
Que ma Venise est belle ! Alors qu'au firmament
S'allume le rayon de l'étoile naissante,

J'aime entendre, là-bas, le murmure charmant
De la mer qui s'endort ! Les vagues amoureuses
Caressent tendrement le marbre des palais,
Puis lentement s'en vont, en ondes langoureuses,
Caresser d'autres bords, sans se lasser jamais.
Les diamants du ciel s'égrènent dans l'eau sombre
Comme les perles d'un merveilleux chapelet,
Et la lagune, qui les roule en ses plis d'ombre,
Multipliant sans fin leur mobile reflet,
En fait un diadème à ton front, cité reine.
Cependant la gondole, au sillage changeant,
Glisse, vole, s'enfuit et, dans la nuit sereine,
Monte le disque clair de la lune d'argent.

(*Elle vient au premier plan*).

Malgré tant de splendeur, tandis que dans Venise
Tout est joie et gaîté, fêtes, amours, plaisirs,
Que le printemps renaisse ou que souffle la bise,
Hélas ! mon âme pleure et mes ardents désirs
Restent inexaucés... oh ! mon ami si tendre,
Qu'êtes-vous devenu, depuis deux ans passés
Que vous êtes parti ? mon cœur est las d'attendre,
Il vous appelle en vain... n'est-ce donc point assez
De souffrances encore, et ma triste jeunesse
Va-t-elle se flétrir sans goûter le bonheur ?
Reviendrez-vous jamais ? Dois-je attendre sans cesse
Que vous veniez cueillir, comme on cueille une fleur,
Les pleurs qui lentement coulent de ma paupière ?
Silvio ! Silvio ! je t'ai donné mon cœur,

Il t'appartient toujours, je puis en être fière,
Mais... est-il aussi pur?... Ah! Silvio! j'ai peur.

(*Rêveuse, elle s'asseoit sur la sedia*).

Toi qui m'avais choisie entre toutes les femmes,
Toi dont le fier regard en s'abaissant sur moi
Se remplissait soudain de douceur et de flammes,
Me disait ton amour, me criait ton émoi,
Ne verrai-je donc plus tes lèvres me sourire?
N'entendrai-je donc plus le doux son de ta voix?.
En est-ce fait?... Non, non, et l'on aura beau dire,
Tu reviendras un jour, un jour comme autrefois,
A mes côtés t'asseoir, et ta main dans la mienne,
Tes beaux yeux dans les miens, en ce silence exquis
Qui dit plus que les mots... Ah! qu'il vienne, qu'il vienne
Enfin, ce jour béni que tu m'avais promis!

(*Elle se lève*).

Oui, j'ai tort de douter et c'est presque un blasphème
De penser que ce jour ne paraîtra jamais.....
J'espère malgré tout et quelque chose même
Me dit que son retour n'est pas loin désormais.

Mon pauvre Silvio, je crois le voir encore,
Quelques instants avant le funeste départ,
Couché sur ces coussins, me disant : « Je t'adore,
Alba, ne pleure pas ; va, Dieu nous fait la part
Bien désirable encor. Cette nuit, le navire
Qui là-bas se balance, en un pays lointain
M'emportera sans doute; il ne faut pas médire
Pourtant de notre sort : sens-tu frémir ma main?
Entends-tu mon cœur battre et le tien lui répondre?

Vois-tu luire en mes yeux, où se mirent tes yeux,
La flamme de l'amour, et nos âmes se fondre?
Oui, je pars, il est vrai, mais je m'en vais joyeux;
Car plus rien désormais ne peut rompre la chaîne
Qui nous lie à jamais. Puis, Alba, dans un an,
Je serai près de toi, de nouveau ; notre peine
Sera vite oubliée. Et, d'ailleurs, ton amant
Ne part pas tout entier, il te laisse son âme.
Et lorsque, chaque soir, aux campaniles d'or,
Sonnera l'Angelus, comme une douce flamme
Caressera ta lèvre... » Et bientôt vers le port,
Tout seul il est parti... Mon cœur toujours se brise
Quand je pense à ce jour. Prières ni sanglots
N'ont pu le retenir, et sur la mer qu'irise
Le bel astre des nuits, je revois sur les flots
Passer le grand navire où s'en allait mon âme.
Et, depuis, rien, plus rien... rien que le doute affreux,
Que le remords, peut-être... Ah! pauvre cœur de femme,
Tu connaîtras encore bien des jours douloureux !

(*Huit heures sonnent. — Elle va s'appuyer au montant de la fenêtre*).

Marino va venir, voici l'heure qui sonne
Au clocher de Saint-Marc où, dans l'ombre du soir,
Chaque jour je l'entends, sans que je m'en étonne !
Me dire son amour et même son espoir.
Et malgré moi, toujours, quand sa voix pure et tendre
S'élève dans la nuit, je l'écoute et me tais,
Et bien qu'à cet amour je ne puisse prétendre.
Tout renaît et s'éclaire en ce sombre palais.

(*Elle quitte la fenêtre*).

Mes yeux sont cependant pleins de ta chère image,
Mon fiancé lointain ! ô mystères du cœur !
Je ne pense qu'à toi, mais à ce doux langage,
Quelque chose s'émeut en moi, qui me fait peur.

(Elle va s'asseoir sur le siège près de la porte).

Alors qu'à Silvio tout le passé me lie,
Que mon cœur est à lui, qu'il en a mon serment,
Mon âme se sent veuve, et sa triste folie
Fait accueil à l'amour sans regarder l'amant.
Lasse de solitude, avide de tendresse,
J'écoute Marino... Mais d'où vient tant d'émoi
Ce soir?... Seigneur, pitié, pitié pour ma détresse.

VOIX DU GONDOLIER.

Taï... Sôoo...

(Prélude de la Sérénade *de Schubert, guitares, mandolines).*

ALBA *(se levant).*

Marino ! Madone, inspire-moi.

VOIX DE MARINO *(chantant).*

Jusqu'à toi mes chants dans l'ombre
Montent doucement,
Tout se tait, la nuit est sombre,
Viens près d'un amant.
Va, l'amour et le mystère
Veilleront sur nous.
Ne crains pas l'œil téméraire
D'un tyran jaloux.

ALBA.

Ces paroles d'amour, qui me sont une injure
Devraient me révolter ; tout au fond de mon cœur
Je sais que je suis lâche et que je me parjure . . .
Mais les entendre, hélas ! c'est presque du bonheur.

VOIX DE MARINO (*chantant la deuxième strophe de la sérénade*).

Je suis là, sous ta fenêtre,
Palpitant d'espoir,
Nul n'a dû me reconnaître,
Dieu seul peut nous voir.
Que lui seul soit notre guide,
Ah ! rassure-toi !
Il punit l'amour perfide
Qui trahit sa foi.

(*Avant la fin de la seconde strophe, Alba est retournée s'asseoir sur la chaise, près de la porte. Elle cache à demi sa tête dans ses mains comme pour ne pas entendre et rêve*).

SCÈNE II

SILVIO, ALBA

(*Silvio est entré doucement dans la salle ; souriant, il contemple Alba toujours rêveuse*).

SILVIO (*appelant tendrement*).

Alba !

ALBA (*levant la tête et apercevant Silvio*).

Toi, Silvio ! vierge, soyez bénie !

(*Elle se lève et va poser sa tête sur l'épaule de Silvio*).

Voici mon Silvio, mon amour et mon roi !
Vous me l'avez rendu, toute peine est finie.

(Se reculant comme pour s'assurer que c'est bien Silvio, tandis que Silvio met un genou en terre et prend la main d'Alba qu'il baise).

Mais n'est-ce pas un songe ? Est-ce bien vraiment toi
Que je vois à mes pieds ? n'est-ce point un doux rêve ?
Ne vas-tu partir quand je vais m'éveiller ?

SILVIO *(se relevant et lui prenant les mains).*

Non, tu ne rêves pas, le malheur a fait trêve,
C'est bien ton Silvio... vois-tu l'amour briller
En mes yeux ? Sens-tu ma pauvre main qui frissonne
Dans ta main ? Oui, je t'aime, oui, je te suis rendu
Et cette fois, c'est pour toujours. Dieu, ni personne
Ne peut nous séparer ; mon cœur est éperdu
De joie et de bonheur.

ALBA.

Ami, que Dieu t'entende !
J'ai tellement douté que je n'espérais plus...
Et que je doute encore ! Ah ! qu'enfin il me rende,
Ce Dieu que j'implorais de sanglots superflus,
En longs jours de bonheur chacune des minutes
Que je viens de mourir loin de mon bien-aimé !
Tu ne sauras jamais ni de combien de luttes
Ni de combien d'écueils mon chemin fut semé.

SILVIO.

Dieu te doit le bonheur : tu m'as été fidèle !

(Il passe son bras autour de la taille d'Alba).

Je te le donnerai par un amour sans fin.
Moi-même j'ai souffert, hélas ! j'ai senti l'aile
De la mort m'effleurer... Qu'importe, puisqu'enfin,
Alba, j'ai retrouvé mon amour et ma joie,
Puisque nos cœurs toujours battent à l'unisson,
Puisqu'au doute cruel je ne suis plus en proie...
Puisque nous nous aimons !... Quelle douce chanson
D'amour chante mon cœur ! En cette nuit si belle
Qui nous voit réunis pour toujours à présent,
Je ne veux plus penser qu'à notre aube nouvelle :
Le présent est si beau ! ne songeons qu'au présent.

ALBA (*qui est allée s'asseoir sur la sedia*).

Silvio, tu dis vrai ; ce serait un blasphème
De me plaindre du sort ; tous mes maux sont finis :
L'amour est dans tes yeux, plus que jamais je t'aime
Et pour l'éternité Dieu nous a réunis,

(*Montrant Venise*).

Regarde ta Venise en sa splendeur suprême,
Tout semble s'accorder pour fêter ce beau soir ;
Les astres sont plus clairs, et de la lune même
Semble venir vers nous un doux rayon d'espoir.

SILVIO.

Oui te voilà, Venise aimée, ô ma patrie !
Je vois donc aujourd'hui s'exaucer tous mes vœux :
Pour toi j'ai pu verser mon sang, et ma chérie,
Ma douce fiancée, est là devant mes yeux.
Sois bénie, ô Venise ! Aux longs jours de souffrance,
Quand vers toi mon regard se reportait soudain,
En tes saints vénérés mettant mon espérance

— Alors que je doutais même du lendemain —
Je demandais toujours de la retrouver pure
Et vaillante et fidèle ainsi qu'au premier jour,
Les saints m'ont entendu...

(*Musique très douce venant de la barque de Marino. Mandolines* (notte sul mare).

ALBA.

Silvio, je suis sûre
Que la sainte madone a béni notre amour.
Je l'avais tant priée en cette nuit néfaste
Où nous nous sommes dit notre dernier adieu !
La madona della salute, Vierge chaste,
A dû veiller sur nous, et, ses prières, Dieu
Pouvait les exaucer.

(*Le son des instruments devient plus vibrant*).

SILVIO.

Ecoute, douce amie ;
Voici, sous ton balcon, que passe en ce moment
La sérénade coutumière... Viens ma mie,
Un instant l'écouter... C'est sans doute un amant...

ALBA (*à part*).

Dieu ! Marino...

SILVIO.

Qui va chaque soir vers sa belle
Lui dire en jolis vers, en chants harmonieux,
Son amour et sa foi. Peut-être la cruelle
Le fait languir encor ; mais, tout au fond des cieux,
Plus belle que jamais, il a vu son étoile
Briller d'un vif éclat, et le cœur plein d'espoir,

Il pense la trouver souriante et sans voile,
Et tout joyeux se dit : ce sera pour ce soir.

(*La musique cesse*).

ALBA (*à part*).

La musique a cessé... peut-être las d'attendre
Marino va partir...

(*A Silvio*).

Hélas ! je me souviens
Qu'autrefois aussi, toi, tu me faisais entendre
Ces mêmes chants d'amour ; mais quand tu m'as dit :
Alba, je t'aime; viens, le doux Angelus sonne, [« viens,
C'est l'heure du mystère .. » A ton appel si doux
Je n'ai pu résister et, que Dieu me pardonne !
Je t'ai laissé bientôt tomber à mes genoux.

SILVIO (*qui a passé tendrement son bras autour de la taille d'Alba*).

Puis, plus tard, mon Alba, sûrs de notre tendresse,
Nous aimions nous bercer des chants mélodieux
Que la barque légère, ainsi qu'une caresse,
Laisse dans son sillage aux beaux soirs radieux,
Quand le printemps venu, sur la mer endormie,
Les amants enlacés vont se disant tout bas
De ces doux mots d'amour.....

SCÈNE III

ALBA, SILVIO, LA VOIX DE MARINO

LA VOIX DE MARINO.

Alba ! ma douce amie !

SILVIO.

Mais quelle est cette voix ?

ALBA (*à part, effrayée*).

Mon Dieu !

(*A Silvio, avec hésitation*).

Je ne sais pas.

LA VOIX DE MARINO.

Alba !

SILVIO.

N'entends-tu pas cette voix qui t'appelle ?

ALBA (*avec embarras*).

Sans doute un gondolier...

(*Elle veut ramener Silvio qui s'est avancé vers le balcon*).

Mon Silvio, rentrons,
La nuit est fraîche, il faut...

SILVIO.

Mais non, la nuit est belle.

(*Il reprend la main d'Alba*),

Si ce sont des chansons, nous les écouterons.

LA VOIX DE MARINO.

Alba, c'est ton ami ! T'es-tu donc endormie
Ou bien feins-tu ce soir de ne pas m'écouter ?

ALBA (*à part*).

Dieu !

SILVIO (*laissant retomber la main d'Alba*).

Ton ami !

LA VOIX DE MARINO.

Venez, ma belle et douce mie.

(*Silvio veut aller vers le balcon, Alba le retient*).

ALBA (*feignant de ne pas entendre et s'efforçant de sourire*).

Qu'importe Silvio, ce que l'on peut chanter ?
Un chant plus doux encore est au fond de notre âme.

SILVIO (*voyant le visage altéré d'Alba, à part*).

Dieu ! quel affreux soupçon tout à coup m'envahit...
Je crois lire en ses yeux quelque chose d'infâme...

ALBA (*à part, épouvantée*).

Mon Dieu ! tout est perdu ! ma pâleur me trahit.

LA VOIX DE MARINO.

Pourquoi ce soir, Alba, te montrer si coquette ?

(*Silvio, menaçant, se rapproche d'Alba et lui prend violemment la main*).

ALBA (*éperdue, à part*).

Seigneur !

SILVIO.

Je crois rêver !

LA VOIX DE MARINO.

Méchante, ton amant...

SILVIO (*portant la main à son cœur*).

Ah ! son amant !...

(*Il veut se précipiter vers le balcon, Alba le retient*).

LA VOIX DE MARINO.

T'implore, écoute sa requête.
N'auras-tu pas pitié de son cruel tourment ?

(*Alba se cache le visage dans ses mains. — Silvio la contemple avec mépris, tourmentant la poignée de sa dague*).

N'entends-tu plus sa voix, sa voix qui se lamente,
Sa voix que chaque soir tu venais écouter ?

SILVIO.

Ah ! saints du Paradis !

LA VOIX DE MARINO.

Alba, sur l'eau dormante,
Comme en un pur miroir, je vois se refléter
Les roses des lauriers penchés sur ta fenêtre,
Mais je n'aperçois pas le reflet gracieux
De ton charmant visage, et ne vois point paraître,
Plus brillant que l'étoile, un regard de tes yeux.

SILVIO (*à Alba, tremblante*).

Non, non, ce n'est pas vrai? Non, Alba, c'est un songe?
L'homme qui parle ainsi, c'est un fou simplement !
Ah ! dis-le moi, dis-le... car la fièvre me ronge...
Alba, je t'en conjure? Il ment, cet homme, il ment?

ALBA (*qui s'est rapprochée de la fenêtre pour empêcher Silvio de s'en approcher lui-même, élevant la voix comme pour avertir Marino*).

Oui, je vais t'expliquer...

LA VOIX DE MARINO.

Te voilà réveillée !
Alba, ta douce voix vient d'aller jusqu'à moi ;
Mon cœur frémit d'espoir, j'ai l'âme ensoleillée.
Tu prends enfin pitié, pitié de mon émoi !

ALBA (*désespérée*).

Ah !

SILVIO.

Misérable Alba, perverse créature,
Tu prétendais jurer que tu m'avais gardé
Ton amour et ta foi ! Mensonge et forfaiture !

A ce même moment, ton amant attardé
Implorait tes baisers...

ALBA.

Je ne suis pas coupable,
Silvio, je le jure.

LA VOIX DE MARINO.

Alba, voici les fleurs
Promises.

(*Des roses blanches tombent sur le balcon*).

Leur aspect est un peu lamentable,
C'est que j'ai répandu sur elles tous mes pleurs.
Mets un baiser très tendre au cœur de l'une d'elles,
Chaude de ta caresse, elle sera pour moi
Plus précieuse que les gemmes les plus belles ;
Tu rendras Marino bien plus heureux qu'un roi.

SILVIO.

Marino !

ALBA (*se reprenant à l'espoir*).

Silvio, c'est ton ami d'enfance...

SILVIO.

Ah ! l'outrage est complet.

ALBA.

... ton ami d'autrefois.
Et si tu l'entendais, tu verrais que l'offense...

SILVIO.

Tout est mensonge en toi, jusqu'au son de ta voix.
Je ne veux rien savoir, je ne veux rien entendre.
Je sens un trouble affreux envahir ma raison.

Suis-je assez misérable, et pouvais-je m'attendre
A retrouver ici mensonge et trahison !
Marino ! Marino ! Je crois l'entendre encore
Quand je m'en allais seul et le cœur déchiré :
« Ami, tu peux partir tranquille, Alba t'adore,
Je veillerai sur elle... » Et j'avais espéré...

ALBA (*à part*).

Seigneur !

SILVIO.

Et je l'entends au pied de sa fenêtre,
Le traître ! l'imposteur ! lui disant son amour !
Ciel ! un frisson de mort envahit tout mon être.
Ah ! qu'il soit donc maudit, maudit cent fois ce jour
Tant, tant de fois rêvé ! Marino, je le jure,
Ton heure dernière est arrivée.

(*Il va pour sortir. — Alba se traîne à ses pieds s'accrochant à ses vêtements*).

ALBA.

Ah ! pitié !

SILVIO (*la repoussant*).

Oui, tu trembles, Alba, car ta tendresse impure
Craint que l'ayant frappé, satisfait à moitié,
Je t'immole à ton tour. Non, calme tes alarmes,
Je ne saurais verser un sang si précieux,
Tu vivras,

(*Ironique*).

douce Alba, mais je veux que les larmes
Jusqu'à ton dernier jour coulent de tes beaux yeux.

ALBA (*se relevant*).

Enfin ! écoute-moi ! je ne suis pas coupable...
Autant que tu le crois... je t'en fais le serment.

LA VOIX DE MARINO.

Alba, ma bien-aimée?

SILVIO.

Entends-tu, misérable?
Peux-tu jurer encor qu'il n'est pas ton amant?

(*Montrant la porte*).

Ah ! tiens, va-t-en, va-t-en, car mes yeux se refusent
A voir là, plus longtemps, ton visage trompeur;
Tu ne peux que mentir quand tous les faits t'accusent...
Laisse-moi seul, Alba, pour venger... ton honneur !

(*Alba sort en pleurant. Au moment où Silvio, après avoir fait un geste de menace vers le balcon, va sortir lui-même, la voix de Marino se fait entendre*).

SCÈNE IV

SILVIO, LA VOIX DE MARINO

LA VOIX DE MARINO.

Carissima mia, veux-tu jusqu'à l'aurore
Laisser sur ton balcon mon doux gage d'amour?
Ces fleurs aux doux parfums, ces fleurs fraîches encore,
Prends garde que demain, quand paraîtra le jour,
Tu ne les trouves plus que mortes et fanées
Comme sera fané mon amour sans espoir.
Elles veulent de toi, pauvres abandonnées,
Le tendre et cher baiser que j'espérais ce soir.

Ce suprême baiser, je l'attends, je l'implore.
Je voudrais tant du moins, ne pouvant t'attendrir,
En leur calice blanc, de ta caresse encore
Parfumé, le cueillir avant que de mourir.

SILVIO (*allant sur le balcon*).

Ah ! c'en est trop vraiment !

(*A Marino*).

Lâche, ta plainte est vaine,
Et plus jamais Alba n'entendra tes discours,
Tes prières, tes chants. La lagune est malsaine
Pour les voleurs d'amour, et bientôt, pour toujours,
Tu feras tes adieux à l'amour, à la vie.

LA VOIX DE MARINO

Sang du Christ ! Quel est l'homme assez audacieux
Pour me parler ainsi ? Tu me donnes envie
Vraiment de te connaître.

SILVIO (*se montrant en pleine lumière*).

Eh bien, ouvre les yeux

(*S'attendrissant au rappel de ses propres souvenirs*).

Sous ce même balcon, aux clartés de la lune,
Deux hommes autrefois — souviens-toi, Marino —
Arrivaient chaque soir, à travers la lagune,
Exalter la beauté d'Alba Loredano.
L'un disait son amour et l'autre sa tendresse ;
Alba les écoutait et des fleurs des lauriers
Faisait tomber sur eux, chère et douce caresse !
Une pluie embaumée. Ah ! qu'ils étaient donc fiers
Tous les deux, quand Alba, de sa voix amoureuse,

Disait à l'un : je t'aime, à l'autre : mon ami !
Puis l'un d'eux est parti la laissant presque heureuse ;
Elle gardait un frère...

(*Avec colère*).

Et ce frère a trahi
L'amour et l'amitié. La lagune sommeille
Encore à la clarté du bel astre des nuits...
Elle, elle est là, toujours; elle prie, elle veille,

(*Avec violence*).

Mais elle n'entendra désormais d'autres bruits
Que d'affreux cris de mort. Ouvre tes yeux, infâme,
Imposteur; souviens-toi : n'avais-tu pas juré
A celui qui partait d'être de cette femme
Le gardien vigilant?... et tu t'es parjuré...
Dis? Me reconnais-tu ?

LA VOIX DE MARINO (*tristement*).

Silvio !... Ton langage
Est trop clair ! Silvio ! mon pauvre et cher ami !

SILVIO.

Ami ! n'ajoute pas l'ironie à l'outrage.
Ami ! non, non, il n'est ici qu'un ennemi
Ayant soif de ton sang.

LA VOIX DE MARINO.

Ah ! quelle erreur t'abuse,
Silvio, je t'en prie, écoute un seul instant
Et tu reconnaîtras que si tout nous accuse...

SILVIO.

Rien ne peut me fléchir et ma vengeance attend.

LA VOIX DE MARINO.

Attends encore,... ami... l'amour qu'avait fait naître
En mon cœur ton Alba, c'est seulement ce soir,
Après deux ans passés, que je devais connaître
Si, malgré ses refus et contre tout espoir...

SILVIO.

Mensonges !

LA VOIX DE MARINO.

Sur le Christ !

SILVIO.

Mensonges et blasphèmes !
Et quand tu dirais vrai — mais tout d'ailleurs, oui, tout,
M'affirme le contraire — il suffit que tu l'aimes,
L'un de nous doit mourir.

LA VOIX DE MARINO.

Ah ! pauvre, pauvre fou,
Tu me brises le cœur.

SILVIO.

Ah ! lâche, trois fois lâche,
Crains-tu donc de mourir ?

LA VOIX DE MARINO.

Je ne crains pas la mort,
Tu le sais, Silvio; mais ce qui seul me fâche
C'est de penser qu'un jour tu maudiras le sort
Qui t'a fait immoler l'ami de ton enfance
A ta colère aveugle... Ah ! que du moins Alba...

SILVIO.

Redire ici ce nom c'est encore une offense.

LA VOIX DE MARINO.

Ah ! je t'en prie...

SILVIO.

Assez ! vas m'attendre là-bas
Au calle le plus proche en priant pour ton âme.

LA VOIX DE MARINO.

C'est bien, je me soumets, Silvio... que mon sang
Retombe sur toi seul...

(On entend s'éloigner la barque, tandis que Marino chante la dernière strophe de la sérénade).

De l'oiseau la plainte même
Parle en ma faveur.
Il connaît ma peine extrême,
Il comprend mon cœur.
A sa voix l'âme attendrie
Se livre à l'amour.
Tu l'entends, ma douce amie,
Ah ! cède à ton tour.

(La voix se perd au détour du rio voisin. — Pendant la dernière partie de cette scène, Alba, pâle, défaite, s'est montrée à la porte. Elle a entendu les dernières paroles échangées. Silvio quittant le balcon après le départ de Marino, l'aperçoit. Alba est tombée à genoux barrant la porte).

SCÈNE V

SILVIO, ALBA

SILVIO.

Encore cette femme !

ALBA (*suppliante*).

Silvio, frappe-moi, mais non pas l'innocent !

SILVIO (*méprisant*).

Place !

ALBA.

Mon Silvio ! pitié ! puisque je t'aime...

SILVIO (*ironique*).

Tu m'aimes ! allons donc ! mais ton cri de pitié,
C'est encore pour lui !

ALBA (*se relevant, dans un geste de révolte*).

Non, c'était pour toi-même,
Car tu perds en un jour l'amour et l'amitié.

SILVIO.

L'amour et l'amitié ! quand je lis sur ta face
Le mensonge et l'opprobre ! en mon cœur désormais,
Si Dieu permet encor que justice se fasse,
Vivra seule la haine, et ton nom, pour jamais,
Je le maudis... Adieu !

(*Il sort*).

SCÈNE VI

ALBA, seule.

(*Alba a laissé partir Silvio, puis quand il a disparu, affolée elle se précipite vers la porte comme pour le rappeler, puis revient, chancelante, sur la scène et s'agenouille au pied de la madone*).

ALBA.

Sainte et bonne madone,
Venez à mon secours... mais je sens que je meurs

(*Elle se relève et se traîne vers sa sedia*).

Et ma raison s'égare...

(Elle s'affaisse à demi sur les coussins, la tête reposant sur le siège de la sedia).

Ah ! Dieu juste, pardonnne...
Je ne puis que gémir... prends pitié de mes pleurs.

(Elle s'évanouit. — Une sérénade passe. — « Tre giorni » accompagné par les guitares).

Tre giorni son che Nina
In letto se ne sta.
Pifferi, Timpani, Cembali,
Svegliate mia Ninetta
E che non dorma piu.

(Pendant que la sérénade va s'éloignant, Silvio sans pourpoint, les vêtements en désordre, tenant son poignard à la main, est entré, se soutenant à peine).

SCÈNE VII

ALBA, SILVIO

SILVIO.

(Apercevant Alba étendue sans vie, fait un geste de douleur et laisse tomber son arme).

Mon Dieu ! morte elle aussi... Suis-je assez misérable !
Alba, je t'en conjure ? Alba réveille-toi...
Je le sais maintenant, tu n'étais pas coupable...
Tu m'avais conservé ton amour et ta foi...
Alba, tu n'es pas morte ? Alba, mon adorée ?...

(Il s'agenouille devant elle, tenant une main appuyée sur sa poitrine d'où le sang s'échappe).

ALBA (*reprenant ses sens*).

C'est toi, mon bien aimé !...

(*Se souvenant*).

Pardon ?...

(*Elle se relève*).

SILVIO.

Pardon ? dis-tu,
Mais moi seul suis coupable et mon âme éplorée
Est pleine de remords... je crois à ta vertu...
Hélas ! il est trop tard... Ah ! mon Alba ! je t'aime...

ALBA.

Tu m'aimes ?...

SILVIO.

Oui, je t'aime... au moment de mourir...
Marino...

ALBA.

Mort ! mon Dieu !

SILVIO (*avec effort*).

M'a dit, m'a juré même
— A cet instant suprême, on ne saurait mentir —
Qu'il n'avait pas trahi... notre amitié d'enfance...
Alba, bien qu'il t'aimât... peut-être bien avant...
Que je t'aime moi-même... et malgré sa souffrance,
Jamais son pauvre cœur... son pauvre cœur fervent...

ALBA (*pleurant*).

Pauvre Marino !

SILVIO.

N'a de sa pure tendresse,
Rien laissé deviner jusqu'à ce triste jour...
Où croyant à ma mort...

(*Epuisé*).

Mais quelle brume épaisse
Voile déjà mes yeux !... C'est fini de l'amour...
Je meurs...

(*Il tombe sur les coussins*).

ALBA (*se précipitant pour le soutenir*).

Mourir, dis-tu ? Non, ce n'est pas possible !

SILVIO.

Hélas ! Alba, je meurs... de ma propre fureur...
Quand je le vis tomber... à mes pieds, insensible,
Glacé, quand je vis mon forfait, fou de douleur...

ALBA.

Dieu !

SILVIO.

Je me suis frappé... ne voulant lui survivre.

ALBA (*affolée, se relevant*).

Seigneur ! c'est vrai, mes mains sont rouges de sang ..
Ah ! Silvio, du moins, ah ! laisse-moi te suivre !
Ne m'abandonne pas !

SILVIO (*qui n'entend plus essaie de se relever*).

Encore un seul instant,
Mon Alba, soutiens-moi, pour qu'à travers les voiles
Lugubres de la mort, je puisse apercevoir...
Venise... et son beau ciel tout parsemé d'étoiles.

(*Il se relève à moitié. — Une cloche sonne dans le lointain*).

N'entends-tu pas, Alba ?... c'est l'Angelus du soir,
C'est l'heure où, chaque jour, je te disais : je t'aime...
Hélas ! Dieu me punit... j'ai douté de l'amour...
Douté de l'amitié...

(Se mettant debout dans un dernier effort, soutenu par Alba. — Délirant).

Mais c'est l'instant suprême
Où je dois te quitter... voici bientôt le jour !

(Exalté).

Je t'appartiens, Venise, ô ma belle patrie !
Mon sang, je te le dois ; dans les futurs combats,
Je saurai le verser.

(A Alba qui sanglote).

Ne pleure pas, chérie,
Laisse-moi le courage... en ces lointains climats
Où je m'en vais aller, tu ne quitteras guère
Ton pauvre fiancé... car j'emporte ton cœur
Et te laisse mon âme...

(Il retombe sur les coussins).

Ah ! Marino, mon frère,
A toi je la confie... et je m'en vais... sans peur.

(Il meurt).

SCENE VIII

ALBA, seule.

ALBA *(se relevant, éperdue).*

Mort ! mort ! Mais n'est-ce pas un cauchemar, un rêve ?
Ai-je bien ma raison ? Mort ! Silvio ! mort ! lui !

Et là-bas, Marino, déjà glacé !... sans trêve,
Sans merci, la mort frappe, et partout c'est la nuit
Et son grand linceul noir... et partout le silence...
Marino ! Silvio ! venez à mon secours.

(Elle regarde ses mains).

Je ne vois que du sang.

(Apercevant le poignard de Silvio et le prenant).

Ah ! suprême espérance !
Le ciel va se rouvrir... dans les heureux séjours
Où vous êtes allés, je vais donc vous rejoindre.
O mort, ô douce mort, ah ! viens aussi pour moi ?
Voici venu le jour dont je vois l'aube poindre,
Qui doit nous réunir. Sans doute, sans émoi,
Nos âmes à jamais en l'infini des mondes,
Dans la sphère d'amour, vont se fondre et s'unir.

(Elle va au balcon éclairé par la lune).

O flots, bercez mon corps tout au fond de vos ondes...

(Elle se penche en arrière sur l'eau, prête à se frapper. — Douloureusement).

J'ai trop aimé peut-être, il me faut m'en punir...

(Au moment où le poignard va s'abaisser, des sons lointains de harpes se font entendre, accompagnant un chœur de femmes chantant à bouches fermées la Sérénade *de Schubert. Alba s'arrête dans son mouvement, se redresse, écoute. Son bras levé retombe peu à peu, le poignard s'échappe de sa main qu'elle passe sur son front. — Souriante alors dans sa folie).*

N'est-ce point Marino ? N'est-ce pas sa voix tendre
Que j'entends tout là-bas ?... Marino ! Marino !

Ah ! ne me tente pas?... Tu ne veux pas attendre?. .
Mais tu sais bien, ami, qu'Alba Loredano
Aime son Silvio... Je veux être fidèle...
J'ai juré .. s'il revient !... Il ne reviendra plus?...
Alors?... alors? mon Dieu?...

(Le chant semble se rapprocher).

Seigneur, comme il m'appelle !

(Elle écoute encore et ne résistant plus).

Adieu les vains remords, les regrets superflus.
Près de l'étoile d'or qui tout là-bas scintille,
Je vais te retrouver, les mains pleines de fleurs.
Marino, me voici. Dans ton regard qui brille
S'est tarie à jamais la source de tes pleurs
Et tu dois être heureux puisque je suis heureuse.

(Le chant se perd dans l'éloignement. — Alba ramasse les fleurs qui jonchent le balcon).

Mon fiancé m'attend, vite je veux partir.

(Les mains pleines de fleurs, elle vient sur le devant de la scène. Tout à coup apercevant le corps de Silvio, elle s'arrête effrayée).

Seigneur, qui donc est là?... Dieu que je suis peureuse !
Mais, c'est mon Silvio !... Je veux le revêtir
De ma gerbe de fleurs.

(Elle s'approche du corps de Silvio, puis s'arrête de nouveau).

Chut ! il dort ! vierge sainte,
Comme il est pâle... et froid !... De ses derniers combats
Il se ressent encore et la fatigue est peinte
Sur ses traits amaigris. Dors, dors, ami, tu vas,

Grâce à l'amour d'Alba, te guérir et bien vite...

(*Elle s'agenouille auprès du corps de Silvio et arrange les fleurs autour de lui. — Avec lenteur*).

Tout semble s'accorder pour fêter ce beau soir;
La blanche lune même à l'amour nous invite
Et des astres descend comme un rayon d'espoir.

(*Minuit sonne au clocher de Saint-Marc*).

ALBA (*écoute. — Mystérieusement*).

Marino va venir...

(*Elle s'arrête et passe une main sur son front comme pour rappeler ses souvenirs. — Tout à coup effrayée*).

Mais il n'est pas coupable !
Silvio ! je le jure...

(*Reprenant son sourire*).

Ah ! mais voici les fleurs
Promises ! leur aspect est un peu lamentable;
C'est que j'ai répandu sur elles tous mes pleurs.
Quand tu t'éveilleras, au cœur de l'une d'elles
Mets un baiser très tendre, elle sera pour moi
Plus précieuse que les gemmes les plus belles.

(*Souriante et heureuse*).

Dors heureux, Silvio, car je n'aime que toi.

(*Une harpe se fait entendre*) (1).

ALBA (*très doucement comme en rêve*).

L'hirondelle de mer
Au vent jette sa plainte,

(1) Musique de M. Emile Roux.

L'hirondelle de mer
Volant sur la lagune
A, dans le flot amer,
Pris un rayon de lune.

Elle croyait saisir
Au milieu de l'écume,
Pour construire à loisir
Son doux nid, une plume.

Mais, hélas ! ce n'était
Qu'un reflet de la lune.
Et voilà ce qui fait
Que le soir, dans la dune,

L'hirondelle de mer
Au vent jette sa plainte.

RIDEAU.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. PIERRE-EUGÈNE NIEL

Par M. CANONVILLE-DESLYS, Secrétaire.

MESSIEURS,

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ayant eu, cette année, le chagrin de perdre un des membres de la Classe des Sciences, M. Pierre-Eugène Niel, j'ai la douloureuse mission de vous entretenir quelques instants de ce sympathique collègue et de rendre un hommage ému et attristé à l'homme de bien, à l'amateur éclairé des belles-lettres et des arts, au savant modeste et autorisé que fut M. Niel. Il restera, pour tous ceux qui se sentent épris de l'amour du bien, de la passion du travail, un exemple et un encouragement.

M. Niel naquit à Rouen le 26 octobre 1836, et il a rendu le dernier soupir à Saint-Aubin-le-Vertueux, en son château du Houlley, près Bernay (Eure), le 17 mai 1905, dans sa soixante-neuvième année.

Héritier d'un nom justement estimé à Rouen, il n'a

cessé, durant toute sa vie, de lui conserver une légitime et unanime considération. Petit-fils et fils de banquiers, il entra de bonne heure dans les bureaux de son père qui désirait voir en lui un successeur. Il employait tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions à travailler les sciences, les arts, les langues vivantes (il parlait l'anglais, l'italien, l'allemand, le portugais).

L'histoire naturelle eut particulièrement ses faveurs, et on peut dire qu'il est devenu, par un travail opiniâtre, un botaniste distingué et qu'il a jeté un vif éclat sur cette branche des sciences naturelles. Son bonheur était d'étudier sans cesse. Aussi, lorsque son père, souffrant, se retira des affaires, Eugène Niel lui déclara que son désir était de reprendre sa liberté pour se livrer à ses chères études favorites : la botanique, la mycologie et la microscopie. Bien que d'un caractère doux, il était très ferme ; comme c'était un homme réfléchi, ne prenant jamais une détermination à la légère, on le faisait rarement revenir sur une idée arrêtée, justifiant ainsi cette opinion de sa belle-mère : « C'est un doucereux entêté. » Son père dut donc s'incliner devant son désir.

Depuis lors, il a consacré sa vie entière aux recherches scientifiques pour lesquelles il avait conscience de poursuivre un but utile, aux choses de l'art, aux délicates jouissances de l'esprit, et surtout, peut-être, aux œuvres de bienfaisance sociale vers lesquelles l'entraînaient tout à la fois son âme généreuse, si profondément chrétienne, et ses trésors d'indulgence et de bonté.

Doué d'une mémoire exceptionnelle et travailleur infatigable, sa science était profonde. Aussi, c'était un réel plaisir que de causer avec lui. « C'est un dictionnaire vivant », disaient ses intimes.

Il aimait à répéter cette phrase de Rousseau : « Les plantes semblent avoir été semées à profusion sur terre, comme les étoiles dans le ciel, pour inviter l'homme, par l'attrait du plaisir et de la curiosité, à l'étude de la nature. »

Admirateur passionné de la nature, notre regretté collègue a su en louer les beautés dans un style élégant, recherché, poétique, et, par des investigations patientes et laborieuses, il a enrichi l'histoire naturelle de découvertes importantes. Que de botanistes se sont adressés à lui, lui envoyant des plantes, des champignons, afin d'avoir son avis si éclairé. L'un d'eux, par reconnaissance, a baptisé de Niel le champignon inconnu dont il avait reçu une analyse complète.

J'ai dressé à la fin de cette notice la liste des trente Sociétés auxquelles il a appartenu. Et Niel faisait partie de toutes ces Sociétés, non pas comme simple souscripteur, mais il suivait la plupart de leurs séances.

Il aimait à rendre service. Son érudition, son obligeance, son dévouement lui valurent l'honneur d'être :

1° Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ; de la Société des Sciences naturelles de Rouen ; du Conseil honoraire de l'Emulation chrétienne ; de la Société civile des écoles paroissiales de Rouen ; du Conseil de fabrique de Saint-Vincent de Rouen ; du Conseil de fabrique de Saint-Aubin-le-

Vertueux ; du Conseil des fêtes de bienfaisance de Rouen ;

2° Vice-président de la Croix-Rouge, de la Société protectrice de l'enfance, de l'Assistance aux convalescents ;

3° Secrétaire de la Société artistique de Normandie et du Comité des crèches.

Il est impossible de songer à analyser devant vous la série des notes et mémoires qui se succédèrent sans interruption pendant plus de vingt ans. J'en ai dressé, en note, une liste fort longue, mais que j'ai tout lieu de croire incomplète, car les travaux de notre confrère ont été disséminés dans tant de volumes, que beaucoup d'entre eux m'auront sûrement échappé.

Ce fut en 1885 que l'Académie ouvrit ses portes à M. Niel. Déjà, à cette époque, d'intéressantes publications lui avaient assigné un rang important parmi ceux qui se livraient à l'étude des sciences naturelles et plus spécialement des végétaux. Nos forêts normandes et les plaines du département de l'Eure offraient un champ non pas inexploré, mais fécond toujours à ses patientes investigations. Il sut y moissonner encore après des maîtres distingués, spécialement parmi les innombrables espèces de cryptogames de nos régions et en dégager de nouvelles découvertes.

Rigoureux dans ses méthodes d'observation, son esprit sagace se tenait en garde contre les déductions hasardées, les utopies scientifiques qu'il appela le *romantisme dans la science*, dans son discours de réception à l'Académie.

Il prit pour sujet : « L'histoire naturelle et le roman ». Il s'y éleva, à juste titre, contre le romantisme dans la science, contre le peu de soucis avec lequel certains auteurs, mieux préoccupés d'instruire que de plaire, dénaturent les théories et les faits scientifiques les mieux établis..... répétant avec Boileau :

> Rien n'est vrai que le beau ; le beau seul est aimable ;
> Il doit régner partout, et même dans la fable.

Il flétrit les fables étranges, les récits extraordinaires qui enfantent tant d'utopies scientifiques. Il demande de placer entre les mains des enfants des ouvrages exempts d'exagérations, tout en étant écrits avec esprit. « La science n'est pas exclusive de l'esprit », disait-il, et il nous l'a maintes fois prouvé.

Le 18 mai 1865, M. Eugène Niel fut nommé vice-consul du Brésil. Il eut dans ces fonctions l'occasion de rendre d'éminents services à quelques Brésiliens, ce dont le remercia publiquement l'empereur dom Pedro II lors de son passage à Rouen en le nommant chevalier de l'ordre de la Rose..... voulant ainsi, dit le décret, « donner un témoignage public de sa considération impériale ».

Au moment de la guerre de 1870, bien que dispensé de tout service militaire par son consulat, il se mit dans la garde nationale qui gardait la ville. C'est même à la suite de nuits passées à la poudrière qu'il eut ses premières atteintes de rhumatismes.

Depuis huit ans, une pénible maladie, qui ôta à notre cher collègue peu à peu l'usage de ses jambes, le tint

éloigné de nos réunions. Il s'était du reste retiré à la campagne. Le titre de membre correspondant lui était acquis ; mais l'Académie, par une faveur dont elle est très parcimonieuse, lui conféra, l'an dernier, la dignité de membre honoraire, prouvant ainsi combien elle appréciait les signalés services que M. Niel lui avait rendus. Il fut président de l'Académie en 1890.

Il est le premier, hélas ! qui disparaît de ceux dont les traits ont été récemment fixés, sur la planche lithographique, par le talent de notre ami Zacharie. Nous aimerons à y retrouver sa physionomie si douce et si bienveillante.

Nous conserverons surtout précieusement le souvenir du confrère aimable, excellent, à la parole toujours si calme, si pondérée, à la courtoise aménité, ainsi que du savant consciencieux, de l'homme de bien et du croyant dont nous déplorons tant la mort.

Il est de ceux qu'on ne doit pas, qu'on ne peut pas oublier.

SOCIÉTÉS DONT M. NIEL FAISAIT PARTIE.

Il a été président :

1. — De l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ;
2. — De la Société des Sciences naturelles de Rouen ;
3. — Du Conseil honoraire de l'Emulation chrétienne ;
4. — De la Société civile des écoles paroissiales de Rouen ;
5. — Du Conseil de fabrique de Saint-Vincent, de Rouen.
6. — Du Conseil de fabrique de Saint-Aubin-le-Vertueux ;
7. — Du Comité des fêtes de bienfaisance de Rouen.

Il a été vice-président :

8. — De la Société de la Croix-Rouge ;
9. — De la Société protectrice de l'enfance ;
10. — De l'Assistance aux convalescents.

Il a été secrétaire :

11. — De la Société artistique de Normandie ;
12. Du Conseil des crèches.

Il a été membre :

13. — De l'Association française pour l'avancement des sciences ;
14. — De la Société de secours aux Amis des Sciences ;
15. — De la Société botanique de France ;
16. — De la Société micologique de France ;
17. — De la Société de l'Histoire de Normandie ;
18. — De la Société normande de Géographie ;
19. — De la Société des Bibliophiles rouennais ;
20. — De la Société d'Horticulture de la Seine-Inférieure ;
21. — De la Société de la Prévoyance mutuelle de Rouen ;
22. — De la Société des Amis des Arts de Rouen ;
23. — De la Société normande d'Etudes préhistoriques ;
24. — De la Société linnéenne de Normandie ;
25. — De la Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure ;
26. — De l'Association normande ;
27. — De la Société des Agriculteurs de France ;
28. — De la Société des Chasseurs ;
29. — De la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes ;
30. — Membre correspondant de la *Revue micologique de Toulouse*.

LISTE DES TRAVAUX DE M. NIEL.

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.*

1884-1885 — L'Histoire naturelle et le Roman. (Discours de réception.)

— Rapport sur le prix Gossier : Les Botanistes normands, de Husnot de Cahan.

1885-1886. — Lettres de Réaumur, publiées par la Société des Sciences de la Rochelle.

— La Vie au fond de la mer.

1886-1887. — Note sur l'histoire des Herbiers de M. Saint-Lager.

— Note sur les travaux de l'Institut smithsonien ;

— Note sur un mémoire de M. Say, relatif au tabac.

1888-1889. — Rapport sur la mission scientifique du *Travailleur* et du *Talisman* : les Poissons, par M. Milne Edwards.

1889-1890. — Observations faites en Normandie pendant le tremblement de terre du 30 mai 1889.

1890-1891. — Les Oiseaux, leur utilité, leur disparition, et la nécessité de veiller à leur conservation.

— Discours à la séance solennelle de l'Académie, décembre 1891.

— Recherche sur la nature de la manne des Hébreux.

1893-1894. — Recherche sur la Miellée.

— Analyse de trois ouvrages de M. Giuseppe Roda sur la botanique et l'horticulture.

1894-1895. — Monographie sur les Proctotrypidées.

1895-1896. — Sondage en eau profonde des navires.

— Le marché aux fleurs et l'industrie florale.

— Rapport sur le Smithsonian Institution.

1895-1896. — Rapport sur l'ouvrage de M. Gadeau de Kerville : *La Faune maritime en Normandie.*

— Rapport sur le Catalogue raisonné des plantes de la Tunisie de MM. les docteurs Bonnet et Baratte.

— Rapport sur la description des graminées spontanées et cultivées de la France et des pays limitrophes, de Husnot.

1896-1897. — Note sur les laboratoires des stations maritimes installées en Europe.

— Analyse d'un ouvrage de M. Gadeau de Kerville : *Les vieux arbres de Normandie.*

— Rapport sur les ouvrages de M. Power, vice-président de l'Association pomologique de l'Ouest.

2° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen.*

1883. — Rapport sur une excursion aux Andelys.

1884 — Recherche sur les bactéries.

1885. — Note sur la maladie des végétaux dite « Gommose ».

1886. — Compte rendu d'une excursion à Fécamp.

1888. — Rapport sur l'ouvrage de M. le Dr Saint-Lager : *le Procès de la nomenclature zoologique et botanique.*

— Catalogue des plantes phanérogames vasculaires et cryptogames semi-vasculaires croissant spontanément dans le département de l'Eure.

— Notice nécrologique sur Jean-Baptiste Lieury.

1890. — Observations sur le Cystopus Candidus Lév.

— Essai monographique sur les Ophiobolus observés en Normandie. (En collaboration avec A. Malbranche.)

1891. — Compte rendu de l'excursion à Guerbaville-la-Mailleraye.

1892. — Le Parasite du Seigle enivrant.

— L'Azolia en Normandie.

1892. — Le Rannunculus ophioglossifolius D. C.
— Le Plasmodiophora Brassicæ Woron.
— Rapport sur le travail de M. Alfred Reynier : *Nouvelle proposition de réforme de la nomenclature botanique.*
— Rapport sur les ouvrages de MM. Bourquelot et Patouillard.
1894. — Champignons nouveaux ou peu connus récoltés en Normandie : Seine-Inférieure, Orne. (En collaboration avec A. Le Breton.)
1895. — Note sur la nouvelle Flore de Normandie, de L. Corbière.
— Remarques sur le Cladosporium Herbarum Link.
1896. — Note sur quelques Carex nouveaux ou rares et la Flore normande.
— Note sur une excursion à Etretat.
1897. — Note sur une excursion au Neubourg et à Saint-Aubin d'Ecrosville.
— Note sur le Clitocybe Cryptorum Letell.

Assises de Caumont en 1896.

Notes mycologiques.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts, Belles-Lettres de l'Eure.

1885. — Note sur la vie et les œuvres de M. J. Duval-Jouve, inspecteur d'Académie.
1892. — Les Temps préhistoriques dans les environs de Bernay.
1894. — Notice biographique sur le docteur Gosseaume.
1895. — Recherches historiques sur Saint-Aubin-le-Vertueux.

Société libre de l'Eure.

1888. — Herborisation à Saint-Evroult-N.-D. du Bois (Orne).
1889. — Notice sur F.-A. Malbranche : Sa vie et ses œuvres.

Association française pour l'avancement des Sciences.

1884. — Congrès de Blois : Recherches sur la Miellée.
1894. — Congrès de Caen : Remarques sur la végétation des vases provenant des dragages de la Seine,

Brochures diverses.

1884. — Catalogue des plantes rares découvertes dans l'arrondissement de Bernay depuis 1864.
— Histoire de deux plantes : l'Isatis tinctoria et l'Erigeron Canadense.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1906, 1907 ET 1908

1906

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Les postulats expérimentaux dans les sciences mathématiques ; leur rôle dans le développement de ces sciences et dans leur enseignement.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière, les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la

femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur ; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. pour la meilleure pièce de théâtre inédite, drame ou comédie, en prose ou en vers.

1907

PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise soit aux Salons de Paris (1).

1908

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

(1) Dans le cas où une Exposition des Beaux-Arts aurait lieu à Rouen, en 1906, l'Académie se réserve le droit de distribuer le prix Bouctot, cette année-là, par anticipation.

Etude des principales sources thermales au point de vue de la radioactivité.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou de belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1er juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1er juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. Georges DE BEAUREPAIRE pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1904-1905

Académie française. — *Rapport sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.* 1905.

Adeney (W.-E.). — *Unrecognised factors in the transmission of gases through water.* Dublin, 1905 *(Scientific transactions of the Royal Dublin Society).*

Albanès (le chanoine J.-H.). *V.* Chevalier (le chanoine Ulysse).

Amira (Karl. V.). — *Konrad von Maurer.* Munich, 1903 *(Publication de l'Académie des Sciences de Munich).*

Amsterdam (Académie royale d'). — *Pœdagogium. Carmen præmio aureo ornatum in certamine poetico hœufftiano. Accedunt quatuor poemata laudata.* Amsterdam, 1904.

Barret (W.-F.), Brown (W) et Hodfield (R.-A.). — *Researches on the physical proprieties of an extensive series of alloys of iron. Part 4 and 5.* Dublin, 1904 *(Scientific transactions of the Royal Dublin Society).*

Baxter (Gregory Paul). — *A revision of the atomic weight of iodine (Procedings of the American Academy,* octobre, 1904).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de). — *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. — Seine-Inférieure, archives ecclésiastiques. Série G (nos 8963-9434). Tome VII* (2e partie).

Becket (Lamb.-A.). *V.* Richards (T.-W.).

Bellet (Charles). — *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné*

depuis la domination romaine jusqu'à nos jours. Paris, 1905. — *Le Saint Suaire de Turin* (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, IV, n° 2). Louvain et Paris, 1903.

Bernard (J.-H.). — *Calendar of documents in the « Dignitas decani » of St Patricks cathedral (Procedings of the Irish Academy).*

Bes (K.). — *La dépendance ou l'indépendance d'un système d'équations algébriques.* Amsterdam, 1904.

Bigelow (Henry-B.). — *The shoal-water deposits of the Bermuda banks (Procedings of the American Academy of arts and sciences).*

Billia (L.-M.). — *L'unité de la philosophie et la théorie de la connaissance* (Extrait des comptes rendus du 2e *Congrès international de philosophie*, Genève, 1904).

Bitchey (George-W.). *V.* Draper (Henry).

Blöte (J.-F.-D.). — *Das aufkommen der Sage von Brabon Silvius, dem brabantischen Schwanritter.* Amsterdam, 1904.

Bocher (Maxime). — *A problem in statics and its relation to certain algebraic invariants (Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences).*

Brewster Randolph (Charles). — *The mandragora of the ancients in folk-lore and medecine (Ibid.).*

Brönsted (J.-N.). — *Om aendringen i fri energi ved kemiske processer.* Copenhague, 1904.

Brown (W.). *V.* Barrett (W.-F.).

Browning (Philip E.). — *Index to the literature of Germanium (1886-1903).* — *Index to the literature of Gallium (1874-1903)* (Extraits des *Smithsonian miscellaneous collections*, 1903-1904, Washington).

Calcar (R.-P. van). — *Klinisch-biologische studien over het mechanisme der Infectieziekten. Eerste gedeelte : pneumonie.* Amsterdam, 1904.

Canada. — *Portrait de M. Louis Fréchette* (photogravure).

Canada (Dominion of), department of Interior. — *Relief map of the Dominion of Canada.*

Carrington-Bolton (Henry) — *A select bibliography of chemistry (1492-1902)*, 2e supplément, 1904 (Publication de la *Smithsonian Institution*).

Chartraire (l'abbé Eugène). — *Cartulaire du Chapitre de Sens, publié avec plusieurs appendices.* Sens, 1904 *(Publication de la Société archéologique de Sens).*

Chevalier (le chanoine Ulysse). — *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours.* Tome III A-Z, nos 22257-34827 (Extrait des *Analecta Bollandiana*). Louvain, 1904. — *Jeanne d'Arc. Biobibliographie.* Valence, mars 1905. — *Autour des origines du suaire de Lirey, avec documents inédits.* Paris, 1903. — *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIIIe siècle), publié d'après les manuscrits originaux.* Paris, 1902. — *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy. Martyrologe, calendrier, ordinaire et prosaire de la métropole de Reims (VIIIe-XIIIe siècles), publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise.* Paris, 1900.

L'œuvre scientifique de M. le chanoine Ulysse Chevalier. Hommage et souvenir de ses amis.

Chevalier (Ulysse) et Albanès (J.-H.) (les chanoines). — *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France.* Tome Ier : *Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron.* Montbéliard, 1899. Tome non numéroté : *Marseille.* Valence, 1899. Tome non numéroté : *Arles.* Valence, 1900.

Clellan (J.-A. Mac). — *On the emanation given off by radium,* 1904. — *The penetrating radium rays,* 1904. — *On secundary radiation and atomic structure. Part 1 and 2,* 1905 (Publications des *Scientific transactions of the Royal Dublin Society).*

Conway (Arthur W.). — *On the reflection of electric waves by a moving plane conductor,* 1904. — *The partial differential*

equations of mathematical physics. Part 1, 1905 (Publications des *Scientific transactions of the Royal Dublin Society*).

Daux (l'abbé Camille). — *Tropaire-prosier de l'abbaye de Saint-Martin de Montauriol, publié d'après le manuscrit original (XIe-XIIIe siècles)*. Paris, 1901.

Davis (Harvey-N.). — *A P. Q. plane for thermodynamic cyclic analysis* (*Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, 1905).

Dollfus (Gustave). M. Fortin (Raoul), collaborateur. — *Note géologique sur les eaux de Rouen. Lettre à M. Garnier, ingénieur expert.*

Draper (Henry) et Bitchey (George W.). — *On the construction of a silvered glass telescope fifteen and a half inches in aperture and its use in celestial photography, by Henry Draper, M. D. and On the modern reflecting telescope and the making and testing of optical mirrors, by G. W. Bitchey* (Extrait des *Smithsonian contributions to Knowledge*).

Duboc (E.). — *Une œuvre d'initiative privée. La Société centrale de sauvetage des naufragés*. Paris, 1904.

Edwards (Harold). — *Notes on resistance measurements in platinum thermometry. A manometer device for air thermometers* (*Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*).

Férotin (dom Marius). — *Apringius de Béja. Son commentaire de l'Apocalypse écrit sous Theudis, roi des Wisigoths (531-548), publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de l'Université de Copenhague*. Paris, 1900.

Fillet (l'abbé L.). — *Notice historique sur la paroisse de Sainte-Eulalie en Royans*. Valence, 1888. — *Histoire religieuse de Pont-en-Royans (Isère)*. Valence, 1887.

Fortin (Raoul). — *Notes de géologie normande : 1. Sur l'existence du « Micrasler Normanniæ » à Bonsecours près Rouen*. Rouen, 1894 ; 2. *Sur deux échinides crétacés recueillis dans le département de la Seine-Inférieure*. Elbeuf, 1897 ; 3. *Sur*

un « discoïdes inferus Desor » recueilli à Tancarville. Havre, 1899 ; 4. *Sur une carrière de Gaillon (Eure), ouverte dans la craie senonienne.* Rouen, 1900 ; 5. *Sur un fragment de mâchoire de « felis leo » des graviers quaternaires de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng.* Elbeuf, 1901 ; 6. *Sur des sondages exécutés à Rouen, aux environs ou dans la région normande.* Rouen, 1902; 7. *Sur un ancien cours d'eau souterrain situé à Moulineaux.* Paris, 1902; 8. *Sur des sépultures mérovingiennes trouvées à Maromme.* Louviers, 1903. — *Société normande d'études préhistoriques ; Compte rendu de la réunion tenue à Rouen le 3 octobre 1897.* Louviers, 1898. — *Procès-verbaux du Comité de Géologie de la Société des Sciences naturelles de Rouen ; Séances des 16 janvier 1896, 7 mars 1900, 5 février 1902.* — *V.* Dollfus (Gustave). — *V.* Schlüter (Dr Clément).

Friedrich (Johann). — *Gedächtnisrede auf Karl Adolf von Cornelius.* Munich, 1904 *(Publication de l'Académie des Sciences de Munich).*

Fuzet (Mgr). — *Le Grand Séminaire : fondation, statuts, programmes, directions intellectuelles et morales.* Paris, 1904. — *Pétrarque à Vaucluse.* Rouen, 1904. — *Pétrarque, ses voyages, ses amis, sa vie chrétienne.* Lille, 1883. — *Dix ans d'épiscopat à Saint-Denis de la Réunion et à Beauvais. Instructions pastorales, lettres et discours.* Paris, 1899. — *Questions actuelles de politique religieuse.* Paris (s. d.).

Goodwin (H.-M.) and Haskell (R.). — *The electricat conductivity of very dilute hydrochloric and nitric acid solutions (Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences.* Septembre 1904).

Grenville (A.-J. Cole). — *On the growth of crystals in the contact-zone of granite and amphibolite (Proceedings of the Royal Irish Academy).*

Groot (J.-J.-M. de). — *Sectarianism and religions persecution in China, a page in the history of religions. Vol. II.* Amsterdam, 1904.

Hackett (F.-E.). — *The photometry of N rays.* Dublin, 1904 *(Scientific transactions of the Royal Dublin Society).*

Haskell (R.). *V.* Goodwin (H.-M.).

Heigel (K.-Th von). — *Zum Andenken an Karl von Ziltel.* Munich, 1904 *(Publication de l'Académie des Sciences de Munich).*

Hodfield (R.-A.). *V.* Barrett (W.-F.).

Hogg (J.-L.). — *Viscosity of air (Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences,* 1905).

Holms Pollok (James). — *On the extraction of glucinum from beryl.* Dublin, 1904 *(Scientific transactions of the Royal Dublin Society).*

Johnston (J.-R.). — *New plants from the islands of Margarita and Coche, Venezuela (Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences,* 1905).

Joret (Charles). — *Villoison et l'Académie de Marseille.* Paris, 1904. — *Les recherches botaniques de l'expédition d'Alexandre.* Paris, 1904.

Justice (Ministère de la). — *Compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1902. France, Algérie, Tunisie.* Paris, 1904.

Krumbacher (K.). — *Das problem der neugrischen schriptsprache.* Munich, 1903 *(Publication de l'Académie des Sciences de Munich).*

Kuhn (Dr). — *Les eaux de Niederbronn, description physique et médicale de cet établissement de bains.* Paris, 1860. — *Evian-les-Bains.* Elbeuf, 1905.

Leidy (Joseph) et Leidy (Joseph junior). — *Researches in helminthology and parasitology,* 1904 (Publication de la *Smithsonian Institution).*

Lenôtre (G.). — *Un agent des princes pendant la Révolution. Le marquis de la Rouerie et la conjuration bretonne (1790-1793), d'après des documents inédits.* Paris, 1903. — *La chouannerie normande au temps de l'Empire. Tournebut (1804-1809), d'après des documents inédits.* Paris, 1904. —

Vieilles maisons, vieux papiers, 1re et 2e séries, 2 vol. Paris, 1905.

Litton Falkiner (C.). — *The parliament of Ireland under the Tudor sovereings (Proceedings of the Royal Irish Academy)*.

Lorié (Dr J.). — *Beschrijving van eenige nieuwe grondboringen*. V. Amsterdam, 1904.

Loutrel (Gaston). — *Le gothlandien fossilifère de Fuilla*. Perpignan, 1904.

Macoun (John). — *Catalogue of Canadian birds. Part III (Publ. of Geological Survey of Canada)*. Ottawa, 1904.

Mège (Francisque). — *La dernière année de la province d'Auvergne. Les élections de 1779*. Clermont-Ferrand, 1904.

Montier (Edward). — *Choses qu'on chante*. Rouen, 1896. — *Alleluia. Scènes de Pâques*. Paris, 1899. — *L'idéale jeunesse*. Paris, 1899. — *L'éveil d'Eros*. Paris, 1900. — *Les fontaines de Rouen*. Rouen, 1900. — *Quelques psaumes du roi David. Hymnes de l'Eglise en vers français*. Rouen, 1900. — *La réforme des patronages chrétiens* (Extrait de la *Réforme sociale*, 1er mai 1903). Paris, 1903. — *L'automne des lys*. Paris, 1903. — *L'éducation du sentiment*. Paris, 1903. — *Les jeunes catholiques et les arts* (Extrait du *Sillon*, no du 10 octobre 1903). — *Les Vexillaires, poème couronné par l'Académie de Rouen*. Rouen, 1903. — *L'épopée des Philippins de Rouen*. Rouen, 1903. — *Les patronages chrétiens. Ce qu'ils doivent être*, 1902.

Mortensen (Dr Th.). — *The Danish expedition to Siam (1899-1900) II. Echinoidea (I.)* Copenhague, 1904.

Moss (Richard-J.). — *On the state in wich helium exists in pitchblende (Scientific transactions of the Royal Dublin Society)*.

Niels Nielsen (Dr). — *Recherches sur une classe de fonctions méromorphes*. Copenhague, 1904.

Nierstrasz (H.-F.). — *Das herz der solenogastren*. Amsterdam, 1903.

Nieuwenhuis (Dr A.-W.). — *Lokalisation und symmetrie der*

parasitären Hautkrankheiten in indischen Archipel. Amsterdam, 1904.

Oudemans (J.-Th.). — *Etude sur la position de repos chez les lépidoptères.* Amsterdam, 1904.

Parenty (H.). — *Les tourbillons de Descartes et la science moderne.* Clermont-Ferrand, 1903.

Parker (G.-H.) et Starrat (S.-A.). — *The effect of heat on the color changes in the skin of anolis carolinensis.*

Paulme (Henri). — *La Chambre de commerce et l'Académie, leurs rapports aux XVIIIe et XIXe siècles.* Rouen, 1905. — *Les sciences à l'Académie de Rouen en 1744 et 1804.* Rouen, 1905. — *Un peintre rouennais du XIXe siècle.* Rouen, 1905.

Peirce (B.-O.). — *On the properties of magnets made of hardened cast iron* (Ext. des *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences,* 1905).

Prevost (Eugène). — *Maisons de réforme, colonies pénitentiaires L'atelier-refuge de Rouen.* Paris, 1905.

Petersen (O.-G.). — *Undersögelser over trœrnes aarringe.* Copenhague, 1904.

Pringsheim (Alfred). — *Heber wert und angeblichen Unwert der matematik.* Munich, 1904 *(Publication de l'Académie des Sciences de Munich).*

Reinach (S.). — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de 1904.* Paris, 1904.

Richards (T.-W.) et Becket (Lamb.-A.). — *New Method of determining the specific heat and the reaction-heat of liquids (Proccedings of the American Academy of Arts and Sciences,* 1905).

Richards (Theodore William), — *A revision of the atomic weight of stronturm. Second paper : the analysis of strontic chloride* (même publication).

Ridgway (Robert). — *The berds of North and meddle America.*

Washington, 1904 (Publication de la *Smithsonian Institution*).

Roger (Dr Jules). — *Charité*. Le Havre, 1905. — *Feuilles d'automne*. Le Havre, 1905.

Ross (Ronald). — *Verb-functions* (*Proceedings of the Royal Irish Academy*).

Roux (Dr Emile). — *Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand d'après les manuscrits de Gaignières*. Clermont-Ferrand, 1904.

Safford (William Edwin). — *Contributions from the United States national herbarium. Vol. IX. The usefull plants of the island of Guam*. Washington, 1905 (Publication de la *Smithsonian Institution*).

Sarrazin (A.). — *Histoire de Rouen d'après les miniatures des manuscrits*. Rouen, 1904.

Saunders (F.-A.) — *Some additions to the arc spectra of the alkali metals* (*Proceedings of the American Academy*. Octobre 1904).

Schindler (Hermann). — *Beitrag der Kenntnis der niederschlags verältnisse mährens und schlesiens*. Brünn, 1904.

Schlüter (Dr Clément). M. Fortin (Raoul), traducteur. — *Echinodermes fossiles de l'Allemagne du Nord. Echinoïdea (1re partie)*. Le Havre, 1895.

Secques (François). — *Tables du Bulletin et des mémoires de la Société zoologique de France (années 1876-1895)*. Paris, 1905.

Seine-Inférieure (Conseil général de la). — *Première session ordinaire de 1905; Rapport de M. Eugène Fosse, préfet de la Seine-Inférieure; Rapport de la Commission départementale et procès-verbaux des délibérations*. Rouen, 1905.

Spencer Dodgson (Edward). — *A synopsis analytical and quotational of the 286 forms of the Verb used in the Epistles to the Ephesians and the Tessalonians as found in the Baskish new testament of Joannes Leiçarraga printed in 1571 at La Rochelle*. Amsterdam, 1904.

Shales (N.-S.). — *A comparaison of the features of the earth and of the moon.* Washington, 1903 (Publication de la *Smithsonian Institution*).

Stamm (R.-H.). — *Om musklernes befaestelse til det ydre skelet hos leddyrene.* Copenhague, 1904.

Starrat (S.-A). *V.* Parker (G.-H.).

Stephens (Jane). — *A list of irish cœlenterata including the ctenophora (Proceedings of the Royal Irish Academy).*

Thomsen (Julius). — *Systematisk gennemförte Termokemiske undersögelsers numeriske og teoreteske resultater.* Copenhague, 1905.

Tonks (Oliver Samuel). — *Brygos. His characteristics* (Extrait des *Memoirs of the American Academy of Arts and Sciences*). Cambridge (U. S.). Novembre, 1904.

Vries (H. de). — *Anwendung der Cyclographie auf die Lehre von den ebenen Curven.* Amsterdam, 1904.

Went (F.-A.-F.-C.). — *Krulloten en versteende vruchten van de Cacao in Surinam.* Amsterdam, 1904.

Whelton Hind. — *On the beds wich succeed the carboni ferous lime stone in the West of Ireland (Proceedings of the Royal Irish Academy).*

Wilson (W.-E.). — *On the temperature of certain stars.* Dublin, 1905 (Extrait des *Scientific transactions of the Royal Dublin Society).*

Wood (R.-W.). — *A quantitative determination of the anomalous dispersion of sodium vapor in the visible and ultraviolet regions. — The achromatization of approximatily monochromatic interference fringes by a highly dispersive medium and the consequent increase in the allowable path-difference* (Extraits des *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*).

LISTE DES ŒUVRES D'ART

OFFERTES A L'ACADÉMIE PAR LEURS AUTEURS PENDANT L'ANNÉE 1904-1905

Paulme (G.). — *Portrait de M. Zacharie (médaillon albâtre).*

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1905-1906 (1).

OFFICIERS EN EXERCICE

M. ALLARD (Chr.), *Président.*
M. LECAPLAIN O. ✱, *Vice-Président.*
M. GASCARD (A.) A. ✿, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*
M. GIRAUD (le docteur) A ✿, *Trésorier.*
M. COUTAN (le docteur), *Archiviste.*

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

ANNÉE de réception.

MM.

1905. M. MONTIER (Edward), avocat, rue du Renard, 29.
1905. Mgr FUZET (Edmond-Frédéric) ✱, Archevêque de Rouen, au Palais de l'Archevêché.

ACADÉMICIEN HONORAIRE NOUVEAU

1860. M. HOUZEAU O. ✱, I. ✿, route de Paris (barrière de Bonsecours).

ACADÉMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ

1886. M. NIEL (Eug.), à Saint-Aubin-le-Vertueux, près Bernay (Eure).

(1) Voir la liste générale au *Précis* de l'année 1900-1901.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1874. MONTIER (A.), avocat à Pont-Audemer.
1864. MOUGENOT (Léon), à Malzéville, près Nancy.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1905. BAUDOUIN (P.-A.), ✱, artiste peintre, 8, rue Vavin, Paris (VIe).
1905. DELABARRE (Eugène) A. ✱, artiste peintre, 32, avenue Wagram, Paris (VIIIe), ou 40, boulevard Beauvoisine, Rouen.
1905. DUBOIS (Ernest) ✱, sculpteur, 15, rue Mansard, Paris (IXe).
1905. G. LENÔTRE (Théodore Gosselin) ✱, homme de lettres, 40, rue Vaneau, Paris.
1905. LEBAS (Georges) I. ✱, homme de lettres, rue des Tribunaux, Dieppe.
1906. ROUETTE (L.), professeur, ancien président de la *Société havraise d'Etudes diverses*, 40, rue Thiers, Le Havre.

NOUVELLES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Saint-Lô. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

Aix-en-Provence. — Bibliothèque de l'Université (Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix).

Chevetogne par Leignon (province de Namur, Belgique). — *Revue Mabillon* (Dom J.-M. Besse, abbaye de Ligugé).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Procès-verbal de la séance publique du 14 décembre 1905..... 5

DISCOURS ET RAPPORTS

Le Manoir archiépiscopal de Rouen, discours de réception de Mgr Fuzet..... 7

Les Archevêques de Rouen à l'Académie, réponse au discours de Mgr Fuzet, par M. Desbuissons, président..... 37

Rapport sur les prix Dumanoir et Octave Rouland, par M. Samuel Frère..... 59

CLASSE DES SCIENCES

Rapport sur les travaux de la classe des Sciences, par M. Canonville-Deslys, secrétaire..... 75

Membre honoraire décédé : M. Niel..... 75

Résumé de nos connaissances sur les différentes espèces de radiations, par M. Lecaplain..... 76

Etudes d'anthropologie et de médecine légale. Rapports de M. le docteur Giraud (séances des 24 février et 16 juin 1905)..... 77

Les sourdes-aveugles, par M. Lechalas (séance du 23 décembre 1904)..... 80

L'ultra-microscopie, par M. Gascard (séance du 7 avril 1905)..... 81

Le théâtre enfantin envisagé comme procédé pédagogique, par M. le docteur Delabost..... 83

MÉMOIRE IMPRIMÉ

Résumé de nos connaissances sur les différentes espèces de radiations, par M. Lecaplain..... 85

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts, par M. Georges de Beaurepaire, secrétaire..... 107

Pages

Académiciens résidants nouveaux : Mgr Fuzet, M. Edward Montier..... 107
Membres correspondants nouveaux : MM. P. Baudouin, Delabarre, Ernest Dubois, G. Lenôtre et G. Lebas..... 109
Rapports de Mgr Loth et de MM. S. Frère, G. Le Breton, Coutan (séances des 27 janvier, 10 et 17 février, 23 juin 1905)..... 109
Académiciens décédés : MM. Niel et Hédou 110
Membres correspondants décédés : MM. Montier et Mougenot..... 112
Rapport de Mgr Loth sur les ouvrages de Mgr Fuzet (séance du 21 juillet 1905) 111
Rapport de M. Paul Allard sur les ouvrages de M. Edward Montier (séance du 10 mars 1905)..... 112
Rapport de M. Desbuissons sur divers ouvrages de Sociétés correspondantes (séance du 7 juillet 1905) 112
Projets de réforme de l'orthographe, par M. Paulme..... 112
Notice nécrologique sur Gabriel Gravier, par M. le Dr Giraud (séance du 10 mars 1905) 113
Baptiste Lechandelier, conseiller au Parlement de Normandie, par M. G.-A. Prevost (séance du 24 mars 1905)..... 113
Origines du célibat ecclésiastique, par M. l'abbé Vacandard (séance du 23 décembre 1904)..... 113
Le cimetière franc et carolingien de Criel, par M. Léon Coutil, membre correspondant (séance du 2 juin 1905) 115
Le prétendu repentir de Pierre Cauchon, par M. Sarrazin..... 115
G. de Scudéry et sa famille, par M. Ch. de Beaurepaire..... 115
Jacques Gravé, chirurgien de la peste, par M. Le Verdier..... 115
Anacharsis Cloots, par Mgr Loth..... 115
Voyage de Didron en Normandie, par M. le Dr Coutan..... 115
Le théâtre enfantin envisagé comme procédé pédagogique, par M. le Dr Delabost..... 116
Notes d'histoire littéraire, par M. l'abbé Tougard, membre correspondant..... 116
Poésies de M. Desbuissons et de M. Iwill, membre correspondant.. 116
L'Almanach de l'Emulation chrétienne pour l'année 1853, par M. Chr. Allard (séance du 21 juillet 1905)..... 116
L'influence sociale des diverses églises chrétiennes à Londres, par M. Deschamps (séance du 30 juin 1905)..... 117

Pages

Une aïeule de Guy de Maupassant, par M. Paul Allard (séance du 17 mars 1905) 117
Service religieux à Allouville-Bellefosse (Fondation La Reinty).... 118
Sépulture de l'abbé Gossier (séance du 3 février 1905)..... 118
Prix distribués par l'Académie (Prix Dumanoir : MMlles Ouin et Courbe. — Prix O. Rouland : Mlle Malvina Leroy et M. Albert Piednoël)..... 119
Retraite de MM. Ch. de Beaurepaire et G. Le Breton, académiciens residants ; *Retraite* de M. L. Delisle, membre correspondant (séances des 3 mars, 14 avril et 5 mai 1905)..... 119
Distinctions décernées aux membres de l'Académie..... 120
Projet d'Exposition Cornélienne (séance du 30 octobre 1905)..... 120
Vœu contre la réglementation de l'orthographe (séance du 24 février 1905) 120
Vœu pour la protection des édifices religieux et des objets présentant un intérêt historique ou artistique (séance du 14 avril 1905)..... 120
Vœu en faveur du maintien des noms de rue présentant un intérêt historique (séance du 24 novembre 1905)..... 121
Elections du Bureau (séance du 15 décembre 1905)..... 121

MÉMOIRES IMPRIMÉS

L'éducation populaire, discours de réception de M. Edward Montier..... 123
Le rôle social du poète, réponse à M. E. Montier, par M. Desbuissons, président 153
Pierre Cauchon. Note complémentaire, par M. Sarrazin..... 171
Notes sur Scudéry, par M. Ch. de Beaurepaire 185
Le chirurgien de la peste à l'Hôtel-Dieu de Rouen, par M. Le Verdier 201
A propos d'un livre d'Anacharsis Cloots, par Mgr Loth..... 223
Episodes d'un voyage de Didron en Normandie, durant l'été de 1831, suivi d'une lettre à M. Vitet, inspecteur général des monuments historiques, par M. le Dr Coutan..... 251
P.-A. Baudoüin, par M. Samuel Frère,..... 273
Le théâtre enfantin, envisagé comme procédé pédagogique, par M. le Dr Delabost..... 293

Pages

Projets de réforme de l'orthographe, par M. Paulme..... 321
Notes d'histoire littéraire, par M. l'abbé Tougard, membre correspondant..... 331
Brotonne, poésie, par M. Desbuissons..... 349
La Belle au bois, légende savoisienne, poésie, par M. Desbuissons..... 359
Autour d'une sérénade, tragédie en un acte, en vers, par M. Iwill, membre correspondant..... 363
Notice nécrologique sur M. Pierre-Eugène Niel, par M. Canonville-Deslys..... 393

Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1906, 1907 et 1908..... 405
Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1904-1905..... 409
Liste des œuvres d'art offertes à l'Académie par leurs auteurs pendant l'année 1904-1905..... 419
Tableau de l'Académie pour l'année 1905-1906..... 421

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1905-1906.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

1907

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

TENUE LE 13 DÉCEMBRE 1906, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Présidence de M. CHRISTOPHE ALLARD

Le jeudi 13 décembre, à huit heures et demie du soir, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le général de Torcy, commandant le 3e corps d'armée ; M. le Dr Tourdot et M. de la Bunodière, conseillers généraux ; M. Layer, président de la Société normande de Géographie ; M. Huisse, secrétaire général de la Mairie, avaient pris place sur l'estrade.

M. le Général commandant la 5e Division d'infanterie, M. le Premier Président, M. le Procureur général, M. le Préfet, M. le Général commandant la 9e Brigade d'infanterie, M. le Maire de Rouen et plusieurs membres de l'Administration municipale, M. l'Intendant militaire, M. le Colonel du 39e régiment d'infanterie,

M. le Conservateur des Eaux-et-Forêts, M. l'Inspecteur d'Académie, s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance et a donné la parole à M. le vicomte de Montfort pour la lecture de son discours de réception.

Le récipiendaire traite du patriotisme et il le fait avec une grande élévation de sentiment et une conviction profonde. Pour l'orateur, c'est l'armée qui, après avoir développé l'énergie morale et la vigueur physique de l'individu, reste encore pour le citoyen la meilleure école de patriotisme. Si M. de Montfort parle de la crise que cette vertu semble subir, il ne saurait cependant douter du sentiment patriotique lui-même, dont tant de manifestations attestent aujourd'hui la vitalité.

M. le Président répond à M. de Montfort, et après avoir rappelé en termes heureux les brillants états de service de l'ancien officier, il parle à son tour du patriotisme de Pierre Corneille, donnant au roi de fiers et nobles conseils.

M. Desbuissons donne lecture de son rapport sur le prix Bouctot (Lettres). Ce prix est attribué à M. Ferdinand Delsol, sous-inspecteur aux chemins de fer de

l'Etat, pour une œuvre théâtrale remplie de jolies scènes où vibrent de généreux sentiments et qu'il a intitulée : *le Reflet.*

Le prix Bouctot (Beaux-Arts) est décerné à M. Charles Vincent pour son *Berger*, œuvre exposée, cette année, au Salon rouennais. Une médaille d'or était également décernée par l'Académie à M. Marcel Darel pour sa statue : *Cauchemar.* Le rapport traditionnel sur les résultats de ce concours est présenté par M. Paulme en termes excellents.

M. le Dr Boucher donne lecture d'un rapport fort touchant sur les prix de vertu attribués :

1° Le prix Dumanoir, à M. Edouard Lheureux, de Rouen ;

2° Le prix de La Reinty, à M. Morin, de Fécamp ;

3° Les prix O. Rouland, à Mlles Maria et Léonie Madeline et à Mlle Fernande Quesne, du Havre.

Pour terminer, M. Hugues Le Roux, membre correspondant, fait une lecture des plus attrayantes sur un livre sacré des Ethiopiens.

La séance, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'auditoire, a été levée à onze heures et demie.

L'ÉDUCATION DU PATRIOTISME PAR L'ARMÉE

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. le Vicomte de MONTFORT

Messieurs et chers Collègues,

En vous exprimant, tout d'abord, ma profonde gratitude, je voudrais bien pouvoir me dispenser de l'exorde, toujours un peu banal, auquel se croit obligé quiconque est investi d'une dignité nouvelle, et il me semble, en vérité, que je pourrais me le permettre, car je devine, aisément, la pensée qui m'a valu vos trop indulgents suffrages.

C'est au soldat, j'en suis bien sûr, beaucoup plus qu'à l'orateur ou à l'écrivain, que s'adresse le grand honneur dont, assurément, j'ai lieu d'être fier.

Je vois, en effet, au milieu de vous, Messieurs, dans cette ancienne ville de Parlement et d'Université, des savants, des magistrats, des artistes, des notabilités dans les genres les plus divers, sciences, arts, littérature; et vous avez pensé — je le répète, ne croyant pas me tromper — qu'un ancien soldat serait à sa place

dans votre Compagnie, si honorée parmi tous les habitants de notre grande cité de Rouen « la ville aux vieilles rues », a dit Victor Hugo :

> ... Aux vieilles tours, débris de races disparues,
> La ville aux cent clochers, carillonnant dans l'air,
> Dont le front terminé de flèches et d'aiguilles,
> Déchire incessamment les brumes de la mer...

Dans votre Compagnie, Messieurs, qui, depuis plus d'un siècle et demi, poursuit, dans notre chère province de Normandie, le culte de la science, des belles-lettres et des arts, de tout ce qui, en un mot, élève l'homme au-dessus des intérêts matériels de chaque jour, et des divisions passagères des partis.

C'est bien évidemment en raison de ce sentiment, dont je suis, veuillez le croire, très grandement honoré, que vous avez voulu, j'en suis persuadé, admettre, parmi vous, le compatriote qui, modeste acteur, a traversé, les armes à la main, les grandes journées de bataille de notre histoire contemporaine; l'homme qui, à l'aurore lointaine de sa jeunesse, à l'heure où la victoire souriait encore à nos drapeaux, a connu les enivrements de la lutte glorieuse, et qui, plus tard, aux jours cruels de la défaite et de l'invasion, a eu le grand honneur de verser son sang à la tête de vaillants soldats français, sinon pour le salut, au moins pour l'honneur de la Patrie.

De telle sorte qu'aujourd'hui, Messieurs, au déclin d'une longue existence, alors que le poids de l'âge ne me permet plus de faire partie de cette armée, au milieu de laquelle les plus belles années de ma vie se sont

écoulées, cette armée où j'ai laissé, permettez-moi de vous le dire, la meilleure part de mon cœur, je puis, grâce à vous, venir m'asseoir à ce foyer tranquille de la République des lettres, et y prendre place, selon la noble formule du poète :

> Ainsi qu'un voyageur qui, le cœur plein d'espoir,
> S'assied avant d'entrer, aux portes de la ville,
> Et respire un instant l'air embaumé du soir.

Soyez-en remerciés, Messieurs, et sans vouloir vous entretenir de moi plus longtemps qu'il ne convient, souffrez cependant que je vous laisse entendre simplement comment le vieux soldat que je suis, — fort peu expert assurément dans l'art de bien dire, — a été cependant amené — en quelque sorte, naturellement et d'instinct — à défendre souvent, par la parole ou par la plume, avec le seul mérite d'une conviction profonde, des idées qu'il a cru, toute sa vie, utile de soutenir, afin de conserver inébranlable, et de fortifier, au cœur de la Nation, les sentiments élevés, désintéressés et nobles, ces forces morales, en un mot, ces impondérables qui ont fait, dans le passé, la grandeur et la puissance de notre pays ; surtout, je me hâte de le dire, la plus puissante de toutes, le culte de la Patrie, toujours et quand même; la Patrie, dont l'armée est aujourd'hui la personnification la plus proche de nous, la plus pure et la plus haute, l'armée dans les rangs de laquelle les jeunes générations doivent puiser les vertus militaires que rien ne remplacera, croyez-le bien, aux jours de l'épreuve suprême.

La force morale, Messieurs, qu'est-ce donc? Sinon

l'indomptable volonté d'agir, quoi qu'il advienne, dans la voie du bien et de l'honneur ; l'énergie et le courage inébranlable, dans les circonstances les plus difficiles ; c'est elle seule, qui, nous conduisant gaiement à l'accomplissement du devoir, malgré les dangers et au prix de tous les sacrifices, peut nous mettre à l'abri des défaillances, dans le péril et dans l'adversité.

Et s'il était besoin d'une preuve nouvelle de la prépondérance absolue de ces facteurs moraux dans le combat, la guerre qui vient d'ensanglanter l'Extrême-Orient pourrait, à coup sûr, nous la fournir éclatante.

Un fait surprenant se dégage, en effet, d'ordre psychologique et moral, de ces luttes acharnées ; c'est le peu d'efficacité réelle des engins de destruction terribles de la science moderne, en face de l'énergique volonté du combattant de résister à la dépression de la lutte. Ne semblerait-il pas, en effet, qu'avec ces effroyables torpilles qui envoient « par le fond », en quelques secondes, le plus magnifique vaisseau et tout son équipage, avec ces explosions terrifiantes de mines qui engloutissent des bataillons entiers, ces canons géants, ces obus monstrueux qui se fragmentent en millions d'éclats meurtriers, portant la mort à des distances énormes, ne semble-t-il pas, dis-je, que le résultat de la bataille devrait être désormais l'affaire de quelques heures seulement ?

Et cependant les Russes de Port-Arthur, aussi bien que les Japonais de Moukden, viennent de montrer au monde que la trempe des âmes est encore la plus redoutable des armes, et que, mieux que la perfection ou

la puissance du tir, elle peut, aujourd'hui comme toujours, assurer le succès dans le combat.

Voilà encore une faillite de la science, définitivement impuissante à réduire la force morale, car si les fusils ou les canons peuvent changer, le cœur de l'homme, lui, est immuable, toujours gouverné par elle.

Et bien ces forces morales, Messieurs, surtout, comme je le disais tout à l'heure, la plus puissante de toutes, l'amour de la Patrie, c'est à l'officier, au chef militaire, qu'il appartient de les développer au cœur du jeune homme, pendant son passage sous les drapeaux; c'est lui qui doit, en réalité, créer l'âme du citoyen, en formant celle du soldat.

Car il existe, croyez-le bien, une âme de soldat, vivante et vibrante, façonnée précisément par la vie militaire, par cette pénétration intime et réciproque d'hommes, chefs et soldats, servant le même idéal, sous le même drapeau, acceptant avec fierté la discipline et l'obéissance de chaque jour, contractant l'habitude de se dégager, en toute circonstance, de l'âpre souci de l'intérêt personnel; inspirés surtout par l'idée du sacrifice, toujours et sans limites, à la Patrie, avec le culte de tout ce qui, dans l'histoire, dans la tradition, ou même dans la légende, a laissé une trace de l'héroïsme des ancêtres, dans cette grandiose épopée, quatorze fois séculaire, qui a fait à la France une place unique entre toutes les nations.

L'armée, a dit, avec raison, Alfred de Vigny « doit être aveugle et muette », toujours prête à frapper « là où est le danger », se souvenant que, sur le champ

de bataille, un seul droit est inexorable, celui de la Patrie, en vertu duquel est coupable quiconque hésite, traître qui délibère.

C'est ainsi, en effet, que le soldat doit comprendre le devoir, vis-à-vis du pays. C'est ainsi que l'officier doit le lui apprendre; devoir le plus grand qui soit, à coup sûr, et en même temps le plus simple à accomplir, parce qu'il est, entre tous, le plus facile à discerner clairement.

Et voilà comment, — quoi qu'en puisse penser et dire quelques déclassés de l'intellectualisme décadent, — l'armée doit être, pour le pays, la véritable école des vertus patriotiques.

Oui ! Messieurs, — et votre conviction est certainement, à cet égard, aussi ferme que la mienne ! — C'est par son armée que la France doit raviver ses forces morales, retremper ses énergies traditionnelles, un instant affaiblies — très superficiellement encore, j'en suis bien sûr — par ce qu'on a appelé, ces temps derniers, « la crise du patriotisme ». C'est à l'ombre du drapeau que doivent se préparer, aujourd'hui, les destinées futures de notre race, en même temps que l'avenir de notre chère Patrie.

Et c'est précisément de cette éducation du patriotisme par l'armée, par l'accomplissement du devoir militaire, que je voudrais, Messieurs, vous entretenir quelques instants ce soir.

Vous vous y attendiez bien un peu, j'imagine, et vous penserez peut-être que l'orateur est fort insuffisant pour un pareil sujet ; mais l'idée en elle-même —

qu'après tant d'autres, il a bien souvent défendue de son mieux — est, à coup sûr, entre toutes, grande et féconde ; elle lui vaudra, — il l'espère du moins, — toute votre indulgence.

« L'amour de la Patrie », disait au XVIIIe siècle le comte de Guibert, « est le plus saint des devoirs, puisqu'il les renferme tous ; mais il faut, pour le bien comprendre, avoir le cœur haut et vaillant, l'âme généreuse et grande, car, ainsi que tous les amours profonds, c'est avant tout un dévouement, qui impose d'abord, comme premier devoir, l'engagement de sacrifier son propre bien à celui de tous. »

C'est à ce point de vue, en effet, Messieurs, que l'idée de la Patrie, « la terre des pères », a été, dans tous les temps et chez tous les peuples, depuis l'antiquité grecque ou romaine jusqu'à nos jours, l'irrésistible levier de toutes les grandes et nobles actions.

« On n'entendait pas », a dit l'éminent érudit que la mort vient de nous enlever, M. Brunetière, « l'idée de Patrie à Athènes ou à Rome, autrement qu'aujourd'hui, à Paris ou à Londres, et nos pères n'ont pas éprouvé de pire tristesse, au lendemain de la défaite de Waterloo, que les Romains après le désastre de Cannes. »

« A tel point, ajoutait-il, que si, dans notre société moderne, le sentiment de la Patrie venait à s'endormir, les accents de Démosthènes et de Cicéron suffiraient, tout comme autrefois, à le réveiller. »

Et c'est ainsi que toujours en France, Messieurs, depuis l'émouvante *Chanson de Rolland :*

Pour elle on doit souffrir grands maux,
Tout endurer, et grands froids et grands chauds,
On doit y perdre et son sang et sa chair,

toujours, en passant par les conquêtes de Charlemagne, la fièvre religieuse des Croisades et de Jeanne d'Arc, à travers la griserie de gloire personnelle, moins pure peut-être, de la grande épopée napoléonienne, toujours l'idée si noble et si haute de la Patrie française chemine dans notre histoire nationale, se fortifiant et se développant, d'âge en âge, au cœur de la nation.

Certes on a souvent, et, il faut le reconnaître, bien inutilement, tenté d'obscurcir et d'embrouiller cette conception si pure; sans doute, au cours de notre longue histoire, nos institutions, nos lois, nos mœurs mêmes, ont changé, se sont profondément modifiées, et il est possible de concevoir aujourd'hui, qu'à des degrés divers de civilisation, puissent correspondre des degrés d'organisation différents de l'idée de la Patrie; oui, sans doute, mais, comme le dit encore M. Brunetière, « les fondements et la base en demeurent toujours les mêmes ».

Cette base immuable, Messieurs, c'est le passé qui la constitue, avec ses grandeurs et ses revers, ses joies et ses douleurs, ses gloires et ses légendes.

Et je dis « ses légendes » parce que le patriotisme ne vit pas seulement — croyez-le bien — de réalités précises, de vérités historiques incontestables. Il est fait, en même temps — et peut-être pourrait-on dire surtout — de traditions et de foi, car l'idéal d'une nation

s'attache toujours aux glorieux souvenirs des vaillants dont le sang a coulé pour elle.

Il est encore, pour l'Helvétie, et sera sans doute toujours, sur cette montagne où Guillaume Tell apparut, son arbalète à la main, menaçant Gessler, le tyran de la Patrie. Qu'importe aux Suisses que la vie du grand citoyen soit, dans tous ses détails, historique ou légendaire? N'est-ce pas lui qui, de son bras vengeur, a bâti, pour eux, la maison de la liberté?

Et pour nous-mêmes, dans la lumière triomphale dont notre histoire a enveloppé Jeanne d'Arc, la pure héroïne, l'humble fille des champs, qui jadis « bouta l'Anglais hors de la douce terre de France », à travers la vérité historique de cette incomparable épopée, au milieu des rayons de la foi religieuse qui l'éclairent d'une si douce lueur, ne voyez-vous pas se jouer, parfois, quelques feux follets de mystique légende?

Ah ! certes vouloir les éteindre serait un inexpiable crime, car dans le désert, à l'horizon borné, où cheminent aujourd'hui les nations contemporaines, au cœur desséché par l'utilitarisme grossier, il est souvent besoin, pour elles, de cette rosée d'en haut, tombant des régions sereines de l'idéal, pareilles à l'empyrée d'Ossian, où des ombres héroïques apparaissaient dans les nuages, à la veille du combat, pour encourager les soldats de Fingal.

Et cette conception si pure de la Patrie qui, par son idéalisme même, échappe aux discussions scientifiques et stériles de la sociologie utilitaire, ce sentiment si doux qui semble procéder de la même source que

l'amour filial, cette croyance, à la fois si adorablement vague et si puissamment précise, que les philosophes les plus subtils ont usé les ressources de leur esprit d'analyse à la vouloir définir, il n'est pas besoin de la comprendre, on la sent, et on ne saurait s'y tromper.

C'est le *Sursum corda* qui éveille les citoyens au milieu des rêves de bonheur tranquille, c'est la fanfare de l'idéal qui, aux heures de péril, jette debout tout un peuple, et le pousse à la défense du foyer menacé.

Non ! l'Histoire ne se peut oublier, les sillons que les siècles ont creusés ne sauraient être nivelés au gré des passions individuelles, et la postérité sera sévère pour ceux qui, dans leur scepticisme criminel, tentent aujourd'hui de détruire, en même temps que la foi et la légende, jusqu'au souvenir d'un passé auguste, foulant aux pieds, avec nos traditions les plus chères, notre incomparable trésor de gloire, et affaiblissant, par là même, la plus puissante des forces morales qui, à l'heure de la lutte suprême, serait la sauvegarde de la Patrie.

J'ai parlé tout à l'heure, Messieurs, de la « crise du patriotisme ». Certes, je ne veux à aucun degré faire, au milieu de vous, de la politique, au sens étroit du mot ; et moins encore soutenir que, dans notre France contemporaine, une diminution véritable, une dépression réelle, du sentiment patriotique, se soit produite ; je crois fermement, au contraire, qu'au fond, divisés comme nous le sommes, en tant d'autres points, pour tant d'autres causes, c'est toujours l'idée de Patrie qui

nous rapproche et nous unit, constituant le meilleur des ciments, pour refaire incessamment l'unité morale que, trop souvent, la politique tend à détruire.

Mais enfin puisque j'ai le dessein de rechercher avec vous, de bonne foi et sans parti pris d'aucune sorte, les moyens de conserver et de renforcer même, dans l'âme de ce peuple, toutes les énergies morales, et par dessus tout, encore une fois, le sentiment si noble de l'amour de la Patrie, vous ne sauriez vous étonner que je sois malheureusement amené à constater, après bien d'autres, et avec une impression de tristesse profonde, que, depuis quelques années surtout, une sorte d'ébranlement semble se produire, à cet égard, dans l'âme populaire, menaçant, plus ou moins directement, l'idée elle-même, et dont les conséquences pourraient bientôt devenir, pour notre pays, aussi désastreuses qu'irréparables.

Il faut bien, en effet, le reconnaître et l'avouer, chaque jour nous voyons disserter, autour de nous, des naïfs qui s'intitulent eux-mêmes, et se croient, sincèrement peut-être, « les amis de la paix », et d'autres « les pacifistes internationalistes », ceux que M. Brunetière appelle avec raison, « de dangereux faiseurs de paradoxes, dont la prétendue largeur d'esprit trouve trop étroite, pour la sublimité de leurs conceptions, l'idée si simple de la Patrie », nous les voyons, dis-je, discuter, les uns et les autres, l'idée elle-même, la doser, la dosimétrer, si je puis m'exprimer ainsi, appliquant sans pudeur, les uns comme les autres, la funeste et criminelle devise des individualistes : *ubi bene ibi*

patria ; et n'acceptant, en réalité, pour leur propre compte, d'autre obligation et d'autre devoir que le culte, ou plutôt l'idolâtrie d'eux-mêmes.

Et alors, Messieurs, n'est-il pas vrai ? en présence de ces doctrines, tous ceux, — et ils sont nombreux encore parmi nous, — qui placent la Patrie au-dessus de tout intérêt personnel ou de parti, n'ont-ils donc pas le droit de se demander, avec une anxiété profonde, par quels moyens il est possible de réagir contre d'aussi funestes tendances ? et comment on pourrait arriver à convaincre l'élite intellectuelle de la nation que subordonner ainsi l'avantage certain et précis de la France à celui, bien vague, de l'humanité, c'est à proprement parler, un retour à la barbarie des temps antiques ?

Lorsque Périclès, il y a quelque deux mille ans, posait à Socrate la même question, le sage lui répondait « ne croyez pas, ami, que la maladie des Athéniens soit incurable ; il suffirait, pour faire revivre chez eux les anciennes vertus, de mettre à la tête de la République des hommes, en donnant toujours l'exemple ».

Et, vous vous en souvenez également, son disciple Xénophon crut résoudre le problème en créant « l'école de la vertu », par laquelle devaient passer tous les jeunes citoyens.

La maladie des Français n'est certainement pas, Messieurs, plus incurable, que celle des Grecs, et peut-être serait-il intéressant de rechercher, au point de vue psychologique, comment pourrait bien être appliqué, chez nous, le remède de Socrate.

Mais enfin, et pour chimérique que puisse être de

nos jours, la conception d'un état gouverné exclusivement par des hommes « donnant l'exemple de toutes les vertus », une autre pensée du philosophe athénien paraît assurément plus facile à réaliser.

Une école, en effet, semble toute indiquée pour remplacer, avec avantage, celle de Xénophon, c'est l'armée nationale ; et l'idée de faire du service militaire, non seulement une période d'apprentissage du métier des armes, mais encore une école destinée à donner à tous les citoyens les qualités et les vertus qui, trop souvent, leur font défaut, paraît bien répondre aux vœux de beaucoup de bons esprits.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je constatais, il y a un instant, que cette dépression assez inquiétante du sentiment patriotique dans notre pays, était de date relativement récente.

Il n'en était pas de même, en effet, — et les hommes de notre génération ne l'ont pas oublié — il y a trente ans à peine, au lendemain de nos désastres, et l'âme du peuple était alors bien différente.

C'était l'époque où la France mutilée, mais non abattue, recueillie mais non résignée, pansait ses plaies et relevait ses ruines ; où tous, les yeux fixés sur notre frontière ouverte, ne rêvaient que d'efforts à accomplir, de résurrections, d'espoirs ; des lois de pénible mais salutaire contrainte nationale faisaient passer sous les drapeaux du pays tous ses enfants valides, et le sacrifice était virilement accepté ; une seule pensée demeurait, en les âmes de tous, implacable, le souvenir ; et

la Patrie, noble croyance, alors sans athées, était obéie, servie religieusement.

Comment pareil changement a-t-il pu se produire ? Et qui donc aurait pensé alors, écrivait l'honorable M. Goblet, l'année dernière, « que nous assisterions, trente ans plus tard, à une crise de patriotisme à l'école » ?

Qui donc en effet, je le demande, eût pu croire que certains éducateurs, — en petit nombre encore, assurément, — égarés par des prédications malsaines, en viendraient à donner l'affligeant spectacle d'un patriotisme réticent, et en quelque sorte conditionnel ?

Ah ! c'est que, malheureusement l'homme est ainsi fait, égoïste et léger, — le Français plus qu'un autre peut-être, digne fils de ses ancêtres les Gaulois — que, dans la paix, il oublie facilement la guerre et ses ruines, pour suivre un mirage fascinant de concorde entre les peuples, et d'universelle tendresse entres les nations.

Chacun ne sait-il pas, d'ailleurs, que, dans tous les temps, les philosophes, lès éloquents et les poètes, se sont plu à opposer l'amour de l'humanité à celui de la Patrie ?

Dans l'antiquité, Tyr, Athènes, Carthage, Jérusalem n'eurent-ils pas leurs pacifistes, dont les théories dissolvantes ouvrirent des abîmes de servitude ? Déjà, vous vous en souvenez, au second siècle de l'ère chrétienne, les Romains applaudissaient, à tout rompre, les vers, quelque peu sceptiques, de Térence, — un précurseur de nos modernes internationalistes, — mais il faut ajouter que, là-dessus, ils s'en allaient à leurs af-

faires, c'est-à-dire à la conquête du monde antique tout entier, par la guerre et par la force des armes, afin de l'exploiter à leur profit, et même assez rudement, paraît-il.

La guerre! Ah! certes, Messieurs, vous n'attendez pas de moi que j'en fasse, au milieu de vous, l'apologie; et quand on l'a vue de près, on conserve, croyez-le bien, de ses horreurs, un indicible effroi.

Mais la guerre, vieille comme le monde, ne finira sans doute qu'avec lui, et si elle est incontestablement en elle-même haïssable, il est cependant, pour tous les peuples, et dans tous les temps, des causes nobles et justes, qui peuvent non seulement la légitimer, mais même la sanctifier, l'honneur et le salut de la Patrie.

Sans doute si la guerre n'était qu'un conflit de forces physiques, une lutte d'intérêts personnels ou de passions vulgaires, la conscience de l'humanité l'aurait depuis longtemps supprimée; mais elle est autre chose, elle est une manifestation grandiose, dans son horreur, de la justice immanente, que parfois elle semble voiler, mais qui doit cependant triompher tôt ou tard.

Oui la guerre, hélas! déchaîne évidemment les instincts les plus barbares, dans les masses combattantes, mais elle suscite, par contre, au milieu de ses plus effroyables tourmentes, des dévouements exceptionnels, allant jusqu'à l'héroïsme, atteignant même le sublime, dans l'esprit d'abnégation et de sacrifice; sans donc la vouloir glorifier, il est permis de dire, après les philosophes de tous les temps, que la guerre a toujours été l'aiguillon salutaire qui, seul, a pu réveiller toutes les

nobles vertus, au cœur des peuples endormis dans l'indifférence, par l'amour du lucre et l'abaissement des caractères.

Et, d'ailleurs, a dit Montesquieu, « ce n'est pas la fortune qui domine le monde ; il y a, au contraire, des causes générales, physiques ou morales, qui agissent dans chaque état, l'élèvent, le maintiennent ou le précipitent ; » et c'est, en effet, vous le savez, Messieurs, toujours aux causes morales qu'il faut remonter pour expliquer les événements décisifs de l'histoire, car tout succès ou tout avantage est le résultat d'une vertu de l'esprit ou du caractère de la nation qui l'a remporté.

Et bien, personne n'a le droit d'oublier, — aujourd'hui moins que jamais en France, — que, pour protéger les foyers de la Patrie, avec l'héritage des aïeux, il faut, non seulement des armes, solides et acérées, mais aussi, et surtout, des cœurs bien préparés, des âmes fortement trempées.

En réalité, Messieurs, — et l'histoire le démontre, — depuis que l'humanité existe, la guerre a succédé à la guerre, d'une façon pour ainsi dire ininterrompue, et il semble bien, qu'à l'heure actuelle encore, c'est la force brutale qui domine le monde.

Nul ne sait donc, malheureusement, si un jour viendra jamais — bien lointain dans tous les cas — où tous les hommes seront des frères, où toutes les nations, ne formant qu'une seule famille, seront unies dans la paix et la prospérité ; mais, en attendant ce jour béni, ce qu'il est facile de constater, c'est qu'aujourd'hui, à l'aurore du XXe siècle, jamais la lutte ne fut plus vive

pour la domination et la vie, et il est aisé d'en conclure que si une nation laissait notablement s'affaiblir en elle ce qu'il faut bien appeler par son véritable nom « l'égoïsme national » son existence serait aussi compromise que si elle rasait ses forteresses, licenciait son armée, et noyait ses poudres.

De nos jours même un puissant monarque n'a-t-il pas cru trouver, dans son omnipotence, la force d'organiser la paix? Seulement, comme emporté par son rêve pacifique, il avait trop négligé de préparer la guerre, il subit un échec dont les conséquences seront, peut-être, incalculables pour le monde entier ; car la lutte qui vient d'ensanglanter l'Extrême-Orient semble bien n'être que le prélude de combats acharnés, auxquels devront, sans doute, participer, tôt ou tard, de gré ou de force, toutes les nations européennes.

Et c'est ainsi que le cœur serré, — car un grand devoir est toujours un sacrifice, — du moins sans hésitation, ni remords, nous devons, nous les Français de ce temps, faire passer dans nos cœurs, avant la grande famille humaine, la famille restreinte, la Patrie vivante, la France.

Il faut ajouter, d'ailleurs, Messieurs, comme une consolation, que d'autres peuples, l'Allemagne par exemple, en des temps qui ne sont pas éloignés, ont connu, eux aussi, cette crise du patriotisme, et ce doit être certainement, pour nous, un enseignement utile à méditer.

Après les luttes intestines, si tragiques, du moyen âge, en effet, après les grandes guerres religieuses du

XIVe siècle, et celle, si sanglante, des paysans, après cette « épouvantable bataille » de trente ans, la plus atroce, peut-être, qu'aucun peuple ait jamais subie, la fin du XVIIIe siècle trouva l'Allemagne fatiguée, démoralisée, despotiquement gouvernée par une aristocratie méprisable.

Les classes supérieures, éblouies par les charmes de la société élégante, frivole et corrompue, des derniers temps de la monarchie française, s'efforçaient maladroitement de l'imiter, en même temps que l'humanitarisme de nos philosophes encyclopédistes faisait école à Berlin.

Poètes et lettrés rivalisaient d'athéisme et de cosmopolitisme, déclarant comme Schiller « qu'un événement national ne peut captiver l'attention que dans la mesure où il contribue au progrès de l'espèce », et comme Lessing, que « le patriotisme est seulement une faiblesse héroïque, dont on peut très bien se passer » (1).

Inutile d'ajouter que les paroles de ces grands intellectuels étaient accueillies avec complaisance par la masse des utopistes et des jouisseurs, de telle sorte que bientôt les patriotismes locaux subsistèrent seuls, en Allemagne, avec la haine du voisin allemand.

L'invasion même de l'étranger ne suffit pas, tout d'abord, à secouer la torpeur générale, à ouvrir les yeux de tous ces rêveurs, et l'accueil triomphal que reçut, en Prusse, l'empereur Napoléon Ier, à la tête de

(1) *Education du patriotisme en Allemagne.* J.-F. Régamey, *Correspondant*, novembre 1905.

la grande armée, après les victoires de 1806, est resté légendaire (1).

Et pourtant, c'est à ce moment précis que, dans les obscures profondeurs de ces masses incultes, ou indifférentes, un sentiment nouveau, inconnu jusqu'alors, germa, grandit, et vint soulever les foules, malgré les lâchetés, les égoïsmes, les aspirations au repos, et la crainte du danger.

Tous vont enfin comprendre, au contact de l'étranger, ce qu'est la Patrie. Ces éducateurs, ces philosophes, ces poètes, vont se frapper la poitrine, abdiquer leurs funestes illusions, prêcher aux ignorants le devoir, le sacrifice, les mener eux-mêmes au combat.

C'est alors que l'élite intellectuelle de la nation, les professeurs, les savants, les écrivains, les poètes, exhumèrent le passé lointain de la race allemande, conservé dans les récits, les légendes, les vieux chants populaires, oubliés de tous, et qui cependant avaient bercé, dans leur enfance, les vaincus de la veille.

Et c'est ainsi que ressuscita, glorieuse, l'idée de la Patrie, dont l'image consola le peuple, réveillant ses énergies et ses espoirs.

C'était cependant, à vrai dire, l'Allemagne féodale, mystique et religieuse, qui était ainsi glorifiée ; et, parmi les philosophes, certains sceptiques ne manquèrent pas d'avertir les évocateurs enthousiastes de la vieille Germanie du danger de ressusciter les anciennes

(1) *Education du patriotisme en Allemagne.* J.-F. Régamey, *Correspondant*, novembre 1905.

croyances religieuses, en même temps que la foi patriotique.

Ce fut en vain, et de puissants esprits, Goethe, Schlegel, Arnim, et tant d'autres avec eux, sourds à ce cri d'alarme, s'obstinèrent en leur piété nationaliste.

De telle sorte que, s'ils provoquèrent, en effet, — certainement sans l'avoir cherché, — la rénovation du sentiment religieux en Allemagne, ils ranimèrent, en temps, et vivifièrent, de la façon la plus ardente, le patriotisme de la nation tout entière, préparant ainsi, en réalité, le relèvement du pays.

Vint enfin 1813, la journée fatidique de Leipsig, « la bataille des géants », où le patriotisme allemand remporta, contre nous, hélas ! la plus cruelle des victoires, consacrant, une fois de plus, l'irrésistible puissance de la force morale.

On s'est, en d'autres temps, Messieurs, beaucoup trop moqué, peut-être, du mot, apocryphe ou non, du chancelier de Bismark : « Les instituteurs allemands ont été les véritables vainqueurs de 1870 ».

Non sans doute, ce n'est pas l'enseignement grammatical des instituteurs prussiens qui a fait l'armée allemande victorieuse, et pareille assertion aurait fait sourire les vieux soldats illettrés de la République et de l'Empire, qui avaient promené le drapeau tricolore dans toutes les capitales de l'Europe.

Oui, mais il n'en est pas moins certain que l'orgueil national poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites, dans l'âme simpliste de l'enfant, le sentiment du devoir envers la Patrie développé dans l'esprit de l'adolescent,

par ces instituteurs, ont fait, en quelques années, de cette armée, le plus formidable instrument de guerre qui se soit rencontré dans la seconde partie du siècle dernier ; et c'est là, je le répète, un enseignement qu'à l'heure actuelle, nous avons le devoir, en France, de méditer sérieusement.

Car c'est précisément cette force morale, cette flamme ardente et durable du patriotisme, que les éducateurs allemands, instituteurs et chefs militaires, ont pieusement attisée jusqu'en 1870, sans se laisser arrêter, pas plus que leurs prédécesseurs de 1806, par la crainte, qui trop souvent nous a hantés peut-être, de fortifier, en même temps, l'idée religieuse.

Sans doute, après des désastres inouïs, supportés vaillamment et avec une force de résistance digne des temps les plus glorieux de notre histoire, nous avons emprunté à nos ennemis victorieux leurs principes d'organisation et leurs méthodes d'instruction militaire, comme nous l'avions déjà fait jadis, après la guerre de Sept ans, si magistralement racontée, ici même, par notre éminent collègue, M. Waddington.

Mais il semble bien, qu'après l'enthousiasme des premières années, nous ayons un peu négligé de conformer véritablement, à la situation nouvelle qui nous était faite par nos récents malheurs, la mentalité de notre pays ; et, sans vouloir, en aucune façon, je le répète encore, m'aventurer sur un terrain brûlant, peut-être est-il permis de croire sincèrement, et sans parti-pris d'aucune sorte, qu'au point de vue du relèvement du sentiment patriotique national, qui a fondé notre auto-

nomie française, — et dont la disparition entraînerait infailliblement, tôt au tard, la perte de notre indépendance, — nos efforts n'ont été ni assez méthodiques, ni assez persévérants.

Dans tous les cas, Messieurs, tout le monde doit le reconnaître, il est temps aujourd'hui de réagir énergiquement contre des théories et des doctrines, qui pourraient, sans doute, paraître négligeables, si elles demeuraient dans le domaine de la spéculation pure, mais qui, entrées, comme elles le sont actuellement, dans la pratique, par la propagande la plus active, constituent, pour la sécurité même de la Patrie, un danger, sur lequel il est inutile d'insister.

Et sans aller, à coup sûr, jusqu'à l'agressivité du patriotisme allemand, « il est urgent de rendre au nôtre toute son ardeur, émoussée dans une longue période de paix; sinon les vertus traditionnelles, patriotiques et militaires, de la race, finiraient par se perdre, faute de n'avoir pas été réveillées à temps » (1).

Comment y parvenir?

Par l'école, d'abord ; ensuite, — et j'ose le dire encore, — surtout par l'armée.

Sans doute, c'est dans la famille au début de la vie, auprès des parents, que l'âme de l'enfant doit recevoir la première et profonde empreinte de ces nobles sentiments, qui devront être ensuite soigneusement cultivés et entretenus à l'école ; mais, pour l'enfant, pour l'adolescent même, dont l'esprit et le cœur sont à peine

(1) Général Prudhomme.

formés, ce ne peut être là, comme l'a dit un jour M. Poincaré, qu'une orientation, en quelque sorte préparatoire ; et c'est surtout par le passage dans l'armée que ces hautes vertus morales pourront se développer complètement, et se fortifier, dans l'âme du citoyen.

Oui, quoi qu'en puissent penser les sceptiques, cette virile éducation nationale, dont nos enfants se seront, pour ainsi dire, imprégnés autour du drapeau, comme de l'air nécessaire à l'existence, cette âme de soldat, vivante et vibrante, dont je parlais tout à l'heure, elle doit se retrouver, plus tard, pendant toute la vie de l'homme, dans l'accomplissement fidèle du devoir, le respect de soi-même et des autres, la droiture du jugement, la netteté des décisions à prendre ; surtout l'habitude de se dégager complètement, comme je l'ai déjà dit, de l'âpre souci de l'intérêt personnel, de l'égoïsme, qu'on décore aujourd'hui du nom plus pompeux d'individualisme ; vieille ornière cependant, au fond de laquelle se traîne, de plus en plus, notre société moderne.

Aussi l'armée doit-elle être, pour la nation, la grande école des vertus morales, précisément parce que toute la vie militaire du soldat peut se résumer dans cette simple formule, obéissance, abnégation, solidarité du chef et du camarade, amour de la Patrie jusqu'à la plus extrême limite du sacrifice.

Car enfin, Messieurs, pour rappeler, non pas un souvenir personnel, mais une impression souvent et vivement ressentie, sur le champ de bataille, par tous ceux qui ont vu de près la guerre, que de fois, pendant les

longues heures d'angoisse, sous le danger intense, nous sommes-nous demandés, mes camarades et moi, qui avions l'inoubliable honneur du commandement : quelle force retient donc, autour de nous, en face du péril, ces jeunes soldats, obscurs et inconnus, que la mort fauche à chaque instant, et qui n'ont même pas, comme nous, pour les soutenir, l'espérance de se faire remarquer, et de conquérir peut-être, par leur bravoure, une glorieuse récompense ? Ah ! ce qui les retenait, Messieurs, je vais vous le dire, comme je l'ai dit, un jour, à la tribune du Sénat, « c'était à coup sûr l'amour du pays et du drapeau, le sentiment du devoir ; oui ! mais c'était aussi, croyez-le bien, pour une très large part, le tact du coude, le sentiment du camarade, la confiance dans le chef, l'honneur du régiment, l'esprit de corps en un mot, cette haute qualité morale, ce facteur important qui, dans le clair soleil de la bataille, vaut mieux que le canon à tir rapide, ou le fusil à trajectoire plus ou moins rasante ; c'est lui qui sera toujours, quoi qu'il advienne, le gage du succès. Et il ne servira de rien d'avoir mis la charge en formules, et la bataille en équations algébriques, si, à l'heure suprême, chefs et soldats ne forment pas une véritable famille, dont l'esprit de corps est le lien puissant, le ciment que rien ne peut remplacer. — Voilà l'instrument qui gagne les batailles » (1).

Et pendant la paix, Messieurs, en dehors de cette fièvre patriotique de la lutte ardente, pourquoi donc le

(1) Sénat. *Journal officiel* du 24 juin 1902.

soldat aime-t-il à se soumettre, avec une satisfaction intime, et même avec une sorte d'orgueil, aux exigences, parfois si dures de la discipline ?

C'est qu'au fond de son cœur il sent bien, qu'en le faisant, il travaille pour son pays, pour l'ensemble des biens, matériels et moraux, qui constituent l'héritage national, la Patrie en un mot.

Et c'est dans ce sens, encore une fois, que l'armée doit devenir l'école générale de la nation, rendant plus forts et plus vigoureux tous ces jeunes gens qui auront passé sous les drapeaux, plus instruits, en même temps, de leurs devoirs envers la Patrie, envers leurs chefs et leurs camarades, mieux trempés enfin, au point de vue des forces morales, plus dignes de l'amour et de la confiance du pays.

Car le jour où viendrait à s'affaiblir cette confiance réciproque qui doit unir l'armée et la nation, le jour où ceux qui se préparent à risquer utilement leur vie pour la défense du sol natal, ne seraient plus aimés et honorés de tous, comme ils méritent de l'être, ce jour-là tout serait à craindre pour notre indépendance.

Mais il n'en sera pas ainsi chez nous, Messieurs, et longtemps encore l'amour de la Patrie maintiendra intactes les énergies traditionnelles de notre race française ; les « Normands au vieux sang militaire » sauront toujours, s'il plaît à Dieu, dans l'avenir, comme ils l'ont fait dans le passé, combattre vaillamment et mourir, s'il le faut, pour la France.

Je n'en veux d'autres preuves que les pèlerinages annuels, si touchants, de nos concitoyens aux monu-

ments élevés sur les champs de bataille de 1870, et les manifestations patriotiques fréquentes où s'affirme plus vivace chaque année, dans notre province, la volonté de soutenir, toujours et quand même, l'honneur du drapeau national, et de resserrer les liens de la Patrie française.

Sans doute, Messieurs, les Compagnies comme la vôtre se tiennent sagement à l'écart des discussions passionnées qui agitent le dehors.

Mais dans la région sereine de votre activité intellectuelle, il suffit de feuilleter vos si intéressantes annales pour se rendre compte que vos réunions ne sont pas stériles, et que le *fecundum concuta pectus* demeure, parmi vous, la devise de tous, avec des manifestations diverses ; les uns par d'agréables et instructives lectures à vos séances ordinaires, ceux-ci par des travaux littéraires et scientifiques du plus haut intérêt ; ceux-là par des œuvres artistiques de la plus charmante variété ; mais toujours dominés par cette idée, si haute et si noble, que, seules, les qualités et les vertus morales du citoyen peuvent rendre une nation plus forte et plus prospère, plus aimée dans le monde et plus considérée dans l'histoire.

Je voudrais, Messieurs, moi un nouveau venu dans votre Compagnie, mais non pas un étranger parmi vous, — car la sympathie qui m'est témoignée m'en est une preuve très douce, — je voudrais, dis-je, vous apporter quelquefois mon modeste concours.

Je ne puis aujourd'hui, Messieurs et chers collègues, que vous prier de vouloir bien agréer, au moins, avec l'expression de ma profonde gratitude, l'assurance de mon entière bonne volonté.

LE PATRIOTISME DANS LES ŒUVRES DE CORNEILLE

RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE VICOMTE DE MONTFORT

Par M. Ch. ALLARD, Président.

Il y a quinze jours, Monsieur, l'Académie française, dans sa séance solennelle, décernait l'un de ses prix à un instituteur primaire. Quel était le sujet du livre couronné? *Le patriotisme à l'école*, et l'Académie voulait prouver ainsi que l'instituteur, qui comprend dans son enseignement la plus élevée des vertus civiques, remplit le plus saint des devoirs.

Vous aussi, Monsieur, vous venez de nous parler du patriotisme, et nul n'était plus qualifié que vous pour le faire dans ces nobles termes qui ont, à tant de reprises, soulevé l'enthousiasme de votre auditoire. Votre vie n'a-t-elle pas été la mise en pratique, constante et généreuse, de ce que nous venons d'entendre, et n'avez-vous pas été le seul à ne pas vous apercevoir que vous faisiez, souvent, une autobiographie?

Avant tout, vous nous l'avez dit, vous êtes un soldat :

vous l'avez été, pendant quinze ans, dans l'armée active ; vous l'êtes resté et vous le resterez jusqu'à la fin de vos jours. Je pourrais énumérer vos états de service, vos campagnes, vos blessures, et les citations à l'ordre du jour de l'armée ; l'Académie, qui est souvent appelée à apprécier les actes de courage, aurait de chaleureux applaudissements pour saluer l'officier à la brillante valeur. Je préfère espérer que vous voudrez bien, pour nos séances de l'Académie, nous réserver le récit de vos campagnes, de vos cinq années de luttes au Mexique, de ce combat de Los Veranos où vous avez été gravement blessé d'un coup de lance à la poitrine en chargeant à la tête de votre peloton, pendant qu'était frappé à mort, près de vous, le commandant de Montarby ; de cette prise de Guaymas, de ces opérations autour de Tehuacan et de Perote, qui vous ont valu deux citations à l'ordre du jour. Vous nous ferez le récit de ces combats, et peut-être aussi, hélas ! de ceux sous Metz, où vous avez reçu votre seconde blessure, et vous omettrez seulement de nous dire que, quand vous avez été décoré après la bataille de Saint-Privat, c'était la quatrième fois que vous étiez proposé pour la croix.

Démissionnaire en 1873, vous n'avez pas été longtemps sans chercher un nouveau champ d'action : vous l'avez trouvé dans la lutte politique, à laquelle vous avez apporté toute l'ardeur de votre tempérament, tout le nerf de votre éducation militaire. Il ne m'appartient pas, ici, de vous suivre sur cet autre champ de bataille. Tel vous étiez comme officier, tel vous êtes

resté comme écrivain et comme orateur. A la lecture des discours dont vous avez fait hommage à l'Académie, on sent cette parole chaude, cette argumentation serrée et vigoureuse, cette éloquence spirituelle, mordante souvent, mais toujours courtoise, cette clarté et cette sincérité de sentiment et de conviction qui séduisent, qui persuadent, qui entraînent...

Laissez-moi vous le dire, nul de ceux qui vous ont applaudi ce soir n'a été étonné du sujet que vous avez voulu traiter dans votre discours de réception ; c'était bien celui qu'ils attendaient de vous. Comme soldat, comme orateur, comme écrivain, vous n'avez poursuivi pendant toute votre vie qu'un seul but : servir la patrie, cette patrie dont l'armée est la noble incarnation. Ce dogme du patriotisme, vous l'avez proclamé ; cette mission, vous l'avez revendiquée, et vous vous en êtes acquitté en de nobles accents qui, toujours et plus encore à l'heure présente, font du bien.

Oh ! oui, ils étaient beaux les accents avec lesquels, dans un de vos discours, vous définissiez la patrie.

« La patrie, cette conception si haute, après celle de Dieu la plus noble que l'homme puisse imaginer.

« La patrie, cette religion des peuples jeunes qui veulent devenir forts et glorieux ; cette religion aussi des peuples anciens qui veulent s'arrêter et réagir sur la pente de la décadence.

« La patrie ! faite de mille choses puissantes, profondes et tendres, dans lesquelles nos âmes sont invinciblement et délicieusement enserrées, exploits guerriers qui enflamment les cœurs, amertumes des revers,

ivresse des victoires, pieux souvenir des ancêtres et culte des chers morts qui reposent sur la terre sacrée.

« Non — quoi qu'en disent les sceptiques au cœur desséché et les Thalamas à l'âme de boue, — non, la patrie n'est pas seulement ce coin du sol où nous avons vécu, la maison où s'est écoulée notre enfance, c'est encore et surtout le souvenir des joies et des douleurs de notre race, l'histoire de nos luttes pour faire la France grande et puissante.

« Oui, la patrie, c'est notre gloire incomparable dans le passé, mais en même temps notre invincible espérance dans l'avenir. »

Les Livres saints, Monsieur, comparent la parole à une épée : est-ce que cette comparaison ne se présente pas d'elle-même quand on vous écoute parler en pareils termes de la patrie et du patriotisme?

***

J'aurais voulu laisser l'auditoire, qui est venu aujourd'hui pour vous entendre, sous le charme de votre parole : mais le règlement ne me le permet pas. — Au moins, laissez-moi choisir un sujet qui réponde à celui traité par vous : je vous parlerai de patriotisme, moi aussi, du patriotisme du plus élevé de nos poètes dramatiques français. Vous faisiez partie — et je ne vous ferai pas l'injure de vous en remercier, — du Comité rouennais qui, le 6 juin dernier, par un soleil d'apothéose, a fêté le troisième centenaire, chanté le *carmen seculare* de la naissance de Pierre Corneille : me sera-t-il permis de terminer cette année, consacrée, par

une véritable manifestation nationale, à la mémoire du plus illustre de nos concitoyens, en étudiant en lui, non plus le grand poète, mais le grand Français?

Non, Monsieur, cela ne sera pas descendre des sommets élevés où nous a placés votre discours que de finir cette année centenaire par un salut à Corneille, au grand Corneille. A l'encontre de ceux qu'il a si bien dépeints dans ces deux beaux vers de sa traduction de l'*Imitation :*

> Tant qu'a duré leur vie, ils semblent quelque chose :
> Il semble, après leur mort, qu'ils n'ont jamais été.

lui, au contraire, considéré dans le recul des années, des siècles, il grandit encore. Grand, en effet, et peut-être plus véritablement digne du surnom de grand que son contemporain Louis XIV, car si, en 1679, l'Hôtel-de-Ville de Paris a décerné au roi, alors à l'apogée de son règne, le nom de grand, Corneille, lui, l'a reçu de l'admiration publique. Seul au monde, parmi tous les auteurs, tous les poètes, parmi les génies de tous les temps et de tous les pays, il s'est trouvé sacré grand. Et de même qu'il a peuplé la scène de personnages plus grands que nature, de même devait-il être élevé dès son siècle — Mme de Sévigné le déclare et la postérité a ratifié son avis, — à la hauteur des sentiments qu'il a exprimés et exaltés. Ces sentiments, il leur a donné un nom, le sien, un nom qui est devenu français parce que lui-même était un grand Français, et comme l'a dit magnifiquement M. Henry Houssaye, « un collaborateur de la France », et si on veut exprimer le

sublime des pensées, des accents, on dit depuis trois siècles, et on répétera toujours, « des pensées cornéliennes, des accents cornéliens ».

Patriote dans ses œuvres, enfants de son génie, Corneille fut patriote aussi dans ses enfants suivant la nature. Il avait donné deux de ses fils à l'armée : ceux-ci firent noblement leur devoir et l'un d'eux mourut de la mort des braves. Je m'arrête ici : cette mort est le sujet de la très belle pièce à laquelle l'Académie va tout à l'heure décerner le prix de poésie, et je veux seulement remarquer que si aucun sujet n'avait été imposé au concours, ce n'en est pas moins Corneille qui a inspiré notre distingué lauréat.

« Corneille est une très grande âme, qui a trouvé pour interprète un poète très grand. » Ainsi l'appréciait, en une phrase enflammée qui a soulevé nos applaudissements, ce grand historien qui, j'aime à le rappeler, était membre correspondant de notre Académie, et dont le discours à la gloire de Corneille fut la dernière œuvre, la suprême parole. Oh ! laissez-moi, Messieurs, saluer d'un dernier et reconnaissant souvenir la mémoire du collègue que nous venons de perdre. En 1904, ayant achevé le grand ouvrage qui lui coûta trente années de travail, Albert Sorel écrivait à un ami : « *Et nunc dimitte servum tuum Domine.* » Dieu n'entendit ce vœu que deux ans plus tard, au mois de juillet dernier, et les échos de la voix profonde et grave de Sorel furent encore répercutés, le 5 juin, par la voûte ogivale de cette salle des Procureurs qui avait entendu la voix de Corneille. Voyez-vous

Sorel — et l'image de l'homme explique et commente l'œuvre de l'historien — appuyé contre la Table de marbre, « avec sa haute stature, sa carrure solide, sa fière prestance, toute cette personne qui disait la force, la volonté tenace, la bonté robuste, l'optimisme vigoureux, l'inaltérable confiance dans la vie (René Doumic)? »

Normand de race, Sorel était resté Normand de cœur. Tout ce qui touchait la petite patrie l'attirait et lui était cher : recevait-il le prix Nobel pour son œuvre historique, il tenait à payer la dîme de ce prix à une Société d'archéologie de sa ville natale. Il projetait d'écrire un livre à la gloire de la province normande ; il vivait en imagination avec ses grands ancêtres, et jamais il ne le fit avec plus d'intensité que dans son discours du 5 juin, quand il évoquait tous ces gestes normands, la conquête de l'Angleterre, celle de la Sicile, de Rome, de Jérusalem, de Constantinople, la colonisation des deux Amériques, la découverte de leurs grands fleuves, « qui sont des mers », et les œuvres de nos poètes et artistes normands, depuis les épopées du moyen âge jusqu'aux créations de Gustave Flaubert, en passant par les hallucinations de Callot et l'idylle étrange de Bernardin de Saint-Pierre, et finissant cette puissante énumération par la tragique figure de l'arrière-petite-nièce de Corneille, Charlotte Corday, pour arriver au prince des poètes normands, à Corneille lui-même.

Charlotte Corday n'est-elle pas d'ailleurs une transition naturelle pour revenir à son arrière-grand-

oncle ? N'est-ce pas Emilie ressuscitée sur la terre de Basse-Normandie ? L'austère puissance d'une âme éprise de la liberté pour elle-même, n'est-ce pas un écho éloigné de Sertorius ou de Cinna ?

On hésite, on est embarrassé pour parler de Corneille. Quel est, en lui, le point de vue qui ne vous attire ? Le génie normand, qu'il incarne avec Malherbe, le critique, le moraliste, l'homme de bien, le poète religieux, l'artiste, le chrétien éclairé. Est-ce tout ? J'ajoute le patriote sincère, et c'est ce dernier point de vue qui m'arrêtera ce soir.

***

Patriote ? Moins encore par le sujet de ses pièces que par le but poursuivi. Cependant, on n'avait pas vu, avant lui, une œuvre dont le patriotisme seul formât le sujet : aux détracteurs du *Cid*, il répondit par *Horace*. *Horace*, pièce entièrement originale, œuvre énergique et sublime, où tout, sauf le récit du combat, appartient à Corneille. « Osons dire ce que nous pensons, écrivait Victor Cousin : à nos yeux, Eschyle, Sophocle et Euripide ne balancent pas le seul Corneille, car aucun d'eux n'a connu et exprimé comme lui ce qu'il y a au monde de plus véritablement touchant, une grande âme aux prises avec elle-même, entre une passion généreuse et le devoir. »

Ce n'est pas seulement le patriotisme qui est le mobile et le nœud de l'action dans *Horace*, c'est l'héroïsme du patriotisme. L'éloquente peinture de l'antique vertu romaine s'élève par l'amour de la patrie au-

dessus des plus tendres affections de la famille. Par leur patriotisme plus encore que par la volonté de Rome et d'Albe, ces deux familles, si heureuses naguère, sont condamnées à périr l'une par l'autre. Qu'importe à Horace : la patrie avant tout!

Albe vous a nommé, je ne vous connais plus.

Et Curiace :

Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue!

Deux traductions du même sentiment, dont on a peine à ne pas trouver la seconde, plus humaine, aussi belle que la première.

N'allons pas plus loin : le « qu'il mourut! » qu'on chercherait en vain dans Tite-Live, est dans toutes nos mémoires. « Je prends garde, écrivait Balzac à Corneille, que ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle. »

Plus on lit les œuvres de Corneille, plus on s'aperçoit que malgré sa modestie, et dès le début de sa carrière, il avait le sentiment de sa valeur personnelle.

Je sais ce que je vaux, et crois ce qu'on m'en dit :
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée....
(L'excuse à Ariste.)

Il avait trente ans quand il fit représenter l'*Illusion comique*, et on y sent un homme déjà fier du puissant avenir qu'il voit s'ouvrir devant lui.

Si le ciel en naissant ne m'a fait grand seigneur,
Il m'a fait le cœur ferme et sensible à l'honneur.

C'est ce cœur ferme et bien placé qui, à côté de ses

idées très arrêtées sur l'influence et le but de l'art dramatique, va faire agir en lui une autre sollicitude, plus délicate et plus noble, le sentiment d'un patriotisme élevé, puissant, actif. Ce souffle patriotique est bien le mobile de l'action dans certaine de ses œuvres, mais cela ne lui suffit pas. Dans une conception très haute et toute nouvelle de son art, Corneille a voulu, il a osé, ce que nul poète n'avait osé avant lui, placer dans la bouche de ses personnages les conseils qu'il ne craignait pas d'adresser au roi, — au jeune roi d'abord : exhortations morales singulièrement élevées, et que leur inefficacité ne l'a pas empêché de reproduire avec une véritable ténacité ; conseils politiques même, après la mort de Mazarin. C'est un spectacle peu connu, infiniment attrayant, et sur lequel on ne s'est peut-être pas suffisamment arrêté, que celui de ce petit bourgeois de Rouen, de modeste allure, mais qui a l'âme fière pour ceux qu'il aime et qu'il respecte, pour son roi et pour son pays, et qui ne craint pas de sortir de sa prudente réserve, de sa sphère tranquille, pour parler haut et ferme, et pour remplir une mission. Il ne peut parler en son nom, il ne l'oserait pas et ne serait pas entendu, mais que, dans *Œdipe*, les conseils s'adressent à Thésée, qu'ils soient destinés à Massinissa dans *Sophonisbe*, qu'ils empruntent les nobles paroles d'Agésilas, ou l'accent de joie d'Honoria, sœur d'Attila, ou, dans *Othon*, le discours du Préfet du Prétoire, Lacus, c'est toujours à Louis XIV que le poète s'adresse. Que Corneille poursuive une véritable croisade contre les favorites, ou une campagne contre l'influence excessive

et prédominante du ministre, il veut et croit remplir un devoir, faire acte de bon Français ; il voit plus haut que l'optique théâtrale ; il n'est plus en Grèce, à Carthage, à Rome, chez les Huns ; il est en France, et il parle au roi.

Il s'inquiétait, dans son patriotisme, comme plus tard La Bruyère (« Jeunesse du roi, source de belles fortunes »), comme plus tard aussi Boileau, et avec une égale sincérité, une même préoccupation du bien public, de la direction qu'allait prendre ce jeune roi, maître de sa destinée et de celle des autres dans l'âge des passions. Il ne craint pas de lui adresser des conseils.

C'est en 1659. Deux des cinq nièces de Mazarin, — sous l'œil trop bienveillant d'un oncle oublieux des intérêts de l'Etat au profit de l'élévation de sa famille, — Olympe et Marie de Mancini, « les Mancines », se disputent les faveurs du jeune roi de vingt et un ans, et nous savons par Mme de Motteville que la seconde n'aspire à rien moins qu'à devenir reine de France. En cette même année, le poète fait représenter à l'hôtel de Bourgogne, avec un assez grand succès pour que Louis XIV tienne à l'entendre, sa tragédie d'Œdipe. N'est-ce pas plutôt à lui qu'à Thésée que s'adresse la princesse Dircé, ou plutôt Corneille lui-même, en ces conseils très apparents :

> Il faut qu'en vos pareils, les belles passions
> Ne soient que l'ornement des grandes actions.
> Ces hauts emportements, qu'un beau feu leur inspire
> Doivent les élever, et non pas les détruire ;
> .....
> Leur vertu seule a droit de faire agir leurs bras,

Ces bras, que craint le crime à l'égal du tonnerre,
Sont des dons que le Ciel fait pour toute la terre,
Et l'univers en eux perd un trop grand secours
Pour souffrir que l'amour soit maître de leurs jours.

C'est en 1663. L'étoile douce et presque touchante de Louise de La Vallière pâlit, mais pour faire place à l'astre superbe de « l'altière Vasthi », Mme de Montespan : Corneille, sans crainte comme sans défaillance, continue les conseils, les exhortations qu'il veut faire parvenir jusqu'au roi. Lisez, dans *Sophonisbe*, le discours de l'ami de Scipion, Lélius, à Massinissa, autre roi sans force contre les passions.

Vous parlez tant d'amour, qu'il faut que je confesse
Que j'ai honte pour vous de voir tant de faiblesse.
.....
Mais quand à son ardeur un monarque défère,...
Il repousse l'amour comme un lâche attentat
Dès qu'il veut prévaloir sur la raison d'Etat
Et son cœur, au-dessus de ces basses amorces,
Laisse à cette raison toujours toutes ses forces.

C'est enfin en 1666. Corneille ne se décourage pas ; il va continuer, une fois encore, les efforts de sa patriotique audace, et c'est dans la bouche d'un roi modèle, d'un souverain idéal, d'Agésilas, qu'il va placer une dernière exhortation au devoir et au mépris des passions : *Agésilas, hélas*, tragédie qui n'a pas survécu à une épigramme, et qui est, cependant, une œuvre de fière allure et remplie de beaux vers :

Il faut vaincre un amour qui m'était aussi doux
Que votre gloire l'est pour vous,
Un amour dont l'espoir ne voyait plus d'obstacle.

Mais enfin, il est beau de triompher de soi
Et de s'accorder ce miracle
Quand on peut hautement donner à tous la loi,
Et que le juste soin de combler votre gloire
Demande notre cœur pour dernière victoire.
Un roi, né pour l'éclat des grandes actions
Dompte jusqu'à ses passions
Et ne se croit point roi s'il ne fait sur lui-même
Le plus illustre essai de son pouvoir suprême.

Hélas ! Louis XIV se croyait roi, mais pas jusqu'où lui demandait Corneille, dont le conseil arrivait d'ailleurs trop tard et trop tôt, alors que depuis cinq ans durait la liaison du roi avec Mme de La Vallière, qui devait être supplantée dans les faveurs royales par son amie ou, comme dit Mme de Sévigné, par la *surprenante* beauté, Mme de Montespan.

Comment, d'ailleurs, le grand roi eût-il entendu Corneille l'exhortant, au nom de la France, à dominer ses faiblesses? D'autres poètes, Quinault dans l'*Astrate*, Molière lui-même, dans *Don Juan* et dans *Amphitrion* avaient à la cour plus de crédit et surtout plus de succès en mettant dans la bouche de leurs personnages l'expression de sentiments tout opposés. « Ces lieux communs de morale lubrique » dont parle, à propos de Quinault, la rude franchise de Boileau

Ces conseils à Jupiter,

Qu'on n'a reçu du ciel un cœur que pour aimer,

pour être prêtés par Molière au plus fourbe des valets, n'en semblaient pas moins être adressés au roi tout puissant.

*
* *

Mais si j'admire les efforts de Corneille dans cet ordre de hautes conceptions morales, je ne trouve pas un moindre intérêt dans l'énergie de son royalisme et de son loyalisme. C'était, pour lui, servir la patrie que de prémunir Louis XIV contre l'action funeste des premiers ministres sur la royauté. Corneille avait un culte absolu, inébranlable et, on l'a dit, presque superstitieux pour la royauté :

> Le peuple est trop heureux quand il meurt pour ses rois.

dit la princesse Dircé dans Œdipe.

Mais c'est dans ce culte même qu'il trouve la source de son antipathie pour le ministre qui imposera sa volonté au pays et au roi. Louis XIV, après la mort de Mazarin, 9 mars 1661, se décide à gouverner lui-même et sans premier ministre. C'est dans cette conduite que l'engage à persévérer Corneille dans son fameux *Remerciement* (1663).

> Maintenant qu'on te voit en digne potentat,
> Réunir en ta main les rênes de l'Etat,
> Que tu gouvernes seul, et que, par ta prudence,
> Tu rappelles des rois l'auguste indépendance,
> Il est temps que, d'un air encor plus relevé,
> Je peigne en ta personne un monarque achevé.

Cette tentative n'est pas moins accusée dans de curieux passages d'*Othon* (1664) et d'*Attila* (1667), où les allusions sont tellement apparentes qu'on ne peut s'y méprendre.

N'y voyons pas une contradiction trop évidente avec

la conduite de Corneille à l'égard de Richelieu : sans doute, notre poète l'a loué avec pompe, en vers français et en vers latins, et lui a même, dans un sonnet, souhaité le souverain pontificat d'une manière plutôt inattendue ; mais on doit passer beaucoup à un jeune poète de vingt-huit ans, que Richelieu s'était alors attaché comme l'un de ses principaux collaborateurs. Faut-il même lui pardonner, à ce jeune poète, d'avoir partagé l'enthousiasme général et mêlé sa voix au concert de louanges qui s'élevaient alors envers celui qu'on considérait comme le maître et le sauveur de la France ?

Mais pourquoi, s'il avait sur le grand ministre l'opinion défavorable qu'il exprimait en 1642 dans le fameux sonnet sur la mort de Louis XIII (resté inédit, d'ailleurs, du vivant de Corneille), avoir dédié *Horace* à Richelieu, et ce, au sortir de la fameuse querelle du Cid ? Pourquoi ? La querelle avait cessé ; Corneille était sorti victorieux de cette guerre littéraire, et le cardinal vaincu et désarmé. Corneille cherchant à se venger de Richelieu eût joué un personnage parfaitement ridicule, et commis une imprudence qui eût pu lui coûter fort cher. Au point de vue patriotique, il avait le droit de blâmer l'ingérence du premier ministre, mais cela ne l'autorisait pas à se placer en adversaire, on aurait dit : en rebelle.

On peut poursuivre cet examen. Voyez comme, dans la dédicace de *Polyeucte* à Anne d'Autriche, Corneille ne peut cacher sa joie de la voir, elle si longtemps reine nominale, devenir tout à coup l'arbitre des destinées de la France ; voyez combien rudement sont malmenés les

ministres qui subjuguent le roi, dans *Pompée* ; voyez de quel royalisme fervent, au lendemain de la Fronde, Corneille fait preuve dans *Nicomède* et dans *Pertharite* ; voyez dans *Attila*, le portrait du roi des Francs, Mérovée, dans lequel est idéalisé Louis XIV, et qui est une des plus belles pages de Corneille ; et dans *Tite et Bérénice*, Louis XIV semblant prendre lui-même la parole, reconnaître et confesser ses faiblesses :

> Maître de l'Univers sans l'être de moi-même
> Je suis le seul rebelle à ce pouvoir suprême.

Mais à quoi bon insister ? Je pourrais, par d'autres citations, prouver que Corneille, en ne craignant pas de donner au roi les leçons inspirées par son patriotisme, croyait remplir un devoir ; qu'il n'a jamais failli à ce devoir. Le plus souvent inspiré, toujours consciencieux, cette conscience à laquelle il n'a cessé d'obéir lui dictait un but singulièrement élevé. La pratique et la technique de son art, l'application des secrets du métier, qui semblent suffire à certains jongleurs de rimes, étaient peu pour lui ; il avait un idéal plus beau et plus grand :

> J'ai de l'ambition, mais plus noble et plus belle.

Cette ambition que j'ai déjà indiquée, un mot la résume : moraliser.

Contrairement à Pascal qui n'a vu que les effets dangereux du théâtre, Corneille, après avoir médité son art, a voulu le faire servir au plus grand bien de la société, de la France, et, j'ai cherché à le montrer, de celui en qui sa pensée incarnait la France, du roi.

J'ai peine à m'arracher à cette grande figure de poète donnant ce grand spectacle. Si je l'ai une dernière fois, en cette année du centenaire, évoquée ce soir, c'est parce qu'elle m'est apparue d'elle-même, en pleine lumière, pour me dicter la réponse à un discours sur le patriotisme, sur cette vertu que Corneille a si noblement pratiquée. Puisse l'exemple du plus grand de nos poètes, de ce poète tragique qu'on pourrait souvent appeler un poète épique, nous rester toujours présent, pour soutenir la marche de notre pays vers l'idéal ; puissions-nous, un jour, entrevoir à l'horizon le moment où il nous sera permis de reprendre avec lui le prologue de sa féerie de 1660, la *Toison d'or*, qui débute par une scène, fort élevée dans son originalité, entre la *Victoire* et la *France* !

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. Raoul DESBUISSONS

L'Académie répartit alternativement le prix annuel fondé par M. Bouctot dans le triple domaine des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts. Dans le cycle littéraire, elle a « provoqué », pour employer l'expression même dont s'est servi le testateur, tantôt des études de critique ou d'histoire, tantôt des œuvres poétiques. Pour l'année 1906, elle a proposé d'attribuer le prix à la meilleure pièce de théâtre inédite, drame ou comédie, en vers ou en prose.

La place importante que tiennent les œuvres théâtrales, au moins par leur nombre, dans les productions littéraires de notre époque, le rôle que prétend jouer le théâtre dans l'étude, la discussion et même la solution des questions les plus graves ou les plus aiguës qui agitent la société moderne, la faveur qui entraîne l'opinion publique vers ce genre de manifestations étaient des motifs suffisants du choix imposé par l'Académie, joints au désir de voir l'art dramatique conserver la tenue noble et élevée qui, dans tous les temps, a fait sa goire et sa grandeur.

Une pièce de théâtre : le champ était vaste, et nombreux furent les ouvriers. Dix-neuf œuvres inédites ont été adressées à l'Académie qui, en les recevant, a constaté d'abord avec plaisir que la langue des Dieux était en honneur auprès de la grande majorité de ses candidats : quatorze des ouvrages reçus sont en vers, quatre seulement en prose, et un en prose rythmée ou vers blancs.

Félicitons donc d'abord les fidèles du Parnasse, et assurons-les même qu'à mérite égal d'ailleurs la forme poétique eût été considérée comme une cause de supériorité. Le plus grand nombre des ouvrages rentre dans le genre dramatique ou tragique; six seulement appartiennent à la comédie, sans compter ceux qui ne peuvent être attribués facilement à un genre déterminé. La nature des sujets traités dénote une grande variété d'inspiration chez les auteurs; nous trouvons en effet deux drames historiques, deux pièces mythologiques, une biblique et une évangélique; sept autres traitent de sujets sociaux ou appartenant à la vie moderne; enfin, et cela devait être en l'année du troisième centenaire de la naissance de notre grand Poète national, quatre drames ou à propos « Cornéliens ». Qu'importe le sujet, après tout, pour obtenir la palme, si l'idée est belle et servie par le talent? Ici ne sera point dénié l'aphorisme d'un homme d'esprit :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux !

Faudra-t-il dire que nombre des envois soumis à l'examen de l'Académie auront été éliminés comme

relevant de ce dernier genre? Loin de nous pareille pensée. Sans doute, une notable partie de ces ouvrages ont dû être écartés tout d'abord comme accusant une certaine infériorité sur les autres, mais nous n'aurions garde de faire entendre une critique sévère, encore moins une parole d'ironie à ceux qui ne sortent pas vainqueurs du concours. Dirons-nous même que plusieurs des pièces envoyées sont des œuvres de jeunesse? Est-ce condamner un ouvrage que de le juger par ce mot qui renferme à la fois tant de charme et tant d'espoir? Et puis, ne venons-nous pas de voir telle œuvre dont les mérites ne pouvaient faire oublier ni l'invraisemblance du thème, ni l'obscurité de l'idée, ni l'imperfection de la forme, assurer à son très jeune auteur la consécration enviée par tant d'autres d'une représentation éphémère par les interprètes ordinaires de Molière et de Corneille?

A nos candidats malheureux, jeunes ou non, dont les noms resteront, sous leurs plis cachetés, toujours inconnus dans le secret de nos archives, c'est donc plutôt un mot d'éloge ou en tout cas d'encouragement que nous voudrions adresser, joint à la trop sèche énumération qui doit suivre, comme accusé de réception de leurs envois.

Nous citons donc, sans donner d'ailleurs une classification par ordre de mérite :

A Travers la Vie réelle, comédie-vaudeville en trois actes, avec couplets et chœurs, envoi auquel sont joints plusieurs petits poèmes inédits ne rentrant pas dans l'objet du concours;

Le Mariage d'un Graphologue, comédie en un acte et en prose, dont la morale judicieuse et à laquelle ne contredira point la jeunesse de tous les temps, paraît être qu'en matière matrimoniale, l'amour est un guide plus sûr que la science graphologique ;

L'Election de Ravinel, comédie politique en quatre actes et en prose, où se rencontrent quelques dialogues amusants ;

Le Reptile, acte dramatique en vers, offrant une situation émouvante au dénouement ;

Le Poison vert, drame intime en un acte et en prose, destiné à un théâtre d'éducation populaire et de propagande antialcoolique ;

Autre nuance : *Le Contrat rouge*, drame en trois actes et en vers, où ne manquent ni l'imagination, ni l'émotion ;

Vive la Grève ! trois actes en prose, où sont agitées, non sans talent, et parmi des événements violents et tragiques, les thèses sociales qui divisent et devraient unir le travail et le patronat ;

Nombre de qualités poétiques et littéraires ont été justement remarquées dans : *Les Mages*, marche à l'Etoile en trois actes ; *Balthazar*, drame biblique en un acte ; *les Loups*, deux actes, représentant en vers soignés l'épisode historique de la mort du Grand Ferré, à la fin de la Jacquerie ; *Camille*, quatre actes en vers, tragi-comédie, évocation en un style facile et élégant de personnages de la décadence latine, dans le cadre d'Herculanum et de Pompéi, où meurent, pendant

l'éruption du Vésuve, Pline l'Ancien, la chanteuse Marceia et l'éphèbe Camille.

Ne fût-ce qu'à raison de sa forme spéciale, *Le Triomphe d'Eros* ne pouvait passer inaperçu; le poème est d'ailleurs gracieux. Le sculpteur Eurypias dédaigne l'Amour et les Filles de Samos; celles-ci, pour se venger, brisent une statue de Diane qui doit être son chef-d'œuvre, mais dont il cherche encore vainement la forme définitive; une des compagnes des jeunes vandales, Néere, voyant le désespoir de l'artiste qui est allé cueillir l'euphorbe meurtrière, se place sur le socle vide, et est surprise par Eurypias au moment où elle s'immobilise en rattachant son peplos sur l'épaule dans la pose de la « Diane » de Gabies. Eurypias est ébloui et transporté, tel Pygmalion devant Galatée, et maintenant, il pourra atteindre jusqu'aux sommets de l'Art sous la conduite d'Eros triomphant. La singularité de cette idylle antique est d'être écrite dans un langage inusité; le récit se compose d'une suite d'alexandrins et parfois d'hémistiches sans rimes, et, bien entendu, comme il sied à la poésie libérée, avec l'affranchissement de toutes les règles de césure, d'hiatus, et d'élision des syllabes muettes. Est-ce la faute de nos oreilles trop accoutumées aux riches sonorités du Parnasse français? Mais il nous a semblé que réduit au seul rythme, le récit poétique mène trop facilement à la monotonie. Cependant, ne préjugeons pas l'avenir.

A titre de spécimen et pour faire prendre rang à l'auteur lorsque cette poésie nouvelle aura conquis sa place, citons ces deux passages du *Triomphe d'Eros* :

EURYPIAS

« Comme la nuit descend sur les monts et la mer, il me semble qu'un voile obscurcit ma pensée; le monde fatigué va bientôt s'endormir, mais demain le Soleil radieux et plus pur lui rendra sa chaleur, sa lumière et sa vie; me rendra-t-il aussi ce que je cherche en vain, la force et la beauté?..... »

Et cette phrase de la fin :

« Je le vois à présent, tout ce qui me manquait pour parfaire mes œuvres, pour mettre en la matière l'étincelle de vie, c'était bien cet Amour que je méconnaissais.... Comme en un pur miroir dans ton regard d'azur, je vois un ciel nouveau !..... »

Les trois pièces suivantes se sont rapprochées de très près de notre Prix, aux yeux de l'Académie : *Noël du chanteur*, *Conte d'autrefois* et *Preux et Gueux*. J'ai le regret de ne pouvoir leur consacrer l'analyse dont elles seraient dignes, mais que ne permettraient pas les limites de ce rapport. *Noël du chanteur* est une fine bluette en deux actes où se reconnaît le faire d'un habile ouvrier. Au temps de la France féodale, un jeune ménestrel a charmé par ses chants haute et gente damoiselle Ghislaine, dont le fiancé, Hubert, grand chasseur, bon mais un peu rude, répond mal à son idéal. Le chanteur, non pas chercheur d'aventures, mais apôtre des pensées généreuses, ramène par son art la rêveuse à l'Epoux qui fera son bonheur, et le dur chasseur de loups à des sentiments plus tendres. Et pendant que les Fiancés entrent à la

chapelle du Manoir, en attendant le souper de Noël où il est convié, le Trouvère part, passant comme le Zanetto de « Coppée », et s'éloigne dans la neige et la nuit :

Poète, suis ta route au gré de la fortune !
Reprends ton Pèlerin, nuit !... Ton Amant, ô Lune !...
Missionnaire du rêve... Exilé du réel
Va voir au loin pâlir l'Etoile de Noël !...

Souhaitons à l'auteur de trouver une voix d'or pour soupirer comme il convient ses jolis vers, par exemple la plainte de Ghislaine :

O beau chanteur d'amour, de bonheur, d'hyménée,
Toi qui vas réveillant d'un mot au fond des cœurs
La sainte émotion de la joie ou des pleurs ;
Toi qui passes, chantant les âmes fiancées
En leur jetant pour fleurs ton rythme et tes pensées,
Des vœux que tu leur fais n'es-tu donc pas jaloux ?...

Dans *Conte d'autrefois*, nous trouvons défigurée, licence excusable en poésie, la légende de Philémon et Baucis. Ceux-ci reviennent à la jeunesse, comme le docteur Faust, non point par un sortilège diabolique, mais par la grâce de Jupiter et de Mercure, envers qui ils se sont montrés généreux et hospitaliers, ce dernier détail conforme à la mythologie classique. Mais, hélas, les vieux époux, redevenus jeunes, font, de leur jeunesse recouvrée, un usage en complète contradiction avec leur fidélité proverbiale. Ramenés à la conscience de leurs désordres par la douleur et la honte, et aussi par les grondements célestes, ils supplient les Dieux de

leur rendre leur vieillesse. Sur ce travestissement un peu hardi de la fable, l'auteur a écrit deux actes d'une versification habile et très soignée, mais la grande richesse des rimes ne suffit pas pour faire un ouvrage de premier ordre.

La morale du conte — car tout conte doit avoir une morale — c'est que la vie ne se recommence pas !

BAUCIS

Si lorsque nous pleurions leurs autels désertés
Et notre âge, les Dieux à nos vœux secourables
Savaient comme leurs dons nous feraient misérables,
Pourquoi, dans notre erreur nous ont-ils écoutés ?

La paix dont nos cœurs las étaient bercés, l'immense
Et très chère douceur du lointain souvenir
Sont mortes. Jours heureux ! Quand tout allait finir
Quel démon nous a dit à chacun : « Recommence ! »

Et PHILÉMON (*redevenu vieux et sage*).

Formez
Vos cœurs à respecter les Dieux et les aimez !
Toute sagesse en eux réside, et nous ne sommes,
Astreints aux vils travaux journaliers, que des hommes ;
Souvent notre raison croit les prendre en défaut,
Non, les Dieux savent mieux que nous ce qu'il nous faut.

Le drame en vers ayant pour titre *Preux et Gueux* est, surtout par l'ampleur de ses dimensions, une des pièces les plus importantes du concours ; l'action imaginée par l'auteur a pour théâtre le Beauvaisis au début de la Jacquerie, et met en scène de très nombreux personnages : seigneurs, chevaliers, pages, évêque, manants, chef des Jacques, deux nobles damoi-

selles coiffées du hennin, l'une, pleine de générosité, de pitié et de grandeur; l'autre, d'orgueil et de haine; un bâtard, traître et sanguinaire, comme tout bâtard digne de son rôle. Tous ces personnages sont composés avec conscience et parlent comme il convient, sans heurter la couleur locale, ni la vérité historique, remarque digne d'éloge, sur cette époque troublée de notre pays où les souffrances du peuple étaient exaspérées et où la Patrie gémissait, pendant la captivité du roi Jean, sous l'envahissement de l'Anglais et des grandes Compagnies, et avait à redouter à la fois et les entreprises de Charles-le-Mauvais et les agissements de coupable complicité d'Etienne Marcel, le Prévôt des Marchands.

Nombre de bons vers se rencontrent dans les quatre actes de cette pièce historique, et parfois même des tirades de belle envolée, telle cette partie d'un discours de Philippe d'Alençon, évêque, comte de Beauvais, alors que la jeune héroïne Adalix d'Espanbourg s'offre en holocauste pour l'apaisement des luttes et le salut du peuple :

L'Évêque (*Approuvant devant les Seigneurs étonnés le sacrifice de la jeune fille, et vantant l'héroïsme des femmes*).

Voyez dans le passé : ce vieux monde, le nôtre,
Perdu par une femme est sauvé par une autre !
Oubliez-vous les noms de Judith ou d'Esther ?
N'avez-vous pas loué d'un courage si fier
Chélonis, Portia, la Sabine Hersilie ?
Qui donc pourrait nier l'œuvre de Cornélie ?
De notre pays même en des temps moins lointains
La femme mieux que nous pénétra les destins ;

Rappelez-vous Clothilde et Blanche de Castille !

(*S'animant peu à peu jusqu'au ton prophétique*) :

Est-il donc étonnant qu'épouse, mère ou fille,
Grâce au sublime élan d'un miracle d'amour,
Cette âme du foyer devienne, quelque jour,
La gardienne de tous, l'ange de la patrie ;
Que dans un temps prochain notre France assombrie
D'une fragilité refaisant sa grandeur
S'éclaire d'un rayon de grâce et de candeur,
Pour apaiser son peuple et sauver l'oriflamme
En armant d'un lys pur la main d'une humble femme !...

Les applaudissements du parterre ne manqueraient pas de saluer cette allusion à la venue prochaine de notre grande Martyre française, si jamais cette pièce inédite venait à être « créée » sur quelque vaste scène populaire comme le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Au surplus, l'agencement scénique avec des décors tels que, les Galeries du manoir crénelé d'Espanbourg, les salles de réception du Palais de l'évêché de Beauvais, la lisière de forêt où les Jacques et les Preux se trouvent en présence, semble offrir matière à une représentation à grand spectacle qui, avec quelques remaniements, réunirait des éléments de succès.

L'année 1906 devait être féconde en écrits consacrés à la gloire de Pierre Corneille. Nous en connaissons, et des meilleurs, en prose comme en vers, dont les auteurs tout près de nous sont, pour le prix Bouctot, « hors concours ». Quatre de nos concurrents ont mis dans leurs œuvres scéniques la figure du Poète rouennais.

Le Rêve de Corneille — le Songe de Corneille et *le Rêve du Grand Corneille* sont trois éditions manus-

crites, avec variantes, d'un même poème symbolique, mélopées mêlées de récits devant être « scandés en rythme de symphonies antiques, et dédié aux compatriotes du Grand Corneille, aux vaillants et nobles fils de la cité de Rouen ! »

Un autre candidat nous montre Corneille au prieuré du Mont-aux-Malades, avec son frère, Dom Antoine, chanoine régulier de Saint-Augustin, qui, lui aussi, courait après les muses en feuilletant son bréviaire, et dont quelques poésies, vous vous en souvenez, ont été pour une heure tirées de l'oubli par notre regretté confrère Henri Frère. Le dialogue, qui ne comprend guère qu'une scène entre Pierre et Antoine, est intitulé *les Deux Routes*, et ces deux routes sont celles qui attirent, et c'est l'originalité de l'idée, Antoine vers le monde et le souci de la gloire littéraire, Pierre vers le cloître et le renoncement. La chose se passe en 1637 alors que déjà les morsures de l'envie ont attaqué l'auteur du *Cid*, ce qui donne l'occasion à celui-ci d'un récit original de son triomphe lors de la « première » de son chef-d'œuvre immortel.

Un sujet plus grave, « la Mort de Corneille », était digne de tenter un véritable *Corneilliste*, — le néologisme a conquis droit de cité parmi nous. — Tel est l'objet d'une petite pièce ayant pour titre *l'Auréole*, traitée avec les sentiments de respect et d'admiration indispensables. Le matin du 1er octobre 1684, dans son logis de la rue d'Argenteuil, Pierre Corneille voit luire son dernier soleil; il est entouré des soins pieux et des suprêmes consolations de la dévouée compagne de sa

longue vie, Marie de Lampérière, de son ami, le doyen de Saint-Roch, et du poète Chapelle, qui lui apporte les générosités tardives du Grand Roi. Après quelques élans d'idéal poétique et de noble orgueil, le Maître des poètes s'éteint dans son grand fauteuil à oreillettes, devant la fenêtre ouverte, au son des cloches amies de la paroisse voisine et le front illuminé par les rayons de l'astre du jour.... c'est *l'Auréole !*

Malgré de très louables intentions et leurs qualités à des degrés divers, ces scènes cornéliennes n'ont pu s'élever jusqu'à la palme du concours que l'Académie a été unanime à décerner à l'ouvrage suivant, *le Reflet*, dont il me reste à vous entretenir.

Nous sommes encore dans la maison de la rue d'Argenteuil, mais dix ans plus tôt. C'est le jour où les amis de Corneille se réunissent chez lui pour y causer et disserter sur « d'honnêtes propos ». Voici Ménage, Mme de Sévigné, puis Despréaux et Furetière, Furetière, ce sceptique, ce censeur paradoxal dont Mme de Sévigné écrivait plus tard dans une lettre à Bussy : « Il n'y a qu'à prier Dieu pour un tel homme et qu'à souhaiter de n'avoir point de commerce avec lui. »

On parle de la guerre de Hollande, des rapports inquiétants parvenus sur l'armée, du fils aîné de Corneille, qui est dans la citadelle de Grave au plus fort de l'action, et Furetière — un précurseur — en profite pour développer ses idées contre la carrière des armes et l'amour de la gloire. Ces premières scènes, où passent dans le dialogue et les intrigues d'Académie et les

galanteries connues de Ménage pour Mme de Sévigné, sont d'une allure bien « dix-septième siècle ».

BOILEAU, *entre en s'inclinant :*

Marquise, voilà bien la plus douce rencontre
Qui se puisse rêver.

FURETIÈRE (*de même*).

Souffrez que je m'en montre
Au moins aussi ravi que Monsieur Despréaux :
Les jours où l'on vous voit sont parmi les plus beaux !

MADAME DE SÉVIGNÉ

Tout doux ! Savez-vous pas que de Monsieur Ménage
Vous allez encourir la rancune sauvage ?
Il est le plus jaloux entre tous les jaloux !

MÉNAGE (*à Furetière et à Boileau*).

Eh ! parbleu, le moyen de se fier à vous,
On sait assez quel prix nos plus illustres dames
Messieurs les gens d'esprit attachent à vos flammes ;

FURETIÈRE (*saluant.*)

En ce cas, vous devez avoir vos bons moments !

(*Tous rient*),

BOILEAU

Mais Corneille aujourd'hui manque à ses règlements,
Il laisse se morfondre ici sa compagnie !

MÉNAGE

Se morfondre !

(*Montrant Madame de Sévigné*).

Près d'elle !... Ah ! Monsieur, je le nie !

FURETIÈRE (*à Boileau*).

Votre galanterie est pour l'heure en défaut.

BOILEAU (*à Madame de Sévigné*).

Madame, accablez-moi : vous me voyez quinaud.

MADAME DE SÉVIGNÉ (*après un geste d'aimable absolution*).

Corneille a d'être absent le motif le plus grave :
Son fils, le capitaine, est au siège de Grave
Et l'on a, paraît-il, reçu certain rapport
Sur les combats livrés alentour de ce fort.
Corneille s'est rendu de bonne heure aux nouvelles ;
Ce sont pour les parents des transes bien cruelles
Que donnent les enfants voués aux jeux de Mars.

Là-dessus, Furetière commence ses attaques contre la guerre, bientôt interrompu par le retour de Corneille dont on entend les pas dans l'antichambre.

MADAME DE SÉVIGNÉ (*émue*).

Ménage, c'est bien lui ! Je reconnais le pas
Du cher grand homme. Ami, vous ne le croiriez pas
Je ne puis sans pâlir voir notre vieux Corneille.
Son aspect simple et doux dans tout mon être éveille
Je ne sais quel émoi presque religieux....
C'est comme si dans un rêve prodigieux
Je marchais à côté de Sophocle et d'Eschyle.

Corneille est sans nouvelles, mais il domine ses inquiétudes pour recevoir ses hôtes. La conversation se poursuit, et Furetière, revenant quoique avec plus de réserve à sa thèse antimilitariste, s'attire cette riposte digne et sévère du poète :

.... Mais, Monsieur, la Patrie
A ce compte, qui la défendra, je vous prie !

C'est résumée, en un vers bien frappé, toute la cause de patriotisme que nous venons d'entendre si chaleureusement et si éloquemment défendue Furetière, suivant son raisonnement, en arrive à formuler cette

opinion, encore discutée de nos jours, que les héros conçus par le grand tragique sont évidemment admirables, mais en dehors ou au-dessus de l'humanité. Il expose ainsi sa théorie suivie de la fière réponse de Corneille :

FURETIÈRE

Le moyen de nier l'idéal, le sublime
Et l'intérêt partout au devoir asservi
Devant l'homme étonnant qui toujours nous ravit
Dans un monde de rêve, où chacun sacrifie
En mille affreux tourments sa fortune et sa vie,
Plutôt que de faillir un instant à l'honneur ?

(*A Corneille*).

Nul plus que moi, Monsieur, n'est votre admirateur.
Mais croyez-vous qu'il soit par le monde, un seul homme
Semblable à vos héros géants ? Que l'on me nomme
Puisqu'ici l'on parlait de gloire et de combat,
Le père surhumain qui, quand son fils se bat
A l'austère vertu de Don Diègue ou d'Horace,
Et qui, dans un moment si cruel s'embarrasse
De la gloire du nom légué par les aïeux
Et ne veut voir ce fils que mort ou glorieux !
.....
Pouvez-vous le nommer ?

PIERRE CORNEILLE

Je le puis.

FURETIÈRE

Et c'est... ?

PIERRE CORNEILLE

Moi !
J'ai consacré deux fils au service du Roi.
Ils sont l'orgueil et la fierté de ma vieillesse

Comme Horace et le Cid furent de ma jeunesse.
Quand ils se battent, c'est toujours au premier rang,
Déjà, pour le pays, l'un d'eux versa son sang.
Il porte sur le corps de nobles cicatrices
Qui disent assez haut l'éclat de ses services !
L'autre... est peut-être mort à l'instant où je dis.
Il m'importe, Monsieur, si c'est pour le pays !...
.....

Et le discours continue par une vibrante glorification des armes ; on devine que ceci est destiné à produire un contraste saisissant avec les scènes pathétiques qui suivent et où apparaît alors l'idée inspiratrice de la pièce.

Peu de temps après, en effet, arrive Thomas Corneille bouleversé ; le fils de Corneille vient d'être amené mourant dans un convoi de blessés. L'officier, chargé de le conduire, entre et remet à Corneille un message du prince de Condé, rendant un hommage éclatant à la valeur du capitaine. Enfin, le blessé est apporté sur la scène, agonisant, entouré des siens. Alors, adieu l'héroïsme de tout à l'heure ! La souffrance et le désespoir du père reprennent un instant le dessus, jusqu'au moment où le soldat, dans son délire, vient évoquer tour à tour les héros créés par son père ; lui-même se croit le Cid, Horace ; il clame leurs accents burinés par le poète dans ses vers immortels. La lutte se fait dans le cœur du grand homme qui recouvre bientôt sa force d'âme, entretient le mourant dans ses nobles aberrations, et, lorsque celui-ci a rendu le dernier soupir, ne permet pas à sa douleur déchirante de dominer ses sentiments presque surhumains de légitime

fierté. C'est le *Reflet* dans le cœur du poète de l'âme de ses héros ; d'où le titre de la pièce.

Ces dernières scènes seraient tout entières à citer. Je dois, à regret, en restreindre les extraits :

PIERRE CORNEILLE (*à genoux au chevet du blessé*).

.....

O mon Dieu ! Moi qui crus être stoïque et grand !...
La douleur nous fait tous, hélas ! de même rang.
Par elle, à des pensers nouveaux l'âme s'éveille.
Châtiez donc, Seigneur, l'orgueil du vieux Corneille,
Et frappez de stupeur son génie étonné....
Mais laissez-moi l'enfant que vous m'avez donné !...

Après que le chirurgien a tenté vainement de lui donner quelques soins, le blessé s'agite, se soulève un peu, puis s'écrie dans son délire :

Paraissez Navarrois, Maures et Castillans !

MARIE DE LAMPÉRIÈRE (*le soutenant*).

Hélas ! ses pauvres mains et son front sont brûlants.
Mon enfant, réponds-moi : je suis là, c'est ta mère
Qui te parle, et que ton cauchemar désespère !...

PIERRE CORNEILLE

Comme il nous fixe avec des regards éblouis !

LE CAPITAINE

Je suis le Cid !... Le Cid qui meurt pour son pays !

PIERRE CORNEILLE

.....

Oui, c'est bien toi le Cid, puisque je suis ton père,
C'est bien toi le héros en qui coule mon sang.

.....

O mon Cid, ton nom sonne ainsi qu'un choc d'épée

Ce n'est pas vrai qu'ici finit ton épopée
Car le Cid ne peut pas,... tu ne peux pas périr !...
....

LE CAPITAINE

Père, l'on t'a trompé, je n'ai pas trahi Rome
Et je me suis battu, tu le vois, comme un homme ;
Comme un soldat fidèle, et si je suis tombé
Albe entière à mon bras doit d'avoir succombé !

PIERRE CORNEILLE

Oui, tu n'es pas le Cid seulement, mais Horace !
Dans tes yeux pleins de feu brille leur double audace,
Leur ardeur, c'est la tienne, et tu la tiens de moi.
Ton rêve, c'est mon rêve, et ta foi, c'est ma foi !
Baise ces cheveux blancs, ces cheveux de Corneille,
Ce sont ceux de Don Diègue, et ce sont, ô merveille !
Ceux du vieillard Horace aussi ! Qu'avec ferveur
Un baiser leur ajoute encore un peu d'honneur.
.....

Et voici la fin vraiment empoignante du drame, au moment de la mort du jeune soldat ; celui-ci a recouvré peu à peu sa lucidité, à mesure que la voix de son père s'est élevée plus vibrante :

Où suis-je ? N'ai-je pas eu quelque long délire ?
Je sens comme un nuage encore sur ma raison.
(*Regardant autour de lui*).
Mais je ne rêve plus !... La maison, la maison !
O père, c'est donc vous ! Plus près ma tendre mère.
Bonjour, oncle Thomas !
(*Tous pleurent*).
Un fier coup de rapière !!
Je n'en reviendrai pas, je crois bien et pourtant,
Vous êtes tous si bons, et je vous aime tant !

Père, que disais-tu ? Je crois entendre encore
Comme en rêve chanter ton vers large et sonore.
Je ne me souviens pas... Comment donc suis-je ici ?

(*Prenant les mains de son père et de sa mère*).

Il sera bien plus doux d'y mourir...

(*A sa mère qui lui soutient la tête*).

Oh ! merci.

(*Souriant faiblement*).

Ma mort ne fait pas trop tort au nom de Corneille
Mon père, n'est-ce pas ?

THOMAS CORNEILLE

Ah ! la gloire est pareille
De créer des héros, et d'en être un !

LE CAPITAINE (*expirant*).

Adieu !

(*Il meurt*).

Les sanglots éclatent dans la chambre ; le chirurgien et Thomas étendent doucement le corps sur la chaise longue ; Marie de Lampérière prend un crucifix et le dépose pieusement sur la poitrine du mort ; l'officier tire son épée et salue d'un geste large, puis reste immobile dans l'attitude militaire.

FURETIÈRE (*à part*).

Je sens que je me fais une autre âme en ce lieu !

.....

PIERRE CORNEILLE

Dors ton dernier sommeil, ô mon fils, ô Corneille !
Avec ta mère en pleurs, toute la France veille.
Dors, Cid Campéador, paladin triomphant !
O mon Horace, dors !

MARIE DE LAMPÉRIÈRE

Dors, mon petit enfant !

Alors le vieux Corneille redit ces paroles, mises par lui dans la bouche du vieil Horace ;

Que des plus nobles fleurs, sa tombe soit couverte !
La gloire de sa mort m'a payé de sa perte !

THOMAS CORNEILLE (*à part*).

Cher grand homme, marqué pour l'immortalité.
Ton drame par ta vie est-il donc reflété,
Ou le reflet va-t-il de ta vie à ton drame ?

FURETIÈRE (*vaincu par l'émotion, la main tendue vers Pierre Corneille*).

Le sublime est le son que rend une grande âme !

Haute et très belle idée, enchâssée dans des vers toujours corrects et souvent brillant d'un vif éclat.

A l'heure où l'art de la scène s'égare parfois dans des routes périlleuses, se complaît à la recherche de données obscures ou nébuleuses sous l'influence de littératures étrangères, et quelquefois même déforme ou dénature, sans scrupule ou avec inconscience les figures les plus respectables, on est heureux de trouver une pensée simple et vraie, quoiqu'exempte de banalité, dans une œuvre théâtrale bien française, où vibrent de nobles sentiments.

Pénétrer dans les replis de l'âme d'un homme comme Corneille, interpréter ses émotions intimes et jusqu'à ses angoisses, sans porter atteinte à ce que nous savons de son caractère et de sa vie, en tous points dignes de respect, ce sont des écueils que l'auteur du *Reflet* a su heureusement éviter. Sans doute, vous n'ignorez pas

que l'aîné des fils de Corneille, Pierre, sieur d'Anville, capitaine de cavalerie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, est mort à Paris en janvier 1698, quatorze ans après son père, et que le second fils de Corneille, dont l'Histoire ne nous a pas conservé le prénom, lieutenant de chevau-légers, fut d'abord ramené du siège de Douai en 1667, blessé au talon, — comme Achille — et que c'est ce même lieutenant qui fut tué au siège de Grave, en 1674, où il mourut, et non au logis paternel. L'auteur lui-même a, d'ailleurs, pris soin de nous prévenir qu'il avait fait une part à la fiction. Ce sont accommodements très excusables que l'Histoire permet à l'Art dramatique, à la condition que la vraisemblance des événements concorde avec le véritable caractère des personnages.

Le *Reflet* ayant été jugé la meilleure œuvre du concours, l'Académie décerne le prix Bouctot à l'auteur qui avait pris pour devise cette parole, prêtée à Napoléon Ier : « Si Corneille vivait, je le ferais prince ! » Il est peut-être permis de classer ce propos dans la nombreuse collection des mots historiques dont l'authenticité est au moins douteuse ; le héros d'Austerlitz savait bien qu'une principauté, fût-elle en Espagne, n'eut rien ajouté à la gloire de l'auteur du *Cid*, ni à ses titres à l'immortalité. L'enveloppe ouverte nous a révélé le nom de M. Ferdinand Delsol, licencié en droit, rédacteur, aujourd'hui sous-inspecteur, aux chemins de fer de l'Etat, demeurant à Paris.

« MONSIEUR,

« En vous invitant à venir recevoir le prix Bouctot, l'Académie vous félicite de ce que votre plume, habile aux rédactions administratives, soit au moins aussi experte dans les nobles emplois des travaux poétiques et littéraires ; vous venez d'obtenir dans votre carrière professionnelle un avancement mérité ; puisse cette récompense académique marquer aussi pour vous une étape nouvelle sur la voie fleurie où la Muse de l'Art dramatique vous conduit par la main.

« L'émotion intense et sincère qui se dégage de votre drame, ne permet pas de douter qu'à côté du suffrage des lettrés, vous n'obteniez à la scène les acclamations du public, et même à certains passages, la touchante manifestation des mouchoirs. Ne vous en défendez pas ?

Le mélodrame est bon, si Margot a pleuré !

« A Rouen, dans la patrie de Corneille, la reconnaissance des compatriotes du grand poète, outre le mérite réel de votre œuvre, vous assurerait les succès de la rampe. Il est à regretter que les nécessités du concours ne vous aient pas permis de les connaître, ce qui eût été de toute justice, à l'époque même des Fêtes Cornéliennes. Mais si l'éclat d'une solennité centenaire passe, le souvenir d'un Corneille ne s'affaiblit jamais dans la mémoire. Aujourd'hui ou demain, ici ou ailleurs, votre pièce sera toujours de saison, et les admirateurs respectueux de Corneille qui sont le grand public, on peut le dire dans son unanimité, seront heureux de vous applaudir. »

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

BEAUX-ARTS, 1907

(M. Ch. VINCENT, Statuaire).

Par M. HENRI PAULME.

Dans la clarté éblouissante dont s'emplit aux jours d'été la haute et vaste cour vitrée du Musée de Rouen, où, par une heureuse inspiration, la Municipalité installe depuis quatre ou cinq ans ses Expositions de Beaux-Arts, se dressaient hier encore deux statues de plâtre grandeur nature, dominant les bustes de bronze ou de marbre signés : Ernest Dubois, Yvonne Diéterle, Eugène Bénet, Denys Puech, Raoul Verlet, ou les statuettes élégantes et les effigies symboliques de J. Villeneuve, Duchamp-Villon, Delaheudrie, Grèber et vingt autres.

L'une représentait une femme nue, assise, les jambes recouvertes d'une draperie que tire violemment une main crispée, mais sans bras, sortant du socle en plâtre : sur celui-ci, un titre « Cauchemar », souligné des vers suivants :

> **La faute est sans pardon, l'espoir sans lendemain ;**
> **Tu croyais oublier : tu rêvais, et ton rêve,**
> **Où du bonheur chantait, en cauchemar s'achève :**

L'implacable passé a sur toi mis la main.
Ton corps crispé d'horreur tressaille ; en tes yeux morts
Le vol fou des regrets s'efface au vent de honte,
Et du gouffre éternel, à ton âme il ne monte
Que l'éternel effroi de l'éternel remords !

Les vers sont d'énergique et vibrante allure ; et certes si le statuaire avait, dans la figure très largement modelée d'ailleurs, qu'il a signée, été le traducteur fidèle du poète, son œuvre plastique eût provoqué une admiration sincère et un éloge sans réserves.

Il n'en a point été tout à fait ainsi pour M. Marcel Darel, et, en vérité, le lui dire est prouver mieux que par une louange banale toute l'estime ressentie pour son jeune talent.

Non, — l'interprète est resté — ne disons point : *au-dessous*, car ce serait marquer d'une infériorité non justifiée une pièce qui a de réels mérites, — disons *à côté* du modèle qu'évoquait la poésie de M. F. Verdier.

Seule, la main crispée, cette main sans bras, sans corps, qui s'agrippe à l'étoffe, mais qui demeure presque un détail dans la grandeur de la statue, pouvait susciter l'idée de « Cauchemar », et encore faudrait-il, à mon humble avis, qu'elle fût plus visible, que, par son énormité, elle s'imposât plus violemment à l'œil et à l'esprit.

Ni l'expression du visage, dans les yeux duquel se lit plutôt une surprise inquiète, ni la courbe gracieuse, un peu indifférente, des bras, ne révèlent rien qui ressemble à de « l'éternel effroi » ; je cherche en vain dans les lignes tranquilles de cette souple académie la moindre trace d'une « crispation » des nerfs,... je cherche en

vain sous le lisse épiderme de ce beau corps de femme le moindre « tressaillement d'horreur ».

M. Darel séduit, — on le comprend, — par la magie des vers, a tenté d'ériger, vivante, à nos regards, la figure tragique conçue par le poète : son effort n'a pu atteindre à la hauteur de son généreux vouloir ; l'artiste a été trahi par le titre même qu'il avait choisi : il n'en a pas moins produit une œuvre sincère, solide, dont la loyale critique qui précède a souligné au passage les qualités indéniables.

Et c'est autant à celles-ci qu'au noble effort du sculpteur que l'Académie a rendu hommage en décernant à M. Marcel Darel une Médaille d'or.

L'autre statue qui, dans la grande salle de l'Exposition, en face du « Cauchemar » de M. Darel, émergeait des verdures et des feuillages disposés par le goût très sûr du Conservateur de notre Musée, M. Minet, c'était « le Berger » de M. Charles Vincent.

Appuyé sur un haut bâton noueux qu'il a coupé dans le taillis voisin, coiffé d'un vieux feutre déformé par l'alternance des pluies et du soleil, vêtu d'une limousine rugueuse dont les vents de la plaine soulèvent les plis lourds, chaussé de gros sabots auxquels se colle la terre grasse des sillons, l'homme des champs repose, les yeux levés au ciel.

Que regarde-t-il, le vieux pâtre? Est-ce

La lune qui luit là-haut sur le monde,
Auréole au ciel son visage rond
Et dont l'âme stellaire en entrant inonde
Sa face et son front.
Le mystère des nuits veille haut sur le monde.

Est-ce l'Aurore naissante, aux jeunes clartés, messagère du jour, dont les blancheurs argentées montent derrière la colline, chassant devant elles les gris sombres de la nuit ?

Ou bien le Firmament, d'un bleu si tendre à l'heure chaude des pleins midis, où passent, où courent capricieux en leurs formes bizarres les nuages moelleux et légers ?

> Parmi les agneaux blancs et les brebis d'or pâle,
> Profilés sur l'azur doré d'après midi,
> Ces flocons que le jour touche d'un peu de hâle
> Semblent des blancs moutons du grand ciel attiédi.
>
> Sur la ligne vibrante, et debout, solitaire,
> Son chien courant autour, un Berger de l'Été,
> Garde moutons du ciel et moutons de la terre
> Qui paissent dans l'azur devant l'immensité (1).

Est-ce, au contraire, le soleil couchant que l'homme contemple, irradiant de lueurs rouges et magnifiques la masse confuse des nuées ou la ligne claire et nette d'horizon ?

Je ne sais ; — ou plutôt, non, j'imagine que ce berger, aux traits fins qu'encadrent une longue barbe frisée et des mèches touffues de cheveux gris, songe... sans rien voir de ce qu'il a devant les yeux.

La noblesse de sa physionomie « idéalise » grandement le personnage : celui-ci n'a rien ni du berger antique, ni du pâtre au Moyen âge, ni du porteur de houlette de Watteau ou de Florian ; et il n'a même du berger moderne que le costume rustique et familier.

(1) Francis Yard.

Mais l'expression pensive, rêveuse, du visage, la profondeur du regard en font comme une figure symbolique du Pasteur, de l'homme des champs que, — par une contemplation de tous les jours et de toutes les heures, — les beautés de la Nature et les splendeurs de l'œuvre divine ont fini par pénétrer jusqu'aux intimités de l'âme. « C'est le poème de la terre qui nous porte. » (1)

Ai-je discerné l'exacte pensée du statuaire? Ou bien, plus simplement, l'artiste n'a-t-il voulu que donner une forme matérielle au Berger inventé par Daudet, le vieux Balthazar de l'*Arlésienne*, lorsqu'il demande au « Grand Berger qui est là-haut, de le faire mourir en pleine montagne, au milieu de son troupeau, par une de ces nuits où il y a tant d'étoiles... »

Quoi qu'il en soit de l'idée maîtresse qui l'a inspirée, l'œuvre de M. Vincent s'imposait à l'attention : elle révèle, en effet, en dehors des mérites de composition qu'offre la figure du personnage, de notables qualités d'exécution : sincérité, harmonie, distinction, souplesse ; peut-être un critique exigeant y souhaiterait-il trouver plus de vigueur dans le rendu général? Mais tel que se présente « le Berger », il marquera dans la carrière du sculpteur et restera une de ses plus originales productions.

L'Académie s'est résolue, sans autres hésitations, à décerner à M. Charles Vincent le prix Bouctot réservé aux Beaux-Arts : elle a été heureuse de pouvoir l'attri-

(1) Gustave Geffroy, *Cahiers d'art.*

buer à un artiste né dans cette grande ville de Rouen où elle a déjà trouvé tant de titulaires de cette haute récompense (1).

Le choix qu'en toute impartialité elle a fait de M. Vincent, parmi les sculpteurs « nés ou domiciliés en Normandie », touchait même très particulièrement au cœur de notre Compagnie ; car le lauréat actuel est le fils d'un homme qui lui appartint pendant de longues années, de 1853 à 1890, et fut à Rouen professeur de mathématiques spéciales au Lycée Corneille, et directeur de l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres.

Sur la tombe de ce maître éminent, érigée au Cimetière-Monumental de Rouen par la reconnaissance de ses concitoyens et de ses élèves, un buste en bronze se dresse, œuvre de la piété filiale du statuaire, et conserve parmi nous le souvenir durable « de cette physionomie souriante », a dit M. de Sapincourt, secrétaire de l'Académie, dans l'éloge funèbre de M. Vincent père, — « qui faisait penser aux philosophes dont la sculpture antique nous a légué les grandes figures ».

Ce buste, d'un beau caractère, fut une des premières œuvres sérieuses de notre lauréat.

Dès sa sortie du Lycée Corneille, des dispositions naturelles très vives l'avaient dirigé vers l'Ecole des Beaux-Arts de Rouen : il y eut pour professeurs de

(1) Ce prix n'aurait dû être régulièrement distribué qu'en 1907. Il est décerné un an d'avance, en raison d'un usage maintenant établi et pour permettre à l'Académie de choisir son lauréat parmi les nombreux artistes qui envoient des œuvres à l'Exposition municipale de Beaux-Arts, 1906.

dessin et de modelage MM. P. Zacharie et Guilloux, dont les noms figurent en bonne place dans la liste des précédents titulaires du prix Bouctot.

C'était en 1882 : le jeune artiste avait alors vingt et un ans, et pendant les quatre années qu'il passa en notre Ecole, les suffrages de ses maîtres lui attribuèrent la collection complète des prix et des récompenses réservés aux meilleurs élèves (1).

En 1885, il part à Paris, et après un séjour de quelques mois dans l'atelier de Chapu, le voici à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, sous la direction de Falguière.

Vers 1888, des raisons de famille, les plus honorables, portent notre étudiant vers la science, plus sévère et moins conforme à ses goûts, de la médecine : il y gagne une connaissance approfondie de l'anatomie qui lui servira grandement, lorsqu'après une infidélité de quelques années, M. Charles Vincent revient à la sculpture, ses premières amours.

Il ne devait plus la délaisser désormais. Toutefois, artiste consciencieux et modeste, il ne se décide à exposer aux Salons qu'en 1901. Ce furent deux médaillons, d'un relief délicat : « Portrait de Manoury », et « Portrait de Mlle Bottard », l'infirmière si connue de la clinique du Dr Charcot et qui vient de mourir tout récemment, chevalier de la Légion d'honneur.

(1) 1882. Mention pour la figure modelée antique, la figure massée et d'après la bosse. — 1884. Prix du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Prix Vautier, bourse de 1,500 francs. Médaille d'argent. 1885. Prix du Département et médaille d'or. Hors concours pour la sculpture et l'antique.

Maintenant le sculpteur, en pleine possession de tous ses moyens, donne successivement « la Jeune fille au cygne », « la Rosée », un bas-relief décoratif « Léda », et enfin ce « Berger » (1905), qui est venu à l'Exposition de Rouen et ne quittera plus notre Musée, puisque ce beau morceau a été acheté par la Ville.

« La Jeune fille au cygne » et « la Rosée », deux grandes statues plâtre, se distinguent sinon par une originalité très vive, du moins par un sentiment très nettement affirmé de pureté et d'élégance.

De la première, — où, par un heureux agencement, les ailes déployées du cygne encadrent et bordent de leurs plumes légères le corps harmonieux et svelte de la jeune fille, — il se dégage, malgré le glissement amoureux de l'oiseau, je ne sais quelle grâce pudique et charmante qui l'emporte sur les souvenirs de la mythologique légende ; et de quel joli geste de féminité, la prochaine Léda auréole son doux visage, où se trahit l'hésitation de la vierge qui va bientôt se laisser vaincre par la Force et par la Beauté !

« La Rosée », d'un modelé savoureux et large, autre figure de femme nue, couchée, se hausse dans un mouvement exquis, lèvres entr'ouvertes, yeux délicieusement avides, vers le calice d'une fleur à peine éclose, qu'elle tient au bout de ses doigts fuselés et dont elle semble, à pleins poumons, aspirer la fraîcheur ; très joliment, elle exprime ce sentiment de détente et de bien-être qu'apporte avec elle une belle matinée de printemps, dans la douceur du réveil de la nature.

Et cette grâce indéniable, dont s'enveloppent les deux

œuvres que je viens de tenter d'évoquer à vos yeux, on la retrouve encore dans une alerte et charmante maquette de « Carmen », à l'exécution de laquelle M. Vincent travaille, et dont les lignes et l'allure accusent plus la coquetterie pimpante que la séduisante vulgarité généralement attribuée à cette fille de l'Espagne et de..... Bizet.

Il faut savoir un véritable gré à l'artiste de cette louable persistance à « idéaliser » son œuvre. Tant d'autres nous ont saturés de réalisme outrancier, exagérant « l'humanité » de leurs personnages, soulignant les attitudes et les aspects vulgaires, s'attachant aux expressions peu nobles, traduisant surtout les passions avilissantes. Brutalités faciles ! elles cachent trop souvent un dédain inquiétant de tout ce qui constitue l'Art, — l'Art, dont on a pu dire, — et j'aime à choisir cette définition parmi cent autres, — qu'il est « la reproduction de ce que les sens aperçoivent dans la nature à travers le voile de l'âme. »

M. Charles Vincent est, — félicitons-le hautement d'être de ce parti, — dans les rangs de ceux qui ont de l'Art cette conception élevée qu'en avait Edgar Poë, — il est de ceux qui, — comme on le disait hier en un si beau langage, parlant de notre grand et regretté confrère Albert Sorel (1), — « aiment passionnément tout ce qui élève l'homme au-dessus de lui-même », et, son « Berger », la dernière venue de ses œuvres, celle que nous couronnons aujourd'hui en notre solennité aca-

(1) M. Georges Picot, de l'Institut, *Eloge d'Albert Sorel.*

démique, procède de cette « spiritualisation », si profitable à l'art et à l'artiste.

Et, volontiers, on croirait que le sculpteur normand a, dans une prescience sympathique, réalisé dès 1904 la figure de « Berger », plus philosophique que « nature » malgré sa vieille cape, ses lourds sabots et son bâton, rêvée en 1906 par un jeune poète normand, qu'il ne connaissait point cependant, et dont un volume paru tout récemment vient de révéler le réel talent et la libre originalité : *l'An de la Terre*.

Les lueurs qui se voient dans le regard du « Berger » de M. Vincent ne sont-elles point celles qu'illuminent les yeux et l'esprit du « Berger » de M. Francis Yard...

Précurseur des Bergers superbes,
Aux gazons vierges du passé,
Sur cette terre j'ai tracé
La route des maîtres du Verbe.

Je suis le père des chemins
Sinueux comme des paraboles,
Où j'ai conduit mes blancs symboles
Pour préparer le lendemain.

Je suis le premier des génies :
Le long des grands fleuves vivants
J'ai pris l'immense voix des vents
Et j'en ai fait des harmonies.

J'ai fait briller le feu joyeux
A tous les carrefours du monde,
Où mon troupeau dansait la ronde
Sur un rythme mystérieux...

Je suis le maître des déserts
Sans horizon, sans crépuscule,
Dont le cercle toujours recule
Devant mes yeux toujours ouverts.
.....

Quand tout dormait dans le silence,
Inquiet du grand lendemain
Pour reconnaître mon chemin
J'interrogeais le ciel immense.....

Le « Berger » du sculpteur qui, en effet, interroge le ciel immense, est-il ou non aussi « intellectuel » et philosophe que le « Berger » du poète ? Celui-ci, au contraire, n'a-t-il pas trouvé l'inspiration des strophes philosophiques qu'il place dans la bouche de son berger, au fond des yeux rêveurs et profonds du berger du statuaire ?

Peu importe ! L'œuvre sculpturale constitue, à l'actif de M. Charles Vincent, une manifestation d'art qui honore grandement son auteur, et à laquelle l'Académie se félicite de pouvoir s'associer par l'attribution du prix Bouctot.

Vous pouvez, Monsieur, venir le recevoir avec fierté des mains du Président de cette Compagnie à laquelle — je rappelais tout à l'heure ce souvenir, et votre cœur filial en aura été doucement ému — a appartenu votre regretté père.

En 1861, présidant alors nos travaux, il recevait, dans une solennité semblable à celle de ce jour, un homme de science, notre éminent confrère M. Houzeau, et lui disait :

« Répandre les connaissances acquises, voilà une belle et noble tâche qui, si elle a ses difficultés, a ses plaisirs aussi. »

Je pourrais, Monsieur, vous appliquer aujourd'hui cette formule, en la modifiant quelque peu :

« Répandre par ses œuvres le culte de la Beauté, voilà une noble tâche qui, si elle a ses difficultés, a ses plaisirs aussi. »

Et c'est, j'en suis certain, un plaisir et une joie pour vous de penser que votre nom va désormais, dans les annales de l'Académie de Rouen, prendre, comme lauréat d'un des prix que notre Compagnie a l'agréable devoir de décerner, place à côté de ce savant doux et bon, votre père, qui fut des nôtres pendant près d'un demi-siècle.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. le Dr BOUCHER

MESSIEURS,

Tous les économistes proclament que l'époque où nous vivons est caractérisée par l'augmentation du bien-être et les facilités plus grandes de l'existence ; tous déclarent à l'envi, que l'aisance a pénétré les masses profondes du peuple, grâce à l'élévation des salaires, à l'esprit d'épargne, à l'extension des associations mutualistes, qui ont rendu la lutte de chaque jour moins âpre pour les modestes travailleurs. A l'appui de leurs affirmations, ils signalent les Congrès internationaux, où tous les peuples de l'univers civilisé, par des lois sur l'assistance publique, la protection de la femme et de l'enfant, les secours aux malades et aux vieillards, et tant d'autres mesures humanitaires, s'efforcent de combattre la misère et de diminuer les tristesses de la vie pour ceux que l'on a appelés les déshérités du sort. On peut dire après eux qu'à l'heure actuelle il n'est pas de souffrances ni de plaies sociales que la charité ou une fraternelle prévoyance ne se soient ingéniées à soulager ou à guérir.

Pourquoi faut-il qu'à côté d'un si admirable mouvement, ce fléau épouvantable de l'alcoolisme exerce dans notre pays de tels ravages, et entraîne à sa suite l'augmentation de la criminalité, l'affaiblissement des idées religieuses et morales, le relâchement des liens de la famille et de la patrie, et comme conséquences ultimes, la déchéance de l'individu et de la race, la folie ou la tuberculose, cette peste moderne, qui décime nos villes et nos campagnes ?

Les désastres sont si grands, l'effort nécessaire pour enrayer le mal si considérable, que beaucoup de bons citoyens se découragent et se demandent avec anxiété si la France sera capable de réagir contre d'aussi puissantes causes de destruction, et, si nous n'allons pas assister, sans pouvoir y apporter remède, à la ruine progressive de toutes nos forces vives, absorbées par les attractions mondiales de puissants voisins, qui savent mieux que nous se défendre, et dont la natalité menace de nous submerger sous les flots incessants de nouvelles et de fécondes générations.

Dieu nous garde, Messieurs, de nous abandonner à d'aussi attristantes prévisions. De tous côtés, les groupements qui s'organisent, les nombreuses Associations qui se forment pour répondre à tous les besoins, à toutes les aspirations, indiquent un peuple actif qui travaille, qui produit et qui ne veut point disparaître.

Et si, en dehors du poison dont nous signalions les terribles effets, nous avons certaines faiblesses morales, l'enthousiasme et le découragement faciles, si nous sommes toujours, comme nos lointains aïeux les Gaulois,

aisément séduits par les beaux discours et les brillantes théories ; si nous subissons l'entraînement des nouveautés aux dehors séduisants, il nous reste une précieuse qualité de durée dans cet esprit de dévouement et de sacrifice, qui des plus humbles a fait souvent des héros.

Issu de la bonté indviiduelle, cet esprit est un des caractères distinctifs de notre nation, c'est la trame qui réunit tous les éléments en apparence si opposés de notre société, le fort ciment qui a contribué, à travers les siècles, à sceller notre unité.

N'en voyons-nous pas, ce soir, une preuve touchante? *D'un côté*, au sommet de l'échelle sociale, des philanthropes qui mettent en pratique les généreuses conceptions de leur esprit, si bien que, chaque année, nous rendons tout d'abord un pieux hommage à la mémoire de nos bienfaiteurs, MM. Dumanoir, de Lareinty, et Mme Rouland.

De l'autre, de modestes ouvriers, des employés pour qui la vie a souvent réservé toutes ses amertumes et qui nous donnent l'exemple de la loyauté, de la résignation et du courage, dans l'accomplissement de leur tâche pénible.

Et ces deux groupes, unis dans un même sentiment du bien semblent rivaliser, l'un dans sa façon gracieuse et discrète de faire accepter son intervention, l'autre dans une noble émulation de la mieux mériter.

Ce spectacle de telles abnégations n'est point à l'état d'exception chez nous. Sur toute l'étendue de notre territoire national, des Académies comme la nôtre, des

Sociétés d'émulation et d'encouragement au bien décernent des prix dans les mêmes conditions, tandis qu'une phalange serrée de candidats se presse pour obtenir ces honorables récompenses ; et, l'on peut même ajouter :

Il y en a un si grand nombre que partout le sentiment est le même parmi les jurys, *l'embarras de choisir entre tant de belles et de nobles actions.*

Voilà ce qui fait la contre-partie des dégradations physiques et morales que je vous signalais au début de ce rapport.

C'est cette foule qui, heureusement pour notre pays, représente le bon peuple de France, ce peuple qui, à travers les temps, a fourni au monde le spectacle grandiose du dévouement de ses soldats, de ses prêtres, de ses savants, de ses paysans enfin, que nourrit notre terre, si riche et si fertile, sous laquelle reposent les générations précédentes, et qui exerce, dans sa vaste étendue, l'activité de nos campagnes, par la fascination de son cycle éternel des labours, des semailles, des récoltes et d'un travail toujours nouveau ; œuvre admirable et sans fin, qui met la gaieté au cœur et la fierté au front de ces robustes travailleurs du sol, réserve précieuse des dernières énergies de la race.

L'on éprouve un vif sentiment de joie à rendre hommage à ces modestes concitoyens, remplissant noblement leur devoir social et rachetant, par leur simple et loyale attitude, la faiblesse des égarés qui oublient, qui s'abandonnent, qui blasphèment Dieu et la Patrie.

— Albert Lheureux, né à Dieppe, le 6 décembre 1852, a fait pendant de longues années le rude apprentissage de l'existence aux équipages de la flotte, cette admirable école de la discipline et du courage, où se forme notre armée de mer. Son service terminé, il revint à Rouen, pour se consacrer à la navigation fluviale.

Le 20 mai 1884, une barque dite norwégienne, montée par deux personnes, ayant chaviré devant les chantiers du quai, Lheureux s'élança, en nageant vigoureusement, vers une femme qui se débattait au milieu de la Seine, celui qui conduisait la frêle embarcation ne s'étant pas senti assez sûr de lui pour songer à sa compagne. Le courageux sauveteur, quoique gêné considérablement par ses vêtements, put la ramener sur la berge. Ce fut la première de toutes les belles actions qu'il devait accomplir.

— Le 4 juillet 1885, rentrant à son domicile vers minuit, il entend appeler au secours. Un homme en état d'ivresse était tombé à l'eau. En quelques brasses, Lheureux le rejoint, et il parvient à le retirer, malgré des mouvements désordonnés de nature à paralyser sa généreuse intervention.

— Le 28 juillet 1886, au moment des travaux du pont Boïeldieu, un jeune manœuvre ayant glissé sur une planche mal assujettie, est précipité dans le fleuve qui, à cet endroit dangereux, offre une profondeur d'environ dix mètres. Les camarades hésitent, tandis que le pauvre garçon essaye de se soutenir en vain et s'enfonce de plus en plus. Ils n'ont pas de cordes, et

comment se risquer quand on n'est pas bon nageur! Leur suprême ressource est de pousser des cris d'angoisse, et Lheureux, qui travaillait dans le voisinage, accourt. D'un coup d'œil il juge la situation.

Il n'y a pas une seconde à perdre. Il plonge tout habillé. D'abord il faut rechercher le disparu. Il parvient à le retrouver dans le remous, il le maîtrise pour empêcher qu'en se cramponnant à lui il n'entrave l'œuvre de secours. Au prix d'efforts inouïs, il l'arrache enfin à une mort certaine, sous les yeux d'une foule considérable qui salue de ses applaudissements répétés ce héros du devoir. Mais haletant lui-même, et pliant sous le poids du précieux fardeau qu'il rapporte, il apparaît dans le plus triste état, la figure congestionnée, les yeux injectés de sang, défaillant presque des suites de l'asphyxie. Il venait justement de prendre son repas quand on avait fait appel à son courage et à son énergie, et c'est par un prodige de volonté qu'il a réussi dans des circonstances aussi périlleuses pour lui.

Plus tard, le 21 avril 1890, chargé du service de la cale Saint-Eloi, il n'hésita pas, confiant la direction du bateau à son aide, à sauter en plein courant pour aller saisir le jeune Bourel, âgé de neuf ans, tombé en jouant sur le quai, et qui allait être entraîné sous l'un des bateaux du port. Il eut le bonheur de le rendre à sa famille. Et pourtant il était déjà lui-même père de sept enfants. Que d'excuses il se serait trouvées pour rester à son bord? Ses charges nombreuses, le danger de s'exposer à un refroidissement, à de longs mois de maladie à l'Hôtel-Dieu, avec cette perspective certaine,

inévitable, du dénûment et de la misère à son foyer.

Mais Lheureux a l'âme trop haute pour s'arrêter à ces considérations. Un être humain est en danger de mort. *Sauver ou périr est sa devise*, et il sauve sans se lasser, il sauve sans jamais mettre en balance les préoccupations de l'intérêt personnel, il sauve en prenant toujours conseil de son bon cœur et de sa générosité; c'est ainsi que se trouvant à Villequier, le 4 juillet 1892, il se précipite à l'eau pour en retirer un malheureux qui de désespoir avait tenté de se noyer. Depuis, cet homme et tous les êtres chers auxquels il l'a conservé, ont voué à Lheureux la plus vive et la plus profonde reconnaissance, et affectueusement ils le considèrent presque, comme un des membres de leur famille, l'accueillant avec joie et fêtant sa venue chaque fois que les hasards de la navigation l'amènent dans le pays.

Un tel dévouement lui a valu de nombreux témoignages de satisfaction, les médailles d'argent de deuxième et de première classe, la médaille d'or de deuxième classe, le prix Henri Durand de Blois.

Pour le courageux sauveteur, le plus grand bonheur, supérieur à toutes les décorations, à tous ces honneurs si bien mérités, est d'avoir conservé l'existence à plusieurs de ses semblables.

Malgré les années, sa vaillance ne s'est pas ralentie, ainsi que vous allez en juger. Il n'y a encore que quelques mois, le 19 juillet 1905, bien qu'âgé de cinquante-trois ans, il sauve, au Pré-aux-Loups, le jeune Varin qui, en descendant un escalier aboutissant au fleuve, avait

perdu soudain l'équilibre et se serait noyé infailliblement sans l'intervention de Lheureux.

Tant de belles actions n'ont pas mis ce brave homme à l'abri des cruelles épreuves de la vie qui l'ont assailli sans relâche. Après avoir élevé, avec quelle économie, quelles privations, quels soucis, on peut aisément se le figurer, onze enfants dont neuf sont vivants, il eut la douleur de voir quatre de ses fils abandonner le toit paternel, ce qui est encore pour lui une source de chagrin et de tristesse.

Puis avec l'âge est venu le cortège des infirmités, ce sont des ulcères variqueux aux jambes, des névralgies consécutives à une fracture du péroné et si vives que parfois il est obligé de cesser tout travail.

A un moment où la question des retraites ouvrières est à l'ordre du jour, n'y aurait-il pas lieu de favoriser plus particulièrement les travailleurs chargés de familles nombreuses comme lui, et dont notre collègue M. Suchetet s'est justement préoccupé au Parlement et au Conseil général?

En attendant cette loi bienfaisante, notre Société devance nos législateurs, elle ne pouvait accorder le prix Dumanoir à un plus digne que M. Lheureux que je proclame notre lauréat.

MESSIEURS,

Le baron de Baillardel de Lareinty a tenu à ce que l'Académie décernât une récompense de 500 francs, à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, *de préférence, parmi les plus âgés, comme le plus méri-*

tant, soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Le choix de la Commission s'est arrêté sur M. Morin (Jean-Louis), ancien marin, né à Saint-Valery-en-Caux, le 20 mai 1830.

Sa vie résume celle de beaucoup de nos pêcheurs cauchois. A cinq ans il perdait son père, disparu dans quelque naufrage. Vous pensez combien pénible fut alors l'existence dans la pauvre demeure. Malgré le triste et poignant souvenir du malheur qui s'était abattu sur la famille, l'enfant s'élevait avec l'idée fixe d'être un jour matelot. François Coppée, en des vers harmonieux, nous a décrit cette obsession des fils de nos marins que n'effraye point la fin tragique de leurs parents. Comme le jeune héros de *l'Épave*...

> ... Son ardent désir c'est le bateau mouvant
> Avec sa voile ronde et ses deux focs au vent
> Et le lest de galets humides qui le charge.
> C'est la course au lointain horizon, c'est le large
> Avec sa forte houle et son grand souffle amer.
> C'est l'ivresse d'aller sur cette vaste mer
> Dont le parfum le grise et le rythme l'attire.
> Et voilà de longs mois que dure ce martyre.

Aussi dès onze ans, répondant à ses plus vives aspirations, la pauvre veuve l'engage comme mousse, et déjà, il vient en aide à sa mère avec sa modeste rétribution. Son sort était irrévocablement fixé, pendant vingt-cinq ans, pendant vingt-cinq campagnes, il sera pêcheur d'Islande.

Grâce à un délicat écrivain, que sa situation d'offi-

cier de marine a rendu fort expert dans tout ce qui a trait à la navigation, nous savons ce que deviennent là-bas nos compatriotes dans ce jour sans fin, « éternel soir ou éternel matin, coupé d'horribles brouillards et de tempêtes effroyables *où l'épouvante n'a pas de limites et où l'on est seul au milieu* » (1).

Morin connut toutes les alarmes et toutes les angoisses de ce rude métier. Par trois fois il fit naufrage en Islande et sur les côtes d'Ecosse, dans ces longs et périlleux voyages où s'aguerrit, au prix de mille dangers, l'élite de notre armée de mer.

Revenu de l'une de ses campagnes de pêche avec un petit avoir, il se maria, et sur huit enfants éleva quatre filles et deux garçons. Mais ces derniers succombèrent, l'un, en accomplissant son service militaire, l'autre, qu'il avait formé, dont il avait fait un compagnon presque, perdit la vie dans le temps où il appartenait à la flotte. Deux filles lui furent encore successivement enlevées par des maladies.

Imaginez combien profond fut son chagrin, non seulement parce qu'il aimait sincèrement ses enfants, élevés dans les principes rigoureux du devoir et du bien, mais encore parce qu'ils représentaient pour un travailleur comme lui, l'espoir et le soutien de sa vieillesse, et il pouvait compter qu'ils l'aideraient quelque jour comme lui-même avait aidé sa mère. Ce sont là des épreuves plus particulièrement accablantes pour ces braves gens dont l'existence est un continuel combat.

(1) P. Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 240.

Pour mettre le comble à tant de souffrances il eut, à la suite d'une chute dans un bateau, une fracture de jambe qui lui rendit impossible l'exercice de son état de pêcheur. Jusqu'au bout, par une vie exemplaire, Morin a conservé l'estime de ses chefs, et ce sont eux, avec l'Administration de l'inscription maritime, qui l'ont recommandé chaudement à nos suffrages.

Homme de devoir, dans les circonstances les plus critiques, il n'a jamais désespéré, il n'a jamais pensé, lui, que le ciel fut fermé et, dans ses croyances chrétiennes, il a puisé la force et l'énergie nécessaires pour résister aux assauts répétés du malheur.

Nous le déclarons lauréat du prix Larienty.

Mlle Quesne (Fernande-Marie-Louise) est née au Havre où elle habite actuellement, 175, rue Victor-Hugo, le 3 décembre 1888.

Cette fillette de onze ans a assumé la charge de sept enfants dont se composait la famille, consacrant tout son temps à l'entretien et à la propreté du ménage.

La mère étant restée très souffrante après la naissance de sa plus jeune sœur, âgée actuellement de six ans et demi, c'est elle qui prit un soin particulier de la dernière venue et, avec une tendre piété filiale, elle s'occupa de tous les travaux, très pénibles vu son jeune âge, dont la maîtresse de la maison ne pouvait s'acquitter à cause de son déplorable état de santé. Puis la redoutable affection dont celle-ci était atteinte s'aggravant, Fernande-Marie devint de plus en plus garde-malade, multipliant jusqu'à la fin les petits soins et les

délicates attentions dont elle entourait cette chère maman.

Après sa mort, bien qu'épuisée elle-même par les nuits d'insomnie et les veilles, elle continua sa tâche de dévouement auprès des siens, du père et des sept petits, se multipliant pour réparer dans la mesure de ses forces la perte irrémédiable qu'ils venaient d'éprouver et prévenant chaque jour les besoins de tous. C'était vraiment l'ange gardien du foyer. Aussi devant les témoignages unanimes qui lui sont adressés à son sujet, l'Académie a pensé qu'en choisissant en première ligne Mlle Quesne (Fernande-Marie), elle ne pouvait mieux remplir les volontés de Mme Rouland, *de décerner chaque année deux prix de* 300 *francs aux membres des familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs.*

C'est encore le Havre qui, par une noble émulation pour le bien, nous fournit en Mlles Maria et Léonie Madeline les titulaires du second prix Rouland.

Voici leur histoire qui est, pour tous, une leçon d'énergie. Mme Madeline étant restée veuve avec six filles, les éleva de son mieux, ayant appris à chacune d'elles à travailler pour gagner sa vie.

Les quatre aînées vinrent à se marier et, pendant quinze ans, les deux plus jeunes eurent tout d'abord la charge de leur mère impotente et dont la faiblesse nécessitait des soins continuels. Après quelque temps deux sœurs, abandonnées par leurs époux, vinrent leur demander assistance, l'une très malade, à titre définitif, l'autre pour quelques années de repos.

Les vaillantes jeunes filles ne demandèrent rien à l'Assistance publique, mais courageuses ouvrières, faisant des journées ou de la couture, gagnant chacune de 2 francs à 2 fr. 50 par jour, elles parvinrent à suffire aux nécessités de la famille. Sans doute c'étaient des privations continuelles, mais le ménage était bien tenu et, par un miracle d'ordre et d'économies, en prenant sur les nuits, elles arrivaient, en dehors des soins donnés à leurs malades, à s'habiller convenablement et à pourvoir à tout.

Toutefois les épreuves semblaient croître avec leur vaillance. Une troisième sœur, veuve à son tour, dut leur confier son enfant, une fillette de quatre ans, pour avoir la possibilité de se replacer.

Maria et Léonie n'hésitèrent point à s'en charger. On se serrerait un peu plus au pauvre foyer, pour permettre à la mère de se créer, comme bonne, une situation durable qu'il lui fallut chercher plusieurs mois pendant lesquels elle resta, elle aussi, à la maison, sans travail.

L'une de celles qu'elles avaient accueilli au début ayant repris quelque santé, put trouver de la besogne et les quitta pour aller habiter chez une nièce.

Ce soulagement dans les efforts continuels qui leur étaient imposés ne tardait pas à être compensé par l'arrivée de leur quatrième et dernière sœur aînée, veuve à son tour, le mari, naufragé de *la Bourgogne*, ayant succombé par suite d'une maladie de poitrine contractée au moment du naufrage émouvant de ce paquebot.

Surmenée par tous les soins qu'elle avait dû lui

donner pendant la longue durée de l'affection, elle avait été atteinte d'une embolie qui entraîna la paralysie de tout le côté droit.

Elle est entourée par ses sœurs des soins les plus délicats et les plus attentionnés qui ne se sont jamais ralentis.

Cet acharnement dans le malheur qui s'abat sur les nobles filles, le courage dont elles ont fait preuve, sans jamais un moment de défaillance, leur ont valu la sympathie de tous ceux qui les connaissent.

Voilà ce qu'écrit à leur sujet le vénérable prêtre de leur paroisse, le chanoine Roger, curé de Saint-Joseph: « Non seulement elles jouissent de l'estime générale, mais elles font l'admiration du quartier où elles habitent, par leur vie simple, laborieuse, et surtout par le dévouement dont elles font preuve envers leur famille. »

L'Académie décerne le second prix Rouland à Mlles Maria et Léonie Madeline.

MESSIEURS,

Au moment où notre pays voit avec un bien légitime sentiment d'affliction des hommes dont la haute mission doit être d'encourager les humbles, les pauvres gens dans leurs luttes, leurs souffrances, *assigner simplement,* comme but à leurs aspirations, *la jouissance immédiate et la satisfaction des intérêts matériels,* ne laissant d'autre alternative d'ailleurs que le suicide à ceux qui ne pourront s'asseoir à ce banquet de la joie et des plaisirs par suite d'infirmités, de maladies ou de

revers de fortune inévitables ; ces généreux Français répondent, avec le bon sens public, que c'est le sentiment du devoir accompli, la satisfaction de la conscience, l'honnêteté, l'héroïsme du sacrifice, qui constituent le plus grand bien de l'homme, la véritable *étoile* qui brille au firmament de toutes les existences et qu'une vague et téméraire affirmation n'éteindra pas plus que ces astres radieux qui marquent dans l'infini la majesté du Créateur.

Ces modestes lauréats se trouvent d'accord avec les plus grands génies et les plus nobles penseurs qui aient honoré l'intelligence humaine.

A ceux qui veulent rabaisser notre idéal, ils répondent par l'argument le plus irréfutable et en même temps le plus sincère et le plus loyal, celui d'une vie entière de dévouement et d'actes généreux, que saluent avec respect tous les gens de cœur, à quelque opinion religieuse ou philosophique qu'ils appartiennent, et ils sont encore trop nombreux en France pour que nous désespérions jamais de l'avenir de la Patrie.

Au nom de l'Académie j'invite les lauréats à s'approcher pour recevoir leurs prix.

PRIX DUMANOIR

M. Albert Lheureux.

PRIX LAREINTY

M. Jean-Louis Morin.

PRIX ROULAND

1° Mlle Fernande-Marie Quesne.

2° Mlles Maria et Léonie Madeline.

PREMIERE TRADUCTION FRANÇAISE

DE LA VERSION ÉTHIOPIENNE DU

Voyage de la Reine de Saba à Jérusalem

Par M. Hugues LE ROUX

Membre correspondant.

Messieurs,

Dans une lettre qu'il remit dans mes mains au mois de juin 1904, avec l'invitation de la transmettre à M. le Président de la République, le Négus Ménélik s'exprime en ces termes :

« M. Hugues Le Roux traduit nos livres en français ; ainsi il resserre les liens qui ont toujours uni la France et l'Ethiopie. »

Cette parole courtoise fait allusion à un travail que j'eus l'occasion d'exécuter à Addis-Ababa au début de cette même année 1904, sous les yeux du Négus. C'est à savoir la traduction d'une sorte de poème en prose, auquel les Ethiopiens attachent une importance exceptionnelle. Les Négus s'appuient en effet sur son autorité pour établir qu'ils ont avec le roi d'Israël Salomon une filiation directe.

Mais si cette histoire est, en Ethiopie, connue de

tous, le nombre est infime de ceux qui sont capables de la comprendre dans la langue où elle a été écrite. Cette langue sacrée est le « ghez » qui n'est intelligible, ni à l'Empereur, ni aux dignitaires, ni aux fonctionnaires, mêmes supérieurs, encore moins au petit peuple. Détrônée définitivement par la langue amharique, elle survit seulement dans les monuments écrits, dans la liturgie et dans les prières, comme, chez nous, le latin. Elle n'est plus cultivée que par quelques prêtres et des érudits formés à leur école.

C'est aux relations amicales que j'ai nouées avec un de ces linguistes éthiopiens que je dois l'heureuse occasion d'avoir pu faire passer pour la première fois en français et, probablement, dans une langue européenne, ce récit — moitié historique, moitié légendaire — qui, par la beauté de sa forme, ne fait pas mauvaise figure à côté de poèmes, devenus, chez nous, classiques. J'espère, Messieurs, avoir quelque jour l'honneur de vous soumettre cette traduction. Je vous demanderai la permission de vous raconter aujourd'hui de quelle manière j'ai été mis sur la piste du précieux manuscrit que le Négus Ménélik voulut bien me confier pendant quelques mois.

Il est d'usage, quand on monte en Ethiopie, sur l'invitation de l'Empereur, qu'il envoie au-devant de vous quelque personnage officiel. Ce compagnon facilite toutes choses sur la route. Comme mon expérience du pays me permettait de cheminer par mes propres moyens, le Négus eut la bienveillance de m'adresser, non un officier, mais un lettré, le Tigréen Ato Hailé

Mariam. Nous avions devant nous un mois de route, en tête-à-tête.

Pendant ces chevauchées qui durent, autant dire de l'aurore au coucher du soleil, on a le loisir de converser. Mon compagnon y trouvait un moyen de perfectionner son français, moi de m'instruire sur les choses de son pays : tous deux de raccourcir la route.

Un jour il me dit :

— Si vous me promettez le secret, je vous mettrai sur la trace d'un manuscrit qui, pour nous autres, les Ethiopiens d'aujourd'hui, est une sorte de fétiche. A nous deux nous pourrions le traduire en français et révéler ainsi aux lettrés épris de beauté un poème en prose qui égale le charme d'Homère et le pathétique de la Bible.

Je demandai quel était ce poème et mon compagnon me répondit :

— C'est un fragment de cette chronique que nous appelons le « Fetha Nagast » (la Gloire des Rois). Elle commence à la création du monde et nos historiens d'aujourd'hui la tiennent à jour. Ils y relatent les événements très glorieux du règne de Ménélik. Bien entendu il existe de nombreuses copies de cet ouvrage. Elles se ressemblent les unes aux autres avec des divergences, car, les auteurs étant anonymes, les scribes ne se sont jamais gênés à travers les siècles pour raccourcir un récit, l'allonger, le résumer, le développer. Le manuscrit particulier dont je vous parle conte l'histoire de la reine de Saba, l'aïeule de Ménélik, son voyage chez Salomon, la naissance de son fils, la visite

que, plus tard, ce fils fit au roi de Jérusalem. Il dit comment les Tables de la Loi d'Israël furent volées par les compagnons de ce jeune prince éthiopien, — comment elles ont été apportées dans le Tigré et enfermées dans le lieu secret où nous les vénérons encore. Enfin on explique dans cette chronique les raisons du mystère dont Salomon et les siens ont, dès l'origine, enveloppé l'histoire d'un rapt qui a plongé Israël dans les plus grands malheurs.

J'étais séduit et intrigué. Je demandai à Ato Hailé Mariam pourquoi il nous fallait entourer notre recherche de mystère. Il me répondit qu'il voulait s'épargner par la suite les rancunes des prêtres et des moines.

— Ils attachent, dit-il, un prix considérable au manuscrit dont je vous parle. C'est un peu la faute des Européens s'ils ont appris, par mélancolique expérience, que les livres prêtés ne sont pas toujours rendus.

Et là-dessus, sans doute pour achever d'exciter ma curiosité, mon compagnon me conta l'histoire du manuscrit que nous nous proposions d'atteindre : elle a tout l'imprévu d'un roman.

Vous vous souvenez, Messieurs, qu'après le fait d'armes de Magdala, les soldats anglais envahirent la forteresse, la chambre même, où leur ennemi vaincu, l'empereur éthiopien Théodoros, venait de se suicider. Les vainqueurs emportèrent de cette très glorieuse expédition tout ce qu'ils avaient découvert de précieux, notamment un certain nombre de livres dont Théodoros ne se séparait jamais. Sur quoi l'armée anglaise dis-

parut comme elle était venue, laissant la place à l'empereur Jean, successeur de Théodoros.

Mais le Gouvernement de Sa Majesté britannique ne renonçait pas à récolter quelque aubaine politique là où il avait semé si heureusement. On envoya donc au nouveau Négus un amiral anglais. Cet ambassadeur était porteur de paroles conciliantes et d'une belle couronne d'or.

L'histoire de l'entrevue m'a été contée par un personnage qui en fut le témoin.

L'empereur Jean avait reçu l'envoyé de l'Angleterre avec sa couronne impériale sur la tête. En apercevant le joyau dont on voulait lui faire présent, il flaira les prémices d'un protectorat. Il fronça donc les sourcils et dit :

— Ai-je deux têtes, pour porter deux couronnes ?

L'amiral demanda à l'empereur Jean si, de sa part, il ne pourrait rapporter à la reine Victoria quelque parole plus obligeante :

Le Négus répondit :

— Dis à ta reine que ses soldats ont pris dans la chambre de Théodoros le livre auquel les empereurs d'Ethiopie tiennent le plus. C'est l'histoire de la Reine de Saba et de son fils : notre livre. Je prie Dieu qu'il me revienne.

Décidément les Anglais avaient envie de complaire à l'empereur Jean car, dans le tas énorme des livres que les soldats avaient emporté de Magdala, on fit rechercher à Londres le manuscrit que réclamait le Négus. On le lui renvoya comme il l'avait demandé. Mais il

était écrit que les aventures du précieux manuscrit ne s'arrêteraient pas là.

Des années avant que les Anglais ne descendissent à Khartoum pour en chasser le Mahdi, le Négus Jean, en sa qualité de prince chrétien, entreprit contre ces infidèles une guerre qui, à ses yeux, avait le caractère d'une croisade. Seul, Ménélik, qui déjà était roi de Choâ, accompagna son suzerain, Jean, dans cette campagne. Vous savez, Messieurs, comment elle prit fin : l'empereur Jean y perdit la vie et Ménélik se hâta de se replier sur l'Ethiopie pour reconquérir cette couronne impériale, ce sceptre du Roi des Rois, qu'une usurpation avait autrefois arraché aux mains des rois de Choâ, ses aïeux.

Dans cette préoccupation politique, Ménélik ne s'arrêta pas à faire l'inventaire des livres que le défunt empereur Jean — qui était fort pieux — avait laissés dans sa tente. Or, parmi ces livres se trouvait tout justement ce manuscrit que les Anglais avaient autrefois découvert sous le chevet de Théodoros, que l'empereur Jean avait fait revenir de Londres et que, lui-même, après l'avoir reconquis, il emportait avec soi dans tous ses déplacements. Il ne convenait pas qu'une telle relique tombât aux mains des Musulmans. Le manuscrit disparut. Sans doute par les soins du confesseur de Jean, ou de quelqu'un des moines qui formaient l'entourage intime de cet empereur.

— Depuis lors, me dit Hailé Mariam, la trace du précieux livre est perdue, mais je crois deviner où il se

cache... Pas très loin de l'Empereur... Et si Ménélik veut seulement allonger son bras...

Deux mois plus tard je mis le Négus au courant de cette histoire et de mes désirs. On essaya bien d'expliquer au souverain que le précieux manuscrit était justement en copie. On lui affirma que dès que cette copie serait achevée, on me la confierait. Cela aurait pu traîner un an ou deux. L'Empereur dit :

— Je veux.

Et il fallut bien obéir.

Je vis donc arriver à ma tente un haut fonctionnaire. Il se présentait accompagné, comme il convient à un envoyé de l'Empereur. Les chevaux, les mulets et les lances de son escorte encombraient la pelouse qui me servait de cour d'honneur.

J'accueillis ce messager dans les formes d'usage. Il était porteur d'un manuscrit qu'habillait entièrement une étoffe précieuse. Je le reçus de ses mains — non sans quelque émotion.

Je me trouvais en face d'un manuscrit de vingt-six centimètres de hauteur sur vingt-cinq de large et sept d'épaisseur. La matière était de peau de chèvre. Je comptai cent soixante-quatre feuillets — y compris la feuille de garde et le verso. Ces feuillets étaient écrits sur deux colonnes de dix-sept centimètres de hauteur et de huit de large. Il y avait régulièrement dix-neuf lignes par colonne, tracées d'une écriture régulière, un peu grosse. Les caractères atteignaient une hauteur moyenne de quatre à cinq millimètres. Les changements de chapitre étaient indiqués sans alinéa, par le

fait que les deux premières lignes du chapitre nouveau avaient été d'un bout à l'autre écrites à l'encre rouge.

La feuille de titre portait l'indication suivante :

PRESENTED BY THE SECRETARY OF STATE FOR INDIA
AUG. 1868
393

Au bas du second feuillet, le premier écrit du manuscrit dans l'espace laissé libre, entre les deux colonnes d'écriture, je relevai un cachet à l'encre rouge d'environ deux centimètres et demi de diamètre. Il figurait le Lion et la Licorne, soutenant un écusson couronné. Au-dessus l'inscription « British Museum ».

Le verso du dernier feuillet du manuscrit porte, outre l'estampille à l'encre rouge et l'écusson qui vient d'être décrit, les lignes suivantes, tracées d'une écriture cursive et très inclinée :

THIS VOLUME WAS RETURNED TO THE KING OF
ETHIOPIA BY ORDER OF THE TRUSTEES OF
THE BRITISH MUSEUM
DEC. 14 1872

J. WINTER JONES
Principal Librarian

Il n'y avait plus de doute possible : le livre que je tenais dans mes mains était bien cette version de l'histoire de la reine de Saba et de Salomon que empereurs et prêtres d'Ethiopie considèrent comme la plus an-

cienne de toutes celles qui circulent dans les bibliothèques européennes et les monastères abyssins. C'était le livre que Théodoros avait sous son oreiller, la nuit où il se suicida, celui que les soldats anglais avaient emporté à Londres, qu'un ambassadeur rendit à l'empereur Jean, que ce même Jean feuilleta dans sa tente le matin du jour où il tomba sous les cimeterres des Mahdistes, que les moines avaient dérobé, que Ménélik rendait à la lumière.

Messieurs, je suis ici dans une Compagnie pour qui le livre est chose sacrée : je ne doute point que vous ne vous formiez une exacte idée des sentiments que j'éprouvai alors. J'ai connu dans la jungle les joies du chasseur qui découvre les monstrueux gibiers antédiluviens dont son enfance a rêvé. Ces ivresses sont violentes ; elles n'égalent pas la palpitation de cœur que l'on éprouve à toucher un vieux livre où un peuple songeur a enfermé, comme dans un vase précieux, le parfum de sa tradition.

Plus tard je suis monté tout exprès à Londres pour voir si je ne trouverais pas copie de ce que je vous demande la permission d'appeler « la lettre de retour » de ce livre voyageur. Le savant directeur du British Museum, M. Thompson, voulut bien me conduire dans le département des antiquités égyptiennes et assyriennes et me mettre en rapport avec le très illustre philologue qui gouverne cette province orientale, M. E.-A. Wallis Budge.

M. Wallis Budge était au courant de l'existence de notre manuscrit. Il ouvrit à mon intention le livre qui

contenait le procès-verbal rédigé par les trustees. Nous y découvrîmes la trace de la restitution demandée par l'empereur Jean. Le 13 avril 1905, M. Thompson voulut bien me faire délivrer un extrait de ce procès-verbal.

J'appris d'autre part de M. Maspéro que, dans le temps relativement court pendant lequel le manuscrit s'aligna sur les rayons du Museum, un savant berlinois, Georgius-Fredericus-Franciscus Prætorius, demanda et obtint communication du livre impérial. M. Maspéro a eu la bienveillance de mettre sous mes yeux un exemplaire de la thèse latine que Prætorius soutint en 1870 sur le sujet qu'il nomme « Fabula de Regina Sabæa apud Æthiopes ».

J'y trouvai une version latine de la première partie du poème, la plus connue, celle qui a trait au voyage même de la reine de Saba chez Salomon et qui s'achève avec la naissance du jeune prince, auquel fut donné le nom de Baina-Hekem, c'est-à-dire le « Fils du Sage ». Les deux parties les plus curieuses du poème demeuraient intactes.

Ce sont, à savoir :

L'éducation du petit prince qui était né du roi d'Israël et le voyage de cet enfant, fait homme, à la cour de son père Salomon.

Puis le retour du jeune Baina-Hekem dans les Etats de sa mère, ramenant avec soi les Tables de la Loi d'Israël, et un entourage de jeunes hommes, empruntés aux douze tribus saintes qui, selon la tradition des sujets de Ménélik, ont été les souches de toutes les familles nobles d'Ethiopie.

La construction du Temple avait mis Salomon en rapport avec tous les pays environnants. La reine d'Ethiopie avait envoyé le chef de ses marchands pour nouer des relations commerciales avec le roi d'Israël. Cet homme, à son retour, conta ce qu'il avait vu : la splendeur du Temple, la sagesse et la beauté de Salomon. En entendant ces récits, la Reine s'éprit de ce prince lointain. Elle décida qu'elle irait lui demander les secrets de sa sagesse. Reçue par le monarque comme elle le méritait, elle lui ouvrit sa pensée et son cœur. Elle rapporta en Ethiopie l'espérance d'un enfant en qui revivraient les vertus du roi sage.

La deuxième partie du poème conte comment cet enfant fut élevé. Il importunait sa mère pour connaître le nom de son père. Quand il eut vingt ans il partit pour aller saluer Salomon à Jérusalem. Comme Salomon ne réussissait pas à garder ce fils auprès de soi, il décida qu'il obligerait les chefs des douze tribus à lui donner leurs fils aînés. Il voulait en former un glorieux cortège qui ramènerait son fils en Ethiopie et y installerait la tradition d'Israël.

Or, parmi les jeunes Israélites qui devaient suivre le fils du Roi jusqu'en Ethiopie, se trouvait le fils du Grand-Prêtre Zador. Ce lévite avait été dès son enfance consacré à l'Arche d'Alliance d'Israël. Il ne voulait pas se séparer d'elle. Il réussit à dérober dans le Temple les Tables de la loi que Dieu avait données à Moïse. Quand le rapt fut découvert, il était trop tard pour rattraper les fugitifs.

J'ose dire, Messieurs, que les pages dans lesquelles

cette histoire est contée et qui nous montre Salomon réunissant les siens dans le Temple, les invitant à se soumettre au châtiment envoyé par Dieu, leur faisant prêter le serment que, à travers les siècles, ils ne révèleront à personne la disgrâce dont l'Eternel a frappé Israël, j'ose dire que ces pages atteignent en grandeur sublime ce qui a été écrit de plus grand. C'est la sobriété de Racine dans *Athalie*, c'est le pathétique de la Bible dans sa majesté et sa sévérité virile.

La dernière partie de ce poème en prose nous fait assister à la rentrée du jeune prince dans le royaume de sa mère. Elle se porte au devant de lui avec toutes les pompes de la magnificence et de la tendresse. Elle ne doute pas que les Tables de la Loi n'aient été emportées de Jérusalem et conduites en Ethiopie par la volonté de Dieu. Elle passe avec amour son sceptre au fils qu'elle a eu de Salomon. Elle fait renouveler le couronnement de son fils selon le rite d'Israël. Elle prie le fils du Grand-Prêtre Zador de prêcher à ses peuples éthiopiens la Loi du Dieu unique. Et elle-même, emportée par l'ivresse de sa joie, chante en l'honneur de la science, qu'elle ne distingue pas de la sagesse, ce glorieux Magnificat dont vous ne me pardonneriez point, Messieurs, de ne pas vous apporter au moins une strophe, quand ce ne serait que pour justifier à vos yeux l'enthousiasme dont, au cours de cette lecture, j'ai, malgré moi, laissé percer l'expression.

Oserons-nous dire qu'à cette minute le décor représente la scène pompeuse du couronnement. Devant le triomphe de son fils et la joie que lui donne sa tâche

désormais achevée, celle que Salomon salua jadis de cette parole d'amour : « Tu es belle, si tu es noire... », s'avance entre le Grand-Prêtre et son fils. Et là, incapable de se contenir davantage, elle se tourne vers l'enfant dont elle a fait un roi et s'écrie :

« O mon fils, souviens-toi que la science éclaire comme le soleil ceux qui ont la raison. Elle est douce comme du miel, elle rafraîchit mieux que du vin, elle rassasie; elle se contente par elle-même, elle baigne d'une sueur bienfaisante, comme celle qui monte au front du coureur et soulage celui qui a porté un fardeau lourd dans la côte d'un pays montagneux. Seigneur d'Israël, Saint des Saints, donne-moi la science ! Fais que je la suive, que jamais je ne me détache d'elle. Donne-la moi comme une aile qui me fasse voler dans l'air, comme une chaussure qui me protège contre les pierres, comme une colonne qui empêche mon écroulement, comme une forteresse où je ne serai pas enlevée. Donne-la moi pour que j'habite dans sa paix, pour que je sois rassasiée à sa table, sans lassitude... Je me suis fatiguée à la suivre et je ne suis pas tombée... Je suis tombée pour l'amour d'elle et je ne me suis pas perdue ».

J'entends encore, Messieurs, l'écho que ces élans éveillèrent en moi, tandis qu'au sommet du plateau éthiopien, à trois mille mètres en l'air, sous une petite tente de voyageur, en compagnie d'Hailé Mariam, je soulevais le voile de « ghez » qui recouvrait pour moi cette sincérité lyrique. Qu'il me soit permis d'ajouter désormais à ce souvenir la gratitude que j'éprouve à

cette minute où vous voulez me faire, entre vous, une place affectueuse, afin de me récompenser d'être allé bien loin, là-bas, au cœur de la mystérieuse Afrique, cueillir, tout près des nuages, une fleur de beauté qui était perdue.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

ANNÉE 1905-1906

Par M. A. GASCARD, Secrétaire.

MESSIEURS,

Le premier fait à signaler dans l'histoire de la Classe des Sciences pour 1905-1906, est la retraite de son secrétaire, M. Canonville-Deslys qui, pour des raisons de santé, a voulu abandonner les fonctions qu'il remplissait depuis quatre ans. M. le Président lui adressait, à cette occasion, les remerciements de ses collègues pour la collaboration éclairée qu'il n'a cessé d'apporter au Bureau pendant ces quatre années.

Permettez-moi d'ajouter à ces remerciements les regrets que cette résolution cause à l'Académie, et d'exprimer à notre collègue toute notre sympathie.

Les communications faites par quatre de nos collègues de la Classe des Sciences ont occupé huit séances.

M. le Dr Boucher a voulu faire partager à l'Académie quelques-unes des impressions éprouvées pendant

son récent voyage en Palestine et en Turquie d'Asie ; il a pleinement réussi, grâce aux photographies que nous a projetées M. Brachet, préparateur à l'Ecole des Sciences.

Remercions au passage M. Brachet, il nous a prodigué son concours, cette année.

Notre collègue nous présente d'abord le bateau « l'Etoile », un magnifique paquebot, muni de tout le confort moderne, qui transporte chaque année deux pèlerinages comprenant environ deux cent cinquante Français et quelques étrangers. Cette croisade pacifique représente la part de notre pays vis-à-vis des organisations similaires de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Allemagne et surtout de la Russie. C'est aux PP. Assomptionnistes que revient le mérite de conduire à bien cette œuvre d'instruction.

Le trajet dure six jours pendant lesquels on aperçoit successivement : la Corse avec le Monte-Rotondo, couvert de neige, Bonifacio, le volcan du Stromboli, Messine et la Sicile, la Crète. Enfin apparaît à l'horizon une longue bande jaunâtre et basse, c'est la côte sablonneuse de la Syrie. Bientôt se dessine Jaffa avec ses maisons à toits rouges que dominent le haut clocher et la terrasse massive du couvent français « la Casa-Nova. » Les souvenirs mythologiques, religieux, historiques abondent sur ce coin de terre où s'est déroulée une partie importante de la vie de l'humanité.

Le Dr Boucher nous décrit le trajet suivi, au milieu de féeriques jardins où se succèdent les bosquets de palmiers, d'oliviers, de citronniers, pour arriver jus-

qu'au plateau de Jérusalem, situé à 800 mètres d'altitude.

Il nous montre :

La tour de David, reste imposant de la forteresse romaine d'Adrien ; puis il nous conduit, en une promenade rapide, à travers les ruelles avec leurs petites échoppes des divers métiers, et nous arrête quelques instants devant la façade du Saint-Sépulcre, qui conserve grand air, malgré les ravages du temps.

Nous pénétrons avec lui dans ce sanctuaire vénérable, dont un poste turc garde jalousement l'entrée ; nous voyons d'abord la pierre de l'onction, à l'endroit où le corps du Christ fut recouvert d'aromates, suivant la façon des Hébreux ; à gauche, sous la coupole immense et nue, c'est l'édicule élevé au-dessus du tombeau ; plus loin, c'est la vieille chapelle Sainte-Hélène, puis le Golgotha, aux autels malheureusement surchargés par les Grecs, d'ornements de mauvais goût. En quittant cette basilique, nous rencontrons dans les rues et les carrefours si vivants et si animés de cette ville d'Orient, ici des femmes arabes portant sur la tête de larges paniers plats remplis de provisions ; là un porteur d'eau, promenant sur son dos un récipient formé d'une peau de chèvre.

Puis défile sous nos yeux la mosquée d'Omar, merveille de l'art musulman ; la colline d'El-Akza, aujourd'hui sanctuaire de l'Islam ; les gigantesques couloirs dits écuries de Salomon ; le mur des Juifs où les Israélites du monde entier viennent, le vendredi, pleurer la ruine de leur cité sainte.

Par la curieuse porte de Damas, nous descendons vers la vallée de Josaphat.

Nous visitons le Jardin des Oliviers, que les Franciscains ont métamorphosé en parterres de gazons et de fleurs, au milieu desquels plusieurs oliviers aux troncs géants évoquent l'époque lointaine du Christ, dont on les croit contemporains.

Successivement nous suivons le voyageur à Béthanie, au tombeau de Lazare, à Bethléem. C'est ensuite la mer Morte, Caïffa, le Mont-Carmel, propriété de notre pays où des moines français veillent sur le tombeau des deux mille soldats français massacrés dans le couvent, lors de la retraite de Bonaparte, après la défaite de Saint-Jean-d'Acre.

Le Dr Boucher termine par quelques vues de Rhodes, de Constantinople, du Mont-Athos, ce voyage si intéressant au point de vue de l'art, de l'histoire et des sciences géographiques et archéologiques.

M. Lecaplain, en trois magistrales leçons, illustrées de belles photographies, nous a exposé l'état actuel de la spectroscopie et de ses applications.

L'auteur devant résumer lui-même la question, dans un article du *Précis*, je suis obligé de passer rapidement sur ce sujet, dont je n'indiquerai que les chapitres.

Notre vice-président a d'abord étudié les spectres produits par les sources de lumière artificielle et par le soleil ; il a montré la présence des raies du spectre solaire.

Puis il a décrit le spectroscope et classé les sources

de lumière d'après les radiations qu'elles émettent, ce qui l'a conduit à nous exposer les principes de l'analyse spectrale et les services qu'elle rend aux sciences physico-chimiques et à l'industrie.

L'étude des spectres d'absorption l'a retenu quelques instants ; il a montré les services qu'elle a rendus en physiologie, en médecine légale et à l'examen des matières colorantes.

Dans sa dernière conférence, M. Lecaplain abordait la question du renversement des raies du spectre et nous énumérait les découvertes faites, grâce à cette nouvelle méthode d'analyse appliquée aux spectres des astres.

Il terminait enfin cet entretien par un résumé des applications du spectroscope.

S'il ne m'est pas permis d'analyser plus complètement cette savante communication, je ne puis passer sous silence la méthode, la précision et la clarté du langage de notre collègue.

Pour moi, pardonnez-moi ce souvenir personnel, c'était une grande satisfaction d'écouter à nouveau la parole toujours jeune du maître qui, vingt-huit ans auparavant, m'avait initié aux beautés des sciences physiques et avait su m'inspirer le désir de les étudier davantage.

M. Lechalas nous a lu deux notes destinées à la *Revue des questions scientifiques*.

L'une est une étude inspirée par les *Reliquiæ* de Jacques Passy et relative à la correspondance entre les intensités lumineuses sur un tableau et sur le modèle.

Jacques Passy avait très bien vu qu'il ne peut y avoir proportionnalité entre ces intensités, et il concluait que ce qui se conserve, ce sont les rapports des rapports.

M. Lechalas, s'appuyant sur quelques observations faciles à faire et sur la loi psycho-physiologique de Fechner, estime que ce sont les rapports des rapports des logarithmes des dites intensités.

Reconnaissant d'ailleurs le caractère hypothétique de cette loi, il émet le vœu qu'on reprenne avec plus de méthode, les anciennes observations photométriques de Jamin.

L'autre note de M. Lechalas est un compte rendu du volume consacré par M. Laborde-Milaa à Fontenelle, dans la *Petite Bibliothèque des grands écrivains français*. Il tend à montrer que l'écrivain a eu tort de prétendre donner Fontenelle comme un grand inventeur, et qu'il vaut mieux le laisser au rang d'éminent vulgarisateur qu'on lui attribue généralement.

M. le Dr Giraud a pris plusieurs fois la parole dans nos réunions.

Selon sa louable habitude, il vous a donné d'abord une courte analyse du *Bulletin de la Société d'Anthropologie*. Onze mémoires ont été analysés.

Note sur l'héraldisation de la marque de propriété et les origines du blason, par Arnold van Gennep.

Eolithes et autres silex taillés, par A. Thieullen.

Du même auteur : *Sur les pierres taillées anticlassiques*.

Découverte d'un Menhir tombé sous les dunes et

d'une station gallo-romaine aux chaumes de Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), par le Dr Marcel Beaudouin.

Sépultures néolithiques de Montigny-l'Engrain (Aisne). — *Poteries néolithiques d'Erondelle (Somme)*, par M. Veauvillé.

Notes ethnographiques sur les peuplades du Haut-Tonkin, par le Dr Paul Roux.

Du même auteur : *La prostituée japonaise au Tonkin.*

La population et les subsistances, par M. Yves Guyot. L'auteur conclut de son étude que la production de froment et de viande dans le monde est inférieure à ce qui serait nécessaire pour donner la ration type. On devrait donc remplacer partout la culture actuelle par la culture intensive.

La place de l'homme dans l'Univers et dans la série zoologique, par M. Charles Lejeune.

Contribution à l'anthropologie physique de la Sicile énéolithique, par M. Zabarowski.

Chronologie céramique, par M. Edouard Fourdrignier.

Pénalités chinoises, par Paul d'Enjoy.

A l'occasion de l'anagramme mis par Albert Dürer sur sa gravure *Mélancolia*, M. Brocard a présenté à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, une formule pour constituer un carré magique de seize chiffres, dont M. le Dr Giraud nous a donné le détail.

Dans les dernières séances de l'année, M. le Dr Giraud nous présentait un résumé des travaux du quatrième Congrès international d'assistance publique et de bien-

faisance privée, tenu à Milan au mois de mai dernier.

Cinq questions y ont été discutées.

PREMIÈRE QUESTION. — *De l'assistance aux étrangers (nécessité d'une entente internationale).*

Les mémoires présentés concluent que : Les personnes sans ressources, tombant malades accidentellement en pays étranger, doivent être soignées comme les nationaux du pays, mais que les infirmes, les nécessiteux permanents, les aliénés, les enfants abandonnés recueillis à l'étranger doivent être rapatriés aux frais de leurs nationaux.

DEUXIÈME QUESTION. — *Enseignement méthodique des auxiliaires bénévoles au service de l'assistance publique et de la charité privée.*

Dix mémoires ont été présentés, donnant des documents sur ce qui a été organisé dans divers pays, mais pas de vue d'ensemble sur la question.

TROISIÈME QUESTION. — *Des institutions ayant pour objet de protéger et d'assister la jeune fille et la femme isolée.*

Sept mémoires ont décrit les associations formées dans ce but, en Allemagne, à Rome, à Paris, et particulièrement *l'Union internationale des amies de la jeune fille*, fondée en 1877 à Neuchâtel, et qui compte actuellement des comités en Allemagne, en Angleterre, en France, aux Pays-Bas, en Suisse, en Italie.

QUATRIÈME QUESTION. — *Mesures d'assistance*

prises ou à prendre dans les différents pays contre la mortalité infantile.

Plusieurs mémoires ont été présentés, dont un très important et très complet, par le Dr Pierre Budin, de Paris.

La cinquième et dernière question était : *Par quels systèmes et dans quelles limites les formes de l'assurance et de la prévoyance peuvent et doivent remplacer et compléter les fonctions de la bienfaisance et de l'assistance publique avec le concours des institutions qui remplissent actuellement ces fonctions.*

A côté de ces documents, le Dr Giraud a rapporté de son voyage en Italie, un grand nombre de photographies qui nous seront présentées ultérieurement.

Quatre brochures ont été offertes à l'Académie par des membres de la Classe des Sciences.

De M. le Dr Giraud :

Table alphabétique générale par matières et par noms d'auteurs des recueils de :

1° Congrès international d'assistance, Paris, 1889 ;

2° Congrès international de protection de l'enfance, Bordeaux, 1895 ;

3° Congrès international d'assistance et deuxième Congrès international de protection de l'enfance, Genève, 1896.

De M. le Dr Merry-Delahost :

La question des bains scolaires à Rouen.

De M. Gascard :

Deux extraits du *Journal de Pharmacie et de Chimie :*

1° Procédé colorimétrique de dosage de la morphine en toxicologie (en collaboration avec M. le Dr Georges, professeur au Val-de-Grâce) ;

2° Détermination des poids moléculaires des alcools et des phénols à l'aide de l'anhydride benzoïque.

La veille de sa séance solennelle, l'Académie perdait l'un de ses membres correspondants les plus connus : Augustin Normand.

Quatrième représentant d'une race de constructeurs il avait acquis dans cette branche de l'art de l'ingénieur, une notoriété universelle ; de nombreux mémoires publiés aux comptes rendus de l'Académie des Sciences en font foi.

Ce n'est qu'en 1904 qu'il fut nommé membre correspondant de notre Société ; il offrait à cette occasion pour la bibliothèque de l'Académie quelques-uns de ses travaux sur des questions de construction navale.

Inventeur de plusieurs types de navires de guerre, il savait allier à une science profonde une grande modestie et une grande bonté.

Sa mort nous afflige d'autant plus qu'elle jette dans le deuil notre vénérable collègue M. Boutillier, dont Augustin Normand était le gendre.

RÉSUMÉ DE NOS CONNAISSANCES

SUR

L'ANALYSE SPECTRALE ET SES DIVERSES APPLICATIONS

Par M. A. LECAPLAIN

Raies noires du spectre solaire.

Quand on produit un spectre solaire très pur en suivant la méthode de Newton, on constate que ce spectre n'est pas continu, mais sillonné de raies obscures plus ou moins nombreuses, plus ou moins larges. Ces lignes ne sont pas absolument noires, ce sont des régions où la lumière est très affaiblie. Si Newton ne les a pas vues, c'est que sans doute les prismes employés n'étaient pas d'excellente qualité. C'est Wollaston qui les signale le premier en 1802, mais c'est Fraünhofer qui en fit le premier l'étude. Les raies noires principales furent désignées par les lettres de l'alphabet :

Dans le rouge, les raies A, a, B, C ;

Dans le jaune, la raie D ;

Dans le vert, les raies E, b ;

Dans le bleu, la raie F ;

Dans l'indigo, la raie G ;

Dans le violet, les raies H, H'.

On en compte aujourd'hui plus de 6,000.

On pensa d'abord qu'elles étaient dues à une absorption par notre atmosphère de certaines radiations solaires. En réalité, quelques-unes ont bien cette origine, mais c'est là une exception.

On en fit d'abord peu d'usages. Elles servirent comme points de repère dans la mesure des indices de réfraction.

L'idée devait naturellement venir d'étudier les spectres donnés par les différentes sources lumineuses. N'était-il pas possible, en effet, de tirer de cette étude de précieuses indications sur la nature de ces sources ?

Cette étude exigeait l'emploi d'appareils nouveaux que l'on désigna sous le nom de Spectroscopes.

Les spectroscopes en usage de nos jours peuvent se subdiviser en spectroscopes à vision indirecte et spectroscopes à vision directe.

Spectroscopes à vision directe à un prisme.

Sans entrer dans de minutieux détails, nous dirons qu'un tel appareil comprend :

1° Un prisme en verre ;

2° Un collimateur devant la fente duquel est placée la source à étudier ;

3° Une petite lunette astronomique qui récolte le faisceau lumineux à sa sortie du prisme ;

4° Un second collimateur portant à une de ses extré-

mités un micromètre très finement divisé, permettant de préciser rigoureusement la place exacte de chaque raie.

Spectroscopes à plusieurs prismes.

Le faisceau lumineux traverse successivement plusieurs prismes. On obtient ainsi une dispersion évidemment plus grande, ce qui constitue un avantage ; par contre, ils offrent l'inconvénient de donner lieu à une absorption notable de lumière. Toutefois, Thollon, à l'aide de prismes à sulfure de carbone liquide très dispersifs, est parvenu à obtenir un spectre solaire de 15 mètres de long.

Spectroscopes à vision directe.

Dans les spectroscopes précédents, l'axe de la lunette est incliné sur l'axe du collimateur ; on ne vise donc pas directement la source. Dans les spectroscopes dits à vision directe, l'axe de la lunette coïncide avec l'axe du collimateur et l'appareil a l'aspect d'une simple lunette. Cette seconde disposition est plus commode, particulièrement pour l'observation des astres.

Un tel spectroscope comprend :

1° Un prisme en flint compris entre deux prismes de Crown (Amici) ou deux prismes de flint entre trois prismes de Crown (Hoffmann) ;

2° Une lunette astronomique ;

3° Un collimateur à micromètre.

Le spectroscope de Thollon est un spectroscope à plusieurs prismes et à vision directe.

ÉTUDE A L'AIDE DES SPECTROSCOPES DES SPECTRES DONNÉS PAR LES DIFFÉRENTES SOURCES (SPECTRES D'ÉMISSION).

I. — *Spectres fournis par les solides et liquides incandescents.*

Tous les solides et liquides incandescents donnent un spectre continu s'étalant du rouge au violet sans aucune raie.

L'expérience est facile à réaliser. S'il s'agit d'un solide, on dispose par exemple un fil de platine devant la fente du spectroscope et on échauffe progressivement ce fil en le faisant traverser par un courant électrique. Les premières radiations émises sont des radiations purement calorifiques; la température s'élevant, on voit apparaître d'abord les radiations rouges, puis orangées dans l'ordre connu des couleurs du spectre jusqu'aux radiations violettes.

Pour les liquides, on les place dans un tube dont une partie effilée est disposée devant la fente de l'appareil, et on l'illumine en y faisant passer les étincelles d'une machine de Ruhmkorff.

Toutes les lampes à huiles végétales et minérales, ainsi que les becs de gaz, donnent le spectre continu sans raies que nous venons de signaler. C'est qu'en effet toutes ces sources renferment du charbon en excès; elles doivent donc nécessairement donner le spectre des corps solides incandescents.

II. — *Spectres des vapeurs métalliques.*

Les manières d'opérer varient suivant la température nécessaire. Si la température n'a pas besoin d'être très élevée, un brûleur Bunsen peut suffire. Un fil de platine plongé dans le sel métallique est introduit dans la flamme du brûleur.

Si une température plus élevée est nécessaire, on peut utiliser ou les étincelles données par un condensateur, ou par une machine d'induction, ou encore utiliser l'arc électrique.

Voici les résultats obtenus :

Toutes les vapeurs métalliques donnent un spectre composé de lignes brillantes se détachant sur fond noir. Ces lignes brillantes sont plus ou moins nombreuses, plus ou moins fines.

Pour les métaux alcalins, c'est-à-dire pour le potassium et le sodium, le spectre est simple. Ainsi, les vapeurs de sodium donnent un spectre réduit à une raie jaune tout à fait caractéristique et qu'on appelle la raie D. En réalité, cette raie, en apparence unique, est composée de deux raies excessivement voisines.

Les métaux alcalino-terreux donnent un spectre un peu plus compliqué. Le baryum donne des lignes brillantes entre le rouge et le bleu ; le strontium donne des raies dans le rouge, l'orangé et le bleu ; le calcium donne entre autres une belle raie verte.

Pour les métaux usuels, le spectre se complique encore : le nombre des raies devient plus considérable. Ainsi, pour le fer, on compte au moins 460 raies brillantes ; il y en a dans toutes les couleurs.

Influence de la température sur le nombre des raies.

Quand la température s'élève, le nombre des raies devient plus grand, mais ces raies nouvelles ne changent pas les places occupées par les raies produites à température plus basse. Ce fait très important explique la différence des résultats donnés par les physiciens. Au premier abord, les spectres indiqués pour un même métal semblaient tout à fait dissemblables. Quelles conclusions pouvait-on alors tirer de l'examen de ces spectres? Une étude plus attentive ne tarda pas à montrer que les dessins donnés pour les spectres d'un même métal renfermaient bien un certain nombre de raies communes, celles apparues à des températures relativement peu élevées; mais à côté de ces raies communes se trouvaient d'autres raies dues aux températures plus ou moins élevées auxquelles on avait opéré. Ainsi disparut une difficulté qui faillit à un moment donné jeter le discrédit sur les méthodes nouvelles.

Principe de Bunsen. — Bunsen avait énoncé l'important théorème qui suit :

Tous les sels d'un même métal donnent le même spectre. Ce principe trop absolu dut être modifié. En réalité, tous les sels d'un même métal donnent les raies caractéristiques du métal, mais à ces raies s'ajoutent d'autres raies provenant d'un métalloïde entrant dans la composition du sel; ainsi, le chlorure et le bromure de sodium donneront tous deux la raie jaune du sodium, mais en plus quelques raies provenant du chlore ou du brome.

Autre principe. — Un mélange de sels donne les raies propres aux différents métaux entrant dans la composition de ces sels, et elles occuperont la position exacte à laquelle elles se forment quand les sels sont isolés.

Ainsi, par exemple, un mélange d'un sel de potassium et d'un sel de sodium donnera les raies propres à chacun de ces sels.

Spectres des gaz. — Ici la question se complique. Les gaz, en effet, donnent tantôt un spectre formé de bandes estompées plus ou moins larges, tantôt un spectre de lignes comme les vapeurs métalliques, suivant les conditions dans lesquelles on opère. Le gaz est placé dans un tube présentant une partie étroite disposée devant la fente du spectroscope, et on le rend lumineux en y faisant passer les étincelles d'une machine de Ruhmkorf.

On a beaucoup discuté sur l'existence de ce double spectre.

Quelques-uns ont attribué le spectre de bandes à quelque impureté du gaz. Cette hypothèse est aujourd'hui difficile à soutenir.

D'après Wülner, le spectre obtenu dépend des conditions de température et de pression. Si la température n'est pas trop élevée, la pression petite, la tension électrique faible, on a le spectre de bandes ; si la température est plus haute, la pression plus grande, la tension électrique plus considérable, on a le spectre de lignes. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est qu'on peut passer du spectre de bandes au spectre de lignes en fai-

sant varier progressivement la température, la pression et la tension électrique.

Nous devons ajouter cependant que, pour les gaz susceptibles de modifications allotropiques comme l'oxygène et l'azote, il semble bien qu'on puisse observer deux spectres différents.

Comme exemple de spectres de gaz, contentons-nous de signaler :

1° Le spectre de l'azote, qui présente une raie verte spéciale ;

2° Le spectre de l'hydrogène caractérisé par quatre raies brillantes : une dans le rouge, une dans le vert, une dans l'indigo, une dans le violet.

Spectres des métalloïdes non gazeux.

Pour le soufre il suffit, d'après Plucker, de renfermer un peu de soufre dans un tube de Geissler, de le faire bouillir et de fermer le tube à la lampe. On chauffe ensuite pour volatiliser le soufre et on fait passer des étincelles électriques ; on voit alors apparaître des raies brillantes dans toutes les couleurs, excepté dans le rouge.

Pour le carbone, on peut faire passer des étincelles dans des carbures d'hydrogène ; le spectre varie d'un carbure à l'autre, mais dans tous, on aperçoit des raies bleues spéciales au carbone. On pourrait également utiliser le gaz carbonique ou l'oxyde de carbone.

Pour le bore, on peut volatiliser de l'acide borique dans une flamme quelconque.

Ces exemples nous suffiront.

Applications diverses des spectres d'émission

Première application. — Des faits précédents découle une nouvelle méthode d'analyse indiquée par Kirchoff et Bunsen. Il suffit d'examiner au spectroscope la liqueur donnée. Des raies obtenues on déduit de suite la nature des corps soumis à l'expérience. Cette méthode est d'une merveilleuse sensibilité ; donnons un exemple : dans un des coins d'une pièce de 60 mètres cubes, on fit détoner un mélange de 3 milligrammes de chlorate de sodium et de sucre de lait. Il en résulta un petit nuage renfermant du sodium. Ce nuage se répandit peu à peu dans la pièce, et bientôt, au spectroscope, apparut la raie jaune du sodium. Si on suppose que tout le sodium du chlorate ait été uniformément répandu dans la pièce et apporté peu à peu dans la flamme avec l'air qui entretient la combustion, on trouve qu'il en arrive pendant chaque seconde $\frac{1}{3.000.000}$ de milligramme, et cette seconde suffit pour qu'on puisse apercevoir la raie jaune D. A l'aide de cette méthode si délicate, on trouve du sodium presque partout. Près de l'appareil on secoue une étoffe, on soulève de la poussière, on frappe sur ses vêtements, la raie jaune apparaît.

A une distance même assez grande des bords de la mer, la raie caractéristique se montre encore. La méthode surpasse de beaucoup en sensibilité tous les procédés chimiques connus.

Deuxième application. — Découverte de substances nouvelles. — Si en étudiant, au spectroscope,

une solution donnée, on aperçoit des raies non encore signalées, c'est qu'on est sur la trace d'un corps nouveau. Il ne suffit pas, toutefois, d'avoir signalé dans une combinaison l'existence d'un corps nouveau, il faut l'isoler. Le plus souvent, les difficultés sont grandes ; on ne connaît, en effet, aucune des propriétés du corps entrevu ; ce n'est donc que par une suite de tâtonnements longs et pénibles qu'on arrivera au résultat désiré.

C'est ainsi qu'on a découvert et préparé :

1° Le *Rubidium*. — Il a été tiré d'un minerai de Saxe appelé lépidolithe (silicate d'alumine et de fer) par Bunsen et Kirchoff. On le prépare par électrolyse de son chlorure. Il existe dans un certain nombre d'eaux minérales (Bourbonne-les-Bains, Mont-Dore, Vichy). On le rencontre encore en très petite quantité dans les résidus de l'incinération des betteraves, dans le thé, le café et le tabac.

Il donne au spectroscope une belle raie rouge, d'où son nom. C'est un métal blanc d'argent ; sa densité est faible, 1,5. Il fond à 38°5 et bout au-dessous du rouge. Il décompose l'eau à froid comme le potassium, en dégageant de l'hydrogène qui brûle alors avec une flamme rouge violacée.

Il est voisin du potassium ; ses sels sont isomorphes des sels de potassium. Il est remarquable par ses nombreuses affinités.

2° Le *Cœsium*. — Découvert également par Kirchoff et Bunsen dans les eaux-mères de la saline de Dürckheim (Allemagne, Palatinat). Il existe dans un

certain nombre d'eaux minérales. Il a fallu évaporer 44,000 kilogrammes d'eaux-mères pour obtenir 5 centigrammes de chlorure de cœsium. L'électrolyse de ce chlorure donne le métal. Il se dévoile au spectroscope par une belle raie bleue. C'est un métal blanc de densité 1,88. Il fond à 26°. Il décompose l'eau; il se rapproche du potassium. Ses affinités sont encore plus remarquables que celles du rubidium.

3° Le *Thallium* (de θαλλω, verdir). — Ce métal, qui donne une belle raie verte, a été signalé par Crookes dans les boues des chambres de plomb dans lesquelles on prépare l'acide sulfurique; mais c'est Lamy qui est parvenu à l'isoler, non sans mal. On le trouve dans un grand nombre de pyrites. On peut le préparer par électrolyse du sulfate. Par ses propriétés physiques, il se rapproche du plomb; il en a la couleur et la malléabilité. Sa densité est 11,9.

Par ses propriétés chimiques il se rapproche des métaux alcalins. On connaît quelques-uns de ses sels.

4° Le *Gallium*. — Trouvé par Lecoq de Boisbaudran dans la blende de Pierrefitte (sulfure de zinc). Il donne deux raies violettes. On l'obtient en électrolysant une dissolution d'oxyde de gallium dans de la potasse. C'est un métal blanc bleuâtre de densité 6. Il fond à 30°.

5° L'*Indium*, qui donne une raie dans l'indigo et une raie pâle dans le violet. Il a été découvert par Richter dans la blende de Freiberg. On l'obtient en le précipitant de son sulfate par le zinc pur. C'est un mé-

tal blanc plus mou et plus malléable que le plomb. Sa densité est 7,4 ; il fond à 176°.

6° Le *Germanium*, qui existe dans l'argyrolite de Freiberg, voisin du zirconium et du thorium.

7° L'*Austrium*, le *Davyum*, le *Decipium*, l'*Ytterbium*, le *Philippium*.

Signalons enfin le *Radium*, dont le spectre, étudié par M. Demarçay, présente une raie bleue, une violette et une dans l'ultra-violet.

Troisième application. — C'est encore par l'analyse spectrale qu'on a pu constater la présence du lithium dans le sang, dans presque toutes les eaux potables et aussi dans un grand nombre d'eaux minérales, où il semble jouer un rôle important au point de vue thérapeutique.

DEUXIÈME PARTIE

SPECTRES D'ABSORPTION ET APPLICATIONS

Un grand nombre de substances absorbent certaines radiations, d'où apparition dans le spectre de lignes ou bandes noires plus ou moins larges. Ces spectres, dits spectres d'absorption, par opposition aux spectres déjà étudiés et nommés spectres d'émission, ont pris depuis quelque temps une importance considérable.

On conçoit, en effet, qu'une substance quelconque puisse être caractérisée aussi bien par son spectre d'absorption que par son spectre d'émission. Etudions donc ce deuxième genre de spectres.

1° *Spectres d'absorption donnés par les verres colorés.*

Un verre rouge laisse passer les rayons rouges, mais il absorbe les rayons les plus réfrangibles, c'est-à-dire les radiations violettes ; le spectre présentera donc des bandes noires dans le violet.

Remarque analogue pour un verre d'une autre couleur. Toutefois, la plupart de ces verres ne laissent pas passer qu'une seule couleur. On observe en général l'affaiblissement de certaines régions, et les spectres obtenus n'ont pas de caractères assez tranchés pour permettre de reconnaître les substances chimiques contenues dans ces verres. Mais, pour beaucoup d'autres corps liquides ou gazeux et un grand nombre de vapeurs, les spectres d'absorption sont parfaitement caractéristiques. Les essais sont aisés, il suffit d'interposer le liquide, le gaz ou la vapeur entre la flamme d'un bec de gaz et le spectroscope. Par exemple, avec le permanganate de potassium, qui est d'un rouge violacé, on obtient sept bandes obscures dans le vert et dans le bleu. Si la dissolution est de plus en plus concentrée, les bandes noires tendent à s'élargir et à se confondre.

Les liquides colorés ne sont pas les seuls qui se comportent ainsi.

Bon nombre de liquides à peine colorés, ou même incolores, donnent des spectres d'absorption, tels, par exemple, les sels de didyme et de lanthane.

On peut encore citer : le carmin, l'orseille, l'indigo,

les couleurs d'aniline, le sang, la bile, la chlorophylle.

On observe facilement les spectres du péroxyde d'azote, de la vapeur d'iode, etc.

Le spectre de la vapeur d'eau mérite une attention particulière. Un tube de fer, fermé à ses deux extrémités par des lames de verre à faces parallèles et ayant une longueur de 37 mètres, fut rempli de vapeur d'eau à sept atmosphères et observé par le procédé ordinaire. On constata l'existence de cinq bandes noires entre les raies A et D, c'est-à-dire entre le rouge et le jaune.

APPLICATIONS DIVERSES

Analyse médico-légale des taches de sang.

Le sang doit sa coloration à une matière protéique renfermant du fer et appelée hémoglobine. Elle est unie dans le globule sanguin à une matière incolore, la globuline. L'hémoglobine absorbe l'oxygène et forme l'oxyhémoglobine de couleur rutilante que l'on trouve dans le sang artériel. Celle-ci, sous l'influence des combustions respiratoires, peut perdre son oxygène en totalité ou en partie ; elle prend alors une couleur plus sombre qui est celle du sang veineux.

Au contact des alcalis, l'hémoglobine subit une transformation et donne l'hématosine.

Au contact des acides, tels par exemple, que l'acide acétique, l'hémoglobine donne l'hémine.

Sous ces différents états, la matière colorante du sang donne des spectres d'absorption différents :

1° *Sang artériel.* — Si on examine au spectroscope une dissolution étendue de sang artériel sous une épaisseur convenable, on observe deux bandes d'absorption très nettes, situées l'une dans le jaune, l'autre dans le vert. La première, étroite et très foncée, coïncide presque, par son bord le moins réfrangible, avec la raie D ; la seconde, un peu plus pâle et moins bien limitée, se termine du côté du bleu dans le voisinage de la raie E.

L'apparence que nous venons de décrire correspond à une concentration moyenne du sang. Si la dissolution est moins étendue, les bandes pâlissent et la plus réfrangible finit par disparaître pendant que la seconde reste visible. Si, au contraire, la concentration augmente, les deux bandes s'élargissent et se confondent bientôt. Il sera plus avantageux, pour éviter toute erreur, d'opérer en dissolution étendue, ce qu'il est toujours facile de faire ;

2° *Sang veineux.* — Le spectre diffère un peu du précédent. Le rouge extrême est assombri, les deux bandes sont plus diffuses et tendent à se confondre.

Modifications éprouvées par le spectre sous l'influence des agents réducteurs.

Si on traite du sang artériel ou veineux par des agents réducteurs tels que le sulfate ferreux ou le sulfure d'ammonium, sa couleur devient aussitôt d'un rouge brunâtre très foncé sous une assez grande épaisseur ; en couche mince, elle paraît d'un rouge pourpre. Le spectre est alors profondément modifié. Les deux

bandes sont remplacées par une bande unique située entre les deux premières.

Le spectre de l'hémine est caractérisé par une bande d'absorption située dans le rouge et coïncidant avec la raie C.

Enfin, le spectre de l'hématosine se distingue par une seule bande diffuse dont le milieu coïncide sensiblement avec la raie D.

De ce qui précède résulte la possibilité de reconnaître facilement une tache de sang faite sur du linge. Il suffit de laver la tache ; la dissolution obtenue subit l'action de l'oxygène de l'air, et il se forme de l'oxyhémoglobine donnant au spectroscope les deux raies d'absorption indiquées tout à l'heure.

Présence de l'oxyde de carbone dans le sang.

Les empoisonnements par l'oxyde de carbone, gaz des plus délétères, devaient appeler l'attention des spécialistes. Or, l'analyse spectrale fournit encore un moyen pratique de reconnaître la présence dans le sang de cette dangereuse substance. Le spectre du sang chargé d'oxyde de carbone se présente sous un aspect facile à reconnaître. On observe encore les deux bandes de l'oxyhémoglobine, mais elles sont plus rapprochées.

Sous l'action du sulfure d'ammonium, elles ne se fondent plus en une seule, comme pour le sang ordinaire ; les deux raies restent bien fixes.

Autres applications.

Les détails donnés plus haut montrent enfin la possi-

bilité de reconnaître la présence d'un grand nombre de substances chlorophylles, couleurs d'aniline, etc.

TROISIÈME PARTIE

PRINCIPE DU RENVERSEMENT DES RAIES DU SPECTRE ET APPLICATIONS

On dit qu'une raie brillante est renversée lorsqu'à un moment donné elle est remplacée par une raie noire.

Le principe si fécond du renversement des raies du spectre peut s'énoncer comme il suit :

Si une substance est capable d'émettre une radiation d'une certaine réfrangibilité, elle est également capable de l'absorber si elle vient à tomber sur elle.

On peut dire encore : que le pouvoir émissif d'une substance pour une radiation donnée est égal à son pouvoir absorbant.

Démonstration expérimentale.

Un bâton de chaux, porté à l'incandescence (lumière Drummond), est placé à une petite distance de la fente d'un spectroscope ; on obtient un spectre s'étalant du rouge au violet sans aucune raie. Entre la fente et le bâton de chaux produisons un nuage de vapeur de sodium, aussitôt nous verrons apparaître dans le spectre une raie noire à la place exacte où se forme la raie brillante jaune D du sodium. En toute rigueur, la raie ainsi observée n'est pas absolument noire, la lumière y est seulement très atténuée.

L'expérience peut être variée : au nuage de vapeur de sodium substituons un nuage de vapeur de fer, nous verrons se produire dans le spectre environ 400 raies noires rigoureusement occupées par les 400 raies brillantes du fer. On obtient le même phénomène avec toutes les vapeurs métalliques. Le principe énoncé est donc surabondamment démontré par l'expérience.

Démonstration théorique.

Pour bien saisir la démonstration théorique du principe, il faut se reporter tout d'abord à une expérience d'acoustique bien connue.

Prenons deux diapasons A et B, rendant deux notes différentes, ut_3 et sol_3 je suppose, placés à une petite distance l'un de l'autre, et faisons vibrer le diapason A, les ondes sonores émises par ce diapason ne mettront pas en vibrations le diapason B ; l'énergie vibratoire développée par A passera tout entière au-delà de B. Supposons maintenant que nos deux diapasons donnent la même note, ut_3, je suppose, et, comme tout à l'heure, mettons A en vibrations, aussitôt le diapason B vibrera lui-même. L'énergie vibratoire du diapason A sera absorbée par B et ne se propagera pas, comme tout à l'heure, au-delà de B. En réalité, B, en vibrant lui-même, produira une énergie vibratoire qui rayonnera autour de B, mais cette énergie sera beaucoup moins grande que celle développée par A. En résumé, à un mouvement vibratoire de grande énergie, nous avons substitué un mouvement vibratoire d'énergie beaucoup plus faible.

En optique, nous retrouvons exactement le même phénomène. Reprenons l'expérience dans laquelle un nuage de vapeur de sodium est intercalé entre le spectroscope et le bâton de chaux incandescent; le mouvement vibratoire émis par les rayons jaunes fournis par le bâton de chaux rencontre la vapeur de sodium. Cette vapeur absorbe l'énergie vibratoire incidente qui, ainsi absorbée, ne passe pas. D'ailleurs, comme ces vapeurs de sodium rayonnent elles-mêmes des ondes lumineuses, là encore comme tout à l'heure, à une énergie vibratoire très intense nous aurons substitué une énergie vibratoire bien moindre; par suite, nous devrons voir se produire dans le spectre, à la place exacte de la raie jaune D, non pas précisément une raie tout à fait obscure, mais une raie très affaiblie qui, par effet de contraste, paraîtra noire.

Le principe du renversement des raies du spectre indiqué par Kirchoff en 1860, a permis à ce distingué physicien de déterminer la cause véritable des raies noires du spectre solaire, de donner de précieuses indications sur la constitution intime des corps célestes et même de déterminer la grandeur des mouvements de quelques étoiles.

Constitution du soleil.

Admettons que le soleil soit constitué par un noyau sans doute gazeux à une très haute température et une énorme pression.

Dans ces conditions, aucune combinaison n'est possible, tous les corps y sont à l'état libre. D'ailleurs, les

gaz, même très chauds, n'ayant qu'un faible pouvoir émissif, ce noyau sera relativement sombre. Admettons que ce noyau soit entouré d'une couche renfermant naturellement les mêmes substances que le noyau. Cette enveloppe, appelée photosphère, rayonnant sans cesse vers les espaces célestes, sera évidemment à une température beaucoup plus basse que le noyau, et un certain nombre de combinaisons pourront s'y produire. Imaginons maintenant que l'élément sodium existe dans le soleil. Le noyau figurera le bâton de chaux incandescent utilisé dans l'expérience signalée plus haut, la photosphère sera le représentant de la vapeur de sodium produite devant le bâton de chaux ; par suite, les rayons jaunes émis par le sodium existant dans le noyau seront absorbés par la photosphère et une raie noire se produira dans le spectre solaire juste à la place occupée par la raie brillante jaune D du sodium ; or, on observe bien cette raie noire ; le sodium existe donc bien dans le soleil.

Une objection sérieuse se pose cependant. N'est-ce pas un effet du hasard que la raie noire signalée occupe précisément la place de la raie jaune D ?

Si nous n'envisageons que le sodium, des doutes pourraient en effet subsister sur l'interprétation du phénomène due à Kirchoff. Mais poursuivons notre étude et admettons l'existence du fer dans l'astre radieux ; 400 raies noires devront sillonner le spectre solaire rigoureusement aux places où brillent les 400 raies brillantes du fer. Or, il en est bien ainsi ; pour éviter toute erreur, on projette l'un au-dessus de

l'autre le spectre de la vapeur de fer, et le spectre solaire, les 400 raies brillantes du fer, se montrent dans le prolongement rigoureux de 400 des raies noires du spectre solaire.

Comment admettre que cette coïncidence, pour 400 raies, soit l'effet du hasard ? Disons encore que la question a été soumise au calcul des probabilités et que la chance d'erreur est si petite, qu'il ne peut rester aucun doute sur la valeur de la méthode.

C'est par ce procédé vraiment merveilleux qu'on a prouvé l'existence dans le soleil de presque toutes les substances connues sur notre globe. L'or, l'argent et le mercure paraissent faire défaut. Faut-il en conclure que ces substances n'entrent pas dans la constitution de l'astre brillant qui nous éclaire ? Il serait prématuré de l'affirmer. Si ces corps, en effet, n'existent qu'en petite quantité dans le soleil, comme cela est pour notre globe, il peut fort bien se faire que les raies noires qui leur correspondent soient assez fines pour ne pas être visibles avec nos appareils actuels. Par contre, on a signalé l'existence d'une substance qui ne parut pas tout d'abord appartenir à notre globe, et, pour cette raison, on la désigna sous le nom d'hélium. Des travaux plus récents ont montré que le gaz hélium existe dans certains minerais, la Clévéite et la Brôggérite.

Signalons enfin dans la chromosphère l'existence d'une grande quantité d'hydrogène.

Constitution des étoiles.

Si les étoiles ne sont que des soleils, comme on a tout lieu de le supposer, les spectres qu'elles fournissent doivent offrir des caractères analogues à ceux du spectre solaire ; c'est, en effet, ce que l'on observe. Ces spectres sont sillonnés de nombreuses lignes noires. Quelques-unes de ces lignes se retrouvent dans le spectre solaire, d'autres y manquent. Le plan général est le même, mais chaque étoile a son individualité. Le Père Secchi, qui a fait de ces spectres une étude très complète, divise les étoiles en quatre types :

1° Les étoiles blanches ; la moitié environ des étoiles. Exemples : Sirius, Véga, etc. Leur température paraît plus élevée que celle de notre soleil ;

2° Les étoiles jaunes. Telles sont : Aldébaran, Arcturus, Pollux ;

3° Les étoiles rouges : α d'Hercule, Bételgeuse, Antarès. On voit dans leurs spectres des bandes cannelées, telles que celles que donnent les combinaisons, d'où il est permis de conclure que la température de ces étoiles est inférieure à celle du soleil. Dans quelques-unes, on trouve de l'hydrogène, du sodium, du magnésium, c'est-à-dire une partie des éléments constitutifs de nos océans ;

4° Etoiles rouge sang. Elles sont beaucoup plus rares. Les larges bandes obscures de leurs spectres semblent indiquer un état de condensation peu avancé.

On trouve enfin quelques types intermédiaires.

Etoiles variables. — Ce sont, comme on le sait, des

étoiles dont l'éclat varie périodiquement. L'éclat augmente pendant un certain temps, passe par un maximum, puis diminue. Pour Algol, la période est de quarante-cinq heures seulement ; pour d'autres, elle est infiniment plus longue. A quelle cause attribuer cette variation d'éclat ? Tient-elle à des perturbations plus ou moins profondes dans la constitution de ces astres, ou faut-il l'attribuer à l'existence d'un satellite éclipsant partiellement l'étoile à intervalles réguliers ? Voici ce qu'indique à ce sujet l'analyse spectrale pour quelques cas particuliers bien étudiés. Pour Algol, le spectre reste toujours le même ; les variations d'éclat sont produites par un satellite tournant autour de l'étoile. Pour Mira ou φ de la Baleine, le spectre varie et il faut admettre la production d'éruptions plus ou moins analogues d'ailleurs à celles qui se produisent dans notre soleil.

Etoiles temporaires. — Ce sont des étoiles qui, subitement apparues, ont disparu du firmament et n'ont jamais été revues jusqu'ici, du moins. Peut-être ne sont-elles que des étoiles variables à longue période ? Citons l'étoile vue par Hipparque 125 ans avant J.-C. ; celle qui fut observée par Tycho-Brahé en 1572 et qui disparut au bout de dix-sept mois après avoir brillé d'un incomparable éclat. Des phénomènes du même genre ont été constatés à différentes époques. Les plus récents ont été observés en 1866 et 1876. Les spectres de ces deux astres indiquèrent fort nettement la présence de l'hydrogène. Secchi y voit l'indice d'une vive conflagration. Ces étoiles passagères ne sont peut-être

que des soleils ordinairement obscurs, pour nous du moins, et où éclate tout à coup un vaste incendie.

Planètes. — Si les planètes, obscures par elles-mêmes, ne font que nous renvoyer par réflexion la lumière qu'elles reçoivent du soleil, leurs spectres doivent donc être identiques à celui du soleil. Toutefois, si ces corps célestes possèdent comme la terre une atmosphère chargée de vapeur d'eau, les raies d'absorption dues à cette vapeur doivent être plus marquées. En réalité, il en est ainsi. Les planètes sont des mondes analogues au nôtre, propres aux manifestations de la vie.

Lune. — Des considérations multiples semblent bien démontrer que la lune, pays entièrement volcanique, ne possède pas d'océan. C'est un monde désolé, sans atmosphère et sans eau. L'analyse spectre confirme ce fait.

Nébuleuses. — Les nébuleuses résolues, c'est-à-dire celles qui ne sont en réalité que des amas d'étoiles, donnent le spectre des solides ; c'est bien ce qui devait être. Quant aux nébuleuses non résolues, on peut les diviser en deux groupes. Le premier donne le spectre des solides, ce sont des amas d'étoiles ; elles seront résolues un jour à l'aide de télescopes plus puissants que ceux dont nous disposons aujourd'hui. Le second groupe donne le spectre des gaz, ce sont les vraies nébuleuses. Quelques nébuleuses enfin donnent à leur partie centrale le spectre des solides, et à la périphérie le spectre des gaz ; ce sont des nébuleuses en voie de condensation.

Comètes. — Le noyau des comètes donne le spectre des gaz. On y distingue en particulier trois bandes lu-

mineuses que Huggins attribue à la vapeur de carbone; la chevelure produit un spectre continu dans lequel on distingue plusieurs des raies sombres de Fraunkofer et qui semble dû, par conséquent, à de la lumière solaire réfléchie par des particules solides.

Aurore boréale. — Le spectre de l'aurore boréale ne rappelle aucun des spectres connus. Zollner pense qu'il provient de décharges électriques dans de l'air beaucoup plus froid que dans les tubes de Geissler. L'existence d'une raie verte spéciale porte à penser que ce spectre est celui de l'azote très froid et très rare.

Mouvements des astres mis en évidence par l'analyse spectrale. — Non seulement l'analyse spectrale permet d'étudier la constitution des astres, mais elle permet encore de mesurer leurs déplacements.

Pour nous rendre compte de cette importante application, rappelons tout d'abord un fait d'acoustique bien connu. Faisons vibrer un corps quelconque et plaçons-nous à une distance déterminée de ce centre d'ébranlement, les ondes sonores viendront bientôt affecter notre oreille et nous percevrons un son de hauteur déterminée. Supposons maintenant que l'observateur restant fixe, la source sonore s'avance vers lui : cet observateur, dans un temps donné, recevra plus d'ondes sonores que quand la source est immobile ; par suite, le son montera. Si, au contraire, la source s'éloigne, l'observateur reçoit moins d'ondes, par suite le son baisse. C'est le cas, par exemple, d'une locomotive qui siffle en s'approchant ou en s'éloignant de nous.

Un phénomène analogue se passe en optique, car les

ondes lumineuses se comportent comme les ondes sonores. Chaque raie du spectre correspond à un nombre de vibrations déterminé qui augmente du rouge au violet. Si la source lumineuse s'approche de nous, la raie caractéristique de cette lumière avancera vers le violet ; si elle s'éloigne, elle se déplacera vers le rouge. De ces déplacements, on peut déduire mathématiquement la vitesse de l'astre. Quoique les déplacements des raies soient très faibles, on peut arriver à les mesurer à l'aide de spectroscopes spéciaux. Cette méthode a été appliquée d'abord à quelques étoiles par Secchi, puis par Huggins à l'aide d'instruments plus délicats. Cet habile physicien a trouvé pour la vitesse de Sirius 46 kilomètres environ à la seconde.

L'exposé que nous venons de faire, malgré sa brièveté et ses lacunes, ne suffit-il pas pour montrer que, par l'ingéniosité des conceptions, la délicatesse des procédés et la portée des résultats, l'analyse spectrale constitue une des plus grandes découvertes du XIXe siècle ?

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1905-1906

Par M. G. DE BEAUREPAIRE, Secrétaire.

L'année qui s'achève comptera certainement parmi les meilleures dans les annales de l'Académie. Non seulement des travaux importants, de curieuses recherches d'histoire locale, des rapports étudiés ont assuré l'intérêt de vos séances ordinaires, mais encore vous avez présidé en quelque sorte aux magnifiques manifestations qui ont caractérisé l'année 1906, et qui avaient pour but de célébrer le plus glorieux des enfants de la Cité. Ce nous est une satisfaction toute particulière de penser que le Comité du Tri-Centenaire voulut avoir à sa tête le président de l'Académie et qu'il choisit pour vice-président l'un de nos confrères les plus zélés.

L'importance de cette manifestation en l'honneur de P. Corneille fut telle qu'avec raison vous avez voulu lui faire une place à part dans votre *Précis*, où vous avez soigneusement recueilli tout ce qui était l'œuvre de nos confrères.

Avant de vous rappeler brièvement ces discours, ces poésies, en un mot, tout ce qui eut un cachet cornélien, je dois, pour me conformer aux traditions, vous entretenir de vos travaux et de ce qui fut la vie de notre Compagnie.

Pendant l'année 1905-1906, vous avez tenu trente-deux séances ordinaires ; vingt-huit ont été occupées par des lectures intéressant la Classe des Lettres et des Arts.

Vous avez eu, comme toujours, la primeur de savantes études. Réservées pour une autre publicité, elles ne peuvent figurer dans vos mémoires, mais leurs auteurs n'en ont pas moins droit à notre gratitude.

Dans un travail sur *Sidoine Apollinaire et le panégyrique d'Avitus*, M. Paul Allard, cette année encore, nous fit profiter de ses doctes écrits.

Sidoine n'est alors âgé que de vingt-six ans, et, bien qu'il n'ait encore exercé aucune fonction publique, apparenté à tout ce que la province compte de plus illustre, il peut déjà passer pour un personnage considérable. Doué d'une extrême facilité, il suffit à ce poète de la décadence qu'une idée soit exprimée devant lui pour qu'aussitôt il la coule dans le moule poétique.

Dans son panégyrique, Sidoine veut justifier l'origine d'Avitus, révéler les mérites de celui dont il est le gendre, tracer le programme de son règne. Grâce à ces vers du poète, M. Paul Allard nous montre Avitus, le grand propriétaire auvergnat, le notable de Clermont, arrivant dans la capitale de l'Empire, non plus élu par le Sénat, ni acclamé par les légions, mais porté sur le

trône des Césars par un mouvement exclusivement provincial. Le poète, sans doute, fut applaudi : Sidoine a pris soin de nous apprendre qu'on lui vota une statue de bronze. Néanmoins, il est permis de penser que ces applaudissements dissimulaient assez mal la blessure faite à l'orgueil des sénateurs. Rome, en effet, n'était plus alors la Rome inviolable, la Rome étincelante de jadis. Saccagée par les Goths et les Vandales, c'était la ville humiliée, désarmée, impuissante ; ce n'était plus que l'ombre du passé. En entendant notre éminent confrère, il nous fallait souscrire à son sentiment, et nous pensions avec lui que peu de périodes historiques offrent un intérêt aussi émouvant que la seconde moitié du ve siècle, où s'accomplit la destruction de l'Empire romain en Occident.

Avant de livrer au public son nouvel ouvrage, *L'Inquisition* (1), M. l'abbé Vacandard nous a entretenus du pouvoir coercitif de l'Eglise. Tout d'abord notre confrère nous a montré, durant l'époque des persécutions, les docteurs chrétiens unanimement partisans de la tolérance religieuse ; le seul châtiment qu'ils admettent, c'est une peine spirituelle : l'excommunication. Mais viennent les empereurs chrétiens, les princes se font les protecteurs de la foi et prêtent à l'Eglise l'appui du bras séculier.

Jusqu'à Frédéric II et à Grégoire IX, la plus grave pénalité qui frappât les hérétiques était le bannissement. Ce fut Grégoire IX qui créa pour les juger le

(1) E. Vacandard, *L'Inquisition. Etude historique et critique sur le pouvoir coercitif de l'Eglise.* Paris, Bloud, 1907.

tribunal de l'Inquisition. Notre confrère suit alors pas à pas les développements et les caractères de cette institution dont le mécanisme et la rigueur s'expliquent par les mœurs et les idées du temps. Pour la comprendre, il est suffisant, mais nécessaire, de la replacer dans son milieu et de la considérer avec les yeux des contemporains. « Libre aux critiques, pour qui le moyen âge est un monde fermé, de déverser sans vergogne l'insulte et le mépris sur un monde judiciaire dont la sévérité les choque à bon droit (1) ». « Pour bien juger une époque, ce n'est pas assez de voir clair dans ses propres idées, il faut encore savoir pénétrer dans les idées des autres, ces autres fussent-ils d'un âge déjà lointain ».

Dans une autre communication sur *L'hérésie cathare et albigeoise* (2), M. l'abbé Vacandard nous a rappelé le grave péril que le catharisme faisait courir à l'Eglise, à l'Etat et à la société. Avant d'être une doctrine, le catharisme était, en effet, une négation. Si ces hérétiques méconnaissaient les sacrements et les traitaient de chimères, s'ils refusaient l'obéissance aux princes, le droit de glaive et la vindicte publique à l'Etat, ils avaient le mariage en horreur, et la propagation de l'espèce humaine constituait pour eux une œuvre diabolique. En poursuivant les Cathares à outrance, l'Eglise remplissait un office de salubrité publique, et l'Etat n'avait qu'à lui prêter main-forte. C'est ce qui, au sentiment de notre savant confrère, explique et justifie, dans une certaine mesure, la guerre

(1) E. Vacandard, *L'Inquisition*, p. 308.
(2) Cf. E. Vacandard, *L'Inquisition*, ch. V.

des Albigeois et l'établissement de l'inquisition monastique qui la suivit de près.

Au labeur incessant de M. l'abbé Vacandard, nous devons encore une intéressante étude sur *La question du service militaire chez les chrétiens des premiers siècles*. Il semblait que la profession de christianisme fût incompatible avec le métier de soldat, assujetti à des exercices religieux idolâtriques, et le *non occides* paraissait à certains docteurs une règle absolue. Il est cependant certain que, pendant tout le IIIe siècle, le nombre des chrétiens grossit sans cesse dans les légions. N'est-ce pas ce qui permit à Constantin d'arborer le *labarum*, et ne doit-on pas conclure avec l'auteur que par l'armée l'Empire est devenu chrétien ?

Dans un ordre d'idées tout différent, M. Edw. Montier vous a lu des dialogues empreints de calme et d'intimité, dialogues échangés *Au seuil des noces* (1). Sous forme de causeries, au bord de la mer, deux jeunes gens traitent de la mission divine de la femme. Ils dissertent avec infiniment de distinction du rôle de l'amour dans la vie. L'analyse à laquelle ils se livrent ne va pas sans quelque recherche ; mais l'idée qu'ils doivent se faire de la jeune fille destinée à fixer leur amour est aussi délicate qu'elle est élevée.

M. le chanoine Porée, membre correspondant, vous a fait parvenir une étude intitulée : *Quelques mots sur l'Art en Normandie*. L'auteur esquisse à grands traits les caractères distinctifs, la valeur propre de notre art

(1) Edw. Montier, *Au seuil des noces*, Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1906.

provincial, et il estime que le génie particulier de notre race est fait de goût mesuré et d'une imagination pleine de souplesse.

Les travaux spécialement composés pour l'Académie comprennent une étude philosophique de Mgr Loth sur *La Doctrine du Maître intérieur*, sur ce que Leibnitz et Descartes expliquaient par la théorie des idées innées. Si les doctrines nouvelles, dépouillées de leurs formules, flottantes, imprécises, énigmatiques, laissent bien souvent l'individu en présence de fantômes insaisissables, notre confrère estime que le bon sens, le sens intime sont d'une autre espèce, robustes et impérissables, et il conclut qu'à les prendre pour guides, on ne s'égarera jamais.

M. de Beaurepaire n'a pas manqué de fournir sa contribution personnelle à vos travaux, et il l'a fait en traitant, comme de coutume, de l'histoire locale. Etudiant pour vous *la Peste* qui sévit à Rouen dans les premières années du XVIIe siècle, il vous a indiqué les mesures prises, dès les premières atteintes, pour arrêter la propagation du terrible fléau. Cherchant à fixer le nombre des malades et des décès, il nous a fourni d'intéressants renseignements sur le service médical. A la suite du triste tableau qu'il venait de tracer, M. de Beaurepaire a été amené, dans une sorte d'appendice, à faire un curieux et amusant exposé de la querelle survenue entre les médecins Jouyse et Lampérière, Jouyse, d'une ancienne famille rouennaise; Lampérière, l'oncle par alliance du grand Corneille.

Enfin à M. le chanoine Tougard, membre corres-

pondant, dont vous êtes toujours heureux de recevoir les savantes communications, nous devons le récit des *Fêtes pour la Gratuité de l'Enseignement en* 1719, ce qui nous prouvera tout au moins que l'idée n'en est pas absolument nouvelle.

Si je rappelle ces travaux, que vous serez heureux de retrouver dans le *Précis*, je n'oublie pas que les ouvrages offerts à l'Académie ont été l'occasion de plusieurs rapports. C'est ainsi qu'en vous rendant compte d'une récente publication, *La Picardie historique et monumentale*, M. le Dr Coutan vous a fait faire une promenade, archéologique non moins que pittoresque, dans l'arrondissement d'Abbeville. Le même confrère a charmé une autre de vos soirées, en racontant l'excursion archéologique qu'il avait eu la bonne fortune de faire à Mantes, Limay, Triel et Gassicourt, sous la conduite de M. Lefèvre-Pontalis.

De son côté, M. Paulme vous a entretenus des *Mémoires de l'Académie d'Amiens* et, par d'heureuses comparaisons, il nous a montré de quelles précieuses indications nous pourrions tirer parti, si nos confrères s'obligeaient à rendre compte plus fréquemment des ouvrages renvoyés à leur rapport.

Je ne saurais passer sous silence le compte rendu de M. S. Frère, vous soumettant les propositions de la Commission du prix Bouctot (Beaux-Arts), ni le rapport de M. Edw. Montier, sur l'ouvrage de M. l'abbé Henri Bourgeois, *Notre Cathédrale*. Etudiée par les archéologues et les historiens, la vieille métropole normande méritait assurément d'être chantée par les

poètes, et c'est ainsi que M. Bourgeois a pu en saisir et faire vibrer l'âme, en la considérant sous tous ses aspects.

Après la lecture d'autres rapports de MM. Edw. Montier et Paulme, vous vous êtes réjouis d'inscrire, sur la liste de vos membres correspondants, deux noms nouveaux, celui de M. Rouette, l'excellent professeur du Havre, l'ancien président de la Société havraise d'Etudes diverses, et celui de M. Hugues Le Roux, dont l'œuvre littéraire, déjà considérable, révèle tout à la fois un talent fait de grâce élégante et un esprit très ouvert aux beautés de la vie réelle.

Ce n'est pas avec une moindre satisfaction que vous vous êtes associé comme membre résidant M. le vicomte de Montfort. En vous rendant compte des œuvres qui vous avaient été adressées, M. Richard Waddington s'était appliqué à mettre en relief les heureuses qualités qui caractérisent les ouvrages et les discours de son collègue au Sénat : parole chaude, argumentation rigoureuse, réponse spirituelle, souvent mordante, développements imagés. Puis, après avoir rappelé les brillants états de service de l'ancien officier, votre rapporteur affirmait que M. le vicomte de Montfort fut et est resté avant tout un soldat. Nous ne saurions en douter après avoir entendu, dans votre séance publique annuelle, le discours consacré par le récipiendaire au *Patriotisme et à l'éducation du patriotisme par l'armée.*

Cette joie de vous associer de nouveaux membres n'a

pas été, malheureusement, sans mélange : un deuil des plus pénibles est venu attrister l'année qui finit.

M. Pierre-Adolphe Homais, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, maire de Montcauvaire, est décédé à Rouen, le 9 septembre 1906. Il ne nous appartient pas de rappeler les qualités de l'administrateur, les convictions profondes de l'homme politique, de dire quelle place l'avocat occupa au barreau rouennais. Rappeler que ses confrères l'élevèrent quatre fois au bâtonnat, honneur suprême de l'ordre, c'est dire en quelle estime il était tenu au Palais. Avocat, M. Homais l'était dans l'âme : aussi il ne se trompait pas lorsque, prenant rang parmi vous, au mois de juillet 1886, il estimait que le long exercice de sa profession constituait un de ses meilleurs titres littéraires.

M. Ch. Allard s'est fait notre interprète fidèle, lorsqu'au jour des obsèques, il est venu déposer sur la tombe de M. Homais l'hommage de nos regrets unanimes (1), et qu'en la personne de votre ancien président, il a salué, au nom de l'Académie, l'un des membres les plus estimés, les plus aimés, les plus dignes de l'être. Cette physionomie de notre très sympathique confrère, vous serez heureux de la retrouver au *Précis*, où elle demeurera fixée dans une notice de M. Sarrazin. Vous y avez joint l'éloge de *M. Jules Hédou* par M. Paulme. Dans cette notice qui, à notre grand regret, n'avait pu

(1) Discours de M. O. Marais et de M. Ch. Allard, président de l'Académie, *Journal de Rouen* et *Nouvelliste de Rouen*, nos du 14 septembre 1906.

figurer dans le dernier *Précis*, vous pourrez suivre les différentes étapes de la carrière de M. Hédou, artiste de goût, collectionneur infatigable.

Vous avez enregistré, non sans regrets, les lettres de deux membres résidants, MM. Houzeau et Genevoix, vous informant qu'à raison de l'éloignement, ils ne pouvaient plus demeurer membres titulaires. Conformément à nos statuts, nous nous sommes félicités de pouvoir inscrire le nom de M. Genevoix sur la liste de nos membres correspondants, et vous avez tenu à conférer le titre de membre honoraire à M. Houzeau, l'éminent chimiste, qui vous appartenait depuis quarante-cinq ans.

Parmi les membres correspondants, vous avez éprouvé les pertes les plus sensibles :

M. Jacques-Augustin Normand, correspondant de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, est décédé au Havre, le 11 décembre 1906, à l'âge de 67 ans. Héritier d'un nom justement célèbre dans l'art naval français, il sut réaliser d'importants perfectionnements dans la construction des navires, non moins que dans leur agencement. M. le Secrétaire de la Classe des Sciences vous a dit les titres que votre éminent correspondant avait à la reconnaissance publique. Qu'il me suffise de rappeler que M. Normand contribua puissamment à faire proclamer bien loin le mérite incontesté des chantiers français.

Vous auriez mentionné avec plaisir, dans vos Annales, le prix de 100,000 francs, dû à la générosité de M. Osiris, prix que, dans une délibération solennelle,

l'Institut décerna à M. Albert Sorel, si la joie suprême, réservée à notre illustre confrère, n'avait été suivie bientôt d'un deuil aussi cruel pour les Lettres que pour l'Histoire.

D'autres ont pu dire en termes excellents ce que fut la carrière de M. Sorel, alors qu'il venait de terminer le huitième volume de son ouvrage : *L'Europe et la Révolution française.*

« Ce grand travailleur, écrivait M. Gebhart (1), cet « esprit si robuste et si clair, cet homme excellent, « l'ami le plus fidèle, ce poète charmant dont les fan- « taisies en prose eurent la grâce des plus beaux vers, « au moment où il achevait son immense ouvrage, où « sa renommée était saluée dans l'Europe entière, tout « à coup, voyageur fatigué d'une trop longue étape, se « sentit défaillir ».

Après d'autres, nous nous contenterons de répéter modestement qu'il était et resta toujours Normand et que ses dernières paroles furent un dernier hommage à sa province natale.

« Il rêvait depuis longtemps d'élever un monument à « la gloire de sa province en montrant ce que la France « devait au génie normand. Rouen allait célébrer le « troisième centenaire de la naissance de Corneille. Il « voulut lui porter un filial hommage avec tout son cœur, « avec tout son esprit, avec tous les éclats d'une imagi- « nation qu'il s'était, toute sa vie, efforcé de contenir, « et que l'âge n'avait pas glacée. Ce n'était pas dans une

(1) Hommage rendu à Albert Sorel, par M. Gebhart, dans la séance publique annuelle de l'Institut de France.

« salle banale que, le 5 juin, il se levait pour parler : « c'est dans le vieux Palais de Justice de Rouen, auprès « de la Grand'Chambre du Parlement où PierreCorneille « a prêté son serment d'avocat, devant cette Table de « marbre où il a rempli son office de Conseiller du Roi ; « c'est là qu'il évoquait sa mémoire (1) ».

Si l'hommage qu'il sut rendre en termes magnifiques au Génie normand fut acclamé avec enthousiasme, notre Académie ne fut pas sans éprouver quelque fierté de se voir ainsi représentée.

En cette circonstance mémorable, en cet instant qui lui parut solennel, Albert Sorel voulut bien se souvenir, en effet, de façon toute particulière, qu'il appartenait à notre Compagnie.

La lettre qu'il écrivait trois jours plus tard à M. Christophe Allard, président du Comité Corneille, en est la meilleure preuve :

« Une crise de la maladie d'estomac dont je suis « atteint et qui exige de ma part beaucoup de précaution « m'a privé, écrivait-il, de vous accompagner à Petit-« Couronne ainsi que je le désirais tant et m'a même « obligé à quitter Rouen le soir du mardi. J'en suis « désolé, mais j'avais fait de mon mieux et fini ma « tâche personnelle. Aucune ne m'a été plus honorable, « plus douce, mais aussi plus impressionnante à remplir. « Parler au nom de votre Comité, de votre Académie « normande, de ce grand Normand en « son » palais, « en cette salle magnifique, était pour moi une chose

(1) Eloge d'Albert Sorel par M. Georges Picot, à la séance annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques.

« solennelle. Je n'oublierai jamais l'accueil qui m'a été « fait par mes compatriotes, par vous et vos collègues, « et je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de ma « gratitude ».

Ce beau discours de M. Sorel, exaltant l'âme normande, vous serez heureux de le relire dans le *Précis*. Vous y retrouverez également les deux discours prononcés par notre zélé président, le premier, dans la salle des Pas-Perdus ; le second, dans la cour d'honneur du Lycée Corneille, sans oublier qu'au jour de votre séance solennelle, M. Ch. Allard ne manqua pas, pour répondre au récipiendaire, de vous parler, une dernière fois, de Corneille, en louant son patriotisme.

Il était de toute équité d'unir dans l'hommage rendu au prince des tragiques, le souvenir de son frère. M. Louis Passy, notre correspondant, s'est acquitté de cette mission de façon non moins heureuse qu'originale, se souvenant, sans doute, que jadis notre Compagnie l'avait couronné pour l'éloge de Thomas Corneille.

A côté de ces discours, vous retrouverez encore l'allocution prononcée par M. de Beaurepaire pour clôturer l'Exposition cornélienne. Avec l'étude bibliographique qu'ont bien voulu nous promettre MM. P. Le Verdier et Pelay, elle restera comme un témoignage de cette manifestation littéraire dont l'idée première nous appartient en propre. Toutefois, la justice la plus élémentaire m'oblige à rappeler que, pour réaliser son projet, notre Compagnie eut l'inappréciable avantage de pouvoir s'adjoindre la *Société libre d'Emulation*.

Il serait tout à fait superflu d'indiqur ici quels furent les résultats obtenus. Qu'il me suffise de dire que le succès dépassa les espérances; vous m'en voudriez cependant de ne pas mentionner ici les concours personnels qui vous furent acquis dès les premiers jours et qui ne cessèrent de vous être utiles.

Parmi nos confrères, vous avez déjà nommé M. P. Le Verdier et M. Ruel, auquel nous devons joindre M. Pelay, l'aimable bibliophile, et M. Geispitz, secrétaire de la Chambre de commerce. Ces Messieurs ont apporté, sans compter, les uns leurs richesses, les autres leur temps; tous leur dévouement. Comme un témoignage de votre gratitude, vous avez remis à M. Pelay une médaille de vermeil, à M. Geispitz une médaille d'argent. A MM. Le Verdier et Ruel, nos dévoués confrères, vous me permettrez d'adresser, en votre nom, l'expression de votre reconnaissance.

L'Académie ne s'est pas uniquement associée aux grandioses manifestations des fêtes cornéliennes, et son initiative (elle lui valut, vous vous en souvenez, les félicitations toutes particulières de la *Société havraise d'Etudes diverses*), ne s'est pas seulement affirmée lors des cérémonies publiques. Les procès-verbaux de nos séances hebdomadaires évoquent, à chaque instant, le souvenir de notre illustre compatriote et constituent comme une sorte d'hommage ininterrompu. Vous relirez encore avec plaisir les poésies que lui consacre M. Edw. Montier, et dont vous fûtes les premiers auditeurs. Après avoir chanté *Pierre Corneille au Palais* (1),

(1) Voir dans le *Nouvelliste de Rouen*, numéro du 5 juin 1906, un

notre confrère a suivi *Pierre Corneille en sa maison des champs*, pour exalter la maison où, plus que partout ailleurs, demeure l'âme du poète, les lieux où jadis il trouvait le bonheur. *Condé et Corneille* est le titre d'un petit poème dans lequel M. Montier a mis en action le tableau de Court, qui orne la salle de l'Académie.

A son tour, dans une lecture consacrée au troisième centenaire de Corneille (1), M. Paulme demanda que la population tout entière fut associée aux fêtes qui alors se préparaient. Il ne lui suffisait pas qu'une exposition racontât de toutes façons l'œuvre incomparable de Corneille, qu'une plaque commémorative — dont l'idée première revient à notre confrère M. Desbuissons — fût érigée dans la salle des Pas-Perdus et demeurât comme le seul monument du Tri-Centenaire : M. Paulme estimait que la piété des Rouennais devait aller plus loin, qu'elle devait protéger, comme il convient, le vieux logis de la rue de la Pie. Bref, le rachat de la maison natale devait être l'œuvre du lendemain. Vous n'aviez pas attendu cet éloquent appel, Messieurs, et, dès les premiers jours de l'année, sur la proposition de M. Ruel, vous aviez émis un vœu en faveur du rachat de cet ancien logis (2). Le rapport rédigé sur cette question

article de notre confrère M. Desbuissons, intitulé : *Pages normandes. Corneille au Palais.*

(1) Voir *L'Ame normande*, n° 8. Juin 1906.

(2) Le vœu de l'Académie est du 16 février 1906. Dès le mois de décembre, dans une lettre adressée à M. Jules Claretie, lettre rendue publique, notre confrère M. Paulme se préoccupait du rachat de la maison natale de Corneille. *Journal de Rouen*, numéro du 27 décembre 1905.

par M. Lefort nous avons pu l'insérer au *Précis* où il justifiera pleinement les souhaits que vous aviez depuis longtemps formés.

J'ai parlé de vœux : vos procès-verbaux en mentionnent un autre. A l'heure où s'accumulent tant de ruines, vous vous êtes préoccupés, de nouveau, de notre patrimoine artistique, et vous vous êtes associés à la campagne si patriotique de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la *Société française d'archéologie*, et de M. Robert Triger, président de la *Société historique et archéologique du Maine*.

Avec eux, vous avez émis « le vœu que tous les édi-« fices religieux de la France, et leurs richesses d'art, « statues, monuments funéraires, vitraux, boiseries, « stalles, rétables, inscriptions, cloches, objets d'orfè-« vrerie, tableaux, bas-reliefs, les croix et les calvaires « fussent conservés et maintenus aux emplacements « qu'ils occupent actuellement ». Soucieux du cachet pittoresque de nos anciens carrefours, vous vous êtes également émus du projet de rescindement de la rue des Boucheries-Saint-Ouen, de ce coin qui encadre de façon si amusante la silhouette fine et découpée de Saint-Ouen ; mais contre l'hygiène et la voirie que peuvent les questions d'art ?

Dans votre séance publique annuelle, vous avez distribué les prix que vous tenez de la générosité de vos bienfaiteurs. Après un concours des plus intéressants, dont le rapport de M. Desbuissons gardera le souvenir, vous avez décerné le prix Bouctot (Lettres) à M. Fer-

dinand Delsol, de Paris, pour sa pièce *Le Reflet*, drame en un acte en vers.

A l'occasion de la trente-septième Exposition municipale des Beaux-Arts, vous aviez décidé de distribuer, cette année, par anticipation, le prix Bouctot (Beaux-Arts), et vous aviez mis à la disposition du Jury des récompenses une médaille d'or. La médaille a été attribuée à M. Marcel Darel, pour sa statue *le Cauchemar*, le prix décerné à M. Charles Vincent, pour son *Berger*, après que M. Paulme vous eut rappelé les mérites des lauréats.

Enfin, après un touchant rapport de M. le Dr Boucher, au milieu des applaudissements de l'auditoire, le prix Dumanoir a été décerné à M. Edouard Lheureux, de Rouen ; le prix de La Reinty à M. Jean-Louis Morin, de Fécamp. Mlles Maria et Léonie Madeline et Mlle Fernande Quesne, toutes trois du Havre, sont venues recevoir les prix O. Rouland.

Vous m'en voudriez de ne pas rappeler que, pour clore cette réunion solennelle, M. Hugues Le Roux, notre correspondant, est venu vous apporter, avec toute la séduction de son talent, une étude fort attachante sur un livre sacré des Ethiopiens, le *Fetha Nagast*.

Sensibles à tout ce qui intéresse vos confrères, vous êtes heureux d'inscrire dans vos procès-verbaux les distinctions dont ils sont l'objet. A MM. Christophe Allard et Paulme, nommés officiers d'Académie, à la suite des fêtes cornéliennes ; à M. Sarrazin, promu chevalier de la Légion d'honneur sur la proposition de M. le Ministre de la Guerre, nous renouvellerons nos

meilleurs compliments. Nous y joindrons nos félicitations à M. Léopold Delisle qui reçut de l'empereur Guillaume II la croix « Pour le Mérite », la plus haute distinction allemande qui soit accordée aux savants, et à M. Eugène Guénin, également notre correspondant, qui obtint de l'Académie des Sciences morales et politiques, le prix Audiffred pour un ouvrage intitulé *La Route de l'Inde*, spécialement consacré à la gloire des navigateurs normands.

Le 30 janvier, vous avez fait célébrer en l'église cathédrale un service pour les membres défunts. La solennité de cette cérémonie fut encore rehaussée par la présence de Mgr Fuzet, notre nouveau confrère, qui voulut dire la messe, tandis que se faisait entendre la maîtrise Saint-Evode, et l'absoute fut donnée par Mgr Loth.

Le service prévu par le testament de M. de La Reinty a été également célébré le 15 septembre, en l'église Saint-Jacques de Dieppe, et vous avez tenu à vous y faire représenter.

En terminant ce rapport, je ne pouvais manquer de rappeler que, scrupuleux observateurs de vos statuts, vous gardez pieusement au cœur le souvenir de vos bienfaiteurs et de vos confrères disparus.

Décembre 1906.

LA PESTE A ROUEN

1619-1623

Par M. Ch. de BEAUREPAIRE

Depuis assez longtemps, la peste avait épargné notre pays. On avait cessé de la craindre et même d'y penser. Aussi, quand elle apparut de nouveau à Rouen, en 1619, ceux qui, par fonction, devaient veiller dans cette ville à la santé publique se trouvèrent-ils pris au dépourvu.

Les premières atteintes du fléau furent signalées au mois d'avril de cette année. Le 23 de ce mois, la prieure de l'Hôtel-Dieu venait donner avis aux administrateurs de cet établissement que, « deux jours auparavant, sur le midi, seroit arrivée dans la maison une fille se disant malade de fièvre, laquelle avoit été visitée suivant l'usage par le chirurgien (Charles Le Huc), lequel n'avoit d'abord reconnu en elle aucune marque de contagion et l'auroit fait recevoir dans la salle de l'infirmerie. Mais, le lendemain, en procédant à un examen plus attentif, il l'avoit trouvée couverte de pourpre et qu'elle avoit la peste à l'aine ».

L'Hôtel-Dieu, dit autrement *la Madeleine*, touchait presque à la cathédrale. C'est ce qui explique les deux délibérations suivantes que les chanoines prirent à cette occasion.

Le 13 septembre, ils décident de prier M. Parmentier, lieutenant particulier au bailliage, d'insérer dans son ordonnance de police « des défenses expresses à tous prestres allant dire messe à l'église de la Madeleine de se présenter en la Cathédrale ». Trois jours après, eux-mêmes, de leur autorité privée, interdisent aux « femmes louans chaires pour ouïr la prédication » d'apporter dans la la Cathédrale celles qui auraient passé par la Madeleine, avec avis, qu'en cas de contravention sur ce point, ils n'hésiteraient pas à faire brûler ces chaires suspectes (1).

La prudence des chanoines trouva d'abord peu d'imitateurs, soit que l'indifférence en matière si grave fût

(1) Pour comprendre cette délibération, il faut se rappeler qu'il n'y avait point dans la Cathédrale de chaises pour le public. On y entendait l'office debout ou à genoux. On tolérait cependant que des particuliers étrangers à l'église louassent, pour le temps de la prédication, des chaises aux fidèles, ou que ceux-ci en apportassent de chez eux. Mais la prédication finie, ces chaises devaient être enlevées de l'église. Il en était encore ainsi quand Bourdaloue vint prêcher le carême à la Cathédrale en 1677. — Délibération capitulaire du 17 août 1616 : « Les loueurs de chaires ne pourront demander et exiger des bourgeois et bourgeoises plus de 3 deniers pour une petite chaire et 6 deniers pour une grande, à peine de confiscation des chaires au profit de l'Hostel-Dieu ; ils ne pourront placer les chaires qu'après que la grande messe sera dite ; et à eux défendu d'empescher les personnes qui apporteront des chaires ou autres sièges de prendre place ; après la prédication, elles retireront leurs chaires et sièges hors l'église. » (Arch. de la S.-Inf., G. 2184.)

l'effet de l'ignorance, soit qu'il faille l'attribuer au mépris du danger.

Quoi qu'il en soit de la cause qui la produisait, cette indifférence n'était que trop générale. Le 7 septembre 1619, on entend le charretier de l'Hôtel-Dieu se plaindre de ce que, « lorsqu'il alloit aux maisons de la Ville lever les corps morts de la contagion pour les enterrer, le peuple qui s'assembloient devant les maisons l'offensoient et luy jetoient des pierres, pour quoi il n'y désiroit retourner à l'avenir, s'il n'estoit assisté de sergents pour le défendre » (1). Même imprévoyance chez des personnes que leur instruction distinguait du peuple. Le 28 décembre suivant, le chirurgien de la Madeleine se plaint aux administrateurs « de ce que le confesseur amenoit journellement les croiseurs en sa chambre pour boire et manger avec lui, lesquels infectoient la maison où il demeuroit. »

Si l'on s'en rapporte au dire de Jouyse, qui était alors médecin de l'Hôtel-Dieu, le fléau aurait commencé à donner quelque relâche vers le mois d'avril 1620 ; « car lors, dit-il, il n'y avoit un seul malade en la ville ny à l'Hôtel-Dieu ». Jouyse, pour des motifs personnels, exagérait l'amélioration survenue dans l'état sanitaire de la ville : il n'est pas douteux, cependant, qu'il n'y ait eu, vers l'époque qu'il indique, une amélioration notable.

Le même médecin évaluait à 4,000 le nombre des malades qui, pendant les quelques mois que l'épidémie

(1) Quelques jours après, ce charretier mourait victime de l'épidémie.

avait duré, étaient entrés au Lieu-de-Santé, tant de la ville, faubourgs que villages ; à 650 le nombre des maisons qu'il avait fait *croiser* dans la ville et dans la banlieue. Ces chiffres sont contredits par un autre médecin, Lamperière, dont le témoignage me paraît plus croyable. Celui-ci ne portait qu'à 400 le nombre des maisons qui furent *croisées*, et, tandis que Jouyse se vantait de n'avoir perdu, sur les 4,000 malades hospitalisés, que 300 individus environ, et encore « avoient-ils été, suivant lui, apportés mourants au lieu de santé », Lamperière n'accordait à son confrère que 200 guérisons et portait à son compte 2,000 décès.

Ces deux affirmations, si nettement contradictoires, émanant pourtant de personnes en état d'être bien informées, nous montrent combien il nous serait difficile d'obtenir sur le chiffre de la mortalité imputable à la peste une constatation à l'abri de toute incertitude (1).

En dépit de l'optimisme affecté par Jouyse, le fléau restait toujours menaçant. On était si loin de s'en croire délivré que, le 8 mai 1620, le jour même où d'Ornano faisait son entrée à Rouen, comme gouverneur de la province, le Chapitre de la Cathédrale décidait, par crainte de la contagion, que les processions des Rogations éviteraient, en revenant de l'église Saint-

(1) Le Bureau des finances (15 novembre 1619), prenant en considération la requête de Nicolas Eschard, procureur syndic des Etats de Normandie, estime à propos de demander au roi que la convocation de cette assemblée soit différée. La réunion se fit en janvier 1620. D'après la requête d'Eschard, la contagion « auroit gasté jusques à près de 200 maisons, et, depuis le mois d'octobre, 50 autres maisons ». (*Cahiers des Etats*, t. I; p. 355.)

Gervais, de passer, comme c'était l'usage, par le cimetière Saint-Maur, lieu affecté de tout temps à la sépulture des pestiférés.

Cette précaution n'était que trop justifiée. Après quelques mois de répit, la peste reparaissait plus violente que jamais ; pendant longtemps, elle sévit avec une extrême rigueur et fit un nombre considérable de victimes, principalement à partir du mois de mai 1622 (1).

Le 13 octobre de cette année, on signale le grand accroissement pris par la maladie contagieuse. Depuis huit jours seulement, 120 maisons avaient été *affligées*, et, pour suffire à leur tâche funèbre, trois nouveaux marqueurs ou sergents de la Charité avaient dû être nommés par la Ville.

Le 22 du même mois, on constate que 500 maisons avaient été infectées depuis le mois de juin précédent, et que, sur ce nombre, 250 l'étaient depuis une quinzaine de jours. Quatre jours après, on ne comptait pas moins de 348 pestiférés au Lieu-de-Santé.

Le 19 août 1623, on déclara que la contagion, qui continuait depuis près de cinq ans, s'aigrissait de telle sorte, qu'à compter du commencement de ce mois, il avait fallu faire marquer 150 maisons nouvellement infectées.

(1) 13 mai 1622, « maladie de peste qui recommence en cette ville ». — Comptes des Carmes de Rouen : *Dominica* 23ª *post Trinitatem* (30 octobre 1622) *feria* 4ª. *De psalteriis novitiorum nichil hoc anno recepimus propter multorum civium ab urbe absentiam ob contagionis pullulationem.* (Arch. de la S.-Inf., F. des Carmes.)

Le 22 août de cette année, il y avait encore 108 pestiférés à l'Hôtel-Dieu.

Ceci étant, on a peine à comprendre que, le 23 août, « pour remercier Dieu de la cessation de la maladie de peste, il se soit fait à S. Ouen une procession générale, suivie d'une prédication par le prieur des Jacobins, en présence d'un si grand nombre d'auditeurs que les échevins crurent à propos, pour empêcher le désordre, de mettre des détachements des Cent-Quatre Arquebusiers et de la Cinquantaine aux ailes de l'église derrière le Corps de ville. »

Il nous faut maintenant examiner dans quelles conditions se trouvait la ville de Rouen quand elle fut surprise par l'épidémie et à quelles mesures on eut recours pour en arrêter les progrès.

Une constatation s'impose tout d'abord, c'est que le terrain était merveilleusement préparé pour que la peste s'y introduisît et s'y acclimatât : affluence considérable de vagabonds et de mendiants ; misère bientôt aggravée par la disette ; malpropreté dans les maisons et dans les rues ; insuffisance de locaux pour recevoir les malades ; service médical à peu près nul, que de causes favorables à la propagation du fléau !

Contre les mendiants, on crut devoir prendre des mesures dont la sévérité nous répugnerait aujourd'hui. Je n'ai point relevé moins de dix-huit arrêts rendus par le Parlement contre les vagabonds, gueux et gens sans aveu ; et, très certainement, il y en eut davantage. Je n'en citerai que trois : 18 novembre 1622, arrêt contre les gueux qui affluent de toutes parts ; « ordre à eux de

vuider dans les 24 heures sur peine d'être rasés, pour la première fois ; et, s'ils y reviennent, d'être envoyez aux galères, et les femmes punies corporellement. » — 7 avril 1623, « inhibitions à tous pauvres de mendier et divaguer par les rues et portes des églises et à tous ecclésiastiques, officiers, bourgeois, de leur donner l'aumône en public, à peine de 20 l. d'amende. » — 28 juillet même année, arrêt obligeant les échevins « à mettre des gardes aux portes de la ville pour repousser les pauvres mendiants et vagabonds qui affluent des champs. »

On comprend que l'interdiction de la mendicité eût été non seulement inhumaine, mais inapplicable, si, en même temps qu'on la proclamait, on n'eût établi des ateliers publics et avisé à donner des secours aux pauvres non valides. Mais ces ateliers ne ressemblaient guère à une institution charitable, et la ville trouvait bien lourde la dépense qu'ils entraînaient. — Arrêt du Parlement du 9 février 1623 : « En cas que les pauvres valides, tant hommes que femmes, ne s'employent aux ouvrages publics pour y gagner leur vie avec peine et travail, seront saisis et appréhendés pour estre les hommes attachez de chaînes les ungs avec les autres, menez et contraincts de travailler aus dits ateliers et constituez prisonniers ès tours pour ce destinez. Quant aux invalides, il devait leur être subvenu en leurs maisons. »

Arrêt du 8 mars 1623 : 1,000 pauvres devaient être employés par les échevins aux ouvrages publics. On

fournissait aux autres 2 s. 6 d. par jour, l'un portant l'autre.

Arrêt du 7 avril 1623 : les échevins avaient cru pouvoir se dispenser de rien donner aux pauvres admis aux ateliers, les jours de dimanche et de fêtes où le travail n'était pas permis. Sur le réquisitoire du procureur général, le Parlement ordonna que, ces jours-là comme les autres, il serait donné 3 s. aux hommes, 2 s. 6 d. aux femmes.

Autre arrêt du 5 mai 1623 : « Les femmes seront distraites du nombre des 1,000 pauvres employés aux ateliers. En cas qu'elles n'aient moyen de vivre, elles auront à se présenter au bureau des valides, pour se faire admettre à l'aumône. » 400 y furent admises. Il ne resta donc, à partir de cet arrêt, que 600 pauvres aux ateliers.

Il me paraît inutile d'insister sur la malpropreté des rues, sur l'absence générale de latrines dans les maisons, même dans celles qui appartenaient à la Ville. A ce point de vue, il n'avait été réalisé aucun progrès depuis les premières années du XVIe siècle (1). Ce n'est pas que l'abus ne fût connu, à preuve cette déclaration des échevins du 9 mars 1623 : « Sur ce qui a été mis en considération qu'une des principales causes de la continuation de la maladie contagieuse provenait de ce que plusieurs maisons de cette ville n'estoient tenues nettement, et d'autant que la plupart d'icelles estoient sans clouaques, ordonner de faire recherche par toutes les

(1) 24 novembre 1541, délibération capitulaire pour qu'il fût établi des latrines dans les maisons appartenant au Chapitre.

maisons appartenant à la Ville et dresser mémoire de celles qui n'ont clouaques affin de donner exemple, les règlemens de police obligeant tous propriétaires de maisons à faire clouaques », ce qui n'empêcha pas que, trente ans après, on pouvait lire dans un mémoire officiel : « Depuis 1619 jusques en 1651, cette ville a toujours esté affligée de la contagion qui souvent a commencé et fait progrez aux maisons où il n'y avoit point de chambres aisées. »

La disette, en aggravant la misère générale, ne fut pas non plus sans favoriser grandement la persistance de la maladie. Ce n'est pas que les autorités ne cherchassent les moyens de remédier au mal. Un arrêt du Parlement du 16 novembre 1622 avait pris des mesures pour subvenir à la nourriture et autres nécessités des pauvres dont le nombre s'accroissait de jour en jour, à cause de la disette de cette année. On voit par une délibération de l'Hôtel-de-Ville, du 20 janvier 1623, que les échevins avaient fait des achats considérables de blé et de seigle pour la subsistance du peuple. Il serait injuste, d'ailleurs, de ne pas leur tenir compte des embarras extraordinaires où ils se trouvaient. On les entend déclarer, le 19 août 1623, que leur commerce était ruiné et qu'ils n'avaient pas alors moins de 4,000 personnes à leur charge (1).

On serait mieux fondé à leur reprocher l'insuffisance des locaux où devaient être reçus les pestiférés, et aussi la mauvaise organisation du service médical.

(1) Ajouter à la disette en céréales la disette de bois (arrêt du 17 octobre 1622).

Les bâtiments du Lieu-de-Santé, construits vers le milieu du XVIe siècle, dans les jardins du général Prudhomme, ou n'avaient pas été entretenus comme il convenait, ou le plan n'en avait point été originairement conçu de manière à répondre aux besoins d'une grave épidémie. Il semble même qu'au début de la peste, en 1619, le Lieu-de-Santé fût comme à l'abandon,

Lorsque le premier cas de l'épidémie fut signalé aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu par le chirurgien Le Huc (22 avril 1619), ceux-ci durent demander au lieutenant-général du bailli l'autorisation de faire mener le malade à la maison du Petit-Aunay, sise en la paroisse de Petit-Quevilly, où l'évent avait été établi. Comme le cas pouvait se représenter, le chirurgien exposa que, vu les circonstances, il était à propos d'obtenir du bailli une autorisation générale qui permît de conduire au Petit-Aunay les malades dès qu'on aurait reconnu en eux les symptômes de la contagion. Ce fut sans doute par l'effet de l'insuffisance du Lieu-de-Santé que les pestiférés furent d'abord reçus à la Madeleine, au grand déplaisir de Le Huc qui, le 15 janvier 1620, vint, par souci de sa responsabilité et de l'humanité, prier les administrateurs de ne plus recevoir à l'Hôtel-Dieu les pauvres qui s'y présentaient journellement, attendu que la maison était infectée et que ces malheureux, s'ils y étaient reçus, s'y trouveraient exposés à un mal plus grand que celui qu'ils voulaient éviter.

Il fallut bien se résoudre à disposer tant bien que mal le Lieu-de-Santé pour la réception des pestiférés.

Mais combien il s'en fallait que l'installation ré-

pondît aux besoins ! On en jugera par quelques citations :

Extraits des registres de l'Hôtel-Dieu. — 5 novembre 1621 : « Faire entendre à Messieurs (les administrateurs) que, ce jourd'hui, par arrest de la Chambre (du Parlement), il est ordonné que les malades de la contagion seront levez ès loges et mis au Lieu-de-Santé pour y estre pansez, et que les religieuses de l'Hostel-Dieu, ensemble le chirurgien les iront assister. » Mais l'insuffisance du Lieu-de-Santé obligea de revenir bientôt au système des loges. — Le 20 mai 1622, délibération au sujet d'un arrêt du Parlement qui avait ordonné qu'il serait bâti des cabanes pour recevoir les pestiférés. Le Bureau des administrateurs avait chargé trois de ses membres, MM. de Bretteville, Blondel et Hellot, de se rendre auprès du Premier Président pour lui représenter les inconvénients d'une pareille mesure. A la suite d'un entretien qu'ils eurent avec lui et avec le Procureur général, ils avaient, sans tarder, fait marché avec un charpentier « pour la construction d'un bâtiment, en forme de grange, de 10 pieds de large sur 18 pieds de long, lequel devait être fourni de colombes et de soliveaux et de 2 manteaux de cheminée, le tout pour 475 l. »

Arrêt du Parlement du 11 août 1622 : « Sur la remontrance du procureur général du Roi qu'il y a à présent telle quantité de malades de peste en la maison du Lieu-de-Santé, qu'elles sont contraintes de coucher 3 et 4 ensemble avec grande incommodité et péril de leurs vies, estant nécessaire de faire quelques loges et

cabanes d'aisserie couvertes de chaume en divers endroits dudit Lieu-de-Santé et les fournir de draps, licts ou matelas, la Cour ordonne que, par les administrateurs de l'Hostel-Dieu sera promptement pourvu à faire faire des loges et cabanes pour y retirer et coucher séparément les malades et y employer jusqu'à la somme de 1,000 l. »

12 octobre 1622 : « Les personnes malades de contagion envoyées au Lieu-de-Santé sont en tel nombre que les premiers bâtimens, mesmes les loges, ne sont suffisans ; sera fait augmentation de loges en bois de sap, goudronnées par dehors et fournies de lits ; permis aux administrateurs d'y employer jusqu'à 2,000 l. des deniers restans de l'octroy à eux fait par le Roy. »

Extrait des registres de l'Hôtel-Dieu : 12 octobre 1622, on ordonne, pour se conformer à l'arrêt du Parlement, et sur le rapport des médecins Le Pigny, Brasdefer et Guerente, que « l'on achètera des ais de sap pour en construire deux salles de 50 à 60 pieds de longueur chacune, selon la nécessité des malades, lesquelles seront godronnées et deux cheminées à chacune avec fenestrage, tant aux costés du bastiment que le comble pour recevoir le soleil et le vent avec plus de commodité. »

27 octobre 1622 : « La supérieure des religieuses est venue supplier les administrateurs de faire faire défenses aux marqueurs et autres personnes de mener au Lieu-de-Santé aucuns malades de contagion, d'autant qu'il n'y avoit place pour les recevoir ny coucher et qu'elle estoit contrainte faire coucher 4 et 5 grandes

personnes ensemble, et 9 et 10 petits enfants en une couche. »

22 août 1623 : « La rue proche des loges sera close et bouchée par les deux bouts pour empescher que les personnes infectées de peste estans ès dites loges ne sortent et ne communiquent aucunes personnes comme ils font journellement. »

Nécessité urgente de secourir la misère au moyen d'aumônes à domicile ou d'ateliers publics, nécessité de disposer des locaux spacieux pour les pestiférés, c'était là chose reconnue de tous; mais, pour suffire à la dépense que ces mesures indispensables entraînaient, il fallait des fonds, et l'on ne savait où les prendre.

L'indigence de l'Hôtel-Dieu est attestée par la faiblesse des traitements accordés, comme par grâce, à un personnel trop réduit. La Ville, elle aussi, n'avait à sa disposition que des revenus peu considérables. Tout ce qu'elle put faire pour subvenir aux affaires de la santé, ce fut de prendre 100 écus sur les deniers de son domaine après en avoir obtenu l'autorisation du Parlement,

Les principaux secours vinrent d'ailleurs. Le 13 octobre 1622, le Parlement autorisa la Ville à prendre sur toutes sortes de marchandises 600 livres pour la confection de loges, fourniture de lits, draps et couvertures aux pestiférés. Un arrêt du Conseil du Roi, du 22 mars 1623, accorda aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu 100,000 livres à prendre sur les deniers affectés à la construction du pont de Rouen, et, en plus, deux années de la ferme de 20 sols pour muid de vin, des-

tinés à la réparation de l'ancien pont; le tout pour être employé aux nécessités de l'hôpital et à la réception des pestiférés.

A ces ressources, il convient d'ajouter les cotisations et taxes volontaires ou forcées.

Dès le 24 juin 1622, le chapitre de la Cathédrale avait souscrit pour 300 livres.

Le 16 novembre 1622, le Parlement, les Chambres assemblées, avait ordonné, pour subvenir à la nourriture des personnes affligées de la maladie contagieuse, que les conseillers honoraires y contribueraient, ainsi que les autres conseillers, d'une somme de 60 livres. Les conseillers honoraires essayèrent en vain de se soustraire à cette contribution. Le Parlement, par arrêt du 22 mai 1623, prenant en considération le mal qui pressait et augmentait journellement, ordonna qu'ils auraient à payer immédiatement leur taxe et que, en cas de retard, elle serait doublée.

Il avait été, en même temps, ordonné que tous les bourgeois de la ville, de quelque qualité qu'ils fussent, auraient à se cotiser pour la subvention des pauvres. Les rôles étaient dressés dans les paroisses par les curés, en vertu d'un arrêt du Parlement du 24 mai 1623, et copie signée d'eux en était remise au trésorier du Bureau des pauvres valides. En cas d'absence des bourgeois cotisés, la perception pouvait se faire par la saisie de leurs biens.

Enfin, un arrêt du Parlement, du 17 décembre 1622, autorisa les administrateurs de l'Hôtel-Dieu à poser en

chaque église un bassin pour recevoir les aumônes des fidèles.

Du moins, semble-t-il, le service médical eût pu être convenablement organisé dans l'intérêt du public autant que dans celui des pestiférés. Mais, c'est en cela que paraît d'une manière plus sensible l'imprévoyance de l'Administration.

Depuis longtemps, en prévision de la peste, la Ville de Rouen entretenait un médecin spécial pour les épidémies. Le 1er juillet 1589, elle avait fait choix, pour cette fonction, de maître Lazare Bouet, auquel il était attribué 22 écus 12 sols 4 deniers par mois. Pendant longtemps il les toucha par procureur, ce qui nous donne lieu de croire que l'absence de malades le dispensait légitimement d'une exacte résidence. A la suite de difficultés que les échevins eurent avec lui, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu furent amenés à traiter avec un autre médecin, Mathieu Bazire, qu'ils nommèrent médecin des pestiférés en 1597. Celui-ci resta en possession de cet emploi jusqu'à sa mort survenue dans les premiers jours de l'année 1618. Le 9 janvier de cette année, la place fut offerte de nouveau à M. Bouet qui, s'il l'accepta, ne dut la conserver que bien peu de temps puisque, dès le 10 mars de cette même année, on le voit remplacé par maître David Jouyse, auquel on accordait 120 livres par an, 2 boisseaux de sel et 1 gallon de vin aux jours où l'on en donnait aux officiers de l'Hôtel-Dieu. Il me paraît très probable que les faibles avantages qu'on faisait à ce médecin lui parurent trop peu en rapport avec les risques qu'on

lui faisait courir, avec les honoraires qu'on lui faisait perdre et avec les fatigues qu'il avait à endurer lorsque l'épidémie eut pris un caractère sérieux. Vers le mois d'octobre 1619 il donna sa démission, et M. Marin Le Pigny fut prié de lui chercher un successeur. Mais, quelques jours après, Jouyse se ravisait, vraisemblablement parce qu'on avait compris la nécessité de faire sa condition meilleure et d'alléger sa lourde tâche en lui adjoignant un collègue spécialement et uniquement chargé des pestiférés. C'est ce que je crois devoir conclure des termes d'une délibération de l'Hôtel-de-Ville qui nomme, pour suppléer M. Jouyse comme médecin de la contagion, un nommé Gilles le Vavasseur dit Vaugosse, docteur en philosophie et médecine, « pour médicamenter les malades de la contagion ». La Ville prenait l'engagement d'aviser à le loger près de M. David Jouyse, à présent faisant les fonctions de médecin de la santé, « pour avec lui exercer ladite charge. afin de s'instruire des moyens les plus propres à traiter les malades ». Je ne saurais dire combien de temps Jouyse conserva ses fonctions de médecin de la santé. Certainement il y avait renoncé de nouveau antérieurement au 1er juin 1620, puisque, ce jour-là, un arrêt de la Cour prescrivait aux échevins de nommer un second médecin de la santé et de procurer un logement à Vaugosse. Jacques De Lécluse fut alors nommé en remplacement de Jouyse, qui conserva cependant, pendant quelque temps encore, son titre de médecin de l'Hôtel-Dieu (1).

(1) Il faut croire que Jouyse s'acquittait assez négligemment de

Vaugosse et De Lécluse restèrent peu de temps en fonction. Le premier était remplacé, le 27 octobre 1620, par Nicolas Bance, docteur en médecine; le second l'était, le 13 février 1821, par Pierre Robinet, régent en la Faculté de médecine de Paris, commis, est-il dit dans les registres de délibérations de l'Hôtel-de-Ville, « pour visiter, solliciter et panser tous les bourgeois, manans et habitans de la ville, faux bourgs, lieu de santé, grands et petits, riches et pauvres, indifféremment quelconques, qui seraient malades de peste ». Il devait se loger dans la maison précédemment occupée par le sieur De Lécluse. On lui faisait 800 livres de gages par an. Il promettait de ne rien prendre des malades, sinon de ceux qui librement le voudraient gratifier. J'ignore combien de temps ce médecin resta en fonction. Je vois bien que, le 14 juillet 1622, la Ville

ses fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu. Le 25 avril 1620, « sur la remontrance faite par le receveur de la Madeleine que Jouise, médecin de la Madeleine, avait cessé de visiter les malades depuis il y avoit plus de 15 jours, a esté ordonné qu'il seroit adverty par le chirurgien de continuer à faire son devoir, faute de quoi seroit fait plainte à la cour ». Le 7 mai 1620, autre délibération qui ne lui est pas plus favorable. « Faire entendre à Messieurs que le sr Jouyse, médecin, ne vient plus visiter les pauvres de l'Hôtel-Dieu. Sera adverty ledit Jouyse de satisfaire au concordat verbal par luy fait avec MM. les administrateurs, desquels il a reçu gages jusques au dernier de mars. » Le 19 novembre 1620, la place fut offerte à Guerente qui, sans doute, ne l'accepta pas puisqu'il fallut revenir à Jouyse, que l'on avertissait de se trouver au Bureau, « ayant accepté la charge par le prix de 100 livres, 1 ponchon de vin et 2 boisseaux de sel ». Il fut remplacé, le 13 novembre 1623, par Marin Varembault, à qui l'on accorda un traitement de 140 livres, outre le poinçon de vin et les deux boisseaux de sel.

traita avec Emmanuel Jouyse, docteur en médecine, qui demeurait en la maison de son père, David Jouyse; mais je ne puis dire non plus quelles furent la nature et la durée de cet engagement. Ce qui est certain, c'est qu'il arriva bientôt que Nicolas Bance fut chargé seul du service des pestiférés, et qu'une tâche aussi lourde, à en juger par les chiffres de malades que nous connaissons, était évidemment au-dessus de ses forces. On s'en rendait si bien compte qu'une sentence du bailli avait astreint le collège des médecins à nommer l'un de leur corps pour subvenir, avec ledit Nicolas Bance, à traiter et panser les malades de peste, tant en la ville qu'au lieu et maison de santé.

Il était difficile d'user d'autorité en pareille circonstance. Devenir médecin de pestiférés, c'était non seulement s'exposer au danger, accepter une charge ingrate, dont on ne pouvait s'acquitter que d'une manière fort imparfaite, mais encore se résoudre, pour un temps plus ou moins long, à perdre une clientèle avantageuse et assurée. Aussi comprend-on que le collège des médecins, par l'organe de Jean Lampérière, ait fait appel de la sentence du bailli à la Cour du Parlement, qui se borna à demander aux médecins la communication de leurs statuts et à les inviter « à rechercher s'il y auroit, aux villes et universités voisines, aucun suffisant et capable, qui voulût entrer en ladite charge en cas que Bance n'y pût suffire, lequel jouiroit de 1,120 l. de gages ».

Bien que moins considérés que les médecins, les chirurgiens furent certainement plus employés qu'eux au

traitement des pestiférés. Si l'on en juge par ce qui se passait à l'Hôtel-Dieu, on demeurera convaincu que les services rendus par le chirurgien Ch. Le Huc, logé dans cette maison, étaient, sans comparaison, beaucoup plus importants que ceux que l'on obtenait du médecin dont les absences étaient continuelles. Cette charge de chirurgien de pestiférés n'avait rien, on le pense bien, d'attrayant. Elle ne pouvait guère tenter la plupart des maîtres en chirurgie de la ville, qui avaient un grand intérêt à conserver leur clientèle. Aucun d'eux, je le suppose, ne put trouver mauvais que le Parlement autorisât les échevins à préposer Jean Loriot, qui tenait boutique au faubourg Cauchoise, pour médicamenter les malades de la contagion, avec promesse qu'après la cessation de la maladie, on le recevrait sans frais maître chirurgien en la ville (17 octobre 1622). La même Cour, le 22 du même mois, reconnaissant que les deux chirurgiens commis pour médicamenter les malades dans la ville ne pouvaient suffire, permet à Nicolas Froment, chirurgien juré de Noyon, d'afficher par les carrefours qu'il s'exposerait à « traiter et médicamenter les malades à la réquisition de ceux qui le voudroient employer, et à cette fin prendre maison en lieu écarté pour se retirer de la hantise de ceux qui n'estoient contagiez ». Le désir du Parlement était qu'il fût établi un chirurgien en chaque quartier. C'était donc un nombre de quatre chirurgiens, auquel il faut ajouter le chirurgien de la Madeleine et celui du Lieu-de-Santé, Louis de Renty, nommé à cette fonction le 13 mai 1623. Il leur était interdit de faire

aucune saignée ni cure d'aposthèmes sans l'avis et ordonnance des médecins, à peine de 60 livres d'amende pour la première fois et de bannissement de la ville pour la seconde. Il leur était enjoint « de se régler, pour le jugement de la qualité des maladies, sur les signes qui avoient esté dressés par les médecins et signalés dans des imprimés ».

Il y avait aussi des apothicaires spéciaux pour la peste. Les noms de quelques-uns d'entre eux nous sont connus. Ce sont : Louis Ragot, nommé le 22 octobre 1619 apothicaire de la santé aux gages de 400 livres par an ; Pierre Loquet, nommé aux mêmes gages le 5 août 1622 ; Richard Desperrois, nommé le 4 octobre de la même année.

Les médicaments recommandés, qu'ils avaient dans leurs boutiques et devaient fournir à des prix modérés étaient : la thériaque, le mithridate, l'oppiat Salomon, la confection d'Alquemaetz, le besoard, les perles d'ambre gris et les eaux thermales.

On avait nommé huit marqueurs pour *croiser* et cadenasser les maisons infectées ; cinq enquêteurs pour recevoir les révélations que curés, vicaires, médecins, apothicaires et autres personnes devaient leur faire, à peine d'une forte amende, des maisons où la peste venait à se déclarer (1). On ne pouvait entrer dans les

(1) Arrêt du Parlement, 17 septembre 1622 : « Enjoint à tous médecins, apothicaires et chirurgiens destinés pour la maladie, d'en avertir les juges et enquêteurs du quartier, à peine de 500 livres d'amende pour la première fois, de bannissement pour la seconde ; à toutes autres personnes, de faire la dénonciation aux enquêteurs, à peine de 300 livres d'amende. »

maisons sans la permission de l'enquêteur du quartier qui en tenait registre.

Il n'était permis qu'aux éventeurs d'enlever ou de recevoir des effets sortant de la maison d'un pestiféré. Ils les faisaient porter à l'évent au Petit-Aunay. Quant aux chemises et habillements des malades, ils étaient brûlés en la présence des médecins, chirurgien et apothicaire du Lieu-de-Santé.

Eux tous, ainsi que les prêtres de la Santé, les marqueurs et les enquêteurs, étaient signalés au public, quand ils sortaient de chez eux, par des marques distinctives : robes et manteaux avec une croix blanche de demi-pied de longueur de chaque côté. Tous autres infectés de peste devaient porter de longues baguettes blanches, à peine de punition corporelle.

A la suite de ces agents officiels qui, pour des salaires ou des traitements plus ou moins avantageux, avaient accepté la périlleuse mission de combattre l'épidémie, il nous faut citer, à l'honneur de la charité chrétienne, ceux qui vinrent s'offrir spontanément, par un sentiment réfléchi de tendresse pour une misère infinie. Le fond du tableau que nous avons essayé de tracer serait trop sombre, si la vue ne trouvait à s'y reposer sur des figures, à la fois douces et énergiques, empreintes de cette beauté morale qui sera toujours la plus sublime poésie.

Dès le 3 octobre 1619, à l'assemblée de police tenue chez le conseiller M. de Courvaudon, il avait été question « de mettre quelques prêtres pour aller consoler les personnes affligées et cotiser l'archevêque, le cha-

pitre et les curés pour fournir les nécessités de ces prêtres ». On s'étonnera à première vue que le chapitre n'ait point voulu être soumis à cette cotisation (3 octobre 1619). Sans doute, ce fut pour lui une question de principe. Il n'avait point cure d'âmes comme les curés ; il n'était point tenu, comme eux, à l'administration des sacrements. Il était donc fondé, en justice, à prétendre que les curés seuls devaient contribuer aux gages de ceux qui, volontairement, les exonéraient de la charge la plus périlleuse du ministère paroissial. Combien fut-il alors établi de prêtres du danger ? Plusieurs, vraisemblablement ; mais je ne connais d'autre nom à citer que celui de Jean Lugan, de la paroisse Sainte-Croix, nommé par les curés, le 19 octobre 1619, « pour assister les infectés de la contagion (1) », charge qu'il accepta volontiers et dont il s'acquitta avec dévouement.

Ce ne fut pas seulement pour les secours spirituels, ce fut aussi pour les soins matériels dans ce qu'ils avaient de plus répugnant qu'on fit appel à des religieux. Le 6 mai 1622, le Parlement, en même temps qu'il reconnaissait le besoin d'un second médecin de la contagion, se préoccupait des mesures à prendre pour le logement de trois ou quatre frères de la Charité (on les appelait aussi frères ignorants) qu'on aurait à

(1) « Monsieur Lugan, prêtre, que la seule charité volontaire avoit obligé à la consolation des malades de peste, suivant mon avis, a pris des sueurs durant le temps de sa charge, et n'a senty aucune incommodité, comme plusieurs autres qui ont pris conseil de moy. » (Jouyse, *Examen du livre de Lampérière sur le sujet de la peste.*)

faire venir de Paris pour nettoyer et éventer les maisons infectées. Le 16 juin 1622, au plus fort de la maladie, les religieux appelés de Paris ne suffisant plus, d'autres religieux, ceux-ci de Rouen, acceptent et même réclament comme un honneur la mission d'assister les pestiférés. Le fait est prouvé par les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, que je ne ferai que rapporter dans leur éloquente simplicité : « 16 juin 1622, pour délibérer sur ce que MM. de la Court avoient représenté à MM. du Bureau que, attendu les grandes plaintes qui continuent sur les marqueurs, éventeurs et quelques autres officiers de la contagion d'où provient la maladie contagieuse de peste en ceste ville et ses environs, il est nécessaire de faire recerche de quelques religieux qui charitablement s'emploient à assister les malades de la dite contagion, à avoir l'œil sur les maisons affligées d'icelles, aux fins de leur conservation et qui esclairent les actions des dits officiers, et par ce qu'aucuns des religieux Capussins et pères Jésuites semblent s'y vouloir offrir, à ce qu'on aye à aviser de leur trouver maison pour leur logement (1), mesme pourveoir à leur vestement, nourriture et

(1) Arrêt du Parlement, 16 juin 1622 : « Ordonné que dans trois jours pour toutes préfixions et délais, attendu l'urgente nécessité, les échevins fourniront d'une maison en cette ville capable d'y loger jusqu'à huit religieux, si tant en est besoin, pour l'assistance et visitacion des malades affligez de peste, garniront lad. maison de meubles nécessaires et pourvoiront à leurs vestemens et nourriture ; autrement, à faute de ce faire, exécutoire accordé à l'encontre d'eux, sauf leur recours à l'encontre des administrateurs de l'Hostel-Dieu et du Bureau des valides. »

chauffage, arresté qu'on conférera avec les PP. Capucins et Jésuites pour entendre d'eux ce qu'ils veulent faire (1) ».

25 juin 1622, à la suite du rapport fait sur la conférence que M. de Canteleu, premier échevin, avait eue avec les PP. capucins et le P. Sec, jésuite, « arresté, pour ne manquer à la nécessité publique, de fournir le contenu au mémoire des Capucins et exécuter l'arrest de la Court..... néantmoins que la dicte Court sera suppliée de permettre que les PP. Capucins soient seuls employés au secours et assistance des malades, tant pour raison des frais qui seront moindres que parce que les dits Capucins s'accommoderont mieux, estants seuls, que joints avec autres religieux qui ne sont de leur ordre et ont une manière de vivre différente. » Par leur mémoire, ils demandaient « qu'on leur fît une petite chapelle d'huisserie (de bois) avec pierre bénite et ornements nécessaires, qu'on leur procurât des habits de mézelaine, qu'on leur ménageât un petit lieu proche de leur demeure où ils pussent recevoir et panser leurs frères malades. » Cette demande était trop raisonnable pour qu'on puisse croire qu'elle n'ait pas été favorablement accueillie.

21 janvier 1623, le P. gardien des Capucins, accom-

(1) 17 juin 1622 : « Arresté que le plus tost que faire se pourra, on fournira une maison à quatre religieux ou plus grand nombre s'il est besoing. Pour la nourriture et vestement, la Court sera suppliée d'en descharger la Ville et y obliger tant Mgr l'archevesque et les curés que MM. les administrateurs tant de l'Hostel-Dieu que du Bureau des valides, et, en cas que la Court y vouldroit obliger la Ville, on se pourvoira ainsi que de raison. »

pagné d'un de ses religieux, se présente de nouveau au bureau de l'Hôtel-de-Ville. « Il expose l'affection que ceux de son ordre avoient de servir la ville, de quoy ils avoient rendu tesmoignage au fort de la maladie, pendant laquelle plusieurs d'iceux estoient morts en servant la dicte ville. Ils se présentent de rechef pour continuer pareil service en tel nombre qu'il plairoit, supplians en cela d'estre préférés à tous autres ; une mort si glorieuse les anime à suivre si beau chemin. » La Ville les remercie et déclare « que leurs œuvres parlent assez sans qu'il soit besoin d'autre témoignage, leur donne la préférence dans ce combat de la charité, et les prie de laisser deux de leur religion pour estre employés à cest effect ».

1er février suivant, autre délibération conçue à peu près dans les mêmes termes : « Les Capucins et les Jésuites (la Ville le proclamait), avoient tesmoygné beaucoup de charité, durant le fort de la maladie, à la sollicitation de ceux qui avoient esté affligez. Les Capucins demandoient encore à estre préférez en ce bon œuvre à tous ceux qui pourroient avoir la mesme charité. » Ils alléguaient plusieurs considérations qui leur faisaient espérer cette faveur, « sçavoir est la mort de leurs frères qui s'estoient exposés librement aux dangers et l'affection particulière qu'ils avoient et estoient obligés d'avoir à la Ville, qui estoit leur bonne mère nourrice ». Ce discours fini, les échevins remercièrent les Jésuites de la bonne assistance qu'ils avaient rendue au public et décidèrent de conserver deux Pères Capu-

cins et leur garçon en s'engageant à donner à chacun d'eux 20 sols par jour.

D'autres religieux, les PP. de la Mort, dont la maison fut occupée plus tard par les Augustins déchaussés, s'étaient aussi employés au secours des pestiférés. Le 20 novembre 1624, attendu la diminution de la maladie contagieuse, ordre était donné par la Ville à deux des six religieux de cette communauté, préposés au nettoiement des maisons, de se retirer à l'évent pendant quelques jours avant de converser avec le public. Le 17 décembre de cette même année, ces religieux, dont on n'avait plus besoin, étaient remerciés et congédiés.

Il est plus que probable que les Pères de la Mort, les Jésuites et les religieuses de l'Hôtel-Dieu, payèrent un large tribut à l'épidémie ; mais les noms de ces victimes de la charité nous ont point été conservés.

Il n'en a pas été de même pour les dix-neuf Pères Capucins qui moururent en soignant les pestiférés en 1622 et 1623 (1).

Il y a quelques années encore, on voyait au cimetière Saint-Maur un monument funéraire, simple et modeste, comme avait été leur vie, mais précieux comme témoignage de la reconnaissance publique envers eux.

On y lisait cette inscription (traduction un peu paraphrasée de l'inscription primitive qui était en latin) :

(1) L'*Histoire de Rouen* nous donne leurs noms de religieux. Dans sa notice *Les Capucins de Rouen pendant les pestes du XVIIe siècle*, 1890, le P. Edouard, d'Alençon, fournit d'intéressants détails sur la plupart de ces religieux, dont il a retrouvé les noms de famille.

« Ici reposent les os / des peres capucins qui s'étant dediés / à l'assistance spirituelle des malades / de la peste pendant les années / 1622, 1623 à 1624 / y ont fini leurs jours dans l'exercice / de la charité / leurs cendres éloignées de celles de leurs frères sont les illustres / marques d'un zèle qui n'a pu être / empêché ni par la crainte de la / maladie contagieuse ni par l'amour / que les hommes ont naturellement / de vivre /. Le même évangile qui les avait déjà / dépouillés de tous les biens de la terre / les a fait mourir dans le lit d'honneur / parce que ç'a été en exerçant la charité / qui est la première de toutes les vertus. / Porte une sainte envie à leur condition / et si tu ne veux être méconnaissant, ne refuse pas / tes prieres à ces ames genereuses / qui ont sacrifié leur corps / pour le bien public. »

II

Entre les mesures qui furent adoptées pour empêcher la propagation de la peste, il en est dont l'utilité était généralement reconnue et qu'on voit prescrites en tous lieux et en tous temps : ce sont la destruction par le feu de ce qui avait pu servir aux pestiférés, l'isolement des malades, l'enterrement rapide des cadavres dans un lieu spécial et écarté.

Bien que, suivant toute probabilité, ces mesures fussent partout appliquées de la même manière, il ne m'a point paru sans quelque intérêt d'en rendre la connaissance plus sensible par quelques citations.

Destruction de ce qui avait pu servir aux pestiférés. — Arrêts du Parlement : 22 septembre 1622, « Défenses à toutes personnes d'enlever ni recevoir aucuns biens des maisons contagiées, sinon aux éventeurs, lesquels les feront porter sans délay au Petit-Aulnay *sous peine de la hart.* Les chemises et habits des personnes qui décèdent seront brulés en la présence des médecin, chirurgien et apothicaire du Lieu-de-Santé. » — 2 décembre 1622, « les habillemens de ceux qui sortiront du Lieu-de-Santé seront brulés, s'ils sont de petite valeur, et les autres envoyés à l'Aunay pour être purgés et éventés bien et deuement. »

La crainte qu'inspirait tout ce qui pouvait provenir de maisons suspectes donna lieu à un autre arrêt de la même Cour rendu le 3 avril 1623, après communication faite à l'un des grands vicaires de l'archevêque. Un cas de peste avait été signalé dans la maison du trésorier de l'église Saint-Godard, et l'on avait appris que, peu de temps auparavant, ce trésorier avait emprunté et gardé chez lui un grand nombre de tapisseries pour les employer à la décoration de cette église un jour de solennité. Ce fut une leçon pour le Parlement. Il ordonna par arrêt que, « dorénavant, tant que dureroit l'épidémie, les curés et les vicaires ne pourroient permettre aux trésoriers, ni aux maîtres de confréries de leurs paroisses, de faire aucune tente de tapisseries dans les églises ». Cette défense, soit dit en passant, dut d'autant moins coûter à l'autorité ecclésiastique que ces tapisseries, ramassées de tous côtés, n'avaient

souvent rien d'édifiant, ce qui fit que, plus tard, l'usage en fut abandonné (1).

Isolement des malades et tout d'abord interdiction d'attroupements dans les rues. — 17 août 1623 : « Le procureur général demande qu'il soit expressément défendu à toutes personnes de converser avec les malades et infectez de contagion ny de s'assembler et arrester devant les maisons pestiférées, quand on en tire les morts et malades ». Nonobstant les défenses de l'autorité, « on voyoit, chacun jour, disait ce magistrat, infinies personnes, sans discrétion, se précipiter au danger ». — 22 septembre 1622 : « Afin d'oster tout subjet d'assemblée de peuple, où le plus souvent se meslent personnes contagiez, défenses à tous colporteurs et crieurs d'almanachs et autres de chanter à l'advenir, tant par les rues que sur les quais, aucunes chansons ni publier libelles. »

22 septembre 1622 : « Pour empescher le cours de la maladie contagieuse, itératif commandement à tous malades de peste et ceux qui les gardent se contenir dans leurs maisons... *à peine de la vie;* et, pour leur estre subvenu de vivres et nécessités, seront tenus leurs parents et voisins leur en achepter pendant leur maladie et faire porter les dites provisions, aux heures

(1) Tous les particuliers n'avaient pas besoin d'être exhortés à la prudence. On le voit par un extrait du compte de la fabrique de Saint-Jean, de 1620 : « A l'occasion de la maladie contagieuse arrivée à aucuns presbtres de la dicte eglise, plusieurs lavandières avoient refusé de prendre le linge qui avoit servi à ces presbtres pendant la célébration des offices. » Ce linge fut mis à l'évent sous les voûtes de l'église.

ordinaires de soir et de matin, sur le seuil des portes des dites maisons ; et défenses à toutes personnes, soit hommes ou femmes, de s'introduire ni entrer aux maisons pestiférées pour servir de gardes, si ce n'est par permission de l'enquesteur du quartier qui en tiendra registre. »

28 septembre 1623 : « Inhibition à tous malades de peste et ceux qui les gardent et conversent avec eux de sortir de leurs maisons sous prétexte d'acheter vivres, sauf à eux à faire acheter les dits vivres par leurs voisins et autres personnes non infectées, lesquels seront tenus les leur apporter et faire tenir, par chacun jour, sans entrer dans les dites maisons, eux ny autres personnes que les officiers de la santé. »

Ce qui paraît plus rigoureux que cet internement forcé, c'était l'obligation qui était imposée aux malades de provoquer eux-mêmes contre leurs personnes l'application d'une mesure aussi pénible, c'est-à-dire d'avoir à déclarer, dès qu'ils les apercevraient, les marques qui devaient les exclure de la société de leurs parents et les soumettre à l'autorité d'enquêteurs inconnus.

16 novembre 1622 : « Sur ce que la Court a esté advertye que plusieurs des habitants de ceste ville, affligez de la maladie contagieuse, soit en leur personne ou de leurs domestiques, ne divulguent leur mal et se font panser et médicamenter secrètement en leurs maisons par faveur ou autrement, afin que leurs maisons ne soient marquées et cadenassées suivant les ordonnances et règlemens politiques, dont peuvent arriver de grans inconvéniens à ceux qui hantent et fréquentent

ès dites maisons et au public, la Cour fait très exprès commandement à toutes personnes indifféremment, de quelque estat et condition qu'ils soient, qui seront touchez de la dicte maladie, de le déclarer aux enquesteurs de quartier, à peine de 150 l. d'amende, et, contre les insolvables, à peine de punition corporelle ; et à tous les curés, vicaires et autres, médecin, apothicaire, chirurgien, qui auront visité les malades, de le révéler sous peine de privation de leurs charges. »

L'enterrement des victimes de l'épidémie avait quelque chose de lugubre. Personne, à l'exception d'un prêtre, ne suivait le chariot qui portait au cimetière Saint-Maur les corps des pestiférés. Le passage en était annoncé par le son d'une clochette, moins pour réclamer des prières que comme signe d'alarme, ainsi que cela avait eu lieu autrefois pour les lépreux. Les corps étaient enfouis dans des fosses d'une profondeur exceptionnelle, à moins qu'on ne les fît tomber dans un immense charnier toujours béant et aux bords duquel on avait amassé des terres qui servaient à les recouvrir au plus vite (arrêt du Parlement du 22 septembre 1622).

Dans l'intérêt de la santé publique, tout cadavre devait être visité par un médecin avant que l'inhumation en fût permise (1).

(1) *Traité de la peste* de Lamperière, p. 403 : « Cette reconnoissance est fort importante, et de grand préjudice pour le public : afin de faire sequestrer les infectez, contenir les suspects et coupper le cours de la contagion laquelle pullule ordinairement par la conversation plus que par la malignité de l'air... C'est une grande tyrannie qu'elle exerce sur l'humanité de faire rompre les loix de la nature,... faire que sa maison propre... nous serve de prison ; mais... pour

17 septembre 1622 : « Défenses à tous curés, vicaires, clercs et autres personnes de cette ville et banlieue d'ensevelir ni permettre qu'il soit ensevely aucun corps mort, qu'au préalable il n'ait été visité par médecin, chirurgien et par eux baillé rapport de la qualité de la maladie ». La permission d'inhumer était donnée par les enquêteurs, chacun en leur quartier.

Bien que le cimetière Saint-Maur fût obligatoirement affecté aux pestiférés, j'ai pourtant constaté que tous n'y étaient pas portés. Pour n'en citer qu'un exemple, je lis dans le compte de la paroisse Saint-Nicaise de l'année 1622 : « Pour avoir fait ensevelir par les marqueurs et inhumer un enfant décédé de la contagion au grand portail de l'église, que pour avoir du bois de charbon pour faire du feu audit portail et donné à boire aux marqueurs, outre ce qui avoit esté cueilly à l'église en disant le *Salve* pour l'inhumation que dessus » (1).

En nous reportant au sombre tableau que Manzoni, dans ses *Fiancés*, a tracé de la fameuse peste de Milan de 1630, nous retrouvons quelques traits qui conviennent à celle qui désola notre ville. Mais ici, heureusement, nous n'avons à constater ni la rapacité des

estre charitable au public il faut estre quelques fois cruels aux particuliers... Il faut donc estre soigneux de faire reconnoistre les morts de peste d'avec les autres : ce qui s'est pratiqué toujours à Rouen plus exactement qu'en ville du monde : l'ordonnance y estant en tout temps, et en la plus grande santé mesmes, religieusement observée, de visiter les corps morts, ce qui ne se fait aux autres villes que lors de la contagion. »

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 7236.

monatti, ni la panique des autorités locales, ni l'affolement général de la population, encore moins cette crédulité qui faisait chercher la source du mal dans la méchanceté des hommes et dans des onctions de malfaiteurs publics, crédulité qui eut pour conséquence le supplice d'innocents et l'érection d'une colonne infâme, laquelle subsista trop longtemps comme un honteux témoignage de la faillibilité de la justice humaine et des méfaits de la torture (1).

Il était naturel cependant que ceux qui en avaient le moyen s'éloignassent de Rouen pour échapper au danger de l'épidémie.

François Citoys, médecin du Roi près Monseigneur le cardinal de Richelieu, dans son *Advis sur la nature de la peste et sur les moyens de s'en préserver et guérir* (1623), écrit ce qui suit :

« Si on n'est obligé de tenir bon et demeurer par le deu de sa charge, comme est le Recteur et Curé de la parroisse, le Prevost des Marchands, Maire, premier Consul, Iurat, Capitou, ou Capitaine de garnison avec ses soldats : il faut prendre quartier à part et mettre en pratique les pillules de *tribus*, *cito*, *longe*, *tarde*. C'est à dire, s'en aller bien fort, et bien loing du lieu infecté, et revenir bien tard. Un vieux docteur jurisconsulte dit que *Deum nititur tentare qui in loco contagioso contendit habitare*. Le terme de s'en retourner le plus court est quarante jours après qu'il n'y

(1) *Histoire de la colonne infâme*, par Alexandre Manzoni, traduite de l'italien par Antoine de Latour. Paris, Baudry, 1843.

aura eu personne malade de ce mal, et pour le plus long et le plus seur, trois mois. »

Par suite de l'éloignement d'un grand nombre des habitants de Rouen, il y eut nécessairement relâche dans les tribunaux et stagnation dans les affaires. Ainsi, à plusieurs reprises, il fallut proroger les péremptions pour les instances pendantes au Parlement ; accorder des délais aux débiteurs pour le paiement de leurs dettes ; une diminution de loyer aux maîtres des jeux de paume de la *Cigogne*, de l'*Image S.-Eustache*, de l'*Image S.-Georges*, de la *Petite Bête*, du *Petit More*, des *Penteurs*, du *Petit Héron* et du *Patin*, qui avaient eu à regretter l'absence en 1622 et 1623 d'une notable partie de leur clientèle, ce qui prouve la grande vogue des jeux de paume dans l'ancienne société.

Mais les échevins, les chanoines, les prêtres de paroisse étaient restés à leur poste.

Il n'y avait point eu non plus d'interruption dans les audiences du Parlement. Obligés à une comparence actuelle sans désemparer, les procureurs se bornèrent à demander « qu'il fût ordonné que, arrivant le décès d'un d'entre eux de la maladie, leurs estats et charges fussent conservés à leurs veuves et enfans et héritiers pour y pourveoir » (22 novembre 1619, 23 septembre 1622).

Les commerçants rouennais ne purent que savoir gré au Parlement des soins qu'il prit pour les protéger contre la suspicion exagérée dans laquelle, à l'extérieur, on était porté à tenir tout ce qui sortait de leur ville. Déjà, un arrêt du 9 septembre 1622 avait fait défense

« à tous juges, officiers, maires, échevins et autres commandans ès villes et autres lieux de la province, seigneurs hauts justiciers et habitans, d'empescher directement ou indirectement aux habitants de ceste ville l'entrée, passage et séjour ès dictes villes, bourgs, villages, foires et marchés, soit pour y faire leur commerce ou se retirer et résider en leurs terres, maisons et fermes, eux et leurs familles, ains leur enjoignoit de leur y donner tout seur et libre accès, et aux hôteliers de les y recevoir, à peine de 1,000 l., faisant néanmoins apparoir de bonnes et valables attestations qu'eux ni leurs marchandises ne procèdent de maisons infectées » (1).

Une attestation semblable, revêtue des signatures des officiers du bailliage ou des échevins, était encore, d'après un autre arrêt (2), tout ce qu'on était en droit d'exiger de nos marchands quand ils se rendaient à la foire de Guibray. Mais il n'était pas au pouvoir de la magistrature de rassurer les commerçants étrangers à la province, que des bruits plus ou moins fondés éloignaient de Rouen.

Ce fut à nos échevins que ceux de Lyon crurent

(1) Cet arrêt n'était que la confirmation d'un autre arrêt du 28 juillet précédent.

(2) Cet arrêt fut rendu sur la requête du bailli de la haute justice de Saint-Pierre-sur-Dives, tendant à ce que, « pour éviter à l'éminent péril qui pourroit arriver aux habitans dudit lieu à cause de la maladie contagieuse, défenses fussent faites à toutes personnes, marchands et autres partants de Rouen pour aller à Guibray, de passer par ledit bourg, et aux hosteliers, taverniers de les loger sans, au préalable, faire apparoir de l'attestation des enquesteurs, comme en leurs manoirs il n'y avoit aucune maladie de peste ».

devoir s'adresser, le dernier avril 1623, pour être renseignés sur l'état sanitaire de Rouen. Le 16 mai suivant, ils obtenaient d'eux une réponse, à demi rassurante, dont voici un extrait : « Nous vous dirons franchement et sans déguiser que cy-devant la maladie a esté grande en notre ville, mais que, grâces à Dieu, depuis 4 à 5 mois, elle est bien fort diminuée. Les maisons des infectez sont peu intéressées dans le négoce et éloignées des places publiques. »

Malgré tout, peu de curés du diocèse, par crainte de la maladie contagieuse, vinrent au Synode de cette année, et l'archevêque dut prier les chanoines (30 mai 1623) d'assister, pour faire nombre, à la procession qui marquait l'ouverture de cette assemblée. Le 29 juillet suivant, une autre procession solennelle avait lieu « à cause de la contagion qui augmentoit ». Quelques jours après, le 9 août, on constatait des cas de contagion au collège de Darnétal, et le Chapitre enjoignait aux chapelains de ce collège de s'abstenir de venir à l'église avant la fin du mois, « afin qu'ils eussent le temps de s'éventer ».

Cependant, comme on voit (11 juillet 1623) la Ville demander au Parlement d'être déchargée de l'entretien du chariot de Darnétal, « attendu, disait-elle, qu'il n'y avait plus de maladie contagieuse » ; comme on voit la Cour, de son côté (12 septembre de la même année), enjoindre aux procureurs, encore absents, de revenir ou de nommer des collègues qui occuperaient à leur place, on est fondé à conclure que l'état sanitaire de Rouen s'était notablement amélioré. Je dis amélioré, mais non

pas revenu à l'état normal. Des cas isolés, fréquents pourtant, continuaient à entretenir l'inquiétude dans les esprits. Il se fit des processions pour la contagion le 5 septembre 1624, le 2 janvier 1625, le 14 avril de la même année, le 26 juin 1627. Le 26 mai 1624, le supérieur des Frères de la Mort, sur la demande du Chapitre, écrit à ses religieux d'aller éventer sans retard, dans la rue de Figuier, une maison appartenant aux chanoines, qui était « affligée du mal ». Quelques mois après (16 septembre), le sonneur de la cathédrale mourait de la peste dans son appartement de la tour des Onze-Cloches. Les chanoines donnaient 60 s. à sa femme et lui ordonnaient de se rendre au plus vite à l'évent; ils faisaient faire en même temps (27 septembre) des fumigations dans l'appartement abandonné et dans l'escalier qui conduisait aux orgues. Le 20 octobre 1626, un enfant de chœur succombait à la contagion : on s'empressait de fournir des préservatifs à ses camarades et on cherchait, dans les faubourgs, une maison bien aérée où ils pussent se retirer avec leur maître; congé était donné aux musiciens jusqu'à la vigile de la Toussaint. Ces précautions paraissant devoir suffire, on priait M. de la Ferté, lieutenant général du bailli, de « ne point faire *croiser* la maison de la Maîtrise, si c'était chose qui se pût faire sans inconvénient ». Mais le 1er novembre suivant, un enfant était saisi par la peste en servant la messe; on s'empressait de l'envoyer au Lieu-de-Santé, après lui avoir acheté un petit manteau et un petit chapeau afin qu'il ne fût pas vu dans les rues

avec son habit rouge. On renvoya en même temps les autres enfants dans la maison qu'on avait louée pour eux sur la chaussée de Bonne-Nouvelle. Le 1er mai 1628, à cause de la maladie contagieuse, défense fut faite au doyen des enfants de chœur de porter, les dimanches, l'eau bénite par les maisons des chanoines.

Comme on le pense bien, notre ville ne fut pas la seule localité de la province à connaître les horreurs de la peste. Bien que jouissant d'un air plus salubre, les bourgs et les campagnes des environs de Rouen n'y échappèrent pas.

Un instant, au bailliage, la pensée vint d'interdire aux Charités des paroisses rurales l'enterrement des pestiférés et d'ordonner que les corps seraient inhumés autre part que dans les cimetières ordinaires, autrement dit dans les jardins et masures qui dépendaient des maisons infectées. Mais le Procureur général du Parlement appela de la sentence du bailli, et, sur cet appel, la Cour ordonna « que les curés et trésoriers des paroisses des champs s'assembleroient avec les habitans pour aviser d'un lieu propice, soit au cimetière ordinaire, s'il se pouvoit faire sans appréhension, ou en autre endroit qui seroit bény pour y inhumer ». Ce n'était que dans le cas où l'on n'aurait pu faire autrement, qu'il était permis d'inhumer les corps des pestiférés dans les jardins et masures. On devait laisser du reste aux Charités la faculté d'exercer leurs fonctions hors la ville (1er septembre 1623).

Divers arrêts permettent de constater les ravages de

la peste à Allouville (1), à Caen (2), à Cany (3), à Dieppe (4), à Magny (5), à Saint-Valery-en-Caux (6), à Bourdainville, à Clères, à Firfol (7).

(1) « Il s'est veu dernièrement aux champs, au village d'Allouville (qui a esté affligé extraordinairement de ce mal), de pauvres pestez destituez de tout secours, emportez de la véhémence de la douleur, s'estre donné courageusement le cousteau dedans leur peste ». Lampérière, *Traité de la peste*, p. 349.

(2) Huet, dans ses *Origines de Caen*, pp. 363, 364, parle d'une peste violente qui affligea la ville de Caen après la mort du maréchal d'Ancre et donna occasion à Pierre Heurtaud, chirurgien de cette ville, de composer un traité de la peste et de le faire imprimer à Caen en 1621.

(3) Le 6 octobre 1623, le Parlement ordonna le transfert à Vittefleur du siège de Cany « pour raison que les habitants dudit bourg ont quitté et abandonné leurs maisons à cause de l'extrême contagion et maladie de peste dont ledit bourg a été affligé depuis deux mois ».

(4) Une ordonnance du Bureau des finances du 4 septembre 1624 constate que, « depuis un mois ou cinq semaines, la maladie contagieuse avoit tellement affligé cette ville que la plupart des habitants d'icelle avoient été contraints se retirer en autres lieux et abandonner tout ». — La maladie de peste régnant au Pollet, le Parlement autorise la levée de 600 l. « pour subvenir à la santé dudit lieu », 26 août 1623.

(5) D'après un arrêt du Parlement du 20 décembre 1624, la peste avait fait périr 600 personnes à Magny.

(6) Arrêt du Parlement du 11 février 1623 : « Sur la requête de J.-B. de Jouey, lieutenant au port et havre de S.-Valery-en-Caux sous le sieur de Beauté, capitaine dudit lieu et côte de Caux, enjoint, sous peine de 150 l. d'amende, aux propriétaires de maisons et héritiers des derniers locataires d'icelles, de faire purger et nettoyer celles qui ont été entachées de la maladie contagieuse ». — Autre arrêt du 18 décembre 1626, qui parle des pertes et misères des années 1621, 1622, 1623, de la cessation du commerce et de la ruine totale de cette ville.

(7) Bourdainville (ordonnance du Bureau des finances du dernier mars 1623) ; — Clères (ordonnance du 4 juillet 1625) ; — Firfol, où la peste enleva 80 des habitants (ordonnance du 21 octobre 1624).

En 1622, le bourg de Darnétal, important déjà par sa population et par son industrie, était considéré comme le principal foyer du mal ; il fut, à cause de cela, l'objet d'une surveillance particulière. La preuve nous en est fournie par cet arrêt du Parlement du 29 avril 1622 : « Rapport ayant esté fait à la Cour, tant par le lieutenant particulier civil du bailli de Rouen que par les médecins à ce par elle députés, du nombre des maisons, de la qualité des personnes qui ont esté et sont encore affligées de la maladie de peste au bourg de Darnestal et ès environs et combien il estoit important et nécessaire pour la conservation de la santé publique de ceste ville de Rouen d'interdire et défendre pour quelque temps le commerce et apport des marchandises provenant dudit bourg de Darnestal et particulièrement de celles de laine et drapperie, mesme du pain, comme plus susceptibles et attractives du mauvais air... interdit tout apport de marchandises de Darnestal à Rouen pendant le temps de trois semaines. » Le Parlement disposait, en même temps, que les échevins de Rouen « auraient à fournir un chariot attelé de deux chevaux et ensemble deux tonneaux pour le transport des malades et habillemens au lieu de santé, lequel transport se feroit entre 5 heures du soir et 5 heures du matin » (1).

(1) Les échevins de Rouen avaient été autorisés à se faire rembourser de la dépense par la communauté des habitants du bourg. Un nommé David Massieu fut préposé par eux pour mener et conduire ce chariot. Comme, à raison de sa charge, il n'allait plus pouvoir entretenir de communication avec le public, il donna, le 1er juin 1622, procuration à Nicolas Langlois, commis par les échevins à la distribution des vivres et autres nécessités aux préposés à ladite ma-

Lisieux fut envahi alors que Rouen commençait à respirer. L'épidémie paraît avoir causé là plus d'effroi qu'ailleurs. Le 6 octobre 1623, la Cour ordonne que, pour subvenir à la santé publique, une taxe serait établie à Lisieux par les échevins, en présence du grand-vicaire de l'évêque. Tous les principaux bourgeois, nobles, gens d'église et autres s'étaient enfuis ; il ne restait « que les pauvres et menu peuple, au nombre de plus de 1,500, qui mouraient de faim, faute d'assistance de vivres ».

Même note dans un autre arrêt du 24 du même mois, rendu sur le réquisitoire du Procureur général. Ce magistrat « auroit esté adverti qu'à cause de la maladie contagieuse les trois quartiers de la ville de Lisieux étoient inhabitez et presque déserts, n'y restant à présent que de pauvres ouvriers, et la pluspart malades ou tellement débiles faute de nourriture et remèdes propres pour guérir et purger ceste contagion, qu'il étoit impossible à ung si petit nombre qui restoit sain de le pouvoir défendre contre l'injure du temps, efforts et viollences qui se commectoient de jour en jour en la dicte ville, tant par les malveillans et debauchés d'icelle que par les estrangers, soldats et vagabonds, qui y arrivoient ordinairement en intention de piller non seulement les maisons des absents, mais aussi les affligez de la dicte contagion ». Ceux qui avaient charge d'administrer s'étaient permis d'user à leur profit des pilules de *tribus*. Il fallut que le Parlement les rappelât à leur devoir par

ladie, à l'effet de le représenter en justice dans toutes les affaires qui lui surviendraient. (Tab. de Rouen, meubles.)

un arrêt rendu le 9 novembre 1623, « sur la requeste présentée par les chanoines et Chapitre de Lisieux ». Cette requête exposait le grand désordre qui régnait dans cette ville « à cause que les juges, lieutenans et autres officiers politiques, mesme les eschevins et principaux habitans d'icelle, se sont absentez pour la maladie contagieuse dont elle est affligée ». Ils demandaient « qu'il fût fait commandement, conformément aux arrestz sur ce donnez, ausdits juges, lieutenans, officiers et autres ministres de justice, mesme aux maire et eschevins, de retourner en icelle, afin d'y exercer la justice et pourveoir de règlements ».

Si l'on considère la situation générale de la Normandie en cette malheureuse année 1623, il ne sera pas permis de taxer d'exagération les doléances que les députés des Etats de la province consignèrent dans leurs Cahiers de janvier 1623 et de décembre de la même année.

« Il n'est saison où vous estes à présent, de vous représenter le piteux estat, voire plus tôt la face hideuse et peu reconnaissable de votre pauvre peuple affligé par peste qui, en beaucoup d'endroits, a laissé les terres et maisons vuides d'habitans ; en tout le reste, une telle stérilité qu'il y en a jà beaucoup qui combattent avec la famine qui croist de jour en jour. » (Janvier 1623.)

« Il ne vous peult estre caché combien vostre peuple a souffert par peste et famine, deux fléaux que l'ire de Dieu a lancez sur luy en ces derniers temps, qui l'ont

fait decroistre de nombre et consommer tout ce qu'il avoit de moyens. » (Décembre 1623.)

A ces causes de misère trop évidentes, on doit ajouter les pillages des gens de guerre, les dissensions intestines, les menées séditieuses et, avec tout cela, à Rouen, des impositions, pour le moins inopportunes, qui poussèrent le peuple à la révolte vers la fin de novembre 1623.

J'ai peut-être prolongé au-delà de ses limites naturelles le sujet que je me proposais de traiter. On me permettra cependant d'ajouter à mon travail, sous forme d'appendice, un exposé de la querelle qui s'éleva à l'occasion de la peste entre les médecins Jouyse et Lamperière.

L'agresseur fut celui-ci, qui publia, en 1620, un livre intitulé : *Traité de la peste, de ses causes et de ses cures, avec les moyens de s'en préserver, et les controverses sur ce sujet* (1).

Peut-être Jouyse fut-il moins choqué de la thèse soutenue par Lamperière que des éloges hyperboliques donnés à celui-ci par des confrères et amis en vers grecs, latins et français, pour recommander l'ouvrage au public.

(1) « De l'imprimerie de David du Petit-Val, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, M. DC. XX. L'ouvrage est dédié à M. Héroard, sieur de Vaulx-Grigneuse, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé et premier médecin de Sa Majesté. A Rouen, le 6e jour d'avril 1620. » Suit une autre dédicace « A Messieurs de Roüen », commençant ainsi : « Messieurs, c'est icy une piece de service plus que de monstre à laquelle j'ay employé un mois ou six semaines de temps que mes affaires m'ont distrait de vostre service afin que mon absence ne vous fust du tout inutile. »

Que pourrait-on ajouter aux louanges de Jean Guerente :

Hæc igitur lege, sed totidem mihi texe corollas
Eripient fatis quot mea scripta viros.
Fallor nam innumeros tumulo revocabo sub auras
Nec mea tot lauros tempora ferre valent.

Et à ceux que je suppose être d'un Louis d'Asserac : *Præstantissimo medico Joanni de Lamperiere Pestis profligatori :*

Innumeros populata viros devoraverat orco
Pestiferâ incautos atque inimica lues.
Milleque percussos prostraverat antea sparsim
Nec poterant ullum ferre salutis opem.
Artis Apollineæ cum mystica dogmata pandens
Marte tuo ereptos vincere fata jubes.
Protinus absistit Lachesis, sua pensa revolvi
Parca dolet, victas dat tamen illa manus.

Le sonnet de Jacques de Moy, sieur de Mailly, pêche par la même exagération dans l'admiration, comme on va en juger :

Jà de Charon la barque estoit lassée
De tant porter d'ombres en l'autre bord
Et beaucoup plus attendoient sur le port
Que le nocher l'eust vers eux repassée.

Sans que pourtant sa fureur appaisée
Eust alenty le cours de son effort,
On ne voyoit qu'images de la mort,
Remplir d'effroy les yeux et la pensée.

Lors que le Dieu qu'on adore en serpent
Vint d'Epidaure arrester ce tourment
Par le secours qu'apporta sa présence.

Ainsi chacun perdoit icy l'espoir
Quand tu nous as rendu par ton sçavoir
Malgré la mort, la vie et l'assurance.

Tout cela, livre et poésies, n'avait pas empêché, comme on l'a vu, la peste de reprendre de plus belle et de faire un nombre infini de victimes.

La justification de Jouyse est contenue dans un gros volume de 527 pages qui porte pour titre : *Examen du livre de Lamperiere sur le sujet de la Peste. Avec un bref et fidelle discours de la Preservation et cure de la maladie, suivy d'un advertissement adressé à Lamperiere. Ouvrage autant enrichi de la sagesse des Cabalistes et Philosophes hermétiques que de la doctrine receue au Lycée. Auquel Lamperiere est invité de respondre ou obligé d'advouer que son tiltre est suffisamment convaincu d'erreur par David Jouyse, Docteur en médecine et cy-devant employé à la cure des malades de contagion en la ville de Rouen. Rouen, David Geuffroy*, 1622, in-8.

Comme il était à prévoir, Lamperière ne se tint pas pour battu. Il répondit à Jouyse par un autre livre de 296 pages, dont le titre n'était pas pour plaire à son antagoniste : *L'Ombre de Necrophore vivant chartier de l'Hostel-Dieu au sieur Jouyse médecin Deserteur de la Peste sur la sagesse de sa Cabale et autres grippes de son examen.*

Il faudrait reconnaître que les deux adversaires étaient prodigieusement instruits, si l'on pouvait supposer qu'ils connussent tous les ouvrages anciens et modernes, grecs et latins, auxquels ils empruntent leurs axiomes, et dont ils invoquent l'autorité à l'appui de leur doctrine.

Leur style est tout à la fois prétentieux, trivial, abondant en termes hétéroclites qu'on ne saurait comprendre sans recourir aux derniers glossaires, et encore n'oserais-je affirmer qu'on en trouvât toujours la définition.

Tel était le goût de l'époque. Il s'imposait nécessairement (car on parle et on écrit pour ses contemporains) aux avocats dans leurs plaidoyers, et même aux prédicateurs dans leurs sermons et leurs panégyriques. Assurément il fallait, pour réussir dans ce genre d'écrire, sinon un jugement bien sain, du moins beaucoup de travail et de lecture.

Ce ne fut que plus tard (Balzac eut une grande part au changement) qu'on devint raisonnable et qu'on fit consister la première qualité du style dans une élégante simplicité.

Pour en revenir aux factums des deux médecins rouennais, je crois bien que, si on prenait la peine de les débarrasser de tout ce qui est personnalités, invectives, vain étalage d'érudition, on en tirerait de curieux renseignements sur la pratique médicale en usage de leur temps. Mais c'est là une tâche que mon incompétence m'interdit d'entreprendre. Je me bornerai donc à rapporter quelques extraits propres à donner une idée du caractère des deux antagonistes, et de la différence de leurs systèmes. Je ne me refuserai pas de faire connaître quelques détails, intéressants, ce m'a semblé, pour l'histoire locale.

A première vue, le traitement suivi par Jouyse pour la cure de la peste était assez simple. La saignée et

l'excitation aux sueurs étaient préconisées comme les principaux remèdes, avec l'ouverture des bubons. Jouyse reprochait à Lamperière « de faire montre de remèdes pour lesquels la bourse des rois d'Asie ne suffiroit en une grande peste ». « Vous prescrivez, lui dit-il, le sel des pierres précieuses, du bezéard, du contrahieruas, le larmier du cerf dont je croy qu'il n'y a en main d'homme une demie once en toute l'Europe, les cornes de Céraste, la teinture du sol que vous ignorez, l'or diaphorétique dont vous nous donnez une description digne de risée. Et quand vous ordonnez le sel des pierres précieuses, quelle instruction donnez-vous aux Apothicaires pour en faire l'extraction, vous ne le sçavez pas, comme l'enseigneriez-vous ?... L'or de qui vous parlez comme un aveugle des couleurs est bien celuy qui recèle les plus excellents remèdes pour ce mal que tous autres, mais vous ignorez l'industrie de le bien manier. Dieu en donne le sçavoir à ceux que son élection favorise de ce thrésor qui l'élève sur toutes les richesses de ce monde, et, si je l'ignorois comme vous, j'aymerois mieux ne l'employer en mes ordonnances que de mentir à Dieu, au peuple et à mon âme. »

Ailleurs, page 241, en médecin adonné à la cabale et admirateur de la philosophie hermétique, il parle encore de l'or qu'il considère « comme excellent curatif et préservatif de venin, la pièce la plus incorruptible du monde et qui ne se peut destruire d'une totalle destruction que par le feu devorant de l'univers au jour de la destruction de toute la nature. » S'adressant à Lamperière : « Je demeure d'accord avec vous qu'on

peut trouver un grand particulier en ce métal. Mais ce secret est un don de Dieu dont il favorise peu de personnes et la science de ce remède ne lève jamais la teste que sur le tombeau de son possesseur. Les vrais philosophes cachent cela sous la médiocrité de leurs habits, et les hermitages et lieux de solitude ont esté les retraites de ces personnages qui, en la richesse des biens du corps et de l'esprit, ont dressé des trophées à la pauvreté. » Puisque ce secret était si difficile à comprendre, il est prudent d'en laisser le privilège à Jouyse, bien qu'il y ait lieu de douter que, dans la pratique, il en ait fait un fréquent usage. Passe encore pour le sel de vipère et pour le crapaud dont les anciens, Cardan, Nicander, Paracelse, faisaient grande estime et que Jouyse recommandait, ainsi, du reste, que Lamperière. A vrai dire, on a de fortes raisons de croire que Jouyse parle de ces remèdes singuliers par pure ostentation, par vanité de savant, se prétendant initié à une doctrine mystérieuse interdite au vulgaire, puisque, dans un endroit de son livre, il se déclare pour la simplicité des remèdes, « affin que les pauvres, autant que les riches, reçussent du bien et de la consolation à l'égal, et que les apothicaires ne fussent réduits à l'impossible par des ordonnances superstitieuses et pleines de fast inutile. » Lamperière avait observé qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris et en d'autres villes on faisait porter aux personnes qui soignaient les pestiférés une chemise trempée de cire et de certaines liqueurs, et il recommandait qu'on profitât à Rouen de cet exemple et qu'on mît en la main du chirurgien qui saignait ou pansait les bu-

bons un mouchoir ciré ou sparadrap. Jouyse se rit de ces précautions. « Je n'ay point fait, écrit-il, ces cérémonies quand j'ay esté à mes sollicitations. J'ay descouvert moy-mesme le lit sans observer cela. Nous avons tant manié de corps morts... Je ne m'y suis non plus épargné que les chirurgiens, et si, je n'avoy ni sparadrap ny cassolettes, un peu de bonne racine d'angélique ou une goutte d'essence d'anis en la bouche, congedié toutes vos boufantes curiosités, et la précaution et cure de ceste maladie ne consiste en la multitude et variété des remèdes. »

Malgré les critiques dont il fut l'objet et l'étrangeté de son système, j'ai peine à croire que Jouyse fût absolument sans mérite. Un témoignage dont l'autorité ne saurait être contestée doit être cité en sa faveur. Dans son *Advis sur la nature de la peste*, composé vers 1623, Françoys Citoys mentionne avec éloge, comme remède à employer contre la peste, « une conserve de Monsieur Jouyse, médecin de Rouen », qu'il qualifie « de fort expérimenté ».

Dans sa réponse intitulée l'*Ombre de Nécrophore*, Lamperière expose les circonstances qui l'avaient tenu éloigné de Rouen au moment où l'épidémie prit un caractère sérieux. « Tu sçauras (il s'adresse au lecteur) qu'ayant esté obligé de me rendre au Conseil du Roy séant à Tours, au commencement du moy d'aoust de l'année 1619. et contraint d'y séjourner quelque temps, j'appris par ceux qui venoient de deça que la Peste commençoit à s'espandre, que l'espouvante se mettoit par tous les ordres et que les malades y trouvoient peu

de secours : dès lors je me mis à en escrire et me remettre les observations que j'en avois faites dedans l'Hostel-Dieu de Paris, où je m'estois engagé pour la maladie de deux gentilshommes de mes amis que j'y assistay lors de leur grande peste en 1616. Estant icy de retour à la fin de septembre, je trouvé le mal encor plus grand que le bruit, et ayant communiqué ce que j'en avois escript à quelques ungs de nostre compagnie, ils me conjurèrent de le donner au public. Mais parce que l'Imprimeur auquel je le désirois commettre estoit pour lors engagé à la Version de Maxime de Tyr et à la *Paraphrase des pseaumes de David* du sieur Guillebert, il m'en remit l'impression jusques au commencement de l'Année (1620). Pendant lequel temps j'eus le loisir d'augmenter ma coppie de ce que mes compagnons et moy y avions remarqué digne de considération. » Ailleurs, dans le corps de l'ouvrage, s'adressant cette fois directement à Jouyse, il lui dit : « Vous lui objectez (à Lamperière) qu'il n'estoit pas à Rouen pour lors, et qu'il avoit décliné le mal salutairement... La peste ne commença pas à Rouen qu'à la fin d'aoust et au commencement de septembre, et il en estoit party dès le dixiesme, ayant esté obligé d'aller à Tours où résidoit pour lors le Conseil pour une affaire de conséquence où il n'avoit nul intérest, mais pour rendre tesmoignage, avec beaucoup de gens d'honneur de ceste ville, de choses qui pouvoient apporter grand esclaircissement en ceste affaire ; et ne feut de retour qu'à la fin de septembre et trop tost pourtant pour voir la désolation que vostre mauvaise conduite avoit causée,

ayant tellement porté l'épouvante par tous les ordres qu'on s'estimoit bien heureux d'esquiver le péril, non tant pour le mal que pour la crainte de tomber entre vos mains. »

Il conteste, du reste, à Jouyse une compétence spéciale au fait de la peste, « six ou sept mois passés à regret à l'exercice de médecin de l'Hostel-Dieu ne suffisant pas pour faire un savant d'un homme qui auparavant ne savoit pas discerner une Peste d'un poulain. » Aussi devait-il avoir de grandes obligations « à ce petit homme (Le Huc), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui l'avoit relevé plusieurs fois de sentinelle, service qu'il croit payer en l'appelant maître Charles, qualification dont il osoit priver des médecins célèbres morts en servant le public. »

Un autre reproche fait à Jouyse, c'était d'avoir abusé de la saignée. Cinq cents malades auraient été saignés par lui et tous seraient morts !

Du moins pouvait-on lui reconnaître le courage nécessaire pour affronter la maladie. Mais c'était là précisément la qualité que Lamperière lui contestait le plus. « A l'entrée de vostre charge, lui dit-il, le poux vous battoit plus fort que le flanc d'un cheval poussif, et si le magistrat ne vous eut serré le bouton, vous aviez grande envie de vous desdire. En ce bris de courage et manque de résolution nous soutinsmes vostre foiblesse; et l'ayde de nostre petit chirurgien (Le Huc) vous fut un aiz fort à propos (1). »

(1) Ailleurs, Lamperière revient sur ce sujet : « La retraitte n'est jamais honorable qui se fait en crainte et en désordre. Si je ne suis

Lamperière fait à Jouyse un reproche d'une autre nature, c'était « d'avoir fait afficher aux piliers des halles et du Vieux-Marché, le titre extravagant d'un libelle diffamatoire et d'avoir tourné ses injures sur tant de plis, ses périphrases en tant de sortes, que les sybiles du Viel-Marché (il veut dire sans doute les poissonnières) et les échevins du Port au foin (il doit entendre par là les gagne-liards d'une partie des quais), profiteraient encore dix ans dans votre Lycée ».

A quoi bon encore, dans un autre libelle aujourd'hui oublié, Jouyse s'était-il « attaqué aux Jésuites et les avait-il mis en platte peinture et fait courir les rues aux Bacchanales ? » Vraisemblablement à cause de l'estime qu'en diverses occasions ils avaient témoignée à son confrère. « Qu'estoit-il besoin, lui dit Lamperière, que vous les meslassiez en vos différents ? Par un loüable institut ces bons pères, à la fin du cours de philosophie, font des disputes générales et célèbres, auxquelles ils invitent beaucoup de gens d'honneur... Il est arrivé par occasion qui luy ont fait l'honneur, deux ou trois fois, de luy envoyer leurs thèses et de l'obliger, par une honneste courtoisie, d'y disputer, ce qu'il a fait à leur contentement et à son honneur, et voudrois que vous leur eussiez laissé une aussi bonne opi-

mauvais devin, c'estoit que le désir d'accommoder vos affaires et le goust de la pension, ne pensant pas l'ennemy si prest, vous y avoit porté à demander la fonction de médecin de la peste. Car il n'y avoit eu de long temps de peste à Rouen lorsque vous briguastes ceste condition. La crainte du péril avec l'obligation au service qu'il vous falloit rendre vous en a retiré. »

nion de vostre probité comme il leur a fait de sa suffisance. »

A la page 109, il est fait allusion au singulier engouement de Jouyse pour la Cabale, ce qu'il devait peut être à la fréquentation de médecins juifs : « Il n'est pas jusques aux Massorets et Talmudistes que vous n'ayez interpellés? Les Rabis qui disputent en vostre laboratoire vous ont constitué leur arbitre. »

Avec moins de fondement, Lamperière tourne Jouyse en ridicule pour avoir soutenu qu'un chat atteint de la peste l'avait donnée à une servante. Il s'étonne que Jouyse, qui chérissait la malheureuse bête, « n'eût point employé 6 aunes d'affût pour l'ensevelir » ; mais il ne trouve pas surprenant « qu'on l'eût mise au Palinod. Il falloit, en effet, que le témoignage d'une affection si tendre et de si charitables offices fût honoré d'une ligne palinodique, et que la mémoire en fût conservée à la postérité par quelque pièce célèbre. »

La lutte entre Jouyse et Lamperière avait pris un tel caractère d'aigreur que l'autorité judiciaire crut à propos d'intervenir. Au Parlement, la Chambre des vacations manda à son prétoire les deux adversaires et leur remontra « qu'il leur seroit beaucoup plus séant de s'arrester à faire de bonnes compositions et remèdes pour le mal que non pas à écrire des invectives l'un contre l'autre ». Après les avoir entendus dans leurs plaintes réciproques, elle leur fit « très expresses défenses de plus s'attaquer en fait et en dit, les avertissant qu'en cas de contravention, il y seroit pourvu par la Cour ». L'arrêt prononcé, ils demandèrent respective-

ment « qu'il leur fût permis de bailler articles l'un contre l'autre, même de répondre aux objections concernant leur doctrine sur le sujet de la maladie contagieuse ». La Chambre leur donna un délai de trois mois pour remettre leurs articles au Procureur général du roi « pour, iceux vus, être ordonné ce que de raison »; elle leur permit aussi d'écrire de part et d'autre sur leur doctrine ; mais, en même temps, elle leur défendait de se provoquer de fait ni de parole injurieuse, de faire imprimer leurs écrits sans autorisation et de contrevenir d'une manière ou d'une autre aux ordonnances de police sur le fait de la peste. Il est donc probable que la lutte continua, mais le public ne fut plus constitué juge. Bientôt, du reste, la peste reparaissait plus violente que jamais ; et ce fut pour les médecins le temps d'agir au lieu de se disputer.

Il me reste à donner quelques renseignements biographiques sur les deux médecins dont j'ai essayé de faire connaître le caractère et la doctrine.

David Jouyse, d'une ancienne famille rouennaise(1),

(1) Un peintre de Rouen, du nom de Cardin Jouyse, avait fait le *portrait* de la ville du Havre en 1517 (St. de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, p. 86). Un acte du tabellionage de Rouen, du 18 juin 1594, cite Marguerite Langlois, veuve de Noël Jouise, vivant procureur en la Cour des Aides, et ses deux fils, Me David Jouyse, licencié ès-lois, et Jean Jouyse, procureur comme son père en la même Cour. Je ne serais pas surpris que ce David Jouyse, licencié ès-lois, ne fût autre que notre David Jouyse, lequel aurait abandonné le droit pour la médecine. C'est à quoi semble faire allusion Lamperière (*l'Ombre de Necrophore, p.* 12) : « Car à Toulouse vous teniez vostre lycée dedans la salle d'escrime où vous serviez de prevost, c'estoit vostre Temple d'Æsculape où vous pipiez le fleuret

fit ses études de médecine à la Faculté de Toulouse. Il se fit agréger au collège des médecins de Rouen le 6 juin 1602 et fut un des signataires des statuts de cette corporation en 1605. La femme qu'il épousa se nommait Isabeau Brousse (1).

Il mourut à Rouen en 1632.

L'originalité de son esprit et son attachement à une doctrine mystérieuse, qui comptait peu d'adeptes ou d'initiés, sont nettement accusés dans le testament que, gisant dans son lit et accablé par la maladie qui allait l'emporter, il dicta en latin à un notaire de Rouen, le 16 mai de cette année.

Par ce testament, il exprimait le désir que, « sous le bon plaisir des sieurs de Camdeau, de Barenson et de Lescure, ses anciens et parfaits amis, son corps fût porté et inhumé en l'église de Notre-Dame de Bonsecours ». Il voulait qu'il fût donné au Trésor de cette église 10 l., et au curé 50 l. à employer en prières. Ses exécuteurs testamentaires étaient priés de faire graver sur cuivre ou sur airain une épitaphe latine ainsi conçue :

Qui divitias mundi erat adeptus studio indefesso pauper moritur, divina perennique doctrina satiatus, veræ philosophiæ pabulo ac sibi dilecto fucatas verborum præteriens ampulatas redunda-

Extorris et transfuga, ayant esté contraint de faire banqueroute au Barreau pour quelque petite gentillesse, quelques uns disent prévarication ». Quant à Jean Jouyse, autre fils de Noël Jouyse, il épousa Marie Lacheré, connue par une fondation qu'elle fit en l'église de Freneuse en 1620. (Arch. de la S.-Inf., G. 8293.)

(1) Citée 9 février 1619. (Arch. de la S.-Inf., bailliage de Rouen.)

gines. Ne credas tamen, amice lector, lumen majoris illius sapientiæ ita sub dolio delitescere quin innotuerit selecto Dichœo et virorum optimo. Deus, qui scit, hujus veritatis est author et assertor. Id, me parum si credideris vel fidem denegaveris, monebit qui fixus immotusque in veritate tanquam in verticulo sedet veri; suffragia non aliunde quam ab ipsa veritate petit et, me habes in exemplum, græcorum devitabis mendacia et Mosis perquires documenta præceptorum. Sola Egyptus tunc temporis monstris caruit. E nitidis atque puris doctrinarum scaturiginibus veræ doctrinæ ac scientiæ pete pocula et crateres. Sic te sacro philosophorum auro prolues et tanta eulogia beatus pauperum satiabis turbas, non impensis tuis sed cuncta erogantis Domini eleemosina. Deus tenebras oculis animi tui depellat ut lumine divino ac face cœlesti prævia Dei magnalia, abjectis mundanis, possis contemplari. Vale. Hæc languens dictabat et quasi in defectu animi David Joysius, doctor medicus, qui supplices amicorum preces pro animæ suæ salute obnixe expostulat.

On me pardonnera de ne point donner la traduction de cette pièce. Ce serait pour moi un travail assez difficile. Ce que je vois de plus clair, c'est que Jouyse avait préféré la pauvreté à la richesse, qu'il avait emprunté sa doctrine à l'Egypte, à Moïse et à un philosophe nommé *Dichœus* qu'il qualifie le meilleur des

allusion [illegible] vous teniez vos[illegible] prevost, c'estoit vos[illegible]

qu'il avait tenu à honneur de faire, à l'aren la forme la plus authentique, un

acte de foi comme sectateur de la philosophie hermétique.

Jouyse demandait que cette épitaphe fût posée en l'église de Bonsecours, le plus près possible de sa sépulture.

Il faisait quelques legs en faveur de Jean et Robert, enfants naturels de son fils aîné Jean Jouyse, médecin comme lui, exprimant le désir qu'on leur fît apprendre un métier, et qu'il leur fût recommandé de vivre en l'amour et crainte de Dieu, comme vrais enfants de l'Eglise romaine.

Pour lui, « désirant finir ses jours en repos en la contemplation de la divinité et non agité des affaires du monde, il priait très humblement son intime et grand ami Me Pierre De la Mare, écuyer, contrôleur des titres en la vicomté de Rouen, le vouloir obliger et permettre qu'il se fît transporter en sa maison, sise rue de l'Epée, pour au dit lieu, si c'estoit le plaisir de Dieu, y finir ses jours ».

Le testament fut reçu en présence de Joachim De la Tour, écuyer, de Jean Guerente, docteur en médecine, et de François Lamy, sieur de Camdeau.

Le lendemain, par un autre acte notarié, Jouyse donnait à sa fille Françoise une pension de 100 l. qui devait lui être payée en attendant son mariage avenant (1).

Jouyse fut enterré à Bonsecours, comme il l'avait

(1) 24 avril 1652, à Saint-Laurent, inhumation de Mlle Jouyse, proche la chapelle Sainte-Marguerite, âgée environ de quarante ans.

demandé (1) ; mais son ami Pierre De la Mare n'avait point eu à le recevoir, puisque la levée du corps se fit par le curé de Saint-Laurent, paroisse où la rue de l'Epée n'était pas comprise, et qui était celle de la famile Jouyse.

Ce médecin, ainsi que nous l'avons dit, eut deux fils, comme lui docteurs en médecine : Jean, l'aîné, dont il vient d'être question, et Emmanuel, qui, pendant un certain temps, n'eut d'autre domicile que celui de son père (2).

Ce dernier vivait encore en 1663. Dans un mémoire de cette année, relatif à un procès entre les deux groupes des médecins de Rouen, il est marqué qu'il y avait alors en cette ville 16 médecins catholiques et 6 de la Religion Prétendue Réformée, « outre Me Emmanuel Jouyse qui depuis peu s'estoit perverty à cette religion et qui estoit malade et pauvre » (3).

L'exercice de la médecine fut plus profitable à l'auteur de *l'Ombre de Nécrophore* qu'aux Jouyse père et fils.

Jean Lamperière était le fils aîné de Mathieu Lamperière, docteur en médecine à Vernon, médecin ordinaire du prince de Conti, anobli par Henri IV, 6 janvier 1597, « pour services rendus en pansant les gentilshommes

(1) Compte de la fabrique de Saint-Laurent, G. 6804. En marge du testament : « Reçu le 23 mai par M. Paul Lallemant, curé de Bonsecours, de l'exécuteur testamentaire, 50 l. »

(2) Ils figurent l'un et l'autre dans une procuration du 20 juillet 1632.

(3) Arch. de la S.-Inf., F. du bailliage de Rouen.

et soldats blessés pendant le siège de Rouen », et le frère de Mathieu Lamperière, lieutenant particulier au bailliage de Gisors, siège d'Andely, dont les deux filles, Marguerite et Marie, épousèrent les deux Corneille, la première Pierre, la seconde Thomas.

Jean Lamperière, suivant toute vraisemblance, naquit à Vernon vers 1584 (1). Nous avons vu que des relations de famille l'y appelaient encore en 1619.

Il fut reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris, se fit agréger au collège des médecins de Rouen le 22 avril 1602, et fut l'un des signataires des statuts de 1605.

Il s'intitulait médecin ordinaire du prince de Condé, et, plus tard, médecin du roi. D'après ce qu'il dit dans son *Traité de la peste*, il avait fait la connaissance d'Hérouard, médecin du roi, d'abord à Rouen quand ce docteur y donna ses soins au secrétaire d'Etat de Villeroi (1617), et, plus tard, à Tours, pendant le séjour qu'y fit Louis XIII. On voit encore qu'il s'était trouvé à Paris en 1596 et 1616 et qu'il avait eu l'occasion de s'y familiariser avec la peste (2).

(1) Dans la liste des médecins qui suit les statuts de 1605 dans le registre du Parlement, il est inscrit sous la qualification de *doctor Ebroïcensis*, mais je crois que, par là, on entendait le diocèse d'Evreux dont Vernon, en effet, faisait partie.

(2) « J'ay veu à Paris pendant la peste de 1596 un médecin juif grand naturaliste chymiste qui travailloit à l'œuvre avec le docteur Cayer en l'abbaye S. Martin, qui faisoit un parfum duquel ils recevoient tous deux la vapeur chaque jour le matin et le soir en l'hypocauste, nuds par tout le corps et en aspiroient mesme la fumée, et après sans crainte ils conversoient avec toute sorte de malades et sans danger. » (*Traité de la peste*, p. 165.)

Il mourut à Rouen, âgé de soixante-dix-sept ans, et fut enterré, le 28 février 1651, en la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Laurent, sa paroisse.

Il avait épousé Madeleine Le Prevost, qui mourut plusieurs années avant lui et fut inhumée dans la même église, le 27 janvier 1640.

Un de ses fils, Marc-Antoine L. de Bénouville, fut, comme lui, médecin du roi à Rouen ; il épousa, le 15 février 1649, Marguerite Graindor ; mourut, en 1653, à l'âge de trente-cinq ans, et fut inhumé dans la même église.

Un autre fils, François, sieur de Montigny (1) (c'était l'aîné de la famille), fut échevin de Rouen. Il eut de son mariage avec Catherine Deshayes plusieurs enfants, dont l'un embrassa la carrière militaire, un autre fut Commissaire aux Requêtes du Parlement de Normandie. A cette branche se rattache Jean-Louis de Lemperière (l'orthographe du nom est, comme on voit, modifiée), chevalier de Montigny, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, dont la fille et unique héritière, Jeanne-Suzanne, épousa Louis Jubert, comte de Bouville, marquis de Clères-Pannilleuse, maréchal des camps et armées du roi.

En parcourant les actes de l'état-civil de Saint-Lau-

(1) On trouve joint aux poésies liminaires du *Traité de la peste* un distique de François Lamperière :

Patri suo colendissimo.
Est suspecta fides natorum in laude parentum
At tua jam toto cognita fama solo est.
Franciscus de Lamperière authoris filius.

rent, je vois que ce fut sur cette paroisse, et non pas aux Andelys, comme on l'a écrit, que mourut le beau-père de Pierre Corneille, le 16 avril 1645. Celui-ci, on n'en saurait douter, résidait alors à Rouen : il semblerait naturel qu'il eût offert l'hospitalité à son beau-père dans sa maison de la rue de la Pie. Doit-on croire que cette maison modeste était déjà trop encombrée d'enfants pour recevoir un nouvel hôte, si proche parent qu'il fût? Je croirais plus volontiers que Mathieu Lamperière, se sentant malade, était venu se loger chez son frère, qui passait pour un des meilleurs médecins de Rouen, et que ce fut chez lui que la mort le surprit (1).

C'est là, je le reconnais, un détail de bien faible importance. J'avouerai cependant que je suis heureux de l'offrir, en finissant ce mémoire, à ceux qui recherchent si curieusement toutes les particularités relatives à la vie du grand Corneille (2).

(1) « Lundi 17 avril 1645, fut enlevé le corps de défunt noble homme de Lamperiere pour porter inhumé à Andely, lieutenant dudit lieu ». Les registres d'inhumation de Saint-Laurent mentionnent encore l'inhumation, dans la nef de cette église, de « Jean de Lamperiere, âgé de 65 ans ou environ ».

(2) Sur les épidémies de peste à Rouen on peut consulter les savants mémoires de MM. les docteurs L. Boucher, Louis Porquet, G. Panel, *La Peste à Rouen au XVIe et au XVIIe siècle*, Rouen, 1897 ; — *La Peste en Normandie du XIVe au XVIIe siècle*, Vire, 1898 ; — *Le Lieu de Santé de Rouen* (publié pour la Société rouennaise de Bibliophiles) ; — les recherches de M. Edouard Gosselin, *Nouvelles glanes historiques normandes*, 1874 ; — la brochure précitée du P. Edouard d'Alençon.

ARRÊT DU PARLEMENT RELATIF AUX MESURES A PRENDRE CONTRE LA PESTE.

« Du xxij^e^ jour de juing v^c^ xxij.

La court ayant fait assembler le college des médecins afin de donner advis des moiens de pourveoir à la conservation de la santé publique et empescher le cours des maladies contagieuses et pestilentielles, a ordonné et ordonne que les antiens règlements sur ce faits seront de nouveau publiez, gardez et observez selon leur forme et teneur, et suivant iceulx :

Deffenses ont esté et sont faictes à tous curez et vicaires d'ensevelir ny permettre qu'il soit ensevely ny enterré aucuns corps mortz qu'au préalable ils n'ayent esté visitez par médecins ou chirurgiens et par eux baillé rapport et attestation de la qualité de la maladie dont ilz sont decedez, et sur lesd. rapports delivré par les enquesteurs, chacun en leur quartier, congé et permission d'inhumer lesdits corps.

Comme aussi defenses sont faictes à toutes personnes d'enlever ou faire enlever et inhumer aucuns corps decedez de contagion par autres personnes que les marqueurs, à peine de la vie.

Enjoinct à tous gueux, mendientz, vagabonds et gens sans adveu, estant de present en ceste dite ville et faulx bourgs, d'en sortir et vuider hors dans 24 heures à peine du fouet, sans qu'ils y puissent revenir par après, sur peine des gallères.

Deffenses faictes à tous hostelliers et autres per-

sonnes qui logent en ceste dite ville, faulx bourgs et banlieue, de loger ny recevoir dans leurs maisons et hostelleries lesdits gueux, mendientz et vagabonds, à peine de punition corporelle.

Et aux concierges des hospitaux de ceste ville de recevoir ausdits hospitaux les passans plus d'une nuict.

Et à tous pauvres valides, tant de ceste ville que d'ailleurs, de mandier, s'assembler de jour ny de nuict aux places publiques et portaux des eglises et d'y faire des feux, et enjoinct à ceulx qui sont de l'aumosne du Bureau de porter leurs marques sur peine de fouet.

Enjoinct et commande à tous bourgeois et habitans de ceste dicte ville de jetter deux fois le jour des eaues pour tenir endroict soy les rues nettes sans y jetter ny permettre qu'il soit jetté aucunes eaues puantes et corrompues et autres ordures et immondices, soit par les fenestres de leurs maisons ou autrement, ny qu'il soit faict ou jetté aucuns excréments ou ordures par lesdites rues et ruelles, rempartz, quais et vuides places, à peine de vingt livres d'amende applicables aux affaires de la santé, dont les maistres desdites maisons seront responsables pour leurs enfans et serviteurs.

Pareilles defenses sont faictes à toutes personnes de nourrir ou faire nourrir dans ceste ville, faulx bourgs et bourg de Darnestal, aucuns pourceaulx, pigeons et connils à peine de confiscation et de trente livres d'amende.

Seront, à la dilligence des enquesteurs et sergeans, abbatus et desmollis tous clapiers, volières, tryes, et attrapes, à peine d'en respondre, chacun en son re-

gard, en cas qu'il en feust trouvé dans leurs quartiers après la publication de la presente ordonnance.

Enjoinct aux bouchers, trippiers, trippieres, mesmes aux poissonniers de poisson sallé, tenir les courts de leurs maisons, ensemble le pavé de devant lesd. maisons et places, deuement pavez et nettoyez, à ce que les eaues n'y croupissent, à peine de trente livres d'amende applicable aux affaires de la santé.

Et réitérant les ordonnances cy-devant faictes pour ceux qui n'ont cloaques en leurs maisons, ordonné que toutes et chacunes les maisons où il n'y a cloaques seront closes et fermées, sans pouvoir estre habitées; et enjoinct aux enquesteurs et sergeants du quartier en faire sortir les propriétaires et locataires jusques à ce qu'ilz ayent satisfaict ausdictes ordonnances.

Et sont faictes deffenses à ceux qui cœuillent les fumiers par les rues de ceste ville et autres endroicts d'aller aux heurtz les esmouvoir ny rien emporter durant l'esté de ce qui y aura esté porté à peine de punicion corporelle.

Et à tous laboureurs et autres personnes de faire amas de fumiers le long des chemins des faulx bourgs sur pareille peyne.

Et enjoinct aux jurez et visiteurs de la volaille et du poisson de ceste ville de faire dilligemment leur visitation par chacun jour et empescher que l'on ne vende aucunes poulailles, œufs, gibier et poisson corrompuz et faire jetter en la rivière ce qui s'en trouvera, à peine d'en respondre en leurs noms privez.

Deffendu aux bouchers de faire aucuns massacres de

bœufz et vaches en leurs maisons ny ailleurs qu'aux tueryes à ce destinez, ny soufler par lesd. bouchers la chair de leurs bestes, à peine de forfaictures d'icelles bestes et punition.

A laquelle fin est enjoinct aux gardes des mestiers d'en faire les visitations et approchements en justice plus soigneusement qu'ils n'ont fait cy-devant, à peine de s'en prendre à eux, s'il y a contravention.

Et sy est deffendu aux poissonniers et poissonnières de garder leur poisson du jour au lendemain et à tous fruictiers et fruictières de garder aulcuns fruicts plus de vingt-quatre heures ny d'en exposer de corrompus et gastez, sur peyne de trente livres d'amende et de punition exemplaire; enjoinct à ceste fin aux fermiers du belle du Neuf-Marché et preposez ès autres marchés et places publiques d'y avoir l'œuil et de faire tenir lesd. places nettes, à peyne d'en repondre en leurs noms privez.

Et sur l'advertissement donné qu'il y a plusieurs bouchiers qui n'ont des courtz et puitz en leurs maisons pour les nettoyer lorsqu'ils y tuent leurs mouttons, veaux et autres menu bestial, est deffendu à ceulx qui n'ont la commodité de tuer aulcuns bestiaux en leurs dites maisons, ains aux tueryes ordinaires ou aux maisons des autres bouchers qui ont court et puitz, à peine de cinquante livres d'amende.

Enjoinct aux sergeantz de la viconté de l'Eaue faire tenir lesdits (*sic*) quais de la ville netz et prendre garde qu'il n'y soit jetté ny apporté aucunes ordures et immondices, mesmes à tous sergents soy tenir et

assister aux églises parroissialles et monastères des religieux de ceste dicte ville, à eux baillez en charge, aux jours de dimenche et autres festes chommables, à ce que les gueux, gueuses et leurs enfans n'y questent et divaguent, à peine de pareille amende pour la première fois et suspension de leurs charges pour la seconde.

Comme aussy deffenses sont faictes à tous revendeurs, revenderesses jurez et non jurez, chinchers, punaisiers, fripiers, lingeres et toutes autres personnes d'achepter ny vendre, soit à la Vieille-Tour ou par la ville, aucuns biens meubles, hardes et vieil linge, ny de les porter par ladicte ville, faulx bourgs et banlieue, sur leurs bras ny autrement, soit que lesd. meubles leur appartiennent ou qu'ilz leur soient baillez à vendre par autres personnes, sur peine de punition corporelle.

Et à tous chinchers, lingeres revendans vieilles hardes ou vieil linge, fillaciers, fillacieres, d'achapter ny vendre desdictes hardes, fil, fillaces ès dicts lieux de la Vieille-Tour et marchez publics ou par les rues de lad. ville.

Et pareillement deffendu à tous huissiers et sergeantz de faire aucunes ventes publiques de biens meubles sans permission de justice, avec congnoissance des lieux d'où procèdent lesd. biens, le tout jusques à ce qu'autrement en soit ordonné.

Mesmes à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de laver, soit en la rivière de Robec, Aubette, ny aux fontaines de ceste dicte ville, aucuns

linges et drappeaux, à peine de dix livres d'amende à ceux qui contreviendront à la presente.

Et, en adjoutant ausd. reglementz, ladicte court, conformement à l'advis desd. médecins, a faict et fait inhibitions et deffenses aux marqueurs et autres officiers de la santé de marcher sans les habits et marques qui leur sont ordonnez, et à toutes personnes qui conversent avec les inficiez de divaguer par la ville ; et leur enjoinct de porter en lieu hault et en vue leur baguette blanche, qui soit de longueur de trois pieds et demy pour le moins, à peine de punition corporelle.

A prohibé et deffendu aux serviteurs tant desd. officiers que des personnes infectez, venans du lieu de santé et autres endroictz, d'aller aux marchez, comme achepter leurs necessitez, ains y seront envoyez personnes, lesquelles leur porteront journellement ce qui leur sera necessaire sans entrer dedans les maisons et lieux infectez, qui les deschargeront aux portes, ce que lad. court a particulierement deffendu au serviteur ordinaire de l'Hostel-Dieu de la Magdalene qui porte les vivres aux religieuses servantes dud. lieu de santé, ny d'entrer audit lieu ou fréquenter avec les religieuses, ausquelles et à celles qui sont residentes audit Hostel-Dieu de la Magdalene deffenses sont aussy faictes de se frequanter ny donner lieu et heure pour se visiter, soit au cimetière de S. Maur ou autres lieux, et pareillement à leurs serviteurs et servantes, scus peyne de punition exemplaire.

A très expressément enjoinct aux croisiers et marqueurs de clore et cadenasser les portes des maisons

infectez, bailler les clefs en garde aux voisins non suspectz de connivence avec lesd. infectez, et de faire, par lesd. marqueurs, croisiers et gardes, bon et fidelle inventaire des biens qu'ils trouveront ès dictes maisons, sans en destourner, cacher ny transporter en aucune maison, à peine de la hart (1).

A ordonné et ordonne que à l'advenir les habitz et acoustrementz qu'auront lors vestu ceulx qui decederont de lad. maladie de peste en quelque lieu que ce soit, seront bruslez, sans qu'ils puissent estre enlevez, transportez ny vendus par quelque personne que ce soit, à peine de punition corporelle.

A faict et faict inhibitions et deffenses à toutes personnes, voisins ou autres, d'oster lesd. cadenas, et croix blanches qui seront mises èsd. maisons pestiferez ny les couvrir ou brouiller de fanges ou autrement pour en oster la congnoissance, à peine de 300 l. d'amende et de punition corporelle; mesmes à toutes personnes de s'assembler et arrester devant lesd. maisons infectées quand on en tire les malades ou mortz, ny suivre les marqueurs ou autres qui les emportent, à peine

(1) 11 juin 1622, arrêt du Parlement sur la demande d'Adrien Ribart, marchand à Rouen, administrateur du Lieu-de-Santé, à ce qu'il lui fût permis de se faire rembourser par les propriétaires des maisons affligées de la contagion, des cadenats et chaines qu'il etait contraint de fournir et payer par avance ou bien employer en son compte ; à ce qu'il fût enjoint aux enquêteurs et sergents de bailler attestation des cadenats et chaines qu'ils feront prendre pour les maisons contagiées, et icelles attestations mettre entre les mains d'un surnommé De Cler, marchand clicqaillier, ou autre, auquel il donnera charge de donner cadenats necessaires et que defenses soient faites aux dits enquesteurs d'envoyer aucun marqueur en sa maison. »

de 30 l. d'amende applicable aux affaires de la santé, dont les peres seront responsables pour leurs enfans, et les maîtres pour leurs serviteurs ; et ne sera aucun corps mort visité avant six heures après son decedz, ny plus tard que douze heures.

Enjoinct aux personnes des logis infectez ou suspects de lad. maladie, èsquelles se feront les visitations, de despouiller les corps mortz et les descendre en bas, au lieu où les cirurgiens les puissent commodément voir et visiter, lesquelles visitations seront faictes par deux cirurgiens, sans que le rapport d'un seul puisse estre receu en temps de contagion, et principalement aux mortz promptes et subites et en lieux suspectz; et contiendront lesd. rapportz les causes et signes sur lesquels ilz fonderont leurs jugemens et attestations de la qualité de la maladie et causes de la mort.

A faict et fait inhibitions et deffenses aux barbiers demeurantz hors les portes de la ville et faulx bourgs de bailler aucuns rapportz que appellez les maistres cirurgiens de lad. ville suivant leurs règlementz; et ne bailleront les appoticaires aucuns medicamentz internés ny autres qui peuvent servir à faire aboutir et percer aposthemes, ny faire par lesd. cirurgiens aucunes seignées ou cures d'aposthemes sans l'advis ou ordonnances desd. médecins, à peine de soixante livres d'amende pour la première fois, applicable aux affaires de la santé, et de bannissement hors la ville pour la seconde; et seront lesd. cirurgiens tenus se regler pour le jugement de la qualité des maladies sur les signes qui ont esté dressez par les médecins ès années der-

nières, lesquelz leur seront renouvellez et à ceste fin imprimez.

Enjoinct à l'appoticaire ordonné pour la subvention des pestiferez de se fournir de bonnes et nécessaires drogues pour en faire les medecines et compositions à ce requises, comme thériaque, mithirdat, oppiat Salomon, confection d'alguemectz, bezouarts, perles ambre gris, eaue thériacalle et autres drogues particullièrement destinez pour lad. maladie contagieuse et prendre lesd. drogues en la boutique de l'un des gardes ou des autres maistres dudict estat d'appoticaire, lesquelz seront contrainctz de fournir et delivrer lesdictes drogues à prix comptant et raisonnable, sans y prendre proufict par forme de regrat ou autrement, et lesd. drogues faire veoir et visiter par lesd. gardes à ce qu'il n'en soit baillé de corrompues ou non propres à l'effect que dessus, à peine d'en respondre en leurs noms privez.

Et à ce que le present arrest soit notoire, et qu'il n'y soit contrevenu, a ordonné et ordonne qu'il sera leu et publié à son de trompe et cry public, imprimé et affiché par les carfourgs et autres lieux accoustumez à ce faire en ceste ville, enjoinct aux lieutenant du bailly de Rouen, substitut du procureur général du Roy audit bailliage, de tenir la main à l'execution d'icelluy et proceder à l'encontre des contrevenantz par les peines et punitions exemplaires portez par led. arrest, et aux enquesteurs et sergentz, chacun en leur quartier, d'y faire exactement le debvoir de leurs charges, à peine d'en respondre en leurs propres et privez noms.

DE FAUCON.

DE LA DOCTRINE DU MAITRE INTÉRIEUR

Par Mgr LOTH

Les plus célèbres apologistes des premiers siècles, Athénagore, saint Justin, Tertullien, ont proposé aux méditations des philosophes païens un argument tiré des qualités, des aspirations de l'âme humaine, et qui n'a jamais cessé d'être en honneur. Il cache, en effet, sous une apparente simplicité, une vérité profonde qui illumine l'esprit et console le cœur. Le grand docteur africain l'a résumé dans un traité spécial : *Du Témoignage de l'Ame*, divisé en six chapitres, où, sous un souffle poétique et un style animé, il interpelle l'âme humaine dans son honnêteté et sa candeur originelles, dépouillée par conséquent de tous les préjugés et des passions accidentelles, et conclut, comme le font après lui tous les penseurs éminents du christianisme, qu'elle est naturellement chrétienne, parce qu'elle rend à certaines vérités du christianisme un témoignage instinctif et spontané.

Evidemment, il ne s'agit pas ici des mystères de la foi, que la raison ne peut démontrer par elle-même, mais de ces dogmes qui constituent ce que nous appe-

lons, dans l'école, la théologie naturelle, et qui sont, au regard de la science, comme le préambule et les préliminaires de la foi. Ces dogmes, la raison les perçoit, les affirme, les prouve, à l'aide des principes qui lui sont essentiels ; tels sont l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future.

Or, l'âme est ainsi douée qu'elle se sent portée à reconnaître ces vérités par une inclination, un élan dont elle ne peut se défendre ; elle leur rend, dans son adhésion instinctive, un témoignage irrésistible.

Les hommes ont beau étouffer, par la suite, dans leurs négations et leurs passions, cette voix intérieure, il arrive un moment où elle se fait entendre, où elle brise tous les obstacles, où elle éclate en quelque sorte dans un cri d'autant plus expressif qu'il est plus spontané.

De là ces exclamations pieuses qui échappaient aux païens et que Tertullien signale comme autant d'hommages involontaires à la doctrine chrétienne.

L'âme, créée à l'image de Dieu et à sa ressemblance, conserve toujours et malgré tout quelques vestiges des impressions divines qu'y a laissées la main du Créateur, comme le vase garde la senteur des parfums qui l'ont embaumé.

Aussi Tertullien, s'adressant aux païens, ne craint pas de faire appel à leur âme contre eux-mêmes.

« On ne veut pas nous écouter, dit-il, quand nous prêchons un Dieu unique, de qui tout vient, par qui tout subsiste. Eh bien ! parles, ô âme, n'est-ce pas là ta croyance à toi-même ?

« Combien de fois, en effet, publiquement et avec une liberté qu'on nous refuse, ne t'avons-nous pas entendu t'écrier, soit à la maison, soit au dehors : « S'il plaît à « Dieu, si Dieu le veut ainsi. » Par ces paroles, tu proclames un Etre souverain, tu reconnais la toute-puissance de Celui devant la volonté de qui tu t'inclines. Au contraire, en appelant par leur nom Saturne, Jupiter, Mars, Minerve, tu nies l'existence de ces dieux. Tu établis l'unité de Celui que tu te contentes d'appeler Dieu, de sorte que, lorsqu'il t'arrive de nommer les autres dieux, tu sembles n'avoir employé ce mot que comme une monnaie étrangère et d'emprunt.

« La nature du Dieu que nous prêchons ne t'échappe pas davantage. « Dieu est bon ! Dieu est bienfaisant ! » Voilà ton cri. « Mais l'homme est méchant », ajoutes-tu aussitôt. C'est-à-dire que par une proposition contraire et sous une forme indirecte, tu reproches à l'homme de devenir méchant dès l'instant qu'il s'éloigne de Dieu.

« Ce mot : « Que Dieu vous bénisse ! » Ce mot qui, chez le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde, comprend toutes les bénédictions, formule auguste de notre discipline et de nos actes, tu le prononces aussi volontiers qu'il est nécessaire à un chrétien.

« Alors même que tu convertis la bénédiction en malédiction en proférant le mot Dieu, tu témoignes encore avec nous que sa toute-puissance s'exerce sur tout le monde.

« C'est l'âme qui craint naturellement la Divinité et qui répète partout, sans que personne le raille ou l'en

empêche : *Dieu voit tout*, et *je me recommande à Dieu*, et *Dieu le rendra*, et enfin, *Dieu sera juge entre nous*. Ce qui implique évidemment et l'intelligence de Dieu, et sa providence, et sa justice. »

Et ces exclamations arrachées à la douleur comme à la joie, à la surprise comme à l'accablement : « Ah ! mon Dieu ! » Quel enseignement !

« Oui, poursuit-il, pour croire à la nature et à Dieu, croyez à votre âme. Par elle, vous croirez à vous-même. Interrogez-la. Demandez-lui pourquoi elle invoque le vrai Dieu, pendant qu'elle en adore de faux. Pourquoi elle prend le ciel à témoin, pourquoi elle juge les morts, pourquoi elle parle le langage de ces mêmes chrétiens qu'elle ne veut ni voir ni entendre. Sachez-le, cette uniformité de langage, lorsque d'ailleurs notre manière de vivre est si différente, cache quelque mystère. »

Et Tertullien montre que ce mystère n'est autre que l'identité des âmes. « L'homme est partout le même, le nom seul varie. Une seule et même âme, une langue différente ; un seul esprit, des sons divers.

« Chaque peuple a son idiome particulier, mais la matière du langage est commune à tous.

« Partout Dieu, et partout la bonté de Dieu.

« Partout l'invocation du jugement de Dieu.

« Partout la conscience de la mort et partout son témoignage.

« C'est à juste titre que nous appelons l'âme un complice et un témoin. Complice de l'erreur, elle rend témoignage à la vérité. »

Et, avec son éloquence puissante, Tertullien conclut :

« Qu'auras-tu à répondre au tribunal de Dieu ?

« Tu prêchais Dieu et tu ne l'as pas cherché.

« Tu maudissais les démons et tu les adorais.

« Tu en appelais au jugement de Dieu et tu n'y as pas ajouté foi.

« Tu pressentais les supplices de l'enfer et tu n'as pas songé à les éviter.

« Tu pensais comme un chrétien et tu as persécuté le nom de chrétien ! »

Le livre tout entier du prêtre de Carthage peint admirablement ce sentiment profond et comme instinctif de la divinité qui fait partie de notre vie à tous, et « que les anciens philosophes, dit Mgr Laforêt, avaient voulu rendre en définissant l'homme un animal religieux (1) ». Les moins croyants parmi les modernes souscrivent à cette définition. « Il y a au fond de notre âme, a dit Pierre Leroux, un je ne sais quoi de religieux qui est invincible (2). »

Bien avant Tertullien, le Psalmiste avait chanté le cantique de l'âme : « Où irai-je, Seigneur, pour fuir vos regards ? Si je monte dans les cieux, vous y êtes ; si je descends dans les abîmes, vous y êtes encore ; si, dès le matin, je prends des ailes pour voler jusqu'aux extrémités des mers, c'est votre main même qui me maintiendra. Alors, j'ai dit : peut-être que les ténèbres

(1) *Les Dogmes catholiques*, t. I, p. 19. Bruxelles, Goemare, 1855.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1906, p. 337.

me cacheront ; mais non, la nuit devient toute lumineuse pour me découvrir ; pour vous, les ténèbres sont comme les clartés du jour.

« Je vous louerai donc, Seigneur, parce que votre immensité éclate d'une manière saisissante, et mon âme est toute pénétrée de votre présence (1). »

Saint Paul avait prononcé, devant l'aréopage d'Athènes, cette parole à la fois si sublime et si profonde : « Dieu n'est point éloigné de chacun de nous, car c'est en lui que nous avons l'être, le mouvement et la vie (2). » Notre âme vit en Dieu, elle se meut en Dieu, de telle sorte que sans Dieu, elle ne peut ni penser ni connaître. Dieu n'est pas éloigné de chacun de nous, il nous touche par tous les points de notre être. Comment donc ne pas sentir sa réalité, son influence et son action ? De là cette doctrine du maître intérieur qui a fait la méditation et les délices de tant de penseurs chrétiens.

Nous la trouvons exposée dans l'Evangile de saint Mathieu par un seul mot : « Vous n'avez qu'un seul maître, et ce maître, c'est le Christ. *Magister vester unus sit Christus* (3). »

« Parce que le Christ, nous dit saint Jean, est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde (4). »

Ce Maître unique est à la fois visible et invisible. Il

(1) Ps. CXXXVIII, 10 et suiv.
(2) *Actes des apôtres*, XVII, 28.
(3) Matth., XXIII, 10.
(4) Jean, I, 9.

nous révèle la vérité soit immédiatement, soit par des intermédiaires extérieurs.

Permettez-moi cette courte excursion dans le domaine de la théologie, où il fait bon parfois de mettre les pieds.

Tantôt le Maître intérieur nous montre le vrai par la lumière de la raison, il nous avertit de notre devoir par la voix de la conscience, il nous attire vers le bien par cette force surnaturelle que nous appelons la grâce.

Tantôt il se manifeste aux hommes par une révélation extérieure qui éclaire, précise, complète les enseignements intimes. Cette révélation extérieure a, vous le savez, une triple source : l'Ecriture sainte, la Tradition, l'Enseignement de l'Eglise.

Mais même dans l'acte d'adhésion de l'âme à cette révélation extérieure, le Maître intérieur a toujours son action.

Saint Augustin a consacré tout un livre, et l'un de ses plus profondément pensés, à cette doctrine du Maître intérieur dans son traité *De Magistro*.

Son idée fondamentale est la présence de Dieu dans l'âme humaine et son action souveraine. Cette action peut être entravée et rendue comme impuissante par les obstacles que l'homme, usant et mésusant de sa liberté, peut y apporter, mais elle est telle qu'elle est pour l'homme en définitive, la source de toute lumière et de toute vertu.

« Les signes, dit saint Augustin, dont l'emploi est indispensable dans l'ordre intellectuel comme dans

l'ordre physique, en réalité ne nous apprennent rien. Ce sont de simples avertissements qui excitent l'âme à rechercher la vérité : la parole elle-même n'est qu'un phénomène physique, une vibration de l'air qui produit sur l'oreille une certaine impression, mais ne donne aucune idée. Celui qui nous écoute doit, pour s'instruire, voir clairement dans son âme par le pur regard de sa contemplation ce que nous apercevons nous-mêmes.

« Or, il ne voit les choses que si Dieu les lui montre.

« Ce n'est pas en écoutant l'interlocuteur qui fait du bruit au dehors que nous parvenons à comprendre, mais en consultant au dedans la vérité qui règne en notre esprit, et que les paroles entendues nous portent à interroger. Or, cette vérité qui règne en notre esprit, c'est le Christ lui-même, c'est-à-dire l'immuable vertu de Dieu qui habite dans l'homme intérieur. »

Et saint Augustin cite ici cette parole si expressive de saint Paul aux Ephésiens : « Que le Père vous donne, selon les trésors de sa gloire, d'être puissamment fortifiés par son Esprit, en vue de l'homme intérieur, et que le Christ habite en vos cœurs par la foi (1). »

Toute âme raisonnable est disciple de cette divine sagesse ; « mais, ajoute le grand docteur, elle ne se révèle à chacun que dans la proportion de sa volonté, bonne ou mauvaise. »

(1) C. III, v. 16.

Vaines donc sont les paroles des hommes si le Maître intérieur ne nous en donne pas l'intelligence.

Cette doctrine a inspiré les mystiques du moyen âge, le plus éloquent d'entre eux, saint Bernard, et, plus tard, Gerson.

Nul ne l'a mieux comprise et définie que le pieux auteur de l'*Imitation*. Ecoutons quelques-unes de ses paroles lumineuses où l'on retrouve comme un reflet du ciel :

« Quelque étude que vous fassiez, quelque connaissance que vous ayez, vous devez toujours retourner à moi comme à Celui qui doit être la fin et le principe.

« C'est moi qui apprends aux hommes ce qu'ils savent, et qui donne plus de lumière et d'intelligence aux simples et aux petits que tous les hommes ensemble ne pourraient leur en donner.

« Celui à qui je parle possédera bientôt la sagesse et s'avancera merveilleusement dans la vie de l'esprit.

« C'est moi qui élève en un moment l'esprit humble et qui le fait entrer plus avant dans les raisons divines de l'éternelle vérité, que ceux qui auraient été instruits durant dix années dans la science de l'école. » (L. III, c. 43.)

Que de fois d'illustres convertis, comme Joseph Droz, Joubert, Silvio Pellico, en ont fait l'expérience et l'aveu ! Dans sa prison, Silvio Pellico écrivait :

« Le soin de me tenir en la présence de Dieu, loin d'être un fatigant effort d'esprit et un sujet de terreur, était pour moi une chose très douce. N'oubliant pas

que Dieu est toujours près de nous, qu'il est en nous, ou plutôt que nous sommes en lui, la solitude perdait chaque jour de son horreur pour moi. Mon âme est dans une quiétude parfaite. Tous les maux me sont devenus légers depuis que j'ai acquis ici le premier des biens, la religion, que le tourbillon du monde m'avait presque ravie. »

Et plus tard, revenant sur les illuminations qu'il avait reçues dans sa prison par le contact avec Dieu, il prouvera, dans ses récits, que « le christianisme est philosophique au plus haut degré... Quand la science sociale aura franchi, dit-il, cette époque violente et pleine de contrastes, on verra que le christianisme fut, est et sera toujours la doctrine du bien-faire, appuyée sur les principes les plus rationnels et unie à un culte simple et sage. »

L'*Imitation* constate les merveilles que cette action du Maître intérieur accomplit en certaines intelligences.

« Il s'est trouvé des personnes qui, m'aimant du fond de leur cœur, ont appris de moi des secrets divins dont elles ont parlé ensuite d'une manière admirable. Aussi elles ont plus avancé qu'elles n'auraient fait par toute la recherche d'une longue étude (1). »

Par là s'explique le génie de saint Thomas d'Aquin, les œuvres si étonnantes de sainte Catherine de Sienne, de sainte Thérèse, les plus belles pages d'un Newmann et d'un Faber.

(1) L. III, c. XLIII, 4.

« Les livres, dit encore l'*Imitation*, disent la même chose à tous, mais ils ne font pas la même impression en tous, parce que c'est moi qui suis au dedans de l'âme comme celui qui enseigne la vérité (1). »

Voilà énoncée, dans un livre qui fait partout autorité, la doctrine des premiers Pères que je rappelle ici.

Philosophiquement même, les hommes du plus parfait bon sens l'ont invoquée.

« Je sens, dit La Bruyère, dans son chapitre des *Esprits forts*, je sens qu'il y a un Dieu et je ne sens pas qu'il n'y en ait point. Cela me suffit. Tout le raisonnement du monde m'est inutile. Je conclus que Dieu existe. »

Cette manière de raisonner pourra sembler expéditive aux esprits lents et difficiles ; elle est très sensée.

Joubert a fait écho à La Bruyère sur ce point.

« L'âme, dit-il, ne peut se mouvoir, s'éveiller, ouvrir les yeux, sans sentir Dieu. On sent Dieu avec l'âme, comme on sent l'air avec le corps. Oserai-je dire ? On connaît Dieu facilement, pourvu qu'on ne se contraigne pas à le définir. »

Puis, passant à un autre dogme, il écrit :

« Notre immortalité nous est révélée d'une révélation innée et infuse dans notre esprit. Dieu lui-même, en la créant, y dépose cette parole, y grave cette vérité, dont les traits et le son demeurent indestructibles. Mais en ceci, Dieu nous parle tout bas et nous illumine

(1) L. III, c. XLIII, 4.

en secret. Il faut, pour l'entendre, du silence intérieur. Il faut, pour apercevoir sa lumière, fermer nos yeux et ne regarder que dans nous. »

Il va sans dire que cette doctrine ne vise pas à remplacer l'enseignement extérieur toujours nécessaire, le travail scientifique qui est l'honneur de l'esprit humain, et moins encore l'autorité doctrinale qui est la règle suprême des croyants ; mais, prise en elle-même et selon l'interprétation des Pères et des Docteurs, elle est d'une singulière efficacité et la source de vives consolations.

Le mode d'action de Dieu sur l'intelligence et la volonté n'est pas du ressort de la philosophie et ne saurait être déterminée par elle.

Les plus célèbres philosophes de l'antiquité se sont efforcés d'expliquer cette adhésion de l'âme à certaines vérités universellement admises, par la théorie des idées innées. Ainsi Socrate, Platon, Aristote, avec des nuances que nous n'avons pas à exposer ici. Qui ne connaît cette belle parole de Platon :

« Dieu nous a donné deux ailes pour nous élever à lui : l'amour et la raison. »

Dans son sentiment, la vérité était faite pour l'homme, mais il n'en devenait le maître qu'à la condition de l'appréhender, si on le peut dire, « avec toute son âme ».

L'antiquité honorait l'âme humaine. Aujourd'hui, on est stupéfait du dédain avec lequel elle est traitée. La plupart des maîtres de la jeunesse feignent de l'ignorer ou, s'ils en parlent, c'est pour la dénaturer. Dans

l'école matérialiste, l'âme n'est plus un être spirituel uni au corps, c'est une formule, une simple formule pour exprimer l'ensemble des faits de sentiment, d'intelligence et de volonté; en bon français, l'âme n'est qu'un mot.

De là l'abandon et le mépris où on laisse l'âme, ou plutôt, comme si elle n'existait pas, on ne perd pas le temps à s'en occuper. Quel recul de l'humanité! Quelle aberration du sens commun! Quelle injure à la raison universelle! Et c'est ainsi que s'élèvent de nos jours les jeunes générations, livrées en proie à des maîtres matérialistes. Ce serait à désespérer de l'avenir si l'âme elle-même ne se défendait contre cette folie. Elle confond ses détracteurs par son irrécusable témoignage et par les idées immortelles dont elle est le foyer vivant et ardent.

Descartes et Leibnitz, chez les modernes, sont les défenseurs les plus énergiques de cette théorie.

Descartes enseigne formellement qu'il y a des idées innées. « L'esprit humain porte en lui des connaissances toutes faites, point de départ de ses investigations. Ces idées, telles que celles de l'Etre, de l'infini, du parfait, etc., ont été déposées dans la raison humaine par Dieu. »

Leibnitz estime, de son côté, que l'âme humaine contient en puissance toutes les représentations ultérieures.

La philosophie actuelle, celle de l'école évolutionniste et celle de Kant, se borne à admettre que la connaissance suppose quelque chose d'inné, non les no-

tions dont parle Descartes, ni les représentations de Leibnitz, mais les lois qui résultent soit de notre nature intellectuelle, soit, selon les purs matérialistes, de notre structure cérébrale.

Ces derniers confondent le cerveau et la pensée. Le cerveau est l'instrument de la pensée, mais n'est pas la pensée. « De tous les corps ensemble, a dit Pascal, vous ne tirerez pas un esprit. » De toutes les vibrations de l'éther, transformé en vision ou en audition, vous ne tirerez pas l'infini, l'absolu, l'immortel. « Je suis une chose imparfaite, a dit Descartes, qui a l'idée de la perfection, une chose finie qui a l'idée de l'infini, de l'absolu. » Si le parfait et l'infini sont entrevus par l'être imparfait et fini, c'est qu'ils existent en dehors et au-dessus de lui. On n'a jamais pu réfuter cette simple et claire vérité.

Dieu me garde de vous exposer ici les différents systèmes des matérialistes sur l'âme humaine.

J'ai été forcé, dans ma vie déjà longue, comme professeur à la Faculté de théologie, de lire leurs opinions, leurs dissertations nombreuses et si diverses. Quelle fatigue d'esprit à entendre, l'un après l'autre, ces écrivains allemands, scandinaves, anglais, nos auteurs français, se livrant aux hypothèses les plus compliquées, les plus obscures, les plus affligeantes, pour écarter ces deux êtres vivants et indestructibles : Dieu et l'âme. De ce mélange de conceptions plus bizarres les unes que les autres, souvent contradictoires, mais énoncées avec un même ton d'autorité tranchant et dédaigneux, je sortais la tête en feu et le cœur vide, et je me rappe-

lais, pour me remettre, la parole de Bossuet : « Qu'ont-ils vu, ces vastes génies; qu'ont-ils vu plus que les autres? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien. Ils n'ont pas de quoi établir le néant auquel ils aspirent, et ce misérable partage ne leur est pas même assuré ! » Et ailleurs : « Que vois-je dans leurs écoles ? Que des contentions inutiles qui ne seront jamais terminées. On y forme des doutes, mais on n'y prononce jamais de décisions... Ce que les uns ont posé pour certain, les autres l'ont rejeté comme faux.

« Dans une telle variété d'opinions, que l'on mette au milieu d'une assemblée de philosophes un homme ignorant de ce qu'il aurait à faire en ce monde ; qu'on ramasse, s'il se peut, en un même lieu, tous ceux qui ont jamais eu la réputation de sagesse, quand est-ce que ce pauvre homme se résoudra, s'il attend que de leurs disputes il en résulte enfin quelque conclusion arrêtée? Plutôt on verra le chaud et le froid cesser de se faire la guerre que les philosophes convenir entre eux de la vérité de leurs dogmes. »

Ces hommes dont j'admire le talent, dont je respecte le caractère et les intentions, je me permets de les plaindre de chercher en dehors d'eux-mêmes et dans les systèmes éphémères qu'ils imaginent, l'explication des problèmes surnaturels. Qu'ils en croient Platon : « C'est avec son âme tout entière qu'il faut chercher l'Etre et l'éclat splendide de la vérité (1). »

Qu'ils interrogent leur âme, qu'ils daignent l'en-

(1) *République*, liv. VIII.

tendre et suivre ses inspirations. Ce n'est pas une faiblesse d'écouter cette voix intérieure, si douce, si pure, qui sollicite quelquefois notre attention, qui nous ramène aux premiers sentiments, aux premiers élans de nos jeunes années, les meilleurs en nous, parce qu'elles étaient les plus près de notre berceau et de notre intégrité morale. Cette voix qui se confond avec celle si aimée et déjà si lointaine de notre mère, nous redit tout ce qui est bon, tout ce qui peut calmer nos douleurs, tout ce qui peut faire revivre en nous l'espérance. Elle est l'écho de la voix de Dieu.

Ceux qui ont lu ces admirables dialogues où Malbranche a égalé Platon pour la sublimité des idées et l'a dépassé dans la chaleur et l'onction des sentiments, savent que cette doctrine du maître intérieur a été la source de ses meilleures inspirations.

Citons seulement cette page de ses *Méditations chrétiennes :*

« O mon unique maître, que les hommes sachent que vous les pénétrez de telle manière que, lorsqu'ils croient se répondre à eux-mêmes et s'entretenir avec eux-mêmes, c'est vous qui leur parlez et qui les entretenez. C'est vous qui nous éclairez lorsque nous découvrons quelque vérité qui se puisse être ; c'est vous qui nous exhortez lorsque nous voyons la beauté de l'ordre ; c'est vous qui nous corrigez lorsque nous entendons les reproches secrets de la raison ; c'est vous qui nous punissez ou nous consolez lorsque nous sentons intérieurement des remords qui nous déchirent les entrailles, ou ces paroles de paix qui nous remplissent de

joie. Vous venez tout d'un coup de m'éclairer l'esprit et je comprends clairement qu'il n'y a que vous qui soyez notre maître, que vous êtes le seul vrai pasteur des âmes ; que vous êtes non seulement la sagesse de Dieu, mais encore la véritable lumière qui éclaire seule tous les hommes (1). »

Joubert nous assure que tous peuvent entendre cette voix du maître intérieur.

« Dieu, dit-il, en les créant, parle aux âmes et aux natures, et leur donne des instructions dont elles oublient le sens, mais dont l'impression demeure. De cette parole et de ce rayon ainsi déposés, il nous reste, dans les plus grands obscurcissements de l'âme et dans les plus grandes inattentions de l'esprit, une espèce de bourdonnement et de crépuscule qui ne cessent jamais et nous troublent tôt ou tard dans nos dissipations extérieures. »

Que faut-il pour réveiller en nous ces murmures confus ? Fénelon nous l'apprend :

« Un moment de recueillement, d'amour et de présence de Dieu, font plus voir et entendre la vérité que tous les raisonnements des hommes. »

Il disait un jour, Fénelon, avec une profonde connaissance du cœur humain : « Les hommes peuvent nous parler pour nous instruire, mais nous ne pouvons les croire qu'autant que nous trouvons une certaine conformité entre ce qu'ils nous disent et ce que nous dit le maître intérieur.

(1) 197-348-341.

« Après qu'ils ont épuisé tous les raisonnements, il faut toujours revenir à lui et l'écouter pour la décision.

« C'est au fond de nous-même que nous avons besoin de trouver les vérités qu'on nous enseigne, c'est-à-dire qu'on nous propose extérieurement.

« Ainsi, il n'y a qu'un seul véritable maître qui enseigne tout et sans lequel on n'apprend rien. Les autres maîtres nous ramènent toujours à cette école intime où il parle seul... Nous pouvons refuser de l'écouter et nous étourdir, mais en l'écoutant nous ne pouvons le contredire. »

Cela paraît, sans doute, trop simple à ces fières intelligences qui, se croyant d'une essence supérieure, ne veulent pas penser comme tout le monde et cherchent le nouveau, l'inédit, l'extravagant. Qu'il y a d'orgueil dans certaines impiétés, et quel snobisme chez les esprits moins cultivés, dans la jeunesse surtout, à s'attacher aux opinions les plus hardies et les plus nouvelles !

L'une de ces doctrines qui a quelque rapport à notre sujet, et dont plusieurs aujourd'hui font grand état, a pour base la notion d'immanence. Cette notion est empruntée à l'étude de l'activité vivante, qui a son principe et sa fin dans l'être qui la possède (*in manere*, de là *immanentia*, *immanence*). L'immanence s'applique à la vie intellectuelle comme à la vie organique.

Dans le système Kantiste, toutes nos idées sont autochtones ; rien n'est en nous qui ne naisse de nous ;

de là la répugnance à admettre des idées surnaturelles et une révélation extérieure. Saint Thomas avait déjà prévu cette objection. Il établit que par l'acceptation d'une vérité révélée, l'immanence intellectuelle n'est pas plus violée que l'immanence organique ne l'est par l'assimilation d'une nourriture étrangère.

L'observation démontre que notre action intellectuelle et morale, tout immanente qu'elle est, ne se suffit pas à elle-même. Elle réclame, pour s'achever normalement, un secours qui la dépasse; elle le demande à ce Dieu auquel rend témoignage toute âme naturellement chrétienne. C'est l'enseignement de la grande école chrétienne d'Alexandrie, et celui même de nos premiers apologistes.

L'immanence de la vie intellectuelle, étudiée, admise sans exagération, loin d'être un obstable au don de la révélation et de la grâce, montre au contraire quel besoin nous en avons. L'âme humaine appelle Dieu, la vérité divine, de toutes ses puissances, comme les poumons appellent l'air et l'œil la lumière.

Dépouillez les théories nouvelles du prestige de l'obscurité, de leur appareil pseudo-scientifique, de leurs formules flottantes, imprécises, énigmatiques, vous restez en présence d'un fantôme insaisissable. Le bon sens, le sens intime, sont d'une autre espèce ; ils sont robustes, vivants, impérissables. A les prendre pour guides, on ne s'égarera jamais, et, en les écoutant, on entendra la voix des siècles, de la meilleure partie de l'humanité ; des vrais sages et des génies immortels, et,

ce qui n'est pas moins rassurant, le sentiment des cœurs simples, honnêtes et purs.

Laissons à tous ces rêveurs, à tous ces créateurs de systèmes qui raisonnent et bâtissent dans le vide, leurs imaginations et leur logomachie. Nous n'avons rien à apprendre d'eux. Nous avons un maître intérieur qui, si nous voulons l'écouter, ne peut ni se tromper ni nous tromper.

C'est à Bossuet que nous demanderons le dernier mot sur cette question.

« On peut conclure avec saint Augustin, dit-il, qu'apprendre, c'est se retourner à ces idées primitives et à l'éternelle vérité qu'elles contiennent et à y faire attention.

« D'où l'on peut encore inférer qu'à proprement parler, un homme ne peut rien apprendre à un autre homme, mais qu'il peut seulement lui faire trouver la vérité qu'il a déjà en lui-même, en le rendant attentif aux idées qui la lui découvrent intérieurement, à peu près comme on indique un objet matériel à un homme qui ne le voit pas, en le lui montrant du doigt et en lui faisant tourner les regards de ce côté. »

Ai-je réussi à vous donner une idée de cette belle doctrine du maître intérieur qui a inspiré les premiers Pères de l'Eglise et qui, plus tard, développée et appropriée à la vie spirituelle, a fait les délices des grands et vrais mystiques ! J'ai laissé dans l'ombre tout ce côté de la question pour limiter mon sujet. Mais quels points de vue lumineux et quels horizons sans fin on y pourrait découvrir !

Nous n'avons pas gravi les sommets, nous sommes restés dans la plaine, mais, même sur ce terrain, nous avions le ciel sur nos têtes. Nous avons pu sentir qu'entre le ciel et nous, il y a une mystérieuse attraction. « Dieu nous veut, a dit Joubert, et nous voulons Dieu. »

Enfin, j'aurai tout dit ce que je voulais rappeler, en ajoutant : il y a quelque chose de plus efficace encore que la pensée pour communiquer avec le Maître intérieur : c'est la prière.

Celui qui prie entre dans le cœur même de Dieu.

LES FÊTES POUR LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

EN 1719

Par M. l'Abbé TOUGARD, membre correspondant.

Une aimable insistance m'enhardit à signaler à l'Académie le fait trop peu connu, ce semble, qu'énonce mon titre. Les déclamations passionnées qui, il y a quarante ans, prêchaient à outrance la gratuité scolaire se seraient-elles jamais avisées qu'elles nous ramenaient ainsi à ce qu'un certain monde appelle « les abus de l'ancien régime? »

Pour le dire en passant, la gratuité remonte un peu plus haut que nos trois Républiques. C'est en 1231 qu'une bulle du pape Grégoire IX l'imposa aux chanceliers de l'Université.

L'enseignement devait donc être exercé sans rétribution. Mais à mesure que les grands établissements se multiplièrent, les charges grandirent à proportion ; et comme les généreuses dotations du moyen-âge avaient diminué ou même disparu, il fallut bien taxer les étudiants. Mais le principe de la gratuité n'était pas oublié, et le cardinal Richelieu voulut la rétablir.

Son projet ne devait s'effectuer qu'au siècle suivant, où le Gouvernement fut surtout frappé de ce que les enfants « qui avaient beaucoup de dispositions et peu de biens », se voyaient jusqu'alors empêchés de fréquenter les écoles. « Ainsi les lettres et les sciences perdaient plusieurs sujets qui auraient fait honneur à la patrie et l'auraient servie utilement. » Le mérite de ce retour à la gratuité revient surtout au pieux Coffin, qui était alors recteur de l'Université.

L'avocat Lenglet, dans *l'Eloge* qu'il a mis en tête des « Œuvres de Coffin », et auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, explique qu'on se servit pour cela des anciens droits que l'Université possédait sur les postes et les messageries. Dès 1716 on en avait prélevé pour les Facultés des Arts une allocation de 60,000 livres.

Mais le 1er février 1719, Coffin présentait au Régent le cierge que l'Université avait le privilège d'offrir au roi pour la fête de la Chandeleur. « Il y ranima, dit Lenglet, le projet du *gratis*. La manière noble et délicate dont il exposa sa demande, et les raisons dont il l'appuya, firent impression. Dans ce petit discours, qui est un vrai chef-d'œuvre, M. le Régent est attaqué de tous côtés. Ses grandes qualités, les bienfaits qu'il a déjà répandus sur l'Université sont autant d'armes et de titres qu'il fournit à l'orateur. Après un bel éloge de l'Université, qui prouve combien elle est digne de cette nouvelle faveur, l'éloquent recteur prend M. le Régent par l'exemple des rois, ses aïeux, qui ont accordé des distinctions honorables à l'Université. »

Sur l'accueil favorable du duc d'Orléans, Coffin fit nommer le conseiller d'Etat Fagon, « dont la droiture et le zèle étaient connus », pour examiner les mémoires dressés par l'Université. Puis, conformément à ses conclusions, le garde des sceaux d'Argenson offrit au nom du roi une pension annuelle de 120,000 livres.

Coffin répondit, au dire de Lenglet, « que l'Université préférerait toujours sa médiocrité actuelle à cette pension caduque et arbitraire ; qu'elle ne pouvait renoncer à son ancien droit sur les messageries, ni accepter une somme fixe : de peur que si, comme il était déjà arrivé, l'or et l'argent devenaient plus communs, l'Université eût la même somme mais non la même valeur ; qu'il lui semblait donc qu'il n'y avait rien de plus équitable que de donner à l'Université une partie certaine et déterminée de la somme que le fermier des postes rendait annuellement au roi ; que cette quotité suivrait les temps dans une juste proportion, et produirait toujours un revenu suffisant pour l'entretien des professeurs. »

Le 6 avril, Fagon « informa le recteur que Sa Majesté accordait la grâce telle qu'il l'avait demandée ». Le subside, étant fixé au vingt-huitième de la recette totale, se trouva pour lors monter à 120,528 livres, 18 sous, 4 deniers.

L'heureux succès de la requête fut un véritable événement, si bien qu'il est consigné dans deux journaux étrangers, le *Mercure historique* de la Haye et les *Lettres historiques* d'Amsterdam. « L'arrêt de la concession du *gratis*, disent ces dernières (p. 571), fut

signé par M. le duc Régent le jeudi 6 du mois (d'avril) dernier. Il fut aussi signé le jeudi 13 par M. le Garde des Sceaux, qui en fit ensuite l'expédition des lettres patentes d'une manière des plus gracieuses et obligeantes : non seulement il les scella le samedi 29, mais il les envoya le même jour scellées gratis au recteur de l'Université, pour marquer davantage sa considération pour cet illustre Corps, et pour tous les gens de lettres.

« C'est-à-dire que dorénavant on enseignera gratuitement les humanités et la philosophie, et sans qu'il en coûte rien aux étudiants, dans tous les collèges de l'Université. Les pensions qui seront fournies aux professeurs se tireront des fonds qui sont dus et qui reviennent à l'Université par l'ancien droit qu'elle a sur les messageries, duquel elle n'avait pas pleinement joui jusqu'à présent, et dont elle jouira à l'avenir avec de nouveaux avantages.

« Cet établissement a été suivi d'un applaudissement général. Il commencera à avoir lieu au mois d'octobre prochain. On dit qu'alors on supprimera plusieurs petits collèges, pour en réunir les fonds à l'Université. »

Le même numéro ajoute en post-scriptum (p. 592) : « Voici de nouvelles particularités au sujet du *gratis* accordé à l'Université de Paris. Les lettres patentes... doivent être aussi enregîtrées (*sic*) à la Chambre des Comptes. Après quoi l'Université ira rendre au roi, à M. le duc régent, et à M. le Garde des Sceaux de très humbles actions de grâces.

« Il a été affiché partout un mandement latin du recteur de cette Université, en date du 12 de ce mois

(de mai), par lequel il annonce au public cette agréable nouvelle, et lui apprend que dès les premiers jours du mois d'avril on a commencé à enseigner partout gratuitement.

« En attendant que l'Université rende de solennelles actions de grâces à Dieu pour ce nouveau bienfait, le recteur ordonne que dans tous les grands collèges on chantera le *Te Deum* avec le psaume *Exaudiat*, pour la conservation de la personne sacrée de Sa Majesté; qu'on y fera des prières pour le sérénissime Prince régent, et pour attirer sur les maîtres et les écoliers l'esprit de science et de piété.

« Des avis disent que le *Te Deum* avait déjà été chanté au collège de Beauvais à Paris », évidemment par les soins de Coffin, qui y avait professé la seconde en 1701. Il fit à ce collège, « qu'il aimait avec une tendresse paternelle, un legs très considérable, et voulut être inhumé dans la chapelle, où il avait édifié par tant d'actes religieux, et où il avait tant de fois demandé à Dieu qu'il lui plût d'être lui-même le maître des enfants, d'éclairer leur esprit, et de répandre la vertu dans leur cœur ».

Au mois de juin, les *Lettres historiques* reviennent (p. 699) sur le même sujet : « Le *gratis* accordé à l'Université a été suivi de beaux discours de remercîment envers les bienfaiteurs, d'actions de grâces solennelles, et d'autres circonstances mémorables, dont on est obligé de remettre la relation à un autre mois. »

Soit que cette annonce ait été sincère, ou qu'il n'y faille voir qu'un artifice de rédaction, toujours est-il

que les journaux suivants ne parlent plus du *gratis*. Heureusement que l'*Eloge* du bon recteur supplée à leur silence et montre que l'année entière fut employée à célébrer cette réforme.

« Le 22 mai, le recteur accompagné des doyens des facultés, des procureurs des nations, et d'autres députés, alla remercier le roi et M. le régent. M. d'Argenson avait eu trop de part à cet établissement pour échapper à la reconnaissance de l'Université : elle la lui témoigna d'une manière proportionnée à la dignité du Ministre, et à l'importance de l'évènement. Il est inutile d'observer que les harangues prononcées dans toutes ces occasions étaient dignes de l'orateur.

« L'Université rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, par la plus auguste de ses cérémonies. Elle se rendit le 13 juin à l'église S.-Roch, où le cardinal de Noailles officia. La procession était la plus nombreuse qu'on eût vue depuis très longtemps. Ce qui en releva singulièrement l'éclat, c'est que le roi, placé à une fenêtre du pavillon des Tuileries qui regarde le Pont-Royal, voulut bien être du nombre des spectateurs.

« Enfin l'Université consacra l'établissement de l'instruction gratuite par un discours fait en son nom le 19 décembre. Elle choisit M. Rollin, qui s'exprima avec cette noblesse d'idées et cette chaleur de sentiments que l'on attendait d'un grand orateur et d'un excellent citoyen.

« Les muses se joignirent à l'éloquence; et l'on répandit avant le discours plusieurs pièces de vers qui

chantaient un évènement capable seul d'immortaliser M. Coffin. »

N'était-il pas bon de rappeler ces souvenirs, qui doivent compter parmi les meilleurs des jours de Law et de la Régence ?

6 Mars 1906.

NOTICE SUR M. JULES HÉDOU

Par M. Henri PAULME

Le 25 juin 1875, M. Jules Hédou, élu membre résidant de l'Académie le 19 mars précédent, prenait séance par la lecture d'une importante étude « Sur la Nécessité de relever le goût artistique en Province »; et comme le nouvel académicien, très attaché à sa ville natale, très curieux de tout ce qui peut accroître son bon renom de Capitale de la vieille province normande, pensait toujours à lui rapporter le bénéfice de ses travaux, il donnait à cette étude d'ordre général un sous-titre bien précis, localisant la préoccupation filiale de l'auteur : « De la nécessité de créer à Rouen un cabinet d'estampes et de dessins, et une bibliothèque consacrée exclusivement aux Beaux-Arts. »

L'unité de vie de notre regretté confrère — que n'effrayaient sans doute pas les longs espoirs — s'est affirmée dans ce fait que, trente ans après la publication de son discours de réception à l'Académie, M. Hédou léguait, en mourant, à la Ville de Rouen, toute sa collection d'estampes et de dessins, ainsi que sa bibliothèque.

Et ce n'est certes point un mince don que vient de recevoir notre cabinet municipal d'estampes; la collection, dont la libéralité non surprenante de Jules Hédou a enrichi ses concitoyens et qui fut l'œuvre de son âge mûr comme la passion de sa vieillesse, compte plus de trente mille pièces.

Un nombre aussi considérable implique que chacune d'elles ne saurait avoir une même et grande valeur, et peut-être un esprit moins éclectique, moins ardent que celui de notre confrère, eût-il sélectionné avec plus de rigueur, éliminé d'un doigt plus sévère? Volontairement, M. Hédou ne s'est point arrêté à ces réserves quelque peu raffinées; dans le dessein qu'il avait, depuis longtemps sans doute arrêté, de léguer à la Ville de Rouen toutes les gravures, réunies par lui au cours de sa longue carrière d'amateur, Jules Hédou était ainsi certain de mettre sa légataire à même de compléter sur bien des points les collections qu'elle possédait déjà.

Et sa pensée était si évidente d'une sélection probable, à opérer par les administrateurs éclairés chargés de recevoir le don fait à la Ville de Rouen, qu'il a pris soin de prévoir la destination des estampes qui ne seraient point acceptées par eux, — et que son testament stipulait :

« Ce que la Ville de Rouen ne voudra pas garder sera donné au Musée de Neufchâtel-en-Bray, et ce que cette dernière ville ne voudrait pas sera offert au musée de Clères ».

Pour noter d'un trait plus précis cette résolution

chez M. Hédou de contribuer, dans la plus large mesure, sinon à l'éducation, du moins au relèvement du goût artistique de ses concitoyens, il est bon d'ajouter qu'il a encore légué à la Ville de Rouen, pour son Musée, tous ses tableaux, meubles et objets d'art (1).

Et ainsi par l'expression de ses volontés, notre confrère a affirmé sa persistance raisonnée à réaliser, de toute l'énergie de sa conviction, le programme qu'il traçait, au jour déjà lointain de sa réception d'académicien :

« J'ai voulu, disait-il en terminant son discours, appeler votre attention sur ce qu'il conviendrait de faire pour perfectionner le goût en province et donner à nos concitoyens le sentiment artistique que nos ancêtres possédaient à un si haut degré et dont nous retrouvons les traces glorieuses à chaque pas dans les rues de notre vieille cité. (Discours de réception, *Précis* de 1875.)

M. Hédou aura eu cette joie, une dizaine d'années après avoir préconisé avec ardeur la création d'un Musée d'estampes à Rouen, de voir réalisé son rêve. Le nouveau musée était inauguré à la suite de circonstances et de concours dont l'Académie connaît l'histoire, en 1888. Pourquoi faut-il que des incidents fâcheux l'aient fait, peu après, disparaître ? Notre confrère est mort sans que cette institution précieuse ait encore

(1) A noter dans ce legs : un *Intérieur rustique*, et *une Rue à Pouzzoles*, d'Hubert Robert; un *Tour de Cartes*, de Lenain; *la Promenade aux Tuileries*, de Boilly; deux miniatures signées *Isabey ;* un bronze de Barye, *Lion*, etc.

reparu. Il est permis de souhaiter que la généreuse donation de M. Hédou contribue à hâter son rétablissement, pour le plus grand profit du public, à l'éducation artistique duquel il pensait, en prononçant son discours de 1875 aussi bien qu'en rédigeant son testament de 1903.

*
* *

M. Jules-Paul-Ernest Hédou, né le 20 septembre 1833 à Rouen, où il fut avoué près le Tribunal de première instance, Président de la Chambre de sa Corporation, membre et Président du Bureau d'assistance judiciaire, avait, dans sa jeunesse, consacré ses loisirs à la peinture, beaucoup fréquenté les artistes rouennais, ses contemporains, et avivé, dans leur compagnie, le goût naturel qu'il portait à toutes les choses de l'art.

M. Decorde, auquel avait été confié le soin de présenter à l'Académie le rapport sur l'envoi fait à notre Compagnie par Jules Hédou, d'un de ses premiers et principaux ouvrages, — une très complète biographie de Noël Le Mire, l'un de ces délicats graveurs du XVIIIe siècle, qui fut membre de notre Compagnie,— M. Decorde concluait en ces termes élogieux : « M. Jules Hédou a le goût de l'artiste, la patience du collectionneur, le discernement du critique.

« Non seulement il a réuni dans des cartons savamment classés une très curieuse collection d'estampes de l'Ecole française du siècle dernier, mais il s'est attaché à pénétrer dans les secrets des maîtres et à étudier leur

œuvre à fond. Son travail est une appréciation juste et fine du talent de Le Mire (1) ».

Il est plus encore : il est le catalogue descriptif et raisonné de cinq cents et quelques pièces produites par le burin de cet artiste, bien Rouennais, puisque, né rue des Arpents, et baptisé à Saint-Maclou.

Dans ce volume, — publié sous le patronage de la Société d'histoire de l'Art français, et qu'ornent un beau portrait gravé à l'eau-forte par Gilbert (2) et la reproduction d'un dessin de Le Bas, — Hédou raconte qu'il puisa son goût pour les estampes en général, et les eaux-fortes en particulier, dans la lecture de *l'Histoire des Peintres*, de Charles Blanc ; il y avait été prédisposé, d'ailleurs, par la fréquentation d'un de ses camarades de collège, Adolphe Kœchlin, qu'un goût naturel, une brillante éducation et une belle fortune avaient porté à former une collection d'objets d'art.

« Il possédait entre autres choses, écrit M. Hédou dans sa préface, une épreuve du *Gâteau des Rois*, de Noël Le Mire. Une certaine attraction ramenait toujours mes yeux vers cette estampe. Etait-ce une appréciation instinctive de la valeur artistique de cet ouvrage ? Etait-ce une admiration provoquée par le courage d'un artiste qui osa signer de son nom une sorte de pamphlet politique et flétrir avec son burin les auteurs de cet odieux partage de la Pologne en 1772 ? Il y eut, je crois, de ces deux sentiments. Toujours est-il qu'à partir de

(1) Séance du 12 mars 1875. Procès-verbaux de l'Académie.

(2) D'après une miniature que possède M. Victor Lemire, un de nos compatriotes.

ce moment, j'éprouvai une sympathie très marquée pour Noël Le Mire, sympathie qui me porta peu à peu à m'occuper plus spécialement de cet artiste ».

L'attrait, que la gravure et les graveurs exerçaient sur l'esprit cultivé de Jules Hédou et que venait de révéler la publication de ce beau volume sur Le Mire, lui inspira bientôt d'autres études, se rapportant à la même préoccupation d'art. Et, dans la suite précieuse de nos *Précis* annuels, paraissent successivement divers travaux dont la primeur fut réservée à notre Compagnie.

C'est d'abord la *Lithographie à Rouen*, historique documenté, bourré de faits et de noms, embrassant toute la longue période de 1819 à 1860, et dans lequel l'auteur déplore le discrédit — passager, — espère-t-il, qui semble peser sur ce procédé.

La lecture de cette consciencieuse étude occupe trois séances de l'Académie (8 décembre 1876, 27 avril et 6 juillet 1877), sous les yeux de qui Jules Hédou fait passer les estampes principales des différents artistes dont il a relevé les noms.

Viennent ensuite (séance du 17 mai 1878) :

La biographie de « Jean-Jacq. André Le Veau », graveur comme Noël Le Mire, comme lui né à Rouen, non loin de la rue Arpents, — rue Malpalu, — comme lui baptisé en la même église Saint-Maclou, et qui, comme lui encore, fut membre de l'Académie.

Cette notice, imprimée dans le *Précis* de 1878, est devenue, sous une forme nouvelle, un beau volume publié en 1903 sous le patronage de la Société d'histoire de l'art français : elle s'est enrichie de la reproduction

hors texte des meilleures planches de Le Veau, et comporte, comme la biographie de Le Mire, le catalogue critique de l'œuvre du maître rouennais.

La biographie de « Jean Le Prince » (séances des 25 avril et 2 mai 1879), encore un graveur de la même époque, qui tenait à Rouen par la naissance de son grand-père et descendait d'une lignée d'artistes, maîtres-sculpteurs-doreurs, attachés pendant plus d'un siècle et demi (XVIe et XVIIe siècles) à la décoration des édifices religieux de notre ville et des environs.

Cette troisième notice devint, en la même année 1879, un volume publié dans les mêmes conditions que ceux concernant Le Mire et Le Veau, suivant le même plan et la même méthode.

Une trilogie de cette importance et de cette valeur suffirait à elle seule à attester le mérite et la culture de M. Hédou, à assurer à son nom, dans l'avenir, l'estime des gens de goût et des artistes.

Mais celui-ci ne se borne pas à la publication de ces volumes, qui représentent une somme considérable de recherches et d'efforts, l'activité de son esprit toujours en éveil, toujours attiré par les choses de l'art, vers leur vulgarisation — dans le sens large et élevé de ce mot.

Aussi le voyons-nous (séance du 23 juillet 1875), quelques jours après sa réception, proposer au vote de l'Académie un vœu « tendant à préserver de toute destruction et de toute altération le *Bureau des Finances* de la place de la Cathédrale. »

Ce vœu, si justifié, n'est-il point encore de toute actualité en 1906? Des enseignes commerciales désho-

norent, comme il y a trente ans, ou dérobent à la vue les frises et les médaillons sculptés, dont la bande merveilleuse se déroule au-dessous des fenêtres du premier étage.

Dans la séance du 19 juillet 1876, M. Samuel Frère avait lu à l'Académie une de ces études pittoresques et colorées, — dont il se montre aujourd'hui malheureusement si peu prodigue, — sur « les Illustrateurs des Fables de la Fontaine ».

Jules Hédou, à la séance suivante (26 juillet), répondant à son confrère, avec, certes, toute la courtoisie qui est le charme de nos discussions, mais avec la verdeur convaincue de sa vive parole, conteste que les Fables du Bonhomme aient été spécialement écrites pour les enfants, et que la critique soit fondée à comparer entre eux les trois principaux illustrateurs de ces exquis petits poèmes : Oudry, Granville, Gustave Doré.

Selon lui, « tout ce qui touche à l'art ne peut être jugé par comparaison, puisque l'artiste n'a de valeur qu'autant qu'il ne ressemble à personne. Son originalité est son titre de gloire..... »

Et, conclusion, à tout le moins inattendue de la part de cet amateur d'estampes, aussi ardent, aussi passionné qu'était J. Hédou, il termine ainsi sa réplique : « A ceux qui me demanderaient quelle édition de La Fontaine je préfère, je répondrai volontiers : je les prendrais toutes, et, de préférence, une bonne édition sans gravures ! »

N'est-il pas regrettable qu'un académicien d'alors ne

se soit pas permis d'interpeller notre distingué confrère : « Hé ! quelle contradiction entre cette opinion, singulière dans votre bouche, et l'emploi que vous faites de tous vos loisirs à la chasse aux gravures ! D'où, comment, et pourquoi ? »

La réplique eût été intéressante à noter.

*
* *

Pendant plusieurs années, la collaboration de M. Hédou aux travaux académiques ne cesse d'être active et continue.

Et sans qu'il soit besoin de détailler ses interventions fréquentes et dont nos procès-verbaux relatent fidèlement les sujets, il suffira de rappeler, en un énoncé sommaire : ses communications sur diverses notices consacrées à Chardin (séance du 21 juillet 1876), — rapport au nom de la Commission présidée par M. de Glanville sur la part qu'il convient à l'Académie de prendre dans l'inventaire général des richesses artistiques de la France (séance du 23 mars 1877), — rapport sur les œuvres de M. Jules Adeline, au talent si original et si délicat (séance du 19 mars 1880), — biographie des peintres Le Mettay, Sorieul, Daliphard (séances des 28 mai 1880, 29 avril 1881, 21 avril 1882), — rapport sur le prix Bouctot. Beaux-Arts (séances des 19 novembre 1880, 1er avril 1881).

Il n'est point étonnant que l'auteur fécond de ces travaux de critique d'art ait été nommé par l'Administration municipale, membre du Comité des Beaux-Arts, — par la Société des artistes peintres français, membre correspondant, et désigné par l'Académie pour la re-

présenter dans le Comité d'organisation d'une Exposition régionale à Rouen.

Le 4 août 1882, les suffrages de notre Compagnie l'appellent à la Présidence, au cours de laquelle il eut l'honneur de recevoir MM. Charles Levavasseur, l'ami de Botto, le survivant de nos Assemblées politiques, — Héron, l'érudit impeccable, le professeur habile, qui a rendu, comme trésorier et comme archiviste, de si importants services à l'Académie, — Lebel, le peintre sérieux et modeste, alors Conservateur du Musée.

Dans la réponse traditionnelle qu'il fait au discours de réception de ce dernier, Jules Hédou peut encore donner libre cours à sa verve ordinaire, plus accentuée dès qu'il touche à un sujet d'art.

Le classique déterminé, qu'il a toujours été, loue sans réserves les tendances classiques du peintre, son nouveau confrère; il blâme, dans une langue vigoureuse « la voie déplorable où se sont engagés plusieurs élèves de l'Ecole de dessin de Rouen, en adoptant les principes posés par quelques peintres naturalistes de Paris. Sous les noms divers de *Réalisme*, d'*Impressionnisme* ou de *Modernisme*, ces artistes cherchent à faire prévaloir une école dissidente du bon sens, opposée aux saines traditions de l'art.

« ..... Ils se contentent de prendre les choses comme ils les voient, brutalement, sans la moindre modification, sans cet arrangement nécessaire qui donne quelque esprit au sujet, et cela, sous le fallacieux prétexte que les objets se sont ainsi présentés à leurs

yeux..... et on prétend imposer ces élucubrations à l'admiration de tous.....! »

Le morceau, dont ces quelques fragments suffisent à préciser l'allure, n'est pas tendre.

Mais qu'eût dit alors Jules Hédou, s'il avait pu voir, ou seulement prévoir, les truculentes, les invraisemblables toiles qui s'étalent aujourd'hui sur les cimaises des « Salons d'automne », à Paris! Son indignation n'aurait pas eu de bornes, — et ces audaces picturales l'eussent sans doute ramené à des appréciations moins sévères, à un ressentiment moins vif contre les productions des Naturalistes et des Impressionnistes de 1882.

Assurément, l'homme de goût qu'est, jusqu'à sa dernière heure, demeuré notre confrère, serait revenu — en visitant l'Exposition rétrospective de Gustave Courbet, organisée au Salon d'automne de 1906, — sur l'opinion excessive qu'il exprima dans son discours de Président, à la séance publique annuelle de l'Académie (2 août 1883), parlant de ce chef de l'Ecole réaliste du XIXe siècle.

« A côté de ces maîtres », — Jules Hédou venait de citer Gérôme, Cabanel, Flandrin, Muller, Yvon fils, — « un ouvrier, ouvrier d'une adresse inouïe, sachant son métier (je ne dis pas son art) comme pas un, Courbet, pour dire son nom, chercha à créer une école à part, l'école du Réalisme; mais il ne réussit qu'à fourvoyer tous ceux qui s'enrolèrent sous son drapeau, et ne sut pas faire un élève. Nous ne connaissons de ce peintre que des morceaux bien exécutés, et pas une page importante qui se tienne d'un bout à l'autre. »

Il est permis de croire que M. Hédou, s'il avait pu hier visiter cette Exposition rétrospective de Courbet, aurait, comme tant d'autres qui ont pu partager son sentiment il y a vingt-cinq ans, modifié en toute loyauté le jugement qu'il portait alors.

Car il est impossible, à tout esprit impartial, de ne pas être frappé par la puissance de composition, par l'intensité de vie débordante malgré des tonalités un peu sourdes, par la fermeté du dessin, par le modelé énergique des quelques toiles, notamment des portraits, réunis dans la salle du Grand-Palais.

On peut, sans exagération, se risquer à dire qu'aujourd'hui, avec le recul des années, avec l'inimitable patine du temps, avec l'éloignement des parti-pris de la première heure — et aussi, facteur non négligeable, — avec le souvenir des excentricités que les tachistes, pointillistes, plaquistes ou naturistes ont infligées et infligent à nos yeux, — l'œuvre de Courbet a pris cette belle physionomie du « classique » qu'on ne conteste plus depuis longtemps à Ingres ni à David, et que le Courbet de 1860 ne paraissait jamais devoir acquérir.

*
* *

L'année de présidence de M. Hédou (1883) semble malheureusement avoir marqué le terme de la collaboration active qu'il apportait aux travaux de l'Académie depuis son entrée dans la Compagnie.

En dehors d'une communication faite à la séance du 6 février 1885, sur des documents relatifs à l'Ecole de dessin pendant la période de 1749 à 1791, nos *Précis*

ne comportent qu'une biographie du peintre, sculpteur et graveur rouennais, Jean de Saint-Igny (séance du 7 mai 1886) et une notice sur le peintre Jules Michel, qui habita à Rouen, l'hôtel de la rue de l'Hôpital, n° 1, dans un logement que Court avait occupé avant lui.

Le 29 février 1884, Jules Hédou fait hommage à l'Académie de deux gravures encadrées : Portrait du Premier Président Hue de Miromesnil, — épreuve d'artiste, par Noël Le Mire, — et portrait gravé par Miollet, d'après Cochin, d'un ancien membre de l'Académie, Ch. Lemesle (1761-1814).

Placées dans nos salles de réunion, elles contribueront, avec les écrits conservés dans notre bibliothèque, à perpétuer le souvenir de M. Hédou.

Jusqu'en 1889, notre Confrère continue à assister fidèlement aux séances de l'Académie et à s'associer par sa présence aux travaux hebdomadaires, mais, à partir de cette époque, les soins que réclamait sa santé fort ébranlée et qui exigeait de longs séjours dans le Midi, le tiennent désormais écarté de nos réunions.

Bientôt il va s'installer d'une façon permanente à la campagne, dans une belle propriété de la Rue-Saint-Pierre, où tous ses loisirs sont consacrés au classement et à l'accroissement de ses collections d'estampes, de tableaux et de livres.

Peut-être y mania-t-il encore le pinceau, comme il le faisait dans ses jeunes années, alors qu'il peignait des « natures mortes », qui lui valurent, en 1864, et même beaucoup plus tard, en 1889, des médailles aux Expositions de Rouen.

A ce propos est-il exact — en tout cas, si l'histoire est vraie, elle n'a rien qui atteigne la réputation justifiée de notre confrère comme amateur éclairé, comme critique d'art, comme iconographe averti, — est-il exact que jadis M. Hédou, copiant au Musée quelque toile, ayant demandé à Court qui passait, un avis sincère sur sa peinture, l'artiste lui avait répondu avec la franchise un peu fruste d'Alceste ?

Le jeune peintre amateur ne dut pas être satisfait plus que ne le fut l'homme au sonnet de Molière ; il eut raison, puisque ce lui était une distraction agréable, de continuer à peindre, comme Oronte, sans doute, continua de faire des vers.

Et, après tout, les récompenses accordées par les jurys d'Exposition à deux de ses toiles, prouvent que tout le monde ne partageait pas l'opinion de Court sur la peinture de Jules Hédou.

L'amour de celui-ci pour l'art et les artistes, sa passion pour les estampes ont embelli et consolé les dernières années de notre confrère tout à fait retiré à la campagne, où il est décédé le 14 septembre 1905.

D'un esprit ouvert aux questions artistiques, d'une érudition très étendue en matière de gravures, Jules Hédou formulait dans un style aisé, auquel on peut appliquer l'axiome :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement

des jugements toujours émis avec une loyale indépendance et une sincérité un peu brusque, mais absolue.

Comme l'a dit en si bons termes M. le Président Des-

buissons, parlant au nom de l'Académie sur la tombe de notre confrère, le 18 septembre 1905 :

« Il était de ceux qui soutiennent leurs convictions avec énergie parce qu'ils les savent basées sur de longues réflexions et sur un travail approfondi : il entrait volontiers en lutte au sujet des dissidences d'Ecoles et des différences de procédés, et, pour défendre ses préférences artistiques et classiques contre ce qu'il croyait être les erreurs du modernisme, il semblait que la plume souple du critique empruntât aux graveurs la rigidité de leur burin. »

***

Cet essai de la reconstitution de la physionomie académique de notre regretté confrère serait incomplet, s'il ne mentionnait que Jules Hédou a encore été membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville, et rédacteur au journal *l'Art*, — qu'il a collaboré avec MM. Ch. de Beaurepaire et Julien Félix, aux si intéressantes publications sur Rouen de l'éditeur Augé, — publié des notices sur le dessinateur Victor Delamare, le peintre Ernest Lefebvre, le peintre Emile Minet, depuis peu devenu directeur du Musée de Rouen — tenté d'attribuer à Hogarth deux tableaux de ce même Musée, catalogués comme œuvres de J.-B. Descamps, — monographié le Musée de Cannes.

Enfin il convient de rappeler, d'une façon plus spéciale encore, puisque le document fait partie de nos archives, la page de cet album, créé par l'ingéniosité toujours en éveil d'un de nos anciens, feu M. de Lérue,

pour recevoir un souvenir autographe de chaque membre de l'Académie.

M. Hédou y a dessiné à la plume un coin charmant du pays normand qui renferme tant de jolis sites; la légende porte : « En allant de Bon-Port à Pont-de-l'Arche ».

Un sonnet sans défaut vaut mieux qu'un long poème,

a-t-on dit. Ce croquis, alertement enlevé, d'ailleurs, n'est peut-être pas comme le sonnet dont parle le poète; mais par la franchise des reflets des grands peupliers dans les eaux calmes du bras mort de la Seine, par la légèreté de main avec laquelle est tracée la silhouette du vieux Pont-de-l'Arche, il témoigne de l'habileté évidente du dessinateur.

En marge, cette phrase : « Je ne connais pas de plus grand bonheur que le travail », dans laquelle se résume la vie honorable et honorée de Jules Hédou.

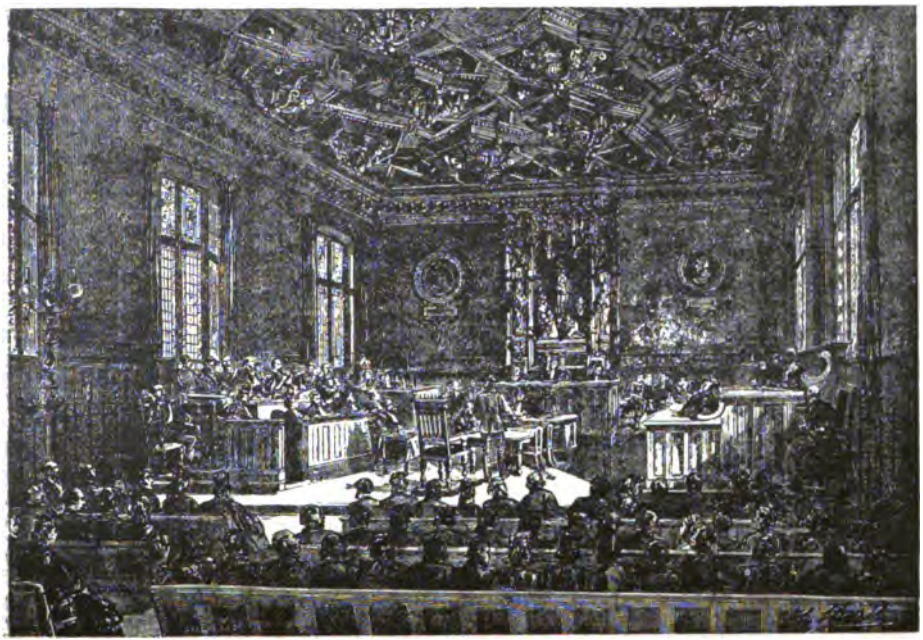

Salle des Assises au Palais-de-Justice de Rouen pendant le procès Janvier de la Motte.
(Déposition d'un témoin.)

Réduction d'une gravure du *Monde illustré*, n° 779, 16 mars 1872.

NOTICE SUR M. ADOLPHE HOMAIS

Par M. Albert SARRAZIN.

L'Académie a été éprouvée par un nouveau deuil au cours des vacances judiciaires.

M. Homais, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier et doyen de l'Ordre, maire de Montcauvaire, et conseiller général du canton de Clères, est décédé le 10 septembre 1906, en son domicile de la rue Thiers, à Rouen.

Nous avons perdu en lui un confrère des plus estimés et aimés. Si la multiplicité de ses occupations professionnelles et administratives ne lui avait pas permis de nous apporter souvent une collaboration effective, il s'était toujours intéressé à nos travaux, et avait été longtemps l'un des plus assidus à nos séances hebdomadaires.

Nous ne saurions oublier, en outre, la place importante qu'il occupa au barreau pendant plus d'un demi-siècle ; les services signalés qu'il rendit, en diverses circonstances, à ses concitoyens ; enfin, les qualités qui distinguaient l'homme privé et qui rendaient si

agréables et si sûres à la fois les relations que beaucoup d'entre nous s'honoraient d'entretenir avec lui.

Vous permettrez à l'un de ses disciples affectionnés, devenu plus tard son ami fidèle, de faire revivre en quelques lignes la physionomie loyale du confrère disparu et d'esquisser à grands traits sa carrière si honorable et si bien remplie.

M. Pierre-Adolphe Homais était né à Rouen le 4 juillet 1832, d'une vieille famille rouennaise appartenant au monde de l'industrie. Après d'excellentes études faites au Lycée de Rouen, où il compta comme amis Langlois d'Estaintot, le Dr Lecadre, Heuzey, etc., il se fit inscrire au barreau de cette ville en 1853.

Grâce à la rectitude de son jugement et à la finesse un peu mordante de son esprit, son talent nerveux s'affirma rapidement, et il ne tarda pas à conquérir une place des plus enviées parmi ses confrères : les Deschamps, les Vaucquier du Traversain, les Revelle, les Ducôté, pour ne parler que de quelques disparus.

On se souvient encore au Palais de deux procès retentissants auxquels il a fort honorablement attaché son nom.

En 1872, il fut appelé à plaider devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, avec le célèbre Me Lachaud, pour l'ancien préfet de l'Eure, Janvier de la Motte, qui était accusé de virements et qui fut acquitté. Dans ce débat solennel, dont la presse locale et parisienne nous a conservé le souvenir par l'image, Me Homais — au dire des contemporains — s'éleva à la hauteur du maître qui ne lui ménagea pas ses vives félicitations.

Plus tard, en 1880, il défendit chaleureusement, devant le tribunal, les Jésuites de Rouen, poursuivis à l'occasion des décrets du 29 mars.

Il convient d'ajouter que dans une autre circonstance il fut chargé de soutenir les intérêts de Sa Sainteté le pape Léon XIII, qu'il fit triompher devant le tribunal civil de Rouen, à la suite d'un curieux débat qui fit également sensation.

D'ailleurs, Me Homais, disons-le en passant, avait rendu d'importants services aux œuvres catholiques organisées à Rouen et dans notre département dans un but de haute moralité, pour encourager la tempérance, l'épargne, la mutualité, etc. Aussi, tous ses amis applaudirent-ils à l'hommage qui lui fut justement rendu plus tard lorsqu'il reçut la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Notre confrère se distingua toujours au Palais par un souverain respect des traditions de son Ordre, par une correction à toute épreuve, aussi bien que par la fermeté de ses convictions que tempérait un libéralisme éclairé et une grande affabilité naturelle. Ces qualités lui assurèrent une légitime popularité parmi ses confrères qui l'élevèrent quatre fois à l'honneur suprême du bâtonnat.

C'est en termes très heureux que Me Octave Marais, ancien bâtonnier, a rappelé sur sa tombe les principaux traits de son caractère, et a défini avec autant de finesse que d'exactitude ses brillantes qualités oratoires. « Son talent, a-t-il dit, était fait tout à la fois de simplicité et d'élévation. Le discours chez lui n'était

pas apprêté ; son langage toujours correct ne visait pas à l'effet littéraire ; il cherchait surtout à gagner l'attention et la confiance du juge par une certaine bonhomie dans l'exposition des faits de la cause. Mais bientôt, dans la discussion, si les circonstances du procès le lui permettaient, l'avocat prenait son élan, et nous avons tous admiré plus d'une fois, soit dans les débats criminels devant la Cour d'assises ou la juridiction correctionnelle, soit dans les litiges civils — et j'ajouterai personnellement devant le jury d'expropriation où il excellait, — ces superbes envolées oratoires qui firent de Homais, en certains jours, l'égal des plus grands. »

On ne pouvait mieux dire, certes, au nom du barreau rouennais, auquel M. Homais est resté fidèlement attaché pendant toute sa vie.

Notre confrère ne resta pas, d'ailleurs, exclusivement un professionnel des litiges criminels ou civils, mais il sut, au contraire, concilier cet attachement inébranlable à sa chère et noble profession avec le goût très vif qu'il avait pour l'histoire et surtout pour les belles-lettres.

Il fut un curieux du livre à une époque où on lisait encore un peu, et il aimait à se tenir, autant que possible, au courant des nouveautés.

Après avoir tenu assez longtemps la plume comme chroniqueur judiciaire, sous la direction de Charles Lapierre, un journaliste de race, érudit et mordant, qui était devenu son ami, il s'exerça avec succès au genre de la conférence.

Il nous souvient qu'il était au nombre de cette élite de conférenciers qui se groupèrent vers 1876 et qui se firent entendre dans la salle des Augustins, siège de l'importante Société de secours mutuels « l'Emulation chrétienne de Rouen », à laquelle M. Homais appartint jusqu'à la fin, au double titre de bienfaiteur et de membre du Conseil honoraire. Parmi ces conférenciers figuraient des personnalités dont les noms sont en honneur à l'Académie : MM. Vaucquier du Traversain, Henri Vermont, d'Estaintot, Henri Frère, Paul Allard, Lecaplain, Laurens, Malbranche, etc.

M. Homais débuta comme conférencier en 1876. Sous ce titre : *Le procès des citoyens de Rouen*, il remit éloquemment en lumière et en honneur une page émouvante de notre histoire locale pendant la période révolutionnaire, en rappelant la courageuse attitude de l'avocat Aumont qui avait été inscrit au Parlement de Normandie, et dont le vieil hôtel existe encore place de la Rougemare. Aumont avait préparé un projet d'adresse à la Convention pour la défense du roi Louis XVI. Il l'avait fait signer à son domicile par des manifestants qui abattirent, scièrent et brûlèrent l'arbre de la Liberté alors planté sur la place. Dénoncé par deux citoyens qui portèrent les doléances de la commune de Rouen jusqu'à la barre de la Convention, il fut arrêté, condamné et exécuté à Paris le 6 septembre 1793, laissant à ses concitoyens, dit le conférencier, un exemple mémorable de courage et de fermeté, — comme l'illustre Thouret, cet autre Rouennais victime des excès révolutionnaires.

Dans une autre conférence sur l'*alcoolisme*, M. Homais, devançant nos œuvres antialcooliques, et mettant à profit son expérience professionnelle et les exemples impressionnants qu'il avait recueillis au cours de sa carrière, s'élevait avec force contre ce triste fléau qui désole notre société moderne, et préconisait les moyens pratiques d'en arrêter les développements.

Enfin, il nous souvient qu'il se fit encore applaudir dans une superbe conférence sur la *Patrie*. Nul n'était plus qualifié que lui pour traiter ce beau sujet à cette époque du relèvement national où le sentiment patriotique réveillé et surexcité par nos récents malheurs, faisait battre tous les cœurs à l'unisson, et n'aurait certes permis à qui que ce fût alors de hasarder, sous une forme quelconque, quelqu'une de ces criminelles théories de l'antimilitarisme que nous avons la douleur d'entendre quelquefois vanter — sans écho d'ailleurs, fort heureusement — dans certains milieux populaires. Notre confrère s'était vaillamment comporté en 1870 comme officier dans la garde nationale mobilisée, et avait pris part aux opérations militaires effectuées autour de Rouen. Dans la nuit où le général Briand avait décidé de faire évacuer la ville par les troupes de ligne, il avait été délégué, avec MM. Fleury, Viard et Gendre, à la séance du Conseil municipal, pour protester contre cet abandon de la cité, et il s'était fait l'énergique interprète de ceux qui préconisaient la résistance à outrance. Il aimait à rappeler ces souvenirs, dans l'intimité, à ceux qui avaient souffert comme lui de l'invasion

pendant cette douloureuse période de l'occupation de Rouen par les troupes allemandes.

Ces conférences et les travaux littéraires par lesquels M. Homais s'était parfois signalé avec succès le désignaient pour faire partie de notre Compagnie.

Il fut élu membre résidant le 27 février 1885, et fut reçu en séance publique le 30 juillet suivant. Comme l'a si bien dit notre distingué président M. Christophe Allard — dans l'adieu ému qu'il lui a adressé sur sa tombe au nom de l'Académie, — M. Homais semble n'avoir pas voulu se séparer du barreau, sa seconde famille, dans son discours de réception. Il le consacra, en effet, à trois anciens avocats rouennais qui honorèrent l'Académie de Rouen et les Lettres, MM. Chassan, Paul Vavasseur et Frédéric Deschamps.

Le premier, jurisconsulte éminent, avocat d'assises et auteur de plusieurs ouvrages juridiques très estimés, avait été son maître vénéré, et quand la mort était venue le surprendre aux sombres jours de l'occupation étrangère, Me Homais avait été son dernier ami et le confident de ses dernières pensées. Il se plut dans son discours à décrire le charme du travail quotidien avec cet homme profondément instruit, de cette collaboration dans laquelle l'ancien avocat apporte ses lumières, sa patience, sa direction, et le jeune, son ardeur, son dévouement et en même temps une indépendance d'idées et de caractère tempérée seulement par le respect ou l'affection.

Quant au regretté Paul Vavasseur, — « ce poète égaré dans les réalités de la vie, et un peu dépaysé au

milieu des aspérités de la science juridique », — qui fut enlevé si prématurément au barreau, le récipiendaire sut mettre en valeur ses œuvres principales et détailler avec un goût exquis les passages piquants et originaux de ses poèmes tout d'actualité qui avaient été très goûtés : *les Expropriations de Rouen* et *les Deux Flèches*. Avec quelle verve il refit la description de l'entrée, dans la ville de Rouen, du personnage qui personnifiait l'expropriation :

> Entouré de tuyaux de poêle et de gouttière,
> Un grand bonnet cauchois coiffant sa tête altière
> Qui portait au sommet de son chignon poudré
> L'Eglise Saint-Laurent et la Tour Saint-André ;

et ces notaires qui s'avançaient majestueusement :

> Pour le cas vraisemblable où le bon vieux Rouen
> Voudrait, près de mourir, faire son testament,
> Et léguer ses maisons de bois, merveille rare,
> Au gardien stupéfait de quelque nouveau square ;

puis, encore, ces cris d'enthousiasme et d'espérance de la flèche de notre antique cathédrale :

> Je suis reine des airs, reine je veux un trône,
> Je veux des courtisans, je veux une couronne, etc.

Il démontra ainsi que l'Académie, le barreau et la ville de Rouen avaient perdu un véritable poète en la personne de ce regretté confrère.

Le ton de son discours s'éleva encore lorsqu'il fit l'éloge de Frédéric Deschamps, l'émule des Senard, des Hébert, des Desseaux, disparu en 1876, « l'une des plus grandes figures qui aient jamais honoré le barreau

de Rouen, le confrère éminent qui eut le rare privilège de laisser dans les Lettres un nom également illustre. »

Le Président de l'Académie, M. Charles Le Vavasseur, répondit en termes charmants au nouveau confrère qui apportait à la Compagnie, outre l'appui de son talent, le témoignage de la haute confiance qu'il avait su inspirer à l'ordre des avocats.

Il fit l'éloge du moraliste qui avait su flétrir, au milieu d'une assemblée populaire, ce vice de l'ivrognerie qui corrompt et déshonore l'humanité; et de l'historien consciencieux qui avait rappelé le drame de l'avocat Aumont sacrifié aux passions politiques. « L'Académie qui fuit la politique, dit-il en terminant, et qui la tient pour une mauvaise conseillère; qui aime le calme et ne se plaît que dans la culture des sciences, des arts et des lettres, s'estime heureuse de tendre une main fraternelle au jurisconsulte, au moraliste, à l'historien qui lui apporte tant de gages de mérites divers que le temps ne fera qu'accroître et consacrer ».

Vous savez, Messieurs, que M. Homais se chargea de justifier pleinement, par la suite, ce cordial accueil et ce pronostic flatteur.

En 1886, il adressait à l'Académie un remarquable rapport sur lequel notre Compagnie, interprétant dans le sens le plus large et le plus libéral l'intention exprimée par M. Dumanoir de récompenser une belle action, accordait le prix fondé par lui à une collectivité, à la grande Société de secours mutuels l'Emulation chrétienne de Rouen. N'était-ce pas, en effet, une belle action, ou plutôt une série de belles actions, grandes,

morales ou utiles, suivant la définition de M. Deschamps, qu'accomplissait depuis si longtemps cette Société, en inspirant à l'ouvrier l'esprit de prévoyance et d'épargne, en lui assurant des ressources pour la maladie ou la vieillesse ? C'est ce que pensa l'Académie en récompensant cette œuvre essentiellement démocratique, dans le sens le plus large du mot.

Le 16 décembre 1892, M. Homais était nommé vice-président, et l'année suivante, il était appelé à la présidence de notre Compagnie.

Vous vous rappelez presque tous, Messieurs, avec quelle élégance de forme et aussi avec quelle réelle érudition, il s'acquitta de la délicate mission de recevoir en séance publique, M. le chanoine Emmanuel Auvray, « l'un des plus notables représentants de l'hellénisme, non seulement dans notre Normandie, mais encore dans tout le monde savant ».

S'il était vrai que M. Homais n'eût jamais « été embrasé pour l'amour du grec », comme il le dit dans une de ces boutades qui lui étaient familières, il sut pourtant parler très compétemment de la *Petite Catechèse* de saint Théodore Studite qui avait valu à son auteur, ainsi qu'à son savant collaborateur M. le chanoine Tougard, le grand prix fondé généreusement par M. Zappas, en faveur de l'Association des études grecques.

Avec un charme tout particulier, il initia l'auditoire agréablement surpris aux délicieuses compositions en vers anacréontiques du récipiendaire. « C'est encore du grec, dit-il, et du grec en vers ! » Mais, un ami

avait heureusement traduit en vers français la plus exquise de ces compositions : *Sur la Rosée*, qui débutait ainsi :

O gouttelette de rosée,
Larme charmante de la nuit,
Ta grâce exquise me séduit
Quand, aux bords des feuilles posée,
Je te vois frissonner sans bruit,
Sous le vent qui t'a caressée !
.....

En faisant connaître et admirer l'œuvre du docte récipiendaire, le Président de 1893 pouvait s'écrier que le grec n'était pas mort en France. Pourtant, une campagne sérieuse et inquiétante était déjà commencée, dans les sphères supérieures de l'intelligence, contre les anciens et contre l'étude des langues mortes. Dans un langage élevé, M. Homais signala les efforts énergiques qui étaient tentés dans différents milieux pour enrayer cette fâcheuse tendance ; il vanta chaleureusement l'influence de notre Ecole d'Athènes ; les prix par lesquels l'Académie française encourageait les études grecques ; les écrits de MM. de Salverte, Maurice Albert, Henri Houssaye, de Hérédia, etc. ; enfin, la résurrection du théâtre grec à l'amphithéâtre d'Orange, et l'interprétation du vieux génie grec, par nos admirables artistes de la Comédie-Française. Non, dit-il en concluant, le grec n'est pas mort, et il vivra autant que vivra le culte de la beauté !

Il semble, quand on relit ce discours si alerte et si documenté, plein de verve et d'humour non moins que de savoir, que notre regretté confrère ait voulu se

venger, pour ainsi dire, en une fois, des entraves qu'apportaient incessamment à la satisfaction de ses goûts littéraires un labeur professionnel quotidien, et aussi le souci des fonctions électives dont il avait été honoré.

M. Homais, en effet, avait consacré une partie de sa vie aux affaires publiques, comme maire de sa chère commune de Montcauvaire où il était aimé de tous, et comme conseiller général du canton de Clères, qui l'avait élu en 1889. Il apportait dans l'exercice de ces fonctions, ces qualités de droiture, de générosité et de vrai libéralisme qui l'avaient fait si justement apprécier par ses confrères du barreau et de l'Académie. Conservateur par éducation et par tempérament, s'il ne donna, à certaines heures, qu'une adhésion prudente et réservée aux institutions du pays, il faut dire à son honneur que ses adversaires, comme ses amis, ont toujours rendu hommage à sa parfaite courtoisie, au large esprit de tolérance et de conciliation qu'il savait si bien allier à la fermeté de ses principes, et qui lui avaient valu, notamment au Conseil général, l'estime affectueuse de tous ses collègues.

Dans les dernières années de sa vie, M. Homais cruellement éprouvé par la mort de sa compagne dévouée, avait dû s'écarter quelque peu de nos séances, mais le barreau l'avait conservé tout entier. Appelé pour la quatrième fois à l'honneur du bâtonnat, il fut l'un des principaux organisateurs de la Conférence des bâtonniers de France qui l'élut comme président.

Devenu le doyen vénéré de son Ordre, il reçut de tous

ses confrères un témoignage éclatant de sympathie à l'occasion du cinquantenaire de son inscription. Ses noces d'or professionnelles furent célébrées, en effet, le 17 novembre 1903 dans un banquet organisé à l'hôtel d'Angleterre, et on lui offrit un superbe objet d'art avec cette inscription : *Le Barreau de Rouen à son doyen et bâtonnier Me Homais*, 1853-1903. A Me Lehucher, bâtonnier en exercice, qui rendit un vibrant hommage à l'avocat si fidèle au barreau « et que le barreau gardait jalousement » ; à Mes Desbuissons et Sarrazin, anciens bâtonniers, qui rappelèrent avec émotion quelques souvenirs personnels ou quelques épisodes honorables de la carrière du cher doyen, celui-ci répondit avec une grande effusion, en buvant au barreau de Rouen qui était devenu sa seconde famille.

Tous avaient fait, en cette circonstance, des vœux ardents pour le conserver de longues années encore, et sa robuste constitution semblait autoriser ces espérances. Pourtant, l'an dernier il dut cesser de plaider, et ses forces déclinèrent rapidement dans le cours de l'année 1906. Bien qu'il ne sortit plus depuis plusieurs mois, rien ne faisait prévoir le dénouement fatal, qui survint tout à coup le dimanche 10 septembre.

M. Homais s'est éteint doucement, dans la fermeté et dans la sérénité des convictions religieuses qui avaient été, pour ainsi dire, comme le régulateur de toute sa vie, et qui, toujours professées sans ostentation comme sans défaillance, lui furent un puissant réconfort, dit-il à quelques intimes, lorsqu'il ressentit au cours de sa verte vieillesse jusqu'alors à l'abri de toute épreuve, les

premières et douloureuses atteintes du mal auquel il devait succomber.

Il a laissé à ses deux fils, dignes continuateurs de ses traditions dans les barreaux de Rouen et du Havre, le bel exemple d'une vie toute de travail, de droiture et d'honneur.

Sa mémoire sera fidèlement conservée parmi nous comme celle d'un de nos plus aimés et regrettés confrères.

Elle restera en honneur dans tous les milieux comme celle d'un homme de bien, habile dans l'art de bien dire, suivant la formule antique rappelée dans son éloge funèbre : *Vir bonus dicendi peritus !*

TROISIÈME CENTENAIRE

DE LA

NAISSANCE DE PIERRE CORNEILLE

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Ayant fait partie du Comité de célébration du 3me Centenaire de Pierre Corneille.

(1906).

Présidents d'honneur.	MM.	Albert SOREL, de l'Académie Française, membre correspondant.
—		Ch. DE BEAUREPAIRE, correspondant de l'Institut, membre résidant.
Membres d'honneur...	Mgr	FUZET, archevêque de Rouen, membre résidant.
—	M.	Gaston LE BRETON, correspondant de l'Institut, membre résidant.
Président.....	M.	Christophe ALLARD, membre résidant.
Vice-Président	M.	Henri PAULME, membre résidant.
Secrétaire.....	M.	Edward MONTIER, membre résidant.
Membres.....	MM.	Georges DE BEAUREPAIRE, membre résidant.
—		CHANOINE-DAVRANCHES, membre résidant.
—		CANONVILLE-DESLYS, membre résidant.
—		R. DESBUISSONS, membre résidant.
—		Samuel FRÈRE, membre résidant.
—		Auguste HOUZEAU, membre honoraire,
—		LECAPLAIN, membre résidant.
—		L. LEFORT, membre résidant.
—		P. LE VERDIER, membre résidant.
—	Mgr	LOTH, membre résidant.
—	MM.	G. RUEL, membre résidant.
—		SARRAZIN, membre résidant.
—		Abbé TOUGARD, membre correspondant.
—		Abbé VACANDARD, membre résidant.
—		R. WADDINGTON, membre résidant
—		Ph. ZACHARIE, membre résidant.

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Faisant partie du Comité pour le rachat de la maison natale de Pierre Corneille.

MM. LECAPLAIN, *Président.*
Le Dr GIRAUD, *Trésorier.*
Henri PAULME, *Secrétaire général.*
Ch. DE BEAUREPAIRE, *Membre.*
Lucien LEFORT, *membre.*
Georges RUEL, *membre.*

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE P. CORNEILLE

A ROUEN

Par M. H. PAULME

Trois cents ans après la naissance du grand Corneille, Paris a enfin, par l'érection, sur la place du Panthéon, de l'élégant monument d'Allouard, rendu à ce fils glorieux du pays de France son légitime hommage.

A vrai dire, ce témoignage si tardif de l'admiration de la capitale où mourut, en 1684, le sublime auteur du *Cid*, de *Polyeucte* et d'*Horace*, n'aurait-il pu s'élever sur un emplacement moins occasionnel que celui concédé dans un angle de cette vaste place parisienne ? La statue, à laquelle on souhaiterait peut-être une ampleur plus Louis quatorzième, n'est-elle pas encore quelque peu écrasée et amoindrie par le massif portique de l'Ecole de droit, les hautes murailles de la bibliothèque Sainte-Geneviève, la tour de Saint-Etienne-du-Mont et l'énorme dôme de l'édifice un moment consacré à Geneviève — la douce patronne de Paris — et redevenu le temple dédié « à ses grands hommes par la patrie reconnaissante ».

Non, ce n'est ni sur les bas-côtés extérieurs de ce

sanctuaire, ni sur le pavé banal de la grande ville que devait se dresser la mâle figure de ce « professeur de devoir », de ce « maître d'énergie » (1).

C'est à l'entrée même du parvis Panthéonien, sous les larges colonnes du fronton où se lit la reconnaissante devise, qu'était la place opportune de l'effigie du grand Corneille : c'est à la main synthétique et puissante du vieux maître Rodin qu'il fallait recourir pour modeler, pour couler dans le bronze les traits du poète aux vers impérissables.

Rodin lui-même eut avec empressement admis que son « Penseur », figure symbolique — qui, don d'admirateurs fervents, accueille au bas des marches les visiteurs du Panthéon — cédât cette place auguste à l'image du penseur, de l'homme de lettres, dont le verbe magnifique exprima les sentiments les plus élevés et les plus purs de l'âme humaine.

*
* *

Si l'hommage de Paris était nécessaire, le devoir s'imposait, aussi impérieux que doux, à Rouen, de célébrer cette grande mémoire.

La vieille capitale normande ne pouvait oublier — et n'a point oublié — que le 6 juin 1906 marquait le trois centième anniversaire du jour où, dans un modeste logis de la rue de la Pie, proche l'église — aujourd'hui disparue — de Saint-Sauveur, s'ouvrirent à la lumière les yeux du petit enfant qui devait, quelque vingt ans plus tard, à jamais illustrer les lettres françaises.

(1) Henry Houssaye.

Depuis 1832, le bronze de David d'Angers, grâce à l'heureuse initiative de la Société libre du Commerce et de l'Industrie, érigé au milieu du Pont-de-Pierre, à la pointe de l'île Lacroix, fait de la fière image de Corneille, comme le centre même de la Cité, dont les collines environnantes forment au front méditatif du poète une large couronne de verdure.

En 1884, la Ville et le Département s'unirent pour commémorer dans une manifestation inoubliable le deuxième centenaire de la mort de celui qui, pendant de longues années, resta Normand de Normandie, fréquenta, jusqu'en 1650, notre Palais-de-Justice, où le bruit de ses pas a éveillé maintes fois les échos de la salle des Procureurs, et écrivit, soit à Rouen, soit dans sa maison de Petit-Couronne, ses œuvres les plus éclatantes, depuis le *Cid*, 1636, jusqu'au *Menteur*, 1641.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui s'honore d'avoir pris Corneille pour patron et de compter son neveu Fontenelle parmi ses fondateurs, avait, dès 1905, résolu de célébrer le trois centième anniversaire de la naissance du glorieux ancêtre. Elle se promettait de provoquer les concours les plus nombreux, et, de fait, son président d'alors, M. Desbuissons, fut l'un des membres du Comité d'initiative (1) auquel on doit la mise en train des fêtes de juin 1906.

Bientôt un grand Comité, où se comptaient au nom-

(1) M. Desbuissons, président de l'Académie; M. L. de Vesly, conservateur du musée Corneille à Petit-Couronne, et M. Lamy, président de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.

bre de près de quatre-vingts toutes les notabilités de la ville natale de Corneille, se constituait dès le mois de décembre 1905, et, à la suite de multiples réunions, non sans de sérieuses difficultés que la bonne volonté empressée de tous et l'activité particulièrement inlassable de quelques-uns permirent de vaincre, il réussit à organiser les réjouissances publiques et les solennités littéraires qui, du 2 au 11 juin 1906, ont à nouveau glorifié la mémoire de notre illustre compatriote.

L'Académie, représentée dans le Comité du troisième centenaire par plusieurs de ses membres, — ainsi plus étroitement associée à l'hommage de Rouen envers Pierre Corneille, — ne saurait constater sans une fierté légitime que son président de 1906 fût, à ce titre surtout, choisi comme président du Comité : elle garde, de ce chef, le plus reconnaissant souvenir à M. Christophe Allard, qui assuma et remplit ces délicates, ces absorbantes fonctions avec autant de ferme dignité que de bonne grâce alerte et souriante.

Il serait ici superflu de reprendre en de menus détails le récit des manifestations dont la ville de Rouen a été le théâtre. La publication que le Comité cornélien du troisième centenaire a, dans sa séance dernière, décidé de faire paraître, conservera, pour nos neveux, la description des fêtes, le texte des discours ou des poésies.

Un résumé rapide des premières, une indication sommaire des seconds, suffiront — à constituer dans le *Précis* de notre Compagnie le témoignage de l'empressement mis par la population rouennaise du XXe siècle

— à établir la valeur des paroles et des pensées que les écrivains ou les poètes, — ses interprètes éloquents — trouvèrent pour célébrer la gloire de l'Ancêtre du XVIIe siècle.

Et si la modestie n'était toujours opportune, même lorsqu'il s'agit de fêtes cornéliennes, le narrateur pourrait, avec l'Alcippe du *Menteur*, s'exclamer :

> Certes, vous avez grâce à conter ces merveilles ;
> Paris, tout grand qu'il est, en vit peu de pareilles.

*
* *

Ce fut une convenante et heureuse invention qui plaça, au seuil de la grande semaine, l'hommage de nos enfants des écoles.

Le samedi soir, 2 juin, dans la vaste salle du Cirque, ils vinrent en foule, au Tragique sublime dont les maîtres leur font aimer le nom et admirer l'œuvre immortelle, « offrir leur grâce juvénile, l'éclat de leurs voix fraîches et harmonieuses, les prémisses de leurs aimables talents, et — la fête fut charmante ».

*
* *

En la journée du dimanche commencèrent les réjouissances de la rue. Durant de longues années, Corneille a trop participé à la vie publique de la cité, trop pratiqué les rues rouennaises, pour que celles-ci n'aient point été aujourd'hui associées à son anniversaire.

Une course d'automobiles, organisée par le Moto-Club sur le boulevard de Croisset, permit aux chauf-

feurs normands d'honorer à leur manière — mais en tout cas dans une note bien moderne — l'auteur du *Cid*. Beaucoup d'entre eux ne peuvent-ils au surplus lorsque, audacieux et imprudents, ils s'élancent à toute vitesse sur nos routes pour disputer entre eux le « record » de l'heure ou du kilomètre, s'appliquer irrespectueusement quelques-uns des vers du poète :

..... Ne cherche point à faire un coup d'essai fatal ;
..... Dispense ma valeur d'un combat inégal.
..... Trop peu d'honneur suivrait cette victoire,
A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Ces vers retrouvaient immédiatement, grâce aux Dieux, leur sens et leur appropriation véritables dans la bouche des « Cornéliens » de Paris qui firent retentir la petite salle du Théâtre-Français des mâles accents du Cid, de don Diègue, du vieil Horace, de Polyeucte et d'Auguste. A cette matinée théâtrale, qu'ouvrit le président-fondateur des Cornéliens, M. Castellar, par la lecture, ardemment déclamée, de l'*Eloge de Corneille*, par Racine, on put entendre la représentation d'un acte inédit en vers de M. Edward Montier, le délicat poète, notre confrère. L'Académie y devait trouver un plaisir d'autant plus grand, un attrait d'autant plus vif, que cet à-propos, largement rimé, est la mise en action du tableau de Court dont s'orne la salle des séances de l'Académie : « Condé félicitant le grand Corneille, » pendant un entr'acte de *Cinna :*

Jamais la majesté magnanime d'un roi
En langage aussi beau n'avait parlé, je croi.
Cinna, monsieur Corneille, a la grâce infinie...

Le « beau langage » de M. Edward Montier fut applaudi justement par les quelques centaines de spectateurs qui avaient préféré ce régal littéraire à la fête aéronautique du Champ-de-Mars, à l'issue de laquelle deux ballons, dont un sous le vocable de *Pierre Corneille*, s'élançaient dans les airs, emportant de vaillants aéronautes, — tels les vers du rimeur immortel emportent nos âmes dans les hauteurs de la pensée, vers les sublimités de la Vertu et de la Foi.

Ce furent encore les stances du *Cid*, traduites par la voix sonore d'Albert Lambert, celles : *A Marquise*, joliment détaillées par Mlle Landen, qui enthousiasmèrent la foule massée, le soir de ce même dimanche, dans les jardins illuminés de l'Hôtel-de-Ville. Le programme de ce concert donné sous les beaux arbres plantés au chevet de la vieille abbaye de Saint-Ouen, comprenait encore l'ouverture et un air du *Cid*, de Massenet, un morceau du *Polyeucte*, de Gounod, et une *Ode à Corneille*.

Le Comité, on le voit, n'a pas manqué de faire ses efforts pour conserver, dans la plus large mesure, à toutes les manifestations d'ordres si divers, ce que nous pouvons appeler un caractère « Cornélien ».

Un concours de façades décorées et illuminées, témoignant du goût de la plupart de leurs auteurs — citons un transparent lumineux du médaillon de Corneille et une reconstitution de la maison de Petit-Couronne — termina cette première journée.

*
* *

Elle fut suivie le lendemain d'un *Cortège fleuri*, dont la presse quotidienne a narré en détails la composition et le succès, et auquel le soleil — réparant sa déplorable absence de 1884 — vint ajouter l'incomparable éclat de ses rayons.

Le char de l'apothéose de Pierre Corneille en fut le principal et le plus sérieux attrait : « d'un caractère monumental, d'une harmonieuse coloration, ce char triomphal comportait une haute stèle, surmontée d'un buste colossal du poète, qu'une élégante figure de femme, allégorisant la Ville de Rouen, couronne de lauriers d'or ; de légères palmes vertes, de grande allure décorative, se dressent et se balancent à l'arrière. »

Au pied du buste, voici groupés, dans de riches costumes, les héros des principales œuvres de Corneille ; Rodrigue et Chimène, don Sanche d'Aragon, Cléopâtre, Dorante, Horace et Camille. A l'avant du char, comme une proue de navire antique, se détache une gigantesque figure de Renommée, embouchant sa mythologique trompette (1).

Se peut-il de vraies fêtes populaires sans feu d'artifice ? Il y en eut un, au soir de ce beau jour.

Aussi bien, le Comité du troisième centenaire ne pouvait oublier que Corneille lui-même semble n'avoir pas méconnu les agréments extrêmes de cette distraction... pyrotechnique :

(1) Les auteurs de cette composition, primée au concours ouvert par le Comité, étaient MM. Ferdinand Hamelet et Letot, élèves de l'Ecole régionale des Beaux-Arts.

Après qu'on eût mangé, mille et mille fusées
S'élançant vers les cieux, ou droites, ou croisées,
Firent un nouveau jour, d'où tant de serpenteaux
D'un déluge de flammes attaquèrent les eaux,
Qu'on crut que pour leur faire une plus rude guerre,
Tout l'élément du feu tombait du ciel en terre (1).

Et c'est ainsi que le Dorante du *Menteur* déjà contait, en 1641, les merveilles des artifices qui embrasèrent en 1906, comme au temps même de Corneille, les vieilles collines de Rouen et les eaux de la Seine, et firent une auréole multicolore à la figure, trois fois centenaire, du grand poète.

*
* *

Avec la journée du 5 juin commencent plus spécialement les réjouissances artistiques et littéraires, d'un caractère plus délicat, plus approprié — on nous permettra de le penser, et de le dire — à la nature même de l'homme — du génie de l'homme — que sa cité natale entendait à nouveau magnifier.

Il le fut — superbement — dans la cérémonie qui réunit au Palais-de-Justice, dans la vaste salle des Pas-Perdus, toutes les notabilités de la ville et du département, auxquelles s'étaient joints des délégués de l'Institut de France, de la Société des Gens de lettres, des membres du Comité parisien du troisième centenaire et les descendants de Pierre Corneille.

Tous étaient conviés à l'inauguration d'une plaque commémorative, dont l'encadrement décoratif a été

(1) *Le Menteur*, acte 1er, scène V.

conçu par notre distingué confrère, M. Lefort, et dont l'inscription est due à l'érudition impeccable de notre cher doyen, M. Charles de Beaurepaire.

Surmontée d'un beau médaillon de Corneille, largement sculpté dans le marbre blanc par M. Alphonse Guilloux, elle rappelle que le poète fut : « Avocat au Parlement de Normandie, 18 juin 1624. — Avocat du Roi aux Eaux et Forêts, Premier Avocat du Roi en l'Amirauté au siège général de la Table de Marbre à Rouen, 1629-1650. »

A quelques pas de ce précieux monument — devant cette même Table de Marbre sur laquelle jadis dut s'appuyer Corneille, — Albert Sorel, de l'Académie française et membre correspondant de l'Académie de Rouen, prononça cet éloge admirable, qu'il avait composé avec amour et qui fut comme le chant du cygne de l'éminent homme de lettres puisque, épuisé par ce dernier effort, obligé de repartir précipitamment pour Paris, sans assister, comme il se l'était promis, à la fin des fêtes de Rouen, quelques semaines après, le robuste Normand se couchait pour ne plus se relever !

Et nul ne saurait mieux dire ce que fut cette suprême harangue que ne l'a fait M. Georges Picot (1) en termes d'une prenante éloquence : leur place est marquée aux pages de ce recueil d'une Compagnie qui s'honore d'avoir compté dans ses rangs Albert Sorel.

« Rouen allait célébrer le troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille. Sorel voulut lui porter

(1) Eloge d'Albert Sorel (séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques).

un filial hommage avec tout son cœur, avec tout son esprit, avec tous les éclats d'une imagination qu'il s'était, toute sa vie, efforcé de contenir et que l'âge n'avait pas glacée. — Ce n'était pas dans une salle banale que, le 5 juin, il se levait pour parler : c'est dans le vieux Palais-de-Justice de Rouen, auprès de la grand'chambre du Parlement où Pierre Corneille a prêté son serment d'avocat, devant cette Table de marbre où il a rempli son office de conseiller du roi : c'est là qu'il évoquait sa mémoire..... Passant tour à tour du magistrat au poète, de l'auteur tragique au peintre de caractères, du politique au créateur des plus beaux types de la volonté et de la pensée humaines, Albert Sorel sut évoquer Corneille tout entier ; il fit passer dans les âmes un frémissement. En présence de cette image qui reprenait vie, on croyait assister à une résurrection du génie. A travers ce souffle haletant et cet effort pour surmonter la défaillance d'un corps épuisé, on devinait à la fois la lutte et l'extase ! Ce regard doux et fier ne semblait-t-il pas entrevoir déjà, dans une région supérieure, celui dont il résumait l'action avec une si rare hardiesse de pensée et de style ?

« Ses auditeurs étaient transportés. Ses amis tremblaient en pensant que, derrière ce discours, il y avait tout un drame.. Ses enfants, qui ne le quittaient ni de cœur, ni des yeux, sentaient qu'il exhalait sa vie... »

N'est-ce pas, après tout, pour le vaillant écrivain, pour le solide historien qu'était Albert Sorel, fils de

Normandie, comme Corneille, fier d'être né sur le même sol et né du même sang, une belle fin d'être mort presque en louant Corneille ?

Avant Sorel, notre confrère, M. Ch. Allard, président du Comité, avait su, en termes excellents, préciser le but élevé de la cérémonie qui, sous ces voûtes où Corneille lui-même a pris une part active à la vie judiciaire et politique de la cité, réunissait « tant de brillantes personnalités ».

C'est devant à peu près le même public que l'après-midi du 5 juin, sous un soleil d'apothéose — qui devait jusqu'au bout s'associer de tous ses rayons à nos fêtes — eut lieu le pèlerinage à Petit-Couronne.

Dans ce cadre ravissant qu'est la cour normande, « plantée et bâtie », comme disent les actes, où les représentants du Département à qui appartient la maison de campagne de Corneille — le Préfet de la Seine-Inférieure et le Conservateur, membre du Comité — reçoivent leurs invités, un petit théâtre champêtre s'était élevé, et, après un souhait de bienvenue de l'aimable M. de Vesly, pendant plusieurs heures, alternant avec la musique militaire, des pièces de Corneille, choisies dans le *Cid*, dans *Polyeucte* et *Horace*, et une pièce de vers due au fécond talent de M. Edward Montier, *Pierre Corneille aux champs*, furent déclamées — avec chaleur — par Albert Lambert père et deux de ses élèves (M. Henri Blanc, Mlle Ch. Landen).

Une poésie est encore gracieusement dite par l'auteur, Mme Elie de Wissocq-Monnier : *le Sinaï de Cor-*

neille; les enfants de Petit-Couronne viennent enfin, — comme clôture de cette charmante journée, — défiler, aux sons entraînants du chœur de *Faust* « Gloire immortelle de nos aïeux » exécuté par la musique du 39e de ligne, déposer des fleurs ou incliner leurs bannières devant le buste de Corneille.

Et la foule — accourue aux champs pour retrouver, à Couronne comme à Rouen, le souvenir de l'Auteur dramatique, doublé ici d'un bon propriétaire rural, soigneux de ses intérêts et de ses biens, — reprend le chemin de la grande ville, où demain, jour anniversaire de la naissance du grand Tragique, va se dérouler la cérémonie officielle en son honneur.

*
* *

Elle fut précédée de diverses manifestations, d'un caractère particulier et plus intime. La première eut lieu à l'église Saint-Vincent, qui comprend dans son ressort l'ancienne circonscription de l'église Saint-Sauveur, dont P. Corneille a été trésorier durant de longues années, en même temps que paroissien assidu et fidèle.

Pendant la messe dite par notre confrère M. l'abbé Bourdon, directeur de la maîtrise Saint-Evode, deux fragments de la *Méditation sur les vers de Corneille* que le maëstro Ch. Lenepveu, notre compatriote et membre correspondant de l'Académie, composa en 1884, furent exécutés ; — et, avant la fin du service, M. l'abbé Alleaume, le distingué supérieur de l'Ecole Fénélon d'Elbeuf, fit une analyse magistrale du senti-

ment religieux dans la vie et dans l'œuvre du grand Rouennais.

Et dans la péroraison de ce discours, d'une haute élévation de pensée et de style, l'orateur inspiré conclut par ces éloquentes paroles :

« J'appelle de tous mes vœux le poète au front éclairé comme celui de Corneille par un reflet de la lumière divine, et dont les oracles coulés en un métal aussi pur et aussi sonore que celui du vers Cornélien inclineront à l'adoration de Dieu et à l'amour fraternel les fils de la société nouvelle toute frémissante encore d'audaces impunies et de haines inassouvies.

« Celui-là serait le vrai fils de Corneille et le légitime héritier de son génie éducateur. »

Quelques instants après, une cérémonie plus intime encore réunissait un certain nombre de personnes, — membres et invités du Comité, famille du Poète, — au Musée départemental d'antiquités, où M. de Vesly avait eu l'heureuse idée de remettre au jour un médaillon de Nicolas Jaddoule qui ornait la façade de l'ancien Théâtre-des-Arts, et de le placer non loin de la porte par laquelle jadis Corneille passa, tant d'années, pour entrer dans sa vieille maison de la rue de la Pie.

Porte, relique vénérable et authentique (et que M. Le Foyer, propriétaire de ce logis au début du XIXe siècle, offrit au Musée lors d'un rescindement de la façade), — Porte qui t'a vu, ô Corneille, petit enfant, écolier, étudiant, magistrat, et... poète,

Huis où frappèrent tour à tour
L'heure joyeuse et l'heure amère

Par où l'épouse vint un jour,
Et par où s'en alla la mère

Salut !.....

A dire vrai, ta clef est loin ;
Mais authentique est la serrure,
Et trois siècles n'ont pas disjoint
La lourde et massive membrure ;

A ton vantail très bas l'on voit
Que tu fus de ces temps antiques
Où le logis était étroit
Si les cœurs étaient héroïques

Mais l'homme très simple, on le sent,
Qui de ce logis était l'hôte,
Savait comment en se baissant
On porte pourtant l'âme haute !

— Les vers. — dont ces quelques strophes attestent la valeur littéraire de l'auteur, M. Pierre Nebout, professeur au Lycée, — furent dits à pleine voix par l'infatigable Albert Lambert père, et c'est avec leur rythme dans l'oreille que les visiteurs du Musée Sainte-Marie se rendirent place du Vieux-Marché, où, à l'entrée de l'ancienne rue de la Pie, un décor d'Imbert, retouché par l'excellent peintre Rambert, restituait la façade disparue de la maison qu'habita Corneille !

Là encore, comme au cours de toutes ces fêtes, des vers, ceux-ci de M. Jacques Hébertot-Daviel, directeur de la revue *l'Ame normande*, récités devant le buste du poète que gardent deux hallebardiers de circonstance, célèbrent l'auteur

Dont les héros, les preux, espagnols ou romains,
Sous leurs pourpoints brodés ou sous leurs toges amples,
Avaient l'âme robuste et des cœurs surhumains.

Au cours d'un déjeuner que l'Administration municipale offrait ensuite, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, aux membres de la famille Corneille, aux délégués de l'Institut de France, du Comité parisien et du Comité rouennais du troisième centenaire — et la réception fut toute de dignité cordiale et empressée, — des témoignages, précieux à notre piété envers l'auteur de *Polyeucte*, — télégrammes du Conseil municipal de Prague, d'une Ecole supérieure d'Arnhem (Hollande) et d'un représentant du ministère de l'Instruction publique en Roumanie, — affirment l'admiration profonde que l'œuvre de notre Tragique recueille à l'étranger comme dans sa propre patrie.

Mais bientôt, toutes les notabilités officielles, qu'entoure une foule d'invités enthousiastes, se réunissent au Lycée Corneille, où devant la maquette de David d'Angers, sous la présidence de M. le Ministre Barthou, délégué par le Gouvernement de la République, des orateurs éloquents vont tour à tour redire, sans que leurs louanges accumulées puissent lasser l'attention des auditeurs, — tant le sujet est vaste, tant riche la matière, — ce que fut, ce que demeurera toujours l'œuvre immortelle de l'Aïeul.

Notre Président, M. Chr. Allard, — auquel revient l'honneur de prendre le premier la parole, — sut, dans une rapide étude sur les impressions diverses que cette œuvre grandiose a produites en Allemagne, découvrir l'original moyen de rénover l'éloge de Corneille, — Corneille « dont les personnages remuent en nous des sentiments qui sont ce qu'il y a de plus grand et de plus

élevé ; et tant que les mots *devoir* et *Patrie* auront un sens, les derniers venus de nos fils aimeront celui que nous honorons aujourd'hui. »

Il n'y a pas à louer le Gouvernement de la République d'avoir, par la délégation officielle donnée à l'un de ses membres — et, « en s'associant ainsi à l'hommage rendu par la Ville de Rouen à son enfant le plus illustre, voulu acquitter la dette de l'admiration et de la reconnaissance nationales ».

Car le génie et la gloire du Normand que l'on honorait aujourd'hui, « appartiennent au pays tout entier », et la Nation ne pouvait se désintéresser de cette fête, vraiment nationale.

Mais il faut louer le Ministre, auquel avait été confié le noble mandat de représenter le Gouvernement, d'avoir, dans un discernement plein d'aisance, trouvé pour le remplir, les mots justes et appropriés. Oui, M. Barthou a bien été le véritable interprète de tous les Français de France, lorsqu'il s'écriait, — en rappelant la page célèbre de La Bruyère, — « quand Corneille est égal à lui-même, il est allé plus loin et il est monté plus haut qu'aucun autre ; en lui, la conscience humaine, qui salue ses héros comme des modèles, célèbre l'un de ses plus purs bienfaiteurs,

> Et Corneille, éternel comme un Dieu,
> Toujours sur son autel voit reluire le feu
> Que font briller plus vif, en ses fêtes natales,
> Les générations, immortelles Vestales ! »

Non, reprend à son tour le savant recteur de l'Académie de Caen, M. Zévort, — chargé spécialement de

suppléer le grand Maître de l'Université, — non « dans aucune littérature, il ne se rencontre rien de plus beau ; jamais génie créateur ne trouva situations plus émouvantes, accents plus sublimes, expressions plus poétiques ; ni l'invention ni l'art ne sauraient s'élever plus haut. »

Où d'ailleurs serait-il plus séant de le louer que dans ce lieu qui retentit de tant de paroles à sa gloire ? « Corneille est ici *chez lui* plus qu'en aucune autre partie de cette belle Cité où tant de souvenirs le rappellent : — il est *chez lui* puisqu'il fit ses études de 1615 à 1622 au Collège des Jésuites de la rue de Maulévrier ; — il est *chez lui* dans une maison d'éducation parce qu'il fut et parce qu'il est resté un admirable professeur de morale, de devoir, de patriotisme et d'honneur, parce que chacun de ses vers dépose dans l'âme un ferment de vertu. »

Vertu, — mot magnifique — et qui n'est pas seulement *un mot*, comme blasphémait le vieux Caton mourant, mais qui est au contraire une splendide réalité, — l'œuvre de Corneille en est tellement imprégnée qu'elle faisait dire à Napoléon : « La France lui doit peut-être une partie de ses belles actions. »

Et c'est ce que constate en une allocution courte et vibrante, scandée de gestes énergiques, prononcée d'une voix chaude, le titulaire du fauteuil de Corneille à l'Académie française, M. Henry Houssaye.

« L'influence du théâtre de Corneille est manifeste dans la famille même du poète. Ses fils se firent soldats : l'un d'eux mourut d'une belle mort à l'assaut de

Grave. Au siècle suivant sa petite nièce eut dans le cœur comme l'*Emilie* de Cinna, le courroux implacable d'une Euménide. »

Maints traits puisés dans l'histoire de France par l'auteur éminent de *1815* justifient la réflexion de Napoléon. Dans cette histoire, les paroles et les actions à la Corneille sont innombrables, même dans les siècles antérieurs à Corneille. Ainsi ce serait trop de dire, assure M. Houssaye, « qu'il a façonné l'âme française. Bien plutôt il l'a transfigurée. »

« Pour créer le monde héroïque de son théâtre, pour trouver les nobles pensées et les fiers accents qui font vibrer nos cœurs, Corneille avait à son insu un collaborateur, — ce collaborateur, c'était la France elle-même. — Corneille n'est pas si objectif, si impersonnel qu'il en a l'air. Il évoque des fantômes romains, mais comme il a plus de génie que d'art, c'est de sa grande âme plus que de son art qu'il les anime et les vivifie. Chez Corneille, tout le sublime vient du cœur. Or il n'avait pas un cœur de Romain ni d'Espagnol : il avait un cœur de Français. Cessons-donc de l'appeler un Romain..... Ayons plus de fierté ! Appelons Corneille un Français, un très grand Français. »

Cette belle page, d'analyse subtile, claire et profonde de l'âme Cornélienne ne mériterait-elle pas de prendre place, en son entier, dans le *Précis* de l'Académie, à côté de la belle étude d'Albert Sorel et de l'allégorique évocation de M. Louis Passy, membre de l'Institut et Correspondant de notre Compagnie !

Du séjour des ombres, Thomas Corneille vient, par

la bouche de l'aimable député des Andelys, où les Corneille eurent de si nombreuses attaches, apporter à l'Académie de Rouen et au Comité du troisième centenaire les remerciements de la famille du Grand Homme.

Et la louange se poursuit, inlassable, en un admirable concert.....

Le président du Conseil général, M. Bignon, dans un discours d'une remarquable tenue littéraire, retrace l'enfance et la vie de Corneille à Rouen, dans cette maison de la rue de la Pie que le Comité rouennais — et le député de Dieppe l'en félicite — « veut pieusement conserver à la vénération de tous ».

« Plus tard, lorsque nos enfants visiteront cette maison qui fut sienne : « Il s'est assis là, » diront-ils, et le cœur ému, ils songeront... Ses vers empliront encore l'air comme un vol de victoires, et nos fils s'en iront à la fois meilleurs et plus forts pour la vie. »

Conseiller municipal de Paris et vice-président de la Société des Gens de lettres, M. Quentin Bauchart, apporte à ce double titre, à Corneille, non seulement le témoignage d'admiration de ses confrères, mais aussi le salut de la Capitale.

Après lui, le Maire de Rouen, « subissant le charme exquis des discours précédents, se bornera, dit-il, par quelques notes biographiques puisées à bonne source, à rappeler que celui dont on célèbre aujourd'hui la gloire persistante à travers les siècles, fut un enfant de Rouen non seulement par la naissance, mais encore

par l'attachement qu'il montra envers sa ville natale, où il vécut la plus grande partie de sa vie ».

Le secrétaire général du Comité parisien du troisième centenaire, M. René Ponthière, se fait en quelques mots bien venus l'interprète de ses collègues; puis M. Eugène Corneille, comme arrière-petit-fils de l'auteur du *Cid*, exprime en une allocution fort bien tournée et d'une très digne modestie, la gratitude infinie de la famille à l'égard de tous « ceux qui prêtèrent leur concours à ces magnifiques fêtes ».

Elles eussent été incomplètes si, dans ce tournoi d'éloquence en l'honneur du grand poète, la Poésie n'avait eu sa place légitime et donné sa note harmonieuse et rythmée.

Aussi une gracieuse sociétaire de la Comédie-Française, Mme Lara, vint-elle, entre deux discours, déclamer avec talent, dans cette cour du vieux collège de Joyeuse, où Corneille fit ses humanités, de beaux vers limpides de M. Emile Blémont et déposer au pied de la statue son hommage fleuri :

Déesse je ne suis, — je ne suis pas Infante ;
Je n'ai rien du passé. Je suis femme, et vivante,
Et — ne m'en veuillez point si j'y mets quelque prix,
Seigneur ! — je suis Française, et même de Paris.
Or, maîtrisant mon trouble et surmontant mes doutes,
Je viens, moi, spectatrice émue, au nom de toutes,
Du balcon à la scène, offrir, sans mot cherché,
Quelques fleurs à l'auteur du *Cid* et de *Psyché*,
Dont nous avons voulu fêter l'anniversaire !

Puis au pont Corneille — car, au cours de la cérémonie, tous les assistants réunis dans la cour d'hon-

neur du Lycée, accrus de la foule des enfants de tous les établissements d'instruction de la ville et de délégations de tous les corps constitués et Sociétés de tous ordres, étaient descendus en cortège, aux sons entraînants d'une fanfare militaire accélérée, se grouper autour du bronze de David d'Angers — au rond-point du pont Corneille, un dernier salut à Corneille fut jeté dans l'air où vibraient tous les enthousiasmes de cette merveilleuse journée, que ces vers, forgés d'un pur métal par un jeune poète d'origine rouennaise, M. Albert Thomas, vinrent encore accroître :

.....

Dans ton œuvre, chaque âme forte s'est trempée !
Ces tribuns, à l'esprit tranchant comme une épée,
Qui brisèrent d'un coup terrible les liens
Retenant notre France aux rives du vieux monde
Et menèrent partout la liberté féconde,
Ils allaient récitant des vers Cornéliens.

Et, merveilleux effet de ton ardent lyrisme,
Ton sang, ton propre sang fait germer l'héroïsme ;
Car Charlotte Corday, qui poignarde un tyran,
Pour que la République, émouvante figure,
N'ait pas à sa tunique une rouge souillure,
Elle est de ta famille, ô Corneille le Grand !

Nous sur qui le passé, gloire et désastres, pèse ;
Nous sur qui l'avenir épand un lourd malaise,
Citoyens et soldats, pour hausser notre cœur,
Par-dessus l'ironie et les tristesses lâches,
Jusqu'à la majesté sereine de nos tâches,
Nous possédons ton drame héroïque et vainqueur.

Aussi, groupés autour de ta fière effigie,
Corneille, beau semeur d'orgueil et d'énergie,
Père de l'homme libre et père du guerrier,

Nous t'offrons la couronne double et symbolique
Où nous avons mêlé, selon le mode antique,
Le feuillage du chêne à celui du laurier.

Ainsi prenaient fin, dans la rumeur des applaudissements, dans le tumulte joyeux de la foule, dans l'élan des cœurs vers le grand Ancêtre, ces fêtes publiques qui, depuis cinq journées, emplissaient la cité natale des échos de sa gloire et de son génie.

Elles devaient toutefois jeter un dernier et suprême éclat le lundi suivant, 11 juin, au Théâtre-des-Arts, où la Comédie-Française vint — gracieusement — apporter à l'auteur dont l'œuvre immense a enrichi le répertoire de l'illustre Maison, l'hommage de sa reconnaissance et de ses talents.

Devant une salle remplie jusqu'au faîte — la recette atteignit plus que le maximum — les principaux sociétaires et pensionnaires de notre première scène nationale (1) détaillèrent, avec la maîtrise classique qui fait leur universelle renommée, les vers incomparablement beaux d'*Horace* et les jolies scènes si gaies et si fraîches du *Menteur*.

Régal exquis et choix heureux s'il en fut, car il montrait dans toute sa souple variété le génie dramatique de Corneille, passant du plaisant au sévère, traitant avec une égale supériorité l'amusant sujet de comédie et les héroïques tirades tragiques.

(1) MM. Paul Mounet, Silvain, Jacques Fenoux, Dehelly, Falconnier, Ch. Esquier, Dessonnes, André Brunot; MMmes Louise Silvain, Rachel Boyer, Géniat, Mitzy-Dalti, Lherbay, Linnès, Bergé.

*
* *

Il serait injuste, en ces pages destinées à conserver dans notre *Précis* la physionomie de ces jours inoubliables, de ne point consigner à côté des manifestations imposantes qui viennent d'être trop imparfaitement rappelées, et que complétait en cette soirée du 6 juin un concert spécialement donné par la Musique municipale au jardin Saint-Ouen, les témoignages que des initiatives privées — partant plus restreintes — voulurent organiser encore.

Le Patronage scolaire de la rue Saint-Lô offrit à ses sociétaires, le 3 juin, une séance littéraire où furent récités des poèmes et scènes en l'honneur de Corneille, et joué un à-propos en vers, *Corneille à vingt ans*, de MM. Dellard et Lemaire.

Le 5 juin, ce fut le Caveau normand des Violetti qui, sous la direction de son actif président, M. Fernand Halley, donna dans une salle du quartier Saint-Sever, le Salon-de-Flore, une soirée de gala, tout entière consacrée à Corneille ; citons un sonnet : *Corneille et le roi d'Espagne*, dit avec brio par l'auteur, M. Paul Delesques, le délicat poète normand bien connu.

Au Théâtre-des-Arts, le lendemain 6 juin, une revue littéraire, créée récemment par MM. Barbé et P. Mascart, *Ma Normandie*, faisait représenter l'un des chefs-d'œuvre de Corneille, *Polyeucte*, avec le concours d'Albert Lambert père et de Mlle Lucie Brille, une tragédienne d'avenir.

Par une coïncidence heureuse, la troupe de l'Odéon vint au soir même du 6 juin, donner à Rouen une de ces représentations que le cahier des charges de ce théâtre subventionné lui impose sur les scènes de province.

Grâce à l'intervention efficace de M. le Maire de Rouen et sur la demande du Comité du troisième centenaire, le programme de cette tournée, qui devait comporter une pièce moderne, *Jeunesse*, fut modifié et c'est le *Cid* de notre Corneille que joua la troupe homogène du second théâtre français.

L'institution libre de Join-Lambert, qui compte parmi ses élèves deux jeunes descendants de Corneille, a tenu à faire sa partie dans le concert de louanges que Rouen chantait en l'honneur de son illustre enfant ; elle profita de la séance annuelle de son Académie littéraire, à laquelle présida M. Christophe Allard, et où l'on entendit de rhétoriciennes périodes en vers et en prose, célébrant le culte du poète pour la religion, le devoir et la patrie (1) !

Par une de ces contributions sûrement documentées que sa merveilleuse érudition lui rend faciles, M. Charles de Beaurepaire, déjà si étroitement associé aux travaux du Comité du troisième centenaire, a voulu, de son côté, que la Société de l'Histoire de Normandie participât à nos fêtes, et il a enrichi son *Bulletin* (2)

(1) *Le troisième Centenaire de Corneille à l'Institution Join-Lambert* (12 mai 1906), 1 brochure de 32 pages. Rouen, imprimerie de la Vicomté.

(2) Septembre 1906.

d'un complément aux ingénieuses *Recherches sur les points obscurs de la vie de Corneille*, par MM. Bouquet et Gosselin.

Une jeune revue, l'*Ame Normande*, placée sous le patronage d'Albert Sorel et créée par le jeune poète Jacques Hébertot, fit paraître un numéro spécial entièrement cornélien, orné d'illustrations par des artistes normands et rempli de morceaux inédits signés : Léon Coutil, Georges Dubosc, Ch. Allard, Ch. Lenepveu, Saint-Saëns, Jean Revel, Edw. Montier, H. Paulme, etc. (1).

Enfin, des gravures, livres et dessins se rapportant à Corneille, ornèrent pendant toute la semaine des fêtes les vitrines de M. Reyns, libraire-antiquaire, rue Percière, et M. Lefrançois, antiquaire, rue Jeanne-d'Arc.

Toute heureuse qu'était leur initiative — dont il faut les féliciter — elle ne constituait qu'une replique « en miniature » de celle prise par l'Académie de Rouen qui, au début même de l'année du tri-centenaire, avait résolu une Exposition cornélienne.

Organisée sous le double patronage de notre Compagnie et de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie, toujours prête aux plus dévoués concours, cette Exposition ne pouvait trouver un cadre plus artistique que la grande salle des tableaux du Palais-des-Consuls, aux belles boiseries sculptées, et

(1) A signaler un fascicule de la Société rouennaise de Bibliophiles, contenant une introduction de M. l'abbé Tougard, et les reproductions en fac-similé de trois pièces relatives à Pierre Corneille ; — le n° 6, juin 1906, de l'*Architecture et la Construction*, revue de la Société des architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure, tout rempli de documents cornéliens, et un *Album-Souvenir* (illustré), édité par M. H. Barbé, libraire, à Rouen.

que la Chambre de Commerce, avec la haute courtoisie dont elle est coutumière, avait mise à la disposition du Comité d'organisation.

Grâce au zèle de nos confrères, MM. Charles de Beaurepaire, président, Pierre Le Verdier et Georges Ruel, et des collaborateurs distingués qui leur furent adjoints, M. Edouard Pelay, l'érudit possesseur de si riches collections, et M. Geispitz, secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce, l'Exposition cornélienne présenta, dans son cadre approprié, un ensemble rare de pièces précieuses : autographes, livres, sculptures, estampes, peintures, dessins, faïences, médailles, etc., que, du 1er juin au 10 juillet, près de 4,000 visiteurs vinrent admirer.

Le jour de sa clôture, notre éminent doyen, M. Charles de Beaurepaire, président du Comité, avec la bonne grâce qui caractérise son esprit, a résumé les résultats inespérés de cette manifestation spéciale et trouvé les plus délicates formules de remerciements à l'adresse des exposants et des organisateurs.

L'allocution de notre savant confrère, dont le *Précis* de 1906 contiendra le texte intégral, constitue pour nos successeurs un document précieux à consulter et témoigne de l'intérêt élevé qu'eut cette Exposition cornélienne où tout racontait la vie de Pierre Corneille, son œuvre incomparable, l'influence qu'elle n'a cessé — hier comme aujourd'hui — d'exercer sur la postérité.

Et maintenant, si brillantes qu'aient été les fêtes du troisième centenaire de Corneille, grâce aux concours

généreux de la Ville de Rouen, du Conseil général, de toutes les classes de la population ; si honorable que soit le monument de marbre érigé dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, le devoir des Rouennais de 1906 n'est point encore tout accompli.

Il leur reste à préserver pour jamais des disparitions possibles dans l'avenir et des destinations affligeantes du présent les restes vénérables de la petite maison normande du XVIe siècle où Corneille vint au monde le 6 juin 1606 dans la vieille rue de la Pie.

Le Comité du troisième centenaire a compris — et ce sera l'un de ses meilleurs titres à la reconnaissance de la patrie normande — l'obligation impérieuse qui lui incombait ; dans sa dernière réunion, avant de résigner ses pouvoirs et après avoir rendu ses comptes, il a remis à un Comité nouveau — avec l'excédent de ses recettes (1) qu'une prudente et avisée gestion lui avait permis de réaliser — le soin de mener à bien cette louable et nécessaire entreprise.

Les fêtes de célébration du troisième centenaire de la naissance de Corneille ont été l'œuvre d'hier. Le *rachat de la maison natale* de notre glorieux poète — couronnement magnifique de cette commémoration — sera l'œuvre de demain !

(1) Les souscriptions recueillies par le Comité se sont élevées à 44,333 francs ; les dépenses de toute nature à 33,305 francs : l'excédent de recettes a donc été de 11,028 francs.

DISCOURS

Prononcé dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice

A LA TABLE DE MARBRE

Par M. Ch. ALLARD, président.

MESSIEURS,

Au nom du Comité rouennais des fêtes du troisième centenaire de Corneille, j'ai l'honneur de remettre au département de la Seine-Inférieure, propriétaire de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, et à la magistrature, à laquelle appartient l'usage de cette salle, la plaque monumentale destinée à perpétuer le souvenir des vingt et une années pendant lesquelles Pierre Corneille a fait partie de la magistrature normande.

J'ai le devoir d'ajouter que je leur remets également ce monument au nom de la Ville de Rouen et du Conseil général qui se sont associés si généreusement à notre œuvre, au nom de tous les souscripteurs qui ont tenu, malgré les charges de l'heure actuelle, à participer à un hommage dans lequel ils ont reconnu un pieux devoir.

Il nous incombait, dans l'œuvre que nous avons en-

treprise, de célébrer ce trois centième anniversaire d'une manière digne du plus illustre de nos concitoyens et de la ville qui l'a vu naître, d'ajouter cet impérissable souvenir à tous ceux que rappelle la vieille salle des Procureurs ; et j'ai aujourd'hui le devoir, en m'appuyant sur cette Table de Marbre, noble vestige de ce passé que nous avons voulu faire revivre, de saluer la mémoire de l'avocat du roi qui y a collaboré à l'œuvre de la justice et a illustré, pour les âges à venir, l'admirable nef gothique qui nous abrite aujourd'hui.

Jusqu'à la fin du XVe siècle, l'église Cathédrale avait été le lieu de réunion des personnes qui se livraient au commerce. Les gens de justice s'y réunissaient également, non sans un trouble sérieux pour l'office divin. La Cathédrale remplissait le rôle des anciennes basiliques romaines. C'est le 20 février 1493 que se tint, à l'Hôtel commun, devant le bailli, une réunion des membres du Conseil de ville, pour délibérer sur la construction de la grande salle *des gens de justice*. « Laquelle salle serait aussi commune pour tous les états de la ville et autres, pour illec tournier et négocier. »

Cette grande salle commune, où nous sommes, ne fut commencée qu'à la fin de l'année 1499.

Elle renferma, pendant de très nombreuses années, toute la vie de la cité, sa vie commerciale, administrative, judiciaire. Que de souvenirs rouennais, normands elle évoque !

Mais parmi ces souvenirs, un seul doit être rappelé aujourd'hui, parce qu'il touche non seulement notre

ville et notre province, mais la France entière. C'est celui du grand Français dont cette salle a abrité pendant près d'un quart de siècle les travaux judiciaires, c'est celui de Corneille.

Sa mémoire va avoir tout à l'heure l'heureuse fortune d'être célébrée comme elle le mérite par l'illustre historien Albert Sorel, celui qui peut accomplir cette noble tâche avec le plus de hauteur, d'autorité, d'indépendance et de savoir ; elle va l'être en présence de cet autre grand historien qui occupe dignement, à l'Académie française, le fauteuil de Corneille, M. Henry Houssaye, et en présence encore des membres de l'Institut qui ont tenu à apporter à celui que nous voulons faire revivre, l'hommage autorisé des corps savants.

Les représentants du gouvernement, de la province normande, du département, de la ville, nous ont fait le grand honneur de répondre à notre convocation. A aucune de ces hautes autorités je ne ferai l'injure de la remercier de sa présence : elles ont voulu accomplir un devoir, représenter dignement ici la France, tous ceux qui, en France, savent comprendre ce qui est vrai, aimer ce qui est beau, s'incliner devant ce qui est grand.

Je salue encore avec émotion, au premier rang de ceux qui m'écoutent, les descendants de Corneille, ces « héritiers d'une si noble race », venus nombreux à notre appel.

Je ne vous remercierai donc pas, Messieurs, de vous être joints à nous, mais je vous prie d'agréer cependant notre reconnaissance, car c'est grâce à votre présence

ici, c'est soutenu par elle que notre Comité se sent réellement à la hauteur de sa tâche. Vous approuvez notre initiative en vous y unissant, et c'est tous réunis dans un même et large sentiment de vénération, d'amour et de piété, écho fidèle des générations disparues et représentants de notre époque, que nous nous inclinons devant l'homme incomparable dont la mémoire est devenue une noble tradition nationale.

> Et *depuis trois cents ans, Corneille*, respecté,
> Est jeune encore de gloire et d'immortalité.

Un architecte, dont ce palais a proclamé et consacré le talent, a dessiné cette plaque monumentale ; un artiste qui a le sentiment de la grandeur a fait revivre Corneille dans cette salle où tant d'années de sa vie se sont écoulées. Regardez Corneille, Messieurs, le voici. Le voici avec cet air calme, cette sérénité, ce front qui pense, cet aspect digne, bon et fin qui décèle les qualités maîtresses du magistrat, la loyauté, l'intelligence des affaires, la pratique et le bon sens ? Tel fut l'avocat du Roi, tel il fut à cette même place, depuis le 16 février 1629, date de sa prestation de serment, jusqu'au 18 mars 1650, date de la résignation de ses fonctions.

Et c'est un beau spectacle, digne de nos méditations et de notre vénération, que celui du grand Corneille signant de la même main *Cinna* et un réquisitoire des Eaux et Forêts, rendant la justice et enfantant des héros, unissant le travail austère et quotidien à la création puissante des chefs-d'œuvre, vivant ici pour l'intérêt des justiciables, et près d'ici donnant audience aux fils immortels de son génie.

Corneille a maintenant à Paris sa statue : il l'y a trop attendue. Rouen a été moins longtemps ingrat pour son illustre enfant. Une statue lui a été élevée, il y a soixante-douze ans, très grande, très belle, très imposante, œuvre sereine et méditative de David d'Angers, telle que l'avait demandée pour Corneille cet autre poète, cet autre Normand, Casimir Delavigne :

> Que David nous le rende, avec ce vaste front
> Creusé par les travaux de son esprit fécond,
> Où rayonnait la gloire, où siégeait la pensée
> Et d'où la tragédie, un jour, s'est élancée.

Hasard touchant, étrange! Avez-vous remarqué, Messieurs, combien le nom de Corneille et le seul nom qui dans nos fastes rouennais plane au-dessus du sien, semblent indissolublement liés? Car Jeanne d'Arc reçut, pour sa patrie, le baptême du sang devant le parvis de cette église Saint-Sauveur où, un siècle et demi plus tard, fut baptisé Corneille, et le grand Corneille qui médite et qui évoque le passé, semble contempler le fleuve qui reçut et emporta dans son cours les cendres de l'héroïque et sainte Jeanne d'Arc.

Lorsque, en 1834, la statue de Corneille fut érigée, sur l'initiative de la Société d'Emulation du commerce et de l'industrie, la délibération de cette Société se terminait en ces termes : « La statue de Pierre Corneille sera placée sous la sauvegarde des concitoyens de ce grand homme. » C'est aussi sous la sauvegarde de nos concitoyens, des concitoyens de Corneille que nous plaçons le monument que nous avons élevé à sa mémoire le jour du troisième centenaire de sa naissance.

DISCOURS

DE

M. ALBERT SOREL

MEMBRE CORRESPONDANT.

Prononcé dans la grande salle du Palais-de-Justice de Rouen.

MESSIEURS,

Pierre Corneille est le grand Normand et l'un des plus grands entre les Français. Il est le génie classique de la France dans le pays de Normandie, et, dans la littérature classique de la France, le génie normand. Ce n'est pas assez de dire que nous sommes fiers de lui ; nous sommes fiers d'être nés sur le même sol et nés du même sang.

Ce sang, il l'a reçu de père et de mère, et d'aussi loin que l'on peut remonter dans les générations. Il est Normand de tout son être, par le contraste de ses traits nobles et rudes, et par la complexité de son âme, profonde et repliée : par ses yeux pleins de lumière, que l'on devine facilement humides, que l'on sent doux et dominateurs, sous le front haut, grave, fier et l'arc broussailleux des sourcils ; par son nez proéminent,

busqué, entreprenant, excessif; par son sourire contenu, nuancé de tristesse et d'ironie; par son génie qui perce au sublime, d'un coup d'aile, et par l'inquiétude de son esprit raisonneur et méticuleux...

J'épiloguais mes passions;

... par les « coups de tonnerre » qui dénoncent ses tragédies et par les labyrinthes où s'enchevêtre la marche de ses pièces; par la superbe envolée de sa poésie, lorsque l'inspiration l'emporte, et par l'embarras de sa rhétorique, quand il piétine terre à terre, qu'il laboure et qu'il s'évertue; enfin, et surtout, par l'opposition de son existence et de son œuvre : l'une paisible, toute en labeurs ordinaires, en soins communs; l'autre toute d'exaltation, d'élans, de fantaisie, d'art, d'invention prodigieuse, de création incessante.

Appliqué dans sa profession judiciaire, pieux à sa paroisse, régulier dans son ménage, il a, jusqu'après la cinquantaine, par sa besogne de praticien, en requérant et concluant, gagné le loisir de faire de l'idéal, et de produire des chefs-d'œuvre. Mais dans l'une et dans l'autre carrière, c'est le même homme. Quelque distance qui se trouve entre le *Cid* et *Agésilas*, c'est le courant du même fleuve qui se déroule, ici, plus clair et plus rapide, là, plus lourd et plus limoneux, descendant de son seul flux à la mer : « Corneille est Corneille. » Tout en lui sort de la même souche, croît de la poussée de la même sève : Normand dans sa gloire autant que dans son obscurité.

Il est né et il a mûri dans la banlieue basochienne

du Parlement de Normandie, dans les rues tortueuses, aux logis étroits et grêles, sous les pignons penchants. Il est sorti de cette cité de judicature, comme le Palais-de-Justice est sorti de la cité marchande. On ne peut pas plus séparer, en Corneille, le poète de l'avocat, que dans Rouen, le palais de la ville où il est bâti. L'édifice explique l'homme, l'homme explique l'édifice ; l'œuvre de pierre procède des mêmes origines que l'œuvre de pensée.

L'édifice s'élève au versant des collines vertes, au bord des campagnes nourricières, sur les rives du fleuve porteur de richesses, au milieu du bruit des métiers et des chariots, consacré par un peuple de magistrats, de lettrés, de trafiquants et d'artisans du pays de gain et de sapience, à cet idéal de la société humaine : la justice, et à cette réalité de la vie sociale : le procès ; tribunal d'équité, ouvert à l'éloquence, le talent le plus goûté de nos compatriotes, mais aussi à la grandiloquence, qui est leur faible et leur mauvais goût ; à l'art de raisonner et de persuader, mais aussi à la dialectique stérile, à l'industrie subtile des arguties et des cavillations ; demeure du droit avec des souterrains pour la chicane ; parure et utilité de la ville, austère en l'appareil gris et robuste de ses murs, exquis en ses dentelles ajourées de pierre ; forteresse par ses assises, ornée comme une châsse à reliques, ciselée comme un coffret à joyaux précieux.

C'est ici où Pierre Corneille a prêté son serment d'avocat au Parlement, où il a rempli son office de conseiller du roi en la Table de marbre ; dans cette salle

où il a promené ses rêveries, où, peut-être, en ce qu'on appelait « ses moments perdus », il a imaginé les plus poignantes péripéties de son théâtre, trouvé ses plus souveraines répliques, murmuré ses stances de désespoir et d'abnégation ; c'est ici, plus qu'en aucun lieu du monde, que l'on se trouve en bonne place pour évoquer son image et parler avec lui de tout ce qui enthousiasme, épouvante et occupe les hommes ; pour méditer de haute politique, en relisant la *Clémence d'Auguste* ou de perfection morale en relisant l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour confondre le *Menteur* ou démasquer le *Matamore*. Toutes ses pensées ont passé par ces lieux, et qui sait si, en fouillant dans les paperasses des greffes, on n'y découvrirait pas encore, dans quelques sacs à procès, une trace fortuite de

La main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.

Le Normand est, à la fois, le moins impulsif et le plus résolu des hommes, c'est-à-dire que ses résolutions ne se font point par quelque soubresaut du dedans ou quelque suggestion du dehors, mais qu'elles se forment en lui-même, de lui-même, par propos délibéré, et attentivement. Il couve longtemps ses desseins sans les découvrir à personne, sans se les avouer même. Quand ils sont mûrs, ils éclatent, il les voit, il en est ébloui, il s'en exalte. Alors, du premier coup, en imagination, il les pousse aux extrêmes.

Impatients désirs... enfants impétueux...
Je m'abandonne toute à vos ardents transports.

S'il est né conquérant et fondateur d'empire, il ambitionne la guerre et le gouvernement ; des îles à envahir, Sicile ou Angleterre, César à dépasser ; que dis-je ? Alexandre ; Rome papale à subjuguer en la protégeant ; Constantinople à reprendre aux Grecs, Jérusalem aux Sarrasins ; toutes les Russies, incommensurables, toutes les Amériques, infinies, à coloniser : des fleuves qui sont des mers qui marchent, des lacs où l'on perd de vue les rivages, des forêts inviolées, des plaines sans limites, — si loin, qu'à ses convoitises, la terre semble trop petite et trop étroits les Océans. — S'il est né poète, il se forge des épopées, de Charlemagne et de Roland ; il ressuscitera les héros disparus, les temps évanouis, la Rome républicaine et la Rome de Messaline, l'Espagne du *Romancero*, Carthage et ses dieux difformes aux cultes sanguinaires ; il évoquera tous les fantômes de l'esprit, toutes les sorcelleries du sabbat, les hallucinations de saint Antoine dans l'enfer de Jacques Callot ; ou, plus sensible, séduit par les paysages exotiques, il se figurera l'idylle tragique dans la splendeur et l'étrangeté de la nature tropicale. S'il est né homme de théâtre, il se flattera d'une pièce qui ait « tout ensemble la beauté du sujet, la nouveauté des fictions, la force des vers, la chaleur des passions, la tendresse de l'amour : « il voudra porter sur la scène la pitié et la crainte », des choses extraordinaires et des choses éclatantes, surprendre par la profondeur et l'étrangeté de ses combinaisons, ravir par la véhémence des caractères : l'héroïsme jusqu'au paroxysme, la vertu jusqu'à l'hyperbole, la scélératesse jusqu'à la

monstruosité, le devoir jusqu'au martyr, la raison jusqu'au paradoxe, le bon sens, même sublime, jusqu'à la quintessence. Il voudra représenter les plus illustres des humains, les événements les plus fameux de l'histoire, mettre en action les grands intérêts de l'État, la religion, les mystères mêmes de la Grâce ; débattre les plus ardus problèmes de la conscience. S'il est né homme de négoce, il projette d'accaparer le marché de la planète. S'il est né armateur, d'affréter la nef énorme que nul chantier n'a encore lancée, la nef à coque d'acier, à quadruple ou sextuple mâture. S'il est né manufacturier, il se dessine le plan d'une usine colossale, avec une tour de Babel pour cheminée, et il la baptise de ce nom formidable : *la Foudre*.

Mais cette éruption de volcan s'apaise vite et se dissipe en fumée.

> ... Souffrez que je respire
> Et que je considère, en l'état où je suis,
> Et ce que je hasarde et ce que je poursuis.

Il se contient, se rassied, se reprend. Il réfléchit, il étudie, il prépare, en toute expérience, toute pratique et toute précaution, les moyens de son entreprise. Il consulte infatigablement, scrupuleux jusqu'à l'angoisse, s'il s'agit d'une affaire de conscience, de raison ou de cœur ; renchérissant sur la prudence, raffinant sur la circonspection, s'il s'agit d'une affaire d'intérêt. Il s'exténue, s'il compose un drame, à mettre ses inventions d'accord avec les vraisemblances, les combinaisons de son intrigue avec les réalités de l'histoire, les emportements des passions avec les vérités des caractères,

les nécessités de son œuvre avec les règles de l'art, les convenances du public et les adresses du métier qui vise le succès et l'applaudissement.

Quoi qu'il fasse, le point pour lui est de vouloir en pleine connaissance, afin d'agir avec une volonté obstinée, et d'accomplir, sans défaillance, en pleine habileté, ce qu'il a voulu. Pour vouloir de cette sorte, il ne faut entreprendre que l'exécutable :

> Mais je ne sais vouloir que ce qui m'est possible
> Quand je ne puis ce que je veux,
> Et ne rien hasarder qu'on n'ait de toutes parts,
> Autant qu'il est possible, enchaîné les hasards.

Ayant prévu et calculé tout ce qui peut être objet de prévision et de calcul, du plus perplexe des hommes il devient le plus audacieux. Dans l'inconnu des choses de la nature et des choses humaines, dans ce qui échappe à ses visées et à ses prises, il s'en remet à plus puissant que lui. Il ne tentera point Dieu ni ne prétendra le braver. Il s'est aidé, le ciel l'aidera. *Dieu et mon droit !* dit le Normand d'Angleterre. *Dieu aide!* dit le Normand de France.

Ainsi fait, il est réfractaire à la prédestination et au fatalisme, essentiellement. Ces doctrines froissent en lui l'homme libre et responsable qu'il sait être. Il répudie

> Une âme toute esclave
> . . . . . .
> Vertueux sans motif et vicieux sans crime,
> Alors qu'on délibère on ne fait qu'obéir.
> . . . . . .
> Et l'homme sur soi-même a si peu de crédit
> Qu'il devient scélérat, quand Delphes l'a prédit.

Donc

> Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.

C'est Corneille qui le dit, et c'est le fond même de Corneille. S'exalter, délibérer, vouloir, agir, voilà tout son théâtre. C'est un pays où il n'y a point d'inconscients. On y conteste, on y argumente à outrance, on y ressasse souvent, on y délaie, on y alambique, on n'y divague jamais. Nul dessous où se puisse dérober la conscience, nulle coulisse à travestissements, nulle loge à farder les visages; point de ces nuées de gaze, de ces brouillards, de ces feux de Bengale, où l'auteur dissimule les métamorphoses qu'il ne peut expliquer, où le personnage enveloppe les pensées qu'il répugne à confesser sur la scène. Ni de mythes ni de symboles; ni les fantasmagories de mots et de couleurs, ni les décompositions de lumière et d'idées, ni les trucs transcendants de l'intellectualisme. Ils n'avaient point de nom du temps de Corneille, il les définissait tout crûment les « les dieux et la machine » et les renvoyait aux ballets de l'Opéra. Chez lui, le grand homme, le maître des autres, est le plus clair dans ses pensées, et le plus assuré dans ses desseins.

> Je suis maître de moi comme de l'Univers,
> Je le suis, je veux l'être...

Le monstre, c'est moins le criminel endurci, mais décidé, que l'être bas et fourbe, l'incertain, le lâche qui n'ose rien regarder en face, ni soi-même, ni sa destinée. C'est Félix, sénateur et gouverneur d'Arménie,

qui n'a de romain que cette maxime d'un affranchi de Galba :

C'est beaucoup que d'avoir l'oreille du grand maître.

Il marie, malgré elle, sa fille à Polyeucte, un des grands de la province, afin de s'affermir dans sa place ; il prétend la démarier par divorce ou veuvage même et la donner à Sévère, favori du prince, afin de conserver son emploi. Il persécute les chrétiens, quand il a pour cet office : « Commission de l'empereur », il les épargnera quand Sévère, commissaire impérial, lui reproche de méconnaître les intentions du Souverain :

Père dénaturé, malheureux politique,
Esclave ambitieux d'une peur chimérique,
Polyeucte est donc mort, et par vos cruautés,
Vous pensez couronner vos tristes dignités !

Peu lui importe, pourvu que les dignités restent. Il en sera quitte pour se dire et dire aux autres :

J'en ai tant vu, de toutes les façons !...

Non seulement il épargnera les chrétiens, puisque c'est désormais la consigne, mais il ramassera leurs dépouilles au pied de l'échafaud, et il leur disposera de pompeuses funérailles qu'il présidera en personne, officiellement.

Nul, certes, à considérer Pierre Corneille, s'avançant distrait, un peu voûté, vers la grille du palais, à le visiter dans son cabinet, à interroger ses voisins sur ses habitudes et sa façon de vivre, n'eût soupçonné en lui le « Grand Corneille ». Personne n'eût, autant que lui, dérouté les curieux, les visiteurs, les gazetiers,

même les plus insinuants et les plus indiscrets. Ecoutez des hommes qui l'ont prétendu connaître sur le vif et peindre d'après nature ou tout au moins de seconde vue. Ce ne sont pas des témoins de qualité médiocre : Segrais, Boisrobert, Charpentier, Fontenelle, Voltaire, tous de l'Académie, et La Bruyère, qui l'admirait tant et le loua si grandement :

« Il est simple, timide — d'une ennuyeuse conversation ; il prend un mot pour un autre : il ne sait pas réciter (ses pièces) ni lire son écriture. » Il bredouille, « il barbouille ses vers ». « Avec son patois normand », « il n'a jamais su parler bien correctement la langue française. » « La première fois que je le vis », dit l'un, qui se piquait d'être homme de cœur, « je le pris pour un marchand de Rouen. Son extérieur n'avait rien qui parlât pour son esprit, et sa conversation était si pesante qu'elle devenait à charge dès qu'elle durait un peu. » « Le pauvre homme, négligé », dit un autre, qui tranchait du seigneur avec girouettes et chapelain, « il n'avait nulle conversation. On se moquait de lui. Mon père avait bu avec Corneille, il me disait que ce grand homme était le plus ennuyeux mortel qu'il avait jamais vu, et l'homme qui avait la conversation la plus basse... »

Donc il parlait peu et mal, voilà qui est acquis, à l'unanimité. C'est le cas d'invoquer l'adage cher à notre province : « Les écrits sont des mâles et les paroles sont des femelles », ou, en termes plus honnêtes : « Les paroles s'envolent, les écrits restent. » Corneille le savait, il en plaisantait à l'occasion, et quand on lui

rapportait ces propos du bel air, il disait : « Je n'en suis pas moins Pierre Corneille. » Il ignorait l'art de parler aux femmes et de s'en faire écouter, mais il savait, toutefois, leur dire que, devant les races futures, toutes les fleurs des muguets de ruelle seraient depuis longtemps fanées quand ses poésies vivraient encore :

Chez cette race nouvelle
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

Il s'était donné pour propos : cache ta vie. Le monde entier défile sur son théâtre, le plus individualiste qui soit ; sa personne seule ne s'y insinue jamais. Ses personnages découvrent tous leurs secrets, il ne trahit jamais le sien. C'est le secret de l'âme normande. Le Normand n'étale point sa fortune. D'autres se pavanent devant la galerie, afin que les badauds le voyant passer, s'écrient : « C'est lui. » Le Normand se complaît à se perdre dans la foule, et son amour-propre n'est jamais plus flatté que quand il se peut dire : « Personne, en me voyant, ne se douterait que c'est moi ! »

Ce robin, à peine décrassé de bourgeoisie, — il avait vingt et un ans lorsque son père obtint des lettres de noblesse, — ce petit officier de justice avait reçu le don divin de recueillir en soi et de reproduire, en une langue expressive et rythmée, les échos des choses humaines. Dans son logis citadin de la rue de la Pie et dans sa maisonnette campagnarde de Petit-Couronne, il se donnait le spectacle. Il prenait sa revanche des aventures qu'il n'avait pas courues, des chances qu'il

avait refusé d'affronter, des bonnes fortunes et des fortunes hautes qu'il s'était interdites, par devoir, par prudence, par dégoût du scandale, horreur du dérangement, mais peut-être, et surtout, par défiance de soi-même, modestie et timidité pure.

Spectacle captivant, d'ailleurs, et d'une étrange allure, en sa variété. Époque théâtrale, si jamais il en fut, époque à chevauchées, enlèvements, embuscades, hasards de toutes sortes, rencontres de tout le monde ; époque à panaches flottants, à cliquetis de rapières

Où les filles d'honneur aiment les gens d'épée

et jugent

Qu'une plume au chapeau leur plaît mieux qu'à la main.

Le Louis XIII dans les demeures, dans les costumes, dans l'amour, dans les affaires. Près de cinquante années de complots et de révolutions. La guerre civile et les rivalités des grands, des turbulents et des brouillons, avec, pour intermèdes ces deux chefs-d'œuvre de la monarchie française : Henri IV et Richelieu, des cabales où l'astuce se mesure avec la politique : Machiavel aux prises avec don Juan ; les luttes de ces deux insignes cardinaux, tourment de la Cour, confusion de l'Église, Mazarin et Retz. Des héros qui deviennent des factieux par pique d'amour-propre, encor plus que par vanité d'amour et orgueil de la vie :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.
. . . . . des princes !...
Plutôt que de vous perdre, ils perdront leurs provinces.

Un Condé, un Turenne, un La Rochefoucauld, joueurs qui se jettent la couronne de France à la tête, comme d'autres les dés ou les cartes, dans un tripot. Des femmes, semeuses de trahison et brodeuses d'anarchie, mélange de l'amazone et de la précieuse, féroces comme les unes, raffinées comme les autres : Chevreuse, la cavalière, toujours en échappée ou en quête d'aventures ; la galante, intrigante et brouillonne palatine qui, pour posséder le tempérament de Catherine la grande, n'en possédait point la bonne tête carrée, a l'allemande ; puis l'Hélène de cette *Iliade travestie*, encore que pleine de sang et de flammes, l'adorable et adorée Longueville, fantasque, amoureuse des pieds à la tête, « qui n'avait pour tout génie » que ses cheveux blonds argentés, son teint de perle et les langueurs de son esprit, « aux réveils lumineux et surprenants ». Des coups d'État, des « journées », des assassinats : Ravaillac, Concini, la « journée des dupes » ; des procès retentissants, avec des dessous d'intrigues et des dessus d'échafaud ; Chalais, Bouteville, Cinq-Mars et de Thou. Les barricades dans les rues ; les parlements en insurrection ; la grande figure magistrale, en hermine et robe rouge, Mathieu Molé ; *le Bourgeois gentilhomme*, effaré dans les séditions, Broussel ; le profil menaçant du capucin Joseph, l'éminence grise, qui se perd dans l'ombre ; la silhouette fastueuse et falote de Gaston d'Orléans, qui conspire par ennui et trahit par débauche ; le chapeau de feutre enrubanné, emplumé, triomphal de sa fille, la « Grande Mademoiselle ». En recul et pour toile de fond, la guerre d'Allemagne, qui

dure trente années, le drame grandiose de Wallenstein, la chanson de geste de Gustave-Adolphe, et, dans la perspective, comme une apocalypse, cette traînée satanique, cette cendre encore brûlante du bûcher d'Urbain Grandier, cette arrière-fronde mondaine, détraquée et sinistre : les poisons, la Voisin, les Brinvilliers, les « Mancines », la Montespan, les messes noires, la lignée des Cléopâtre et des Médée, en pleine splendeur du Versailles de Louis XIV. Ces récits, reçus de la bouche même des témoins, absorbés par une imagination saturée des perturbations et attentats du vieux monde, Tite-Live, Salluste, Tacite, Suétone, ces visions entrevues dans une lueur d'incendie, aux reflets de la *Pharsale* de Lucain et des *Tragiques* de d'Aubigné, ces *Châtiments* d'alors...

Voilà de quelles réalités, de quels documents humains, s'alimente, et de quels flambeaux s'éclaire le théâtre de Corneille.

Son théâtre, il serait plus exact de dire : son *Parlement*, son *Échiquier*, ses *Grands Jours*, car il amène moins ses personnages sur les planches, qu'il ne les assigne à la barre de sa cour, pour être interrogés en due forme et soumis au plus redoutable des jugements, le jugement sur flagrant délit, le jugement sur aveu, la condamnation par eux-mêmes, le châtiment par les conséquences de leurs actes. Il leur dit, comme le roi don Fernand, dans le *Cid :*

> Levez-vous l'un et l'autre, et parlez à loisir.

Et ils parlent, et la pièce se développe en un solennel

et tragique procès. Tout est percé à jour et produit au grand jour, tout est expliqué, tout est prouvé. Ce n'est pas seulement la reconstitution du crime sur le cadavre, c'est la reconstitution vivante, avec toutes les préméditations et toutes les circonstances. En ces débats, ni la vertu n'a de mystère, ni le crime de ténèbres, ni la politique de secret, ni le machiavélisme de masque. Le dedans même est mis à nu. L'instruction se fait dans un confessionnal ; les interrogations sont des examens de conscience ; les pires coquins ont le leur, ne consistât-il qu'à scruter leurs maladresses et leurs erreurs. L'arrêt tient du « jugement dernier ». Le juge, d'ailleurs, ne ménage personne. Sa règle est celle du roi Tulle, dans Horace :

Je ferai justice
J'aime à la rendre à tous, en toute heure, en tout lieu.

Rien ne l'arrête, pas même la majesté du trône :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

Pas même la majesté du peuple, quand il s'est fait souverain :

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose.

Toutefois, ce juge impassible, curieux et inexorable, ne se peut tenir, indéfiniment, guindé sur son siège, en telle contention d'esprit. Il clôt l'audience, il dépouille la toque et la robe, il sort du palais, il rentre dans la ville, où la vie l'environne, la vie de tous les jours, la vie de tout le monde. Si répétées que soient les révolutions, les crises ont leurs entr'actes et leurs inter-

mèdes. Il n'est de tempérament à l'obsession des affaires humaines, que la considération de leur vanité, de divertissement à leur laideur que la vue de leur ridicule, de rafraîchissements aux orages de l'humanité, que le courant sain et clair des existences pures, les bons cœurs, les bons esprits, les honnêtes gens, les âmes sereines et la gaieté.

C'est la comédie. Corneille s'y est plu. Dans son théâtre ainsi que dans le nôtre, celui de Dumas fils par exemple, où l'on analyse, raisonne, dogmatise et moralise avec autant d'abondance, la comédie et la tragédie se côtoient, s'enveloppent et souvent s'envahissent. *Tue-la !* dit l'un, *Qu'il mourût !* dit l'autre. Corneille affectionne le genre mixte qui répond, selon lui, à la complexité de la vie. Le *Menteur* commence en comédie joyeuse et tourne au drame domestique, avec malédictions et larmes :

> Qui se dit gentilhomme et ment comme tu fais,
> Il ment quand il le dit, et ne le fut jamais.

Le *Cid* débute en tragédie et s'achève, ou plutôt se suspend, sur un acte de comédie héroïque, un mariage difficile, d'amour contrarié. Dans *Polyeucte*, la haute comédie engage l'action, une « étude » de femme, une des plus fouillées qu'on ait écrites, et le rideau tombe sur une apothéose de martyre...

> Mais vous ne savez pas ce que c'est qu'une femme,
> Vous ignorez quels droits elle a sur toute l'âme !...

Corneille ne serait pas le grand homme de théâtre qu'il est, s'il ne l'avait pas montré ; il ne serait pas

pour nous l'ancêtre représentatif et le maître de la race, si, à côté de ses Romaines forcenées, de ses frondeuses à tapage, de ses Espagnoles furieuses, de ses criminelles et fanatiques de toutes nations, il n'avait trouvé dans ses impressions de jeunesse, dans ses souvenirs, dans l'entourage de toute sa vie de quoi donner l'image des femmes de son pays, de celles qu'il a aimées, en son temps, et respectées toujours, de celles qu'il appelait « mon plus cher souci », dont il disait :

Je ne vois rien d'aimable après l'avoir aimée !...

Celles qui lui inspirèrent, sur le versant de l'âge et dans les mélancolies du soir, les vers les plus parfaits de son œuvre, et parmi tous les vers d'amour les plus tendres, les plus délicats de la langue française et qui semblent écrits dans la sérénité d'un paysage de Poussin, *et in Arcadia ego.*

Vous ne me donnez pas, Psyché, toute votre âme.

De sorte qu'on aurait pu transporter à sa tombe ce vers d'une épitaphe composée par lui pour une femme aimante et mystique :

Et son dernier soupir fut un soupir d'amour.

Il a peint, et délicieusement, en leurs toilettes Louis XIII, les jeunes filles de son temps. Au premier coup d'œil, nous les reconnaissons : fraîches, enjouées et sérieuses tour à tour ; le regard limpide, timide et légèrement moqueur ; l'âme voilée, ainsi que notre ciel, aux matinées de printemps ; le teint qui se colore aux moindres battements des artères, le teint loyal, trans-

parence du cœur. Elles sont sages, elles sont avisées aussi, et, pour soumises qu'elles se donnent, nullement désintéressées de leur propre destinée :

J'attendais un époux, de la main de mon père...
Elle le recevra, quel qu'il soit, s'il le faut...
J'en aurais soupiré, mais j'aurais obéi.

Cependant elle estime qu'en ce pays de réflexion et de sapience, où l'on enseigne, de tous les préceptes et de tous les exemples, à n'agir qu'avec discernement, dans une affaire, où, plus que personne, elle se sent engagée et responsable, son libre arbitre doit compter pour quelque chose, et puisque tout le roman d'une honnête femme se noue et se dénoue en une journée, puisque, si l'on n'a pu choisir, le devoir fera ce qu'aurait fait l'amour.

Sans crainte qu'on reproche à mon humeur forcée
Qu'un autre qu'un mari règne sur ma pensée.

Il ne serait ni imprudent ni inconvenant que la raison, d'avance, rendît le devoir facile et que le devoir se mît d'accord avec le cœur :

Mais, monsieur, sans le voir, accepter un époux.
Par quelque haut récit qu'on en soit conviée,
C'est grande avidité de se voir mariée.

Et cette avidité n'est point le fait d'une fille de bonne maison.

Trouves donc un moyen de me le faire voir.

Puis, ce point gagné, très finement :

Mais pour le voir ainsi qu'en pourrais-je juger ?
Je verrai le dehors, la mine, l'apparence...

. . . . . .

Avant que d'accepter, je le voudrais connaître,
Mais connaître dans l'âme...

L'engagement pris, advienne que pourra, le bonheur ou le sacrifice, elle ne déliera point ce que le ciel aura lié.

Quand il faudra que je vous aime,
Quand je l'aurai promis à la face des dieux,
Vous deviendrez cher à mes yeux,
Et j'espère de vous le même.

Elle sera la femme forte et affectionnée, la mère, celle qui porte en ses entrailles et nourrit de son lait la nation future, celle qui forme l'attache de chair et d'âme entre les générations. Corneille la glorifie en Pauline, l'idéal féminin de son théâtre, et cette femme, la plus parfaite qu'il ait créée, en un ouvrage qui passe à juste titre pour son chef-d'œuvre, est, en même temps, la plus réelle et celle qui reproduit le plus de traits de la femme normande, Pauline, au visage reposé, la grave et affable Pauline, qui se sait belle, en toute modestie et pudeur, et digne d'être aimée. Aimante aussi, mais la raison, l'équilibre, la droiture, l'intelligence de la vie, l'intelligence de soi-même; elle est née pour des temps apaisés et le bonheur ordonné; elle redoute les orages et, plus que tous les autres, les orages du cœur, l'inquiétude sur l'amour, l'anxiété sur le devoir. Nul étalage de ses sentiments et de ses troubles intimes, point de « tourbillons », point de « vapeurs », comme on disait, point de nerfs ni de neurasthénie, comme nous disons; et ce qu'elle

réprouve le plus au monde, ce qui lui serait la pire honte, ce serait de passer pour une femme détraquée et une femme éperdue :

Et si vous me croyez une âme si peu saine...

Elle est la santé même, elle l'est de tout son être.

Viennent les épreuves, les heures où il faut prendre parti de sa vie même, elle sera prête, jusqu'à l'exaltation, jusqu'au sang de son cœur :

Je te suivrai partout et mourrai si tu meurs.

Si vous croyez que l'orgueil du sol natal et le préjugé de la race m'illusionnent quand je vois dans cette créature d'élite la femme de mon pays, et que je la dis normande, si vous vous étonnez de tant de grâce et de tant de vertu mêlées à tant d'exaltation, rappelez-vous *Virginie*, Normande de père et de mère, émigrés à l'Ile de France ; rappelez-vous le naufrage du *Saint-Géran*, et cette pudeur qui équivaut presque à un suicide ! Et s'il faut pousser plus à fond dans la tragédie humaine, s'il faut des témoignages vécus et des preuves ensanglantées, rappelez-vous cette héroïne posthume de Corneille, fille de son génie et fille de son sang, l'exaltée et l'implacable, la vierge au couteau, Charlotte Corday.....

MESSIEURS,

Corneille a personnifié en des figures ineffaçables les plus belles conceptions de la vie humaine : l'honneur en Rodrigue, le patriotisme en Horace, la foi en Polyeucte, la tolérance en Sévère, la fidélité en Pauline,

enfin, en Auguste, la magnanimité. Il a trouvé pour cet habile meneur d'hommes ces mots, le premier de l'humanité et le dernier de la politique, les mots qui couronnent et qui consacrent les victoires, que ce soient celles d'un empereur ou celles d'un peuple :

Soyons amis !

Corneille est une très grande âme qui a trouvé pour interprète un poète très grand.

Lorsqu'en 1808, la France étant à l'apogée de la puissance et l'Empire au faîte de la gloire, Napoléon voulut, devant l'Occident devenu son feudataire, et l'Orient devenu son allié, à Erfurth, dans le théâtre, au parterre de rois, donner au monde le plus significatif symbole de la grandeur de notre patrie, il fit venir la Comédie-Française et commanda du Corneille. En toute rencontre solennelle, qu'il s'agisse de célébrer un anniversaire illustre de notre passé ou de faire à quelque hôte de marque les honneurs de notre génie national, on donne du Corneille. Dans les heures critiques, lorsqu'il est nécessaire d'exhorter les âmes aux résolutions généreuses, on récite du Corneille. Lorsque, dans une œuvre nouvelle, paraît quelque haut exemple de vertu civique ou de supériorité morale, lorsque retentit quelqu'un de ces vers, français par excellence, de ces « vers de pensée » ou de ces vers de vaillance qui se gravent dans l'esprit, comme le profil d'un héros, frappé sur une médaille, se grave dans les yeux, on reconnaît à sa majesté la voix de l'aïeul et l'on s'écrie : « C'est du Corneille ! » Si bien que le mot

cornélien est entré dans la langue où il compte parmi les magnifiques, car il confère la noblesse et décerne la grandeur :

> Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu
> La vaillance et l'honneur en son temps, le sais-tu ?

DISCOURS

PRONONCÉ, LE 6 JUIN 1906, AU LYCÉE CORNEILLE

Par M. Ch. ALLARD, président.

MESSIEURS,

C'est ici, c'est à ce moment que le Comité rouennais a le droit de se dire fier de son œuvre, puisque votre adhésion est la plus belle récompense que pouvait recevoir son initiative. Vous nous prouvez, Monsieur le Ministre des Travaux publics (1), officiellement délégué pour cette noble tâche qui appartient si bien à votre savoir et à votre talent, que le gouvernement de la République, que la France entière ont tenu à s'incliner avec nous devant la grande mémoire que nous célébrons. Votre présence, celle des hauts représentants du Parlement, du département, de la ville de Rouen, de la magistrature rouennaise, de l'armée, celle des huit membres de l'Institut venus apporter à Corneille l'hommage de tous les corps savants (2), de nombreux descen-

(1) M. Barthou.

(2) MM. Albert Sorel et Henry Houssaye, de l'Académie Française ; Ch. Joret, Lair et Em. Picot, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Ch. Lenepveu, de l'Académie des Beaux-Arts ; de

dants du grand poète, suffiraient pour prouver que la cause que nous avons défendue est une cause gagnée, et que la reconnaissance qui s'affirme si unanimement est bien un hommage national.

C'est, en effet, le poète national que nous fêtons. Oh ! que la place est bien choisie pour revivre son histoire, et le contempler avec le recul de trois siècles écoulés ! Y a-t-il bien trois cents ans que, dans une éducation forte et sérieuse, son esprit et son âme se sont ouverts à la vie, que, élève précoce et poète plus précoce encore, il a mérité, à douze et quatorze ans, les deux prix de poésie latine dont le second est un des joyaux de notre Exposition ? Oui, c'est bien ici que, dans l'attachante primeur de sa jeunesse, nous devons l'étudier, l'aimer.

Pourquoi aimons-nous Corneille ? Pourquoi ce culte ? On vous l'a trop admirablement dit hier, on va avec trop de talent et de conviction vous le redire aujourd'hui pour que j'aie à en rechercher les causes. Nous aimons Corneille parce que, à moins de dégénérer, un pays ne saurait renier ses plus pures gloires ; il semble que nous l'admirons d'autant plus que les étrangers, d'un autre tempérament que le nôtre, d'un autre tour d'esprit aussi, ont longtemps paru hésiter à lui rendre justice, et, par là encore, notre amour, notre hommage revêtent un caractère plus national.

Qui l'eût cru, Messieurs, il y a, ou plutôt il y a eu, en Allemagne, et pendant deux siècles, une *question*

Foville et Louis Passy, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Corneille. Je ne crois pas, en prenant la parole dans cet asile de la science et de l'érudition qu'est le lycée Corneille, hors de propos de la signaler. Il semble, et l'on peut s'en étonner, qu'elle a presque passé inaperçue en France.

Le peuple allemand a toujours admiré Corneille. De très bonne heure il a aimé ses tragédies; ses œuvres n'ont cessé, dans leur traduction, depuis deux siècles, de composer, avec celles de Racine, la plus grande partie du répertoire du théâtre allemand. Cette passion, qui ne puise aucun encouragement dans le sentiment national, mais va même à l'encontre de celui-ci, cette passion deux fois séculaire de nos voisins pour les traductions des pièces d'un poète étranger n'est-elle pas la plus sûre consécration de la beauté des œuvres de Corneille, de la grandeur et de la vérité des sentiments qu'il exprime? (1).

Car la masse populaire, généreuse et franche, se laisse toujours prendre par la véritable beauté. Elle sait comprendre les grands mots de devoir et de sacrifice, elle sait correspondre, dans sa vie de chaque jour, aux grandes idées de dévouement et d'abnégation, et

(1) Parmi les traducteurs allemands de Corneille, il en est un qui mérite une mention toute spéciale, c'est Georges Greflinger, notaire impérial à Ratisbonne, auquel on ne peut, dans une traduction du *Cid* vers pour vers, contester un vrai mérite. Il a même imité la forme et le mètre des stances de Rodrigue. (*Die Sinnreiche Tragi-Comœdia genamt Cid, ist ein Streit der Ehre und Liebe. — Verdeutscht vom G. Greflinger, Regenspurgenn*, 1650. — Petit in-8°, 42 ff. — Cet ouvrage figurait à l'Exposition cornélienne de Rouen. La traduction de l'*Avis au lecteur*, qui en forme la préface, a été publiée dans la *Bibliographie cornélienne* de M. Emile Picot (n° 1014).

enfante, elle aussi, d'humbles héros qui, trop souvent inconnus, n'en sont que plus dignes d'admiration.

Mais ici est à noter un phénomène étrange. Pendant que le cœur du peuple allemand n'a cessé de battre à l'unisson du nôtre pour comprendre et exalter les pièces de Corneille, celles-ci sont dès leur origine violemment attaquées par la critique, et n'ont trouvé grâce devant presque aucun esprit lettré.

Au premier rang de ceux qui ne l'ont pas compris, nous trouvons Frédéric-le-Grand, le roi-poète, l'ami de Voltaire : il déclare Corneille *inculte !* Il est vrai que le roi trouve de même Homère ennuyeux et La Fontaine sans charme : Corneille est en bonne compagnie !

Un peu plus tard, un écrivain allemand, Kromard, adapte au goût germanique les héros de Corneille, les travestit en types populaires et en supprime une partie.

Et pourtant, Devrient, qui occupe depuis longtemps le premier rang parmi les critiques allemands, approuve l'ouvrage de son compatriote. Les personnages, dit-il, sont devenus plus solides et plus vivants, les principales figures de Corneille sont plus communes, mais aussi plus puissantes. Le même critique, après lecture de la tragédie d'*Horace*, a eu « chaud et froid d'ennui » ; malgré toute sa bonne volonté, il ne peut considérer l'admirable pièce comme une œuvre classique.

Schiller écrit à Gœthe, qui, lui au moins, rendait justice à Corneille : « J'ai lu *Rodogune*, *Pompée*, *Polyeucte*, que j'entends louer depuis vingt ans, et j'ai été stupéfait, car ce n'est pas seulement le mauvais goût qui me choque ici, c'est la pauvreté dans l'inven-

tion, la maigreur, la sécheresse, la froideur dans les passions, la lenteur et la gaucherie dans l'action, enfin l'absence presque totale d'intérêt ».

Lessing, le plus grand critique dramatique allemand, mène avec parti-pris une campagne contre Corneille, pour détrôner le théâtre français en Allemagne. Il censure *Polyeucte* et démolit véritablement l'œuvre préférée de Corneille, *Rodogune*, croyant en même temps atteindre toutes les autres. Il prétend enfin refaire, meilleures que dans l'original, toutes les pièces de Corneille.

Pourquoi tant d'acharnement, injustifiable, et contre lequel proteste maintenant, dans l'unanimité d'une tardive réparation, la critique allemande? Autant vaudrait se demander pourquoi le grand écrivain anglais Thackeray, malgré sa merveilleuse connaissance de notre littérature, a ignoré le génie de Lamartine et d'Alfred de Musset, et préféré Béranger à Victor Hugo. Est-ce une erreur de perspective et d'éloignement? Je crois simplement, en ce qui concerne notre grand Corneille, que la critique allemande, par un sentiment national peu réfléchi, n'a pu pendant longtemps s'accoutumer à l'impartialité dont elle fait maintenant preuve, et dont témoignait, il y a huit jours, la présence de l'ambassadeur d'Allemagne à l'inauguration de la statue de Corneille, à Paris; qu'il lui a fallu s'habituer à voir régner en maître, dans l'esprit des foules, l'étranger auteur de tant de chefs-d'œuvres (1). Je crois

(1) Au commencement du XIXe siècle, Henri Heine honore Corneille, et, de nos jours, Edouard Engel, professeur de littérature à

que notre siècle est un siècle de progrès qui, en matière de littérature comme en matière d'art, sait enfin apprécier les œuvres de toute époque, de toute provenance, de tout style, avec le recul des siècles écoulés. Les fresques cornéliennes sont maintenant admirées de tous.

Peuple et critiques, français et étrangers, s'unissent à l'heure présente pour rendre un hommage mérité, aussi simple qu'unanime, à ce bon et grand Français, dont la France et l'humanité doivent s'enorgueillir. Les œuvres de Corneille sont maintenant, d'après la *Bibliographie cornélienne* de M. Emile Picot, dont je salue respectueusement l'auteur, traduites en seize langues, dont treize sont représentées dans notre Exposition. Corneille ne compte pas seulement parmi ceux des enfants de notre patrie qui lui ont donné le plus de gloire ; cette gloire n'a coûté aucune larme, et, dans son pur rayonnement, on se sent fortifié et annobli.

« Chacun des vers de Corneille, écrivait Victor de Laprade, dépose dans l'âme un ferment de vertu : c'est là sa grandeur. » C'est là aussi son utilité dans notre siècle. Que Corneille compose le *Cid*, cette tragédie où il n'y a que de belles âmes, et dont le ressort est le

l'Université de Berlin, reconnaît en lui le maître du style tragique du XVIIe siècle, et le créateur du drame classique en France : il fait remarquer que le *Menteur* est la première comédie de caractère et, de l'aveu même de Molière, son premier modèle.

Ajoutons que le *Livre d'or de la littérature*, répandu aujourd'hui dans toutes les familles allemandes, et qui résume bien les sentiments de l'Allemagne contemporaine vis-à-vis de Corneille, lui est favorable.

culte du point d'honneur, ou *Horace*, celle de ses œuvres où il y a le plus d'héroïsme, ou *Nicomède*, qui n'enseigne pas seulement l'amour de la patrie, mais l'amour de la patrie vaincue, ou *Polyeucte*, cet enthousiaste acte de foi, son théâtre est « une école de grandeur d'âme » (Renan). Les personnages remuent en nous des sentiments qui sont ce qu'il y a de plus grand et de plus élevé, et tant que les mots devoir et patrie auront un sens, les derniers venus de nos fils aimeront celui que nous honorons aujourd'hui.

Et ils s'écrieront encore, comme écrivait Mme de Sévigné : « Vive donc notre vieil ami Corneille ! »

DISCOURS DE M. LOUIS PASSY

Membre correspondant

PRONONCÉ LE 6 JUIN 1906, AU LYCÉE CORNEILLE

La gloire de Pierre Corneille est portée à son comble et les échos des rives de la Seine ont pénétré jusque dans le séjour inconnu aux vivants, que les anciens appelaient les Champs-Élysées. L'ombre de Pierre a disparu. Elle est partie pour Paris et pour Rouen.

Ses parents, ses amis, tous ceux qui l'ont aimé et qui errent parmi les ombres heureuses attendent avec anxiété son retour et le récit des fêtes qu'a suscitées dans la capitale de la France et dans la capitale de la Normandie, une admiration nouvelle pour le génie de ce grand homme.

Et Thomas Corneille inquiet, agité, allait et venait d'une ombre à une autre. « C'est bien aujourd'hui, disait-il, c'est aujourd'hui, le 6 juin, le jour de sa naissance ; on prépare une cérémonie publique à Rouen : que dis-je ? une manifestation nationale. Mais enfin, le 6 juin n'en est pas moins l'anniversaire d'une fête de famille, et Pierre n'est pas avec nous. Pierre nous appartient. Il m'appartient, à moi Thomas Corneille, et

je ne cède à personne les honneurs de sa vie, comme je n'ai jamais cédé à personne le soin de son bonheur. Que faire? Puisque nous sommes tous réunis dans le séjour des ombres heureuses, cherchons à nous consoler, glorifions Pierre Corneille et envoyons à nos bien aimés compatriotes de Normandie, au comité du Tricentenaire, à l'Académie de Rouen, à son président M. Christophe Allard, à M. de Beaurepaire, l'hommage de notre affectueuse reconnaissance. Pourquoi Pierre ne m'a-t-il pas prévenu? Pourquoi ne suis-je pas à Rouen? J'aurais inspiré dans leurs discours nos meilleurs amis : car Pierre n'est pas seulement le grand homme que la France acclame, il fut encore le meilleur des hommes. Il ne fit pas seulement des chefs-d'œuvre, *le Cid*, *Horace*, *Polyeucte*, *Nicomède*. Il fit encore un homme, un poète, un chrétien, moi-même.

« Quelle fortune extraordinaire! le jour de ma naissance, le grand frère de vingt ans me prit dans ses bras et m'adopta. Partout où il passa, je passai après lui. Au collège des Jésuites, il avait remporté des prix en vers latins. Je composai en vers latins une tragédie nommée *Jézabel*. Des vers latins, je pris les vers français. Il était le protecteur des Palinods, cette confrérie poétique et religieuse de Rouen, où mon oncle Antoine eut tant de succès. Je parus au moment où il fit au public les honneurs de notre petite amie Jacqueline Pascal. Puis, au barreau, je devins avocat, comme il l'était, et je prêtai à ses côtés serment dans la grande chambre dorée; car lui Pierre, moi Thomas, notre neveu Fontenelle, nous avons été avocats pour ne pas l'être.

Pierre cependant étudiait ses dossiers et tint un rôle au Palais ; mais, à la maison, il étudiait ses auteurs, il créait des rôles et faisait plaider les personnages de l'antiquité. Je le voyais courir dans l'imagination et je courus après lui. Je savais par cœur ses vers :

A présent le théâtre
Est en un point si haut que chacun l'idolâtre.

« Et j'idolâtrais le théâtre :

D'ailleurs, si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

« Et nous n'étions pas riches. Notre mère Marthe, qui nous donna le don poétique, souriait et laissait le grand frère s'emparer de mon esprit et de mon cœur. Je brûlais du désir de l'aider et de le servir, sans avoir l'audace d'espérer l'imiter. Sur ses conseils, je fis une comédie : *les Engagements du Hasard*. C'était l'année où Pierre fut reçu à l'Académie française, et voilà comment le poète me permit quelquefois d'être son versificateur.

« A peu près dans le même temps, une autre pièce plus importante se jouait dans l'intérieur de notre famille. C'est Pierre qui l'inventa. Les acteurs étaient dans sa main, c'est-à-dire le dénouement. Un mariage d'amour avait uni Pierre Corneille à Marie de Lampérière : un mariage d'amour m'unit à sa belle-sœur Marguerite. J'avais vingt-deux ans, Marguerite en avait seize. Elle était orpheline. Elle entra dans la maison des Corneille. Nous y restâmes.

« Les deux frères suivirent la même carrière : les

deux sœurs conduisirent le même ménage, et la vie s'écoula entre l'amour et l'amitié. Le jour de la naissance de Pierre, comment ne pas rappeler l'histoire mémorable de ce double mariage et les heures de bonheur et de succès qui combattirent les jours d'infortune et de misère ? Tout le monde le sait ; je le répète : Pierre fut Thomas, si Thomas ne fut pas Pierre. »

Thomas parlait encore : il allait reprendre ses doux et ses tristes souvenirs. Une ombre se dressa devant lui. C'était l'ombre de Racine.

« Thomas, à quoi pensez-vous ? dit-il. On célèbre, le 6 juin, la naissance de Pierre Corneille et vous ne m'en parlez pas. Je veux m'unir à vous et aux vôtres de cœur et d'esprit. Vous pouvez l'aimer, mais vous ne pouvez pas le louer dignement. Je le puis et je l'ai fait. Le 25 janvier 1685, à l'unanimité, à la place de Pierre Corneille, nous vous avons élu membre de l'Académie française, et, dans ce jour, pour tous deux mémorable, j'ai rempli mon devoir envers ce grand homme, sans vous oublier. »

Et, de sa belle voix et de son noble geste, Racine déclama :

« La scène retentit encore des acclamations qu'excitèrent à leur naissance *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, tous ces chefs-d'œuvre représentés depuis sur tant de théâtres, traduits en tant de langues, et qui vivront à jamais dans la bouche des hommes. A dire le vrai, où trouvera-t-on un poète qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties : l'art, la force, le jugement, l'esprit.

« Quelle noblesse, quelle économie dans les sujets ! Quelle véhémence dans les passions ! Quelle gravité dans les sentiments ! Quelle dignité et en même temps quelle prodigieuse variété dans les caractères ! Combien de rois, de princes, de héros de toute nation nous a-t-il représentés, toujours tels qu'ils doivent être, toujours uniformes avec eux-mêmes et jamais ne se ressemblant les uns aux autres ! Parmi tout cela, une magnificence d'expression proportionnée aux maîtres du monde qu'il fait souvent parler, capable néanmoins de s'abaisser quand il veut et de descendre jusqu'aux simples naïvetés du comique, où il est encore inimitable.

« Enfin, ce qui lui est surtout particulier, une certaine force, une certaine élévation qui surprend, qui enlève et qui rend jusqu'à ses défauts, si on peut lui en reprocher quelques-uns, plus estimables que les vertus des autres. Personnage véritablement né pour la gloire de son pays : comparable, je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents tragiques, puisqu'elle confesse elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocles, des Périclès, des Alcibiades qui vivaient en même temps qu'eux.

« Ainsi, lorsque dans les âges suivants, on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles.

« Voilà, Monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frère ; voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connaître à toute l'Europe. Il en avait d'autres, qui, bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges, je veux dire, homme de probité, de piété, bon père de famille, bon parent, bon ami ; vous le savez, vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire n'a pu altérer.

« Vous auriez pu bien mieux que moi, Monsieur, lui rendre ici les justes honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez peut-être appréhendé avec raison qu'en faisant l'éloge d'un frère, avec qui vous avez d'ailleurs tant de conformité, il ne semblât que vous faisiez votre propre éloge. C'est cette conformité que nous avons tous eue en vue, lorsque, tout d'une voix, nous vous avons appelé pour remplir sa place, persuadés que nous retrouverions en vous, non seulement son nom, son même esprit, son même enthousiasme, mais encore sa même modestie, sa même vertu, son même zèle pour l'Académie. »

Et la voix de Racine s'éteignit. L'ombre salua et s'éloigna avec dignité.

Fontenelle, qui était aux aguets et qui avait tout entendu, s'élança vers Thomas : « Mon cher oncle, mon cher parrain, l'éloge de Racine nous fait à tous beaucoup d'honneur, c'est entendu ; mais, moi aussi, j'ai écrit la vie de Pierre Corneille, et, dans un parallèle, je l'ai placé au-dessus de Racine. Je vous en prie, puisque les

ombres aujourd'hui envoient leurs félicitations aux vivants, faites parvenir aux membres de cette Académie de Rouen, que j'ai contribué à fonder, à tous ceux qui ont préparé les fêtes de Rouen, notre patrie, le témoignage de ce que j'ai fait pour mon oncle Pierre, et répétez que je prends ma part dans la gloire de son anniversaire avec autant de fierté que d'enthousiasme. »

Mais voici que Marthe, Marthe Le Pesant, la mère, la source de la piété familiale et de la poésie cornélienne, apparut : « Mes enfants, voici l'heure où le cortège doit se mettre en marche pour proclamer la gloire de Pierre. Recueillons-nous. Pierre n'est pas dans le cortège et les joies du triomphe, croyez-le bien. Il est tout entier dans ses méditations. Il ne croit plus aux vanités de l'autre monde. Il prie. Unissons-nous à lui dans le grand jour de sa naissance. Remercions Dieu. Pierre reviendra. »

SÉANCE DE CLOTURE

DE

L'EXPOSITION CORNÉLIENNE

RAPPORT

Présenté par M. Ch. de BEAUREPAIRE

En annonçant la clôture de l'*Exposition cornélienne*, vous me permettrez, Messieurs, pour me conformer au désir qui m'a été exprimé, de rappeler en peu de mots dans quel but, dans quelles conditions elle fut organisée ; de constater la faveur avec laquelle le public s'empressa de l'accueillir, et surtout (c'est là, en effet, le point que nous avons le plus à cœur) d'adresser le témoignage de notre reconnaissance à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont aidé au succès de notre entreprise.

Entre tous les hommages qu'on se proposait de rendre à la mémoire de Corneille, celui dont nous prenions la charge était le plus simple et le plus modeste : il a pu cependant se joindre, sans trop de désavantage, à

celui que présentèrent dans le même temps l'art, l'éloquence et la poésie.

C'est que partout, et surtout dans ces derniers temps, on attache une importance considérable à la bibliographie. Une bonne biographie ne va guère sans une bibliographie relative au personnage dont on étudie la vie. Or, si une bibliographie est grandement utile pour faire connaître un auteur, combien plus doit l'être une exposition, aussi complète que possible, de ses œuvres ! Les livres qu'on a sous les yeux, tels qu'ils ont été vus et examinés par lui, parlent incontestablement mieux à l'esprit, frappent plus l'imagination que les titres et les descriptions qui en sont donnés dans les ouvrages de bibliographie les plus estimés. C'est déjà, on le conçoit, une tâche difficile que de rassembler ces livres, en s'attachant principalement aux éditions originales, qui sont parfois d'une extrême rareté, et en faisant un choix judicieux entre d'innombrables réimpressions. La tâche se complique singulièrement quand on prétend y joindre les gravures qui les ont illustrées, les portraits peints, dessinés ou gravés de l'auteur, quelques documents écrits de sa main, des représentations fidèles des lieux où il a vécu, des maisons qu'il a habitées, les œuvres d'art, de nature diverse, que son génie a inspirés.

C'est là pourtant ce que, grâce à votre concours, Messieurs, nous nous flattons d'avoir pu exécuter bien entendu dans une mesure restreinte ; car, quoi qu'on fasse, la réalité ne répond jamais exactement à l'idéal qu'on poursuit.

L'idée de cette exposition, il faut le reconnaître, n'était pas absolument nouvelle, et ce n'est pas à l'exemple de Paris que nous la devons.

A l'*Exposition rétrospective des Beaux-Arts*, ouverte à Rouen en 1884, une place importante avait déjà été faite aux œuvres de Corneille.

A l'*Exposition typographique*, ouverte en cette ville en 1887, à l'occasion du quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie à Rouen, on ne compta pas moins de 300 numéros pour les œuvres de Pierre et de Thomas Corneille.

Il y a plus : une exposition spéciale des œuvres de Pierre Corneille fut projetée à l'époque du bi-centenaire de sa mort, en 1884. Le programme même en fut imprimé et distribué. Mais le projet en fut abandonné, je ne saurais dire pourquoi, vraisemblablement faute de temps et d'argent.

Il appartenait à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, de le reprendre à l'occasion des fêtes du tri-centenaire, auxquelles elle ne pouvait manquer de s'intéresser vivement. Elle s'entendit, à cet effet, avec la Société libre d'Emulation. Abritées sous le même toit, dévouées l'une comme l'autre au bien public, ces deux Compagnies ont toujours vécu dans le plus parfait accord et professent le même culte pour la mémoire de Corneille. Tout parle de lui dans la salle de l'Académie. La statue élevée en l'honneur du poète sur le pont qui porte son nom rappellera toujours la généreuse initiative de la Société d'Emulation. Il était donc naturel qu'Académie et Société d'Emula-

tion s'associassent pour une œuvre qui avait pour but de faire mieux connaître l'homme en qui se personnifie, pour nous, l'honneur de cette cité.

Des commissaires nommés par ces deux Sociétés formèrent un Comité qui, avec M. Paulme pour secrétaire (il était impossible de mieux choisir), s'occupa sans retard de tous les détails de l'organisation de cette Exposition.

Dès le début, on avait eu recours à M. Edouard Pelay, l'homme le plus utile à consulter en raison de sa compétence en fait de bibliographie cornélienne, en raison aussi de cette passion, connue de tous, qui lui avait fait rassembler un nombre infini de livres et de documents relatifs à Corneille. M. Geispitz, l'érudit et obligeant archiviste de la Chambre de commerce, fut adjoint au Comité et ne tarda pas à lui rendre les plus signalés services.

Le choix d'un local était une question d'une extrême importance, et d'où pouvait dépendre le succès de l'Exposition. La Chambre de commerce n'hésita pas à venir à notre secours. Elle voulut bien mettre à notre disposition, dans le Palais-des-Consuls, une salle qui, par ses dimensions, par sa décoration simple, sévère et d'un grand style, aussi bien que par les souvenirs historiques qu'elle rappelle, était tout ce que nous pouvions espérer de mieux.

Assurés dès lors de la jouissance d'un local approprié à notre but, nous n'avions plus qu'à réclamer, pour la formation de nos collections, le concours des établissements publics et celui des amateurs que nous suppo-

sions être en possession d'objets en rapport avec notre programme.

Notre appel fut entendu. Les envois furent nombreux ; ils donnèrent lieu à un classement qu'opérèrent, avec une méthode irréprochable, MM. Pierre Le Verdier et Edouard Pelay, préparés, il est vrai, de longue main à ce genre de travail. Nous avons profité de leur labeur, sans nous rendre peut-être un compte exact de ce qu'il leur avait coûté de temps et de fatigue.

M. Ruel, aussi savant antiquaire qu'habile architecte, ne nous rendit pas un moindre service. Tout en ménageant nos finances, il sut trouver à chaque objet la place qui convenait le mieux.

Ce ne fut pas une médiocre satisfaction pour nous de nous trouver en état d'ouvrir cette Exposition au jour indiqué, en présence de MM. les Membres de la Chambre de commerce.

Un *Itinéraire* offert aux visiteurs, joint à la carte d'entrée, signalait avec clarté ce que contenait chacune des dix vitrines consacrées à la librairie ou, pour parler plus exactement, aux documents écrits ou imprimés. On put remarquer, principalement dans la vitrine A, de précieux autographes de Corneille, notamment ses comptes de Trésorier de la Fabrique de Saint-Sauveur, de 1651 ; un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*, avec dédicace au Père Augustin Vincent, chartreux ; un autre exemplaire du même livre avec quelques notes marginales de la main de l'illustre traducteur. On voyait, à côté de ces documents, le prix de

vers latins obtenu au collège de Rouen, le 7 septembre 1620 par le futur auteur du *Cid* et de *Cinna*.

On remarquait, dans la vitrine B, les éditions originales in-4° et in-12 des pièces de théâtre séparées, le *Cid* excepté. La première en date était celle de la *Veuve* ou du *Traître puni*. Manquait *Mélite*. Les éditions in-4° et in-12, qui parurent d'abord simultanément, se poursuivaient jusqu'à *Nicomède*, cette pièce comprise. A partir de *Pertharite*, imprimé en 1653, jusqu'à *Suréna*, imprimé en 1675, on n'avait plus que des éditions in-12.

Dans la vitrine C, le *Cid* et la *Querelle du Cid*, on avait réuni toutes sortes d'éditions de cette pièce, non seulement parce que son apparition avait fait *époque* dans l'histoire de la poésie dramatique en France, mais parce qu'il avait semblé intéressant de mettre le visiteur en état de juger par un exemple de l'admiration générale et persistante du public pour les œuvres de Corneille. Manquait malheureusement l'édition originale du *Cid*.

Dans la vitrine D, 30 pièces du *Cid* en langues étrangères.

Dans la vitrine E, de nombreuses éditions des traductions de l'*Imitation* et de l'*Office de la Sainte-Vierge*.

Dans la vitrine F, les éditions des pièces de théâtre de Corneille en allemand, anglais, arménien, hollandais, italien, polonais, roumain, etc.

A l'iconographie avaient été consacrés 6 panneaux, 2 tables et 2 vitrines. C'était là que l'on retrouvait les

portraits peints, dessins ou gravures, qui nous retracent les traits, malheureusement un peu incertains, de Corneille, ceux des membres de sa famille et des personnages auxquels ses œuvres ont été dédiées; les représentations des lieux où s'écoula une partie de sa vie : ville de Rouen, place Saint-Sauveur, église Saint-Sauveur, maison de la rue de la Pie, manoir du Petit-Couronne, etc.

Nous devons des remerciements à M. le Préfet pour nous avoir communiqué des autographes de Corneille du plus haut prix, soigneusement conservés aux Archives départementales, et l'*Imitation*, avec notes marginales, qui fait partie depuis peu de temps du Musée de Petit-Couronne.

Nous devons le même témoignage de gratitude à M. le Maire de Rouen qui a bien voulu distraire, pour quelques jours, en notre faveur, de la Bibliothèque de Rouen, l'*Imitation*, avec dédicace autographe; du Musée de Peinture, le portrait de Corneille, œuvre notable, qu'il faille l'attribuer à Philippe de Champaigne ou à Sicre; du Musée de Céramique, un plat de faïence de Rouen représentant la statue de Corneille; à M. le Maire de Dieppe, pour une traduction en vers latins de la tragédie de *Polyeucte*, et pour un volume de Loret aux armes d'Anne d'Autriche; à M. le Maire des Andelys, pour divers titres concernant la maison que possédèrent en cette ville les Lamperière et, après eux, les deux frères Corneille.

MM. Chevreux, de Vesly, Loriquet, Minet, Lormier, Milet, Coutil, ont droit à notre gratitude pour s'être

montrés favorables au prêt de ces documents dont, mieux que personne, ils appréciaient l'intérêt.

Je ne puis oublier non plus que nous reçumes de la Société d'Emulation nombre de pièces, manuscrites ou imprimées, de dessins ou autres objets relatifs à l'érection et à l'inauguration de la statue de Corneille. L'Académie de Rouen nous avait communiqué, pour sa part, des portraits de Pierre et de Thomas Corneille (copies du dernier siècle) ; une reproduction peinte sur porcelaine du grand tableau de Court, *Corneille reçu au théâtre par le grand Condé.*

Le nombre des exposants s'est élevé à 84. Nous devons citer en premier lieu Mme Fauchet-Corneille, à qui nous devons la communication du prix de vers latins ; à la suite, Mme de la Germonière, MM. Barbey-Duquil, Coutil, Durel, Hanotaux, Le Blond, Le Corbeiller (de Dieppe), Pierre Le Verdier, Meynial, Picot, Rahir, Reine, Rosenthal, l'abbé Tougard, Emile Travers.

Dans la section de l'iconographie, nous signalerons les deux beaux bustes de Corneille et de Molière (de Caffieri) ; un dessin à la sanguine, de Boucher, qui servit à Mme de Pompadour pour une gravure mise par elle à une édition de *Rodogune*, imprimée au château de Versailles (envoi de M. Gaston Le Breton) ; une belle série de portraits (envoi de M. de Bellegarde) ; deux portraits de Richelieu et de Mazarin, et les deux dessins originaux de Pigeon, qui représentent l'église Saint-Sauveur (envoi de M. l'abbé Panel, curé de Saint-Ouen) ; un autre dessin de la place Saint-Sauveur

et un grand plan gravé de la ville de Rouen du milieu du XVIIe siècle (envoi de M. Portal) ; une belle épreuve du portrait de Corneille, gravé par Gailhard (envoi de Mgr Loth, curé de Saint-Maclou) ; une autre gravure faite d'après un beau portrait du Musée de Versailles, que l'on suppose être celui d'un fils de Corneille (envoi de M. Georges Dubosc) ; une statuette de Corneille en biscuit de Sèvres (envoi de M. Milet, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Dieppe).

La musique était représentée par un feuillet original de la partition de *Polyeucte* (de Gounod) et par la *Méditation* (de M. Lenepveu) sur un chapitre de l'*Imitation*.

Je n'ai point la prétention d'avoir fait une énumération complète. D'autres, je l'espère, se chargeront de ce travail. Mais il est un nom que vous me reprocheriez à bon droit d'avoir oublié : c'est celui de M. Edouard Pelay, qui, à lui seul, eût pu fournir les éléments d'une *Exposition cornélienne* d'un haut intérêt. Que de fois, par un sentiment dont vous apprécierez la délicatesse, cet amateur, aussi obligeant qu'éclairé, a laissé à nos exposants des places qu'il eût pu aisément remplir avec des pièces tirées de ses collections !

Il nous sera permis de constater, en finissant, que l'entreprise de notre Comité a réussi au-delà de nos prévisions. Le succès est attesté par le chiffre de plus de 1,600 entrées payantes et de 1,950 entrées gratuites d'élèves appartenant aux différents établissements d'instruction de cette ville. Il est juste de reconnaître que nous avons été puissamment aidés par la presse

rouennaise, spécialement par les trois grands journaux locaux ; les remarquables articles qui s'y trouvent insérés formeraient, s'ils étaient réunis et publiés à part, une très intéressante histoire de l'*Exposition cornélienne*.

Maintenant, Messieurs, livres, tableaux, gravures sont rentrés dans les diverses collections dont ils avaient été tirés pour quelques jours. De l'hospitalité qui nous a été si gracieusement offerte au Palais-des-Consuls, il restera mieux que l'impression d'une distraction agréable : une connaissance plus approfondie et plus générale des œuvres de Corneille ; des notes soigneusement relevées qui permettront à MM. Le Verdier et Pelay de compléter l'excellente bibliographie cornélienne de M. Emile Picot, et, dans le cœur de tous les membres du Comité, un sentiment très doux de reconnaissance envers ceux qui ont secondé nos efforts et nous ont valu le succès.

Le grand Condé félicitant le grand Corneille

APRÈS UNE REPRÉSENTATION DE *CINNA*

A-Propos, d'après le tableau de Court, joué au Théâtre-Français de Rouen par les Cornéliens de Paris, le 4 juin 1906 (troisième centenaire de la naissance de Corneille).

Par M. Edw. MONTIER

Personnages : Condé, Conti, Turenne, La Fontaine, marquis de Sévigné, Corneille, un page ; Mademoiselle d'Orléans, Ninon de Lenclos, Françoise d'Aubigné.

CONDÉ

Ce poème est parfait, Mesdames, que vous semble ?

MADEMOISELLE D'ORLÉANS

Cinna nous ravit d'aise et nous transporte ensemble.

CONTI

Il contente à la fois Ninon et d'Aubigné.
D'un pleur, Mademoiselle elle-même, a signé
Son admiration pour si belle merveille.

LA FONTAINE

Et le grand Condé pleure aux vers du grand Corneille !

CONDÉ

Mais j'aperçois là-bas, modeste et se cachant,
Notre poète ; il faut, dans un accord touchant,

L'applaudir sur la scène à la face de tous.
Qu'il vienne et je le vais complimenter pour vous.
Corneille, il ne faut pas que l'honneur vous effraie.

CORNEILLE

Monseigneur, vous voyez ma confusion vraie !

CONDÉ

Monsieur, je vous prétends louer tout d'un moment
Et vous dire avant tous mon vif contentement.
L'usage y contredit, mais l'usage est injuste.
Il sied bien d'admirer la clémence d'Auguste.
Jamais la majesté magnanime d'un roi,
En langage aussi beau, n'avait parlé, je croi ;
Cinna, monsieur Corneille, a la grâce infinie.

CORNEILLE

Monseigneur, je n'ai fait que suivre mon génie,
Sans chercher à surprendre ou vouloir étonner,
Aux beautés du sujet je me laisse mener.

CONDÉ

Comme un général fait sa troupe à la bataille,
Un auteur fait aussi ses héros à sa taille,
Et pour sortir vainqueur de ses nobles combats,
Il ne faut point d'un cœur pusillanime et bas.
Mais où donc avez-vous appris la politique ?

CORNEILLE

J'ai lu, j'ai médité longtemps l'histoire antique.
J'ai vu la Grèce et Rome, en révolutions,
Se vaincre après avoir vaincu les nations,
Et le peuple vainqueur, sous un chef magnanime,
Devenu chef, rouler à son tour dans l'abîme !
Malgré l'abus, parfois, du pouvoir absolu,

Sans vouloir vous flatter, Monseigneur, j'ai conclu,
Grâce au passé lointain dont le présent s'éclaire ;
« Le pire des Etats est l'État populaire ».
A moins qu'un jour, instruit par ce lointain passé
Et du trompeur espoir des factieux lassé,
Conscient de sa force et, partant, responsable,
Sans bâtir dans les airs ni fonder sur le sable,
Et sachant du seul droit faire son seul appui,
Maître de l'univers, il soit maître de lui.

CONDÉ

C'est aux grands à donner au monde ce spectacle
D'être bons étant forts.

CORNEILLE

Et ce serait miracle
Qu'ils puissent, s'ils sont bons, perdre un jour leur crédit.

CONTI

Voilà qui me paraît, Mesdames, fort bien dit.

NINON

Corneille a du génie.

MADEMOISELLE D'ORLÉANS

Il est incomparable !

NINON

Que n'a-t-il une allure aux yeux plus agréable.
Quel malheur qu'un esprit si grand manque de grâce !

LA FONTAINE

La beauté lui suffit, Ninon ; la grâce passe !

NINON

N'est-elle pas plus belle encore que la beauté ?

LA FONTAINE

Oui, mais la beauté seule a l'immortalité.

CONTI

Qu'en pensez-vous, monsieur de Sévigné ?

SÉVIGNÉ

Ce que sans cesse en dit ma mère, la marquise,
Corneille a de l'esprit et de la passion.
Vive donc notre vieille et bonne affection.
Que nous faut-il de plus ?

LA FONTAINE

Regardez-le, jeune homme,
Ce front dont le génie a fait renaître Rome !

CORNEILLE

La clémence est pour moi la rançon du pouvoir,
La sauvegarde heureuse autant que son devoir.
Qui règne par la crainte est bien près de la perte.
Il n'est point de prison qui n'ait de porte ouverte,
Et le plus grand bonheur pour un prince absolu,
C'est de pouvoir le bien autant qu'il l'a voulu.

CONDÉ

Vous avez su montrer jusqu'au fond des provinces
Ce que le peuple doit à ses rois, à ses princes,
Et ce que doit aussi le prince à ses sujets.
Mais vous avez aussi touché d'autres objets :
La haine de Cinna qui paraît si robuste,
C'est Emilie encore qui se venge d'Auguste.
De votre drame ici j'admire le ressort.

CORNEILLE

Monseigneur, sur nous tous, un bel œil est bien fort,

Et les rois et les chefs, s'ils veulent rester sages,
Se devraient détourner toujours des beaux visages.

CONDÉ

Sans nous distraire, même un jour, de soupirer,
Vous nous avez appris, Corneille, à conspirer !

CORNEILLE

J'ai voulu mettre au seuil du pouvoir la clémence ;
C'est là que tout finit ; de là, que tout commence.
Mon drame est le symbole où transparaît ma foi.

CONDÉ

On en parlera, certe, au coucher, chez le roi !

CORNEILLE

Il faut que, dépassant Saint-Germain et Versaille,
Mon vers noble et fécond, vers l'avenir, s'en aille
Bien au-delà des cours, bien au-delà des temps,
Fixer dans la vertu les peuples inconstants.
Faire partout connaître et partout dominer
La loi qui nous apprend à plaindre et pardonner.
Oui, j'ai chanté la gloire et chanté la Patrie.
Je veux la France forte et la veux aguerrie,
Au superbe indomptable et sensible à l'honneur,
Mettant toujours la gloire au-dessus du bonheur.
Aimant, certe, l'amour et le soupir des dames,
Mais sachant avant tout viriliser les âmes,
Et fidèle toujours à ses nobles destins,
Marchant fière et paisible en tête des Latins.

CONDÉ

Si Condé pouvait croire un instant à ce rêve,
Je songe qu'en ce monde où presque tout s'achève.
Si par hasard le sort de ma race ennemi

Couchait son dernier roi dans la tombe blémi,
De ce temps glorieux et rempli d'espérance
Que nous vivons et qui de nous seuls fait la France,
De ce siècle qui marche en un superbe essor,
De cette aube où déjà monte un jeune astre d'or,
Si rien ne restait plus, si le voile qui couvre
La maison des Césars couvrait aussi le Louvre,
Il resterait au moins, pour tout ressusciter,
Pour montrer quel respect nous pouvons mériter.
Quelle fut notre gloire intense et sans pareille,
Vos vers connus de tous, et votre nom, Corneille.

CORNEILLE

Le peuple ne saura jamais vous égaler
S'il ne sait, Monseigneur, un jour vous ressembler,
S'il n'acclame avec vous la Patrie et la gloire,
Tout ce qui fit sa force au cours de son histoire;
Car ce que j'ai senti, car ce que j'ai chanté
Restera vrai toujours et jeune de beauté.

CONDÉ

C'est ainsi que par vous les Frances successives,
Identiques toujours dans leurs âmes actives,
Pourront se retrouver, s'unir et s'estimer
Dès qu'elles auront su Corneille, vous aimer.
Vous serez l'âme stable, exacte et permanente
De la Patrie en marche et parfois tâtonnante
Aux détours des sentiers obscurs de l'avenir.
Vous serez le pivot de son fier devenir.
Et s'il fallait qu'un jour, à ses rois infidèle,
Elle poussât son vol sous un nouveau coup d'aile,
Si vous pouvez encor l'émouvoir à vos vers,
Elle sera toujours reine de l'univers.

Elle pourra connaître et pleurer la défaite.
Mais tant qu'elle saura comprendre son poète,
Elle pourra poursuivre avec sérénité
Sa course vers la gloire et l'immortalité.

PIERRE CORNEILLE EN SA MAISON DES CHAMPS

Par M. Edw. MONTIER (1)

Dans la maison qui vit ton enfance fragile
S'affermir au soleil en campagnards ébats,
Sous les pommiers du clos où fleurit ton idylle,
Près du puits, où le front vieilli, tu te courbas,
Nous saluons le socle où n'entre point d'argile,
D'une gloire où jamais rien n'est entré de bas.

C'est bien vraiment ici que ton âme demeure,
Survivant au déclin des siècles écoulés ;
Ni le temps, en ces lieux, ni l'oubli ne l'effleure,
Elle persiste et semble onduler sur les blés,
Reposer dans l'enclos et bien loin qu'elle meure,
Rajeunir au soleil des jours renouvelés.

C'est bien ici le Temple agreste de la gloire,
Plus durable pourtant que le palais des rois,
Le Fanum légendaire et gardien de mémoire
Que le peuple à ses dieux consacrait autrefois
Et qui faisait entrer dans l'immortelle histoire
La trivie inconnue et l'angle obscur des bois.

(1) Poème déclamé par M. Albert Lambert le père, le 5 juin 1906.

Toi que pourraient nimber d'honneur Rome et l'Espagne,
Toi qui, pour piédestal, as conquis l'univers
Et qu'une gloire intacte en tous lieux accompagne
Pour te fêter, à tous ces théâtres divers,
Nous avons préféré ta maison de campagne
Aux colombages bruns frangés de pampres verts.

Rouen n'a point sauvé le lieu qui t'a vu naitre,
Et Paris garde à peine un pâle souvenir
De la tombe où tes os n'ont pu se reconnaitre.
C'est pourquoi nous avons ici voulu venir,
La maison où l'on naît et meurt peut disparaître,
La maison où l'on aime a l'immense avenir.

Corneille ! nous voulons couronner ton génie,
Au seuil de ta maison, des fleurs de ton verger,
Non loin des bords aimés où dort la Seine unie,
Où des profils connus te viendront ombrager.
Ainsi dans ce décor auquel tout communie,
Nul détail ne pourra te paraître étranger.

Rien n'est changé pour toi, ni le grenier, ni l'âtre,
La margelle du puits, la porte et le pilier,
Tout est là ; tu peux voir, nébuleux ou bleuâtre,
Du cadre familial l'horizon familier.
Tes vers déracinés n'ont plus même théâtre ;
Ton souvenir demeure au sol hospitalier.

Ton âme doit ici mieux qu'ailleurs nous entendre :
Un écho plus sonore ici doit l'émouvoir.
Vers elle notre hommage aussi monte plus tendre :
Les poètes des jours anciens aimaient à voir,
Aux lieux accoutumés, la foule les attendre
Et deviser dans l'or pacifique du soir.

Donc, nous venons chez toi te couronner, Corneille !
Tes bois ont refleuri, très verts, en ton honneur.
A nos chants d'avenir ton passé se réveille,
Au rustique hameau tu rentres en seigneur,
Et tu trouves la gloire aimable et sans pareille,
Au lieu même où, jadis, tu trouvais le bonheur !

PIERRE CORNEILLE AU PALAIS

Poésie de M. Edw. MONTIER

C'est ici qu'il parlait, le poète immortel,
Ce langage sans fard que parle la Justice,
Sachant que le devoir le plus modeste est tel
Que, s'il en doute un jour, l'homme se rapetisse,
Mais que tout prêtre est grand qui croit à son autel.

Sa voix lente emplissait le grand vaisseau sonore
Des mots rauques et lourds, âprement discutés,
Pesés avec le soin dont un juge s'honore.
Sa voix, qui fit fleurir les sereines beautés
Qui, trois cents ans passés, sont nouvelles encore.

C'est ici qu'il parlait pour le bien des petits,
Pour le bien de l'Etat, pour le Droit vénérable ;
Recueillant lentement les « aveux » consentis
Et chargeant, jour par jour, le marbre de la table
Des textes coutumiers de vieux latin sertis.

Ce n'était plus alors le chantre de Chimène.
La toge avait éteint les vers harmonieux ;
Mais, à la vérité, tout ici-bas nous mène.
La loi met un éclair aussi dans certains yeux,
Et l'avocat gardait la gravité romaine.

Le droit et le génie ont le même flambeau.
Il rencontra l'honneur dans la route suivie
Vers toute vérité jusques à son tombeau :
Au service du bien il sut gagner sa vie
Comme il gagnait sa gloire au service du Beau.

Jamais le rêve instable, aux heures solennelles,
Ne lui fit oublier les Lois et l'Equité.
Mais quand il prit l'essor aux choses éternelles,
De la poudre du greffe un instant habité,
Jamais il ne tacha ni n'alourdit ses ailes.

Entre l'œuvre et l'ouvrage il sut se partager.
Fidèle à ce qui dure, épris de ce qui brille,
Avec discrétion, prodigue et ménager,
Grave comme il convient au père de famille
Et galant comme il sied au poète léger.

C'est Corneille, au Palais, dans son labeur austère
Et dans l'obscurité de ses jours plus nombreux
Dont nous fêtons ici l'exemple salutaire.
Le génie a lui-même un devoir rigoureux
A ne point s'isoler des autres sur la terre.

Proclamer les vertus qui font les demi-dieux,
C'est bien ; l'homme a besoin de ces leçons sublimes.
Il doit, les pieds au sol, avoir au ciel les yeux.
Mais, se retrouver homme et délaisser les cimes
Pour partager le pain de ses frères, c'est mieux.

Heureux l'homme en qui peut vivre un ardent poète.
Plus heureux le poète à qui l'homme est égal,
Le front humain auquel Dieu même ainsi projette
Sans le faire insensible un rayon d'idéal,
Le travailleur en qui le penseur se reflète.

Intègre magistrat et tragique puissant,
Corneille est à la fois ce poète et cet homme.
Son cœur et sa raison donnent le même accent;
Sur la terre normande il a su, tel que Rome,
En domptant le superbe épargner l'innocent.

O Corneille ! on savait ton génie et ta gloire,
La grandeur de ta vie et de ton idéal;
Mais tu gravas ici pour tous dans ton histoire
La page qui t'a dû coûter le plus de mal
Et fait plus que le *Cid* ton effort méritoire.

Apprends-nous donc, ardent génie au front pâli,
A fleurir ici-bas notre action de rêve,
A faire notre rêve agissant et rempli;
A préférer enfin, dans l'existence brève,
Au triomphe obtenu le devoir accompli.

RAPPORT DE M. LEFORT

SUR LE

Rachat de la Maison de Pierre Corneille.

L'an mil neuf cent six, le seize février, à quatre heures, la Commission technique nommée le 10 février précédent par le Comité du tricentenaire de la naissance de Pierre Corneille, s'est réunie dans l'immeuble sis rue Pierre-Corneille, et que les travaux de Legendre désignent, sans erreur possible, comme celui où naquit le grand poète tragique.

Tous les membres de la Commission étaient présents, savoir :

MM.

Jules Adeline, architecte-aquafortiste, président du Sous-Comité artistique du tricentenaire ;

Edouard Duveau, architecte-ingénieur, président de la Société des Amis des Monuments rouennais ;

Eugène Fauquet, président de la Société des architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure ;

Lucien Lefort, architecte en chef du département de la Seine-Inférieure ;

Georges Ruel, architecte, professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts et à l'Ecole régionale d'architecture ;

Léon de Vesly, architecte, directeur du Musée départemental des antiquités.

La mission donnée par le Comité à la Commission technique avait pour objet principal de « rechercher si la maison ancienne, ainsi que semble l'indiquer une délibération du 12 mars 1858, a été entièrement démolie en 1856 : la maison actuelle serait dans cette hypothèse le résultat d'une reconstruction totale. »

Dans le cas contraire, la Commission technique avait pour mandat de faire connaître s'il existe encore aujourd'hui certaines parties notables de la maison même où Corneille a vu le jour.

La visite minutieuse de la maison pouvait seule fournir les réponses aux questions ainsi posées.

La Commission a tout d'abord constaté les traces très apparentes des travaux et modifications plus ou moins modernes et qui affectent d'importantes parties de l'immeuble. Ces modifications sont de deux sortes : suppressions ou additions.

Dans les suppressions, on constate tout d'abord le rescindement opéré en 1856 sur toute la largeur, 6 m. 68 de la façade.

L'acte municipal de rétrocession à la voie publique, en date du 8 mars 1856, évalue à 12 m. 24 la surface totale, payée par la Ville au propriétaire, à raison de 60 fr. le mètre superficiel ; il en résulte que la profondeur moyenne du rescindement rue de la Pie, a été de

1 m. 83. La réédification de la façade sur cette voie a donc été complète ; c'est ce qui a fait dire au Conseil municipal de Rouen, à ce moment, que toute la maison avait été réédifiée.

Les refends du rez-de-chaussée ont disparu, et l'escalier ancien a été remplacé par un escalier neuf.

Ces divers travaux constituent, au chapitre des suppressions, un apport trop important.

Les additions sont à noter au côté Nord de la propriété ; elles n'ont pas moins que les suppressions contribué à modifier la physionomie de l'habitation. C'est ainsi que si le puits existe encore, la cour dans laquelle était ce puits fut remplacée, sans doute vers 1755, lors du percement de la rue du Marché, par une construction qui, du côté Nord, obstrue sur deux étages les baies du vieux logis et en aveugle la cage d'escalier. Ces constructions nouvelles n'ont d'ailleurs pas tout à fait les mêmes hauteurs d'étages, et se relient par une ou plusieurs marches avec la maison dont nous nous occupons.

Au chapitre des additions doit figurer également l'exécution, probablement en 1856, des plafonds en plâtre, laquelle eut pour résultat de masquer les solives, autrefois apparentes, des plafonds.

On voit combien est chargé le bilan des modifications.

Les murs latéraux, en pans de bois, sont visibles du dehors dans leurs parties supérieures surmontant les immeubles voisins. Le mur Est est extérieurement recouvert d'un essentage en ardoises. Ces murs sont an-

ciens, sauf les parties contiguës à la façade refaite rue de la Pie.

La Commission est descendue dans la cave, voûtée en pierre, de l'immeuble. La voûte en est ancienne ; son mode de construction remonte au XVe ou XVIe siècle. Seul, le mur qui forme cette cave le long de la rue, bien que de matériaux anciens, est de construction moderne ; la nature du mortier l'indique clairement. L'amorce de l'ancienne descente sur la rue, qui existait avant le rescindement de 1856, et dont la porte extérieure figure bien en sa place, sur le dessin de Beaunis, gravé par Langlois en 1833, est encore visible à l'intérieur de la cave.

Nous avons dit que les refends anciens avaient disparu du rez-de-chaussée.

La question des étages est, on le conçoit, d'une haute importance au point de vue de l'identification de la maison.

Nous possédons, comme point de comparaison, le dessin très précis de Beaunis, gravé par Langlois pour la Société libre d'Émulation en 1833.

L'un de nous, M. Edouard Duveau, a relevé avec le plus grand soin les hauteurs actuelles des étages et planchers.

Il en a effectué la réduction perspective qui, dans le cas actuel, est une réduction proportionnelle, pour rendre plus facilement comparables les données de l'état actuel avec les données de la gravure. Il a obtenu pour les divers planchers les points A B C D E qui en marquent le sol.

Or, si l'on reporte sur le dessin gravé de Beaunis la ligne A B C D E, les points marqués sur la ligne concordent exactement avec le dessin des pièces d'étage qui, en 1833, marquaient le dessus de chaque plancher.

Cette vérification indique d'une façon formelle que les hauteurs d'étage et les épaisseurs de plancher sont en 1906 exactement les mêmes qu'en 1833, c'est-à-dire vingt-trois ans avant les travaux, de soi-disant réfection totale, effectués en 1856. Il paraît donc certain que le travail de 1856 pour lequel d'ailleurs la demande en autorisation de bâtir, conservée à la mairie, ne mentionne nullement, comme elle l'aurait fait s'il s'en fût agi, une reconstruction de maison, a conservé les planchers.

Le quatrième étage (étage sous comble), ainsi que la toiture, présentent d'irréfragables traces et preuves d'ancienneté. Le pignon qui termine au Nord (du côté de la rue du Marché), l'ancien logis est parfaitement apparent, avec les chevilles d'assemblage des colombages. Cette partie existait certainement du vivant de Corneille.

L'examen de la couverture est des plus instructifs. Les tuiles présentent des différences caractéristiques : du côté de la rue Pierre-Corneille, au Sud, à la suite du rescindement par retrait d'alignement, le règlement municipal de voirie interdisait l'édification d'un pignon ; une croupe l'a remplacé. Cette croupe est recouverte d'une tuile moderne, différente comme épaisseur, comme échantillon, comme pureau, de la tuile séculaire encore

existante sur toute la maison, au-delà de la croupe précitée. On peut même d'en bas constater les deux modes de couverture, l'un en tuile moderne, l'autre en tuile ancienne.

La charpente de cette croupe moderne présente sur la charpente ancienne, contiguë, un léger relèvement marqué par un solin en mortier qui accentue nettement la séparation des deux charpentes, l'une refaite et l'autre conservée. On peut donc affirmer avec certitude que la couverture en tuile et la charpente du comble de la majeure partie de la maison ancienne existent encore aujourd'hui.

Il est, d'ailleurs, fort heureux que depuis deux siècles, quelque propriétaire ou entrepreneur n'ait remplacé la tuile par un autre mode de couverture, l'ardoise par exemple. Cette substitution aurait supprimé un important témoin de l'âge de la maison.

Aujourd'hui, le doute est impossible : nous possédons le toit qui a abrité la naissance de Pierre Corneille.

En résumé, la Commission technique estime :

1° Que la maison n'a été nullement reconstruite en totalité, en 1856. C'est par suite d'une erreur matérielle que l'on a prononcé à cette époque l'expression de « reconstruction totale » admise depuis, sur cette autorité erronée, par plusieurs (Nicétas Periaux, etc.) ;

2° La façade Sud, rue de la Pie, qui avait alors besoin de réparations, ne pouvait les recevoir par suite de la jurisprudence draconienne de l'époque sur la servitude d'alignement.

Elle dut être reconstruite; ce qui amenait un rescindement d'environ 1 m. 83 c. de profondeur, et la suppression dans la façade nouvelle, aux termes du règlement municipal en vigueur, du pignon sur rue remplacé par une croupe. Les refends anciens du rez-de-chaussée et l'ancien escalier disparurent sans doute à cette époque, autant qu'on en peut conjecturer d'après le style de l'escalier actuel ;

3° Au moment où la ville perça, vers 1755, la rue du Marché, la partie de la « grande maison » ayant appartenu à Thomas Corneille, et qui formait retour, au Nord, de la « petite maison », celle de Pierre Corneille qui nous occupe, fut rescindée pour le passage de la rue du Marché. Une maison fut construite en bordure de la voie nouvelle et s'étendit jusqu'au pignon Nord de la maison de Pierre Corneille, supprimant la cour dans laquelle existe le puits et rendant obscure la cage de l'escalier de la « petite maison » ;

4° Les parties existantes de la maison ancienne, contemporaines de Corneille, sont la cave, le puits, le pignon Nord (sauf dans la hauteur du rez-de-chaussée), la partie principale du comble, charpente et couverture, les murs latéraux (sauf dans le voisinage de la façade reconstruite rue Pierre-Corneille), et les solives non apparentes des planchers en charpente des étages.

Ces parties constituent la majeure portion du gros œuvre.

En conséquence, la Commission estime que la maison actuelle, malgré les mutilations dont elle a été l'objet, peut être considérée, dans son ensemble, comme

ayant abrité la naissance et le berceau de Pierre Corneille, qui en devint propriétaire en 1639, à la mort de son père.

La Commission croit devoir, à la suite de cet exposé, et comme résultant de sa visite, mentionner l'impression pénible, humiliante que l'on éprouve en parcourant ces lieux. Il y a vraiment trop de contraste entre l'idéal moral où nous élève le poète et la triste réalité où l'indifférence des générations successives a laissé déchoir le logis où s'écoula la meilleure partie de sa vie.

L'univers proclame la hauteur, la noblesse, le génie des inspirations de Pierre Corneille. L'humanité se retrouve plus belle et plus fière après la lecture de ses œuvres, et lorsque l'on parcourt le foyer du poète, l'endroit où il balbutia ses premières paroles, où il vacilla ses premiers pas, seules aujourd'hui, les traces des délabrements successifs, contractent la poitrine, angoissent le cœur.

Les anciens déifiaient leurs grands hommes et leur élevaient des autels et des temples ; les modernes ont grandement raison de glorifier leurs concitoyens illustres ; ne purifierons-nous pas en même temps les inappréciables reliques, si incomplètes soient-elles, qui les ont touchés de si près et que nous avons le bonheur de posséder encore ?

Le Rapporteur,
Lucien LEFORT.

Les Membres de la Commission,
ADELINE, DUVEAU, Eugène FAUQUET,
RUEL, L. DE VESLY.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1907, 1908, 1909 ET 1910.

1908

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude des principales sources thermales au point de vue de la radioactivité.

1909

PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude de l'administration d'un intendant au XVIIIe siècle, dans l'une des trois généralités de Normandie. »

Sans vouloir imposer un programme, l'Académie recommande aux candidats de se placer aux divers points de vue de l'histoire, du droit administratif, de l'économie politique et sociale et de la statistique.

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure œuvre de musique vocale ou instrumentale due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

1910

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 1.000 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou de belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1er juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1er juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. Georges DE BEAUREPAIRE pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

Adams (J.). — *The effect of very low temperature on moist seeds.* Dublin, 1905.

Aldrich (J.-M.). — *A catalogue of North-American diptera (or twowinged flies). (Publication de la Smithsonian Institution.)*

Allard (Paul). — *Dix leçons sur le martyre.* Paris, 1906.

Amsterdam (Académie royale). — *Fanum Apollinis Accedunt septem poemata laudata.*

Auvard (Paul). — *Saint-Dictamen.*

Barbot (Dr J.). — *Les chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse, du XIIIe au XXe siècle.* Toulouse, 1905, 2 volumes.

Barus (Carl). — *A continuous record of atmospheric nucleation (Smithsonian Institution,* 1905).

Baxter (Gregory Paul). — *A revision of the atomic weight of iodine. Second paper (Proceedings of the American Academy).*

Bion. — *Les frissons. Poésies,* 1906.

Blackman (Maresby W.). — *The spermatogenesis of the myriopods,* IV. *On the Karyosphere and nucleolus in the spermatocytes of scolopendra subspinipes (Proceedings of the American Academy,* 1905).

Boucher (Dr Louis). — *Notice sur les débuts de Cl.-Nicolas Lecat.* Rouen, 1901.

Boucher de Crèvecœur (Armand). — *Table générale des publications de la Société d'Emulation,* 1797-1904. Abbeville, 1905.

Bouman (Dr L.). — *Onderzœkingen over vrise woordassociatie (Académie royale des Sciences d'Amsterdam).*

Bourgeois (abbé). — *Notre cathédrale. Poème.* Rouen, 1906.

Bracket (Haven D.). — *Temporal clauses in Herodotus (Proceedings of the American Academy).*

Brissaud (J.) et Rogé (P.). — *Textes additionnels aux anciens Fors de Béarn (Bulletin de l'Université de Toulouse,* 1905).

Browning (Philip E.). — *Index to the literature of Indium,* 1863-1903 *(Publication de la Smithsonian Institution).*

Campbell. — *V.* Hall (Edwin H.).

Canada. — *Department of the Interior. Ontario. Sheet 1-2.* Deux cartes.

Canada. — *Explorations in Northern Canada and adjacent portions of Greenland and Alaska,* 1904. Une carte.

Canada. — *Map showing Mounted Police stations in the North-West Territories and in North-Western Canada,* 1904. Deux volumes, quatre cartes.

Churchill. — *V.* Hall (Edwin H.).

Coquelle (P). — *Les clochers romans de l'arrondissement de Dieppe.* Paris, 1906 *(Extrait du Bulletin archéologique de 1905).*

Cortie. — *The total solar eclipse of 1905 (The Transactions of the Royal Irish Academy,* 1906).

Conrat (May). — *Die lex romana canonice compta, Römisches Recht im frühmittelalterlichen Italien (Académie royale des Sciences d'Amsterdam).*

Coutan (Dr). — *Le château de Dieppe.* Rouen, 1904. — *Le palais de l'archevêché de Rouen.* Rouen, 1905.

Coutil (Léon). — *Le cimetière franc et carolingien de Bueil (Eure). Etude sur les tombes, plaques, bagues, fibules et bractéates ornées de figures humaines.* Evreux, 1905. — *Pierre et Thomas Corneille aux Andelys (Extrait de l'Ame normande,* 1906).

Delabost (Dr Merry). — *Rapport sur le déversement de matières nauséabondes au Havre,* 1906.

Delomme. — *Histoire sommaire de la Faculté de droit de Toulouse (Bulletin de l'Université de Toulouse,* 1905).

Desbuissons (Raoul). — *Le rôle social du poète. Réponse au discours de réception de M. Montier*, 1905. — *Les archevêques de Rouen à l'Académie. Réponse au discours de réception de Mgr Fuzet.* 1905. — *Brotonne. — La belle au bois. Poésies.* 1906.

Dixon (Henry H.). — *Note on the supply of water toleaves on a dead branch (Publication de la Royal Dublin Society).*

Doliveux. — *Rapport sur la situation de l'enseignement primaire*, 1906.

Drayer (Georges) et Jex-Blake (A. J.). — *On the agglutination of bacteria (Mémoires de l'Académie des Sciences et des Lettres de Danemark).*

Engelhard. — *Pierre Cauchon. Son prétendu repentir de la condamnation de Jeanne d'Arc.*

Eudel (Paul). — *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord*, 1906.

Forbes (George S.). — *V.* Richards (T. W.).

Fortin. — *Etude sur les eaux d'alimentation de Rouen.* Rouen, 1906. — *Emile Savalle. Nécrologie.*

Foville (A. de). — *Profession de foi d'un statisticien, lue dans la séance publique annuelle des cinq Académies* (25 octobre 1905).

Gascard et Georges. — *Procédé calorimétrique de dosage de la morphine en toxicologie* (1er juin 1906).

Gascard. — *Détermination des poids moléculaires des alcools et des phénols à l'aide de l'anhydride benzoïque (Extrait du Journal de pharmacie et de chimie*, 1er août 1906).

Georges. — *V.* Gascard.

Giraud (Dr). — *Premier et deuxième Congrès nationaux d'assistance publique et de bienfaisance privée. Table alphabétique des recueils des Congrès de Lyon* (1894) *et de Rouen* (1897). Paris, 1906. — *Premier et deuxième Congrès internationaux d'assistance. Premier et deuxième Congrès internationaux de protection de l'enfance. Table alphabétique générale par matières et par noms d'auteurs.* Paris, 1906.

Gœbel (von). — *Zur Erinnerung an V. Martins, München*, 1905.

Greenman (J. M.). — *Descriptions of spermatophytes from the southwestern United States, Mexico and Central America (Proceedings of the American Academy).*

Grubb (sir Howard). — *A modified form of electrical control for driving clocks. — A new form of right ascension slow motion for equatorial telescopes (Proceedings of the American Academy).*

Guéry (abbé). — *Chapitre épiscopal, d'après le Grand Pouillé du diocèse d'Evreux*, 1906.

Gumer Jörgensen. — *Über die bestiminung der phosphorsäure als magnesium-phosphat und als ammonium-phosphomolybdat (Mémoires de l'Académie des Sciences et des Lettres de Danemark).*

Hall (Edwin H.). — *Measurement of various thermal and electrical effects, especially the Thompson effects in soft iron (Proceedings of the American Academy).*

Hœlling. — *Partition : Invocation. — Partition : Israël au sacrifice. — Cantate : A Jeanne d'Arc. — Motet : Panis angelicus. — Tantum ergo. — L'Eté. — L'hymne à l'épée. — L'orgue moderne : Prélude. — Chanson des Maîtrisiens.*

Heigel (von). — *Zu Schillers Gedächtnis.* München, 1905.

Henderson (L. J.). — *V.* Richards (T. W.).

Institut de France (Académie française). — *Troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille, célébré à Rouen les 5 et 6 juin 1906 (Discours de MM. Henry Houssaye, Albert Sorel et Louis Passy).*

Instruction publique et Beaux-Arts (Ministère de l'). — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements.* Tome XXXVII. *Tours*, 2e partie. Paris, 1905.

Jex-Blake. — *V.* Drayer.

Jones (W.-W.). — *A revision of the genus Jeanmenia (Proceedings of the American Academy).*

Joret (Charles). — *Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société des anciens textes français*, le 28 décembre 1904. — *Discours prononcé au centenaire du Lycée Malherbe*, le 26 novembre 1904 (Caen, 1905). — *L'alcoolisme dans les campagnes* (1903). — *Cacault, écrivain*. Paris, 1905. — *Les recherches botaniques de l'expédition d'Alexandre (Extrait du Journal des savants*, septembre-novembre 1904). — *L'Helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence*. Paris, 1906.

Kenneth Lamartine Mark. — *V.* Richards (T.-W.).

Kent (Norton-A.). — *The relatives positions of the arc and spark lines of the spectra of titanium, zinc and iron (Proceedings of the American Academy)*.

Lair (Jules). — *Rapport lu, le 12 juillet 1905, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

Lasteyrie (Robert de) et Vidier (Alexandre). — *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France. 1902-1903; t. IV, 4e livraison; t. V, 1re livraison*. Paris, 1905.

Lefebvre (Frédéric). — *Excursion agricole en Allemagne, en juillet 1905*. Rouen, 1906.

Le Roux (Hugues). — *Le maître de l'heure. Roman d'histoire et d'aventure*. Paris, 1897, 7e édition. — *Nos filles, qu'en ferons-nous?* Paris, 1898, 4e édition. — *Je deviens colon. Mœurs algériennes*. Paris, 1898, 4e édition. — *Jeunes amours. Mémoire d'un adolescent*. Paris, 1899, 5e édition. — *O mon passé... Mémoire d'un enfant*. Paris, s. d. — *L'épopée africaine. Prisonniers marocains. Roman*. Paris, s. d., 3e édition. — *Nos fils. Que feront-ils?* Paris, s. d., 7e édition. — *Gladys. Avec une lettre de Paul Bourget*. Paris, s. d. — *Le fils à papa*. Paris, s. d.

Lewis (Gilbert-N.). — *Autocalytic decomposition of silver oxyde (Proceedings of the American Academy*, 1905).

Lorié (Dr J.). — *Beschrijving tan eenige nieuwe grondboringen. VI (Académie royale des sciences d'Amsterdam)*.

Mabery (Charles-F.). — *On the composition of petroleum (Proceedings of the American Academy)*.

Maddren (A.-G.). — *Smithsonian Exploration in Alaska in 1904, in search of mammoth and other possil remains (Publication de la Smithsonian Institution).*

Miller (Dayton-C.). — *V.* Morley (Edw.).

Monceaux (Paul). — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis ses origines jusqu'à l'invasion arabe.* 1905.

Morley (Edw.) and Miller (Dayton-C.). — *Report of an expériment to detect the fitzgeraldlorentz effect (Proceedings of the American Academy,* 1905).

Muncker (von Fr.). — *Wandlungen in den Auschauungen über Poesie während der Zweiletzten Jahrhunderte.* München, 1906.

Nielsen. — *Recherches sur les fonctions sphériques.* Kobenhavn, 1906.

Oudemans (C.-A.-J.-A.). — *Catalogue raisonné des champignons des Pays-Bas (Académie royale des sciences d'Amsterdam).*

Panel (Dr G.). — *Démographie et statistique médicale de la ville de Rouen,* 1904. — *Démographie et statistique médicale,* 1906.

Pennetier (Dr). — *Les mammifères du Muséum de Rouen.* Rouen, 1905.

Picard (Edmond). — *But et esprit d'Ostende, Centre d'art. Conférence du 6 juin 1906.*

Piette (Edouard). — *Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires.* Angers, 1902. — *Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton.* Paris, 1902. — *Sur une gravure du Mas d'Azil.* 1903. — *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne.* 1904. — *Etudes d'ethnographie préhistorique,* VI, VII, VIII *(Extrait de l'Anthropologie,* t. XIV, XV et XVI). — *Fibules pleistocènes (Extrait de la Revue préhistorique, 1re année,* 1906, n° 1). — *Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pleistocènes (Extrait de l'Anthropologie,* t. XVII, janvier-avril 1906). — *Déplacement des glaces polaires et*

grandes extensions des glaciers, 1906. — *Les écritures de l'âge glyptique.*

Édouard Piette, 1827-1906. *Notice nécrologique.*

Prijsvers. — *Licinus tonsor.* Amsterdam, 1905.

Reinach (Salomon). — *La collection Piette, au Musée de Saint-Germain-en-Laye.* Paris, 1902.

Richards (T.-W.), Henderson (L.-J.). Forbes (George-S.). — *The elimination of thermometric lag and accidental loss of heat in calorimetry (Proceedings of the American Academy).*

Richards (T.,W.), Kenneth Lamartine, Mark. — *Thermal expansion of hydrogen and carbon deoxide under constant pressure (Proceedings of the American Academy).*

Robinson (B.-L.). — *Diagnoses and notes relatings to American Eupatorice (Proceedings of the American Academy).*

Rogé (P.). — *V.* Brissaud (J.).

Rothpletz (Aug.). — *Gedachtnisrede auf Karle Alfred von Zittel.* München, 1905.

Rouette (L.). — *La fête du Louisée par Laignel, publiée avec une introduction.* Rouen, 1895 *(Publication de la Société rouennaise de Bibliophiles).* — *Casimir Delavigne. Conférence.* Le Havre, 1905. — *Salon des Beaux-Arts d'Ostende.* 18 juillet-30 septembre 1906.

Serviss. — *V.* Hall (Edwin-H.).

Sorel (Albert). — *L'Europe et la Révolution française.* — 3e Partie. *La guerre aux rois.* — 4e Partie. *Les limites naturelles.* — 5e Partie. *Bonaparte et le Directoire.* — 6e Partie. *La trève. Lunéville et Amiens.* — 7e Partie. *Le blocus continental. Le grand Empire.* — 8e Partie. *La coalition. Les traités de 1815.* Paris, 1903, 1904, 1905.

Sutton (J.-R.). — *The influence of water-vapour upon nocturnal radiation (Publication de la Royal Dublin Society).*

Taber (Henry). — *The scalar fonctions of hypercomplex numbers (Proceedings of the American Academy).*

Tardieu (Ambroise). — *Les voyages à travers l'Europe et l'Afrique d'un archéologue historiographe.*

1878. MARAIS ✱, avocat, rue des Arsins, 8.

1881. G. LE BRETON O ✱, I ⚜, directeur général honoraire des Musées du Département et de la Ville de Rouen, rue Thiers, 25 B.

1882. VACANDARD (l'abbé) I ⚜, aumônier du Lycée Corneille, rue du Maulévrier, 4.

LECHALAS ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, quai de la Bourse, 13.

1884. LEFORT ✱, architecte en chef du département, rue Saint-André, 17.

1886. BOURDON (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la Maîtrise de la Métropole, rue Saint-Romain, 3.

ALLARD (Christophe) A ⚜, avocat, ancien magistrat, rue Saint-Nicolas, 32.

1887. DELABOST (docteur Merry) ✱, I ⚜, directeur honoraire de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Bouquet, 27.

1888. DESCHAMPS (Louis), filateur, conseiller d'arrondissement, rue de la Motte, 83, Petit-Quevilly, près Rouen.

LE VERDIER (Pierre), avocat, conseiller général, boulevard Cauchoise, 47

1889. CANONVILLE-DESLYS I ⚜, ingénieur civil, professeur au Lycée Corneille et à l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres, rue Beauvoisine, 26.

1890. SUCHETET, député de la Seine-Inférieure, conseiller général, rue Alain-Blanchard, 10.

1891. CHANOINE-DAVRANCHES A ⚜, président à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, 21.

PREVOST (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, 42.

1892. LECAPLAIN O ✱, I ⚜, directeur de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement des Sciences et des Lettres, rue du Cordier, 3.

1894. AUVRAY (l'abbé), curé de Saint-Joseph, rue Bihorel, 4.

1895. COUTAN (docteur), rue d'Ernemont, 10.

1896. BOUCHER (docteur), conseiller d'arrondissement, rue de Lémery, 20.

GIRAUD (docteur) A ⚜, médecin-directeur de l'Asile des aliénées, à Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen.

1897. SARRAZIN (A.) ✱, I ⚜, avocat, place des Carmes, 31.

1899. BELLEVILLE ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de Fontenelle, 7.

1900. PAULME (Henri) A ✠, directeur de la succursale du Crédit foncier, rue Beauvoisine, 26.

HUE (Jude), docteur en médecine, rue de Fontenelle, 2.

DESBUISSONS (Raoul), avocat, rue Thiers, 1.

1901. BEAUREPAIRE (Georges de Robillard de), avocat, rue d'Ecosse, 11.

1902. RUEL (G.) I ✠, architecte, rue Saint-Romain, 74.

1903. VERMONT (Henri), avocat, président de l'Emulation chrétienne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, rue Maladrerie, 19.

1904. ZACHARIE (Ph.) I ✠, artiste peintre, rue Lafosse, 35.

GASCARD (A.) I ✠, professeur à l'Ecole de médecine, boulevard Beauvoisine, 76.

WADDINGTON (Richard) ✱, sénateur de la Seine-Inférieure, rue des Charrettes, 173.

1905. MONTIER (Edward), avocat, rue du Renard, 29.

FUZET (Mgr) ✱, archevêque de Rouen, Primat de Normandie, à l'Archevêché.

1906. MONTFORT (Vicomte de) O ✱, sénateur de la Seine-Inférieure, boulevard Beauvoisine.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

MM.

1851. CLOS, Professeur de botanique, directeur du Jardin-des-Plantes, allée des Zéphirs, 2, Toulouse.

1864. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

DUCHESNE (Léon), D.-M., 11, cité Vanneau, Paris, 7me.

1868. DELISLE (Léopold) G. O. ✱, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, 21, Paris, 7me.

1873. REVOIL, architecte, à Nîmes.

1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, boulevard de Courcelles, 112, Paris, 8me.

BUCHÈRE ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel, boulevard Beau-Séjour, 43, Paris, 16me.

1878. VALLERY-RADOT, rue de Grenelle, 14, Paris, 7me.

BRUNET-DEBAINES ✱, aquafortiste, avenue Beauregard, villa des Pervenches, à Hyères (Var).

LENEPVEU O ✻, I ⚜, professeur au Conservatoire de musique. membre de l'Institut, rue de Verneuil, 22, Paris, 7me.

TOUGARD (l'abbé) A ⚜, chanoine honoraire, ancien professeur à la Faculté de théologie, Bonsecours, près Rouen.

1883. TARDIEU (Ambroise), archéologue, historiographe de l'Auvergne, à Herment (Puy-de-Dôme).

1884. BEAUCOUSIN, propriétaire, à Yvetot.

1886. JORET ✻, membre de l'Institut, rue Madame, 64, Paris, 6me, et à Formigny (Calvados).

1889. DE LA SIZERANNE (Maurice), avenue Villars, 14, à Paris, 7me.

JOIN-LAMBERT, conseiller général de l'Eure, château de Livet-sur-Authou, par Brionne (Eure), et avenue des Champs-Elysées 144, Paris, 8me.

PORÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé, à Bournainville, par Thiberville (Eure).

1890. ROGER (Jules), docteur-médecin, boulevard François-Ier, 114, le Havre.

1892. TRAVERS (Emile), ancien conseiller de Préfecture, correspondant du Ministère des Beaux-Arts, rue des Chanoines, 18, à Caen.

1893. SAMSON (Armand), inspecteur des Eaux et Forêts, villa des Bambous, Mont-de-Marsan.

1895. BAILLEUL (H.), publiciste, rue Curiol, 63, Marseille.

1896. BARBIER DE LA SERRE (Gaston), inspecteur des Forêts en retraite, rue de l'Université, 26, à Paris, 7me.

1896. DELATTRE (le R. P.) ✻, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut, à Saint-Louis-de-Carthage (Tunisie).

1897. COUTIL (Léon) A ⚜, rue des Prêtres, aux Andelys (Eure).

CHEVALIER (M. le chanoine Ulysse) ✻, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

1898. LEBEL (Edmond) I ⚜, rue Jeanne-Darc, 112, à Amiens (Somme).

PENNETIER (le docteur) ✻, I ⚜, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, à Mont-Saint-Aignan.

1899. PASSY (Louis), membre de l'Institut, député de l'Eure, rue Taitbout, 81, Paris, 9me.

VAUDIN (Eugène), rue des Consuls, 7, à Auxerre (Yonne).

1900. GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée, boulevard de l'Ouest, 29, Evreux.

MONTALENT (le baron Raoul de), compositeur de musique, château d'Épinay, Forges-les-Eaux.

1901. FOVILLE (A. de) O ✱, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques, rue du Regard, 3, Paris, 6me.

REGNIER (Louis) I ⚜, archéologue, rue du Meilet, 6, Evreux.

HANOTAUX (Gabriel) O ✱, de l'Académie française, ancien ministre, rue de Rocroy, 24, Paris, 10me.

LA BUNODIÈRE (Henri de), conseiller général, Quincampoix.

1902. GUÉNIN (Eugène) I ⚜, sténographe réviseur au Sénat, Palais du Luxembourg, rue Vaugirard, 15, Paris, 6me.

1903. BRÉARD (Charles), attaché au Ministère des Finances, rue Villeneuve-l'Etang, 13, Versailles.

MANESSE (Henri), aquafortiste, rue du Bac, 122, Paris, 7me.

HOUDARD (Georges), professeur libre à la Sorbonne de l'histoire de la musique, place du Château, 14, à Saint-Germain-en-Laye.

1904. PISANI (Paul), chanoine, docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté de théologie, quai Montebello, 13, Paris, 5me.

LONGUEMARE (Paul de) A ⚜, directeur de *l'Association normande*, place Saint-Sauveur, 17, Caen.

FOUQUET (Camille), député de l'Eure, conseiller général, à Broglie (Eure), et 161, boulevard Haussmann, Paris.

LAVIEUVILLE (Gustave) ✱, I ⚜, directeur de l'Ecole d'hydrographie, 2, rue Asseline, Dieppe.

DUBOC (Emile) O ✱, lieutenant de vaisseau en retraite, administrateur délégué de la *Société centrale de sauvetage des naufragés*, 84, rue de Longchamp, Paris.

CHEDANNE (George) O ✱, architecte du Gouvernement, 121, avenue Wagram, Paris, 17me.

LEBOURG (Albert) ✱, artiste peintre, 60, rue de Clichy, Paris, 9me.

LAFOND (Paul), aquafortiste, conservateur du Musée, Pau, ou rue Balzac, 2, Paris, 8me.

DELIGNIÈRES (Emile), avocat, président honoraire de la *Société d'Emulation*, 3, rue des Grandes Ecoles, Abbeville.

IWILL (Marie-Joseph Clavel, dit) ✱, artiste peintre, 11, quai Voltaire, Paris, 7me.

1905. BEAUDOUIN (P.-A.), ✱, artiste peintre, rue Vavin, 8, Paris, 6me.

1905. DELABARRE (Eugène) A ✤, artiste peintre, 32, avenue Wagram, Paris, 8me, ou 40, boulevard Beauvoisine, Rouen.
DUBOIS (Ernest) ✱, sculpteur, rue Mansard, 15, Paris, 9me.
G. LENÔTRE (Théodore Gosselin) ✱, homme de lettres, rue Vaneau, 40, Paris.
LEBAS (Georges) I ✤, homme de lettres, rue des Tribunaux, Dieppe.

1906. GENEVOIX (Gustave), 26, rue Stephen, Asnières (Seine).
ROUETTE (L.), professeur, ancien président de la *Société havraise d'Etudes diverses*, 40, rue Thiers, Le Havre.
LE ROUX (Hugues) O ✱, homme de lettres, 47, rue de Poissy, Saint-Germain-en-Laye.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1844. GUASTLA, docteur-médecin, à Trieste (Autriche).
HALLEWELL, à Cambridge (Angleterre).

1848. VILLAR DI MACIAS, docteur ès-sciences, professeur de chimie à l'Université de Salamanque (Espagne).

1856. CORNAZ, chirurgien en chef à l'hôpital Portalès, à Neuchâtel (Suisse).

1865. D'ANGREVILLE DE BEAUMONT, à Saint-Maurice-en-Vallais (Suisse).

1886. DOGNÉE, docteur en droit, a Liège (Belgique).

1885. FRÉCHETTE, homme de lettres à Montréal (Canada).

1886. SULTE (Benjamin), homme de lettres, à Ottawa (Canada).

1893. GÉDÉON (Manuel), Grande-Rue-du-Phanar, 312, à Constantinople.

1895. AUXY DE LAUNOY (le comte d'), rue du Mont-de-Piété, 15, à Mons.

1898. BILLIA (Michel-Angelo), 8, via Tesauro, à Turin (Italie).

1901. MILLARD, ministre anglican, rue des Carrières, au Havre.

1903. PACHTIKOS (Georges), professeur au Lycée grec français Chatzichristos, Constantinople.

1904. ZAWODNY (le docteur Joseph), membre de l'Académie royale, château Lobes, Mscheno-Melnik (Bohême), ou 24, Bremitegasse, Prague.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Abbeville. Société d'Émulation (Somme).
Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).
— Bibliothèque de l'Université (Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix).
Amiens. Académie des Sciences (Somme).
— Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).
— Société d'Agriculture.
Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.
Beaune. Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature (Côte-d'Or).
Beauvais. Société de l'Athénée du Beauvaisis.
Belfort. Société belfortaise d'Émulation.
Bergues. Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).
Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.
— Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.
— Société d'Émulation du Doubs.
Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Société de Médecine.
Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.
— Bibliothèque de la ville.
Bourg. Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des Antiquaires du Centre.
Brest. Société Académique.
Caen. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Association normande.
— Société d'Agriculture et de Commerce.
— Société Linnéenne.
Calais. Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.
Cambrai. Société d'Émulation.
Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chartres. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteauroux. Société d'Agriculture de l'Indre.
Cherbourg. Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).
— Société des Sciences naturelles.

Clermond-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Société de Médecine.
— Bibliothèque de la ville.
Douai. Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Draguignan. Société d'Agriculture et de Commerce du Var.
— Société d'Études scientifiques et archéologiques.
Évreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.
— Société des Amis des Arts.
Falaise. Société d'Agriculture (Calvados).
Guéret. Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Havre. Société havraise d'Études diverses.
Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.
— Commission historique du département du Nord.
— Bibliothèque universitaire.
Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.
— Société des Antiquaires.
Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.
Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon.
— Société de Médecine.
— Société Linnéenne.
Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Madagascar. Académie malgache de Tananarive.
Mans (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Marseille. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
— Bibliothèque de la ville.
Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.
— Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'Émulation du Doubs.
Morlaix. Société Vétérinaire du Finistère.
Moulins. Société d'Émulation de l'Allier.
Nancy. Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.
— Société centrale d'Agriculture.
Nantes. Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
Niort. Société libre des Sciences et des Arts des Deux-Sèvres.

Niort. Société Botanique des Deux-Sèvres.
Orléans. Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, du Loiret.
— Société archéologique de l'Orléanais.
Paris. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Société d'Anthropologie.
— Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.
— Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
— Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.
— Société nationale d'Agriculture de France.
— Société Philotechnique, au Palais-Royal.
— Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.
Perpignan. Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.
Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Pont-Audemer. Bibliothèque Canel.
Puy (Le). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.
Reims. Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.
Rouen. Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.
— Société centrale d'Horticulture.
— Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
— Société de Médecine.
— Société des Pharmaciens.
— Société Industrielle.
— Société des Amis des Sciences naturelles.
— Société Normande de Géographie.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire de Rouen.
Saint-Étienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres de la Loire.
— Société de l'Industrie minérale.
Saint-Lô. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.
Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.

Sens. Société Archéologique.
Toulouse. Académie des Jeux floraux.
— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, rue de l'Université, 2.
— Bibliothèque de l'Université.
— Société de Médecine.
Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme.
Valenciennes. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
Versailles. Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.
— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

Amsterdam. Académie royale des Sciences.
Anvers. Académie d'Archéologie de Belgique, rue Transvaal, 53.
Bâle. Société d'Histoire et d'Antiquités.
Berlin. Académie royale des Sciences.
Berne. Bibliothèque de la ville.
Brünn (Autriche). Société des Sciences, Lettres et Arts.
Bruxelles. Académie royale de Médecine.
— Académie royale des Lettres, Sciences et Arts de Belgique.
Bucharest (Roumanie). Institut météorologique.
Cambridge et Boston. American Academy (Etats-Unis d'Amérique).
Chevetogne par Leignon (province de Namur, Belgique). — *Revue Mabillon* (Dom J.-M. Besse, abbaye de Ligugé).
Christiania. Université royale de Norwège.
Colmar. Société d'Histoire naturelle.
Constantinople. Syllogue grec littéraire de Constantinople, rue Toptsilar-Père, 18.
Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.
— Académie royale des Sciences.
Dublin. Société royale.
Florence. R. Biblioteca nazionale.
Goerlitz. Société des Sciences de la Haute-Lusace (Allemagne).

Gratz. Société historique de Styrie (Autriche).
Kiew. Société des Naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.
Liège. Société royale des Sciences et des Arts.
Londres. Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly.
Luxembourg. Société des Sciences nat. et mathématiques.
Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.
Manchester. Société Littéraire et Philosophique.
Mexico. Société Scientifique Antonio Alzaté.
Milan. Société royale des Sciences naturelles.
Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Moscou. Société impériale d'Agriculture.
Mulhouse. Société Industrielle.
Munich. Académie royale des Sciences de Bavière.
Odessa. Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie.
Ottawa. Société royale du Canada.
Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Philadelphie. Academy of natural Science of Philadelphia.
Rio de Janeiro. Musée national (Brésil).
Rome. Académie des Sciences.
Saint-Louis, Etats-Unis d'Amérique. The Missouri Botanical Garden.
Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.
Upsala (Suède). Geological Institution of the Royal University.
Vienne. Institut I. et R. géologique (Autriche).
Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.

Nota. — Des exemplaires du Précis sont, en outre, distribués ainsi qu'il suit : A M. Adolphe PICARD, libraire à Paris, rue Bonaparte, 82, et aux PRINCIPAUX JOURNAUX de Rouen (Déc. du 18 nov. 1831 et du 23 déc. 1836). — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, de la Cour d'appel, du Lycée et des villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay, Yvetot, Bernay (Déc. du 17 nov. 1832 et du 5 déc. 1834) et Montivilliers (Déc. du 24 mai 1861). — Au Musée Pierre Corneille à Petit-Couronne (Déc. du 16 nov. 1906). — A M. le Ministre de l'Instruction publique, cinq exemplaires, suivant sa circulaire, et un exemplaire à chacun des autres ministères (art. 75 du règlement), à la Bibliothèque Mazarine et à celle du seizième arrondissement de Paris.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les correspondants et autres lecteurs qui parcourront les listes précédentes sont instamment priés de vouloir bien signaler à l'Archiviste de l'Académie les erreurs ou omissions qu'ils pourraient y remarquer.

(Avril 1907).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 1906..... 5

DISCOURS ET RAPPORTS

L'éducation du patriotisme par l'armée, discours de réception de M. le vicomte de Montfort 9

Le patriotisme dans les œuvres de Corneille, réponse au discours de M. le vicomte de Montfort par M. Ch. Allard, président..... 37

Rapport sur le prix Bouctot (Lettres), par M. Desbuissons.. ... 55

Rapport sur le prix Bouctot (Beaux-Arts), par M. Paulme 77

Rapport sur les prix Dumanoir, de Lareinty et Octave Rouland, par M. le Dr Boucher..... 89

Première traduction française de la version éthiopienne du voyage de la reine de Saba à Jérusalem, par M. Hugues Le Roux, membre correspondant..... 105

CLASSE DES SCIENCES

Rapport sur les travaux de la classe des Sciences, par M. Gascard, secrétaire 121

Démission de M. Canonville-Deslys, secrétaire..... 121

Voyage en Palestine et en Turquie d'Asie, par M. le Dr Boucher (séance du 23 février 1906)..... 121

Résumé de nos connaissances sur l'analyse spectrale et ses diverses applications, par M. Lecaplain (séances des 30 mars, 6 avril et 27 avril 1906)..... 124

Correspondance entre les intensités lumineuses sur un tableau et sur le modèle, par M. Lechalas (séance du 16 mars 1906)... 125

Compte rendu du volume consacré par M. Laborde-Milaa à Fontenelle, par M. Lechalas (séance du 16 mars 1906)..... 126

Etudes d'anthropologie. Rapport de M. le Dr Giraud (séance du 2 mars 1906)..... 126

Quatrième Congrès international d'assistance publique, tenu à Milan. Rapport de M. le Dr Giraud (séances des 16 novembre et 21 décembre 1906)..... 127

Pages

MÉMOIRE IMPRIMÉ

Résumé de nos connaissances sur l'analyse spectrale et ses diverses applications, par M. Lecaplain 131

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts, par M. Georges de Beaurepaire, secrétaire 159
Sidoine Apollinaire et le panégyrique d'Avitus, par M. Paul Allard (séance du 2 février 1906) 160
L'Inquisition, par M. l'abbé Vacandard (séances des 22 décembre 1905, 9 février et 9 mars 1906) 161
L'hérésie cathare et albigeoise, par M. l'abbé Vacandard (séance du 22 juin 1906) 162
La question du service militaire chez les chrétiens des premiers siècles, par M. l'abbé Vacandard (séance du 11 mai 1906) 163
Au seuil des noces, par M. Edw. Montier (séances des 1er et 8 juin 1906) 163
Quelques mots sur l'art en Normandie, par M. le chanoine Porée, membre correspondant (séance du 25 mai 1906) 163
La doctrine du Maître intérieur, par Mgr Loth 164
La peste à Rouen, 1619-1623, par M. Ch. de Beaurepaire 164
Fêtes pour la gratuité de l'enseignement en 1719, par M. le chanoine Tougard, membre correspondant 165
Rapport de M. le Dr Coutan sur *la Picardie historique et monumentale* (séance du 23 mars 1906) 165
Excursion archéologique à Mantes, Limay, etc., par M. le Dr Coutan (séance du 6 avril 1906) 165
Rapport de M. Paulme sur les *Mémoires de l'Académie d'Amiens* (séance du 16 février 1906) 165
Compte rendu des propositions de la Commission du prix Bouctot (Beaux-Arts), par M. Frère (séance du 6 juillet 1906) 165
Rapport de M. Edw. Montier sur *Notre cathédrale*, de M. l'abbé Bourgeois (séance du 18 mai 1906) 165
Rapport de M. Edw. Montier sur les ouvrages de M. Rouette (séance du 16 février 1906) 166
Rapport de M. Paulme sur les ouvrages de M. Hugues Le Roux (séance du 13 juillet 1906) 166

Pages

Rapport de M. Waddington sur les ouvrages de M. le vicomte de Montfort (séance du 13 juillet 1906)..... 166
Académicien résidant nouveau : M. le vicomte de Montfort..... 166
Membres correspondants nouveaux : MM. Rouette et Hugues Le Roux. — M. Genevoix 166, 168
Académiciens décédés : MM. Homais et Jules Hédou..... 167
Académicien honoraire : M. Houzeau..... 168
Membres correspondants décédés : MM. Normand et Albert Sorel. 169
Discours de M. Sorel prononcé dans la grande salle du Palais-de-Justice..... 170
Discours de MM. Ch. Allard, président, et Louis Passy, membre correspondant, prononcés à l'occasion des fêtes cornéliennes.... 171
Allocution prononcée par M. Ch. de Beaurepaire pour clôturer l'Exposition cornélienne..... 171
Hommage de la *Société havraise d'études diverses* (séance du 15 juin 1906)..... 172
Poésies de M. Edw. Montier..... 172
Le troisième centenaire de Corneille, par M. Paulme (séance du 18 mai 1906)..... 173
Vœu en faveur du *Rachat de la maison de P. Corneille* (séance du 16 février 1906)..... 173
Rapport de M. Lefort..... 173
Vœu pour la conservation des édifices religieux et de leurs richesses d'art (séance du 19 janvier 1906)..... 174
Vœu relatif au projet de rescindement de la rue des Boucheries-Saint-Ouen (séance du 29 juin 1906)..... 174
Prix distribués par l'Académie (Prix Bouctot (Lettres) : M. Ferdinand Delsol. — Prix Bouctot (Beaux-Arts) : M. Charles Vincent. — Médaille d'or : M. Marcel Darel. — Prix Dumanoir : M. Edouard Lheureux. — Prix de La Reinty : M. Jean-Louis Morin. — Prix O. Rouland : MMlles Marie et Léonie Madeline, Mlle Fernande Quesne)..... 175
Distinctions décernées aux membres de l'Académie..... 175
Service religieux à Dieppe (fondation La Reinty)..... 176

MÉMOIRES IMPRIMÉS

La peste à Rouen, 1619-1623, par M. Ch. de Beaurepaire..... 177
De la doctrine du Maître intérieur, par Mgr Loth..... 247